

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion des 15 et 16 mars 2021



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni en visio-conférence les 15 et 16 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 05.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absents représentés : Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Henri GADAUT donne pouvoir à Soraya FAHEM, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Virginie VARLET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

(La séance est ouverte à 11 heures 05, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord.)

M. le Président.- Mes chers collègues, bonjour.

Nous avons une réunion particulièrement importante puisque la séance budgétaire est toujours une réunion qui compte beaucoup.

J'aurai donc à gérer le budget 2021, je ne le pensais pas pendant un temps, mais la crise sanitaire nous y aura amenés.

J'ouvre donc la séance et je propose à notre benjamine, qui est toujours Doriane BÉCUE, de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Je vous adresse mes chaleureux remerciements parce que la présence est très importante et elle serait largement suffisante même si nous n'étions pas en situation de crise sanitaire. Vous savez que, dans cette situation, il suffit que 28 conseillers départementaux soient présents, il y en a considérablement davantage puisque la presque totalité des conseillers départementaux sont présents avec nous.

Je vous indique l'ordre de passage des orateurs des groupes d'élus pour cette journée, puisque la séance se déroulera sur deux journées. Pour ce lundi, c'est d'abord le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, puis le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et enfin le Groupe Union pour le Nord.

Je vous signale également que nous aurons demain une seconde épreuve de test sur le vote électronique des délibérations qui interviendra à l'occasion de quatre délibérations, je les rappellerai demain.

DÉCLARATION D'URGENCE D'UN RAPPORT

M. le Président.- Je vous demande la déclaration d'urgence d'un rapport, rapport qui permettra d'élargir les délégations votées au président pour demander l'exercice du droit de préemption.

Vous m'aviez déjà accordé en 2015 une délégation pour l'exercice du droit de préemption concernant les espaces naturels sensibles. Ce n'est pas par une boulimie soudaine et de dernière minute que je souhaiterais avoir davantage de délégations sur ce droit de préemption, mais tout simplement parce qu'il y a une préemption qui devrait intervenir assez rapidement et qui concerne la maison qui jouxte la maison natale de Charles de Gaulle pour laquelle le Département devrait recevoir, avec d'ailleurs l'appui de la Ville de Lille, une délégation du droit de préemption dont dispose la Métropole européenne de Lille. Comme il faut que la décision soit prise avant le 15 avril, je ne peux pas attendre la séance du mois de mai pour pouvoir en décider. C'est la raison pour laquelle il y a cette déclaration d'urgence que je me permets donc de soumettre à votre approbation. Si vous l'approuvez, cette délibération sera examinée en son temps, c'est-à-dire demain.

Y a-t-il, mes chers collègues, des objections à cette inscription d'urgence ? *(Aucune)*.

Il n'y en avait pas lors de la conférence des présidents.

Pas d'objection, pas d'abstention, cette délibération est donc inscrite suivant la procédure d'urgence. Je vous en remercie.

L'urgence sur la mise à disposition du rapport n° 3 est approuvée à l'unanimité.
--

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

M. le Président.- J'ai quelques communications à vous faire.

Je ferai d'abord le point sur certaines élections municipales partielles.

- À Forest-sur-Marque, le 30 janvier, les conseillers municipaux ont élu leur nouveau maire, Thibaut DILLIES, suite à la démission de Bernard STROBBE.
- Sony CLINQUART, dont la réélection avait été invalidée en octobre par le tribunal administratif – il n'avait pas formé appel de ce jugement – a été réinstallé dans son fauteuil de maire de Grand-Fort-Philippe le 31 janvier.
- Le même jour, Caroline LANDTSHEERE a été confirmée en tant que maire de Hardifort
- Retour aux urnes également pour les citoyens d'Haynecourt le 7 février. Bernard HURET a été réélu dès le premier tour.
- Enfin, le 20 février, avaient lieu des élections à Quiévy, suite au décès du maire Daniel BLAIRON. La liste « Ensemble, continuons et construisons notre avenir », menée par Sylvain HALLE, est arrivée en tête.

Un point, mes chers collègues, sur le collège de Wavrin. 20 ans après la décision de reconstruire par une délibération du Conseil général le 25 juin 2001, cinq ans après notre propre décision d'inscrire au PPI (plan pluriannuel d'investissements) sa reconstruction, deux ans après la pose de la première pierre, le nouveau collège de Wavrin a ouvert ses portes le lundi 8 mars dernier.

Nous en ferons une visite inaugurale le lundi 23 mars prochain avec la rectrice d'académie, le directeur académique du Nord, notre Vice-présidente – chère Joëlle –, ainsi qu'avec nos collègues conseillers départementaux du canton et le maire de la commune, visite en format réduit, crise sanitaire oblige, les conseillers départementaux étant Philippe WAYMEL et Marie CIETERS. Nous y découvrirons ou redécouvrirons des locaux dont les utilisateurs nous vantent déjà la qualité remarquable, tant au point de vue architectural qu'esthétique, fonctionnel et innovant, mais aussi et surtout sa haute qualité environnementale reconnue qui atteste de notre volonté de mettre en œuvre les engagements du programme Nord durable.

Après le collège Rosa Parks de Roubaix, le collège Lili Keller-Rosenberg d'Halluin, avant les collèges Les Rochambelles d'Anzin, Chasse Royale de Valenciennes et le collège de Cambrai, qui devrait changer de nom – puisque Paul Duez sera le nom du lycée –, nous réalisons ainsi pleinement notre programme de reconstructions délibéré en 2016.

Ces reconstructions s'inscrivent aux côtés des grands travaux de réhabilitation et de rénovation que nous avons entrepris à Poix-du-Nord, à Wallers-Arenberg, à Houplines, à Pérenchies, à Bergues et que nous poursuivons à Marcq-en-Barœul pour le collège des Rouges Barres, à Hautmont pour le collège Saint-Exupéry, puis Sin-le-Noble et Mouvaux, là encore conformément au programme d'investissement prévu et arrêté à notre arrivée à la tête du Département.

Je précise enfin que, le 17 mai, lors de la séance plénière, nous inscrirons également parmi les délibérations la délibération qui portera acquisition de terrains à Wattrelos pour la reconstruction du collège Neruda.

Quelques mots, mes chers collègues, sur la Fondation du Nord et l'opération « Call and Care ».

Jeudi dernier avait lieu à La Chaufferie à Tourcoing la soirée annuelle de la Fondation du Nord. Cette année, cette soirée était 100 % digitale. Cette manifestation, qui regroupait une vingtaine de personnes sur le site, fondateurs et bénéficiaires, ainsi que le Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, Rodolphe DUMOULIN, était retransmise en direct par vidéo. Ce fut l'occasion de revenir sur les principaux projets réalisés grâce à l'appui de la Fondation depuis sa création il y a trois ans. Au total, plus de 600 personnes se sont connectées à l'événement. Merci au président de la Fondation du Nord, Mathias POVSE, merci à notre équipe de collaboratrices pour l'organisation de cette soirée qui fut un véritable succès.

Par ailleurs, la Fondation du Nord participe à l'opération « Call and Care », menée à l'initiative du Comité Grand Lille, avec six autres fondations : la Fondation des possibles, la Fondation AnBer, la Fondation de France, la Fondation des lumières, la Fondation de l'université de Lille associant la Catho et le fonds de dotation d'entreprises et cités avec le réseau Alliances. Cette opération consiste en la création d'une plate-forme en vue de mettre en contact les acteurs sociaux et tous ceux qui peuvent apporter une réponse aux besoins exprimés (entreprises, structures publiques ou particuliers). Cette initiative s'adresse à tous les décrocheurs du Covid pour leur permettre de trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent entre l'offre et la demande. Un numéro unique, que je vous demande de retenir, le 03.59.56.44.80. Un appel est lancé pour trouver des ordinateurs et du mobilier afin de répondre aux besoins des 10 000 étudiants reclus, non équipés, qui se trouvent dans l'impossibilité de suivre les enseignements dans de bonnes conditions ; plus de 10 % des étudiants sont dans cette situation. Le Département du Nord y prend toute sa part par le recyclage de son matériel informatique.

Un mot également sur un dossier très important, la candidature du Douaisis à l'implantation du centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France.

La Bibliothèque nationale de France a lancé en juin dernier un appel à projet en vue de susciter des candidatures pour l'implantation de son centre de conservation. C'est une opération de l'importance du Louvre, si je puis m'exprimer ainsi.

Au terme d'une première phase de sélection, la candidature portée par Douaisis Agglo a été retenue. Cette semaine aura lieu une étape importante du processus de sélection avec la visite du site par les représentants de la BNF, suivie le lendemain d'un grand oral en visio avec le jury.

Je signale que nous ne sommes pas les seuls demandeurs au Département du Nord avec Douaisis Agglo et que, même sur la région Hauts-de-France, il y a des candidatures dans le Pas-de-Calais, dans l'Aisne et dans la Somme.

Le projet porté par notre collègue Christian POIRET fédère les principaux acteurs institutionnels du territoire : le maire de Douai, Frédéric CHÉREAU, la maire de Lille, Martine AUBRY, le président de la MEL, les trois députés du Douaisis. Il ne manque que le président de Région, mais, d'autres candidatures régionales étant en liste, il ne peut évidemment pas prendre parti. Je remercie également François DECOSTER, le Maire de Saint-Omer, qui apporte son total soutien.

Au-delà de l'enjeu que représente l'implantation de l'antenne de la BNF dans notre département, c'est de la création d'une véritable cité du livre dont il s'agit, un projet ambitieux pour permettre le développement de la lecture et du livre en direction d'un public le plus large possible.

Bien sûr, le Département s'associera à ce dossier, non seulement financièrement, mais également par le concours de ses services et en particulier les concours des archives départementales, de la médiathèque départementale du Nord, de la résidence d'écrivains Marguerite Yourcenar.

Bonne chance au Douaisis – je pourrais dire autre chose mais, comme nous sommes relayés sur les réseaux sociaux, je me contenterai de « bonne chance » – pour accueillir la BNF sur son territoire. Si nous réussissons ce dossier, ce sera un merveilleux dossier d'attractivité pour le Douaisis, pour le département, pour la région tout entière.

Un mot enfin sur la préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, moment extrêmement important pour notre pays.

La France exercera la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Dans cette perspective, les travaux préparatoires ont commencé, notamment avec les associations représentatives des collectivités territoriales. À ce titre, l'Assemblée des Départements de France, l'ADF, a désigné pour la représenter dans les réunions à venir notre collègue Sylvie LABADENS, que je félicite chaleureusement.

Voilà, mes chers collègues, pour ces communications.

Nous allons passer maintenant aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président.- Je vais donner la parole à Maryline LUCAS, au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Chère collègue Maryline LUCAS, vous avez la parole pour la première question.

▪ **Logement social dans le Nord**

Mme LUCAS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Par cette question d'actualité, nous souhaitons alerter sur le logement social dans notre département. Plusieurs constats nous interpellent.

Premier constat, les demandes de logements et relogements explosent. Dans nos permanences, sur les cantons, 80 % des demandes concernent la thématique logement.

Deuxième constat, face à cette demande croissante, l'offre de logement social ne suit pas, laissant dans des situations dramatiques beaucoup de demandeurs et bloquant la décohabitation d'un nombre considérable de jeunes couples souhaitant s'installer. Rien que dans la commune de Guesnain, il y a à ce jour une centaine de demandes en attente. Beaucoup de logements sociaux sont aujourd'hui vendus par les bailleurs qui subissent la désastreuse politique nationale du logement ; et, en parallèle de ces ventes, les bailleurs ne reconstruisent pas nécessairement du logement neuf, même dans les villes où ils vendent (diminuant donc la capacité d'accueil social), mais préfèrent conserver ces provisions pour des grands travaux, voire de l'investissement.

Même dans le cadre de l'ERBM doté d'une enveloppe de 10 Md€, on constate que les rénovations des maisons peinent à démarrer.

Troisième constat, un certain nombre de logements mis en location sont à la limite de l'indécence, y compris parfois lorsque le bailleur est Partenord. La qualité d'une partie des logements laisse très largement à désirer, sur le plan thermique notamment, mais pas uniquement. Le prix des loyers a de quoi questionner également sur la vocation sociale des logements. J'ai en tête l'exemple d'un couple en logement PLUS, dans un logement minier, qui doit payer un loyer de 730 €, ou encore celui d'une dame d'un certain âge qui paye 600 € par mois pour une chambre. Peut-on encore parler de logement social à ce prix ?

Quatrième constat, les modes d'attribution, devenus particulièrement complexes, tendent à rigidifier fortement les attributions. Les critères définissant les différents publics prioritaires sont formalisés dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2019-2024, mais, parfois, les contingents prévus ne correspondent pas aux profils des demandeurs. Pourquoi, dans ce cas, ne pas revoir la copie et accepter d'attribuer un logement social à une personne qui n'est pas dans la catégorie de demandeurs initialement ciblée ?

La compétence logement a été transférée des communes vers certains EPCI. Le fait que les maires ne puissent plus décider mais seulement proposer semble donc logique. Néanmoins, cela ne doit pas conduire à dessaisir complètement les dossiers portés par les maires.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'agir déjà notamment auprès de Partenord pour travailler à solutionner les difficultés que je viens d'énoncer.

Merci.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Je donne la parole pour vous répondre à notre Vice-président, Max-André PICK.

M. PICK.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier Madame LUCAS de sa question parce que cela permet effectivement d'évoquer une situation de plus en plus compliquée, celle des bailleurs sociaux et du logement social en général. Je vais aller plutôt dans votre sens, Madame LUCAS, je partage un certain nombre de vos constats et je pense d'ailleurs que, si Didier MANIER était amené à devoir vous répondre, il est probable – mais je ne voudrais pas l'associer et, éventuellement, il me contredira s'il le souhaite après – qu'il pourrait vous dire la même chose que ce que je vais vous dire.

Il y a effectivement une demande de plus en plus importante de logements sociaux à laquelle nous avons de plus en plus de mal à répondre. Vous parlez d'une centaine de demandes de logements non pourvues sur votre commune ; sachez que, à Roubaix, plus de 5 000 demandes de logements sociaux sont en attente. Je ne peux donc malheureusement que confirmer vos propos. Là-dedans, attention, il y a des demandes de mutation, ce ne sont pas forcément des demandes de premier logement.

Effectivement, la construction a baissé au niveau national de manière importante. On sait pourquoi et d'ailleurs, publiquement, avec Didier MANIER, nous nous en étions fait à l'époque les porte-parole en disant que la RLS (la diminution des loyers pour compenser la baisse des APL) avait porté un coup très dur financièrement aux bailleurs sociaux. Pour Partenord, c'est pratiquement 12 M€ à 13 M€ de fonds propres annuels que nous avons perdus. C'est donc de l'argent que nous ne pouvons plus mettre en investissement et qui a disparu.

Cela nous a d'ailleurs amenés – deuxième point que vous évoquez – à entamer des ventes de logement, essentiellement auprès de nos locataires. Cela permet à des locataires de devenir propriétaires de leur logement, ce qui est une bonne chose, mais ces ventes sont très relatives en quantité. On parle de quelques centaines de logements pour l'ensemble des bailleurs sur l'ensemble du département. Partenord vend entre 50 et 70 logements par an, pour un patrimoine de 53 000 logements et pour un niveau de constructions qui varie selon les années entre 500 et 800 livraisons de logements neufs. Vous ne pouvez donc pas dire que ces ventes de logements, alors qu'il n'y a pas constructions neuves, posent un problème. Il y a beaucoup plus de constructions neuves qu'il n'y a de ventes de logements sociaux. Le rapport est probablement de 1 à 10 ou de 1 à 15. De ce point de vue, n'ayez pas cette inquiétude.

Sur les loyers excessifs, je suis surpris des loyers que vous avez pu évoquer et qui mériteraient sûrement d'être regardés. Est-ce qu'on n'est pas plutôt sur du PLS que sur du PLUS ? On ne va pas entrer dans la technique mais, si vous avez des éléments très concrets, y compris et surtout concernant Partenord, n'hésitez pas à me les fournir, je regarderai leur situation. Sachant que ces personnes bénéficient souvent de l'APL, même si elle a diminué, il faut plutôt raisonner sur le loyer net que payent les gens que sur le loyer brut qui finalement, s'il est compensé largement par l'APL, n'a pas beaucoup d'intérêt.

S'agissant des logements indécents, il peut y en avoir chez les bailleurs sociaux, mais, si vous avez des situations concernant Partenord, surtout, donnez-moi les coordonnées, je peux vous assurer que je vais m'en occuper. Je considère qu'il ne doit pas y avoir de logements indécents dans les patrimoines des bailleurs sociaux et, qui plus est, dans celui de Partenord. Après cela, il faut s'entendre sur le mot « indécents ». Si c'est un problème de rafraîchissement de peinture ou si c'est un problème d'humidité passagère par rapport à une fuite de toiture, ce n'est pas la même chose. Si vous connaissez des situations de logement que vous

considérez comme indécents dans le patrimoine de Partenord, surtout, Madame, rendez-moi ce service de m'adresser les coordonnées, soit par mail, soit par téléphone, je peux vous assurer que nous allons intervenir très vite. Cela ne doit pas exister, je suis d'accord avec vous.

Sur les modes d'attribution, il est vrai que le PDALHPD a rajouté quatre critères supplémentaires aux dix existants, créant ainsi une multitude de publics prioritaires. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, ce n'est pas même le Département du Nord en votant son PDALHPD, c'est la loi qui nous l'a imposé. Ces 14 critères sont ce qu'ils sont. Comme vous, je pense qu'il y en a trop. En même temps, il faut relativiser parce qu'ils représentent entre 15 % et 20 % des attributions. C'est une proportion significative, mais cela permet quand même aux bailleurs et aux commissions d'attributions de logement, pour l'essentiel des attributions, de les attribuer classiquement à des foyers qui peuvent légitimement avoir des demandes de premier logement ou de mutation.

Par contre, s'y ajoute la question de la cotation qui me pose beaucoup plus de problèmes. Là aussi, c'est un sujet national qui se pose. Au même titre que le gouvernement a souhaité que des bailleurs sociaux se regroupent idéalement – du point de vue du gouvernement – pour créer trois ou quatre bailleurs sociaux monstres qui vont gérer des millions de logements depuis Paris, point sur lequel je suis très opposé – je pourrais le démontrer facilement dans de nombreux engagements et propos publics que j'ai pu tenir depuis plusieurs années sur ce sujet, je pense que Didier MANIER pourrait m'en être témoin si nécessaire –, je m'oppose totalement au principe des cotations permettant les attributions de logement. En effet, dans un premier temps, on nous dit « ne vous en faites pas, c'est juste une aide à la décision » ; aujourd'hui oui, mais on sait bien que c'est un processus qui doit amener à la suppression des commissions d'attributions de logement et à ce que les attributions se fassent selon des algorithmes informatiques dont les cotations dont on nous parle aujourd'hui sont les prémices. Je pense qu'il faut absolument éviter cela. Il y a d'ailleurs eu une discussion au niveau de la Métropole européenne de Lille il y a quelques jours avec la Vice-présidente et beaucoup de partenaires, les élus présents ont tous dit que c'était une façon de nous déposséder de notre capacité à agir. Je suis totalement opposé – comme vous, je pense – à ce principe de cotation qui est le premier étage d'une fusée qui va nous amener à ce que les élus locaux ne soient plus du tout associés aux politiques de logements sociaux et à leurs attributions. Cela dit, ce sont des décisions nationales, je ne suis pas soutien formel du gouvernement, je ne suis pas ministre du Logement et je subis comme vous et comme nous tous l'ensemble de ces questions.

Voilà ce que je pouvais répondre à vos différentes remarques. Vous voyez que nous sommes très globalement d'accord.

En tout cas, n'hésitez pas, si vous avez des informations sur des logements en mauvais état concernant Partenord, à me les faire parvenir. Soyez sûre que j'interviendrai très vite.

M. le Président.- Merci, Max-André PICK.

La parole est à Soraya FAHEM pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Ma chère collègue, vous avez la parole.

▪ **La politique d'avancement et de promotion au sein des services départementaux**

Mme FAHEM.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a tout juste une semaine se tenait la journée internationale de la lutte pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, l'occasion hélas de constater que les inégalités professionnelles restent malheureusement toujours d'actualité et toujours aussi importantes entre les deux sexes.

Au sein même de cet hémicycle, j'étais déjà intervenue lors de la présentation du rapport égalité hommes-femmes pour attirer votre attention sur certains points de vigilance. En effet, nous avons pu observer que, au sein du Département du Nord, nous avons par exemple des différences de salaire de 978 € par mois entre un contractuel masculin et une contractuelle féminine. Nous avons pu également observer que les filières sociales majoritairement féminines bénéficiaient d'un régime indemnitaire et d'un déroulement de carrière bien moins favorable. Nous constatons aussi que l'âge de départ à la retraite des femmes est plus tardif car elles doivent rattraper des carrières moins linéaires que celles des hommes.

Enfin, j'en viens au cœur de ma question, l'accès aux promotions pour nos agents du département. Au-delà des discours sur la gestion de la crise par les services, nous constatons que l'avancement professionnel ne reflète pas l'engagement des agents départementaux. Ainsi, d'après une source syndicale, sur 1 088 promouvables au grade d'agent de maîtrise, seuls 51 agents ont été promus lors de la dernière CAP, ce qui a été une réelle incompréhension de la part des agents concernés. Pour les femmes, l'accès aux grades les plus élevés est encore plus difficile. Seuls deux hommes ont été nommés attachés hors classe pour aucune femme. Cela nous interroge et doit nous interroger collectivement. La situation n'est pas nouvelle. Depuis 2015, le nombre d'agents promus n'a cessé de baisser.

La mise en place du RIFSEEP et du complément indemnitaire annuel a été bien accueillie par les agents du Département mais, hélas, à mes yeux, elle ne suffit pas, loin de là, à combler les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes et aussi à pallier la réelle problématique du défaut d'accès à la promotion de tous les agents.

L'attractivité d'une collectivité, Monsieur le Président, vous le savez très bien, passe par les projets, mais aussi par le régime indemnitaire et la reconnaissance des agents à travers l'avancement professionnel. Par conséquent, nous aimerions avoir un point d'information transparent, le bilan des dernières commissions administratives paritaires et savoir si vous envisagez de revoir ces critères afin d'augmenter le taux de promotions des agents départementaux pour les femmes mais aussi pour les hommes.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Soraya FAHEM.

C'est notre Vice-président Jean-Luc DETAVERNIER qui va vous répondre.

M. DETAVERNIER.- C'est une bonne question, une question qui va susciter de ma part une réponse qui va être assez technique, puisque c'est assez complexe.

Je rappelle tout d'abord que le nombre de promotions et d'avancements de grade évolue chaque année. Je reprends les années antérieures. En 2015, nous avons 625 nominations. En 2021 uniquement, nous avons 680 nominations. Quand on regarde sur les années précédentes, nous avons eu deux pics en 2018 avec 1 325 nominations et en 2020 avec 908 nominations.

Il faut savoir que, d'une année sur l'autre, le nombre évolue en raison de trois facteurs. Tout d'abord, les réformes statutaires, à savoir les suppressions de grade et les créations de grade ; deuxièmement, les transferts de compétences qui ont entraîné une augmentation importante du nombre de promouvables et donc de promus ; enfin, le calendrier des examens professionnels qui amène des cycles biannuels pour certains avancements de grade.

Il est à noter aussi pour 2021 un nombre de promotions internes fixé par décret et qui, globalement, ne permet une promotion que si nous recrutons trois fonctionnaires. C'est le cas des ingénieurs où nous n'avons que trois promotions, des techniciens quatre, ou des attachés dix.

Le nombre d'avancements de grade est impacté aussi par la crise. Le nombre de lauréats d'examen professionnel est ainsi moins important en 2020 en raison notamment de la crise sanitaire qui n'a pas permis l'organisation des examens selon les calendriers habituels. Cela a donc eu un impact sur le nombre de postes ouverts en 2021 et, bien sûr, sur le nombre de promouvables.

Je rappelle simplement que, pour être promu, il faut aussi avoir été proposé par sa hiérarchie et avoir une valeur professionnelle exceptionnelle ou très satisfaisante.

Par ailleurs, suite à la publication de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, les CAP ne sont plus compétentes pour connaître des décisions individuelles d'avancements de grade et de promotions internes. Néanmoins, la procédure d'avancement telle que nous la connaissions au Département a été reconduite de la même manière que les années précédentes, c'est-à-dire en y associant les organisations syndicales conformément à un engagement que j'avais pris en 2020. Ainsi, des commissions ad hoc se sont réunies les 11 et 12 février 2021 afin d'examiner les propositions d'avancements de grade et de promotions internes au titre de l'année 2021.

Pour la suite, des discussions se sont déjà engagées avec les organisations syndicales le 11 mars sur les règles applicables pour les années à venir en matière d'avancements de grade et de promotions internes. Un des objectifs sera de parvenir à une répartition des promus conforme à la répartition hommes-femmes pour chaque grade, ce qui n'est pas toujours tout à fait atteint aujourd'hui.

Un calendrier ambitieux a été retenu pour un passage au comité technique que j'espère à la fin du premier semestre 2021.

Pour cette année 2021, sur les 681 que j'ai évoqués tout à l'heure, on retrouve 360 avancements de grade et promotions internes pour les catégories A, 36 pour les catégories B et 285 pour les catégories C.

Il y a effectivement un point sur lequel il y a encore un effort à faire – mais cela s'améliore –, c'est la répartition des promotions entre les hommes et les femmes. Au niveau des promouvables, pour l'ensemble des catégories A, B et C, 34 % des hommes étaient promouvables et 66 % des femmes étaient promouvables au niveau des agents. Au niveau des promus retenus, nous sommes arrivés à 38 % pour les hommes et 62 % pour les femmes.

Vous voyez qu'il y a encore un petit différentiel pour être complètement équilibré. Là aussi, d'autres critères rentrent en ligne de compte, à savoir l'entretien professionnel et sa notation et les propositions au niveau des managers.

Voilà ce que je peux vous dire de ce qui a été fait autour de l'année 2021 au niveau des promotions. Vous voyez que les chiffres d'une année sur l'autre varient de manière assez conséquente. On n'y est pas pour tout, notamment pour cette année 2021 qui a été impactée par rapport au contexte que l'on connaît aujourd'hui.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Je pourrai vous donner des détails un peu plus précis par catégorie et aussi par sexe hommes-femmes à l'intérieur de chacune d'elles.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc DETAVERNIER.

J'ajoute une petite prévision pour rassurer encore Soraya FAHEM. Il n'y a pas eu deux hommes qui ont été promus au grade d'attaché hors classe, mais un homme et une femme. Il se trouve que la femme a pour prénom Claude, mais tous les Claude, Dominique et Camille ne sont pas nécessairement des hommes.

Je passe la parole à Patrick VALOIS pour le Groupe Union pour le Nord.

▪ **La vaccination**

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Deux mois après le début de la campagne de vaccination, nous avons atteint ce week-end les 8 % de Français vaccinés. Une nouvelle étape a été franchie ces dernières semaines avec l'autorisation de vacciner pour les médecins et cette semaine pour les pharmaciens.

Je tiens ici à saluer l'engagement de nos professionnels de santé. La logistique nécessaire pour participer à cet effort national demande de leur part un vrai engagement pour améliorer et accélérer le rythme alors que la situation reste à ce jour assez chaotique du fait du manque de vaccins en quantité suffisante pour traiter la population du Nord.

Cette campagne cible prioritairement les publics les plus fragiles, personnes âgées ou moins âgées avec une comorbidité.

Il s'avère cependant que, parmi les publics, un certain nombre de personnes ne peuvent se déplacer, une situation d'autant plus préoccupante dans les territoires ruraux. À ce jour, les infirmiers libéraux ne sont pas habilités à vacciner. Le réseau qu'ils constituent pourrait être bien utile pour vacciner ces personnes isolées.

Depuis le début de la crise, le Département a rempli pleinement la mission de solidarité territoriale et humaine à travers l'achat de matériels, la livraison de paniers repas et l'implication du laboratoire départemental.

Comment pouvons-nous, Monsieur le Président, agir en faveur des Nordistes prioritaires à la vaccination, mais contraints pour des problèmes de mobilité ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Patrick VALOIS.

Quelques éléments de réponse.

Je rappelle qu'il y a aujourd'hui une participation du Département à la commission territoriale d'appui à l'isolement, une participation à la campagne de vaccination Covid, un relais par le Département de l'information sur la vaccination.

J'en viens maintenant à des aspects plus concrets.

Le Département pourra mettre à disposition des personnels médicaux pour la vaccination. Afin d'appuyer les équipes dans les centres de vaccination, il a été proposé de mettre à disposition sur la base du volontariat des médecins et infirmiers des services de prévention santé. Actuellement, une attention particulière est portée sur les territoires de Dunkerque et d'Avesnes. Les personnels du Département viennent en renfort des centres de vaccination sur ces deux territoires, notamment dans le cadre des centres hospitaliers de Fourmies, d'Avesnes et de Dunkerque.

Sur le Dunkerquois, qui connaît une situation aujourd'hui difficile avec un confinement le week-end – et je sais combien mes collègues sont présents, je m'en suis entretenu il y a peu de temps avec Martine ARLABOSSE –, les services départementaux d'incendie et de secours sont également extrêmement présents pour aider à la vaccination.

Cette participation des services départementaux pourrait être étendue. Ainsi, les cinq médecins dans les pôles autonomie pourront également être mobilisés à raison d'une journée par semaine.

De la même façon, les services de protection maternelle et infantile, qui ne sont pas mobilisés aujourd'hui eu égard au déficit de ressources médicales et à la nécessité de poursuivre leur activité de santé, pourraient également être mobilisés. De même, si des besoins en secrétariat ou pour l'accueil dans les centres de vaccination se faisaient sentir, nous pourrions mobiliser ces personnels.

Également, les sept directions territoriales sont mobilisées et à l'écoute des communes et des centres communaux d'action sociale pour participer à la campagne de vaccination.

Les équipes d'évaluation de l'APA et de la Maison départementale des personnes en situation de handicap sont également très attentives à la situation des personnes vulnérables et relaient l'information sur la vaccination.

Un soutien pour la prise en charge des déplacements aux services d'aide à domicile et aux établissements d'hébergement a également été décidé.

À ce stade, les structures d'hébergement, résidences autonomie et handicap peuvent organiser la prise de rendez-vous et la conduite vers les centres de vaccination pour les personnes prioritaires. À l'identique, les services d'aide à domicile peuvent également proposer la conduite des personnes âgées si cela ne peut être assuré par les aidants ou par l'entourage familial.

Il est proposé de pouvoir déroger au plan d'aide à domicile pour permettre, sur les heures attribuées, de pouvoir effectuer ces déplacements et, en cas de besoin, de pouvoir pour les structures d'hébergement prendre en charge financièrement les coûts engendrés.

Se pose également la question du dernier kilomètre. Le Département participe avec les services de l'État et en concertation avec l'Association départementale des maires et des maires ruraux à un travail engagé sur la question du dernier kilomètre. En effet, au-delà de la mise en place des centres de vaccination, la question des difficultés d'accès à ces centres se pose, ainsi que le repérage des personnes isolées. Le Département a signé avec plus de 200 communes des conventions permettant de favoriser l'inscription des personnes âgées et en situation de handicap sur les registres communaux des personnes vulnérables. Cette action, menée étroitement, notamment par Geneviève MANNARINO, avec les communes permet de mieux repérer les personnes isolées et d'assurer une solidarité de proximité.

Par ailleurs, le Département est prêt à participer par la mise à disposition des personnels médicaux à des équipes mobiles. Nous sommes dans l'attente du protocole de vaccination au niveau national pour la mise en place de ces équipes mobiles qui pourraient donc aller jusqu'au domicile lorsque cela est nécessaire ou qui pourraient assurer le transfert, éventuellement par voie d'ambulance – le SDIS pourrait également nous y aider –, du domicile de la personne jusqu'à un équipement hospitalier lorsque nous estimons que, pour des raisons d'éventuelle attitude d'intolérance par rapport à la vaccination, il est souhaitable que la personne fragile soit dans un environnement hospitalier au moment de sa vaccination.

J'en profite pour faire également un point très rapide sur l'actualité épidémiologique et sur la couverture vaccinale. La situation est préoccupante dans le Nord, je ne vous le cache pas. Le taux d'incidence reste élevé à 324 pour 100 000 habitants, avec des situations très disparates. La communauté urbaine de Dunkerque est actuellement à un taux d'incidence de l'ordre de 773. On pourrait dire que cela a baissé de 25 % par rapport à l'époque où nous étions supérieurs à 1 000. Il n'en reste pas moins que 733, cela demeure tout à fait considérable. Je renouvelle d'ailleurs mes remerciements aux habitants du secteur de Dunkerque pour la discipline, pour le respect du confinement qu'ils observent, ce qui n'est pourtant pas toujours facile. On a parfois mis le doigt sur le fait que des chapelles dans le cadre du carnaval annulé pouvaient avoir eu lieu. Là, je dirai chapeau aux Dunkerquois et aux gens de la communauté de communes des Hauts-de-Flandre qui respectent scrupuleusement les conditions du confinement.

Je voudrais également dire que, malgré des opérations coup de poing auxquelles on assiste actuellement – et je souhaiterais qu'il n'y ait pas trop de stop-and-go, mais que ce soit une vaccination intense continue qui s'opère –, depuis le début de la campagne de vaccination, 210 000 injections ont été réalisées sur notre département, 151 000 premières injections et 59 000 deuxièmes injections. Vous avouerez que, avec 59 000 personnes totalement protégées dans le département du Nord pour une population de 2 600 000, le compte est assez loin d'être satisfaisant.

Je donne maintenant la parole à Charles BEAUCHAMP pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

- **Les sous-effectifs de police**

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Monsieur le Président, par courrier en date du 23 novembre dernier, je vous avais saisi au nom du groupe communiste sur l'effectif des forces de police et de gendarmerie dans notre département et vous demandais de bien vouloir solliciter une audience auprès de Monsieur le Préfet de police afin qu'il reçoive une délégation de notre assemblée pour évoquer ce problème et ses graves conséquences. À ce jour, nous n'avons pas eu d'élément de réponse de votre part, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, mon cher collègue.

Cela va être difficile de vous avoir une audience auprès du préfet de police parce qu'il n'y a pas de préfet de police. Il y a une préfète déléguée à la défense.

J'avais relayé votre demande auprès du ministère de l'Intérieur – je suis prêt à le faire à nouveau. Il m'a été répondu que d'importantes créations de poste avaient été décidées, mais c'est vrai qu'elles ont été décidées, pour l'essentiel, sur le secteur de Lille.

Il m'avait répondu également que, sur les effectifs de police judiciaire et les effectifs de la police de l'aide aux frontières, des progrès avaient été réalisés de manière relativement importante. Ceci dit, Lille, la PJ et la PAF ne résument pas globalement les problèmes de sécurité.

Je peux vous proposer de faire remonter votre demande auprès du ministère de l'intérieur et demander au ministre de l'Intérieur de bien vouloir désigner un interlocuteur qui rencontrera vous-même, les présidents de groupe et moi-même dans le cadre d'une réunion collective.

M. BEAUCHAMP.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Cela nous convient, le tout étant d'avoir la personne concernée et le rendez-vous.

M. le Président.- Il serait bien que, avant même cette réunion, on puisse avoir les quelques secteurs sur lesquels vous souhaitez que l'attention soit plus soutenue pour obtenir des réponses.

M. BEAUCHAMP.- Déjà dans le Douaisis, nous avons certains secteurs en difficulté au regard des suppressions de postes de policier depuis plusieurs années, qui ne sont plus à la hauteur des attentes, ni des besoins.

Je dirai que, dans ce pays, la nomination des policiers et des gendarmes est inversement proportionnelle à l'augmentation de la population. Effectivement, on ne peut pas s'étonner des difficultés d'incivilité et de choses plus graves auxquelles population est confrontée.

M. le Président.- C'est un raisonnement quelquefois un peu dangereux. Le Département du Nord n'est pas celui où l'évolution de la population est la plus importante en France, loin s'en faut. Tous les ans, nous sommes pénalisés financièrement au niveau de la DGF par le fait que notre population augmente de manière beaucoup plus faible que la moyenne nationale.

M. BEAUCHAMP.- Il y a des secteurs beaucoup plus difficiles que d'autres.

M. le Président.- Nous faisons donc comme cela. Je suis sûr que, à cette réunion, vous serez le président du groupe communiste de tout le département et pas seulement du Douaisis. Mais c'est une boutade, mon cher collègue.

M. BEAUCHAMP.- Ma question est claire, Monsieur le Président, elle a été posée pour tout le département.

M. le Président.- Je vous l'accorde sans l'ombre d'une hésitation.

Je donne la parole à notre collègue Josyane BRIDOUX pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

▪ **L'aide alimentaire et plus largement l'action du Département en direction des Nordistes en situation de fragilité**

Mme BRIDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais revenir sur l'importance de l'aide alimentaire faite par le Département en 2020. Tout le monde ici sait que la misère s'est accrue avec la pandémie. Près d'un Nordiste sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Une nouvelle population a basculé dans la précarité (étudiants, intérimaires, artisans). On le sait, intellectuellement, statistiquement, mais, quand on voit derrière les masques, les yeux des personnes, on mesure combien une aide même ponctuelle devient essentielle.

En effet, en transitant par les associations caritatives, nous sommes sûrs que nous ciblons bien notre action. Quand on fait des dossiers d'inscription dans ces associations, on peut s'apercevoir que des femmes seules ont un reste à vivre proche de zéro. On a beaucoup parlé des étudiants qui se sont retrouvés dans la galère, c'est aussi une réalité, mais ils ont l'espoir de jours

meilleurs. Les familles que je citais ne verront pas leur situation s'améliorer, bien au contraire, et, avec les dettes accumulées, elles craignent l'expulsion de leur logement. Quand un jour on a assisté à cela, on se rend compte que leur vie se résume aux camions de déménagement et que plus rien ne sera comme avant, le désespoir en plus.

Je ne veux pas faire de misérabilisme, mais je relate des faits concrets qui s'aggravent dans cette période de pandémie.

Monsieur le Président, vous avez fait voter un fonds d'aide pour les Nordistes vulnérables, que nous demandions, mais dont nous déplorons la modestie de la somme. Alors que la crise perdure et que les difficultés sociales sont encore devant nous, nous avons été surpris de constater que le budget primitif ne prévoyait aucun dispositif spécifique, aucun véritable plan d'urgence.

Aussi, pouvez-vous nous dire quel soutien supplémentaire vous comptez débloquer pour accompagner les Nordistes en situation de fragilité ?

Par ailleurs, la distribution de paniers alimentaires, qui est aussi un soutien aux producteurs locaux, devrait être reconduite en 2021, mais, au-delà, quelle aide supplémentaire pour les associations caritatives et les épiceries solidaires qui accompagnent les plus démunis sur nos territoires ?

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Il y a plusieurs points dans votre question.

Il est vrai que l'aide alimentaire concerne une partie de la population et une partie seulement. J'ai pris contact avec les présidents d'université par exemple – et notre Vice-président Yves DUSART en dira davantage sur ce dossier demain, en réponse à la motion qui a été déposée par les groupes socialiste et communiste –, les présidents d'université qui souhaitent une aide importante vis-à-vis de leurs étudiants me disent que le problème alimentaire n'est pas le problème essentiel. En effet, des décisions ont été prises par le CROUS pour des repas à 1 €, qui s'appliquent, nous disent-ils, de manière très satisfaisante sur l'ensemble du territoire. Leur demande d'aide va porter beaucoup plus sur du matériel que sur l'aspect purement alimentaire. On s'adaptera université par université aux souhaits qui seront exprimés par les responsables de la vie étudiante, les vice-présidents en charge de la vie étudiante.

Sur ce problème de l'aide alimentaire, nous sommes effectivement intervenus à deux reprises l'an dernier dans des conditions qui étaient, je crois, assez satisfaisantes. Les conseillers départementaux y avaient d'ailleurs participé, y compris en partie sur leurs AIL. Je ne vois pas d'objection à ce que nous renouvelions cette opération.

Je propose que, cette semaine même, nous ayons une réunion de la conférence des présidents pour remettre en place dans des délais très rapprochés cette politique de paniers solidaires qui peut intervenir sur des villes en difficulté particulière et sur l'ensemble des cantons. Lorsque nous sommes sur l'ensemble des cantons, ce sera par l'intermédiaire des associations caritatives, associations caritatives que l'on englobera également dans notre politique et dans nos aides. En revanche, sur les grandes communes, c'est quelquefois plus opérationnel d'intervenir par le biais des centres communaux d'action sociale. J'ai vu ce qui s'était passé à deux reprises l'an dernier et la mobilisation des CCAS avait également été tout à fait remarquable.

Sur les autres aides, d'autres aides à la jeunesse seront développées demain par le Vice-président Yves DUSART, mais je rappelle que nous avons continué le fonds d'aide exceptionnelle. Je l'ai poursuivi dans un premier temps pour le premier semestre, en fait jusqu'à la limite de mes compétences et, j'allais dire, des vôtres, même si je souhaite bon vent à l'ensemble des collègues actuellement en place et qui seront candidats à leur réélection. Jusqu'au mois de juin, ce fonds d'aide exceptionnelle fonctionne et nous pouvons peut-être le doter de crédits supplémentaires encore par rapport aux crédits qui sont actuellement prévus. Ce fonds d'aide avait fonctionné l'an dernier de manière tout à fait satisfaisante.

Je vous propose donc de réunir la conférence des présidents cette semaine, de demander à chaque président de bien prendre les avis des membres de son groupe et nous ferons des propositions que, rassurez-vous, nous serons parfaitement capables d'assumer budgétairement.

Mme BRIDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je passe la parole à Caroline SANCHEZ pour le Groupe Union pour le Nord.

- **Accueil dans les foyers en Belgique**

Mme SANCHEZ.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La presse quotidienne relatait en milieu de semaine dernière la situation complexe de 74 personnes en situation de handicap et de nationalité française hébergées jusqu'à présent dans un foyer en Belgique et contraintes de trouver des places dans des foyers français ou belges suite à la perte d'agrément de leur centre d'hébergement.

Cette question soulève celle de l'hébergement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées chez nos voisins et amis belges. Certaines personnes et certaines familles font le choix de ces foyers, mais beaucoup le font par obligation faute de places sur notre territoire.

Aussi, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, le sujet n'est pas nouveau et l'État semble enfin avoir pris la mesure du problème. Toutefois, pouvez-vous nous dire quelles solutions peuvent être apportées aux familles qui sont contraintes d'envoyer leurs enfants ou aînés en Belgique faute de solution en France ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Vous avez d'ailleurs raison de parler des départs contraints en Belgique, parce qu'il y a aussi des départs volontaires, notamment en ce qui concerne les enfants. Il y a des parents d'enfants en situation de handicap qui estiment, à tort ou à raison, que l'appréhension en Belgique est quelquefois une appréhension qu'ils souhaitent davantage pour leurs enfants que ce qui se passe en France. Il n'est pas question d'obliger des gens qui ont choisi une solution en Belgique et qui en sont satisfaits de renoncer à cette solution.

C'est vraiment une question tout à fait importante sur laquelle Geneviève MANNARINO a beaucoup travaillé et elle va vous répondre de manière beaucoup plus globale.

Ma chère Geneviève, vous avez la parole.

Mme MANNARINO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Caroline, d'avoir posé cette question ô combien d'actualité.

Suite à des défaillances et de graves manquements répétés, l'AVIQ a décidé en décembre dernier de retirer l'agrément du domaine de Taintignies avec pour effet la fermeture de l'établissement au 1^{er} mars. Sitôt informés de cette décision, nous avons conjointement avec la MDPH et l'ARS engagé un travail afin d'anticiper le retour en France des résidents français qui en émettraient le souhait.

Une mission d'évaluation, à laquelle participaient des professionnels de la MDPH, s'est rendue sur place début février, afin notamment de rencontrer les résidents et de recueillir leur souhait de rentrer en France ou de rester en Belgique. 41 résidents ou leur tutelle ont alors émis le souhait de rentrer en France et, grâce à la mobilisation du Département, de la MDPH, de l'ARS et des organismes gestionnaires que je salue ici, nous avons pu trouver en un temps record une solution satisfaisante pour chacun d'eux. Ce travail a vraiment été fait de façon très individualisée.

Plus généralement, à ce jour, près de 8 000 Français (1 500 enfants et 6 500 adultes) vivant avec un handicap sont accueillis dans des établissements wallons, dont un peu plus de 2000 Nordistes, bien que le Département ait toujours été vigilant à circonscrire tant que possible le flux des départs non souhaités vers la Belgique.

Afin de répondre plus efficacement à cette problématique, l'ARS a lancé le mois dernier un appel à manifestation d'intérêt visant à la prévention des départs non souhaités d'adultes vers la Belgique auxquels le Département et la MDPH du Nord sont étroitement associés. L'ARS y consacrera au total 15,8 M€, dont 7,6 M€ pour le Nord. Pour sa part, le Département du Nord a été le premier Département à s'engager et à mobiliser 2,3 M€ sur deux ans en 2021 et en 2022.

Outre notre politique de développement de solutions innovantes d'habitat partagé et inclusif, cette politique nous permet de proposer de nouvelles réponses, de mieux respecter les choix de vie des Nordistes vivant avec un handicap en proposant des alternatives toujours plus nombreuses à la vie en établissement et ainsi de répondre et de réfléchir avec les usagers eux-mêmes à ces départs contraints que nous ne souhaitons plus. Le Département est donc très attentif et pleinement engagé dans la stratégie de prévention des départs non souhaités vers la Belgique et saura de nouveau se montrer très réactif avec ses partenaires si nous étions amenés à devoir rapatrier des résidents d'établissements belges défaillants.

Je vous précise aussi que nous avons dix établissements qui sont en signature CPOM avec nous, que nous avons défini avec l'ARS des axes prioritaires, par exemple répondre aux besoins de nos jeunes adultes maintenus en aménagement Creton, répondre prioritairement aux besoins des personnes autistes, des personnes vivant avec un handicap psychique ou atteintes du syndrome de Korsakoff, développer le nombre de places d'hébergement permanent de femmes notamment dans l'Avesnois, développer le nombre de places en SAMSAH et plus globalement en service de soutien au maintien en milieu de vie ordinaire avec une logique de plate-forme de services coordonnés, notamment dans le Dunkerquois, la métropole lilloise et le Cambrésis, et développer des places de femmes externalisées et de MAS à domicile.

Voilà, chère collègue, les réponses que je voulais apporter.

Je rappelle aussi que nous participons à un comité de pilotage, mené par le gouvernement, depuis maintenant 15 jours et qui permet au cas par cas de pouvoir répondre à ces questionnements sur la Belgique.

M. le Président.- Merci beaucoup, Geneviève MANNARINO.

Je me permets d'ajouter une petite chose. Aujourd'hui, dans le cadre des crédits du plan de relance, ces 100 Md€ de l'État, et dans le cadre également des dispositifs de localisation de ce plan de relance sur les territoires, l'État développe ce que l'on appelle les contrats de relance et de transition écologique. Dans ce cadre-là, une réunion s'est tenue il y a quelques semaines à La Capelle, dans le cadre du SAT, c'est-à-dire du dispositif Sambre-Avesnois-Thiérache, lequel SAT vient à expiration puisque cela va faire trois ans que ce pacte a été signé. Il va se prolonger dans un SAT 2 qui s'assimilera à un contrat de relance et de transition écologique. D'ores et déjà, l'arrondissement d'Avesnes et l'arrondissement de Vervins font acte de candidature pour la construction de places qui permettront en partie le retour de personnes qui sont actuellement en Belgique dans le cadre notamment de problème de gestion d'un handicap.

Je pense que d'autres territoires exprimeront le même souhait, mais il sera utile que, au niveau de chacun de ces CRTE (les contrats de relance et de transition écologique), nous ayons effectivement des moyens de l'État mis également à notre disposition pour créer des places qui seront nécessaires si l'on veut réussir cette opération de mettre fin aux départs contraints vers ce pays voisin et ami qu'est la Belgique.

Voilà, mes chers collègues, les réponses que l'on pouvait donner sur ces questions d'actualité.

Nous ne sommes pas en retard, ce qui ne vous donnera pas d'excuse pour ne pas être là à 14 heures pour la reprise de nos travaux.

La séance est suspendue. Je vous souhaite un bon appétit et je souhaite vous revoir tous à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 heures 15.)

(La séance est reprise à 14 heures.)

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.
Il nous faut procéder à l'appel nominal, ce que je demande à Doriane BÉCUE.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)

M. le Président.- Le quorum est tout à fait satisfait.

Nous allons passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour et à l'examen d'un rapport particulièrement important, puisqu'il s'agit du budget primitif 2021, qui est à la fois le budget principal et le budget annexe du laboratoire départemental. Il va de soi que nous consacrerons beaucoup moins de temps au budget annexe et que c'est le budget principal qui va nous retenir pour cet après-midi.

1) POINTS PRINCIPAUX N° 1 et 2 : BUDGET PRIMITIF 2021

PP1. Budget primitif 2021 – Budget principal

PP2. Budget primitif 2021 – Budget annexe Laboratoire départemental

M. le Président.- Ce budget sera présenté par le Premier vice-président, Christian POIRET, à qui je vais tout de suite donner la parole.

L'intervention du Premier vice-président en charge notamment des finances sera suivie de deux débats thématiques, un débat thématique sur ce projet de budget dans le cadre des solidarités humaines et un second débat thématique dans le cadre des solidarités territoriales. À l'issue de chacun de ces débats, les groupes pourront répondre aux interventions des Vice-présidents et, après cela, il y aura encore des possibilités d'expression pour l'exécutif et pour chacun de ceux qui le souhaiteront.

Je demande à Christian POIRET de bien vouloir ouvrir le débat par la présentation du budget primitif 2021.

1. Présentation générale du projet de budget

M. POIRET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le budget 2021 est le budget que j'aurais souhaité vous présenter en 2016 dans la foulée de notre arrivée en mars 2015. Or, il a fallu attendre quelques années avant de le présenter car, quand nous sommes arrivés, la situation était critique en 2015. Je ne dirai pas autre chose, je pense que nous en avons déjà assez parlé durant toute cette mandature.

Dans un budget, ce qui est important, c'est de voir l'épargne nette, parce qu'elle nous donne tout de suite la santé d'une collectivité, elle vous montre ce que l'on dégage du fonctionnement pour aller en investissement. Or, c'est stratégique. Pour moi, c'est la colonne vertébrale du budget du Département.

Quand on regarde les comptes administratifs juste avant 2015, on voit que, sur le compte administratif 2013, on est à 2 M€ d'épargne ; sur le compte administratif 2014, on est à 12 M€ d'épargne nette ; sur le compte administratif 2015, on est à moins 15 M€. Dès 2013, on voit bien que la situation du Département et les finances du Département se sont dégradées.

Dans ces périodes 2013, 2014, 2015, il était donc nécessaire et il fallait oser passer par la fiscalité, il n'y avait pas d'autre solution. Nous l'avons assumé en 2015 en allant à la fiscalité et, tout de suite, en gérant différemment, en rendant la moitié de la fiscalité et, aujourd'hui, avec un budget qui n'a rien à voir en épargne nette avec ce qu'il y avait auparavant. J'aurai l'occasion d'y revenir de temps en temps.

J'ai aussi sorti l'épargne brute, l'épargne nette de 2006 à 2021 et on voit bien l'effet ciseau que nous avons dans la fin du précédent mandat, qui nécessitait que l'on arrive aux affaires pour remonter les finances et gérer autrement ce Département du Nord.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction, parce que c'est vraiment le point important dont il faut se rappeler sur les années que nous venons de passer pour changer la donne.

Sur ce budget 2021, les recettes sont à hauteur de 2,928 Md€, soit 1,6 % supplémentaire.

On voit bien que l'évolution que nous avons de ces 61 M€, c'est :

- le nouveau fonds de TVA à +22 M€,
- la TSCA, +15 M€,
- le fonds de stabilisation, +6 M€,
- le plan pauvreté, 5 M€,
- Le plan Taquet, 6 M€,
- les fonds de péréquation nette, pour lesquels notre Président s'est battu pendant des années pour les obtenir correctement – j'aurai l'occasion d'y revenir également dans ma présentation – au niveau de l'État et de l'Association des Départements de France, +7 M€.

Voilà où nous en sommes sur les grandes lignes d'évolution au niveau des recettes.

Au niveau des DMTO, comme je le dis toujours depuis des années et je le disais bien avant, nous n'avons pas de boule de cristal. Nous avons prévu 367 M€ dans le BP 2021. Nous étions au BP 2020 à 365 M€. Vous voyez que nous avons très peu de différence. Je peux vous dire que, à fin février, nous sommes dans le timing de ces recettes pour aller à 367 M€. Mars l'année dernière avait été un mauvais mois sur les signatures et sur les DMTO. Là, au 11 février, nous avons déjà presque fait la moitié de mars. Nous verrons, cela va peut-être s'essouffler à un certain moment. Comme je le disais au niveau du ROB, on n'est pas à l'abri puisque, comme il n'y a pas eu de visites pour achats et autres au moment du deuxième confinement, cela peut décaler. Les notaires ont aussi des dossiers sous le coude, cela leur a permis de fluidifier l'entrée des dossiers et de les faire signer.

M. le Président.- Je précise que c'est au 11 mars que nous sommes déjà à la moitié des revenus de mars de l'année dernière et pas au 11 février. Sinon, je serais un peu inquiet.

M. POIRET.- Excuse-moi. Les mois passent tellement vite que cela devient difficile.

La péréquation horizontale est favorable au Département du Nord. On est à +7 M€ par rapport au BP 2020. Je parle bien de BP à BP, je ne parle pas de compte administratif pour l'instant, nous aurons l'occasion de revenir sur le compte administratif. On était à 90 M€. On va passer à 97 M€ sur le BP 2021.

Sur le fonds d'urgence et le fonds de stabilisation, la prise en compte du reste à charge des AIS du Département nous fait évoluer entre BP 2020 et 2021 à +28,4.

Pour bien montrer tout le travail qui a été fait sur le fonds d'urgence et sur la péréquation horizontale, je vous donne les chiffres. La péréquation horizontale était à 17 M€ en 2013, à 41 M€ en 2014, à 52 M€ en 2015. On a souffert sur 2016, 2017, 2018. En 2019, on est à 87 M€, à 90 M€ en 2020 et à 97 M€ en 2021. Cela montre bien le travail, parce que c'est bien de travailler sur un budget, c'est bien de faire attention à ce que l'on dépense mais il est important d'aller chercher des recettes et il faut aller les chercher à la négociation avec les services de l'État. Notre Président a su le faire pendant tout le mandat.

Au niveau de la CVAE, sur 2021, nous avons prévu 152,5 M€. Nous étions à 152,7 M€ au BP 2020.

Les effets de la crise Covid ne se font pas sentir encore sur 2021 au niveau de la CVAE car nous avons un décalage de deux ans. Je pense que c'est surtout en 2022 qu'il y aura une chute de la CVAE due à la crise Covid. Après, il faudra remonter sur 2023, 2024, 2025, je l'espère.

Voilà ce que cela représente globalement au niveau des recettes.

Vous avez également les fonds de TVA et autres, je n'y reviens pas, c'est classique, ce sont des dotations.

Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 2,739 Md€. Là, nous avons aussi une colonne vertébrale, c'est l'aide aux Nordistes et la proximité que nous avons d'aider les personnes en difficulté. Cela n'empêche pas que nous avons également une gestion interne, une gestion du personnel, une gestion de nos dépenses de fonctionnement de façon générale, des affaires générales, d'optimisation, je pense également à Nord durable qui nous permet de nous poser sur des dossiers importants sur lesquels il y a des économies à faire, tout en dépensant moins également.

Je me suis livré à un petit calcul, puisqu'on n'est quand même pas très loin de la fin du mandat et c'est le dernier budget primitif que j'aurai la chance de présenter. Entre 2016 et 2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de 7,1 %. Je regardais un peu dans le rétroviseur pour voir ce que cela donnait de 2011 à 2015, on était à 12,2 %. Cela montre bien que c'est la maîtrise des frais de fonctionnement qui permet véritablement l'épargne nette et c'est ce qui nous permet également d'aller à l'investissement et d'aller plus loin en investissement.

Les dépenses stratégiques

Le RSA : un travail important a été réalisé, cela fait partie de nos nouvelles politiques, cela fait partie de la griffe de cette mandature du Département par le travail de Doriane BÉCUE, de l'ensemble des élus et du personnel du Département du Nord dans les UT et dans les MDIE qui ont travaillé. Nous maîtrisons le nombre. Alors que les autres sont à l'explosion, nous avons la maîtrise parce que nous avons mis les moyens, nous avons mis de nouvelles politiques en place. Sur le BP 2021, nous prévoyons 700 M€. Au BP 2020, nous étions à 660 M€. Je peux vous dire que, au compte administratif, nous serons à 680 M€, mais, avec la pandémie, évoluer de 20 M€, c'est tout à fait « raisonnable ». Quand je pense que, entre 2015 et 2016, 45 000 personnes au RSA étaient inconnues de Pôle Emploi et nous avions une évolution de 50 M€, nous sommes passés de 605 M€ en 2015 à 652 M€ en 2016. En arrivant en mars, il nous a fallu le temps de mettre les choses en place et voilà comment nous avons pu évoluer. 700 M€, c'est un challenge, mais le challenge sera tenu par l'investissement de chacune et de chacun.

Ensuite, nous avons la croissance de l'APA. J'entends souvent dire : « Vous êtes des gestionnaires, vous ne prenez pas soin des Nordistes, vous faites des économies sur tout ». Je vous dis non parce que, cette année, nous inscrivons 255,8 M€ au niveau de l'APA. Quand nous sommes arrivés en 2015, il y avait 190 M€ d'APA. L'APA a évolué de 65 M€ pendant notre mandature. On ne peut donc pas dire que nous avons fait des économies sur le dos des personnes qui avaient des besoins. Nous serons toujours aux côtés de ceux qui en ont besoin.

Sur la PCH, nous avons travaillé sous la houlette d'Olivier HENNO et avec l'ensemble des groupes pour regarder comment nous allions pouvoir arrêter d'être à deux chiffres d'évolution par an, cela porte ses fruits cette année. On était à 112 M€ au BP 2020, nous devrions être au compte administratif dans les mêmes eaux et on prévoit 115,2 M€ le BP 21. Là également, on pourrait nous dire « vous avez fait des économies sur la PCH, sur les personnes handicapées ». On n'a pas fait d'économie parce que, quand on est arrivé en 2015, la PCH représentait 83,7 M€. Cela montre bien que, là aussi, nos économies de gestion ne sont pas des économies sur le dos des Nordistes, ce sont des économies sur le train de vie du Département et ce sont des nouvelles politiques mises en place qui nous permettent de faire de l'optimisation.

Autre masse importante également, ce sont les MNA. On est à 23 M€ en 2021. En 2017, on était à 6 M€. Malheureusement, là, l'État n'est pas à nos côtés avec 900 000 € de dotation. On était à 26 M€ au BP 2020.

De la même façon, on nous dit souvent : « Vous avez fait des économies en réduisant le personnel, vous avez fait des coupes sombres dans le personnel ». Non, on n'a pas fait des coupes sombres dans le personnel. En 2015, quand on est arrivé, il y avait 7 527 permanents au Département du Nord, nous sommes aujourd'hui à 7 860. La masse salariale a donc évolué, elle a été maîtrisée. Je vous propose une masse salariale qui va évoluer à 407 M€ au lieu de 397 M€. Le personnel n'a pas diminué depuis 2015, depuis notre arrivée au Département.

Vous voyez donc que, sur le RSA, la PCH, l'APA et le personnel, nous avons fait ce qu'il fallait. Ce n'est pas sur cela que nous avons optimisé notre gestion, nous l'avons surtout optimisée par les nouvelles politiques.

Sur les dépenses de gestion qui sont de 2,739 Md€ :

- Nous avons investi dans le système d'information, qui est important, on l'a vu pendant la crise de la Covid, mais également pour faire de l'optimisation. Vous le verrez en investissement, au niveau du système d'information, je me souviens que, en 2015, on était à 6 M€ d'investissements et, cette année, je vais vous proposer 13 M€ d'investissements et 10 M€ en fonctionnement 10 M€.
- Les RH sont à 408 M€.

- Le patrimoine est à 16 M€.
- Sur Enfance, famille, jeunesse, nous sommes à 496 M€, ce qui n'est pas neutre du tout.
- Je vous ai parlé de l'APA et du RSA. L'autonomie globalement est à 718 M€.
- Sur les actions de santé, nous sommes à 6 M€.
- Sur les collèges – pour être proche des élèves, surtout dans la situation que nous traversons –, nous sommes à 87 M€.
- Sur l'accompagnement des collèges, nous avons 16 M€.
- Le collège numérique : 3 M€.
- Dotations et forfaits d'externat : 48 M€.
- La propreté des collèges : 12 M€.

Tout cela donne ce qui va être fait en fonctionnement, tout en étant maîtrisé pour l'année 2021.

Je vais maintenant vous parler de l'investissement, sur lequel nous sommes très volontaristes, nous vous proposons 300 M€ d'investissements cette année.

Il y a ce que l'on affiche au BP et il y a ce que l'on réalise au compte administratif. Je me suis livré à un petit regard en arrière.

- Juste avant que l'on arrive aux affaires, en 2014, il était prévu 400 M€ d'investissement au BP. C'était énorme, magnifique, tout le monde a applaudi. Or, on a réalisé 287 M€, soit 113 M€ en moins par rapport à ce qui était prévu.
- En 2015, 300 M€ étaient prévus, dont, je vous le rappelle, 270 M€ à l'emprunt et 30 M€ sur des fonds propres. Nous sommes arrivés aux affaires, nous avons levé le pied au niveau des investissements qui n'étaient pas tenables et nous avons réalisé notre plus bas score, 185 M€ d'investissements.
- En 2016, on remonte la pente, on arrive à 240 M€.
- Puis, 218 M€, 204 M€.
- En 2019, on annonce 240 M€ au BP. Beaucoup nous ont dit que ce n'était pas terrible. On a quand même réalisé 218 M€. Il vaut mieux annoncer 240 M€ et réaliser 218 M€ que d'annoncer 400 M€ et réaliser 287 M€, c'est quand même logique.
- En 2020, on avait annoncé 291 M€ et on devrait être aux alentours des 270 M€ réalisés.

Là, nous partons pour 300 M€ d'investissements et pour réaliser le score le meilleur par rapport aux 300 M€ d'investissements cette année pour apporter de l'emploi et pour le bien-être des Nordistes.

Je le disais tout à l'heure, l'autofinancement est important, parce que cela permet de ne pas aller à l'emprunt obligatoirement quand on parle investissement.

En 2020, on va être à peu près à 43 % ou 45 % d'autofinancement.

En 2019, on était à 81 % d'autofinancement, à 56 % en 2018, à 62 % en 2016. Quand on est arrivé en 2015, l'autofinancement était de 26 %. En 2014, il était de 26 %. En 2013, il était de 21 %, ce qui montre bien que l'augmentation de la fiscalité était inévitable et elle aurait même pu avoir lieu avant 2015. Il fallait y aller en 2013 et 2014, mais on ne payait pas le RSA, cela permettait d'équilibrer le budget. Je rappelle le douzième mois de RSA qui n'a pas été payé sur le budget 2015.

Au niveau des investissements volontaristes :

- Sur l'aide aux territoires, nous sommes à 48 M€. L'aide aux territoires, c'est l'aide aux communes, aux petites communes, également aux communes de moins de 2 500 habitants sur le plan routier, sur les ADVB, sur les PTS, sur l'ADVB relance.
- Patrimoine : 25 M€, dont 10,9 M€ sur le Forum, un projet partagé et important pour l'avenir du Département.
- La culture : 14 M€.
- L'action sociale : 18 M€.
- Le SDIS : 2 M€.
- Le système d'information : 13 M€. Ce n'est pas neutre du tout. Demain, nous devrions avoir de l'optimisation dans nos services avec cette informatique et également apporter plus de services avec un portail au niveau des habitants du territoire et des Nordistes.
- Les projets stratégiques cofinancés : 9 M€.
- Je reviens sur les investissements au niveau des collèges, dont parlait le Président tout à l'heure notamment au niveau de Wavrin. Nous avons 78 M€ en investissement dans les collèges, nous continuons à faire ce qu'il faut à ce niveau.
- On n'oublie pas les infrastructures et réseaux, dont la rénovation du patrimoine, à 53,3 M€, les grands projets à 18,7 M€ (contournement de Valenciennes, contournement de Maubeuge entre autres).

Voilà comment se dispatchent globalement les 300 M€.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure au niveau de l'épargne. J'insiste sur ce point parce que c'est vraiment très stratégique et cela montre quand on fait de la gestion ou quand on ne fait pas de gestion.

D'habitude, l'épargne nette qui est déterminée au niveau du BP est toujours inférieure à l'atterrissage du compte administratif. C'est classique, vous allez le voir après.

- En 2013, l'épargne nette est à 41 M€ au BP et on atterrit au CA avec une épargne nette à 2 M€.
- En 2014, on a 20 M€ d'épargne nette envisagée au BP et on atterrit à 12 M€. Vous voyez bien la dégradation sur 2013 et 2014.
- En 2015, on est à moins 31 M€ en épargne nette au BP. On reprend les choses en main et on arrive à moins 15 M€. On améliore les choses.
- Après, 2016 est une année difficile à passer.

Sur les années qui suivent, 2018, 2019, 2020, notre épargne nette que nous avons annoncée en BP est inférieure à l'épargne nette du CA.

- En 2019, on annonce 23 M€ d'épargne nette au BP et on termine au CA à 130 M€.
- En 2020, on est à 57 M€ au BP et on finit à 69 M€.

En 2021, on verra ce que l'on va réaliser en investissement, on verra également le fonctionnement et on pourra voir notre épargne.

Le stock de dettes est également capital, car il y a quand même un capital à rembourser. Souvent, j'entends dire qu'il faut aller à l'emprunt parce que les taux ne sont pas élevés. Effectivement, les taux ne sont pas élevés, mais ce ne sont pas les intérêts qui comptent, c'est le capital qu'il faut rembourser dans les années qui viennent. C'est aussi important.

En ce qui nous concerne, de BP à BP, je vous donne deux chiffres qui sont stratégiques pour moi :

- Au BP 2015, on est à 14,9 années de désendettement dans le département du Nord.
- Au BP 2021, on est à 6,9 années, dans la condition où nous réalisons l'intégralité des 300 M€ d'investissements.

Voilà donc, mes chers collègues, le budget.

C'est un budget responsable, un budget auquel on est arrivé cette année 2021 grâce au travail de l'ensemble de la majorité. C'est un budget que l'on vous présente également grâce aux novations des politiques, grâce également à quelques décisions politiques avec la détermination des élus et la cohésion du Groupe Union pour le Nord, aux côtés des Nordistes les plus fragiles – je vous l'ai démontré –, à côté des communes et des Intercos pour faire du développement économique, à côté du monde de l'éducation au niveau des collèges et de l'éducation de nos enfants pour l'avenir, tout en étant présent aussi sur les grands projets stratégiques des Hauts-de-France : entre autres, le canal Seine-Nord, le contournement de Valenciennes, le contournement de Maubeuge.

Nous sommes sur un budget d'avenir et c'est ainsi que je vous propose de voter ce budget.

Merci, Monsieur le Président. Merci, mes chers collègues.

M. le Président.- Merci, Christian.

Après cette présentation budgétaire par notre Premier vice-président en charge des finances, je vous propose de passer au premier débat thématique consacré aux solidarités humaines avec, pour commencer, l'intervention de Geneviève MANNARINO sur la politique de l'autonomie.

Je redis à mes vice-présidents qu'un laps de temps, bien sûr trop court à leur goût, leur a été attribué. Je leur demande de le respecter autant que faire se peut et je leur rappelle que, en outre, après les interventions des groupes, ils auront la possibilité de répondre par rapport aux observations qui auront été faites.

La parole est à Geneviève MANNARINO sur la politique de l'autonomie.

2. Débats thématiques sur le projet de budget

SOLIDARITÉS HUMAINES

▪ Politique de l'autonomie

Mme MANNARINO.- Monsieur le Président, chers collègues,

Avec une part de 22 % de la population âgée de 60 ans et plus et des indicateurs de croissance particulièrement impressionnants, l'augmentation de la part des seniors dans notre population nordiste représente un enjeu majeur pour le Département du Nord, comme l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap pour beaucoup plus de soutien à domicile et d'inclusion.

C'est donc un budget primitif 2021 qui est présenté en augmentation de 732,7 M€, avec une augmentation de 4,3 %. Ce budget se définit avec un fonctionnement à hauteur de 718 M€, là aussi en augmentation. Cette augmentation intègre notamment notre décision départementale d'augmenter de 1 € de l'heure la prise en charge à domicile relative à la PCH et à l'APA, soit un effort de la collectivité de près de 11 M€ en année pleine.

Le budget dédié à la PCH est de 115,2 M€, pour près de 15 500 bénéficiaires. Au sein de ce budget, il est à noter le financement de la PCH enfant qui représente 11,3 M€, budget qui devra intégrer la mise en œuvre de la PCH parentalité effective dès le 1^{er} janvier 2021. Cette dépense nouvelle sera compensée par l'État en 2022.

À noter également l'évolution de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, un enjeu majeur pour le Département avec cette géronto-croissance, avec un budget dédié de 255,8 M€ en 2021, une augmentation de 21,1 M€.

Les dépenses d'hébergement sont en augmentation de 1,5 %, 301,4 M€. Pour les personnes âgées, les dépenses d'hébergement, qui incluent l'accueil familial, s'élèvent à 72,7 M€, avec également une évolution pour ce budget 2021.

Je souligne l'important travail qui est mené avec ma collègue Doriane BÉCUE pour permettre par exemple le financement de 200 PEC dans nos EHPAD.

Pour les personnes en situation de handicap, les dépenses d'hébergement sont aussi en évolution de 1,4 %, elles s'élèvent à 228,8 M€. C'est une transformation de l'offre qui se poursuivra en redéploiement et pour continuer d'accompagner des solutions d'hébergement vers plus de domicile et d'inclusion. J'ai évoqué ce matin en réponse à la question d'actualité l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS, je n'y reviens pas.

Nous continuons d'accompagner également le transport scolaire, malgré la crise sanitaire. Nous avons adapté le transport des élèves et nous soutenons aussi les transporteurs, tout cela à hauteur de 10 M€.

À noter également la reconduction des subventions aux têtes de réseau, avec l'UDCCAS, l'URIOPSS, l'UNAFAM et la FNATH.

Le virage inclusif est une vraie réalité départementale, avec le développement des solutions inclusives, avec, suite à la loi de financement de la sécurité sociale 2021, une nouvelle prestation, l'aide à la vie partagée qui sera conventionnée entre les Départements et les différentes parties prenantes qui vont s'associer pour ces habitats inclusifs et qui est financée à hauteur de 80 % par la CNSA.

Le renouvellement des CPOM vers des contrats transverses de coopération territoriaux plus inclusifs se poursuit en 2021. Je voudrais remercier tous les gestionnaires et les associations qui œuvrent à nos côtés pour être dans cette dynamique.

La stratégie pour l'autonomie se poursuivra en 2021, avec le soutien à la MDPH, la poursuite de la mobilisation de la conférence des financeurs, la maison départementale de l'autonomie qui voit se déployer maintenant 43 CLIC relais autonomie pour une meilleure qualité d'information en présentiel dans tous nos territoires, un équipement en tables numériques, une amélioration de l'accueil téléphonique sur la plate-forme, ainsi que le portail usagers.

Un soutien à la transformation de l'offre avec nos services d'aide à domicile : nous accompagnons maintenant 1 902 salariés, soit plus d'un quart du secteur, pour être vraiment dans d'autres organisations et avoir une attractivité sur ces métiers.

Au niveau de l'investissement pour notre département, la relance de l'investissement engagé en 2017 se poursuivra avec un budget à hauteur de 14,7 M€, avec toujours l'accompagnement pour les établissements en termes de rénovation-réhabilitation, mais aussi pour les petits équipements en EHPAD qui favorisent la qualité de vie au travail.

Voilà, chers collègues, la présentation du budget.

L'année 2020 a été tournée vers l'accès aux droits, la logique de parcours, l'adaptation de l'offre des services aux besoins des personnes, la gestion de la crise sanitaire. L'engagement pour un département inclusif et solidaire se poursuivra en 2021. L'année

2021 devrait en outre être marquée par les évolutions législatives à venir, peut-être la loi grand âge autonomie, mais surtout la création de la cinquième branche autonomie qui ancrera encore plus les solidarités humaines.

Je tiens à remercier les services qui ont travaillé avec moi sur ce budget qui va nous permettre une nouvelle fois de répondre aux choix de vie et aux besoins quotidiens des Nordistes âgés ou en situation de handicap, tout en étant tourné vers l'innovation et en étant prévoyant pour l'avenir.

Merci aussi, cher Président et chers collègues, d'avoir porté au sein du groupe UPN toute cette politique de l'autonomie dans vos territoires, une politique de l'autonomie que vous avez su faire vivre avec conviction et beaucoup de proximité.

M. le Président.- Merci beaucoup, Geneviève.

Je ne doute pas que des questions te seront posées et elles te permettront de réintervenir.

Yves DUSART peut prendre le relais sur la politique de l'enfance.

▪ **Politique de l'enfance**

M. DUSART.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le budget relatif à l'enfance, famille, jeunesse est pour la troisième année consécutive en hausse. Nous inscrivons plus de 9 M€ supplémentaires, soit une hausse de 2%. Si je compare à 2015, ce sont près de 44 M€ supplémentaires inscrits sur ce budget 2021. Notre budget atteindra presque le demi-milliard d'euros avec 498,6 M€ au total, 495,6 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement.

Je commencerai par un bref retour en arrière car je pense réellement que l'on ne peut pas dissocier ce budget de notre action globale, de nos orientations et je veux dire les avancées primordiales et nécessaires qui ont été effectuées depuis 2015 alors même que nous sommes un département hors norme notamment sur les questions de la protection de l'enfance.

Nous assumons bien évidemment le fait de ne pas faire du placement l'unique solution disponible. De même, nous assumons le devoir de tout faire pour sauvegarder le lien parents-enfants, dans la limite évidemment de la sécurité de l'enfant. Nous assumons de multiplier les réponses, nous assumons de développer la prévention, mais aussi l'accompagnement.

Pour cela, nous avons donné un nouvel élan à la politique jeunesse, enfance, famille et à notre façon d'aborder la protection de l'enfance qui, rappelons-le, était de toute façon rendue nécessaire par les lois de 2007 et 2016. Nous avons redéfini l'offre de services, contractualisé des CPOM, trouvé des solutions à la question des MNA et, depuis 2018, nous avons continué les adaptations tout en intégrant la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et répondu à un plan RH sans précédent.

Le budget 2021, quant à lui, nous permettra, en plus du plan pauvreté, de pérenniser de grosses avancées comme l'augmentation en faveur de l'hébergement et plus particulièrement sur les CPOM et l'accueil familial. Il nous permettra aussi d'intégrer la stratégie nationale de protection de l'enfance, puisque nous avons contractualisé parmi les 30 premiers départements. Concrètement, ce plan nous permet de bénéficier de 10 M€ pour conforter nos actions, avec des dispositifs fortement attendus alliant le soin à l'accompagnement et qui vont apporter de vraies réponses à une jeunesse qui en a tant besoin.

Je le redis et j'insiste, tant ce fait est important, nous ne nous contentons pas de superposer des dispositifs nationaux, mais nous profitons des moyens qui s'offrent à nous pour aller plus vite sur nos évolutions, pour augmenter notre palette de réponses et mettre en action des solutions innovantes.

Là aussi, pas de place au hasard. Nous avons tenu à inscrire en novembre dernier toutes ces dispositions dans une feuille de route globale qui se veut être une véritable stratégie départementale pour laquelle nous mobilisons près de 25 M€. Elle s'appuie sur deux axes : le premier est de mieux répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de les préparer à l'entrée dans la vie d'adulte ; le deuxième est de renforcer la gouvernance au service des missions de la protection de l'enfance.

À ce stade, j'insiste sur un autre point, les compléments spécifiques décidés par Monsieur le Président ces derniers mois qui ont permis notamment de nous adapter à la crise sanitaire en mettant sur pied des dispositifs d'urgence (je pense aux accueils de repli), en soutenant nos professionnels dans leurs activités, en mettant en place des aides d'urgence : le FDAJ qui a été redistribué, les AMASE, le fonds d'aide spécifique, le fonds d'aide d'urgence, entre autres. Je n'oublierai pas non plus la prime exceptionnelle versée en pleine crise à nos assistants familiaux pour les soutenir et leur témoigner une reconnaissance tant méritée.

Certains l'ont peut-être déjà oublié, notamment certainement ceux qui se plaisent à dresser un tableau noir du secteur enfance, mais nous avons tenu bon dans cette période ultra-difficile. C'est selon moi la meilleure preuve, non pas que tout soit parfait, certainement pas, mais au moins que le socle l'est, nos professionnels et les acteurs du secteur sont plus qu'engagés et nos dispositifs robustes.

Si j'entre un peu plus dans le détail, la ligne allouée à l'hébergement est en très léger recul, passant à 245 M€. Je vous rassure, pas de volonté d'économie, mais juste une adaptation dont a parlé le Premier vice-président tout à l'heure face à la diminution des arrivées de MNA depuis le début de la crise sanitaire, avec deux phénomènes : une clef de répartition légèrement moins défavorable maintenant pour le Département et surtout la fermeture des frontières liée à la crise. Ces crédits nous permettent d'ailleurs d'accompagner les jeunes majeurs aujourd'hui encore dans nos dispositifs.

Les crédits alloués aux CPOM sont maintenus. Cela signifie que sont intégrés les 7,5 M€ ajoutés l'an dernier. Ce n'est pas rien que de le souligner.

Nous prévoyons des crédits supplémentaires pour l'appel à projet sur une pouponnière sur laquelle nous misons 1,4 M€ au profit des plus petits.

Sur l'accueil familial, nous maintenons notre budget avec 149,2 M€. Je considère sincèrement que c'est un trompe-l'œil positif, puisque notre budget consommé de l'an dernier tenait compte des 5 M€ de primes aux ASSFAM dont je viens de parler.

Notre soutien aux actions de prévention et l'accompagnement à la parentalité seront maintenus avec 6,25 M€.

7,2 M€ supplémentaires sont dédiés à la prévention et l'autonomie des jeunes pour atteindre plus de 43 M€. 1,3 M€ nous permettra de stabiliser nos financements aux clubs de prévention et projets jeunesse des centres sociaux, tandis que 5,85 M€ sont issus de la hausse prévue du plan pauvreté qui passe à 13,1 M€, ce qui nous permettra par exemple d'aller plus loin dans le soutien aux situations complexes, dans l'accompagnement des jeunes majeurs, y compris les jeunes majeurs étrangers.

Nouvelle hausse conséquente avec la rubrique « projets pour l'enfant » qui est en hausse de près de 4 M€ pour arriver à 10,8 M€. Cette hausse est le fruit des inscriptions du plan de protection de l'enfance et elle permettra de mettre en place des dispositifs attendus, comme des solutions associant soins et accompagnement, ou encore la diversification des actions à domicile pour les plus petits.

Enfin, pour la rubrique « soutien à domicile enfance », le budget est maintenu à 40,7 M€, en phase avec la consommation de 2020.

Pour terminer, je précise que nous poursuivons notre effort pour l'investissement avec une enveloppe de 3 M€, non sans vous rappeler que nous menons en parallèle une vaste étude avec la Banque des territoires afin de recenser nos besoins d'investissement dans les structures et ainsi les traduire sur un plan pluriannuel d'investissement.

Mes chers collègues, ce budget 2021, dernier de notre mandat, et surtout les différents dispositifs engagés traduisent selon moi vraiment un grand espoir. Ce budget va nous permettre dans un premier temps d'avancer, de tester avant et, dans un second temps, d'étendre ce qui aura bien fonctionné. Les objectifs que nous que nous sommes fixés et notre feuille de route font de nous un Département pionnier. La traduction budgétaire grâce à ce budget 2021 engage la phase opérationnelle et concrétise notre ambition permanente de faire de la protection de l'enfance une des politiques favorites et privilégiées de la politique départementale.

Dernier budget du mandat, si vous me le permettez, Monsieur le Président, mes derniers mots seront dirigés essentiellement vers les équipes, celles du Département, mais aussi celles de nos partenaires qui œuvrent au quotidien auprès des familles et des enfants. Elles font un travail remarquable, trop souvent injustement décrié à mon goût – merci à elles pour leur engagement et leur professionnalisme ; et les équipes qui travaillent plus à nos côtés à la DEFJ, à la DG Sol ou encore en territoires. Ces équipes ont réalisé des prouesses durant ce mandat. Osez juste un coup d'œil dans le rétroviseur et vous verrez les pas de géant que vous avez contribué à accomplir et surtout les perspectives ultra-positives que ces pas de géant ouvrent pour l'avenir. Tout simplement, merci à vous et merci, mes chers collègues, de m'avoir écouté.

M. le Président.- Merci, Yves DUSART.

Je sais effectivement la complexité, la lourdeur, la difficulté de la délégation dont tu es en charge. Je sais aussi que c'est certainement celle qui pèse le plus sur les soucis, les craintes, les inquiétudes des élus qui les gèrent.

Je m'associe aux remerciements que tu as adressés à ceux qui travaillent avec toi et à tes services. Je crois ne pas me tromper en disant que, dans ce domaine si sensible de la protection de l'enfance, nous avons accompli un des pas du chat botté, nous avons accompli un pas de géant. Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire, mais que nous avons vraiment posé les bases d'une politique qui ne peut que se développer dans les années à venir, bien au-delà d'ailleurs des éventuelles évolutions liées à tout régime démocratique. Nous en reparlerons puisque, demain, tu vas réintervenir sur les problèmes de la jeunesse.

Sur l'aide sociale à l'enfance, je suis heureux que ce mandat ait pu marquer une évolution qui était nécessaire, avec une évolution également entre 2015 et 2020 parce que, pour faire les efforts qui ont été faits, il fallait aussi avoir des moyens importants pour les accomplir et, un peu à la fois, dès que nous avons retrouvé ces moyens, nous les avons mis totalement au service de cette politique. Si l'on se souvient bien, c'était une des critiques de la Chambre régionale des comptes dans l'appréciation qu'elle faisait du mandat 2015-2020, mais c'est une critique que nous assumons totalement.

Je passe la parole à Doriane BÉCUE sur la politique de l'insertion professionnelle. Je sais bien, Doriane, que, si l'on peut réaliser autant sur d'autres politiques, c'est aussi parce que, dans la tienne, les choses ont tendance à aller mieux qu'elles ne l'ont été.

▪ **Politique de l'insertion professionnelle**

Mme BECUE.- Mes chers collègues, je vais vous présenter le budget 2021 pour la délégation insertion et retour à l'emploi.

Le budget de fonctionnement pour cette année s'élèvera à 759,8 M€.

Depuis 2015, vous le savez, nous avons fait comme priorité du Département du Nord le retour à l'emploi et les résultats sont là. Pour rappel, en 2015, nous avions 116 000 foyers allocataires. Juste au début de la crise, nous étions quasiment à 100 000 foyers allocataires du RSA. Nos équipes sont restées très mobilisées. Le mois dernier, nous étions très heureux de vous annoncer que nous étions à 103 497 foyers allocataires du RSA et, ce mois-ci – les résultats sont tombés vendredi –, très bonne nouvelle, nous sommes à 102 104 foyers allocataires du RSA. C'est historique de connaître en pleine crise sanitaire une baisse du nombre d'allocataires.

Tout cela est le fruit d'une mobilisation très forte de nos équipes, mais également du partenariat exceptionnel que nous avons avec Pôle Emploi. Vraiment, un grand merci à tous nos collaborateurs qui sont très mobilisés.

Pour 2021, nous allons consacrer 700 M€ au versement de l'allocation RSA, sur un paiement de 12 mois. Ce budget est sincère et prudent et il est cohérent avec la situation sanitaire que nous traversons.

Depuis 2015, tous les moyens sont mis en œuvre pour proposer à tous les Nordistes un accompagnement renforcé individuel et adapté.

Merci à l'État pour la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui a permis de déployer sept maisons départementales de l'insertion et de l'emploi. En 2020, ces maisons ont accueilli, orienté, accompagné presque 30 000 allocataires du RSA dans le mois de leur demande. Actuellement, nous sommes à environ 19 jours de délai moyen.

Notre dispositif coach'emploi, qui offre un accompagnement intensif, favorise l'emploi. Il a permis en 2020 à plus de 2000 personnes de retrouver un emploi ou une formation grâce à cet accompagnement renforcé. 55% des personnes passent par le dispositif.

Pour les jeunes, nous avons mis en place Coach Initiative Emploi, grâce au soutien de la Région. 75% des jeunes accompagnés ont trouvé une solution, des résultats qui sont vraiment exceptionnels. Fort de son succès, avec mon collègue Yves DUSART, nous avons décidé d'étendre le coaching IEJ aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

Je tiens vraiment à remercier l'État qui, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, est aux côtés du Département du Nord. Pour l'exercice 2021, cela représente un soutien de 7 M€.

Nous avons également notre appel à projets qui est un outil essentiel de nos maisons départementales. Nous avons fait le choix de mettre l'accent sur les actions en insertion professionnelle, sans oublier les actions d'insertion sociale pour les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi. En 2020, cet appel à projets a permis à 4 886 personnes de retrouver un emploi ou une formation et, sur trois ans, 75,98M€ sont consacrés à l'accompagnement des plus fragiles. Les partenaires de notre appel à projets contribuent fortement au retour à l'emploi.

Nous sommes également engagés aux côtés de l'État par une convention d'objectifs et de moyens pour l'insertion par l'activité économique, en favorisant les contrats initiative emploi et les parcours emploi compétences. Ces outils permettent de favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Le CIE est pour nous un outil important pour le positionnement sur le secteur marchand. En 2018, nous avons pris la décision de doubler le nombre de CIE en passant de 1 000 à 2 000 contrats. Pour 2021, nous maintenons notre engagement. Je vous rappelle que 80% des personnes qui sont en CIE trouvent un emploi durable.

Pour les PEC, 100 contrats sont prévus dans le cadre de cette CAOM. Cette année, nous allons plus loin, nous ajoutons 350 contrats supplémentaires. Avec Geneviève MANNARINO, nous avons fait le choix de dédier 200 PEC aux EHPAD, avec aucun reste à charge pour les employeurs.

Au total, 7,7 M€ sont inscrits pour les différents types de contrats aidés, que ce soit CIE ou PEC.

Pour permettre une insertion réussie, nous avons fait le choix de mettre en place « coup de pouce » avec l'aide d'Activ'Emploi à destination des allocataires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle ou une formation. Cette aide peut être mobilisée en moins de 48 heures et peut aller jusqu'à 150 € pour la garde d'enfant, la mobilité ou encore l'achat de matériel. Le fait d'avoir ces aides permet d'être très réactif lorsqu'une personne trouve un travail ou une formation. En 2021, nous reconduisons l'enveloppe de 500 000 €.

Notre partenariat avec Pôle Emploi, c'est du concret et les événements « Réussir sans attendre » sont attendus par les allocataires et les professionnels. Ensemble, en pleine crise sanitaire, nous avons fait le choix de maintenir la semaine « Réussir sans attendre » qui s'est déroulée du 23 au 27 novembre 2020. Je garde en tête le parcours de Monsieur Ali BENOUDEN qui est pâtissier à Roubaix. Il y a deux ans, il poussait les portes de la Maison départementale de Roubaix pour être accompagné dans une recherche d'emploi. En 2020, c'est en tant que recruteur qu'il participe à la semaine « Réussir sans attendre » pour recruter des allocataires du RSA. C'est vraiment une fierté pour nous tous. Je tiens à remercier la Région, Caroline RIFFARD et ses équipes pour leur collaboration, mais aussi l'ensemble des agents du Département qui ont contribué à la réussite cet événement. 8 000 allocataires du RSA ont participé à l'événement. Le bilan est très positif. On compte au 1^{er} mars 1216 retours à l'emploi, 400 entrées en formation et 1 740 coups de pouce, preuve que les événements « Réussir sans attendre » fonctionnent. Encore un grand bravo à chaque collaborateur.

C'est aussi au quotidien que le partenariat entre Pôle Emploi et le Département s'illustre. Le décroisement entre le professionnel et le social fonctionne. C'est pourquoi nous mettons une priorité sur le dispositif d'accompagnement global. Les objectifs ont été atteints et même dépassés. La part du nombre d'allocataires accompagnés est de 82%, alors que, dans la convention, nous nous étions fixé 80%. Il permet de répondre simultanément à des difficultés sociales et professionnelles grâce à un travail qui est conjointement mené par un travailleur social du Département et un conseiller de Pôle Emploi.

Sur le volet de l'insertion sociale, grâce aux moyens financiers de l'État et du Département, nous avons pu mettre en place un plan de soutien dédié aux Nordistes en difficulté lors de cette crise sanitaire. Le fonds d'aide exceptionnelle a permis de délivrer 2 841 aides financières pour un montant de 1M€. Nous poursuivons notre engagement envers les plus fragiles en prolongeant ce fonds jusqu'en juin 2021, ce qui représente une dépense de 500 000€.

Le Département du Nord maintient également son soutien financier aux acteurs de la lutte contre les exclusions. Les centres sociaux, pour 3,1M€, financeront l'animation globale de 152 centres.

De la même façon, nous maintenons notre soutien aux associations caritatives en charge de fournir des aides d'urgence. Au regard des conditions sanitaires, nous proposons d'ajouter

200 000€ sur cette ligne par rapport à l'année 2020 et donc d'y consacrer 1,1M€.

Le logement est également un facteur important d'insertion. C'est pourquoi, en 2021, nous inscrivons le même montant qu'en 2020, soit 5,6M€. Ces crédits seront fléchés vers des associations qui permettent de favoriser l'accompagnement et le maintien dans le logement.

Retrouver un travail, c'est retrouver sa place dans la société et c'est en alliant nos forces que nous sommes plus forts. Faire le choix de réussir sans attendre, c'est faire le choix de lutter contre la précarité.

Merci, mes chers collègues.

M. le Président.- Merci, Doriane.

Il m'est arrivé, dans les COPIL RSA que nous avons régulièrement, de dire à nos collaborateurs qui étaient là, aussi bien les collaborateurs du Département que ceux de Pôle Emploi, qu'ils étaient en quelque sorte l'assurance vie du Département. Lorsqu'on remet quelqu'un au travail, non seulement on lui redonne toute sa place au sein de la société et on lui donne toute la sérénité dans sa vie familiale, vis-à-vis de son conjoint, vis-à-vis de ses enfants, mais en plus, mes chers collègues – pardonnez-moi cette remarque que vous trouverez peut-être un peu terre à terre –, lorsqu'on remet au travail 5 000 personnes comme cela vient d'être fait en janvier et février, il faut bien sûr que ce soit sur le long terme, mais 5 000 personnes remises au travail pendant un an et qui quittent le RSA, cela représente également 30M€. Cela représente donc également des moyens pour les mettre sur l'aide sociale à l'enfance, sur les EHPAD, sur le grand âge, pour les mettre sur le fait de faciliter les conditions de la vaccination. Je crois donc qu'il y a une telle complémentarité entre ce que tu fais, ce que fait Geneviève, ce que fait Yves, ce que fait Marie-Annick que, réellement, la compétence sociale du Département est un tout.

Merci, Doriane.

Je passe la parole à Joëlle COTTENYE, notre Vice-présidente en charge de l'éducation, en charge de nos 202 collèges publics, et non pas nos 67 collèges publics, comme le dit l'Insee – mais je suis mauvaise langue – dans la dernière production qu'elle vient d'avoir, qui est une production remarquable, à cette erreur près que je me suis empressé de leur faire corriger.

Joëlle, c'est à toi.

- **Politique « collèges »**

Mme COTTENYE.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, Mesdames Messieurs les Vice-présidents,

Comme il est devenu d'usage depuis quelque temps au nom de la sécurité sanitaire, notre assemblée départementale se réunit aujourd'hui en visioconférence en raison de la crise Covid. Ce contexte sanitaire a chamboulé la vie de tous les Nordistes et notamment des plus fragiles. De nombreuses familles ont été endeuillées et la santé psychologique de chacun est mise à dure épreuve chaque jour. Notre mode de vie, notre façon de faire société et de vivre ensemble ont été profondément impactés. Nos écoles et, plus particulièrement pour le Département, les collèges sont devenus des remparts encore plus essentiels et parfois les seuls lieux pour permettre à nos collégiens de garder ce lien social et un quotidien plus soutenable.

Depuis les premiers jours de cette crise, le Département est mobilisé auprès des équipes de direction et des parents d'élèves pour accompagner et rassurer. Ce travail est essentiel face aux ajustements réguliers des protocoles.

La tension est forte depuis un an pour les personnels de direction, les agents départementaux et l'ensemble de la communauté éducative. Aussi, avant de vous parler du budget 2021, je tenais à remercier sincèrement l'ensemble des agents qui travaillent au service de la délégation Éducation collèges et qui ont plus que jamais un rôle essentiel pour préserver les conditions d'accueil des collégiens dans un contexte si difficile.

Je remercie de la même manière nos partenaires de l'Éducation nationale et les fédérations de parents d'élèves pour la qualité de notre partenariat au quotidien.

Pour rappel, le budget de la délégation avait progressé de 13,8M€ en 2020. En 2021, c'est une nouvelle hausse de 9M€ qui est proposée à l'assemblée départementale, portant le budget à 164,8M€.

Grâce à nos politiques d'accompagnement des collégiens, le Département démontre clairement le sens du mot « solidarité ».

7,8M€ sont consacrés à l'aide à l'accès à la demi-pension pour réduire la facture des familles, tout en garantissant une restauration locale, durable et de qualité. Le repas revient en moyenne à moins de 1€ pour les familles les plus modestes. C'est un engagement fort du Département du Nord.

Afin d'anticiper la dégradation rapide de la situation financière de certaines familles, nous avons également fait le choix volontariste d'abonder quasiment fois 2 l'enveloppe destinée à l'aide à la réussite du collégien (l'ARC) pour la porter à 2,5M€, et également de permettre son utilisation pour faciliter l'accès à la demi-pension.

Le montant consacré aux dotations de fonctionnement des collèges est porté à 21M€, afin d'accompagner notamment la baisse significative du taux de prélèvement sur les fonds de roulement et de financer la majoration Covid de la part entretien.

Les moyens affectés à l'entretien général des établissements progressent de 30% au budget 2021 afin de tenir compte des besoins pour répondre au protocole sanitaire et permettre les remplacements. Les demandes de prestations ponctuelles ont d'ailleurs doublé depuis la rentrée.

En matière d'investissement, le Département poursuivra une politique durablement tournée vers l'avenir permettant de concilier la transition numérique et écologique avec une dépense de 77,75M€.

En faveur de la transition numérique, le Département engagera en 2021 10,8M€ pour poursuivre sa stratégie. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de faire un point d'étape et de valider à l'unanimité les nouvelles actions lors de la dernière séance plénière. Le second appel à projets a bien été lancé dernièrement, le 8 mars 2021, et nous attendons une forte mobilisation des collèges qui valide totalement cette approche de proximité. Nous lancerons des études pour permettre de développer un numérique toujours plus soutenable et responsable. Il s'agira également de définir la politique d'équipements à plus long terme en lien avec les partenaires et notamment le monde de la recherche.

En faveur de la transition écologique, les collèges du Nord vont bénéficier d'un plan d'investissements spécifique qui s'étalera sur plusieurs années. Des contrats de performance énergétique seront mis en place sur quatre collèges de l'Avesnois et les études se poursuivront sur le contrat de performance énergétique de cinq collèges du Cambrésis.

En parallèle, un plan d'investissement GER Nord durable va permettre :

- la réfection des étanchéités et isolations des toitures-terrasses pour 65 collèges,
- la remise à niveau de gestion technique bâtiments (que l'on appelle la GTB) pour 195 collèges,
- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation pour 54 collèges,
- le remplacement des éclairages des salles de classe par des appareils LED pour 111 collèges,
- le traitement des espaces extérieurs des collèges pour 52 établissements.

D'autres investissements majeurs sont aussi à souligner, à savoir :

- la finalisation du collège Jules Ferry à Anzin,
- la poursuite du marché global de performance pour le collège Chasse Royale à Valenciennes,
- le démarrage des travaux de réhabilitation du collège Rouges Barres à Marcq-en-Barœul,
- la notification du marché de conception-réalisation pour le collège Paul Duez à Cambrai,
- le démarrage de la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux,
- la poursuite des travaux en cours sur le collège de Bergues,
- la restructuration-extension du collège Saint-Exupéry de Hautmont,
- le démarrage des travaux d'extension de la demi-pension du collège de Sin-le-Noble.

Comme vous pouvez le constater, la liste des chantiers est longue et ce budget 2021 sous le signe de la solidarité démontre, en fonctionnement comme en investissement, que notre Département du Nord a su répondre à l'urgence de la situation sanitaire dans la proximité et au quotidien, tout en continuant à préparer l'avenir de nos jeunes Nordistes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Joëlle.

J'ajoute, au cas fort improbable où mes collègues Soraya FAHEM et Henri GADAUT n'auraient pas été connectés au début de cette réunion, que, à tous ces projets en matière de collèges, nous ajoutons lors de la prochaine délibération l'inscription de l'achat des terrains qui permettront la reconstruction du collège Pablo Neruda. De cette manière, nous en aurons totalement terminé avec le dossier des collèges métalliques ouvert en 1993.

Mme FAHEM.- Je vous remercie, Monsieur le Président. J'avais bien entendu ce matin.

M. le Président.- Je n'en doute pas, Soraya. Tes remerciements me vont droit au cœur.

Nous poursuivons avec Jean-Luc DETAVERNIER, sur une politique également fort importante, la politique des ressources humaines.

Mon cher Jean-Luc, c'est à toi.

▪ **Politique ressources humaines**

M. DETAVERNIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le budget des ressources humaines a été bâti sur plusieurs orientations : maîtriser les dépenses de fonctionnement avec une hausse modérée, moderniser notre collectivité au niveau des RH et améliorer le fonctionnement et l'organisation.

Comme vous l'avez vu avec l'intervention de Christian POIRET, les dépenses de fonctionnement au niveau du BP 2021 vont passer à 407,7M€ au niveau des ressources humaines et ce, sans compter bien évidemment les dépenses concernant les rémunérations versées au niveau des assistants et assistantes familiales qui sont de l'ordre de 107M€, soit une augmentation de budget à budget d'un peu plus de 10 M€, ce qui fait une augmentation de 2,5 %.

Cette augmentation de 10M€ intègre tout d'abord l'effet GVT à hauteur de 5,6M€, le dernier volet des accords PPCR à hauteur de 2,3M€, ce qui fait pour ces deux items environ 8M€. Cela traduit aussi les recrutements supplémentaires importants qui ont été réalisés en 2020 et dont certains vont encore être réalisés en 2021, particulièrement au niveau social.

Le CIA est aussi intégré, puisque nous l'avons mis en place il y a un certain nombre d'années. Pour cette année 2020, il est passé de 2,7M€ à 3,31M€. Il sera maintenu à hauteur de 3,31M€ dans le budget 2021. C'est un plus par rapport au niveau des agents. Il a été critiqué au tout début. Aujourd'hui, je n'entends plus rien, aucun syndicat ne demande la suppression du RIFSEEP au niveau de la collectivité.

L'allocation sociale de fin d'année au niveau des agents est maintenue. Il avait été largement divulgué qu'elle serait supprimée par notre exécutif. Cette allocation a toujours cours, elle est versée tous les ans à hauteur de 1 700€ pour les catégories A, 1 567€ pour les catégories B, 1428€ pour les catégories C.

Est intégré aussi dans ce chiffre le renouvellement de l'enveloppe des CDD, avec 3 400 mois, essentiellement pour combler l'absentéisme au sein de la collectivité.

Il y a maintien de la subvention versée au COS (1,1M€) et toujours notre participation au contrat de protection sociale complémentaire avec une prise en charge de 3M€ au niveau de la collectivité, ce qui n'est pas rien. À noter un petit rajout qui n'est pas anodin non plus au niveau de ces contrats de protection sociale complémentaire, nous avons mis en place la subrogation au niveau des agents, ce qui évite des débours d'argent par les agents.

Pour le service civique volontaire pour les jeunes, 77000€ sont prévus.

On a insisté tout à l'heure sur les bourses. Des bourses d'étude sont prévues pour les élèves assistants sociaux et les éducateurs spécialisés, à hauteur de 176 000€. Une petite nouveauté pour l'année 2021 : nous allons élargir ces bourses au niveau des étudiants en médecine, nous avons prévu 20 000€.

Nous reconduisons les politiques au niveau des stagiaires et des apprentis. Nous recrutons une soixantaine d'apprentis tous les ans.

Nous prévoyons des dépenses liées à l'immersion professionnelle des allocataires du RSA pour leur permettre de découvrir les métiers au sein de la collectivité.

Autre dossier important qui est intégré, c'est le budget formation, le budget prévu à cet effet est de 1,7 M€ au sein de la collectivité, avec un renforcement de l'offre et notamment plusieurs actions particulières que nous avons déjà évoquées dans cette assemblée : le compte personnel de formation, le parcours métier, une nouvelle convention avec le CNFPT, la création de Nord académie au sein de la collectivité. Par ailleurs, cette année, un effort sera fait particulièrement sur la formation au numérique pour les agents et notamment les agents des collèges pour lesquels il y a une difficulté par rapport à l'informatique.

Je ne voudrais pas oublier notre convention avec le FIPH que nous venons de renouveler au sein de l'assemblée en juin 2020. Dans ce domaine, nous dépassons largement nos obligations puisque notre taux d'emploi est de 10,27 % alors que notre obligation se situe à 6 %, ce qui nous a valu au passage les félicitations du comité.

Deux nouveaux dispositifs vont être mis en place au cours de l'année 2021 : les travaux d'intérêt général pour lesquels nous avons prévu un petit budget, le forfait de mobilité sur lequel nous avons délibéré il n'y a pas très longtemps et pour lequel une somme est prévue à hauteur de 25 000 €. De même, des événements sont prévus pour mieux faire connaître la collectivité au niveau des écoles, au niveau des écoles d'ingénieurs, des écoles de techniciens et au niveau de Sciences-Po.

Comme vous le voyez, ce budget traduit les nombreuses avancées au niveau des RH et s'inscrit dans notre politique de modernisation de notre collectivité. Je voudrais citer aussi quelques exemples pour montrer les nouveautés qui sont mises en œuvre :

- Le télétravail : nous avons eu la bonne idée en 2018 de lancer une expérimentation sur le télétravail avec environ 500 agents. C'était avant la crise sanitaire. Ce choix nous a permis de le déployer de manière plus facile, plus aisée, à plus grande échelle durant la crise sanitaire puisque, par moments, nous avons eu plus de 5 000 agents en télétravail. Je voulais saluer le travail réalisé par la DSI qui a équipé nos agents dans un temps record pour leur permettre de télétravailler.

- Autre action nouvelle, le développement de la marque employeur avec des dispositifs spécifiques pour attirer au sein de la collectivité dans des métiers qui sont souvent considérés comme étant en tension.

- La mise en place d'un dispositif pour identifier et accompagner les agents potentiels de la collectivité susceptibles de prendre des postes de managers ou d'intégrer carrément le top management.

- Un dossier qui nous intéresse et qui nous préoccupe aussi, c'est le dossier égalité hommes-femmes sur lequel, on l'a vu dernièrement au sein de la collectivité, nous avons encore des progrès à faire.

- La mise en place de La fabrik, qui est un laboratoire d'innovation au sein de la collectivité mis en place pour améliorer le service rendu aux Nordistes.

- Le plan de management de la santé au travail est toujours d'actualité pour améliorer le bien-être au niveau des agents. Dieu sait si c'est particulièrement difficile par ces temps de crise.

- Enfin, un gros travail va être poursuivi au niveau de la digitalisation. Nous avons déjà mis en place un certain nombre de dossiers, avec la gestion numérique des absences, la mise en place du site Nord recrutement, les entretiens professionnels qui sont

maintenant dématérialisés et nous sommes en train de travailler sur la dématérialisation des chèques-déjeuner et la dématérialisation des fiches de paie.

Voilà, Monsieur le Président, un budget ambitieux qui, avec les efforts conséquents qui ont été faits en matière de recrutement au cours des années 2019 et 2020, va nous permettre d'assurer la qualité des services rendus aux Nordistes, sans oublier bien évidemment le bien-être au niveau des agents.

Je voudrais profiter de cette prise de parole pour remercier les agents du travail au niveau de ce service des ressources humaines.

Merci.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

Je m'associe totalement à tes propos mais également aux remerciements adressés à la direction des services informatiques. Sur le télétravail, le Préfet de Région lui-même nous a pris en modèle à diverses reprises sur l'adaptation rapide au niveau du télétravail qui n'a pas toujours été aussi facile dans d'autres administrations.

Par ailleurs, tu as parlé des TIG. Le Département a été volontaire pour accepter de gérer des travaux d'intérêt général, c'est-à-dire des alternatives à l'incarcération – pour appeler les choses par leur nom –, à la demande des procureurs de la République du Département. Mais, sur le travail d'intérêt général, s'il n'y avait pas nos personnels pour encadrer ce travail, cela n'aurait pas de sens. Comme je le dis souvent, les personnels du Département et les élus ne sont pas les uns face aux autres et encore moins les uns contre les autres, ils sont effectivement dans le même bateau. C'est si l'entente entre les uns et les autres est bonne que le bateau peut arriver à bon port.

Nous passons maintenant à la politique culturelle, avec Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais m'excuser à l'avance des sauts de connexion... (*inaudible*)

M. le Président.- Nous allons passer à l'orateur suivant et regarder si on peut gérer la qualité du son.

Je vais donner la parole à Marie-Annick DEZITTER qui va nous parler de la politique santé et, après le tourisme et le sport, on reviendra sur la culture.

▪ **Politique santé**

Mme DEZITTER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le budget primitif 2021 pour la politique santé s'élève en matière de dépenses à 5,9 M€ et en matière de recettes à 3,8 M€, les recettes provenant de l'État et de l'assurance maladie.

Ce budget 2021 est en hausse de 2,6 % par rapport au budget 2020. De plus, nous avons une nouveauté, puisqu'une somme est inscrite cette année en investissement de 50 000 € pour la réhabilitation du deuxième camion PMI.

La répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante : 3 M€ pour les actions santé au sein des PMI et 2,9 M€ destinés à la prévention.

Au titre des missions de la PMI, le Département va poursuivre en 2021 ses actions de protection de la santé de l'enfant et de la famille :

- La surveillance des enfants de moins de 6 ans dans les 350 lieux fixes de consultation et les 20 lieux desservis par les cars itinérants. Les services proposent également un bilan de santé à 2 ans pour un repérage précoce des éventuelles difficultés en amont de la première scolarisation, ce qui est très important pour les services PMI.

- Deuxième axe, la surveillance prénatale assurée par un suivi médicosocial de prévention proposé aux femmes enceintes en consultation prénatale et à domicile. Les services départementaux assurent également le repérage des situations de vulnérabilité en s'appuyant sur le dispositif créé en 2019 des six coordinateurs maternité, afin que le public concerné puisse continuer à bénéficier de l'intervention précoce d'une sage-femme.

- Troisième axe au titre de la PMI, les efforts seront également poursuivis en matière de planification familiale pour améliorer et développer l'offre rendue à l'usager. Les séances de sensibilisation des jeunes à la vie affective et sexuelle, menées dans les établissements scolaires, vont également se poursuivre.

Enfin, en termes de PMI, l'engagement du Département au niveau de la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance conduit à intensifier les activités menées par la PMI en 2021.

Au titre de la prévention santé, la ventilation prévisionnelle des 2,9 M€ inscrits en dépenses au BP 2021 sera la suivante :

- 1,5 M€ pour l'achat de fournitures (produits de santé) et pour l'achat de services tels que les analyses de biologie pour les services de la SPS.
- 0,71 M€ pour le paiement des actes d'imagerie et les vacations en SPS.
- 0,65 M€ permettront de financer pour 2021 les actions de prévention réalisées dans le cadre de l'appel à projets. En janvier 2021, un nouvel appel à projets a été lancé pour trois années, 2021 à 2023. 1,9 M€ sont prévus sur les trois années pour honorer cet appel à projets. Nous allons délibérer en mai sur les choix qui ont été opérés.

Par ailleurs, une étude pour un plan d'action innovant pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé a été réalisée par un cabinet, le cabinet KAISSA. L'étude s'est terminée en décembre 2020. Pour la mise en œuvre de cette étude, un crédit de 130 000 € est proposé au BP 2021. Un plan d'action beaucoup plus précis vous sera présenté courant 2021.

Je terminerai mon propos en remerciant le service départemental de PMI et les SPS pour leur travail et leur investissement notamment pendant la crise Covid. Depuis le début de la crise, ils adaptent très régulièrement leur fonctionnement pour continuer à prendre soin de la santé des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et des personnes en situation de vulnérabilité.

Voilà, Monsieur le Président, en très peu de mots, le résumé des orientations 2021 pour la santé.

M. le Président.- Merci beaucoup, Marie-Annick.

Nous aurons d'ailleurs une délibération demain sur le fait d'être informé en temps utile des situations de grossesse de façon à pouvoir mettre réellement en application notre politique d'accompagnement prénatal, périnatal et postnatal.

Je passe maintenant à la politique tourisme et à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE.

▪ **Politique Tourisme**

Mme ASTRUC-DAUBRESSE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Avant de démarrer la présentation de la politique tourisme, je souhaitais m'adresser aux restaurateurs, aux hôteliers, aux acteurs touristiques et culturels de notre département pour leur dire combien je leur accorde mon entier soutien en cette période particulière où ils se trouvent, durement touchés par la pandémie et par les mesures qui ont été adoptées pour en limiter la propagation. Je m'entretiens chaque semaine par visio avec les acteurs touristiques et culturels et nos partenaires historiques pour les soutenir et les aider à se préparer pour cette sortie de crise.

Des comportements ont changé avec la pandémie, ce besoin de revivre, ce besoin de s'oxygéner que nous ressentons chaque jour pour chacun d'entre nous, cette volonté de sortir de chez soi. On peut constater aussi une évolution des nouveaux modes de consommation. C'est ce qui nous a amenés à nous repositionner, nous réorganiser en une agence qui est exclusivement dédiée à l'ingénierie touristique désormais dénommée La Tangente.

En 2019, nous avons déjà positionné notre stratégie et réorganisé notre comité départemental du tourisme. Nous avons bien fait, bien senti ce besoin de nous réorienter vers l'ingénierie touristique.

Monsieur le Président, chers collègues, j'en viens au budget.

Le budget est quasiment identique à celui de 2020 : 5,9 M€ en dépenses, dont 4,4 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement, et 0,6 M€ en recettes.

Comme je le disais à l'instant, nous nous sommes repositionnés et réorganisés pour notre ancienne agence vieillissante, l'ancienne ADRT. Nous avons bien fait. Le webinaire que nous avons pu organiser en décembre dernier nous a d'ailleurs montré l'intérêt d'avoir pris ce virage.

Au niveau des finances, nous avons diminué le montant annuel de la subvention départementale de 100 K€ chaque année, elle était à 1,815 M€, pour passer en trois années à 1,5 M€.

Notre comité départemental s'est repositionné en une agence, La Tangente. Nous sommes aujourd'hui en B to B, c'est-à-dire que nous ne nous adressons plus à un large public, mais à des professionnels de tourisme et de loisir et des porteurs de projet. L'année 2020 nous a permis d'amorcer le recentrage de nos activités pour nous positionner aujourd'hui vers l'innovation de la politique touristique départementale.

Bien évidemment, il nous a fallu refaire une convention de partenariat sous l'appellation d'Agence d'innovation touristique du Nord pour cette période de 2021 à 2023, qui a été approuvée par l'assemblée délibérante en décembre 2020.

Des orientations stratégiques ont été reprises, je n'y reviendrai pas, vous les avez dans la délibération. Nous avons élaboré une politique touristique avec une mise en œuvre opérationnelle des dispositifs départementaux en mobilisant son expertise technique, c'est-à-dire que l'agence est au service du Département. Pendant la durée de cette convention, le Département s'engage à verser à notre agence une subvention globale en trois versements annuels globaux de 4,54 M€.

Nous continuons d'accompagner et de soutenir des structures partenariales, telles que l'Association des offices de tourisme du Nord, le Relais territorial, France Handicap, les Paysans du Nord et les offices de tourisme qui continuent de s'inscrire dans une démarche de projet d'office de tourisme du futur, ainsi que l'Association des gîtes de France pour la dernière année.

Nous avons aussi revu l'organisation et l'attractivité du site du ValJoly, puisque désormais, depuis janvier 2020, le Département a confié dans le cadre d'une délégation de service public la gestion de notre station à la société Vert Marine.

Concernant le fonctionnement, notre budget permet de maintenir en 2021 le soutien à notre agence La Tangente. Il permet aussi de soutenir nos structures touristiques. L'Association des gîtes de France, même si elle reste un partenaire historique, ne sollicite plus – elle l'a fait d'elle-même – le soutien financier du Département. Les dépenses relatives au ValJoly sont de 2,4 M€.

Pour le volet recettes, nous récupérons la taxe additionnelle à la taxe de séjour qui, bien évidemment, se heurte à la baisse de fréquentation touristique due à la crise sanitaire depuis un an. Nous l'estimons à 300 000 € pour 2021. Des recettes sont également prévues dans le cadre des mises à disposition d'agents départementaux à la société Vert Marine.

Concernant le développement territorial et cadre de vie, nous avons sur l'attractivité touristique 2,1 M€. En matière de développement et d'animation touristique, 30 K€ sont inscrits au dispositif « villes et villages fleuris ». Il était important de maintenir cette politique dans le cadre d'un maintien du cadre de vie dans nos communes du département du Nord.

Entre le Département et La Tangente, notre participation départementale est maintenue à 1,515 M€ par an et 0,25 M€ pour les partenaires que j'ai cités tout à l'heure.

Sur le ValJoly, nous prévoyons 2,4 M€. L'année 2020 est la première année de gestion du site par Vert Marine. Elle a été marquée par la crise sanitaire, comme pour tout le monde, et le site n'a malheureusement pu ouvrir que les mois d'été. Les recettes liées à l'activité sont en baisse de plus de 70 % par rapport au prévisionnel. Pour ce qui concerne la station, la subvention forfaitaire d'exploitation allouée à la société Vert Marine s'élève à 1,837 M€.

Pour la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, depuis le 1^{er} janvier 2013, nous avons instauré une taxe additionnelle départementale de 10 % à la taxe de séjour, ce qui nous permet au niveau du Département d'accompagner et développer nos territoires du Nord. Je vous propose d'inscrire une recette de 300 000 € pour cette taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Le budget investissement diminue significativement à 1,5 M€ compte tenu de la baisse des crédits prévus pour le ValJoly.

Pour l'attractivité touristique, 53 K€ sont prévus pour la signalétique touristique. Ce sont les panneaux touristiques que l'on retrouve sur l'A25. Pour les subventions « offices de tourisme du futur » et « micro-cluster touristique », nous prévoyons 0,2 M€.

Le ValJoly : 1,3 M€. Une subvention de 0,3 M€ est destinée à la contribution aux travaux de gros entretiens pour la voirie, pour la direction des bâtiments, les crédits d'étude, les travaux et la maintenance. Pour le barrage du ValJoly, nous avons 0,23 M€ pour les travaux et les études liées à l'entretien de notre barrage.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, la présentation de ce budget.

Je tenais aussi à remercier l'ensemble du personnel de mon service, ainsi que le personnel de l'agence d'innovation touristique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Brigitte.

Je ferai deux remarques. Première remarque, on espère tous – et on le pense – que notre agence La Tangente permettra au Département de prendre sa place parmi les nombreux acteurs de la politique tourisme sur ce terrain – nous ne sommes pas les seuls et de loin. D'autre part, sur le ValJoly, je dirai que, dans notre malheur lié à la crise sanitaire, nous avons eu un peu la chance que le contrat ait été passé, ce qui a permis à Vert Marine de bénéficier des aides de l'État, notamment sur le chômage, ce dont bien évidemment le Département n'aurait pas pu bénéficier.

Je passe là la parole à Martine ARLABOSSE sur le sport.

▪ **Politique sport**

Mme ARLABOSSE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Avec plus d'un million de pratiquants, le Nord est l'un des départements les plus actifs dans le domaine sportif. Pour le Département du Nord, le sport est un réel support éducatif et pédagogique qui s'appuie sur les bienfaits de l'activité physique. Le Département du Nord soutient de nombreux projets de nos partenaires institutionnels (fédérations, ligues et comités).

Soucieux d'apporter aux Nordistes un service public sportif de qualité, le Département du Nord établit avec près de 90 structures départementales, fédérales et scolaires, des contrats d'objectifs où la santé et le bien-être sont prioritaires.

Le budget 2021 permettra de poursuivre cette politique sportive. Il est en légère augmentation par rapport à celui de l'année dernière. Il est de 3,4 M€, dont une section de fonctionnement de 3,15 M€ qui se répartit de la façon suivante :

2,1 M€ pour le sport fédéral et scolaire, qui comprend :

- l'aide au comité départemental olympique et sportif du Nord (CDOS),
- la participation à la gestion de la maison départementale du sport,
- le développement des comités départementaux dont sport scolaire, UNSS public et UGSEL privé, Handisport et sport adapté,
- la promotion du sport en milieu rural, avec « Village en sport »,
- l'aide aux organisateurs de manifestations internationales, nationales et de masse,
- la section association sportive de collègue, qui intègre le dispositif « Je nage au ValJoly »,
- le projet Jeux Olympiques et paralympiques du CREPS de Wattignies dénommé « Le Nord fait ses jeux » qui est intégré dans le budget sport fédéral pour 35 000 €, tout comme les jeux nationaux handisport pour une enveloppe de 50 000 € que nous allons passer à la CP de demain.

Dans la section de fonctionnement, nous retrouvons :

- les clubs de l'excellence pour un montant de 0,73 M€,
- le sport de haut niveau, 0,12 M€ en faveur des bourses des sportifs inscrits sur liste ministérielle des sports,
- le sport structurant avec le budget de 0,2 M€ pour l'exploitation du vélodrome couvert de Roubaix.

La section d'investissement est d'un montant global de 0,3 M€ pour les aides aux fédérations, aux comités départementaux pour l'achat de petits matériels sportifs.

Je tiens à remercier l'équipe du service des sports pour son travail et son professionnalisme.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Martine.

Nous revenons à la politique culturelle avec Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER.

- **Politique culturelle**

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

2020 a été une année très difficile, et le mot est faible, pour la culture et 2021 le sera tout autant. Inutile de vous rappeler, vous l'avez tous vécu, les annulations, les reports, les organisations et réorganisations, les suppressions d'expositions, de concerts, de festivals, les fermetures de cinémas, de musées, de salles de spectacle. Cela ne veut pas dire que les acteurs culturels sont restés inactifs. Certes, certains auront du mal à se relever de cette crise, mais la plupart profitent de cette période d'inactivité visible et de silence pour innover, changer leurs pratiques en utilisant entre autres les nouvelles technologies. Je suis sûre que, dès que les circonstances le permettront – et j'espère le plus tôt possible –, la culture se relèvera encore plus créative et plus innovante pour un plus grand nombre de Nordistes.

Venons-en au budget 2021. Il a été construit en tenant compte de la politique départementale votée en mai 2017. Nos actions s'inscrivent sur les territoires en apportant une attention particulière aux territoires ruraux et à ceux qui sont peu irrigués par la culture, en lien avec les communes et les EPCI. Elles s'adressent en particulier aux publics prioritaires du Département grâce aux actions de médiation. Elles soutiennent l'innovation culturelle en mettant en lumière les politiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux.

Au total, 27,8 M€ seront consacrés à la politique culturelle du Département, soit une augmentation de plus de 4 M€, augmentation liée aux dépenses d'investissement.

En fonctionnement, le budget 2021 s'élève à 14,2 M€, dont 7,9 M€ sont consacrés aux équipements culturels. Ceux-ci se sont adaptés à la crise sanitaire en proposant des visites virtuelles, des médiations numériques innovantes. Cette pandémie a été l'occasion pour nos équipements d'évoluer dans l'approche du public vers un public différent. Certains équipements ont dû aussi revoir, modifier, prolonger, décaler ou reprogrammer leurs expositions et manifestations. Je remercie et félicite les agents de nos équipements qui ont su s'adapter à la situation et ont su garder vivants, actifs et innovants les équipements qui font la fierté de notre département.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent l'accompagnement des acteurs culturels, la mise en valeur du patrimoine et divers dispositifs. Nous y consacrerons 6,4 M€.

Parce que les acteurs culturels sont essentiels pour animer les territoires, les budgets consacrés à leurs subventions demeurent inchangés en 2021. Parce que ces structures ont été lourdement impactées par la crise sanitaire, j'ai souhaité que soit versée dès que possible leur subvention en reprenant le même montant qu'en 2020 et en votant, si vous le voulez bien, à la commission permanente de demain, la subvention totale de 2020 lorsqu'elle est inférieure à 15 000 € ou en votant la moitié pour les subventions supérieures à 15 000 €. L'octroi d'une subvention complémentaire éventuelle sera examiné dans un second temps au regard des programmes mis en œuvre par la structure.

Un détail pour ce budget de fonctionnement, vous pouvez constater une baisse de 227 000 € qui correspond au transfert des charges de personnel de l'Abbaye de Vaucelles qui étaient prises en compte dans la subvention de l'EPA et désormais prises en charge par le budget RH du Département depuis de la départementalisation de l'abbaye.

Quelques mots sur les recettes de fonctionnement, elles seront en forte baisse du fait de la crise sanitaire et de son impact sur la billetterie des équipements. Une baisse de fréquentation de 30 % est probable. Par contre, la recherche de mécènes sera poursuivie. Pour mémoire, le mécénat s'est élevé en 2020 à 450 000 €, notamment pour la rénovation de la maison natale du Général de Gaulle.

Le budget d'investissement est de 13,5 M€, en augmentation de 4,2 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par le fait que, certains grands projets ayant démarré en 2020, leurs phases d'étude et de planification préalables se verront opérationnellement mises en place en 2021. C'est notamment le cas de la couverture du cryptoportique du Forum antique de Bavay pour 7,5 M€.

D'autres programmes d'investissement sont prévus : l'acquisition de la maison voisine de la maison natale du Général de Gaulle 7, rue Princesse, pour 800 000 €. Monsieur le Président en a parlé tout à l'heure, il sera question de préempter ce bâtiment qui complètera la maison natale, qui permettra d'accueillir un public plus important et d'installer plus confortablement les équipes de cet équipement qui est, pour moi, le rayon de soleil de l'année 2020. C'est vraiment une réalisation magnifique, je vous invite tous à la visiter dès qu'elle ouvrira, si vous ne l'avez pas déjà fait. C'est une réalisation dont on peut être très fier et dont la ville de Lille s'enorgueillira aussi. C'est un équipement supplémentaire pour les touristes, à la fois pour une question historique, mais aussi pour une question de patrimoine.

Pour revenir au programme d'investissement, nous financerons aussi la modernisation des outils numériques à la médiathèque et aux archives, l'acquisition d'œuvres pour les musées, l'étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la villa Yourcenar, des études et des étapes préalables à l'extension du Musée Matisse, des travaux au Musée de Flandre et à l'Abbaye de Vaucelles et les travaux nécessaires au maintien en bon état des équipements départementaux.

Les recettes d'investissement sont estimées à 2 M€ et sont essentiellement constituées de subventions de l'État et du contrat de plan État-Région.

Pour conclure, je remercie très chaleureusement l'ensemble des agents de la direction de la culture et des équipements culturels pour l'excellent travail qu'ils accomplissent au service de la politique culturelle du Département et donc au service de tous les Nordistes. J'ai eu beaucoup de plaisir à coconstruire avec eux cette politique, ils m'ont beaucoup appris.

Enfin, pour terminer, je dirai que le budget que je viens de vous présenter s'inscrit à la fois dans la continuité de notre action depuis 2015 et dans une dynamique qui prépare et donne des moyens d'une politique culturelle encore plus créative et innovante pour tous les Nordistes.

Merci.

M. le Président.- Merci, Béatrice.

Nous en avons ainsi terminé avec l'expression des vice-présidents sur la thématique solidarités humaines. Nous passons donc à l'intervention des groupes d'élus.

C'est le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés qui est le premier à intervenir et c'est Isabelle ZAWIEJA-DENIZON qui sera la première à prendre la parole.

Ma chère collègue, vous avez la parole.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens au sujet de l'enfance, famille, jeunesse.

Pour 2021, un budget de 498,6 M€ est alloué à la politique enfance, famille, jeunesse, pour laquelle on constate trois périodes durant le mandat :

- La première, de 2015 à 2017, marquée par une baisse du budget : 478 M€, 462 M€, 443 M€, soit moins 7 %.
- Une deuxième période, de 2018 à 2019, où l'on observe une remontée progressive, mais toute relative, des crédits de 449 M€ à 467 M€.
- Enfin, une troisième période, 2020 à 2021, caractérisée par une montée en charge plus notable (489 M€, puis 498 M€), principalement liée aux financements de l'État dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et à la protection de l'enfance – Monsieur le Vice-président en a parlé.

La crise du Covid-19 a naturellement exigé plus d'efficacité. Les retours d'expérience ont montré que moins de temps fut consacré à l'administratif pour davantage de temps pour l'accompagnement sur le terrain.

Vous envisagez de capitaliser sur les bonnes pratiques qui ont émergé en protection de l'enfance à l'occasion de cette crise sanitaire et nous vous rejoignons tout à fait sur ce point. Pour notre part, deux enseignements majeurs sont à retenir.

Effectivement, la tendance à la bureaucratisation du travail social doit être stoppée. Les tâches administratives lourdes et complexes englobent un temps considérable, alors que le cœur de métier des professionnels est de passer du temps auprès des enfants, des jeunes et des familles, pas dans leur bureau devant leur ordinateur.

Le deuxième enseignement est celui des bienfaits sur un certain nombre d'enfants de limiter, voire de supprimer, les visites médiatisées. Les juges des enfants statuent régulièrement en faveur de droits de visite réguliers. Sans vouloir généraliser, nous constatons que, pour certains enfants, chacune de ces visites peut devenir une véritable épreuve. Loin de consolider les liens avec la famille d'origine, ces visites s'avèrent parfois contre-productives et néfastes au développement de l'enfant. Pendant le confinement, la non-tenu de ces visites médiatisées fut très bénéfique à l'équilibre de certains d'entre eux. Certes, l'éloignement du milieu familial doit être envisagé en dernier recours, mais si l'on tient compte de l'intérêt de l'enfant, il ne faut pas reculer sans cesse la limite du dernier recours.

En complément, nous retenons un autre point positif concernant les mineurs non accompagnés. Les consignes nationales sanitaires ont contraint le Département à poursuivre l'hébergement et l'accompagnement des jeunes devenus majeurs dans l'année. Un coût supplémentaire pour le Département, me direz-vous, mais aussi, in fine, une politique d'investissement social plus porteuse. Dommage que ce progrès soit seulement la conséquence d'une obligation légale, plutôt que de l'expression d'une politique volontariste. Pour ces jeunes d'origine étrangère, comme pour tous les jeunes majeurs de l'ASE, nous estimons que le Département

doit être là – comme vous dites –, y compris après la majorité et nous avons constaté que ce n'était malheureusement pas toujours le cas.

Concernant ces mineurs non accompagnés, vous envisagez une reconfiguration du dispositif d'accueil et d'accompagnement, pour tenir compte – je vous cite – de « la baisse des arrivées et de l'évolution des besoins du public accompagné ». Quelles évolutions des besoins avez-vous constatées ? Comment va se traduire concrètement cette reconfiguration ? On lit entre les lignes qu'il faut s'attendre à une diminution du nombre de places d'accueil puisque vous évoquez la baisse des arrivées.

La crise sanitaire a malheureusement charrié également son lot de conséquences dramatiques comme la hausse des violences intra-familiales. Vous évoquez un travail avec l'ARS pour proposer une offre de soin pour les enfants victimes de violences et de négligences graves. En effet, une prise en charge spécifique semble indiquée, notamment sur le volet santé mentale. Concrètement, quels dispositifs seraient mis en place pour les enfants protégés du département ? Peut-on s'attendre à des créations de postes, de psychologue par exemple, ou à d'autres mesures ?

En ce qui concerne les CPOM, de nombreux débats nous ont opposés sur les capacités d'accueil en hébergement collectif. Nous considérons que votre objectif principal était de faire des économies trop conséquentes et trop rapides sur les établissements accueillant des enfants protégés. Les répercussions étaient très sensibles pour les travailleurs sociaux de l'enfance qui se sont dès lors transformés en VRP à la recherche de places. Qui plus est, ces professionnels ont témoigné d'une souffrance croissante. Désormais, ils doivent juste trouver une place, alors que le sens de leur travail est plutôt de trouver une place adaptée. Alors que vous parlez sans cesse de diversification de l'offre, on a plutôt l'impression d'avoir affaire à son appauvrissement et à sa raréfaction.

L'offre d'accueil familial : nous lisons sur l'accueil familial que l'objectif en 2021 est de renouveler les effectifs en remplaçant systématiquement les départs d'assistants familiaux. Ce n'est guère rassurant. Si l'on comprend, les remplacements n'étaient donc que partiels jusqu'à maintenant. En tout état de cause, les crédits affectés à l'accueil familial semblent le confirmer. Ce n'est même pas une stagnation que l'on observe, mais carrément une diminution, hors rémunération des assistants familiaux entre 2015 et 2019. Sauf erreur de notre part, on passe de 33 M€ à 32,3 M€, 28,8 M€, 28,8 M€ et 28,9 M€. Nous nous interrogeons sur le delta énorme entre la vitrine, une volonté de recruter certes en grand nombre, et la réalité.

Pour les jeunes majeurs et l'autonomie, la révision du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte) en septembre 2020 était devenue impérative. Nous avons pointé les limites du dispositif initial qui proposait une approche beaucoup trop restrictive. Il portait l'idée que la sortie de l'ASE à 18 ans devait devenir la norme et que l'accompagnement après 18 ans serait l'exception. C'était supposer que ces jeunes devraient par exemple cesser leur scolarité au niveau du Bac, c'était aussi exiger de ces jeunes un niveau d'autonomie et de maturité bien plus élevé que pour les autres jeunes du même âge. Selon nous, ces orientations ont pu contribuer à des sorties sèches ou à des ruptures d'accompagnement à rebours de toutes les préconisations.

Concernant la question du logement, nous restons dubitatifs. Vous notez que cela demeure une préoccupation centrale et nous partageons ce constat, que ce soit par le biais des résidences habitat jeune, foyers de jeunes travailleurs, du travail avec Partenord ou même du logement dans le parc privé, mais on observe que les crédits ont plutôt diminué par exemple sur le financement des jeunes travailleurs, ils passent de 1,3 M€ en 2015, à 1,8 M€ en 2016, à 1,1 M€ en 2017, à 0,934 M€ en 2018, à 0,648 M€ en 2019. Si l'on comprend bien, vous changez votre fusil d'épaule pour 2021 et proposez de dédier 4,4 M€ aux foyers de jeunes travailleurs.

Vos orientations pour renforcer la prévention, le soutien à la parentalité, le maintien à domicile des enfants vont dans le bon sens. Néanmoins, des chiffres étonnants semblent contradictoires avec cet objectif. La ligne « service d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile » accuse une baisse entre 2015 et 2019 (chiffres arrondis en millions) de 36 M€, 13 M€, 14 M€, 33 M€, 35 M€. Comment pouvez-vous expliquer un tel décalage entre la volonté affichée et les moyens réellement consacrés à l'aide éducative en milieu ouvert et à domicile ?

Pour la prévention spécialisée, les coupes budgétaires ont été très nettes. Du CA 2015 au CA 2019, on va de 18 M€, à 15,5 M€, 15 M€, 14,7 M€, 14 M€, soit moins 20 %. Vous avez décidé de remodeler les interventions de prévention spécialisée en les rattachant aux collèges au travers des postes d'ALSES (agents de liaison dans l'environnement scolaire). Tout est dit dans cette dénomination. Bien qu'appréciés dans les collèges qui en bénéficient, les ALSES ne sauraient suffire. La prévention spécialisée ne doit pas s'arrêter aux portes des collèges ou même des institutions. C'est une vision un peu restrictive de l'action publique couplée à une volonté d'économies budgétaires qui vous ont conduits à baisser significativement le niveau d'intervention dans le domaine de la prévention spécialisée.

Voilà globalement, parce qu'un peu pris par le temps, nos principales observations sur ce budget enfance, jeunesse, famille.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Isabelle CHOAIN, qui va nous parler du budget de l'autonomie.

Mme CHOAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Le budget consacré à l'autonomie pour 2021 s'élève à 718 M€. La progression de ce budget est fortement corrélée avec l'augmentation de l'APA.

Deux points principaux à notre intervention : la question des allocations APA et PCH, d'une part, et votre politique en direction des établissements et du domicile, d'autre part.

Pour mémoire, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sert à payer en totalité ou en partie les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile, ou à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médicosocial, notamment en EHPAD, dans lequel vous êtes hébergé (APA en établissement). Face à l'explosion de cette allocation, vous entendez maîtriser cette dépense, un projet qui a de quoi questionner vu les prévisions démographiques qui induisent mécaniquement une hausse exponentielle du nombre de bénéficiaires à moyen et long termes. Ce phénomène de vieillissement de la population et d'accroissement de la dépendance est fondamental pour expliquer la hausse impressionnante de l'APA.

La deuxième explication réside dans l'augmentation des plafonds d'aide et dans la baisse du reste à charge pour les usagers, en lien avec la loi ASV de 2015, des mesures favorables aux usagers mais qui nécessitent une juste compensation financière de l'État dans la même logique que pour les revalorisations de RSA. Mais vous semblez écarter cette voie et vous proposez de freiner les dépenses APA – je cite – « en étant vigilant à la parfaite adéquation entre les besoins identifiés et le versement de l'allocation ». Concrètement, qu'est-ce que cette notion de parfaite adéquation implique ? Que jusqu'à présent les personnes âgées percevant de l'APA dans le Nord bénéficient de plans d'aide trop élevés par rapport à leurs besoins réels ? Que ces besoins auraient été surestimés par nos services d'évaluation ? Dans ces conditions, doit-on s'attendre à voir les plans d'aides fondre comme neige au soleil ?

Ces questionnements sont légitimes pour une simple et bonne raison. Comme nous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire, le Département du Nord ne figure pas parmi les départements les plus généreux en matière d'APA, comme en matière de PCH ; autrement dit, le montant moyen des plans d'aide se situe dans la moyenne nationale. Nous en déduisons que les marges de manœuvre sont faibles, à moins, comme nous le redoutons, de voir se développer des plans d'aide qui ne couvriront pas correctement les besoins.

Le souhait majoritaire des personnes âgées est de rester à domicile le plus de longtemps possible. D'ailleurs, l'APA domicile est largement plus répandue que l'APA établissement. Seulement, cela ne se traduit pas dans les faits par un soutien du Département à la hauteur des enjeux.

Au niveau national, le secteur de l'aide à domicile multiplie aujourd'hui les signaux de détresse. Quatre grandes associations du secteur ont lancé une campagne pour alerter sur l'urgence d'agir, avec trois revendications simples : une loi grand âge et autonomie ambitieuse, une revalorisation salariale des métiers de l'aide à domicile et des financements des pouvoirs publics plus importants pour couvrir les besoins. Sur les deux premiers points, la balle est plutôt du côté de l'État. Sur le dernier point, nous avons, nous Département, à intervenir puisque nous finançons en partie les structures d'aide et d'accompagnement à domicile.

Dans le Nord, cette prise en charge est de 21 € par heure d'intervention, un tarif unique de 21 € dont vous avez décidé en 2017. Nous avons critiqué cette uniformisation qui méconnaît totalement la diversité des prises en charge selon les structures. Nous avons également critiqué l'insuffisance de ce montant qui a concrètement conduit certaines structures à travailler à perte, jusqu'à menacer leur pérennité. Vous aviez jusqu'à présent fermé la porte à toute revalorisation, en dépit des revendications de plusieurs fédérations. En 2020, à l'occasion de la crise sanitaire, vous avez enfin consenti à une revalorisation du tarif à hauteur de 22 €, un pas qui aurait dû arriver bien plus tôt et qui ne permettra toujours pas d'atteindre l'équilibre financier. Votre argument selon lequel le tarif à 22 € dans le Nord est supérieur à d'autres départements ne fait pas avancer le problème. Pour de nombreuses structures nordistes, ce tarif ne couvre pas le coût de revient réel.

Votre politique en direction des établissements a également été rude. Alors que les EHPAD traversent une crise sans précédent, votre choix de restreindre des dotations départementales a contribué à plomber encore davantage le secteur.

Le budget 2021 pour l'hébergement des personnes âgées est en augmentation par rapport à 2020, certes, mais je tiens à rappeler que ces dépenses ont dégringolé depuis 2015. Voici quelques chiffres arrondis en millions : 128 M€ en 2015, puis 78 M€, 73 M€, 74 M€, 69 M€, 69,5 M€, 73 M€ pour 2021. Certes, il y a eu une modification dans le mode de versement des dotations qui joue en partie, mais l'effondrement des dépenses d'hébergement découle majoritairement des CPOM imposés aux EHPAD en début de mandat, avec une méthode à la limite du chantage puisqu'il leur a été demandé de choisir entre une baisse de 3 % de la dotation départementale ou une déshabilitation de l'aide sociale à l'hébergement. Avec la baisse de la dotation, vous leur proposiez finalement de rogner sur les sorties, les animations, les produits utilisés pour l'élaboration des repas, de facturer des services qui ne l'étaient pas, de supprimer des postes. Ils ont majoritairement refusé cette option et ont donc massivement déshabilité, ce qui ne va pas sans poser de questions sur l'accessibilité pour les résidents les moins aisés.

Entre le domicile et l'établissement, il y a des solutions alternatives, par exemple l'accueil familial, mais votre volonté légitime d'augmenter le nombre de personnes en accueil familial n'a pas été couronnée de succès, semble-t-il, puisque, depuis 2015, on observe même une diminution des dépenses : 1,6 M€, 1,7 M€, 1,3 M€, 1,5 M€, 1,6 M€. On constate donc que cette stratégie a plutôt été un échec par rapport à l'objectif affiché de voir le dispositif monter en puissance.

Concernant le secteur handicap, votre politique en direction des établissements a également consisté en des économies éclair. Les dépenses d'hébergement augmentent entre 2020 et 2021, certes, mais, encore une fois, un coup d'œil dans le rétroviseur suffit à remettre les choses en place. Ce budget n'a fait que baisser depuis 2015 : 235 M€ en 2015, 208 M€, 217 M€, 223 M€, 222 M€, 220 M€ et donc 229 M€ pour 2021. Le tournant 100 % inclusif ne doit pas justifier une suppression drastique de places en établissement, ni l'amputation de leur budget. Il reste la solution la plus adaptée pour certains handicaps lourds qui demandent un accompagnement très spécifique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Je donne la parole à Maryline LUCAS sur l'insertion.

Je signale que l'on est d'ores et déjà à 15 minutes. Je veux bien qu'on explose un peu les 20 minutes, mais de manière raisonnable.

Maryline LUCAS, chère collègue, vous avez la parole.

Mme LUCAS.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Pour 2021, c'est un montant de 759,8 M€ qui est budgété pour la politique insertion, dont 700 M€ au titre du RSA. L'augmentation de ce budget est clairement portée par la hausse des dépenses obligatoires de RSA (+40 M€ par rapport au budget 2020). Le reste du budget insertion hors allocation RSA ne progresse que de 1,8 M€.

Tout au long du mandat, nous avons exprimé des réserves et une approche différente sur la politique insertion. On a observé – et vous assumez ce choix – une nette inflexion des crédits en faveur de l'insertion professionnelle (deux tiers) au détriment de l'insertion sociale (un tiers), une stratégie payante en termes de chiffres peut-être, mais qui s'est très largement détournée – et c'est là tout le problème – des plus éloignés de l'emploi. Votre politique insertion n'a marché que sur une jambe.

On a observé également un doublement des exigences de résultat du Département vis-à-vis des opérateurs d'insertion, mais avec les mêmes budgets alloués, avec pour répercussion le développement d'une politique du chiffre diamétralement opposée au principe de l'accompagnement social qui nécessite du temps et dont les effets sont difficiles à chiffrer à l'aide d'indicateurs.

On a enfin observé la création d'un couloir parallèle à Pôle Emploi avec des structures comme les MDIE et des dispositifs comme le coaching emploi. Ne voyez pas de reproche, ni d'insulte là-dedans, mais un simple constat. En soi, nous ne saurions condamner cette implication pour l'accès à l'emploi, terme qui nous semble préférable à remise à l'emploi. D'ailleurs, on ne doute pas que les nouveaux entrants dans le RSA soient bien accompagnés.

La pomme de discorde réside dans le déséquilibre manifeste par rapport au volet social, la deuxième jambe de la politique insertion qui a été très amoindrie. La levée des blocages autour du logement, de la santé, de la garde d'enfants, de la mobilité, de l'illettrisme et de l'illectronisme a été considérée comme accessoire, voire secondaire ; alors que, paradoxalement, c'est le cœur des métiers du Département.

Les échanges que nous avons pu avoir avec les opérateurs d'insertion et avec des allocataires du RSA nous ont interpellés sur la brutalité de certaines pratiques, sur une politique du chiffre ne laissant plus aucune place à l'humain, au temps de l'accompagnement souvent long, c'est vrai, sur la perte du sens du travail pour les collaborateurs au Département. Que valent ces témoignages puisque le nombre d'allocataires a diminué ? Rien, si l'on en croit votre autosatisfaction sans cesse renouvelée.

Les chiffres ont parlé. Le débat n'a pas lieu d'être en quelque sorte. Voici un peu la philosophie qui est la vôtre quand nous sommes amenés à débattre de l'insertion.

Pour autant, nous persistons à émettre plusieurs réserves.

Concernant la crise sanitaire, tous les départements ne sont pas touchés de manière identique. Les plus fortes hausses sont répertoriées en Haute-Savoie, en Corse-du-Sud ou dans les Alpes-Maritimes, voire à Paris, écrivez-vous. Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons souligné que les fortes hausses sont ostensiblement corrélées aux caractéristiques de l'économie locale. Dans les zones où l'emploi touristique et hôtelier est sur-représenté, avec beaucoup de saisonniers, d'intérimaires, de contrats courts, le

nombre de personnes se retrouvant au chômage ou au RSA a explosé. La crise de la Covid a conduit à l'effondrement de certains secteurs bien précis, nous le savons tous.

Pour expliquer les progressions très variables selon les départements, il ne faut pas non plus omettre l'effet de masse du département du Nord. Il compte le plus gros contingent d'allocataires du RSA au départ devant tous les autres départements. Sur la période mars 2020 - décembre 2020, notre département a connu une augmentation de plus de 2 380 allocataires. Un autre département, l'Essonne, a connu une progression à peu près similaire, avec en plus 2 230 allocataires. Seulement, en valeur relative, cela aboutit à des résultats très différents : +2 % pour le Nord contre 8 % dans l'Essonne. Il faut donc prendre garde à ces résultats en trompe-l'œil.

La politique de l'insertion ne saurait de toute façon se contenter d'une présentation purement comptable. Connaître le nombre de sortants et d'entrants dans le RSA est un indicateur incontournable, cela va de soi, mais se limiter à cette unique porte d'entrée est très incomplet. Il s'agit de s'intéresser à la nature des sorties : combien de CDI, combien de CDD de plus de six mois, combien de reprises de formation. Cette approche qualitative est indispensable. Obtenir des contrats courts ou précaires est comptabilisé comme un retour à l'emploi, mais est-ce pour autant le signe d'une insertion durable et réussie ? On peut en douter.

Par ailleurs, nous nous étonnons toujours de l'absence de nuances de votre politique de contrôles et de sanctions. Quand elle sanctionne des personnes à l'attitude délibérément récalcitrante, cela s'entend, mais cela représente une minorité. Quand elle sanctionne le fait d'être désocialisé, éloigné des logiques administratives, en difficulté pour comprendre les courriers de l'administration, cela nous pose véritablement problème. Ces réalités sociologiques sont complètement ignorées par les procédures de contrôle de la CAF et du Département qui partent de l'a priori selon lequel les gens sont majoritairement des fraudeurs en puissance. Et pourtant, les cas sont multiples où des RSA ont été diminués, voire retirés, sans que l'on puisse considérer une volonté de frauder. Un changement d'adresse non pris en compte par l'administration, des ressources non déclarées comme des ventes de vêtements, des absences à un rendez-vous du fait d'une incompréhension du courrier reçu..., on ne peut pas dire que le système de contrôles et de sanctions fasse dans de la dentelle, on a le sentiment d'avoir plutôt affaire à un algorithme bête et méchant.

Concernant votre stratégie d'insertion, nous avons bien noté votre volonté de renforcer les liens avec le monde de l'entreprise, comme avec le MEDEF Lille Métropole dernièrement ; mais, selon nous, la nouveauté, l'innovation la plus ambitieuse serait de resserrer les partenariats avec les acteurs économiques spécialisés sur les filières d'avenir qui offrent des emplois non délocalisables. On le sait, il existe des gisements d'emplois gigantesques dans les métiers liés à la conversion écologique et solidaire. À travers son office de logement social Partenord, le Département peut agir très fort pour offrir des débouchés au secteur du bâtiment durable. À travers la restauration collective, dans les établissements sociaux et médicosociaux et dans les collèges, le Département peut aussi multiplier les débouchés de l'agriculture durable et pas seulement locale. Un exemple tout simple pioché chez d'autres collectivités : pourquoi ne pas créer en régie une légumerie pour transformer les légumes utilisés dans nos cantines et pourquoi donc ne pas employer dans ces légumeries des personnes en insertion ?

Pour favoriser ces emplois porteurs de sens, le Département devrait pouvoir compter sur la Région, compétente en matière de formation et de développement économique. Vous affichiez en début de mandat une volonté de faire bouger les lignes afin que la Région consacre plus de moyens à la formation en direction des personnes sans emploi et des allocataires de RSA. À l'issue du mandat régional, peut-on dire que Monsieur BERTRAND a infléchi la politique de formation en ce sens ? Nous estimons que les résultats sont plus que mitigés.

Pour terminer sur la politique insertion, nous saluons évidemment la démarche de recours gracieux que vous avez adressée, Monsieur le Président, au Premier ministre afin que l'État compense au Nord les revalorisations de l'allocation RSA. Nous doutons malgré tout de l'issue de cette démarche. Ce n'est pas par hasard si 17 Départements de gauche ont d'ores et déjà engagé des recours contentieux. Cela traduit malheureusement un épuisement des démarches de négociation.

Merci.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Je fais observer au Président BEAUCHAMP que nous en sommes à 24 minutes sur les 20 minutes qui vous étaient imparties. Si cela doit durer une heure sur l'intervention du groupe communiste, nous allons finir à 10 heures du soir. Je le dis...

La parole est à Charles BEAUCHAMP sur les ressources humaines.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le budget consacré aux ressources humaines pour 2021 s'élève à 407 M€, un budget en hausse par rapport à 2020, qui témoigne d'une prise de conscience tardive quant à la nécessité de changer de braquet.

On peut distinguer deux périodes durant le mandat concernant le personnel départemental. Ce changement de trajectoire traduit une volonté de faire des économies, finalement rattrapée par la réalité des besoins.

Entre 2015 et 2018, on observe une première phase de réduction forcée des effectifs. Sur ces quatre années, le nombre d'équivalents temps pleins tombe fortement de 7 700 à 7 200, soit une diminution de 7 % de la masse salariale. Cette trajectoire a donc largement été suivie jusqu'à ce que la réalité des besoins impose un changement de cap. On distingue en effet une seconde phase à partir de 2019 avec un léger infléchissement. De nouveaux recrutements ont eu lieu, remontant le nombre d'emplois à 7 400.

Pour 2020 et 2021, sauf les chiffres donnés par Monsieur le Vice-président aux finances, nous ne disposons pas du nombre d'ETP, mais nous savons qu'ils s'inscrivent dans ce prolongement d'inflexion.

Comme nous l'avons dit lors du DOB, nous estimons que cet arrêt de l'hémorragie était indispensable, il confirme notre analyse. Vous avez supprimé un grand nombre d'emplois sur la première partie du mandat, vous avez gelé trop de postes qui auraient dû faire l'objet de recrutement.

En plus de cette coupe excessive dans les effectifs, un coup de frein énorme a été porté aux évolutions de carrière. Le nombre de promotions internes a été tout bonnement divisé par deux sous votre mandat. Les collaborateurs avaient beau remplir toutes les conditions, la demande de promotion portée par le responsable hiérarchique, rien n'y a fait. Quelles perspectives pour les agents que de stagner durant des années et des années sur le même cadre d'emplois, sans responsabilité supplémentaire, sans mission nouvelle ? Il est évident que ce blocage des carrières est particulièrement frustrant, à la fois en termes de rémunération et de parcours professionnel.

Comment s'étonner dans ces conditions que de nombreux collaborateurs aient préféré aller voir ailleurs ? En effet, cela a sans doute contribué à rendre le Département moins attractif et ainsi à renforcer les difficultés à recruter de nouveaux fonctionnaires territoriaux. Les promotions internes ont été fortement bloquées, mais d'autres problèmes sont à souligner : l'inégalité entre femmes et hommes, au détriment des femmes moins promues alors qu'elles sont sur-représentées dans les effectifs.

À défaut de fonctionnaires, vous avez massivement eu recours aux contractuels. L'impossibilité de recruter des statutaires a été invoquée comme justification ultime indiscutable. Pourtant, nous continuons à penser que cette impossibilité a été largement exagérée. Bien sûr, certains profils de poste sont très spécifiques et justifient le recours à des contractuels, mais pas plus au Département du Nord qu'ailleurs dans la fonction publique. Quand on veut recruter des statutaires, il faut s'en donner les moyens.

Plus globalement, concernant les procédures de recrutement, il nous a semblé que la transparence n'était pas toujours au rendez-vous. J'en veux pour preuve le recrutement du directeur adjoint de la direction territoriale de l'Avesnois qui a été pourvu sans publication préalable.

Concernant la politique de formation, il nous semble que la multiplication des formations à distance, en dehors du contexte de crise sanitaire, n'était guère pertinente. Nous avons déjà exprimé notre regret que la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, formation étendue à tous les agents de la collectivité, soit proposée sous ce format. Il va de soi que l'on s'approprie plus fortement un sujet en présence d'autres collègues et d'un formateur plutôt qu'en suivant des diapositives sur un ordinateur. Est-ce encore pour des considérations budgétaires que de telles formations à distance ont été privilégiées ? Nous le supposons et nous le regrettons.

M. Le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Je donne la parole à Bernard BAUDOUX sur les collègues.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Le Nord se caractérise par son poids démographique important, la jeunesse de sa population et la fragilité sociale de nombreux habitants. La politique départementale en direction des collègues revêt donc des enjeux forts.

Cependant, comme je l'ai dit lors des précédentes interventions, les restrictions sur les crédits pédagogiques restent un frein important pour aborder certaines disciplines de manière interactive et innovante. Concrètement, ces restrictions signifient moins de moyens pour faire venir des intervenants à la rencontre des collégiens (des écrivains, des poètes, des comédiens, des metteurs en scène, des musiciens), moins de moyens aussi pour les sorties scolaires à l'extérieur des murs du collège. C'est véritablement dommage car cette ouverture au monde n'est pas si facilement accessible à tous, nous le savons bien.

J'ajoute que notre groupe a proposé de revoir de manière différente l'attribution de ces enveloppes dites « actions pédagogiques » – vous savez que c'est un sujet sur lequel j'ai beaucoup essayé de faire bouger les lignes. En effet, nous souhaitons que ces crédits soient fortement bonifiés au profit des collègues qui ne sont ni en REP, ni en REP+, mais connaissent des difficultés scolaires sociales

importantes, notamment dans la ruralité. Nous savons tous l'inconvénient de l'effet de seuil et nous en regrettons souvent les effets. Dans le cas présent, nous avons deux dispositifs : un dispositif Éducation nationale REP et REP+, un dispositif départemental PEGD hier et PEDC aujourd'hui. Il serait donc possible que le Département prenne plus en compte les établissements pénalisés par cet effet de seuil. Quand je dis « les établissements », je pense que ce sont surtout les enseignants et notamment les collégiens les plus défavorisés socialement qui en souffrent. Dans cet esprit, nous proposons de revenir au doublement des crédits pédagogiques, c'est-à-dire à un retour à l'enveloppe allouée sous la précédente mandature qui était de 5,2 M€ par an. L'attribution de cette enveloppe supplémentaire pourrait être fléchée vers les établissements pénalisés dont je parlais précédemment.

Je ne vais pas redire toutes les autres remarques de notre groupe lors des précédents exercices budgétaires. Je note que l'augmentation du budget enseignement est due essentiellement au développement de l'externalisation de l'entretien dans les collèges qui continue de progresser rapidement en développant malheureusement la précarité. La souplesse tant vantée pour justifier cette privatisation a aussi ses revers, notamment un volume d'heures de ménage moins important qu'auparavant qui aboutit à un entretien du patrimoine bâti de moins bonne qualité. Pour le budget 2021, nous sommes à 12,4 M€ contre 9,5 M€ en 2020. La progression est quand même très forte. C'est vrai que l'entretien a dû être renforcé en cette période épidémique de la Covid, mais tout de même, c'est à se demander si cette solution externalisée ne coûte pas finalement plus cher. Quels sont les objectifs concernant l'avenir de cette politique ?

Nous partageons les efforts pour l'aide à la restauration et les efforts en direction de l'approvisionnement local. La prise en compte du caractère qualitatif et durable des denrées était pour nous une nécessité. Nous partageons donc cette démarche.

De même, dans le cadre de l'aide à la réussite du collégien, l'effort de 1 187 400 € en faveur des élèves boursiers de catégorie 2 est un geste qui va dans le bon sens, même si, vous le savez, la manière d'attribuer ces crédits, que vous avez modifiée en début de mandat, ne nous satisfait toujours pas. Dans la méthode précédente, on privilégiait l'automatisme selon le niveau des ressources ; avec votre méthode, c'est aux équipes éducatives de repérer les difficultés financières ou sociales des élèves et de décider de l'attribution de l'ARC, une méthode qui peut avoir un caractère stigmatisant.

Si l'investissement est en progression, il reste pour nous insuffisant pour faire face aux besoins et nous sommes bien loin des sommes investies au précédent mandat.

Pour l'avenir, en matière d'investissements, nous pourrions, en plus des critères environnementaux pour les bâtiments, penser à d'autres préoccupations ou en tous les cas les intégrer. Je pense par exemple à la mise en place des cours de récréation dégenrées, que ce soit lors des travaux de réfection ou de constructions nouvelles. D'autres collectivités ont déjà expérimenté ces propositions et les effets positifs sur la mixité des activités des élèves filles-garçons se font ressentir. En clair, je parle de cours de récréation qui fassent davantage place à la mixité plutôt que sur ce qui intéresse les garçons.

D'autres initiatives nous semblent intéressantes à développer. Je pense par exemple à la création de tutorat des collégiens en difficulté scolaire ou en risque de décrochage par des étudiants, comme l'a fait le Département de Haute-Garonne.

Nous le savons tous, les dispositifs de l'État ne suffisent pas à combler tous les besoins. En tant que collectivité, toute notre plus-value réside dans de telles propositions et non pas dans l'aspect stricto sensu de nos compétences obligatoires.

M. le Président.- Merci, Bernard BAUDOIX.

La parole est à Michel LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, Albert Camus a dit : « *Sans la culture et la liberté relative qu'elle suppose, la société, même parfaite, n'est qu'une jungle. C'est pourquoi toute création authentique est un don à l'avenir* » ; un message qui, malheureusement, n'est toujours pas entendu et encore moins dans cette période.

La culture, les arts, qui ne sont ni des marchandises que l'on consomme, ni des suppléments pour nos vies, nous font actuellement cruellement défaut. Ces choses-là nous grandissent, nous relient, nous déplacent, nous révèlent, nous émeuvent, nous bousculent, nous stimulent, nous rassemblent. Ces choses-là nous aident à vivre et, souvent, nous en donnent le goût. Et, si l'on peut parler ainsi, je dirai qu'il faut bichonner notre appareil créatif autant que notre appareil productif.

Les travailleurs de la culture ont souffert, continuent de souffrir et leur avenir s'écrit en pointillé. Nous ne pouvons pas être indifférents au sort de ces femmes et de ces hommes qui ne sortent pas la tête de l'eau. Dans les domaines de l'art, de la création et de la culture, on est meurtri de voir mis sous l'éteignoir tout ce qui nous fait humain, tout ce qui peut nous permettre de résister aux monstruosité des temps présents. Le tissu culturel de notre pays est malmené depuis des années et cela n'est pas sans conséquence sur l'ensemble de la société.

Les acteurs du monde des arts, de la culture et de l'éducation populaire ont des propositions à faire pour ne pas sacrifier cette dimension essentielle de nos vies. Dans ce sens, il aurait été judicieux et déterminant de les associer à la préparation de ce budget 2021, plutôt que de renouveler un budget sans surprise.

D'ailleurs, la politique culturelle menée durant le mandat s'est concentrée sur les musées départementaux, sans que les projets scientifiques et culturels soient clairement développés, ni même affichés. Comme on dit, la vitrine est toujours belle, mais le magasin est vide.

Chers collègues, des centaines de pièces, de créations aussi diverses les unes que les autres, 450 films produits depuis un an sont aujourd'hui au frigo. Cela n'a pas de sens, car les créateurs, les réalisateurs travaillent pour les gens, pas pour eux-mêmes, pour qu'un spectacle, un film soient vus.

Aussi, lorsque le feu vert sera donné – et j'espère le plus rapidement possible –, il risque d'y avoir embouteillage et tout ce qui est aujourd'hui à disposition ne trouvera pas preneur. Je propose donc que notre institution, dès aujourd'hui, travaille en partenariat avec les villes et les villages à la création d'événements de territoire, à l'intérieur comme à l'extérieur. Cela permettra aux compagnies, aux intermittents, aux précaires, aux intérimaires d'entrevoir un petit coin de ciel bleu et aux populations de bénéficier de consultations culturelles et d'une thérapie non dénuée d'utilité en ces temps si compliqués. La culture n'est pas une épicerie que l'on rouvre en passant un coup de plumeau pour enlever la poussière accumulée depuis des mois ; les choses se préparent. C'est le sens de cette proposition.

J'emprunterai ma conclusion à un artiste, Robert FILLIOU, qui a écrit à mon avis la définition la plus vraie sur l'art : « *L'art, c'est ce qui rend la vie plus importante que l'art* ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Vous poursuivez sur la santé.

M. LEFEBVRE.- La santé est un bien qui se partage. La preuve, la meilleure façon de lutter contre une épidémie est de ne pas attraper le virus, c'est là qu'on a le moins de chance de le transmettre.

Les politiques de santé dans un endroit du monde protègent les habitants de toute la planète. Dit autrement, l'inégalité dans son versant sanitaire, si elle constitue d'abord une injustice pour celles et ceux qui la subissent, représente également un risque pour toutes et tous.

La situation sociale et sanitaire des peuples appelle donc une attention toute particulière et des mesures concrètes.

Sans attendre, nous pouvons dresser un premier inventaire de ce qui va changer le jour d'après. Cette épreuve est en train de nous changer et elle doit nous changer. Je crois que nous sommes nombreux à vouloir écrire autrement la suite de notre histoire. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous roulons à tombeau ouvert dans une compétition insensée pour le profit de quelques-uns.

Je veux faire court en disant « GPS, il faut changer de direction ». Il faut aller vers une refondation de notre système de santé et de protection sociale et la première des refondations est d'abroger toutes les réformes mises en place depuis près de 20 ans. Toutes ont abouti à des réductions drastiques de moyens pour les hôpitaux publics : la réduction du nombre de médecins, du nombre de soignants, le recul de la prévention pourtant déterminante.

À ce sujet, nous pensons qu'il faut conforter de manière significative et durable nos politiques départementales dans ce domaine. Or, nous constatons que le budget santé a chuté de 5,8 M€ en 2015, à 4,9 M€ en 2016, 4,3 M€ en 2017 et 2018, 4,6 M€ en 2019. Encore une fois, c'est en 2020 et 2021 que les crédits remontent pour revenir au niveau de 2015, 5,7 M€ et 5,9 M€.

Ce sont particulièrement les crédits affectés à la protection maternelle et infantile qui ont souffert de ces restrictions. C'est quelque peu contradictoire avec la volonté de renforcer l'accompagnement précoce des femmes enceintes et d'augmenter les examens de santé auprès des 0-4 ans. Quant à la prévention, elle a vu, elle aussi, ses moyens financiers diminuer, alors même que les besoins sont immenses.

Il convient de changer de braquet pour être à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Pour cela, l'État doit redonner toute sa place à la médecine scolaire et universitaire. La médecine du travail doit, elle aussi, être renforcée et le Département ne fait pas figure de modèle puisqu'il ne compte plus aucun médecin préventeur. Il faut définir des politiques de prévention, de dépistage, de communication particulières.

Dans notre département, comme du reste un peu partout, sauf dans les régions particulièrement ensoleillées où il y a une concentration de médecins, la désertification médicale et le saccage des services publics de santé rendent la vie dure à nos concitoyens. Ces déserts ne sont pas arrivés par hasard. L'affaiblissement de l'hôpital public et du service public de santé en général, ainsi que les limites de la médecine libérale de proximité ont créé les conditions de ces déserts que certains voudraient aujourd'hui combler en offrant de l'argent public sans contrôle, sans obligation de tiers-payant ou de respect des tarifs de la sécurité sociale, pour favoriser l'implantation de médecins libéraux ici ou là. Tant mieux pour ces territoires, tant pis pour les autres. Cela ne résoudra rien. Les problèmes de démographie médicale n'ont de solution démographique en même temps qu'elle réclame une répartition juste des effectifs. Il faut d'urgence prévoir le nombre de médecins dont la société a besoin et donner aux facultés les moyens de formation nécessaires en même temps qu'on les oblige à ouvrir leur porte. Il y a urgence, le chantier est important et nous devons y prendre toute notre place.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

Nous passons maintenant aux interventions du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et ensuite à celles du Groupe Union pour le Nord.

Le groupe communiste a plus que doublé son temps de parole. J'appelle à la bonne volonté le Président MANIER et les Présidents HENNO et MONNET pour qu'il ne soit pas sur ce point imité.

La première oratrice inscrite pour le groupe socialiste est Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Mme STANIEC-WAVRANT.- Monsieur le Président,

Ce budget 2021 s'inscrit dans un contexte particulier, le dernier du mandat et une crise sanitaire mondiale.

Cette crise a montré les difficultés récurrentes du secteur sanitaire et du secteur médicosocial : manque de places dans les hôpitaux, manque de personnels, difficulté de reconnaissance, tant pour les EHPAD que pour l'accompagnement à domicile.

Le Département a été présent : colis pour les plus fragiles, aide au fonctionnement pour les dépenses supplémentaires pour les établissements, primes exceptionnelles pour les personnels. La continuité des services a maintenu le lien avec les plus fragiles. Le Département a été réactif pour le bien des Nordistes et, bien sûr, cela pour nous est extrêmement important.

Cet effort se poursuit dans le budget 2021. Je le prends comme la poursuite d'un effort et non, bien évidemment, comme un budget électoraliste.

4,3 % d'augmentation en fonctionnement, c'est un bel effort, mais, comme l'a souligné Madame MANNARINO, il y a en parallèle une augmentation du nombre de personnes âgées et tant mieux. Cela veut dire que, malgré la diminution, puisque nous avons encore perdu six mois par rapport à la moyenne nationale de l'âge de décès, nous avons quand même grâce aux efforts faits une amélioration de la vie puisque nous avons plus de personnes âgées. Nous avons également plus de personnes en situation de handicap, j'aurais tendance à dire malheureusement ; là, cela n'est pas aussi positif.

Dans le cadre de votre budget 2021 – et je souligne le travail que nous faisons avec Madame MANNARINO, parce que nous ne sommes pas toujours d'accord, bien loin de là, mais nous pouvons toujours le faire dans un climat agréable et de confiance, ce qui est important pour travailler –, vous présentez des appels à projets, des subventions aux associations, le CPOM. Ce sont autant d'outils pour mettre en place votre politique.

L'inclusion : aujourd'hui, vous présentez des actions particulières sur l'aide à la vie partagée, l'habitat, le développement durable, les parcours emplois grand âge pour les allocataires du RSA, l'accueil familial, autant d'actions, de thèmes que nous soutenons.

J'essaierai d'être courte puisque ma collègue communiste a déjà développé un certain nombre de sujets avec lesquels nous sommes bien évidemment complètement en accord. J'évoquerai un sujet qui a été abordé ce matin, sur lequel je voudrais revenir, c'est la place dans les établissements. Cela reste un sujet. Il faut des solutions d'inclusion, mais le besoin n'est toujours pas couvert. Des listes d'attente existent pour entrer dans les établissements. Les familles ne sont pas toujours en capacité d'accompagner à domicile un enfant handicapé. Par ailleurs, le vieillissement de la personne est une véritable inquiétude pour les familles en raison du peu de réponses des structures. C'est le départ vers la Belgique ou d'autres régions qui est aujourd'hui une solution, ce n'est pas normal. Le sujet a été évoqué ce matin avec quelques perspectives d'évolutions favorables et je m'en réjouis.

Vous avez également augmenté de 1 € le forfait pour les associations qui font l'accompagnement à domicile. C'est un plus, mais, vous le savez, beaucoup d'associations sont aujourd'hui en très grande difficulté parce qu'elles ont voulu mener une politique de formation et une politique de CDI avec une véritable qualité professionnelle et elles sont en difficulté parce que, avec une heure de travail à 21 €, elles perdent aujourd'hui encore 2 à 3 € par heure travaillée. C'est effectivement quelque chose qui n'est pas acceptable dans la vision d'un accompagnement à domicile de qualité.

Les CLIC relais autonomie sont un outil du Département pour le maintien à domicile, mais les financements sont faibles et ne permettent pas le développement des visites à domicile pour améliorer l'accompagnement, sauf lorsque les villes mettent de l'argent sur la table. C'est un système inégalitaire au niveau du département. Cela ne doit pas être.

Enfin, vous évoquez le rapport concernant la croissance des allocations PA/PH. Je le rappelle, nous ne considérons pas que cela est un problème, parce que cela permet aux personnes âgées d'être à domicile dans de bonnes conditions et aux personnes en situation de handicap d'avoir une allocation. Même si nous sommes d'accord pour un travail de bonne gestion et d'aide technique à développer pour les personnes en situation de handicap, nous ne pouvons pas considérer seulement que c'est un problème de financement. Nous pensons qu'il faut travailler sur ces sujets, mais nous pensons aussi que l'État doit être mis en accusation parce qu'il ne verse pas les allocations qu'il doit au Département du Nord. Notre population est fragile à la fois sur le plan de la santé et sur le plan des ressources financières. Nous avons donc besoin d'avoir un équilibre financier qui nous vienne de la part de l'État sur ces allocations.

Vous le constatez, il y a des choses favorables dans ce que vous proposez pour le budget 2021, mais nous avons encore des désaccords sur un certain nombre de sujets. Pourtant, l'autonomie comme le maintien à domicile, comme la prise en charge dans les établissements doivent pour nous être quelque chose d'équilibré.

Merci.

M. Le Président.- Merci, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

J'allais dire, vous me manquerez...

La parole est à Virginie VARLET.

Mme VARLET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Permettez-moi d'intervenir sur la politique de protection de l'enfance.

Nous constatons des avancées positives, avec une augmentation sonnante et rébuchante de +9,3 M€ par rapport au budget primitif 2020.

C'est tout de même dommage d'avoir dû attendre l'État, le gouvernement, le plan pauvreté et la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, une mission d'information et d'évaluation pour enfin voir arriver des moyens supplémentaires sur cette politique prioritaire. Nous avons noté les orientations nouvelles qui découlent de la feuille de route et du rapport de la mission d'information et d'évaluation dont j'ai été co-rapporteur.

- L'importance de la prévention précoce en lien avec les PMI, dont nous demandons toujours la réouverture dans les maternités nordistes.
- L'action nécessaire sur la santé et notamment la santé psychique des jeunes qui est un véritable enjeu.
- La prise en compte de la parole des enfants. Sur ce point, nous souhaiterions un véritable plan contre les violences institutionnelles : formation des professionnels, espaces d'expression pour les jeunes, groupes de parole, lutte contre le harcèlement, les discriminations et les stéréotypes, mais aussi évaluation renforcée des établissements.
- La sécurisation des parcours des enfants, particulièrement pour les accueils en long terme.
- La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. L'autonomie ne doit pas être qu'une injonction, elle doit être préparée avec de véritables moyens pour tous les jeunes, quels que soient leur parcours, leur choix personnel et leurs possibles échecs.

Nous avons en tête de grandes préoccupations.

Premièrement, il faut stabiliser les moyens financiers départementaux dédiés à la protection de l'enfance. Entre 2015 et 2019, ce budget n'a pas été sanctuarisé. Nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des outils de pilotage permettant d'évaluer les moyens nécessaires de l'aide sociale à l'enfance (places en foyer, en accueil familial), alors que les besoins ne faiblissent pas.

Deuxièmement, il faut favoriser une organisation du travail bienveillante au sein du service social départemental. Les logiques gestionnaires ne doivent pas rester prépondérantes. Il est nécessaire de renforcer la culture de la coordination et de permettre aux professionnels de retrouver du sens à leurs missions qui sont parfois jugées beaucoup trop bureaucratiques.

Enfin, dans la période actuelle, chacun a besoin de souffler. Nous connaissons les ravages du confinement et du couvre-feu sur les jeunes, particulièrement sur les jeunes les plus fragiles. C'est pourquoi nous souhaitons que notre collectivité développe des moyens supplémentaires afin de permettre aux enfants et aux adolescents de prendre le large, de partir en vacances et de se ressourcer dès que possible loin des actualités, c'est une nécessité.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Roger VICOT sur l'insertion.

M. VICOT.- Monsieur le Président, chers collègues,

Si vous le permettez, je vais évoquer à la fois les politiques d'insertion, d'emploi, de santé, de logement et de jeunesse, dans la mesure où ce sont des sujets qui me semblent tout à fait imbriqués.

La première observation que je ferai, Monsieur le Président – et vous l'avez dit vous-même à plusieurs reprises ces derniers mois lors des différentes séances de notre conseil –, concerne la nécessaire humilité dont l'ensemble des élus doivent faire preuve sur les dossiers que je vais aborder, tant il est évident que, visiblement, personne ne détient la formule magique pour faire baisser massivement et surtout durablement le nombre d'allocataires du RSA. Nous le savons, les variations d'une année à l'autre sont liées à de nombreux facteurs, mais principalement au contexte économique international, européen, national et bien entendu local. Je rappelle au passage que le Nord a perdu 20 000 emplois sur les six premiers mois de l'année 2020.

Vous vous félicitez longuement dans le rapport budgétaire d'avoir mené une politique volontariste de retour à l'emploi – je vais y revenir quelques instants – et vous évoquez les chiffres de la CNAF pour montrer que le Nord a connu une moindre hausse du nombre d'allocataires en 2020 en pleine crise sanitaire. Il me semble que c'est une manière de voir le verre un peu à moitié plein. Sans vouloir polémiquer, je retiendrai simplement quelques informations.

Premièrement, selon toute vraisemblance, le nombre d'allocataires du RSA est désormais en hausse puisque, entre février et septembre 2020, le Nord est passé de 102 564 à 108 240 allocataires, soit une hausse d'environ 5,5 %.

Deuxièmement, et cela a été évoqué par Madame LUCAS, le département du Nord reste le département qui compte le plus d'allocataires du RSA en masse. Comme le disait Madame LUCAS, l'approche uniquement statistique et comptable en termes de comparaison n'est pas toujours très pertinente. Par exemple, le Loir-et-Cher a subi une augmentation beaucoup plus importante que la nôtre (10 %), mais avec seulement environ 600 allocataires de plus. Il faut donc savoir de quoi on parle et ce que l'on compare exactement.

Enfin, vous aviez annoncé largement un objectif de passer sous le seuil des 100 000 allocataires cette année. Ce chiffre, même si nous nous en approchons un peu, ne sera pas atteint d'ici la fin du mandat.

Plusieurs conclusions par rapport à cela.

La lutte contre les exclusions est une politique absolument prioritaire qui nécessite de manœuvrer plusieurs leviers dans le même temps : l'insertion professionnelle, la formation évidemment, mais également l'insertion sociale. Nous le disons, Monsieur le Président, depuis le début de ce mandat – et cela est probablement resté notre principale ligne de fracture avec votre politique dans ce domaine –, nous devons agir autant pour les plus proches que pour les plus éloignés de l'emploi qui sont souvent aussi les plus isolés, les plus fragiles. Il s'agit certes d'un travail de long terme, de longue haleine, mais c'est bien le rôle et le cœur de la mission de notre collectivité, Conseil départemental, chef de file de l'action sociale.

Nous sommes le territoire le plus jeune de France, nous savons que les jeunes subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et nous avons collectivement par ailleurs une immense responsabilité à leur égard. Malheureusement, force est de constater que le budget départemental ne prévoit pas de nouvelles actions volontaristes pour les jeunes Nordistes. Vous restez sur des dispositifs départementaux classiques, dans une période qui est tout sauf classique, notamment pour les jeunes. Il est temps par conséquent de nouer un véritable partenariat avec les missions locales, rompu en 2018 avec la suppression de leur dotation de fonctionnement.

Nous devons donner une chance supplémentaire aux jeunes. Pourquoi ne pas lancer une aide volontariste pour soutenir leurs projets, comme le Pas-de-Calais voisin qui donne un coup de pouce aux initiatives individuelles et collectives des jeunes de 18 à 25 ans ?

En matière de logement, nous pourrions aussi imaginer de muscler la convention avec Partenord Habitat sur le volet jeunesse, notamment dans la métropole lilloise. Quelle est notre véritable plus-value auprès des jeunes dans les quartiers prioritaires de la ville ? Il est urgent d'aller plus loin sur ces sujets.

Enfin, je souhaite également évoquer la question de la prévention santé. Elle doit être au cœur, me semble-t-il, de notre politique de lutte contre les exclusions. La santé est le bien le plus précieux, mais également le plus précaire pour les plus fragiles, en termes de frein à l'emploi, à la mobilité, mais surtout à la santé. Nous connaissons les inégalités sociales dans l'accès au parcours de santé. Il nous faut être plus volontariste dans ce domaine et je n'ai pas noté de nouveaux projets lancés durant le mandat sur ce sujet pourtant ô combien prioritaire.

Nous devons renforcer nos services départementaux afin d'accroître l'accompagnement des publics les plus précaires sur les territoires les plus fragiles.

J'en resterai là, Monsieur le Président. Je voulais insister sur ces quelques aspects qui nous paraissent particulièrement importants.

Sur le RSA, nous ne disons pas que vous n'avez rien fait, bien entendu, ce n'est pas la question, mais nous disons que vous avez en quelque sorte choisi votre public et qu'il aurait fallu être beaucoup plus en accompagnement et ne pas laisser les publics les plus fragiles en dehors de cette politique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Roger VICOT.

La parole est à Isabelle MARCHYLLIE qui va nous parler des ressources humaines.

Mme MARCHYLLIE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention concerne le chapitre du budget 2021 dédié à l'administration, aux moyens généraux, aux ressources humaines et au SDIS.

Une fois n'est pas coutume, je commencerai par relever les points positifs.

En effet, vous vous fixez dans votre rapport certains objectifs consensuels : celui d'une administration zéro papier avec la montée en puissance de la dématérialisation et de la digitalisation, celui de la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents qui utilisent les modes doux de transport pour leurs déplacements professionnels et celui du déploiement continu de kits de visioconférence rendu nécessaire par la crise sanitaire et le télétravail.

Enfin, et non des moindres, en ce qui concerne le service départemental d'incendie et de secours, vous augmentez de plus de 5 M€ la participation financière départementale. Elle atteint 95,5 M€. Il s'agit d'une forme de rattrapage et c'est une bonne chose, en raison des dépenses Covid et de l'augmentation de la prime de feu, entre autres.

À titre de comparaison, un Département comme la Gironde prévoit une contribution de 83,5 M€ pour son SDIS avec 1,6 million d'habitants, contre 2,6 millions pour le département du Nord.

Maintenant, et de manière un peu moins consensuelle, concernant la politique des ressources humaines, nous avons depuis de nombreuses années de nombreux désaccords et deux visions peu réconciliables. Nous pensons que les ressources humaines sont une plus-value dans notre collectivité de proximité qui intervient sur tous les pans des solidarités humaines. De votre côté, vous avez considéré les ressources humaines plutôt comme un coût. Rappelons les déclarations de votre précédent DGS qui déclarait dans la gazette des communes peu après sa prise de fonction : « Le personnel, c'est 400 M€ ; si je réduis les coûts de 2 %, c'est déjà 8 M€ économisés ».

D'après les comptes administratifs entre 2016 et 2018, 397 équivalents temps pleins ont été supprimés au Département du Nord. Cette politique s'est notamment traduite par l'externalisation de l'entretien des collèges. En 2021, vous restez sur cette stratégie qui représente en réalité un coût non négligeable et en augmentation pour les finances départementales, mais pour quelle efficacité par rapport à des agents statutaires qui connaissent leur lieu de travail et peuvent se former, progresser et élargir leurs compétences ?

Dans la dernière ligne droite de ce mandat, vous avez dû infléchir votre politique. En 2021, vous prévoyez une augmentation de 10 M€ de la masse salariale en raison de recrutements urgents et nécessaires pour l'aide sociale à l'enfance notamment.

Aujourd'hui, l'affichage budgétaire sur le poste ressources humaines est clairement moins défavorable, mais plusieurs questions se posent qui ne sont pas évoquées dans votre rapport et qui incomberont certainement à vos successeurs : quel déroulé de carrière pour les agents départementaux, sachant que les taux de promotion ont chuté depuis 2015 ? Quelle politique de recrutement au Département du Nord, sachant que vous avez usé, pour ne pas dire abusé, de la voie contractuelle, entraînant une précarisation des effectifs ?

Nous espérons que l'avenir sera plus favorable dans notre collectivité aux agents de la fonction publique territoriale qui gèrent sur le terrain des missions complexes et difficiles en lien avec la crise sanitaire, économique et sociale.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

La parole est à Alexandra LECHNER, dernière oratrice inscrite pour le groupe socialiste, et qui va nous parler des collèges et de l'éducation.

Mme LECHNER.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Je ferai pour ma part plusieurs observations sur le budget de l'éducation dans ce bloc des solidarités humaines.

Les collèges sont une politique clef de notre collectivité départementale. Vous soulignez d'ailleurs dans votre document budgétaire que – je cite – « la politique éducative est une priorité pour le Département et un enjeu pour l'avenir de sa jeunesse ». C'est une priorité que nous partageons. Pour autant et sans surprise, nous la ferions vivre différemment.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de votre bilan 2015-2021. Cependant, certains chiffres permettent de restituer les choses.

En 2014, le Nord se distinguait comme l'un des Départements les plus volontaristes en matière d'éducation. En euros par habitant et au titre des dépenses totales, fonctionnement et investissement confondus, il était le troisième Département à faire le plus d'efforts pour les collèges, après la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine. Si on compare aujourd'hui le Nord avec d'autres départements, nous constatons qu'il ne figure plus dans ce classement de tête. J'ai par exemple les chiffres de la Gironde :

- En 2021, le Département girondin augmente ses dotations aux 133 collèges publics et privés de 2,5 % pour un total de 26,4 M€. Dans le Nord, les dotations pour les 202 collèges publics plafonnent à 21 M€.
- Au total, la Gironde débloque en 2021 144 M€ de crédits de paiement contre 164 M€ dans le Nord, et elle affecte en investissement 66 M€ pour le déploiement du plan collège, contre 25,4 M€ pour nous.
- Elle poursuit les travaux de réhabilitation dans de nombreux établissements pour 36 M€, alors qu'il y en a 39 M€ dans le Nord, et prévoit une ligne de 8 M€ sur la maintenance pour éviter la détérioration du patrimoine, contre 7,6 M€ pour le Nord.
- Enfin, la Gironde a maintenu ses effectifs d'agents départementaux présents dans les collèges, ils sont au nombre de 1 300. L'entretien de leurs établissements scolaires n'a pas été externalisé, ils gardent des agents de proximité polyvalents qui connaissent les lieux et participent à la vie des collèges. Vous êtes dans une logique inverse puisque vous prévoyez une augmentation du coût d'externalisation de l'entretien à la suite du départ des agents. Je cite toujours : « la politique d'externalisation des fonctions d'agents d'entretien sera poursuivie en 2021 ».

Voilà ce que je souhaitais dire concernant les montants du budget 2021.

Concernant cette fois les politiques volontaristes en direction des collégiens, nous restons sur les positions que vous connaissez. Nous sommes toujours opposés aux modalités de l'aide à la réussite du collégien. Nous souhaiterions un dispositif mis en œuvre en direction des familles et non des établissements.

Face à la crise sanitaire et à la précarisation des familles des collégiens, le Nord pourrait se mobiliser de manière encore plus large.

Je souhaiterais ainsi terminer mon intervention par une ou deux propositions. Notre collectivité pourrait renforcer son action contre le décrochage scolaire qui a encore fait des ravages durant les confinements. Il s'agit d'un enjeu majeur au regard des chiffres de notre région. Le Département pourrait apporter un soutien technique, logistique et financier plus important aux établissements pour mettre en œuvre des projets locaux, associer les clubs sportifs, les associations de l'éducation populaire, afin de rattacher les élèves à la vie scolaire.

Je partage en outre tout à fait la proposition de mon collègue Bernard BAUDOUX sur la mixité des cours de récréation et j'y ajouterai la question de leur végétalisation, questions dont se sont emparées d'ores et déjà plusieurs collectivités.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Nous passons aux interventions du Groupe Union pour le Nord. C'est Marie TONNERRE qui va inaugurer ces interventions.

Ma chère Marie, la parole est à toi.

Mme TONNERRE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

En février dernier, le département du Nord comptait un peu plus de 102 000 foyers allocataires du RSA. La barre des 100 000 a été effleurée en 2020, mais la crise de la Covid-19 est passée par là et a ralenti la bonne dynamique orchestrée depuis 2015. Dans ce contexte, nous résistons dans la tempête. Il faut dire que la politique instaurée en 2015 porte ses fruits et prouve qu'elle se fonde sur des bases solides et pérennes qui permettent d'avoir des résultats, même quand la conjoncture est moins bonne.

En ce début d'année 2021, alors que nous vivons depuis un an dans cette terrible incertitude, les données demeurent encourageantes. En effet, certains départements constatent des hausses vertigineuses de leurs dépenses RSA, avec une augmentation nationale moyenne de 7,8 %, à cause de la crise sanitaire. Nous, Département du Nord, enregistrons la hausse la moins forte de France avec 4 % sur 2020. En ce début d'année, le nombre d'allocataires est à la baisse deux mois consécutifs.

Avant de poursuivre, je vous invite à vous rappeler d'où l'on vient et le chemin parcouru.

Souvenons-nous que, en 2015, le Nord comptait 116 000 foyers allocataires du RSA. Sa hausse paraissait hors de contrôle, la faute à la crise, et le « A » de RSA avait perdu bien de son sens. Sous la houlette de nos vice-présidents successifs, Olivier HENNO et Doriane BÉCUE, une nouvelle politique a été mise en œuvre avec un objectif premier, le retour à l'emploi et la conviction suprême que le travail est à la fois une ressource et une source d'épanouissement.

Certes, dans une période où nous attendions la fameuse inversion de la courbe du chômage, le pari était ambitieux, mais nos équipes dans les territoires, épaulées par nos présidents de commission territoriale d'insertion professionnelle et nos partenaires sociaux et économiques, n'ont pas ménagé leurs efforts pour mettre à disposition des allocataires des outils qui leur permettent de trouver un emploi ou de lever les obstacles qui jalonnent leur parcours.

Les huit plates-formes pour l'emploi, la création des maisons départementales de l'insertion et de l'emploi, le développement du coaching et du suivi personnalisé, la création de la plate-forme Nord Emploi, les événements « Réussir sans attendre » sont autant de moyens qui répondent aux besoins des allocataires pour sortir de la précarité. Le partenariat étroit avec les entreprises, avec l'État, avec Pôle Emploi pour identifier les besoins, repérer les métiers en tension permettent également d'orienter et former les allocataires vers des secteurs qui embauchent. Notre collectivité, en tant qu'employeur, s'inscrit également dans cette dynamique en proposant des stages d'immersion et éventuellement des emplois sur des postes ouverts au recrutement.

La crise sanitaire a mis en exergue les besoins des métiers du grand âge qui seront appelés à se développer dans les années à venir. 750 contrats parcours emploi compétences sont prévus sur l'année 2021, dont 400 dans les métiers du grand âge, les autres étant orientés vers les collèges.

La politique départementale s'appuie sur un parcours global de l'allocataire qui active tous les leviers existants et dans lequel l'insertion sociale n'est pas oubliée, mais il est vrai qu'elle n'est plus une finalité, elle fait partie de ces moyens mobilisables dans le parcours de nos allocataires pour lever les freins et parvenir à l'insertion professionnelle.

Les données de ce début d'année encouragent notre majorité à maintenir ce cap. Cependant, il est bien trop tôt pour crier victoire. Nous savons que cette bataille pour l'emploi est loin d'être gagnée car la crise sanitaire et la crise économique qu'elle entraîne n'ont pas dit leur dernier mot. Qu'en sera-t-il quand l'État aura levé les aides qui permettent aujourd'hui à nos entreprises et à nos artisans de tenir ? Il est donc raisonnable de provisionner 700 M€ pour financer l'allocation RSA sur les 12 mois de l'année 2021 – j'insiste sur les 12 mois de l'année.

Mes chers collègues, j'ai lu que notre opposition nous demandait de changer de logiciel. J'ai l'intime conviction que nous l'avons radicalement changé en 2015 en faisant le choix fort de remettre sur le chemin de l'emploi les allocataires du RSA. Au regard de la situation actuelle de certains départements, j'ajouterai : heureusement que nous l'avons fait.

Pour conclure, je ne peux que vous féliciter pour le travail accompli et le budget que vous nous proposez.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Marie TONNERRE.

Je donne la parole à Paul CHRISTOPHE qui va nous parler d'autonomie et de santé.

Mon cher Paul, c'est à toi.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, mes chers collègues.

Alors que nous nous apprêtons à voter ce budget 2021, nous n'oublions pas que, il y a un an, presque jour pour jour, notre pays découvrait les contraintes du confinement. Durant cette période, le Département a été présent et a répondu aux missions qui étaient les siennes : protéger les Nordistes et plus particulièrement les plus fragiles.

Au niveau de notre collectivité, le télétravail, qui n'était qu'une expérimentation, est devenu la règle, obligeant les équipes à modifier leur façon de travailler. Malgré la Covid, notre collectivité poursuit sa mutation avec le développement des formations, la mise en œuvre de l'administration durable, ou encore l'externalisation dans nos collèges.

Comme vous le savez, nous rencontrons des difficultés à recruter du personnel dans certains corps de métier, en particulier dans nos missions sociales. Au nom de la majorité, je tiens à saluer ici l'initiative du Département de verser des bourses, comme on le fait déjà pour les travailleurs sociaux, pour les futurs médecins territoriaux.

Médecins territoriaux, médecins généralistes, médecins spécialistes, notre département en manque cruellement. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le Département mène une réflexion sur la question de l'accès aux soins et la lutte contre les déserts médicaux. Les conférences territoriales, menées ces jours-ci par notre collègue et Vice-présidente Marie-Annick DEZITTER dans les secteurs en tension, feront émerger dans les prochaines semaines un plan d'action afin de faciliter l'installation des professionnels et surtout de les pérenniser.

Avec la crise sanitaire que nous traversons, les questions de santé sont un peu plus au cœur des préoccupations de chacun. La santé des Nordistes de par les compétences qui sont les nôtres, le Département y veille au quotidien à travers les services de prévention santé et protection maternelle et infantile dont le budget global est en augmentation de 2,6 % par rapport à 2020.

La crise sanitaire est éprouvante pour chacun d'entre nous, mais elle l'a été davantage pour les publics relevant de la délégation autonomie. On imagine bien le soulagement pour les résidents des EHPAD vaccinés qui ont enfin pu sortir des établissements en ce week-end. Durant cette crise, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ont été les premières impactées.

De la fourniture de protections à l'équipement de tablettes, en passant par un accompagnement au quotidien des personnels ou encore la gratification financière aux premiers de cordée, le Département a tenu son rang durant cette crise. Il a agi, confronté à l'urgence de la situation, en responsabilité, dans la concertation, tout en maintenant le cap de la feuille de route rédigée en 2015. Agir pour prévenir la perte d'autonomie, soutenir la vie à domicile et les aidants, diversifier l'offre de service et d'hébergement dans le respect des choix de vie des personnes restent les priorités d'action pour le Département.

Le budget de la délégation autonomie augmente de 4,3 % en 2021, après avoir augmenté de 1,4 % en 2020. Il permet de maintenir les efforts pour lutter contre l'isolement, pour améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des usagers ou développer des solutions toujours plus innovantes en matière d'habitat inclusif. Cette augmentation permet de revaloriser de 1 € le tarif horaire pour les interventions à domicile, le portant ainsi à 22 €. Je vous rappelle que ce montant est bien supérieur à la moyenne des tarifs horaires pratiqués au niveau national.

Le livre vert sur les services d'aide à domicile a permis de dégager des priorités d'action. La pandémie a démontré que les métiers du grand âge et en particulier des intervenants à domicile étaient en forte tension. Le travail mené conjointement par nos Vice-présidentes Doriane BÉCUE et Geneviève MANNARINO permet de pallier ces manques criants de main-d'œuvre.

Le budget 2021 accompagne également l'amplification du dispositif J'Amén'Âge afin d'aider les familles à faire des travaux dans leur logement pour le rendre plus accessible ou fonctionnel en cas de perte d'autonomie. Il permet aussi d'affronter les hausses prévisibles, même si elles sont contenues, des prestations autonomie que sont l'APA et la PCH élargie avec la PCH parentalité entrée en vigueur en 2021.

Comme vous le rappelez dans la synthèse budgétaire, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans augmentera de 75 % d'ici 2050. L'accompagnement de nos personnes âgées est donc un enjeu majeur pour les années à venir. La Sécurité sociale est désormais dotée d'une cinquième branche dédiée à l'autonomie, mais la loi sur le grand âge se fait malheureusement attendre, laissant encore planer le doute, au risque de provoquer un certain désarroi chez les professionnels du grand âge qui ont fondé de grands espoirs sur cette réforme.

Pour autant, le Département s'inscrit déjà dans cette dynamique et porte à la fois réflexion et innovation pour répondre à cet enjeu de société majeur. C'est l'esprit de ce budget 2021.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, mon cher Paul, pour ces observations.

Je passe la parole à Barbara COEVOET pour nous parler de l'enfance.

Barbara, tu as la parole.

Mme COEVOET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Les actualités des dernières semaines nous démontrent ô combien la protection de l'enfance et de la jeunesse est un enjeu majeur de notre société. Notre assemblée l'a bien compris puisque la protection de l'enfance alimente régulièrement nos débats.

Il y a trois mois, la majorité départementale votait la feuille de route de la protection de l'enfance qui guidera les actions du Département dans les prochaines années. Cette feuille de route propose 88 mesures nouvelles pour mieux répondre aux besoins de nos enfants dans leur parcours, de leur naissance à l'entrée dans la vie adulte. Je ne reviendrai pas en détail sur l'ensemble de ces mesures et sur leurs fiches actions. Je rappellerai simplement qu'elles s'attellent à organiser le plus précocement possible le suivi des enfants, dès la grossesse et tout au long de parcours de vie de nos jeunes, qu'elles visent à mieux appréhender les besoins des enfants, à sécuriser leur parcours et à éviter les ruptures.

Aujourd'hui, vous nous présentez le budget de la délégation enfance, famille, jeunesse qui permettra de mettre en œuvre ces actions, preuve s'il en fallait que cette feuille de route n'est pas une simple liste d'intentions, mais bien l'affirmation de notre volonté de mener ces actions.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Vice-président, cher Yves, le budget de votre délégation est en augmentation de 2 % en 2021. Faut-il rappeler que, depuis 2015, la majorité a toujours déployé les moyens nécessaires à la protection des jeunes Nordistes. Depuis le début de la mandature, le budget a augmenté de 44 M€, soit près de 10 %, pour transformer l'offre et l'adapter à la législation, mais aussi aux nouveaux besoins.

Nous sortons d'une année particulièrement difficile pour le secteur de la protection de l'enfance et, malheureusement, au regard de la situation sanitaire, elle l'est encore. Les confinements successifs ont contraint les différents acteurs du secteur à faire évoluer leurs pratiques, à modifier leurs habitudes pour s'adapter au contexte contraignant. Au nom de la majorité, je tiens à saluer une fois encore la mobilisation des agents du Département, des travailleurs sociaux, des assistants familiaux et des volontaires qui ont permis à ces jeunes de vivre ces confinements plus sereinement.

Le retour d'expérience présenté en fin d'année dernière montre les difficultés rencontrées par les équipes, mais aussi les bénéfices que l'adaptation des pratiques a apportés.

Plus de 5 000 enfants sont confiés à des assistants familiaux, ces professionnels qui accueillent au sein de leur foyer un enfant de l'aide sociale à l'enfance. Très beau métier, souvent méconnu, qu'exerçait ma maman, entre parenthèses. C'est le premier mode d'accueil pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance. Nous sommes heureux de voir que l'effort est maintenu pour poursuivre leur recrutement et le remplacement de celles et ceux qui font valoir leurs droits à la retraite.

Les assistants familiaux sont un des rouages de notre politique, mais pas le seul. La protection de l'enfance s'appuie sur une panoplie de solutions qui sera renforcée au niveau des ressources humaines par des recrutements de psychologues et de travailleurs sociaux.

Ce budget 2021 prévoit également la poursuite des CPOM, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, initiés 2015 et destinés à transformer l'offre de suivi des enfants faisant l'objet de protection administrative ou judiciaire et des mineurs non accompagnés placés sous notre responsabilité.

La violence entre les adolescents a fait tristement la Une des journaux ces derniers jours. Alimentée et intensifiée par les réseaux sociaux, cette violence concerne des enfants de plus en plus jeunes. Le Département du Nord agit sur ces thématiques en travaillant avec les parents pour leur donner les clés pour accompagner leurs enfants et éviter qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes. L'année 2021 verra notamment l'ouverture de nouvelles maisons des parents comme celles de Valenciennes, Douai ou Tourcoing, ainsi que l'accompagnement financier à la mise en œuvre de nouveaux projets de soutien à la parentalité. La prévention de ces passages à l'acte d'une extrême violence passe aussi par un travail mené directement auprès des enfants eux-mêmes ; je pense ici au soutien aux projets jeunesse et au déploiement massif dans un tiers des collèges publics de postes ALSSES, acteurs de liaison sociale en environnement scolaire.

Depuis 2018, le Département du Nord a été le premier à s'engager dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, puis, en 2019, dans la stratégie nationale pour la protection de l'enfance. Ces contractualisations avec l'État nous permettent de mettre en œuvre toutes ces politiques. Le partenariat étroit et nouveau, je le rappelle, avec l'agence régionale de santé offre la possibilité de travailler également le versant soins.

La liste des actions menées au sein de la délégation enfance, famille, jeunesse est bien trop conséquente pour la détailler dans un temps de parole contraint. Je voudrais simplement souligner que la protection de l'enfance et l'accompagnement des jeunes Nordistes n'ont jamais été mis de côté, qu'ils ne sont pas non plus les parents pauvres de notre politique, bien au contraire, les données budgétaires parlent d'elles-mêmes.

Pour conclure, je voudrais aussi rappeler que cette politique ambitieuse n'aurait pu être menée sans l'implication sans faille de notre exécutif et de ses services. C'est la bonne gestion financière globale du Département qui permet sa mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci, Barbara COEVOET.

Je donne la parole à Sylvia DUHAMEL, notamment sur les collèges.

Chère collègue, vous avez la parole.

Mme DUHAMEL.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Une semaine après la rentrée des vacances d'hiver, la crise sanitaire est malheureusement toujours là et continue d'impacter le bon fonctionnement des collèges. C'est le cas notamment en Flandre intérieure où les collèges doivent limiter leurs effectifs de moitié. Cependant, le Département est là et il continue de s'investir fortement dans la politique éducative mise en place dès 2015 afin de préparer notre jeunesse au monde de demain.

Le budget maîtrisé qui vous est présenté aujourd'hui en est la preuve. Le Département se donne les moyens de faire face à cette crise sans précédent, tenant ses engagements en matière d'investissement et adapte ses dépenses de fonctionnement quand la situation l'exige. Il n'a bien évidemment pas attendu cet ultime budget pour agir. Notre majorité a, depuis le début du mandat, bien pris conscience des importants enjeux concernant le bâti scolaire, qu'il s'agisse de la sécurisation des locaux, de la rénovation énergétique, des pratiques liées au numérique, de la modernisation des espaces ou de l'accompagnement éducatif à travers notamment des politiques volontaristes et un soutien aux familles.

Le budget 2021 éducation collèges prévoit 164,8 M€ de dépenses, englobant les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.

En ce qui concerne les investissements, ce budget 2021 inscrit 77,75 M€ de dépenses qui tiennent compte des engagements pris au niveau de la politique de reconstruction et de réhabilitation, associés à un programme d'entretien, de maintenance régulière et d'équipement ; sans oublier que les travaux dans les collèges privés font aussi l'objet d'un financement. Nous avons même dépassé notre projet pluriannuel d'investissement lancé en 2015 en l'élargissant à d'autres réalisations.

En mettant l'accent sur la réhabilitation ou la reconstruction, nous favorisons un meilleur accueil des élèves dans les bâtiments dont nous avons collectivement la gestion. C'est le cas notamment du collège Lili-Keller Rosenberg d'Halluin que le Département a dû prendre à bras-le-corps tant son état était déplorable, du collège nouvellement nommé Les Rochambelles sur mon canton à Anzin qui ouvrira dès la rentrée prochaine, ou plus récemment du collège Léon Blum de Wavrin qui a ouvert ses portes la semaine dernière afin d'offrir un cadre d'étude sécurisé idéal à ces collégiens. J'aimerais souligner que, pour ce dernier, nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à respecter nos engagements, surtout au niveau des délais en pleine crise sanitaire.

L'investissement du Département passe aussi par le numérique. En effet, l'une des hautes ambitions accomplies de ce mandat est le raccordement de tous les collèges du territoire, ce qui n'avait jamais été fait jusque-là. On a pu s'apercevoir avec les différents confinements de l'importance du numérique et de l'existence d'importantes inégalités. Rappelons que, depuis 2015, le collège numérique, c'est 50 M€ investis.

Je pourrais citer en exemple l'animation du portail Nord collèges, les classes Lab, le développement du site « mon stage de troisième » initié par le Département, puis repris au niveau national, ou encore les expérimentations BYOD-AVEC du collège Jean Moulin d'Iwuy et du collège Anne Frank de Lambersart.

Mais il n'y a pas que dans ce domaine que nous allons dans la bonne direction. Impossible d'évoquer les collèges sans parler développement durable, tant ils sont au cœur de nos engagements dans la transition écologique et solidaire. Véritables figures de

proue du Département en la matière, les collèves ont un rôle majeur dans le plan d'action Nord durable que vous connaissez sûrement tous, notamment avec la mise en place de l'approvisionnement local, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la rénovation énergétique des bâtiments.

Sur ce dernier point, notre institution place une part importante de son budget afin de garantir la maîtrise des consommations énergétiques et des coûts de fonctionnement pour participer à un usage responsable des bâtiments. Sur les chantiers gros entretien renouvellement Nord durable, c'est un engagement de 75 M€ sur trois ans dans un souci de sobriété énergétique.

Concernant les dépenses de fonctionnement du budget 2021, elles sont comme chaque année marquées par l'accompagnement des élèves et de leur famille, reflets de nos politiques volontaristes. Aujourd'hui, plus de 70 % des élèves déjeunent au restaurant scolaire. Une aide à la demi-pension sert à accompagner nombre d'entre eux pour bénéficier d'un repas équilibré, varié et issu de nos productions locales. Aussi, compte tenu de la situation économique et sociale liée à la Covid-19, nous avons augmenté les crédits alloués à cette politique pour prendre en considération plus de bénéficiaires et atteindre les 7,8 M€ de dépenses.

Autre politique volontariste rassurante, l'aide à la réussite du collégien qui permet d'accompagner de manière ponctuelle les élèves en difficulté passagère en assumant une dépense liée à leur scolarité. Cela peut se traduire par l'acquisition de matériels, la participation à des activités ou encore des consultations médicales.

Dans le prolongement de ces politiques éducatives, il y en a une qui pourrait être notre fer de lance, le projet éducatif départemental du collégien. Mis en place en 2016 et implanté dans tous les établissements, il a pour vocation de financer durant trois ans des actions éducatives autour des thématiques de la citoyenneté, du numérique, de la culture, du sport et de la découverte des métiers pour tous les élèves.

Enfin, j'aimerais terminer en vous disant que notre majorité peut être fière d'avoir tenu tous ses engagements de politique éducative et d'avoir été même au-delà. Nous pouvons rester sereins pour cette année 2021 sur notre capacité budgétaire face à la crise dans la gestion de nos établissements et dans l'intérêt de tous les collégiens.

Au nom du groupe UPN, je félicite l'engagement sans faille des équipes éducatives. Je salue l'ensemble de l'exécutif et notre Vice-présidente Joëlle COTTENYE pour cette proposition de budget 2021, soucieuse du bien-être et de la réussite de nos collégiens.

Merci.

M. le Président.- Merci, Sylvia DUHAMEL.

Dernière oratrice inscrite, Anne VANPEENE, qui va nous parler culture, sports et tourisme.

Ma chère Anne, tu as la parole.

Mme VANPEENE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, Madame la conseillère déléguée, mes chers collègues,

À l'heure où la culture est mise à mal par les terribles effets de la crise sanitaire, il semble indispensable de s'en remémorer les bienfaits et d'œuvrer avec détermination à un retour dans les meilleures conditions possibles de notre offre culturelle départementale, car, comme le disait si bien Malraux, la culture est ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de la nature.

C'est dans cette optique que notre majorité départementale vous présente aujourd'hui son budget culture 2021 qui soutient l'innovation culturelle sur notre territoire et cherche à réduire les inégalités en proposant un accès à la culture pour tous.

Le budget culture 2021, de 27,8 M€, bénéficie d'une hausse par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par des investissements plus forts pour soutenir les grands projets initiés en 2020.

C'est le cas de la couverture du cryptoportique au Forum antique de Bavay pour un montant de 7,5 M€. Le site se prépare à sa réouverture avec une exposition de qualité.

Permettez-moi de vous rappeler que la maison natale Charles de Gaulle est déjà prête et rénovée et attend avec impatience de rouvrir ses portes à un public plus nombreux. Un projet d'extension est d'ailleurs à l'étude.

Difficile de prévoir de nouveaux événements culturels en cette période si particulière, vous en conviendrez. C'est pourquoi le Département assure un soutien indéfectible à tous ses équipements culturels, afin que les expositions annulées, reportées ou très peu ouvertes puissent rencontrer leur public. J'insiste ici sur l'implication du Département à soutenir financièrement les structures culturelles fortement impactées par la crise, pour la plupart à l'arrêt, et qui bénéficient à peu de chose près du même budget que les années précédentes.

Les investissements dans nos équipements culturels départementaux ne sont pas en reste non plus, avec la rénovation de la villa Marguerite Yourcenar inscrite au budget ou encore l'enveloppe annuelle de 300 000 € de travaux d'investissement pour notre belle Abbaye de Vaucelles.

Par ailleurs, et malgré la fermeture des équipements culturels du département, ces derniers sont restés présents auprès du public via une modernisation numérique, peaufinée au fil des mois et innovante, avec des visites virtuelles, des ateliers créatifs ou autres découvertes inédites proposées sur les sites et réseaux sociaux.

Je terminerai sur ce budget culture 2021 en soulignant qu'il maintient tout naturellement l'aide aux acteurs de médiation culturelle et tout particulièrement ceux qui luttent contre l'illettrisme et l'illectronisme, notamment avec les résidences d'artistes dans nos collèges ou encore la mise en place du nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique porté par la médiathèque départementale et voté par notre assemblée en décembre dernier.

Autre dommage collatéral de la crise Covid-19, l'ensemble de la filière touristique. Le Département a fait le choix de repositionner l'ADRT en une agence d'innovation touristique nommée La Tangente pour mieux accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés du tourisme. C'est une agence qui se veut inspirante, une agence qui accompagne les territoires et une agence qui accompagne la transformation numérique du Nord.

Le budget 2021 tourisme de 5,9 M€ permet de poursuivre le soutien aux structures touristiques, comme par exemple avec les 2,4 M€ consacrés aux dépenses relatives à la station touristique du ValJoly, désormais sous la gestion d'un prestataire spécialisé dans les activités de loisirs afin d'en dynamiser l'attractivité.

Autre dispositif départemental inscrit au budget 2021 et cher à notre Vice-présidente au tourisme Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, c'est le dispositif « villages et villes fleuris », qui démarre sa campagne aujourd'hui même et tend vers l'amélioration du cadre de vie dans une démarche de développement durable. Nombreuses seront les communes du département intéressées cette année encore par ce dispositif, j'en suis persuadée.

Le Département a aussi fait le choix de soutenir la politique touristique afin de s'adapter aux nouveaux besoins issus de la crise actuelle et continue ses partenariats avec les acteurs de l'attractivité touristique sur notre beau territoire.

Permettez-moi enfin d'évoquer la politique sportive départementale, elle aussi fortement touchée par les effets de la crise sanitaire, mais qui maintient son budget de 3,4 M€ comme en 2020 pour le sport de haut niveau et la pratique amateurs sur nos territoires. Là encore, le Département montre son soutien face à la crise en maintenant des opérations spécifiques en faveur de la jeunesse nordiste, notamment avec le dispositif « Je nage au ValJoly », dispositif d'apprentissage de la natation pour les collégiens, ainsi qu'une participation aux sections sportives dans nos collèges.

Le budget prévoit aussi une aide pour les animations territoriales « village en sport », renforcées pendant les vacances scolaires.

L'effort budgétaire est là aussi pour le sport amateur en difficulté, avec un soutien aux clubs sportifs et au Handisport.

Ce budget sport 2021 permettra également au Département de s'engager en valorisant son territoire via le label « Terre de Jeux » dans le cadre des futurs Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Au regard des budgets présentés, le Département du Nord assure son soutien indéfectible à ses politiques culturelles, touristiques et sportives face à cette crise qui, nous l'espérons tous, sera bientôt derrière nous.

Au nom du groupe UPN, je tiens à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif, par nos Vice-présidentes, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER à la culture, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE au tourisme, ainsi que notre conseillère déléguée au sport Martine ARLABOSSE, pour cette proposition de budget 2021 équilibrée, pertinente et répondant aux enjeux face à la crise.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Anne VANPEENE.

Maintenant que l'ensemble des groupes se sont exprimés, je donne la parole aux Vice-présidents qui souhaitent la prendre en réponse à telle ou telle intervention. Je leur demande d'essayer d'être relativement concis dans leurs interventions, je crois que des réponses sont attendues. Ensuite, je me permettrai de faire une rapide intervention de mon côté, très rapidement parce que le temps nous presse et que je sais pouvoir réintervenir demain sur le budget général en toute fin et juste avant le vote du budget, mais il y a quand même quelques petites choses où je souhaiterais rétablir une part de vérité.

Yves DUSART.

M. DUSART.- Je ne vais pas répondre à tout, mais je veux remercier Barbara COEVOET et le Groupe Union pour le Nord, Barbara que je sais, comme sa maman, investie sur les sujets de la protection de l'enfance, et remarquer que le Groupe Union pour le Nord a dans son intervention parfaitement compris l'outil incontournable que constitue notre feuille de route pour les années à venir. Merci à vous.

Ensuite, je veux remarquer les différences et des choses qui nous accrochent avec les deux groupes d'opposition, c'est bien normal.

Je vais commencer par revenir sur quelques points individuellement et je finirai par une réponse politique parce qu'on a parlé des moyens.

Je commencerai par Madame VARLET et les quelques points qui ont été soulevés par elle ainsi d'ailleurs que par Madame ZAWIEJA-DENIZON. Je suis parfois effrayé, mais en même temps très satisfait, effrayé parce que vous souhaiteriez que nous travaillions certains points alors que je les ai présentés au mois de novembre. Cela me fait donc un peu peur de voir que le message n'est pas correctement passé, mais je suis aussi très satisfait, parce que cela veut dire que nous sommes à l'avance sur vos demandes et que le boulot est bien fait par nos équipes. En novembre, c'était le plan protection de l'enfance et c'était la feuille de route.

Madame VARLET, vous évoquez notamment un plan sur les violences faites aux enfants, mais aussi les violences institutionnelles. Dans le plan, il y a un large volet sur ces violences institutionnelles : comment on peut les repérer, mieux les traiter, comment on peut mieux former nos personnels, comment on peut aller dans les établissements notamment pour faire de meilleurs diagnostics. Tout cela est prévu sur l'ensemble du plan et, il y a quelques mois avant, c'était déjà le cas. L'État nous avait de toute façon demandé d'avoir un plan prévisionnel de vérification du fonctionnement notamment de nos solutions d'hébergement. Tout cela est évidemment en route.

Sur les zéro sorties sèches, nous sommes ultras impliqués et notamment depuis 2018 où nous avons signé la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Dès 2018, j'avais dit que je voulais retravailler la délibération EVA. À ce jour, environ 1 800 jeunes sont inclus dans les dispositifs EVA et nous avons une large contribution à les amener à l'autonomie, une autonomie qu'ils prennent quand ils sont prêts à la prendre. Jamais, au grand jamais, et encore moins depuis la nouvelle délibération, nous n'avons poussé les jeunes dehors et encore moins à 17 ans comme on l'entend encore trop souvent.

Le sens de mission de nos agents, c'est un point essentiel notamment sur la stratégie globale et sur le plan de l'enfance, nous en avons fait un de nos piliers. Un continuum de formations est par exemple prévu depuis l'accueil des nouveaux agents jusqu'à leur donner des solutions de formation durant leur carrière. Nous mettons en place progressivement un accompagnement des nouveaux embauchés avec un plan de formation progressif et une montée en charge. Tout cela est mis en place, y compris un conseil que l'on a appelé conseil scientifique, qui permet d'aller étudier les meilleures façons de travailler, qui permet de les décupler et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos agents. Tout cela est en place et je vous l'avais annoncé au mois de novembre.

Vous nous demandez des moyens pour prendre le large – je reprends votre expression sympathique. Nous n'avons pas attendu. Dès la sortie du premier confinement, 500 000 € ont été mis à disposition des partenaires pour pouvoir accompagner dès l'été dernier des jeunes, que ce soit grâce aux centres sociaux, aux clubs de prévention, à des associations. Bref, 500 000 € avaient été engagés l'été dernier sur le fait de pouvoir prendre le large, on comprend de quoi il s'agit.

Je voudrais répondre à quelques points de Madame DENIZON. Vous parlez de Retex, je vous rejoins et je l'avais également présenté assez longuement. Il y a évidemment des choses à utiliser. Il faut diminuer le poids administratif – Madame VARLET l'a cité aussi –, c'est un sujet à travailler.

Sur la question des visites médiatisées, nous continuons à y travailler parce qu'elles nous interrogent énormément.

Vous évoquez le sujet des MNA et la baisse du financement que nous mettons sur les MNA. Effectivement, nous passons de 26 M€ à 23 M€. Cela n'a rien à voir avec le volume de jeunes puisque nous sommes revenus sur l'année 2020 au volume de nouveaux jeunes que nous accueillions en 2016 ; nous avons accueilli l'année dernière 361 jeunes alors, que l'année précédente, nous étions autour de 750. Les 3 M€ qui ont été recalculés n'ont rien à voir avec la diminution des flux ; sinon, il fallait diviser par deux et ce n'est pas du tout notre façon de calculer.

Par contre, sur la réorientation d'une partie de ces 23 M€, nous travaillons avec nos deux groupements, GME et TRAJET, à reconfigurer une offre. Aujourd'hui, si vous m'avez questionné sur les nouvelles difficultés sur les sujets des MNA, il y en a une qui est prégnante, qui l'était déjà l'année dernière et l'année précédente, c'est mineur hier et majeur aujourd'hui. Il nous faut donc donner des solutions à l'accompagnement de ces majeurs. S'ajoute un sujet qui n'a jamais été totalement élucidé, qui est la régularisation administrative de ces jeunes à l'âge de 18 ans. On voit arriver maintenant de pays différents des jeunes avec des gros problèmes de toxicomanie, qui sont instrumentalisés par des réseaux de passeurs et des réseaux de dealers. Ce sont des sujets qui sont travaillés et cette reconfiguration de l'offre nous permet de travailler sur ces domaines, y compris sur le domaine des mineurs transgresseurs, un domaine sur lequel nous avons besoin des services de l'État pour aller plus loin sur ceux qui veulent absolument transgresser. En

tout cas, ce sujet des MNA – je l'ai déjà dit et je l'ai dit en COPIL il y a 15 jours auprès des opérateurs – est pour nous un dossier exemplaire, un dossier qui n'existait quasiment pas en 2015 et qui, aujourd'hui, nous permet d'accompagner 1 700 jeunes au moment où je parle, qu'ils soient majeurs ou mineurs, dans l'ensemble de nos dispositifs.

Sur la santé mentale, la santé globale, c'est un des énormes points du plan de protection de l'enfance, on l'a dit, on l'a signifié. Vous me demandez des dispositifs. Ils sont clairs, parce qu'on les a inscrits dans le marbre dans la feuille de route. On va renforcer les CLIC, on va mettre des équipes pluridisciplinaires pour mieux diagnostiquer les jeunes et pouvoir mieux les accompagner. Nous y allons, nous créons avec l'ARS des dispositifs d'accompagnement au sein même des MECS, c'est-à-dire que l'on va amener une offre de soins et un accompagnement qui sont déjà en place dans les MECS. C'était très peu utilisé, ce sont des nouveaux moyens qui sont mis en place grâce à tout ce qui a été fait. Je vous passe – mais c'est très important – les énormes dispositifs sur les plus petits, nous savons que c'est un sujet ultra-prégnant, nous allons mobiliser les CAMSP le plus précocement possible, y compris chez nos assistants familiaux. Si j'ai un projet à vous ressortir, je vous le dirai demain puisque nous allons mettre en place une crèche de prévention précoce, que Madame STANIEC-WAVRANT connaît très bien, c'est la suite logique de l'accompagnement que nous voulons faire auprès de ces plus jeunes et de l'accompagnement santé.

Je pense que vous vous fourvoyez dans quelques chiffres, Madame DENIZON, j'en suis désolé. Il n'y a pas de baisse sur l'accueil familial, au contraire, il y a l'incorporation de 5 M€, qui ont été utilisés l'année dernière en primes, qui restent dans le budget aujourd'hui, c'est donc quasiment une hausse artificielle. Il n'y a pas de baisse, vous n'avez peut-être pas eu les bons chiffres ou vous vous référez à de mauvais chiffres, mais l'accueil familial est un des piliers que nous utilisons et il n'est pas question de diminuer, au contraire, puisque nous maintenons ces 5 M€.

Sur la question des moyens, vous y avez toutes les deux fait écho, je fais donc une réponse collective. Je me base sur trois éléments sur ces moyens financiers.

Je trouve quand même un peu fort de café de dire que le Département ne met pas assez de moyens, alors que, pour certains d'entre vous, vous n'avez pas voté le plan protection de l'enfance, ni la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. On réclame des moyens mais, quand les moyens sont là, que nous allons les chercher, certains d'entre vous s'abstiennent ou ne veulent pas des millions, ils ne sont peut-être pas assez beaux. Pour notre part, on ne se pose pas la question, on fonce, on va les chercher. C'est le premier élément qui me semble bizarre dans votre raisonnement.

Deuxièmement, Madame VARLET nous dit qu'il était temps qu'il y ait des stratégies nationales pour qu'on aille chercher des moyens supplémentaires. Si ces stratégies nationales étaient arrivées en 2015, on aurait été incapable d'aller chercher ces millions supplémentaires puisqu'il fallait que l'on mette en face les 50 % que l'État nous demandait. Il ne faut donc pas dire « heureusement que l'État était là », mais heureusement que le Département était là en premier pour redresser les finances pour que, au moment où l'État a mis ces stratégies nationales en place, nous soyons au rendez-vous et que nous puissions mettre les 50 % qui nous permettent de mettre l'ensemble de ces missions aujourd'hui sur la table.

Troisième élément, on nous oppose toujours la baisse des budgets sur la jeunesse, enfance, famille, c'est absolument faux. Je l'ai déjà dit, j'ai eu à m'en expliquer. Vous vous référez, Madame DENIZON, sur les budgets 2015 et 2016. Je voudrais juste vous montrer un petit fascicule, le fascicule de présentation du dernier budget 2015. Il me semble que ce n'était pas le nôtre. Sur ce budget, il était fait état de 451 M€. Ce n'est pas une invention, c'est le budget que vous avez travaillé. Pourquoi les comptes administratifs de 2015 et 2016 étaient-ils plus élevés ? Tout simplement parce que, lorsqu'on est arrivé – ce n'est pas Christian POIRET qui me démentira –, il y avait une certaine quantité de factures qui n'étaient pas payées, notamment auprès des établissements de l'enfance, et que nous avons dû payer en 2015 et 2016. Pour preuve, le compte administratif de 2015 fait état de 478 M€, alors que vous aviez provisionné 451 M€. En 2015 et 2016, nous avons régularisé les choses et, en 2017, s'en est suivie une montée en puissance de nos dispositifs. Comme je vous l'ai dit, nous sommes allés les chercher. Ce n'est pas Christian POIRET qui me dédira sur cette façon de travailler et sur ces budgets puisque je crois qu'il l'a constaté dans d'autres thématiques, je pense notamment à l'autonomie.

Une chose est certaine, si je me réfère aujourd'hui à ce petit fascicule et au budget que je présente aujourd'hui avec l'exécutif, ce sont bien 44 M€ supplémentaires qui sont mis sur la table au profit des dispositifs, c'est 0,5 Md€ mis à disposition des familles et de la jeunesse. Encore une fois, je suis sûr que l'on va beaucoup plus loin sur nos dispositifs et que l'on a créé les conditions d'accompagner encore mieux les familles et les jeunes qui en ont besoin.

M. le Président.- Merci, Yves.

Comme on ne sépare pas ce que le suffrage universel unit, je donne la parole à Geneviève MANNARINO.

Mme MANNARINO.- Merci beaucoup pour cette belle introduction.

Je voulais remercier Paul CHRISTOPHE pour son intervention puisqu'il a vraiment été très précis sur cette politique de l'autonomie que nous avons souhaité transformer pour mieux répondre à nos habitants.

Je vais m'autoriser à faire deux réponses différentes, puisque les deux interventions de Madame CHOAIN et Madame STANIEC-WAVRANT n'étaient pas du tout les mêmes dans l'esprit.

Je vais d'abord répondre à Madame CHOAIN. Chère Isabelle, on se connaît bien aussi, étant proches de Valenciennes. Si je partage avec vous la prévision d'un vieillissement de notre population âgée en nombre important, je ne partage pas du tout la vision que vous avez quand vous parlez de coup d'œil dans le rétro. Finalement, cela doit renvoyer à nos habitants, en particulier les personnes âgées et celles vivant avec un handicap, un avenir peu réjouissant, ce qui veut dire que l'on n'avance pas.

Vous avez beaucoup évoqué les prestations APA et PCH, mais, au-delà des prestations que le Département verse, le Département a aussi dans sa responsabilité la mise en œuvre d'une politique d'action sociale qui va prendre en compte aussi la vie et les besoins des personnes. C'est bien là le sujet. En effet, avec les parties prenantes, les gestionnaires, les associations, les têtes de réseau et les personnes elles-mêmes, avec les territoires, avec nos directions territoriales, nos pôles autonomie que je salue ici, nous avons fait ce choix de revisiter les réponses que nous avons la responsabilité de donner à tous nos concitoyens qui sont les plus fragilisés et, pour ma part, ce sont les personnes âgées et celles vivant avec un handicap.

Ils font le choix de la vie à domicile, ils ont besoin d'actions de prévention, ils ont besoin aussi d'un environnement bienveillant. Tout cela est porté dans nos politiques parce que nous allons chercher les financements pour le faire, c'est porté aussi parce que nous avons modernisé la façon de les accompagner. Tout cela, c'est parce qu'on a envie de bien vieillir et de bien être accompagné quand on est en situation de handicap, mais c'est aussi dans une connexion optimale avec un environnement qui va embarquer tout le monde. Je précise tout cela parce que je vais au-delà des chiffres et je vais vous les rappeler après.

Vous avez parlé de budget de fonctionnement, vous avez oublié l'investissement. On a quand même un budget en investissement de 14,2 M€ qui permet d'améliorer les établissements, non pas simplement pour faire beau et repeindre les murs, mais plutôt pour faciliter l'accueil des personnes en termes qualitatifs, pour la qualité de vie au travail et on a vu que c'était nécessaire en cette période de crise sanitaire où les professionnels ont tous été impactés. Nous ne faisons pas uniquement du bâti, c'est beaucoup plus large que cela.

Il y a un terme qui m'a vraiment choquée, c'est le terme « chantage ». Je trouve que c'est plutôt un terme violent vis-à-vis des gestionnaires et des associations qui nous accompagnent. Ils ont eu le choix et ils ont fait le choix, nous ne sommes pas du tout partis dans du chantage. S'ils entendent cela, je pense que cela va les surprendre. Accompagnés par les services du Département, ils ont fait le choix de transformer l'offre dans les territoires où ils étaient et de s'adapter au plus près des besoins. Je les remercie sincèrement parce que nous avons vu évoluer les CPOM. On n'était plus sur des CPOM uniquement de gestion, même si c'est extrêmement important, mais des CPOM de projets pour donner les réponses les plus efficaces possible.

Le soutien aux SAAD... Cela fait très longtemps que vous le dites. 21 €, cela n'allait pas, nous sommes passés à 22 € et cela ne va toujours pas, même si nous sommes un des départements qui finance le plus. Mais cela ne s'arrête pas là, c'est réducteur de ne parler que des 22 €. Ce qui fait que nous avons aussi un accompagnement ciblé auprès de nos services d'aide à domicile, c'est le soutien à la formation, le soutien à une nouvelle gouvernance et une nouvelle organisation pour rendre ces métiers plus attractifs, en lien avec la Région et avec les politiques de ma collègue Doriane BÉCUE. Tout cela est bien préparé avec eux dans le cadre d'un comité de suivi des services d'aide à domicile.

Il serait intéressant que vous creusiez tout ce que nous mettons en place pour ces services d'aide à domicile dans tous les territoires. Je ne nie pas le fait que certains SAAD sont en difficulté, mais ce ne sont pas uniquement les 22 € qui les mettent en difficulté. Ce qui les met beaucoup en difficulté, c'est le fait de ne pas recruter suffisamment des personnes formées qui vont durer. C'est en ce sens que nous travaillons de concert avec ma collègue Doriane BÉCUE et ses services.

Les accueillants familiaux... Vous dites que cela a diminué. J'étais très surprise parce que j'avais en tête environ 500 et quelques en 2015. J'ai eu le temps de rechercher depuis votre intervention tout à l'heure. Nous étions à 520 en décembre 2015 et nous sommes maintenant à 700. Cela n'a pas diminué. On les accompagne différemment, on permet par exemple l'aménagement du logement en le finançant, on permet aussi la prise en charge de transport quand ils vont dans des formations. Je salue aussi ce que nous avons porté avec Patrick VALOIS, l'accueil à la ferme pour offrir d'autres possibilités.

Je ne vais pas laisser dire que nous mettons de côté les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap. Ce n'est pas possible de l'entendre ! Je vais vous donner des chiffres du budget autonomie depuis 2016 : 631 M€, 645 M€, 671 M€, 690 M€, 701 M€, 732 M€ en 2021. Evidemment, ces chiffres, on les a tous un peu oubliés, mais le total est 4,7 Md€ pour la politique de l'autonomie.

Finalement, quelle est cette politique de l'autonomie, qui est portée par tout le monde puisque ce sont des réponses que nous devons donner, sinon les habitants vont très mal aller dans notre département comme ailleurs ? Depuis 2015, nous avons fait le choix de relever le défi de garder cet objectif qui est le bien-être au quotidien des personnes les plus fragilisées. C'est ce qui m'a portée pendant toutes ces années et qui, j'espère, continuera à me porter plus tard.

Voilà pour Madame CHOAIN. Je voulais réagir parce que, quand même, vous êtes dure. Vous et votre groupe politique n'avez pas regardé suffisamment tout ce qui a été mis en place.

Je terminerai en donnant une réponse à Marie-Christine STANIEC. Finalement, dans ce que vous avez dit, j'ai l'impression que vous repensez la politique de l'autonomie. En effet, vous avez évoqué des sujets qui me portent bien et qui sont aussi nécessaires, novateurs et plein d'avenir. Vous parlez des aides techniques. Vous en parlez en disant « attention, baisse de l'aide humaine, etc. ». Nous ne disons pas comme cela au sein de notre majorité. Pour que les personnes soient les plus autonomes possibles, il faut qu'elles puissent elles-mêmes être acteurs de leurs gestes au quotidien et, pour cela, on s'autorise les aides techniques. Je remercie la MDPH qui porte un véritable projet que l'on va rattacher à l'économie circulaire et à Nord durable, qui est la technicothèque qui va permettre un accès aux aides techniques de façon beaucoup plus accessible – puisque vous savez qu'elles ont un coût – et ainsi de favoriser l'autonomie des personnes avec toute l'innovation que met notre collègue vice-président à l'innovation autour de ces aides techniques.

Vous repensez finalement la politique de l'autonomie puisque vous avez parlé de ces fameux relais autonomie et de ces CLIC relais autonomie et je sais que, demain, nous aurons un échange sur ce sujet suite à la commission que nous avons eue. Je trouve quand même extraordinaire que nous ayons pu, sur toutes ces années, permettre aux personnes là où elles sont de pousser la porte d'un guichet unique physiquement. Je rappelle que, avec la MDPH, nous avons formé des agents dans les territoires, qui donnent ces réponses. Ces relais autonomie que vous saluez repensent cette politique de l'autonomie et l'accessibilité.

Je suis d'accord avec vous, Marie-Christine STANIEC, pour dire que c'est au niveau national que nous attendons des réponses. Malheureusement, je pense que cette loi grand âge autonomie va décevoir un peu, peut-être beaucoup, je ne sais pas parce qu'elle n'arrive toujours pas. Je peux vous assurer que la cinquième branche de la Sécurité sociale, qui se nomme « cinquième branche autonomie », va permettre un financement pour mieux accompagner les personnes là où elles vivent et de la façon dont elles ont fait leur choix de vie dans un parcours qui est le plus respectueux possible pour elles.

Je m'en arrêterai là. Je ne vous redonne pas les chiffres, mais je pourrais vous parler des transporteurs, etc., je les ai évoqués dans la présentation budgétaire.

Remettons bien l'église au milieu du village. La politique de l'autonomie qui a été portée pendant ce mandat a été révolutionnaire, elle a sûrement interpellé, mais, en tous les cas, elle donne des résultats qui mettent toujours la personne au centre des projets.

M. le Président.- Merci, Geneviève.

D'autres vice-présidents souhaitent-ils dire un mot ?

Doriane BÉCUE.

Mme BECUE.- Que c'est compliqué, qu'il est difficile de dire qu'en pleine crise sanitaire, on est tous mobilisés et on permet à plein de gens de retrouver un travail ou une formation pour permettre à des Nordistes de sortir de la précarité !

Très sincèrement, j'ai quand même été scandalisée par les propos qui ont été tenus par l'opposition. Je trouve que c'est un manque de respect total du travail de nos équipes, alors que tout le monde est mobilisé, que tout le monde fait le maximum et que, en plus, on arrive à trouver des solutions. J'ai entendu des propos tels que « la politique du chiffre, une politique quantitative » ! Je vous rappelle que 45 000 personnes étaient totalement sorties des radars, totalement éloignées, pas accompagnées, il y avait juste le RIB pour verser l'allocation ! Jamais d'entretien, jamais de rendez-vous, jamais de solutions apportées ! Alors que, pour notre part, au contraire, nous sommes extrêmement présents pour les personnes qui sont éloignées. C'est notamment le cas avec notre appel à projets qui permet d'accompagner les personnes qui sont les plus éloignées, c'est le travail que l'on fait avec Pôle Emploi. Je vous rappelle que l'on finance – et c'est inédit en France – des agents de Pôle Emploi pour accompagner les personnes allocataires du RSA qui le sont depuis plus de deux ans. Il y a aussi tout l'investissement que l'on met sur l'accompagnement global. Sur l'accompagnement global – on n'arrête pas de vous le dire, mais je pense que vous êtes sourds –, c'est un agent de Pôle Emploi, un travailleur social de chez nous ; à chaque fois, on lève les difficultés sociales, que ce soit sur le logement, sur la mobilité, sur les modes de garde et, en même temps, on travaille la question de l'emploi.

Les entreprises... J'ai l'impression que « les entreprises », c'est un gros mot. Quand j'entends votre discours, je suis très surprise. Heureusement que l'on a mis en place nos plates-formes territoriales de l'emploi et qu'on travaille avec les entreprises, qu'on développe l'emploi local. Cela n'empêche pas, au contraire, de travailler aussi sur d'autres types d'emploi, comme Territoires zéro chômeur, comme les chantiers d'insertion. On travaille notamment avec des PEC dans les collèges, ce sont des choses que l'on fait déjà. Vous parlez d'une légumerie, nous sommes en train d'y travailler, nous avons rencontré des associations de chantiers d'insertion pour mettre en place ce dispositif.

Sur les jeunes, je pense que nous sommes mobilisés plus que jamais et je remercie beaucoup Yves DUSART qui, demain, va justement présenter un rapport sur les actions du Département. Je vous rappelle que l'on a mis en place des coachs spécial jeunes notamment avec la Région et l'IEJ, que l'on va développer encore plus, qu'on lance aujourd'hui des recrutements pour encore mieux accompagner les jeunes.

Sur les missions locales, c'est totalement faux de dire qu'on a supprimé les subventions aux missions locales. On a juste revu le mode de financement. On a demandé aux missions locales d'intégrer l'appel à projets pour être financées. Effectivement, il y a des objectifs et il faut accompagner les jeunes, mais, effectivement, on regarde parce que c'est aussi de l'argent public et l'argent public doit être dépensé correctement, il est normal que le Département veille à ce que les personnes soient suivies correctement.

Et puis, il y a tout le travail que l'on fait avec Pôle Emploi sur les jeunes. Je vous rappelle que l'État a lancé un plan « un jeune, une solution », qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'offres d'emploi, que ce soit avec l'alternance, les contrats d'apprentissage, les CIE, les PEC, les emplois francs, il y a aujourd'hui pléthore de solutions pour les jeunes pour que l'on puisse les accompagner correctement.

Sur la formation, alors là... ! Il est vrai que, lorsque vous étiez en responsabilité, la formation n'était pas adaptée, c'étaient des formations d'un an qui ne correspondaient pas du tout aux allocataires du RSA. Heureusement, avec Xavier BERTRAND, nous avons revu cela et, dorénavant, nous avons des formations adaptées, des formations courtes qui permettent aux allocataires du RSA de retrouver un travail et surtout un emploi durable.

Je tiens à remercier Marie TONNERRE pour son intervention, mes collègues et toi, Jean-René, pour votre confiance. Je pense que tout le monde est mobilisé, que ce soit notre équipe, Pôle Emploi, la Région, les entreprises, nos partenaires, tout le monde est vraiment mobilisé pour que l'on puisse trouver des solutions aux Nordistes. Aujourd'hui, cela fonctionne et on sort enfin des gens de la précarité.

Merci à tous.

M. le Président.- Merci, Doriane.

Je dirai très rapidement un mot pour clore ce premier dossier.

J'ai quand même une grande satisfaction, et je pense qu'elle est partagée par la majorité et par l'ensemble de l'exécutif, c'est de me dire que, lorsque nous allons remettre les clés aux élus du prochain mandat, quels qu'ils soient, ils ne seront pas dans la situation où nous nous sommes trouvés en 2015. Je pense qu'ils n'auront pas besoin de serrer la vis comme nous avons été obligés de le faire, parce qu'on leur donne une situation beaucoup plus supportable, bien meilleure que celle que nous avons trouvée.

J'ai parfois un peu l'impression que certains de mes collègues de l'opposition, pour qui j'ai sympathie, respect et, pour certains d'entre eux, affection et amitié, ont quand même une petite perte de mémoire, qu'ils ont perdu la mémoire entre mars et avril 2015 et que, comme des agneaux, ils sont revenus vierges de toute responsabilité sur ce qui avait été réalisé auparavant.

Ce n'est pas par plaisir si nous avons décidé par exemple de faire en sorte que le temps de travail dans le Département du Nord serait de 35 heures. Nous savions très bien que cela ne faisait pas plaisir notamment aux organisations syndicales. Des amis socialistes m'ont dit « c'était plus facile à toi de le faire parce que ce n'est pas toi qui leur avais donné moins ». Il est possible qu'il était plus facile que cela vienne d'une majorité nouvelle, mais il ne faut pas croire que nous l'avons fait pour le plaisir. Je me souviens avoir dit à Madame le Maire de Lille : « Madame le Maire, vous êtes un bourreau puisque vous avez mis en place la loi des 35 heures. Je mets mon personnel aux 35 heures et je suis traité comme si j'étais le dernier des derniers ». Elle a souri et cela s'est arrêté là.

Isabelle DENIZON – dont beaucoup de remarques ont été intéressantes, remarques que j'ai suivies avec beaucoup d'attention –, Charles BEAUCHAMP et Isabelle MARCHYLLIE viennent nous dire : « Il y a eu deux niveaux. Au départ, vous avez tapé sur le personnel, vous avez tapé sur les structures qui sont nos partenaires. Puis, vous êtes partis dans une autre direction ». En fait, la réalité est beaucoup plus simple, nous avons repris une situation qui était d'une terrible complexité. Je vous rappelle des vieux souvenirs – après tout, les vieux élus rappellent des vieux souvenirs et 2015, c'est le passé du passé –, mais mon groupe majoritaire s'est réellement interrogé sur le point de savoir si on gérait ou si on demandait à l'État de respecter la loi, c'est-à-dire de nous mettre sous tutelle. Je me souviens que certains de mes collègues me disaient : « Si on décide de gérer, on va se casser la figure dans deux ans et ce sera de notre faute. Si on dit dès maintenant que ce n'est pas gérable, on donne les clés au préfet, le préfet redresse la situation et on revient après. On prendra moins de risques politiques ». Or, les risques politiques, on les a pris à plein, mais on était là pour cela.

Ceci étant dit, je ferai quelques petites remarques beaucoup plus ponctuelles, et d'abord en réponse à Charles BEAUCHAMP.

Charles BEAUCHAMP nous parle du manque d'attractivité au niveau de la fonction publique territoriale départementale. Je lui dirai deux choses. Nous recevons chaque année au Département environ 17 000 candidatures, sur postes ouverts ou en candidatures spontanées. Nous avons même battu un record pour le poste de graphiste à la direction de la communication sur lequel nous avons 250 candidats. Si nous étions attractifs, je ne vous dis pas ce que cela donnerait, mais je pense que c'est largement suffisant. Par ailleurs, le poste de directeur adjoint d'Avesnes a bien été ouvert pendant trois semaines. Son titulaire actuel a été retenu après entretien et test de performances. Les choses se sont donc passées d'une manière totalement normale.

Isabelle CHOAIN nous dit : « Sur l'APA, vous êtes des apothicaires, vous voulez faire des économies, les personnes âgées ne sont pas votre problème ». Entre 2016 – je ne critique pas ce qui s'est passé avant – et aujourd'hui, les dépenses d'APA dans le département du Nord se sont accrues de 30,4 %. En France, elles se sont accrues de 11,3 %. Il y a peut-être un petit coup d'œil à donner sur la manière avec laquelle sont appréhendés les plans d'aide, les modalités. C'était un peu la même chose qui nous avait fait réagir sur la PCH parce que nous explosions en évolution de la PCH dans les mêmes proportions. Un peu à la fois, on se remet dans les clous d'une augmentation conforme à l'augmentation du niveau national.

Mes collègues de l'exécutif ont largement répondu sur le problème du RSA. J'ai beaucoup d'estime pour Roger VICOT, avec qui j'ai travaillé sur les problèmes de sécurité lorsque j'étais parlementaire. Il nous dit : « On fait tous ce que l'on peut sur le RSA, mais ce n'est pas nous qui décidons, c'est la situation de l'emploi, c'est le climat ». Pas seulement. Doriane vous rappelait à l'instant les 45 000 personnes qui se baladaient hors de tous contrôles radars. On aide quand même un peu mieux les gens à retrouver un boulot quand on les connaît. Quand on ne les connaît pas, c'est extrêmement difficile. Or, les 45 000 en question, plus personne ne les connaissait. Ils touchaient effectivement le RSA jusqu'au restant de leurs jours, mais il n'y avait aucun accompagnement, ni social, ni économique. C'est vrai que nous avons reposé des règles, qui sont que, en l'état actuel des choses, il n'y a pas de revenu universel et ceux qui sont en situation de travailler, ceux qui en ont l'âge et la santé, ceux qui en ont la compétence doivent aider le Département et Pôle Emploi à les remettre sur le chemin du travail.

Nous avons eu des résultats, mais il paraît que c'est nous qui disons qu'ils sont bons et que nous n'atteindrons jamais les 100 000 allocataires du RSA, challenge que s'était donné Doriane BÉCUE avant la pandémie. J'ai là une revue de gestion sur l'évolution du nombre de foyers RSA payés. On a titillé les 100 000 foyers en février 2020, il y en avait très précisément 100 694 – on n'était pas loin, quand on sait de quel chiffre on vient. Puis, il y a eu la pandémie. En mars 2020, on est repassé à 104 196 ; d'un seul coup, on en a pris près de 4 000. Puis, on est passé à 106 000 au mois d'avril, puis à 108 000 au mois de mai. Et puis, c'est devenu un peu erratique : 106 000 en juin, 108 000 en juillet, 107 000 en août, 106 700 en septembre, 106 200 en octobre, 107 500 en novembre, 107 129 en décembre. C'est quand même resté très haut pendant longtemps. Et puis, en janvier 2021, première bonne surprise, on passe de 107 129 à 103 497. C'était une baisse tellement importante qu'on s'est demandé s'il n'y avait pas une erreur et qu'on a attendu avec inquiétude les chiffres de février 2021. En février 2021, le chiffre est de 102 104. C'est le deuxième meilleur chiffre qu'on n'ait jamais eu dans ce mandat et dans les mandats précédents, derrière février 2020 qui était à 100 694. On est donc dans une logique, dans un engrenage qui est favorable. On devrait tous s'en féliciter, mes chers collègues.

Je ne partage pas totalement l'argumentation de Roger VICOT sur le fait que notre économie est aujourd'hui particulièrement déprimée. J'ai là un article de La Voix du Nord en région qui nous dit : « En février, l'activité économique régionale a fait preuve d'une certaine solidité. D'après le dernier pointage de la Banque de France à Lille, dans l'industrie, la production s'est stabilisée, etc. »

Nous essayons, avec Pôle Emploi, avec les MDIE, avec les plates-formes de retour à l'emploi, avec Doriane, avec la directrice de Pôle Emploi, avec tous les collaborateurs, d'être réellement sur le pied de guerre. La guerre, c'est la guerre au chômage, c'est la guerre à l'inactivité et la valeur que l'on veut défendre, c'est la valeur travail. Aujourd'hui, j'entends dire partout, que ce soit par la directrice de Pôle Emploi, que ce soit par la Vice-présidente à l'insertion, que les collaborateurs sont totalement impliqués sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Cela ne les empêche pas d'être des travailleurs sociaux, mais ils se disent que le plus grand service que l'on puisse rendre, c'est de retourner à un emploi pérenne, beaucoup plus que d'offrir une allocation de vie ou une allocation de survie.

C'est la première chose que je voulais vous dire.

Ensuite, il y a bien des points sur lesquels je pourrais revenir. Madame MARCHYLLIE nous accuse quasiment d'être extrêmement généreux avec le SDIS en 2021, alors qu'on a été très méchant jusque-là. Je n'ai pas l'impression d'avoir été méchant et je n'ai pas l'impression qu'ils soient malheureux. En 2021, on se contente avec le SDIS de compenser une décision qui a été prise par l'État, la prime de feu. Cette prime de feu coûte 4 M€ au Département du Nord. Après s'être battu – et j'y ai pris ma part, croyez-le bien – au sein de l'ADF, l'État a accepté d'en payer la moitié. Il reste 2 M€. Ils sont passés de 93 à 95 M€, parce qu'ils ne vont pas sucer de leur pouce – si je puis m'exprimer ainsi – les 2 M€ de la prime de feu et, aujourd'hui, la loi est effectivement de les payer. En outre, il y a eu des frais liés à la période de crise sanitaire et on arrive à 95,5 M€. Il n'y a aucun changement de stratégie, aucune politique électoraliste là-dedans, croyez-le bien, mes chers collègues.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire. Ce sera plus long demain – perdez toute illusion.

Si vous le voulez bien, avant de passer à la deuxième série du débat thématique, c'est-à-dire ce qui concerne les solidarités territoriales, nous allons nous donner 5 minutes de pause.

(La séance est suspendue à 18 heures 08.)

(La séance est reprise à 18 heures 13.)

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance plénière.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

M. le Président.- Nous abordons le second débat thématique, qui portera sur les solidarités territoriales, où nous aurons les interventions successives d'Arnaud DECAGNY, Patrick VALOIS, Christian POIRET, Nicolas SIEGLER, Max-André PICK, Bruno FICHEUX, Sylvie LABADENS et Jacques HOUSSIN.

Celui qui ouvre ce second débat, sur la politique des infrastructures, est Arnaud DECAGNY, politique d'infrastructures dont nous reparlerons encore demain, puisque nous avons un rapport de la Chambre régionale des comptes sur la voirie.

Mon cher Arnaud, tu as la parole.

▪ **Politique des infrastructures**

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président.

Le budget primitif 2021 pour les voiries départementales, en termes de fonctionnement et d'investissement, est de 82,7 M€ en dépenses et 11,3 M€ en recettes.

Le fonctionnement

Le budget 2021 est stable en 2020, avec 9,9 M€ programmés en dépenses et 1,2 M€ programmés en recettes.

Les recettes sont principalement constituées des redevances d'occupation du domaine public départemental.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- 5,1 M€ seront consacrés principalement à l'entretien des chaussées, mais aussi à la location du matériel et engins, aux petites fournitures pour les travaux en régie.

- Pour les travaux d'entretien, de réparation de chaussées, le nettoyage de voiries et des dépendances, cela représente 3,5 M€ en fonctionnement. Cela comprend aussi l'élimination des déchets, l'élagage, le balayage, le marquage.

Il est à noter que le Département du Nord en 2021 poursuivra sa politique volontariste en matière de marquage des routes départementales en agglomération. Depuis 2018, 477 communes ont conventionné avec le Département du Nord dans le cadre de ce dispositif qui a été reconduit. Dès 2021, il y aura des évolutions sur le marquage, notamment avec le marquage VNTP (visible de nuit et par temps de pluie), c'est un nouveau type de peinture que nous viendrons positionner sur les routes départementales ; avec également différents types de marquage à enduit, par exemple de type « stop » ou « cédez le passage » ou « passage piéton »

- 1,4 M€ seront consacrés aux 1 375 ouvrages d'art. Il s'agit de petites réparations que nous faisons en fonctionnement.

- 1,7 M€ seront consacrés à l'entretien et la réparation des véhicules qui sont utilisés par les agents des voiries départementales.

- 1,6 M€ seront consacrés aux voiries hivernales. Il s'agit des 60 circuits, dont 42 en régie et 18 en entreprises. Le budget qui est présenté est un niveau moyen hivernal, selon les conditions météorologiques, et, évidemment, s'il est nécessaire d'augmenter ce budget, nous pourrions le réaliser.

- 0,11 M€ pour le port de Gravelines en fonctionnement.

Concernant l'investissement, c'est évidemment la partie la plus importante de ce budget. Le budget primitif s'établit à 72,8 M€ de dépenses et 10,1 M€ de recettes.

Les recettes sont issues des cofinancements que nous avons pour les différents projets, notamment le contournement nord de Valenciennes sur les sections ouest et est, le contournement de Maubeuge, le doublement de la RD 70, les projets de développement local. Vous avez le détail de ces cofinancements d'autres collectivités dans le rapport.

Pour les dépenses d'investissement, le budget est en hausse de 6,9 M€, avec notamment la mise en œuvre des politiques départementales, comme l'appel à projets sur l'aide à la sécurisation des routes départementales et l'accélération du déploiement des pistes cyclables.

Les dépenses concernant la préservation du patrimoine, 72,8 M€, se décomposent de la manière suivante :

- 25 M€ pour renouveler les revêtements des chaussées départementales.
- 6 M€ pour maintenir et réparer les ouvrages d'art. Cette politique pourra évidemment être abondée si cela le nécessite.
- Accompagner les territoires dans leurs projets de développement, pour 7,1 M€. Nous pensons particulièrement à l'opération de contournement de Caudry. Il est rappelé que, depuis 2017, le Département a accompagné 61 opérations de développement local dans le cadre des partenariats techniques et financiers avec les communes et les EPCI.
 - 5,7 M€ seront consacrés afin de réaliser les travaux de sécurité routière en et hors agglomération.
 - 3 M€ pour accélérer le développement des projets cyclables.
 - 2 M€ pour renouveler et adapter le matériel d'exploitation.

Concernant les grands projets de maillage territorial, 18,7 M€ y seront consacrés, avec notamment :

- L'effort financier qui sera porté sur le contournement nord de Valenciennes sur la section est et la section ouest pour 12,5 M€, le doublement de la RD 70 sur la première phase à Petite-Forêt pour 4 M€.
- 2,2 M€ seront par ailleurs mobilisés sur les études et les acquisitions foncières. Nous pensons bien évidemment au contournement nord de Maubeuge, à la liaison Lestrem/A25, à l'amélioration des conditions de circulation autour de Cambrai et au doublement de la RD 500.
- 700 000 € seront consacrés au port de Gravelines Grand-Fort-Philippe, notamment pour maintenir le niveau de navigabilité de la passe d'accès et engager les études nécessaires pour le dragage général du port et la maintenance des ouvrages portuaires dans l'attente des décisions à venir pour le port et l'avenir du port de Gravelines.

Voilà, Monsieur le Président, la décomposition du budget départemental 2021 pour les voiries.

M. le Président.- Merci, Arnaud DECAGNY.

Nous passons à la politique ruralité, environnement, développement durable, eau et assainissement, avec Patrick VALOIS.

▪ **Politique ruralité, environnement, développement durable, eau et assainissement**

M. VALOIS.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Jamais les territoires ruraux, ni les espaces de nature n'ont revêtu une telle utilité aux yeux de Nordistes confinés. C'est donc avec enthousiasme que je vous présente les budgets ruralité et environnement.

En ce qui concerne la ruralité, qui représente d'ailleurs une politique bien ancrée pour cette délégation qui n'existe que depuis 2015, je voudrais revenir sur trois éléments notoires.

Premier point, le laboratoire départemental d'analyse qui a fait un investissement autant financier qu'humain dans sa participation aux efforts de dépistage de Covid en réalisant des tests PCR pour de grands laboratoires. Un investissement de 200 000 € a été nécessaire pour permettre cette adaptation, investissement qui est largement compensé par des recettes en progression de l'ordre de 300 000 €, ne serait-ce que pour cette activité de dépistage Covid.

Deuxième point, les espaces France Services, pour lesquels 600 000 € seront investis en 2021, avec en particulier un quatrième camion bleu qui représente un France Services mobile sur le territoire des Flandres. Après l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis, ce dispositif arrive dans les Flandres. Il faudra adapter un camion qui, selon mes informations, ne devrait pas tarder à arriver dans le département du Nord, il vient d'être acheté. En tout cas, ces France Services répondent à une logique qui nous est chère, la logique de la mobilité en milieu rural, mais également à cette logique de la grande proximité de notre institution auprès des territoires.

Un mot très rapidement sur l'aide alimentaire, qui ne figure pas dans ce budget ruralité, mais qui fera l'objet d'une discussion avec les présidents de groupe très prochainement. Je voudrais en profiter pour dire que les deux initiatives qui ont eu lieu en 2020 ont vraiment fait l'objet d'une implication très forte du monde agricole à travers la chambre d'agriculture et, à n'en pas douter, si la décision est prise de lancer une nouvelle initiative, la chambre d'agriculture y prendra une nouvelle fois sa part.

Quelques mots sur le budget environnement.

Bien sûr, le vote par l'assemblée départementale de la délibération Nord durable et de sa déclinaison opérationnelle influencera ce budget environnement.

En chiffres, cela se traduit par une augmentation du budget investissement de l'ordre de 1,3 M€ :

- 1 M€ sur ce qui concerne les espaces naturels qui passent de 3,5 M€ à 4,5 M€. Cela concerne des acquisitions et également des aménagements.
- 0,3 M€ sur ce qui concerne la politique plantation renaturation. Ces 300 000 € iront à l'accompagnement de collectivités qui souhaitent nous proposer des projets de reboisement, de création de jardins familiaux. Je peux simplement dire à quel point le nombre de dossiers qui nous sont présentés est important. On a vraiment un engouement pour cette politique et c'est une vraie satisfaction.

Concrètement, la stratégie en faveur des espaces naturels prend ici sa vitesse de croisière. Les sites prioritaires seront renforcés par de nouvelles acquisitions et des aménagements qui permettent de relier certains sites entre eux et d'établir des connexions avec les grands axes de randonnée ou avec certains sites culturels.

De même, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, le PDIPR, investira dans la réhabilitation des voies vertes.

Les investissements cyclables, évoqués il y a quelques minutes par Arnaud DECAGNY, contribueront à renforcer l'usage du vélo dans notre département. Un travail de requalification des 7 000 kilomètres de chemins de randonnée arrive à son terme avec une priorité qui a été donnée aux circuits pédestres.

Restent les cafés-rando qui, malgré les conditions sanitaires particulièrement compliquées cette année, sont prêts à rouvrir. Ils sont toujours accompagnés par le Département. Les demandes pour adhérer aux réseaux sont là, elles vont nous amener cette année à 73 cafés qui seront répertoriés à l'échelle du département.

Ainsi, pour 2021, nous tiendrons cette ligne qui privilégie la qualité au détriment de la quantité. Ces espaces naturels de qualité seront utiles aux Nordistes, utiles en termes de biodiversité en investissant par exemple sur la préservation des zones humides, utiles de par les partenariats avec les agriculteurs – je pense aux éco-pâturages de races locales dans nos espaces prairiaux départementaux –, utiles économiquement grâce à une gestion plus dynamique de nos forêts – on aura l'occasion d'en parler demain lorsqu'on vous présentera le partenariat avec l'office national des forêts –, et, enfin, utiles socialement en permettant à tous de fréquenter ces espaces de nature, sachant à quel point son contact peut embellir la vie.

Bien sûr, rien ne serait possible sans l'implication exemplaire des agents que je tiens à remercier très chaleureusement ici.

Comme vous le savez, l'ambition affichée dans le plan Nord durable se manifeste concrètement dans le cadre des délégations ruralité et environnement. Il serait cependant réducteur de limiter à ces seules délégations l'impact de Nord durable. Ma plus grande satisfaction est de voir à quel point le réflexe Nord durable infuse dans l'ensemble des délégations, ainsi que dans le fonctionnement de notre institution. Chers collègues vice-présidents, chers collègues élus départementaux, quel que soit le groupe auquel vous appartenez, soyez-en remerciés.

Monsieur le Président, au moment où nous examinons votre dernier budget à la tête de notre institution, je souhaite souligner le rôle moteur que vous avez eu pour impulser cette belle ambition qu'est Nord durable et dont on observe ici les résultats concrets. Je vous en remercie sincèrement.

M. le Président.- Merci beaucoup, Patrick. Merci au Vice-président et merci à l'ami.

Nous continuons avec la politique aménagement du territoire. Après l'avoir tout à l'heure vu dans ses fonctions de Vice-président aux finances, nous retrouvons Christian POIRET chargé de l'aménagement du territoire.

Mon cher Christian, c'est à toi.

▪ **Politique aménagement du territoire**

M. POIRET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Au niveau de l'aménagement du territoire, le budget de fonctionnement est sensiblement identique à celui de l'année précédente, simplement en hausse de 368 000 €, avec :

- le maintien de la convention avec le CAUE pour la période jusque 2021 ;
- le maintien du montant consacré à iNord sur 1 139 000 € ;
- les actions d'intérêt locales (AIL), qui sont en augmentation de 280 000 €, due à l'évolution démographique, vous le voyez tous dans les cantons ;
- une petite évolution du FDI ;
- le syndicat mixte du très haut débit, +78 000 € de participation statutaire suite au paiement des annuités de l'emprunt.

Au niveau des aides du territoire :

- iNord et CAUE, 2 639 200 €,
- les projets stratégiques, 487 000 €,
- les actions d'intérêt local, on finit à 2 530 000 €,
- le Fonds départemental d'intervention (FDI), 350 000 €.

Nous étions à 5 638 000 €, nous sommes à 6 006 000 €.

Le principal dans cette délégation est l'aménagement du territoire, sur lequel on est à 41,5 M€ de crédits de paiement en 2021, soit +2,3 M€ par rapport à l'année précédente.

- Nous avons le maintien d'un engagement et nous avons déjà délibéré sur les voiries pour les communes inférieures à 2 500 habitants. Là, je fais un petit clin d'œil à Jean-Claude DULIEU sur le fait que nous sommes à 2 500 habitants cette année, on verra comment on sera dans les années qui viennent.

- Sur Villages et bourgs, en voirie communale, c'est ce qu'on a réalisé sur 4 921 000 €, qui restent en paiement.

Sur les projets territoriaux structurants et ce qui concerne l'ADVB, globalement, on reste sur des montants proches de ce qu'on a habituellement. Je vais vous les donner :

- Villages et bourgs : 20,555 M€.
- Voirie : 4,4 M€.
- Projets structurants, suite à l'appel à projets : 15,061 M€.
- On a encore des anciens dispositifs de FDAN à hauteur de 1,528 M€. Dans le FDAN, si, dans les quatre ans, vous avez une intervention sur le dossier, cela vous redonne quatre ans pour venir chercher des subventions. On a modifié cela et, maintenant, on a des délais beaucoup plus courts de façon à consommer et à faire du développement économique.

En investissement en aménagement du territoire, quand on était à 39 M€, on est à 41,5 M€.

Les grands projets stratégiques cofinancés :

- Le métro Lillois : 5,3 M€.
- Le canal Seine-Nord : 1,9 M€. On avait mis 10 M€ l'année 2020.
- Le syndicat mixte du très haut débit : 1,464 M€.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation que je pouvais faire sur l'aménagement du territoire.

Avant de conclure, Président, je souhaitais aller au bout de mes deux délégations, je voudrais remercier l'ensemble de nos collaborateurs. Je commencerai par remercier Benjamin HUS, avec qui on peut travailler sereinement, qui fait passer les messages à tout notre personnel. Je remercie les deux équipes que j'ai la chance de manager à mon niveau, deux équipes qui s'investissent, qui sont à mes côtés. Si, aujourd'hui, je peux vous donner les chiffres, vous présenter le budget de ce Département et avoir la connaissance, c'est parce qu'ils me fournissent beaucoup de données et ils travaillent beaucoup pour le Département. Je voulais les remercier toutes et tous.

M. le Président.- Merci, Christian.

Nous poursuivons avec la politique du renouveau des territoires et l'intervention de Nicolas SIEGLER.

▪ Politique du renouveau des territoires

M. SIEGLER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme vous le savez, la délégation du renouveau du territoire dispose de trois spécificités. La première est de ne pas avoir de budget propre. La deuxième, c'est sa jeunesse puisqu'elle a moins de deux ans. La troisième, c'est sa transversalité puisqu'elle ne se déploie qu'en synergie avec chaque délégation, avec chaque vice-président, avec chaque direction générale adjointe attachée à l'exercice de nos compétences et ce, dans un but que vous connaissez toutes et tous, celui de renforcer l'action du Département en direction des territoires que l'on a identifiés en renouveau.

La clef d'entrée de la délégation est à la fois géographique et opérationnelle. Je vous propose de rester dans cette approche territorialisée pour ma présentation.

Je commencerai – cela ne vous surprendra pas – par la stratégie pour l'avenir du Cambrésis, non parce que ce territoire m'est particulièrement cher, mais parce que, dans l'exercice de cette délégation, il s'agissait d'écrire un nouveau chapitre d'un livre qui était tout aussi nouveau.

Pour rappel, une délibération de notre assemblée départementale adoptée à l'unanimité le 16 décembre 2019 en a défini le cadre, une lettre d'intention a été cosignée par Monsieur le Préfet de Région et vous-même, Monsieur le Président, le 8 janvier 2020. Les deux objectifs, toujours d'actualité qui ont essaimé en 2020 et essaieront en 2021 pour le territoire, étaient de faire du Cambrésis un territoire plus attractif et un territoire plus inclusif, autour de dix axes de travail, autour des solidarités territoriales et des solidarités humaines.

Malgré le contexte que nous avons connu et que nous connaissons malheureusement encore, je profite de cet instant pour remercier d'ores et déjà celles et ceux qui sont toujours habités par cette stratégie, sous l'autorité du directeur général des services et des directeurs généraux adjoints de notre collectivité, j'en profite pour saluer particulièrement le travail de l'ensemble des personnels de la direction territoriale du Cambrésis sous l'impulsion de Madame DARRAS-TIMMERMAN.

Les perspectives 2021 et, si l'avenir le permet, celles des années qui suivront se caractériseront d'abord par la poursuite des axes de travail que j'évoquais tout à l'heure et, au-delà des axes, des actions qui sont portées ou co-portées directement par le Département.

Je ne vais pas réaliser un inventaire, probablement fastidieux à cette heure, des actions départementales. Je relèverai néanmoins un certain nombre d'opérations qui ont eu lieu :

- En lien avec Christian POIRET et Arnaud DECAGNY en ce qui concerne les opérations d'infrastructures et d'aménagement du territoire, 163 projets communaux et intercommunaux ont été soutenus par le Département pour un montant de 7,5 M€ en 2020.
- La lutte contre les violences intrafamiliales est une priorité dans le cadre de cette stratégie. Il faut noter l'arrivée d'un poste d'intervenant social au commissariat de police.
- L'insertion et le retour à l'emploi des allocataires du RSA, avec Doriane BECUE, notamment sur les grands projets comme e-Valley, un renforcement de notre présence, de notre action et de notre exigence.
- La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- La prévention de la protection de l'enfance, avec Yves DUSART qui ne manque pas de projets qu'il a rappelés tout à l'heure.
- La lutte contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, Geneviève MANNARINO est une Vice-présidente active partout dans le Nord et encore très active dans l'arrondissement de Cambrai.
- Renforcer l'accès à la santé, via notamment des maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires. Marie-Annick DEZITTER vous parlait de l'étude santé qui est menée et qui a permis de mettre en avant certains outils très intéressants à déployer dans nos territoires.
- Enfin, avec Patrick VALOIS, la mise en œuvre des structures France Services et, par exemple, le camion bleu du Cambrésis. Depuis sa mise en route, ce sont 800 demandes en quelques mois, 546 demandes depuis le début de cette année.
- Le renforcement des axes culture, tourisme et sport avec Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Brigitte ASTRUC et Martine ARLABOSSE, au travers du Musée Matisse, de l'Abbaye de Vaucelles et de nombreuses autres actions que Martine évoquait tout à l'heure.

De manière très opérationnelle, en 2021 :

- Le démarrage des travaux de la reconstruction du collège Paul Duez à Cambrai, premier collège bois du département, pour 23 M€.
- La mise en place des contrats de performance énergétique dans cinq collèges de l'arrondissement, pour un montant de travaux de 21 M€. Cela est fait en parfaite synergie avec Joëlle COTTENYE qui est toujours très attentive au développement de toutes les politiques des collégiens dans l'arrondissement.
- Le démarrage des travaux du contournement de Caudry.

- La mise en service opérationnelle du CIS de Cambrai Fontaine-Notre-Dame et le lancement de la reconstruction du CIS de Les Rues-des-Vignes, tout cela sous l'autorité de notre ami et collègue Jacques HOUSSIN, avec Marie-Hélène QUATREBOEUF et Régis CAUCHE.
- Le lancement des études techniques pour le regroupement des services départementaux.
- L'ouverture d'une maison des parents sur l'arrondissement.
- Les travaux d'extension du Musée Matisse.
- La fin de la rénovation de l'Echauguette à l'Abbaye de Vaucelles.
- Avec Bruno FICHEUX, le développement des pass numériques qui permettent de lutter contre l'illectronisme, avec une expérimentation qui sera menée sur l'arrondissement.
- Avec Patrick VALOIS, le développement des mobilités via la création de pistes cyclables.
- Enfin, le renforcement de la déclinaison Nord durable dans l'arrondissement, notamment en termes de renaturation ou d'approvisionnement local.

On peut constater que 2021 sera une année où le Département du Nord sera encore plus présent dans le territoire.

Je veux à cet instant remercier mes collègues Sylvie LABADENS, Anne-Sophie BOISSEAUX, Sylvie CLERC, Guy BRICOUT, Didier DRIEUX qui alimentent mes contributions au travail, je les remercie de leur soutien et de leur amitié. Je le dis rarement, mais je voulais profiter de cette parole pour le faire.

Je ferai un focus particulier, puisque ma délégation est fléchée pour s'occuper du canal Seine-Nord Europe. Le Vice-président POIRET vient de rappeler l'engagement financier (217 M€), ce qui fait de nous le deuxième contributeur territorial de la région.

Au-delà de la contribution, un certain nombre de réunions exigent un suivi presque quotidien de ce chantier hors norme, d'abord pour s'assurer que nos exigences sont entendues et que les Nordistes retrouvent un intérêt bien au-delà des limites de l'engagement financier de cette opération. Le suivi des engagements de l'assemblée départementale, la participation aux différentes instances au conseil de surveillance, avec vous, Monsieur le Président, avec Monsieur le ministre KANNER, la commission des contrats que j'ai l'honneur de présider où je veille à ce que Nord durable soit décliné, à ce que les clauses d'insertion soient déployées – c'est un vrai plaisir que de représenter notre assemblée dans ces instances – ou encore le comité de suivi de la convention de financement qui se réunira dans quelque temps, permettent d'avoir un regard attentif sur la réalisation globale de ce projet.

Vous pouvez compter sur la délégation pour un suivi particulier du secteur qui nous intéresse, le secteur 4, et la mise en œuvre du port intérieur de Cambrai - Marquion pour que le Département du Nord soit entendu dans ses positions vis-à-vis de la Région et de ses partenaires, sur ce que ce port intérieur pourrait devenir dans les années à venir.

Le chantier du canal Seine-Nord s'amorcera fin 2023 dans le département pour une mise en eau fin 2028, avec des enjeux majeurs en termes d'emplois, de formation, de logement, d'infrastructures, d'aménagements territoriaux, d'éducation, enjeux qui sont d'ores et déjà anticipés et travaillés, mes chers collègues, soyez-en assurés.

Concernant le pacte SAT, le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, acte 2 qui est en phase de finalisation, les ambitions demeurent entières : accompagner la mise en mouvement du territoire, assurer l'épanouissement de ses habitants, amplifier la valorisation de ses richesses.

Pour 2021, les perspectives, au-delà de la poursuite des travaux engagés sur la RN2, sont :

- le renforcement des mobilités, avec par exemple la poursuite de l'aménagement des vélo-routes,
- la création d'un réseau points nœuds,
- le déploiement des pass numériques,
- la mise en place de contrats de performance énergétique pour quatre collèges,
- le suivi de la préfiguration du service public de l'insertion,
- le renforcement de l'accès à la santé,
- la mise en valeur de la couverture du cryptoportique du Forum antique de Bavay.

Enfin, je pourrais aussi évoquer :

- la poursuite des actions qui visent à lutter contre l'illettrisme,
- la réflexion qui est menée en matière de coopérations transfrontalières,
- ou encore le travail engagé pour éviter les départs non-volontaires des personnes en situation de handicap vers la Belgique.

Le soutien massif du Département aux 211 projets communaux et intercommunaux pour un montant de 10,5 M€ en 2020 connaîtra, soyez-en certains, le même examen bienveillant de la part de l'exécutif départemental.

Pour votre information, pour le camion bleu de l'Avesnois, à ce jour, 3 082 demandes ont été prises en charge depuis janvier 2020, dont 683 depuis le début de cette année. Là encore, dans le temps qui m'est imparti, l'exhaustivité des choses n'est pas possible.

Je terminerai rapidement avec l'engagement pour le renouveau du bassin minier. Là encore, c'est un engagement fort du Département sur 2021.

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel seront mises en œuvre. Vous avez voté il y a peu de temps, mes chers collègues, cette délibération présentée par Patrick VALOIS.
- Le suivi du camion bleu du Douaisis, 578 demandes depuis 27 janvier 2021.
- La Maison France Services de Bruay-sur-Escaut, qui va prochainement intégrer ses locaux définitifs et qui, dans ses locaux temporaires, a traité 1 578 demandes.
- Je ne reviens pas sur la poursuite des travaux du contournement suivis par Arnaud DECAGNY, ni sur la poursuite des rénovations de logements des cités minières suivies par Max-André PICK.
- Je souhaitais parler de la poursuite d'une rénovation intégrée prenant en compte les besoins et attentes repérés des communes en matière d'équipements publics, de rénovations de voiries, de réseaux, d'aménagement des espaces publics.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les projets et le travail de la délégation du renouveau des territoires pour les quelques mois de l'année 2021 qui nous restent.

M. le Président.- Merci, Nicolas SIEGLER.

Max-André PICK sur les politiques habitat, logement et politiques urbaines.

▪ **Politique habitat, logement et politiques urbains**

M. PICK.- Merci, Monsieur le Président et chers amis.

Deux grandes délégations pour ce qui me concerne : le patrimoine d'un côté et les politiques habitat, logement et politiques urbaines de l'autre.

Concernant le patrimoine, nous menons une politique de maintenance de notre patrimoine pour le rendre tout à la fois plus accessible, en particulier aux personnes en situation de handicap par le biais de l'Ad'AP, mais également pour proposer de meilleures conditions de travail pour les agents du Département et proposer de meilleures conditions d'accueil pour les habitants du département qui ont besoin d'utiliser les services.

Cet ensemble de patrimoine comporte aussi bien les achats et ventes de patrimoine que des travaux de maintenance ou de gros travaux.

Un exemple de meilleur service grâce à un bâtiment récent, c'est la réception de l'UTPAS d'Hazebrouck qui s'est faite voici quelques jours et qui va parfaitement bien fonctionner.

Les dépenses totales concernant cette politique en investissement sont d'un peu moins de 25 M€, répartis entre 9 M€ de gros entretiens et 5 M€ d'acquisitions et de constructions, pour prendre les postes principaux, et sont, pour le fonctionnement, d'un peu plus de 16 M€ de dépenses. Là aussi, comme pour l'investissement, ce sont des dépenses stables, nous sommes quasiment à iso budget par rapport à l'année précédente.

Concernant le fonctionnement, il s'agit essentiellement de locations de locaux, sachant que le Forum permettra de réduire cette facture très sensiblement dans trois ou quatre ans. Il s'agit également de travaux de petite maintenance et de l'ensemble des dépenses de fluides, en particulier d'électricité et de chauffage, pour un peu plus de 16 M€ de fonctionnement.

Concernant les recettes, nous avons une recette principale et unique qui sera la vente des terrains du Forum pour 18,4 M€. C'est un terrain que nous avons valorisé dans le cadre du partenariat public-privé que nous avons mené avec le groupement Duval.

Nous aurons également quelques autres cessions : l'ancien UTPAS d'Hazebrouck dès que le déménagement sera fait, ainsi que la DTPAS d'Hazebrouck qui ira dans le même bâtiment, le bâtiment de l'EPDSAE de Valenciennes, ainsi qu'un bâtiment à Caudry. Nous pouvons espérer des recettes avoisinant les 20 M€.

Concernant les politiques d'habitat, les politiques urbaines et les politiques de logement, nous sommes sur des budgets moins importants : 4,9 M€, dont 4,1 M€ d'investissements.

Parmi les projets en cours, nous avons à terminer le plan départemental de l'habitat que j'aurai le plaisir de vous présenter lors d'une prochaine session, sans doute au mois de mai. Nous avons également la poursuite d'un certain nombre d'engagements auprès de partenaires importants : l'ADIL à hauteur de 340 000 €, l'AIVS 59 pour 260 000 € et « nos quartiers ont des talents » pour 30 000 €. Dans les trois cas, il s'agit des subventions que nous avons déjà versées les années précédentes à l'euro près. J'oublie – mais Nicolas l'a évoqué tout à l'heure – la Mission bassin minier à laquelle nous participons à hauteur de 110 000 €.

Concernant les investissements, nous poursuivons le développement de Nord équipement habitat solidarité. Nous reprenons ici 2,8 M€ correspondants au budget primitif initial plus le budget supplémentaire que nous avons pu obtenir. Ces 2,8 M€ correspondent à ce qui sera le compte administratif 2020 dans ces politiques, qui va nous permettre de garder des objectifs extrêmement ambitieux d'aide aux familles, probablement plus de 600 familles que nous pourrons aider dans la rénovation de leur logement, dans leur mise en sécurité ou pour combattre l'insalubrité.

De la même manière, nous poursuivons les subventions et primes à l'innovation sociale et à l'aménagement pour 200 000 €, les projets innovants pour les logements communaux pour 500 000 €, la subvention à Partenord Habitat dans le cadre de la convention 2015-2017 où il y avait des reliquats à verser et dans le cadre des engagements de la convention 2018-2021.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ces politiques qui sont des politiques très volontaristes en termes d'investissements pour maintenir notre patrimoine en parfait état et, par ailleurs, sur les politiques de logement où jamais le Département n'aura autant œuvré pour permettre aux habitants du Nord d'accéder à un logement décent, d'accéder à un logement social ou d'améliorer le logement qu'ils occupent et dont ils sont propriétaires.

M. le Président.- Merci, Max-André PICK.

La place maintenant à l'innovation avec Bruno FICHEUX.

▪ **Politique de l'innovation**

M. FICHEUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

C'est à mon tour de vous présenter en quelques mots le budget et les projets de la délégation innovation pour 2021.

Je commencerai par la direction des systèmes informatiques (DSI), pilotée par Frédéric BASROGER et Aude FOURNIER, que je salue une fois encore pour le travail accompli au cours de ces 12 derniers mois, mois particuliers pour la DSI.

Appliquant le slogan du Département en 2020, la DSI a été présente pour les Nordistes et elle a été présente pour les agents du Département du Nord en déployant les outils de visioconférence et de télétravail en quelques mois pour s'adapter au mode de vie que nous connaissons depuis maintenant près d'une année.

Fin 2020, ce sont ainsi plus de 6 700 PC portables et 6 300 téléphones et Smartphone qui ont été mis à disposition des agents pour assurer une continuité de service grâce à l'application massive du télétravail.

En parallèle, la DSI a renforcé la sécurité du système informatique de notre Département qui aurait pu devenir plus vulnérable puisque nous l'ouvrions au travail en distance. Il n'en est rien grâce à la mise en place entre autres d'outils comme le centre d'opérations de sécurité (SOC), d'un nouvel antivirus et d'un détecteur de menaces.

La DSI a également travaillé sur de nombreux projets en lien avec les différentes DGA, notamment la plate-forme emploi DBR-RSA, le e-recrutement, l'approvisionnement local dans les collèges.

En 2021, c'est sur 196 projets que la DSI s'est engagée pour un budget total de 23,4 M€, dont 10,5 M€ en fonctionnement et 12,9 M€ en investissement.

Le volet fonctionnement participe notamment à la maintenance des investissements faits pour les nouveaux modes de travail.

Le volet investissements peut se décomposer de la manière suivante :

- 8,5 M€ pour le socle technique,
- 1,4 M€ pour la DGA Sol avec notamment le projet PCRM et la mise en place de la carte usagers,
- 1,5 M€ pour la DGAST pour un projet de plate-forme « subventions uniformisées » ou encore les systèmes d'information géographique.
- 1,4 M€ pour la DGAPAR regroupant entre autres le projet Nord Data et le Market Place des agents (le lieu où les agents peuvent par exemple commander des fournitures).

Si nous restons stables en dépenses de fonctionnement, l'investissement augmente de 2,7 M€ pour répondre aux projets des différentes DGA.

Ma délégation comprend également le programme de recherche et d'innovation départementale, le fameux PRID qui est dirigé par Madame FENEUIL.

Le coût de fonctionnement du PRID est faible (20 000 €) pour couvrir notamment le suivi des robots compagnons et du projet des lits rotatifs que nous souhaitons expérimenter en EHPAD. Petit aparté, j'ai le grand plaisir de vous informer que les premiers robots compagnons sont en train d'arriver dans les EHPAD et nous étions à l'EHPAD Marguerite de Flandre de Nieppe la semaine dernière.

En investissement, le budget du PRID est en hausse de 50 000 € pour atteindre un montant de 600 000 € qui permet de couvrir les besoins pour les différents projets suivants :

- Le biotraitement des sédiments que nous expérimenterons dans les fonciers départementaux et la participation à la chaire Ecosed.
- Le suivi de la machine Bagela, notre outil de réfection de voirie qui permet de réutiliser 100 % des enrobés, bien évidemment sur des surfaces limitées, on ne refait pas des routes complètes avec la Bagela.
- Le projet GoToSX, qui va être lancé avec le comité du Détroit, pour lequel notre participation s'élève à 62 500 € par an.

À noter également que le PRID dispose d'une ligne budgétaire de 250 000 € dans le budget de la DGA Sol pour les projets liés à l'autonomie (bras Jaco, robots compagnons, lits rotatifs).

En 2020, cette ligne a permis d'investir également dans les tablettes numériques qui avaient été distribuées dans les EHPAD durant le premier confinement.

Voilà, Monsieur le Président, pour la délégation innovation, un budget moindre par rapport à celui de mes collègues, mais optimisé au maximum pour répondre au mieux aux attentes des services et des Nordistes.

M. le Président.- Merci, Bruno FICHEUX.

La parole à Sylvie LABADENS pour les politiques de relations internationales et de relations européennes.

▪ **Politique relations internationales et relations européennes**

Mme LABADENS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet de budget de la délégation Relations internationales et relations européennes s'inscrit, d'une part, dans la stratégie de coopérations transfrontalières qui avait été votée en 2017, qui vise à renforcer l'engagement du Département du Nord dans la coopération avec ses territoires voisins et, d'autre part, dans la stratégie départementale en matière financière visant au développement d'une culture de la recette au sein de notre collectivité afin de mobiliser de nouveaux financements auprès de l'Europe notamment, en renforçant l'expertise autour de la recherche de financements européens, mais également la recherche de financements innovants auprès de l'État et d'autres structures.

Historiquement, le Département du Nord est présent dans la gouvernance des fonds européens et participe aux négociations qui portent la voix du territoire nordiste jusqu'à Bruxelles. Son inclusion dans la gouvernance pour la période 2014-2020 a couvert

l'ensemble des programmes européens du territoire pour lesquels il a été partie prenante de la négociation. Cette implication s'est poursuivie dans le cadre des négociations de la politique de cohésion de 2021 à 2027.

Le travail partenarial relatif à la programmation européenne 2021-2027 est enclenché depuis la fin de l'année 2019 et s'est poursuivi durant l'année 2020, malgré le contexte de la crise sanitaire.

L'année 2021 représentera une année particulière, dans la mesure où elle marquera le début de la nouvelle période de programmation 2021-2027. Ainsi, les discussions sont encore en cours et pourraient représenter des enjeux significatifs pour le Département.

Les recettes en fonctionnement s'élèvent à 2,4 M€. Elles concernent majoritairement les projets financés au titre du fonds social européen relatif aux plates-formes emploi, aux clauses d'insertion et à la maison départementale de l'insertion et de l'emploi de Lille et à l'assistance technique. Les autres recettes sont en lien avec les projets transfrontaliers menés dans le cadre du programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen et du programme Interreg des 2 Mers. Compte tenu du Brexit, il est désormais acquis que le programme Interreg des 2 Mers prenne fin et soit redéployé au travers d'un programme transnational ou transfrontalier existant.

Les dépenses de fonctionnement sont stables. Elles s'élèvent à 300 000 €. Elles permettent de financer la gouvernance et l'animation des programmes européens et la coopération transfrontalière institutionnelle.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- Les groupements européens de coopération transfrontalière, pour les deux : 144 700 €.
- La participation au programme Interreg : 59 500 €.
- Le partenariat avec la Maison de l'Europe : 17 500 €.
- Le projet Interreg France Flandria Rhei : 37 000 €.
- Le comité du Détroit : 35 200 €.
- La cotisation annuelle à la mission opérationnelle transfrontalière : 6 500 €.
- Les frais de contrôleur premier niveau des projets Interreg : 2 000 €.
- Les dépenses diverses (colloques, traductions, expositions) : 21 000 €.

Les recettes en investissement sont intégrées aux budgets opérationnels concernés, permettant ainsi une vision du coût net des opérations pour le Département.

La participation du Département aux différentes instances de gouvernance des programmes européens lui confère une position privilégiée. Ce positionnement stratégique lui permet de mobiliser des financements pour des projets relevant de la solidarité territoriale et de la solidarité humaine, optimisant ainsi la mise en œuvre des politiques départementales.

Dans le cadre de nouveaux engagements au titre du pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, une réflexion est engagée autour de la constitution d'un GECT associant l'arrondissement d'Avesnes, celui de Vervins et de la Belgique.

En 2021, le Département continuera à s'impliquer dans le développement d'actions transfrontalières avec ses partenaires français, anglais, belges et néerlandais du comité du Détroit, notamment via un dispositif de financement d'actions d'intérêts transfrontaliers (AIT) porté par des opérateurs de petite taille.

La stratégie du comité du Détroit finalisée au premier trimestre 2021 permettra au Département de mettre en œuvre le plan d'action avec ses partenaires et de développer la communication autour de ce partenariat multilatéral original.

Enfin, il continuera à promouvoir l'Europe et la coopération transfrontalière au sein de réseaux nationaux et européens de l'Assemblée des Départements de France (l'ADF), de la mission opérationnelle transfrontalière (la MOT) et de l'Association française des conseils des communes et des régions d'Europe (l'AFCCRE).

M. le Président.- Merci, Sylvie LABADENS.

Dernier orateur inscrit dans la présentation des thématiques, pour le SDIS. C'est bien sûr le Président du CA du SDIS, Jacques HOUSSIN, qui prend la parole.

- **Le SDIS**

M. HOUSSIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je rentre à l'instant de Caudry où j'étais avec mes collègues, Guy BRICOUT et Anne-Sophie BOISSEAU, et le Président de la Région des Hauts-de-France pour transmettre notre solidarité aux trois sapeurs-pompiers qui ont été agressés hier soir lors d'une intervention. Avec l'ensemble du conseil d'administration et, je pense, tous les conseillers départementaux, nous sommes derrière ces trois sapeurs-pompiers qui ont à nouveau été agressés. Nous ne pouvons tolérer ces agressions répétées.

J'en viens au budget du SDIS.

Dans un contexte de crise sanitaire inédite et persistante, le budget du SDIS s'inscrit dans la continuité des budgets précédents au regard des principes suivants : adapter le niveau des dépenses à celui des ressources propres afin de maintenir les grands équilibres financiers, prioriser les dépenses à forte valeur ajoutée et en rythmer la planification et l'exécution à la mesure des capacités financières, poursuivre la maîtrise de l'endettement afin de ne pas hypothéquer l'avenir et de préserver des marges de manœuvre financières au service de la stratégie générale.

Le budget du SDIS s'équilibre à 215,29 M€ en fonctionnement et à 83,46 M€ en investissement.

Les points marquants sont les suivants.

En recettes de fonctionnement, la contribution du Département passe à 95,5 M€. A noter l'effort important du Département avec une hausse de 2,5 M€ afin de financer la revalorisation de la prime de feu et l'augmentation des effectifs, puisque l'objectif de 2 146 sapeurs-pompiers professionnels est aujourd'hui atteint. Nous restons le premier contributeur, même si le total des contributions des communes et EPCI est légèrement supérieur (106,95 M€).

Concernant les dépenses de fonctionnement, il faut noter que plus de 75 % de ces dépenses sont consacrées à la rémunération des agents et au paiement des indemnités.

Je voudrais en profiter pour évoquer ainsi les sapeurs-pompiers volontaires dont la campagne de recrutement a été très fructueuse, nous commençons les entretiens. Je souligne aussi les échanges que nous mettons en place avec le Département et les services réinsertion, sous couvert de Doriane BÉCUE et Marie-Hélène QUATREBOEUF, pour les sapeurs-pompiers volontaires privés d'activité professionnelle.

J'en profite aussi pour évoquer la participation du SDIS au plan « 10 000 jeunes » du ministère de l'Intérieur, par un engagement volontaire en service civique (48 jeunes pour l'année 2021), les stages de cohésion du service national universel et les missions d'intérêt général, les cadets de la sécurité, l'accueil de stagiaires et apprentis, ou encore les jeunes sapeurs-pompiers qui participent aussi à ces objectifs.

L'augmentation du poste habillement s'explique par la meilleure prise en compte des toxicités des fumées d'incendie et l'augmentation de la dotation des effets liés notamment à la fréquence de nettoyages.

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve comme chaque année le FCTVA et le maintien d'un bon niveau d'autofinancement, puisque nous sommes à 16,16 M€, et la subvention d'équipement du Département pour 2 M€.

Concernant les dépenses d'investissement, nous avons le remboursement du capital de l'emprunt pour 14 M€.

L'augmentation des dépenses liées aux travaux dans les bâtiments s'explique par le programme 2021 plus conséquent pour mettre notamment à niveau les sanitaires et les vestiaires dans le cadre de la féminisation, mais également pour améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments.

Les investissements en bâtiments, constructions et réhabilitations : plusieurs CIS font l'objet d'opération de reconstruction :

- Cambrai dont les sapeurs-pompiers ont emménagé la semaine dernière, le 9 mars,
- Aulnoye-Aymeries qui est en cours de construction,
- Les Rues-des-Vignes dont nous avons posé la première pierre la semaine dernière,
- Orchies ou Saint-Amand-les-Eaux où je me réjouis qu'un accord soit en train d'être trouvé sur le choix du terrain.
- Dunkerque pour les études.
- Le centre technique logistique départemental à Ennevelin pour des études de réaménagement.
- La réhabilitation d'Arleux, Hautmont, Iwuy ou Ors, ou encore le Cateau-Cambrésis et Bergues.

Concernant le matériel, nous avons la poursuite de l'acquisition de véhicules pour 6,7 M€, soit plus de 50 véhicules dans le cadre de remplacements ou en vue d'adapter le parc à l'évolution des besoins du service, notamment par exemple par l'acquisition de camions-citernes feux de forêt super, et ce, conformément à la stratégie opérationnelle développée dans le SDACR que nous avons tous voté.

La remise à niveau du système d'informations constitue aussi une nécessité pour la qualité du travail quotidien et le niveau de réponse opérationnelle.

Voilà, Monsieur le Président, très rapidement, les points marquants du budget 2021 du SDIS qui sera présenté au conseil d'administration jeudi prochain si le Département du Nord nous accorde sa contribution.

M. le Président.- Nous le verrons bien. C'est le suspens de demain soir.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les interventions de l'exécutif et du Président du conseil d'administration du SDIS.

Nous passons aux interventions des groupes d'élus et nous commençons par le groupe communiste, avec Isabelle DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Vice-président,

J'interviens sur la politique ruralité.

À la création d'une délégation ruralité au sein de notre Département, je suis intervenue en avril 2016 pour exprimer le grand intérêt de notre groupe pour cette politique, tout en précisant que nous serions très attentifs à sa déclinaison et aux réponses concrètes apportées. Force est de constater que, après cinq années, les points qui nous interrogeaient à l'époque demeurent, à savoir :

- Un budget alloué à cette délégation nettement insuffisant, qui a même légèrement diminué. Il semble difficile d'admettre qu'au regard des besoins de la ruralité et des différentes annonces, un budget de fonctionnement 2015 fixé à 2,2 M€ puisse n'être que de 2,1 M€ au BP 2021.

- Ce principe de transversalité qui noie dans l'ensemble des délégations la politique ruralité. Comment alors identifier et évaluer précisément sa mise en œuvre ? L'impact des politiques départementales envers les zones rurales demeure par conséquent toujours très difficilement mesurable.

En ce qui concerne le budget d'investissement, il stagne depuis 2015 et est fixé à 1,8 M€ sur le BP 2021. Vous allez sans doute évoquer les investissements réalisés justement dans les autres délégations estampillées « ruralité », ce qui génère une certaine complexité d'évaluation. Mais, si nous restons sur vos chiffres de BP à BP, nous ne considérons pas que le niveau d'investissement soit vraiment adapté aux attentes et aux besoins réels des secteurs ruraux.

Les problématiques d'habitat, de développement économique, de transport plus général que le seul acheminement des collégiens dans les lieux culturels ou à la piscine, le nécessaire développement des pistes cyclables, l'accès de proximité aux services publics départementaux et d'emploi, toutes ces problématiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans les secteurs ruraux.

L'axe intéressant pour soutenir l'activité agricole, l'approvisionnement local, nous le savons tous dans cet hémicycle, ne peut à lui seul répondre aux difficultés du monde agricole qui, nous le savons, est soumis à des contraintes bien du vastes.

En conclusion, nous maintenons que cette délégation ruralité très intéressante doit être globalement redéfinie et surtout bénéficier d'un budget clair, identifié pour mener à bien une véritable et ambitieuse politique ruralité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Isabelle ZAWIEJA.

La parole à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, chers collègues,

Notre groupe a toujours considéré notre compétence d'aménageur comme une priorité à travers la politique départementale en faveur des aides aux communes et à leurs groupements. Dans nos cantons, nous constatons chaque jour l'immensité des besoins et les limites financières des communes notamment rurales. Ces dernières bénéficient rarement de la solidarité nationale et le Département doit souvent combler le désengagement de l'État sous peine de désertification.

Avec le redécoupage des régions en 2015, nous sommes persuadés que notre institution est devenue l'échelon essentiel et pertinent en matière d'aménagement du territoire, notamment pour cette ruralité.

En 2015, lors de la première présentation de votre politique d'aménagement du territoire, nous avons insisté sur l'ampleur des attentes des maires de la ruralité pour qui le Département a toujours été un partenaire essentiel. Notre soutien financier est de plus en plus indispensable pour maintenir et développer l'investissement local. Dès 2015, nous avons réclamé une augmentation du budget

d'investissement pour le développement du territoire et un rééquilibrage entre les fonds consacrés aux EPCI par les projets PTS et à la ruralité par les projets ADVB. Il a fallu attendre deux ans, mais nous avons été satisfaits de la prise en compte de cette préoccupation à partir de 2017.

Aujourd'hui, celle-ci est encore plus vraie compte tenu des difficultés financières que rencontrent les communes rurales, difficultés liées à l'asphyxie imposée par un pouvoir qui se veut toujours plus centralisateur, difficultés renforcées par la crise sanitaire de la Covid.

Je le répète, les communes rurales sont en forte attente du concours financier et technique du Département. Nous savons tous que, sans notre participation financière, bon nombre de projets de ces communes resteraient à l'étape de vœux pieux faute d'autofinancement suffisant.

Permettre la réalisation de ces projets favorise aussi le maintien, voire la création d'emplois de proximité non délocalisables, notamment dans le BTP. Les PME et PMI de ce secteur attendent avec impatience ces marchés locaux.

À partir de 2017, nous sommes régulièrement intervenus, au moins deux fois par an, pour réitérer notre demande d'inscrire dans les projets ADVB la participation financière du Département sur les voiries communales, exprimant ainsi l'attente forte des maires concernés. Nous avons pris note que notre demande fut en partie satisfaite en 2020, première étape intéressante pour les 306 communes éligibles de moins de 2000 habitants. Dès l'appel à projets, l'ampleur des dossiers déposés a démontré que notre revendication était en harmonie avec les besoins des municipalités concernées.

En 2020, en pleine crise Covid, lorsque nous avons débattu de la participation du Département à un plan de relance, nous avons demandé de ne pas nous limiter à une intervention sur l'offre, contrairement à l'État et à la Région, mais aussi sur la demande, notamment en agissant sur les carnets de commandes, permettant non seulement de soutenir les trésoreries des entreprises en leur octroyant des marchés, mais aussi de défendre l'emploi immédiat de proximité. D'où le vote unanime l'an passé d'une rallonge budgétaire de 9 M€ finançant ces travaux dans la ruralité. Une nouvelle fois, les résultats ne se sont pas fait attendre puisque, immédiatement, 75 % des communes éligibles ont déposé un dossier.

Comme perspective pour l'avenir, nous espérons que le Département développe plus nettement un appui à la mise en œuvre des projets d'aménagement durable, notamment grâce à l'ingénierie de l'agence iNord.

Une autre évolution que nous attendons est l'augmentation du seuil maximal permettant une subvention départementale à hauteur de 50 % des travaux. En effet, nous enregistrons que le critère de 50 % de subvention pour les projets allant jusqu'à 70 000 € de travaux, qui est la limite des appels d'offres, est retenu pour 2021, mais nous souhaiterions que ce seuil de travaux passe à 100 000 €, sachant que celui des appels d'offres a atteint ce montant depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le dernier point d'évolution que nous défendons concerne les voiries communales – et je rends le clin d'œil à notre Vice-président. Certes les communes de 2000 à 2 500 habitants intègrent ce dispositif cette année et peuvent prétendre à un financement. Nous enregistrons cette avancée que nous avons souhaitée, mais nous demandons d'élargir cette possibilité aux communes jusqu'à 5 000 habitants.

Merci.

M. le Président.- Merci, Jean-Claude DULIEU.

La parole est à Michel LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le budget du SDIS s'examine à l'aune de la situation toute particulière et exceptionnelle vécue durant l'année 2020 du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences. Aussi et avant toute autre chose, qu'il me soit permis ici de saluer et féliciter l'ensemble des personnels du SDIS, sapeurs-pompiers, personnels administratifs, techniques et de services, qui, en plus de leur mission traditionnelle, se sont mobilisés sans compter depuis un an pour faire face aux très nombreuses sollicitations liées à l'épidémie de la Covid-19 et, en particulier, durant cette toute dernière période pour relever le défi majeur de la vaccination. Malheureusement, il est à craindre que l'effort fourni doive encore se prolonger durant les mois à venir.

Toutefois, force est de constater, comme le dit le proverbe, qu'à toute chose, malheur est bon. En effet, à l'occasion de cette crise, on peut mesurer combien l'efficacité de nos services de secours est essentielle, tout doit être fait pour la maintenir et l'améliorer sans cesse. C'est pourquoi les efforts, notamment financiers, consentis en leur faveur ne sont jamais vains et, en la matière, il est important de ne pas négocier sur les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour apporter à tous les Nordistes, quel que soit l'endroit où ils se trouvent sur le territoire départemental, un niveau et une qualité de service qui leur garantissent l'assistance et les secours dont ils ont besoin lorsque l'urgence s'impose.

De ce point de vue, si le budget 2021 du Département prévoit une hausse substantielle de 2,5 M€ de la contribution départementale au budget du SDIS 59, c'est avant tout le fruit de l'action déterminée des personnels du SDIS et particulièrement des soldats du feu qui se sont mobilisés durant des mois durant pour obtenir satisfaction à leur légitime revendication, revendication que, pour notre part, nous n'avons cessé de relayer et de soutenir et, bien souvent, contre les réticences, les freins et l'opposition parfois farouche de la majorité départementale.

C'est ainsi que, non seulement ils ont obtenu un coup d'arrêt aux suppressions de postes, mais également imposé un retour à un effectif cible de 2 150 sapeurs-pompiers professionnels qui, même s'il ne représente pas encore le nombre qui serait nécessaire, s'avère une avancée incontestable et qui porte sur un engagement financier supplémentaire de l'ordre de 2 M€ ; d'autant qu'il se complète par un effort en faveur de la féminisation des personnels et du développement du volontariat, volontariat qui, pour nous, reste une complémentarité indispensable.

Le résultat de l'action, c'est aussi la revalorisation importante de la prime de feu gagnée de haute lutte auprès du gouvernement qui a été obligé de la décréter tout en laissant son financement à la charge des SDIS et donc des Départements. Celle-ci va se traduire par une augmentation de 100 € net par mois sur le traitement de chaque sapeur-pompier professionnel. De même, ce sont les PATS qui ont réclamé et obtenu le bénéfice de la prime Covid qui marque la reconnaissance de leurs efforts supplémentaires pour affronter les conséquences de la crise sanitaire et plus particulièrement durant les périodes de confinement.

La lutte a également payé s'agissant des velléités de la direction opérationnelle du SDIS de remettre en cause les postes de stationnaires dans les CIS. Ces derniers sont maintenus après la mobilisation exemplaire des sapeurs-pompiers, en particulier dans les casernes du sud du département, comme celles du Valenciennois, Denain, Douchy, Saint-Amand.

Enfin, des moyens supplémentaires sont également décrochés pour le renouvellement des matériels roulants, mais aussi et surtout pour un développement et une accélération des investissements bâtimentaires au travers d'un nouveau schéma directeur de rénovation-construction des casernes pour la période 2022-2026.

Ainsi et à nouveau, il est démontré que seules la mobilisation et l'action payent. Pour autant, il n'est pas juste que les Départements et les collectivités locales soient les seuls à devoir financer ces avancées sociales pour les personnels et l'amélioration de la qualité des services de sécurité civile aux populations. De ce point de vue, il n'est plus acceptable que la sécurité civile, qui est une compétence régalienne de l'État, soit assumée financièrement par les collectivités territoriales. Il n'est plus tolérable que l'État décrète et impose des dépenses supplémentaires en la matière, à l'exemple de la prime de feu, et n'en assure pas le financement. En cela, il faut saluer la bataille de l'ensemble des élus de l'Association des Départements de France qui ont obtenu une prise en charge de la moitié du coût de la revalorisation de la prime de feu via la suppression de la sur-cotisation à la CNRACL.

Pour notre part, nous pensons que le financement des services d'incendie et de secours dans notre pays doit relever de l'État tout en laissant l'organisation des secours à l'échelon départemental. C'est pourquoi il faut tendre vers une renationalisation de l'ensemble des services de sécurité civile de notre pays. De même, les financements privés doivent être mis plus à contribution, à l'exemple notamment des profits des compagnies d'assurances, de ceux des sociétés d'autoroute ou encore de tous les secteurs d'activité économique.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, ce que je souhaitais dire sur cette partie du budget départemental consacrée à sa contribution au financement du SDIS 59.

M. le Président.- Merci, Michel LEFEBVRE.

Je n'étais d'accord à peu près sur rien avec vous dans le début de votre intervention, parce que je n'ai pas vu le même philtre d'amour avec les sapeurs-pompiers, je ne suis pas tombé en pâmoison, je pense que je suis trop vieux pour que cela m'arrive. En revanche, sur votre conclusion, je suis assez largement d'accord. On a quand même des points sur lesquels on se retrouve. Merci en tout cas de votre intervention.

Je rends la parole à Jean-Claude DULIEU, sur l'environnement.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, chers collègues,

La crise climatique mondiale appelle à un sursaut immédiat et radical des décideurs des gouvernements, des institutions. À ce jour, ce sont les citoyens, notamment les jeunes, qui sont à l'avant-garde des revendications écologiques dont le but est ni plus ni moins de garantir les conditions d'habitabilité de la planète. Il est plus que jamais temps que les États dépositaires du pouvoir des peuples se saisissent de ces enjeux pour de vrai.

Fini le coup de peinture verte sur les politiques d'antan, des politiques qui broient les humains et le vivant en général. Fini les mesures cosmétiques qui ne sont qu'une vitrine pour cacher les choix passésistes et destructeurs. Reculer à plus tard, renvoyer la responsabilité à d'autres acteurs, prétexter des freins au lieu de s'atteler aux solutions, voilà la posture des gouvernements de Monsieur MACRON depuis le début de son mandat. L'issue de la convention citoyenne pour le climat en est l'illustration la plus éclatante et aussi la plus triste.

Notre département, avec ses 2,6 millions d'habitants, est le plus important de France. À ce titre, nous avons un rôle de lobbying à jouer auprès des représentants nationaux. Les citoyens et les électeurs nous donnent mandat pour porter leur voix. Aujourd'hui, il ressort nettement qu'ils souhaitent voir des institutions engagées contre la crise climatique. Pour le groupe communiste, il est évident que nous épousons complètement cette voie.

Le Département peut avoir un impact réel sur l'atténuation des chocs climatiques, à travers nos compétences, mais aussi sur la base de choix volontaristes.

Que pouvons-nous faire ?

Sur ce mandat, il est un fait que la politique environnementale du Nord a existé sous forme embryonnaire entre 2015 et 2019. C'est seulement fin 2019 que la politique dite « Nord durable » a été créée. Si ce plan propose des avancées en interne autour de l'administration durable, il pourrait être, comme je l'ai déjà dit, plus ambitieux en ce qui se concerne les politiques publiques en externe. Les actions devraient être de plus grande ampleur ; par exemple, en généralisant le recours aux entreprises du bâtiment durables pour l'ensemble du patrimoine que nous gérons directement comme les collèges, mais aussi pour la construction et la rénovation des logements sociaux de Partenord. Certes, des efforts sont déjà faits en ce sens, mais il est légitime de s'interroger sur notre faculté d'aller plus loin.

Il faudra également modifier fortement nos dotations d'investissement à destination d'établissements partenaires du Département afin de créer un effet très incitatif pour tous les travaux neufs et réhabilitations durables. Je pense par exemple aux maisons d'enfants à caractère social, aux EHPAD, aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Sur le volet agricole et foncier, notre Département pourra également s'inspirer des collectivités ayant mis en place une politique très volontariste, comme le Département de la Gironde qui mène une politique de soutien en direction des filières agricoles, forestières et halieutiques, qui défend aussi une politique foncière qui vise à développer les espaces naturels, forestiers et agricoles et ce, contre les pressions multiples qui voudraient artificialiser les sols encore et toujours plus.

Nous devrions dans le Nord accroître notre périmètre d'espaces naturels sensibles afin de protéger le plus de terres possible.

Nous pourrions aussi utiliser des outils juridiques contraignants pour sanctuariser les terres agricoles. Afin de préserver ces terres, créons un budget pour couvrir dans la ruralité les surcoûts de la reconquête en logements des friches habitat, commerciales et des anciennes fermes.

Le Département, qui assure la restauration collective dans les collèges et établissements sociaux et médicosociaux, doit déployer une politique qui va au-delà de l'approvisionnement local qui ne garantit pas forcément un mode de production durable.

Pour assurer la santé de nos sols et, en bout de chaîne, la santé humaine, il faut soutenir les agriculteurs qui cherchent à sortir du modèle dominant qui les asphyxie à coups de dettes insolubles et de course à l'agrandissement des exploitations.

Le soutien de l'agroécologie peut aussi ouvrir des pistes intéressantes en matière d'emplois locaux non délocalisables et porteurs de sens. Pour cela, il faut une certaine volonté politique.

En conclusion, nous notons que ce budget 2021 en matière de politique environnementale n'engage pas les modifications profondes que nous aurions pu espérer au regard de nos riches débats des conseils de septembre et février. Les montants alloués à la politique environnementale sont restés en stagnation entre 9 M€ et 10 M€ annuellement sur tout le mandat. Pour 2021, certes, nous sommes à 11 M€, mais c'est une progression somme toute modeste.

Merci.

M. le Président.- Merci, Jean-Claude DULIEU.

Nous passons maintenant aux intervenants du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Le premier à intervenir pour ce groupe sera notre collègue Benoît VANDEWALLE.

Mon cher collègue, vous avez la parole.

M. VANDEWALLE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Tout au long de ce mandat, nous avons regretté la faiblesse du niveau d'investissement de notre collectivité. Par exemple en 2018, sur 101 départements, le Nord n'a devancé que trois autres départements au niveau d'investissement par habitant, l'Yonne, le Maine-et-Loire et la Moselle, des territoires en réalité, chacun en conviendra, bien différents du Nord.

Pour ce dernier budget, vous faites le choix d'une prévision la plus haute du mandat, avec 300 M€ d'investissement. Nous estimons que notre territoire nécessite un tel niveau d'investissement car, malheureusement, nous avons du retard. Ce ne sont pas les besoins qui manquent sur notre territoire.

Vous avez fait le choix tout au long du mandat du désendettement massif et de réflexes comptables hérités de l'ancien monde, plutôt que d'activer de manière significative le levier de l'emprunt à l'heure des taux historiquement bas. Ce n'est pas tant le niveau du capital qui importe, mais la capacité à rembourser la dette. Pourtant, vous ne saisissez pas l'opportunité et vous maintenez ce cap puisque, pour cet exercice 2021, vous affichez l'objectif d'une stabilité parfaite de la dette.

Face à ce constat, parler de politique de relance n'apparaît pas concrètement dans ce budget. En effet, le volume d'investissement que vous prévoyez constitue davantage le retour au niveau que nous sommes en droit d'attendre de la part du plus grand département de France qu'une mobilisation exceptionnelle.

De même, si vous renforcez bien le niveau des crédits dans un certain nombre de domaines, le Département du Nord n'a jamais proposé de plan de relance en tant que tel, à l'instar de notre voisin du Pas-de-Calais. Pour être clair, le Nord aurait pu faire bien mieux et bien plus depuis plusieurs exercices pour préparer l'avenir de notre territoire et des Nordistes.

En matière d'aménagement, vous avez commencé le mandat par supprimer les contrats de territoire que nous avions mis en place, qui permettaient à notre Département de construire une vision partagée et partenariale du développement de notre territoire. L'outil pouvait certainement être perfectionné, je le concède, mais il développait une vision pluriannuelle des engagements financiers sur un territoire et instaurait un dialogue continu avec les communes et les intercommunalités.

À l'heure où toutes les collectivités s'inscrivent dans cette logique de diagnostic partagé et de projets de territoire, vous avez fait le choix de recentrer le Département sur des appels à projets.

En matière de développement durable, vous avez commencé votre mandat par supprimer l'Agenda 21 et les services départementaux qui portaient cette ambition au sein de notre collectivité. Il vous aura fallu près de quatre années pour proposer à nouveau une politique structurée en la matière avec la politique Nord durable.

Pour autant, à la lecture de votre rapport budgétaire, nous renouvelons les remarques que nous avons formulées à l'occasion de la présentation de la délibération cadre Nord durable en séance plénière où nous évoquions des orientations louables, mais un défaut de moyens, de ressources et de méthode.

La politique environnement de notre Département, pleine de bonnes intentions, ne semble pas à la hauteur de l'urgence dans ce budget, puisque seulement 8 M€ de crédits en investissement et 3 M€ en fonctionnement sont prévus. C'est respectivement 1,4 % et 0,1 % des sections d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, l'urgence écologique et le combat contre le changement climatique impliquent un véritable changement de méthode de la part de notre collectivité. Or, il y a un défaut de conception profond dans ce budget. Il considère encore l'écologie comme une politique autonome, une forme de supplément d'âme, alors qu'il devrait toucher de manière transversale nos politiques publiques de manière plus marquée et plus visible.

Qu'aurions-nous souhaité voir comme orientations en matière d'aménagement et de transition écologique ?

Tout d'abord, nous aurions apprécié l'amorce d'une réflexion sur la mise en œuvre d'un budget climatique. Nous vous en avons déjà parlé lors du précédent budget, il n'en est toujours rien, du moins pas encore.

Aujourd'hui, nous considérons que le Département est le bon échelon pour mener une transition écologique de proximité et l'aménagement durable de nos territoires.

L'alimentation et l'agriculture constituent par exemple des leviers majeurs. Or, si nous saluons l'initiative des circuits courts dans la restauration collective, ce n'est pas suffisant. En effet, agriculture locale ne signifie pas systématiquement agriculture durable. Notre Département pourrait soutenir des pratiques favorables à l'environnement, telles que les pratiques issues de l'agroécologie, celles participant à préserver les sols, les cours d'eau et la biodiversité.

Nous pourrions aussi clairement interdire l'usage des néonicotinoïdes plutôt que d'encadrer leur usage.

Ensuite, nous pourrions investir encore plus massivement sur nos bâtiments départementaux avec un grand plan d'isolation et de rénovation énergétique. La Gironde a ainsi investi plus de 0,1 Md€ dans la création de 12 nouveaux collèges et dans la réhabilitation de 10 autres collèges.

En parallèle, le Département pourrait s'engager dans le domaine de la transition énergétique en soutenant les initiatives qui visent à renforcer localement la production d'énergies renouvelables.

Autre chantier à investir pour notre Département, celui de la santé environnementale où nous sommes totalement absents malgré les enjeux criants de notre territoire en matière de pollution de l'air.

Vous voyez, mes chers collègues, en matière d'investissement, d'aménagement durable de nos territoires et de transition écologique, ce ne sont pas les chantiers ou les idées qui manquent à notre collectivité, ce sont seulement les priorités politiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Frédéric DELANNOY.

M. DELANNOY.- Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention portera sur la politique dite du renouveau des territoires, sur la politique de la ville, les infrastructures et le logement.

Tout d'abord, comme depuis la mise en place de cette délégation en 2019, nous constatons toujours avec la même interrogation que cet axe ne fait l'objet d'aucun budget dédié, ni de fléchage particulier dans les différents budgets thématiques ; mais, au-delà de cet aspect budgétaire, non négligeable certes, la mise en avant de cette politique du renouveau des territoires vient surtout conforter notre analyse sur le défaut de gouvernance majeur des politiques départementales sur ces territoires.

Au-delà de l'aménagement du territoire et du soutien à l'investissement local, il était également question de mobilité, de transition écologique, d'éducation, de culture ou encore de solidarité. Ce faisant, les politiques publiques départementales ont été pilotées de manière isolée au cours de ce mandat. De fait, le manque de concertation avec les élus locaux ou avec les conseillers départementaux du secteur pose d'ailleurs question : qui priorise les projets de voirie ? Qui priorise l'attribution de subventions d'investissement aux communes et intercommunalités ?

Par conséquent, vous vous êtes reposé pendant une grande partie de ce mandat sur les dispositifs d'État pour agir de manière prioritaire et spécifique sur certains territoires du département, que ce soit avec l'engagement pour le renouveau du bassin minier, le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ou le nouveau programme national de renouvellement urbain. Le Département n'a plus d'initiative alors que nous considérons qu'il devrait être l'animateur et le coordonnateur des solidarités humaines et territoriales.

Avec la mise en place d'une délégation dédiée à la politique du renouveau des territoires, nous espérons voir le Département renouer avec une forme de contractualisation.

Notre Département doit mieux accompagner certains territoires qui demandent une action et une approche spécifiques au regard des enjeux qu'il rencontre en matière de désenclavement, de redynamisation, de l'emploi, de rénovation thermique des logements, etc. Est-ce le cas réellement aujourd'hui ?

Attention, je ne dis pas que rien n'est fait, mais poser la question, c'est en partie y répondre, à l'image par exemple de la politique de la ville. Alors que le Département s'est engagé dans 13 contrats de ville sur la période 2015-2022, le Département a un peu – il faut le reconnaître – délaissé ses quartiers, laissant ainsi quelques inégalités se renforcer.

En réalité, aujourd'hui, peut-on démontrer que le Département mobilise davantage de financements et de politiques pour un habitant en quartier politique de la ville que pour les autres Nordistes ? Ce n'est tout simplement pas à mon sens le cas. C'est une anomalie qu'il nous faut réparer en mobilisant tous les leviers de nos politiques départementales dans le cadre des prochains contrats de ville.

Sur le plan des infrastructures et de la voirie, j'y reviendrai avec plus de détails dans le cadre de l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes. Pour autant, nous considérons que le Nord doit s'engager de manière plus volontariste dans le domaine de l'écomobilité, qui est un enjeu du quotidien pour les Nordistes. Il nous faut être plus ambitieux sur les investissements en soutien à la pratique du vélo, en traitant massivement les points noirs, en sécurisant les itinéraires les plus circulés, en développant les vélo-routes, voies vertes, ou encore en favorisant les dessertes cyclistes des pôles multimodaux. Nous devons également nous situer davantage en accompagnement des communes et des intercommunalités sur le soutien aux mobilités alternatives.

Enfin, sur le plan du logement, le Nord est sujet à une forte pression, avec un parc social qui compte plus de 87 000 demandes en cours, particulièrement dans le bassin minier, et 28 % des Nordistes en situation de précarité énergétique. Cette réalité doit nous pousser encore plus à nous mobiliser de manière importante au côté de l'office départemental Partenord Habitat pour accélérer les

opérations de construction et de réhabilitation des logements exemplaires sur le plan énergétique. Voilà qui permettrait de participer aussi à une relance écologique et solidaire.

Plus globalement et pour conclure mon intervention, je veux simplement dire la nécessité pour l'avenir de mener un travail de concertation et aussi de contractualisation à l'échelle de chacun des territoires, sans stigmatisation particulière. Chaque territoire, Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Valenciennois, métropole Lilloise, Flandre ou littoral, dispose de ressources et de besoins particuliers que le Département doit prendre en compte pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Françoise MARTIN.

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues,

Vous me permettez d'intervenir sur les politiques volontaristes de la culture et du sport qui sont classées dans votre document budgétaire au chapitre des solidarités territoriales, même si, évidemment, il s'agit de politiques liées à l'humain et à tout ce qui nous rassemble. J'interviendrai également sur la vie associative et le tourisme si importants dans la vie de nos territoires.

Nous en avons déjà beaucoup parlé. Je dirai donc juste un mot sur le contexte extrêmement difficile pour tous les habitants de notre département, pour les amoureux de la culture, du sport et tous ceux qui avaient l'habitude avant cette crise sanitaire de se retrouver dans leurs associations pour vivre leur passion ou leur engagement ou plus simplement pour faire du lien et de la convivialité.

La vie associative, culturelle et sportive n'a jamais été aussi éteinte que ces 12 derniers mois. Face à l'absence des perspectives, nous comprenons et soutenons totalement les mobilisations qui ont lieu dans toute la France et dans le Nord avec les occupations de nos théâtres. La culture et le sport créent sur notre territoire du lien social, mais également de l'attractivité, des richesses et de l'emploi local non délocalisable.

Sur le budget culture, nous avons noté la montée en puissance de l'investissement à hauteur de 13 M€, soit une augmentation de +4,2 M€, avec notamment la couverture du cryptoportique de Bavay. Nous avons de très beaux équipements culturels sur lesquels nous devons continuer à investir.

J'ai noté une ligne de 300 000 € dédiée à l'équipement numérique afin de pouvoir développer des visites virtuelles des musées, ce qui est tout indiqué dans le contexte actuel.

Tout cela va évidemment dans le bon sens. Depuis le début du mandat, nous ne pouvons pas vous reprocher l'absence d'investissements en faveur des équipements départementaux, avec une seule réserve liée à la modernisation du planétarium du Forum départemental des sciences François Mitterrand.

Avec mon binôme, Didier MANIER, nous vous avons interpellé il y a quelques semaines sur le sujet. Vous nous aviez répondu, Monsieur le Président, qu'une étude permettrait de mieux cerner la stratégie pour le Forum au regard notamment de la construction d'un nouveau planétarium sur Douaisis Agglo. Malheureusement, nous n'en trouvons pas la trace dans le rapport budgétaire. Nous pensons que le Nord est suffisamment vaste pour accueillir trois planétariums modernes et adaptés au nouveau contenu pédagogique.

Si la partie investissements ne nous pose pas de problème particulier, nous sommes plus circonspects concernant le soutien aux structures culturelles. Après les coupes budgétaires, vous n'avez jamais débloqué de mesures de « rattrapage » pour les associations. Nous pensons qu'il est grand temps de relancer le soutien du monde culturel, c'est un symbole important. Nous pourrions créer un fonds pour les associations qui sont en difficulté et les orienter en contrepartie sur des actions de médiation culturelle et d'insertion par la culture pour nos publiques, personnes âgées, allocataires du RSA, jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Ce serait dans la période actuelle un accord gagnant-gagnant.

J'évoquerai rapidement le sport, qui n'est pas lui non plus dans une position ultra-confortable. La création d'un fonds exceptionnel culture/sport/vie associative pourrait apporter des réponses si la situation venait à s'envenimer pour les clubs qui ont perdu des centaines et même des milliers d'adhérents.

Enfin, je conclurai mon intervention par une activité encore malheureusement frappée par la Covid-19, le secteur du tourisme. Nous nous demandons si une campagne de communication grand public de grand rayonnement ne pourrait être menée avec le soutien du Département, afin de valoriser les destinations du Nord et accompagner les professionnels pour la reprise que l'on espère vite voir arriver. C'est une suggestion pour l'année 2021, encore une fois si particulière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Notez que je vous ai laissée parler, mais vous aviez un peu de retard à l'allumage. Culture et sport, cela faisait effectivement partie des solidarités humaines que nous avons examinées tout à l'heure.

Mme MARTIN.- Je suis tout à fait d'accord, mais j'en ai parlé avec mes collègues, c'était aussi pour respecter le timing. De plus, ils m'ont dit qu'ils faisaient toujours passer les meilleurs pour la fin. C'était moi. *(Rire)*

M. le Président.- Très bien. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

Nous passons maintenant aux interventions du groupe UPN.

C'est Michel PLOUY qui fera la première intervention.

M. PLOUY.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je ferai une intervention dont la tonalité va trancher un peu avec les propos que nous venons d'entendre. Je dois vous le dire, je suis quand même très surpris d'entendre ce genre de propos à la limite de la mauvaise foi. Je le dis, cela me concerne, mais je le pense tellement fort qu'il fallait que je vous le dise.

L'examen de ce dernier budget de notre mandat, Monsieur le Président, revêt un caractère exceptionnel considérant le report des échéances électorales et le contexte de crise sanitaire. Cependant, face à cette situation qui reste incertaine, le Département du Nord garde le cap et la même ambition depuis 2015. Dans cette période difficile pour beaucoup de nos compatriotes, nous avons su être présents et agiles pour répondre à leurs attentes.

Tout d'abord, concernant la mission infrastructures et réseaux, notre mandat se termine sur deux notes positives. La première, nous avons voté en novembre dernier un bilan financier et technique de la trajectoire voirie 2016-2020, un bilan qui salue l'action de notre Vice-président en charge de ces questions, Arnaud DECAGNY. Deuxièmement, nous accusons réception lors de cette séance du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant l'entretien et l'exploitation de notre réseau routier. Il vient confirmer la qualité du bilan que nous avons voté en novembre et met en lumière le travail effectué lors de notre mandature.

Les priorités restent inchangées : le maintien en bon état du patrimoine départemental, ainsi que la sécurité routière. Les investissements promis lors de notre élection se poursuivent avec la continuité des travaux du contournement nord de Valenciennes, ainsi que ceux du doublement de la RD 70 sur la commune de Petite-Forêt. Le budget investissement est même en hausse par rapport à 2020, +6,9 M€. Nous saluons aussi le choix de l'exécutif de renforcer nos politiques concernant la sécurisation des routes départementales avec de nouveaux appels à projets et l'accélération du déploiement des projets cyclables. Ces deux dynamiques nous semblent essentielles et correspondent aux attentes légitimes des Nordistes.

En termes d'aménagement du territoire, la politique départementale est orientée vers la solidarité territoriale. Depuis 2016, nous nous sommes fixé deux objectifs simples : le premier est de réduire les inégalités territoriales ; le second est de renforcer l'attractivité des territoires.

Notre institution accompagne au quotidien nos communes rurales à faibles moyens. Le groupe Union pour le Nord souhaite d'ailleurs saluer le dispositif exceptionnel d'aide départementale aux villages et bourgs, l'ADVB, pour la relance du territoire. C'est une décision forte, concrète, qui, dans ce contexte de crise sanitaire et de récession économique, permet d'accompagner davantage nos communes, mais également nos petites entreprises et artisans spécialisés dans les bâtiments et travaux publics.

Le budget 2021 est conséquent pour les aides départementales aux villages et bourgs et pour les projets territoriaux structurants, avec 47,5 M€ inscrits. Cette année, notre aide pour les petites communes se poursuit, avec le volet de l'ADVB sur les travaux de réfection et de renouvellement de la couche de roulement des voiries communales pour les communes de moins de 2 500 habitants, avec un seuil réévalué à la hausse en février dernier, une mesure de bon sens.

Je tiens à le dire, nous menons une politique qui n'a jamais été aussi complète pour l'accompagnement des communes. Je pense notamment à l'ingénierie territoriale avec notre établissement public administratif iNord et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement qui apportent ensemble une transversalité et une force de frappe venant en appui à tous les interlocuteurs du territoire ; une transversalité reconnue et d'ailleurs concertée avec l'État puisque, je le rappelle, Monsieur le Président, s'agissant du CAUE, nous avons signé ensemble et avec le Préfet du Nord la charte tripartite de partenariat le 11 mars 2019. Le groupe UPN se

félicite que nous ayons été précurseurs en la matière puisqu'il s'agissait d'une première nationale et, aujourd'hui, beaucoup de CAUE en France se lancent sur la même initiative.

Depuis 2017, la complémentarité et l'articulation du CAUE avec iNord permettent une offre diversifiée d'accompagnements plus spécialisés qu'auparavant. le Département du Nord assure donc pleinement ici ses missions en matière d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les 600 000 € versés par le Département du Nord au CAUE en 2021 vont permettre la réalisation de travaux de rénovation afin de répondre à la mise aux normes et en particulier son accessibilité au public. En tant que président de cette structure, j'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer la création dans les locaux prochainement rénovés d'un centre de ressources et d'interprétation des territoires du Nord. Ce centre jouera un rôle support à la sensibilisation et à la participation des publics tout en complétant encore l'offre d'accompagnement du Département.

Un territoire se construit et se définit également par des grands projets stratégiques et c'est en ce sens que nous déployons le très haut débit partout sur le territoire avec un credo : les derniers seront les premiers. Je dirai avec un trait d'humour à nos collègues de l'opposition que ce n'est pas Céline Dion qui le dit dans une de ses chansons, mais c'est bien nous qui le faisons dans le département du Nord.

En effet, ce sont en priorité les zones rurales qui sont aujourd'hui équipées de la fibre. Notre volonté est de remédier à la fracture numérique. Les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication ne doivent plus être un frein pour les Nordistes. En 2021, le rythme s'intensifie avec une participation du Département de 1,5 M€. Je sais que nous pouvons compter sur Luc MONNET, Vice-président du syndicat de la fibre numérique 59-62 sur ce sujet tant attendu par nos concitoyens.

En matière d'aménagement du territoire, nous pouvons encore mettre en avant la stratégie pour l'avenir du Cambrésis, qui vient compléter plusieurs plans mis en place en partenariat avec l'État, comme l'engagement pour le renouveau du bassin minier ou encore le pacte pour la réussite en Sambre-Avesnois-Thiérache.

Concernant le Cambrésis, malgré la crise sanitaire que nous traversons, nous pouvons dire que nous sommes confiants pour l'avenir de ce territoire avec notamment plusieurs projets qui seront créateurs d'emploi, comme la reconversion de la base aérienne 103, avec e-Vallée ou encore le projet du canal Seine-Nord Europe, un projet structurant dont l'objectif est de dynamiser le sud du département. Le chantier du canal permettra en outre de développer une politique de formation et d'insertion des allocataires du RSA. 2,1 M€ sont inscrits en 2021. je tiens tout de même à rappeler ici que l'investissement du Département du Nord pour le canal Seine-Nord Europe sera de 217 M€, que nous pouvons comparer à la diminution de l'encours de la dette à la hauteur de 224 M€. Cela veut dire, mes chers collègues, que c'est la bonne gestion de la collectivité menée par notre majorité depuis 2015 qui nous permet de financer ce projet dit du siècle.

Nous pouvons évoquer également le retour des services publics de proximité pour les habitants qui en sont aujourd'hui éloignés. Un camion bleu France Services sillonne depuis quelques mois l'Avesnois, le Cambrésis, le Douaisis et, demain, les Flandres. Il est possible de bénéficier rapidement d'un accès à de nombreux services et de trouver des solutions à des problèmes du quotidien qui ne relèvent pas directement des compétences du Département et ceci, juste à côté de chez soi. Les maisons France Services itinérantes viennent ainsi compléter le dispositif des espaces déjà existants. Là encore, le groupe UPN se félicite de cette politique menée en faveur des Nordistes.

Sur la politique de l'habitat, des politiques urbaines et du logement, le Département répond également présent. L'année 2021 est celle de l'aboutissement de la révision du plan départemental de l'habitat (le PDH). Ce plan permet d'assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des programmes locaux de l'habitat (les PLH) et celles menées dans le reste du département. Nous investissons dans la montée en puissance du dispositif Nord équipement habitat solidarité avec 2,8 M€ inscrits en 2021 afin de permettre la réalisation d'environ 550 projets ; un dispositif d'ampleur pour intervenir sur l'habitat indigne afin d'effectuer des travaux de sécurité ou liés à la santé. C'est un dispositif en faveur des Nordistes les plus démunis qui est déployé en complémentarité de J'Amén'Âge 59, afin de garantir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie dans les meilleures conditions et à moindres frais.

En conclusion, Monsieur le Président, je soulignerai que le Département du Nord agit concrètement jour après jour en soutenant tant le projet de la plus petite commune du département que le financement des plus grands projets tels que le canal Seine-Nord Europe. Au côté de tous les Nordistes, de toutes les collectivités, nous pouvons dire là aussi que le Département est au rendez-vous de ses engagements.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Michel PLOUY.

Je donne la parole à la dernière oratrice inscrite, Anne-Sophie BOISSEAUX.

Mme DEPELCHIN.- Monsieur le Président, c'est moi qui la remplace.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Alors qu'en ce début mars, nous aurions tous apprécié, comme lors des années précédentes, nous délecter des spécialités du terroir français et en admirer les merveilles d'élevage au Salon de l'agriculture, nous n'avons pas eu cette chance, car le salon ne s'est pas tenu. Coup dur pour nous tous, mais surtout pour nos agriculteurs fortement impactés par cette crise sanitaire. Rappelons que, en 2019, la vache de l'Avesnois et de race bleue du Nord, Eminence, fut l'égérie du salon. Aujourd'hui, il nous faut les soutenir, les aider à promouvoir notre agriculture départementale et défendre notre vision du monde rural dans le Nord.

Le budget ruralité 2021 qui vous est présenté va dans ce sens, budget de 3,9 M€, avant tout dédié au développement d'une agriculture durable et identitaire des territoires.

Le Département est un partenaire privilégié et sans faille pour ses agriculteurs. Il intervient aussi bien pour soutenir l'élevage, l'amélioration de la qualité sanitaire, le développement local que l'approvisionnement local dans la restauration collective ou l'accompagnement à la création d'emplois. Notre politique de soutien au mode agricole passe par le financement de structures telles que la Chambre d'agriculture du Nord - Pas de Calais, le savoir vert des agriculteurs ou bien notre engagement apporté aux organismes spécialisés comme la maison de l'élevage du Nord et les différentes associations de race.

Dans cette perspective, le Département participe aussi à la santé des élevages et à la qualité des productions par le biais de son laboratoire départemental. Celui-ci, bien que réquisitionné par le préfet l'année dernière pour le dépistage de la Covid-19, a continué de développer son activité et ses recherches notamment la BVD, la diarrhée virale bovine.

L'action du Département en faveur des milieux ruraux s'étend bien au-delà de la délégation ruralité, tant son application est transversale et concerne tous les Nordistes.

Je pense dans un premier temps à la démarche d'approvisionnement local, maillon de la politique agricole du Département. Initiée en 2015, cette démarche est désormais totalement imbriquée dans nos collèges et dans bon nombre de nos établissements médicosociaux. Soucieux d'aller encore plus loin dans la démarche, un partenariat entre les Départements, la Chambre d'agriculture, l'Association des Maires du Nord suivis par la Région et la MEL, a créé le label « Ici, je mange local » qui récompense les initiatives exemplaires en matière d'approvisionnement.

Dans un second temps, je pense à la mobilité sur nos territoires ruraux, enjeu environnemental incontournable intégré au budget 2021 avec une part investissement dédiée au développement et à l'aménagement rural qui a été augmentée pour le plan d'action départemental en faveur de la mobilité en milieu rural et ajustée pour les dossiers d'aménagement foncier. Avec ce plan d'action en faveur de la mobilité en milieu rural, le Département s'inscrit dans une démarche de mobilité, favorise l'émergence de nouveaux projets innovants, accompagne sa jeunesse vers de nouvelles pratiques, tout en répondant au défi actuel de l'accessibilité pour tous.

Nous déployons maintenant également des itinérants, sur le modèle des maisons de France Services, qui sillonnent l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis dans le but de rapprocher les services publics des Nordistes qui en sont éloignés.

Vous l'aurez compris, riches de leur patrimoine naturel, historique et agricole, nos territoires ruraux sont confrontés à une grande variété d'enjeux pour lesquels le Département continue de déployer les moyens nécessaires de soutien et d'accompagnement afin de révéler le potentiel de notre ruralité innovante, dynamique et connectée. Connectée sur notre mandature, l'intégralité du territoire du Nord a été reliée à la fibre optique afin de ne laisser aucun Nordiste sur le côté.

Le volet environnement, intimement lié à celui de la ruralité, est tout aussi transversal. Nous sommes tous d'accord pour dire que le changement climatique est devenu un enjeu majeur. Pour anticiper ses effets, réduire la vulnérabilité des territoires et favoriser leur résilience, le Département du Nord se mobilise pour le développement durable dans les différents domaines transversaux allant de l'aménagement du territoire en passant par les collèges, l'habitat et la mobilité.

Je vous épargnerai ici le développement de l'ensemble des actions de politique publique du Département concernant le développement durable, tant elles sont nombreuses, et je m'arrêterai aux 11,1 M€ de budget environnement 2021.

Impossible d'évoquer la politique départementale en faveur de l'environnement sans aborder la stratégie Nord durable, dont le premier rapport annuel présenté le mois dernier nous a montré la force d'engagement de notre Département sur les questions environnementales et nous rassure sur la direction engagée.

Les ambitions de Nord durable se traduisent dans les moyens mis en œuvre pour développer et mettre en cohérence les espaces naturels du Nord. Le budget 2021 environnement opère une optimisation des dépenses de fonctionnement pour les espaces naturels, pour le traitement des déchets, des dépôts sauvages, tout en accentuant la formation du public, l'éducation à l'environnement et la mise en place de nouveaux partenariats.

Nous sommes bien évidemment favorables à la durabilité des espaces qui requiert à la fois innovation et respect de l'existant ; une écologie du bon sens donc, non punitive qui répond efficacement par des actions concrètes aux enjeux environnementaux actuels.

À travers l'investissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, consacré essentiellement à la réhabilitation des voies vertes, le Département contribue à valoriser les sites de notre patrimoine naturel, à structurer des offres touristiques et à soutenir le commerce local, notamment avec le réseau des cafés-rando dont le déploiement couvre une bonne partie de notre territoire.

On peut aussi citer un autre objectif de la stratégie Nord durable, le schéma cyclable départemental qui présente l'ambition d'aider à l'aménagement de voies cyclables, avec le double objectif de favoriser la pratique du cyclotourisme, mais aussi du vélo au quotidien.

Toujours dans le cadre de Nord durable et des enjeux environnementaux et écologiques majeurs, le Département a lancé le nouveau dispositif d'aides techniques et financières plantations et renaturation, permettant une réponse efficace pour les territoires et les porteurs de projets. L'entretien des haies bocagères, la lutte contre les inondations et l'érosion des sols, sans oublier la plantation de 10 000 arbres cette année sur nos espaces naturels sont autant d'actions portées par ce dispositif.

Comme vous le savez, l'eau nécessite attention et effort pour rétablir ou préserver sa qualité. C'est pourquoi le Département s'engage de manière volontaire au-delà de ses compétences obligatoires pour la gestion hydraulique durable et son assainissement.

Je terminerai sur ce budget en vous disant que, grâce à nos décisions courageuses, notre rigueur et notre vigilance en période de crise, nous avons apporté la preuve de notre capacité de sérieux et d'engagement en faveur de l'environnement et de la ruralité face aux préoccupations des Nordistes. C'est assurément un budget juste, équilibré, ambitieux et responsable qui vous est présenté aujourd'hui. Au cœur de cette crise sanitaire, pensons à notre population anxieuse qui nous observe, attend notre concours et notre soutien indéfectibles. Notre majorité départementale travaille à répondre de façon positive aux enjeux et préoccupations de nos territoires afin d'avancer ensemble dans la bonne direction.

Au nom du groupe Union pour le Nord, je tiens à féliciter le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif et par notre Vice-président Patrick VALOIS sur ce budget 2021 qui s'applique à réduire les inégalités, valoriser les territoires et favoriser la transition écologique et solidaire dans l'espoir d'un avenir radieux pour les Nordistes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Catherine DEPELCHIN.

Mes chers collègues, il faut un minimum d'ordre malgré tout dans la conduite de nos travaux. Je considère que, à partir du moment où les dossiers de la culture, du tourisme et du sport étaient vus dans une étape préalable et où on a répondu aux questions, les Vice-présidents aujourd'hui répondent s'ils le veulent, mais sur les autres domaines. Je signale qu'il est 20 heures et que, si on veut que ce soit terminé pour 20 heures 30, cela me paraît être une sage décision.

J'ai des demandes d'intervention d'Arnaud DECAGNY, de Christian POIRET et de Max-André PICK.

Je donne la parole pour commencer à Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président, de me laisser la parole pour répondre notamment à Frédéric DELANNOY et pour saluer les propos de Monsieur DULIEU concernant les voiries et la réponse qu'apporte le Département du Nord pour satisfaire les élus du département.

Monsieur DELANNOY, j'ai rarement entendu autant de mauvaise foi dans une intervention !

M. DELANNOY.- Vous me l'avez déjà dit.

M. DECAGNY.- Je vous le répète encore une fois, c'est peut-être un trait de votre caractère.

Je me permets de répondre, parce que, concernant la mobilité, Monsieur DELANNOY, le gouvernement de François HOLLANDE de par la loi NOTRe a retiré le transport au Département du Nord au 1^{er} janvier 2017, à notre grand regret d'ailleurs puisque nous aurions aimé garder le transport et la mobilité, mais le gouvernement nous l'a retiré au profit de la Région.

M. DELANNOY.- Vous n'avez pas écouté mon intervention. Je n'ai pas parlé de cela.

M. DECAGNY.- Monsieur DELANNOY, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, même si, vous le pensez bien, j'aurais aimé réagir.

Concernant la relation avec les élus, vous reprochez le fait qu'il n'y ait pas de relations avec les élus. C'est tout le contraire de notre politique ! Je laisserai mes collègues parler de l'aménagement, mais aussi de la mobilité. Quand nous faisons des appels à projets sur la sécurisation des routes départementales (3 M€), quand nous faisons les politiques concernant les trottoirs et les éléments de sécurité, ce sont des appels à projets, quand nous mettons 7,1 M€ pour coconstruire avec le bloc communal, avec les EPCI, les politiques d'aménagement que nous portons, je pense que c'est de la mauvaise foi de dire qu'il n'y a pas de relations avec les élus et que nous ne répondons pas aux demandes. Pratiquement toutes les délibérations de ma délégation sont votées à l'unanimité.

M. DELANNOY.- Vous ne m'avez pas écouté, Monsieur le Vice-président.

M. DECAGNY.- Je ne comprends pas votre intervention aujourd'hui.

Vous parlez des routes départementales et vous voulez une intervention plus importante concernant les réparations des routes départementales. C'est un budget de 25 M€. J'espère que vous avez bien lu le rapport de la Chambre régionale des comptes, on y répondra demain, mais vous avez bien compris que ce n'est pas le fait du prince. Peut-être que vous regrettez cette politique du fait du prince. En tout cas, nous avons mis en place une certification ISO 9001 en 2015 afin de classer ces politiques sur l'usure, le trafic et les classifications de 1 à 4 pour que nous puissions intervenir. Les interventions des voiries départementales qui sont opérées par les UT sont réalisées en fonction de l'état de la voirie. Vous avez d'ailleurs vu un rajeunissement de nos routes départementales et je pense que la Chambre régionale des comptes vient abonder dans ce sens.

Voilà, Monsieur DELANNOY, ce que je voulais dire. Encore une fois, j'ai rarement entendu autant de mauvaise foi, parce que ce que vous nous reprochez, c'est ce que nous faisons.

Sur les pistes cyclables, nous avons lancé une grande concertation avec l'ensemble des EPCI, nous avons travaillé avec l'ADAV pour porter une politique sur un plan départemental des pistes cyclables et nous avons lancé une politique spécifique. D'ailleurs, quand nous portons des projets avec le bloc communal et quand ces crédits sont insuffisants, nous venons abonder pour répondre à l'ensemble des EPCI, pour qu'ils aient les financements pour réaliser leurs projets.

Ce que vous décrivez dans votre intervention est faux et je viens de vous prouver le contraire !

M. le Président.- Merci.

La parole est à Christian POIRET.

M. POIRET.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je remercie Benoît VANDEWALLE de sa conclusion. Elle est superbe et elle définit tout le mécanisme du PS et de la majorité PS-PC. Pour l'investissement, la priorité, c'est de la politique ! On ne vous demande pas si vous avez « de la thune » ou si vous n'en avez pas, on ne vous demande pas si vous avez de l'argent, on est là pour dépenser ! C'est dommage parce que les trois intervenants du PS sont des intervenants qui n'ont pas l'historique du Département. Monsieur VANDEWALLE, Monsieur DELANNOY, Madame MARTIN, vous n'avez pas l'historique du précédent mandat. Avant de lire le document qu'on vous a donné, vous auriez dû regarder ce qui s'est passé cinq ans avant.

Vous nous dites que, sur l'investissement on n'est pas bon. On va faire 300 M€ cette année, mais vous, en 2014, vous avez fait 287 M€ ! Et comme le disait Michel PLOUY, en 2014, vous n'aviez pas le transfert de charges sur la Métropole européenne de Lille, alors qu'on paye 15 M€ tous les ans au niveau du fonctionnement et que cela devrait être en investissement, on n'est donc pas à 300 M€, on est à 315 M€ d'investissements. On était sur 291 M€ sur l'année 2020, on va peut-être atterrir aux alentours de 270 M€ ou 280 M€, tout cela en désendettant le département. C'est génial !

Vous nous dites toujours – avant, le PC nous le disait et, maintenant, le PS nous le dit également – : « ce qui est important, ce sont les taux d'intérêt : pour le capital, on verra bien, ce n'est pas nous qui allons le rembourser, ce sont ceux qui nous suivront derrière ». Vous avez même fait une « manip » quand vous étiez au pouvoir, celle de décaler le remboursement du capital des emprunts sur les six ans qui suivaient. On termine cette année et on paye ce que vous n'avez pas su assumer précédemment. Soyez quand même raisonnable !

Autre chose, vous osez nous dire qu'on n'a pas fait de plan de relance, qu'on n'a rien fait pour les entreprises ! 9 M€ de plan de relance en ADVB, une nouvelle politique sur les routes. Et on a fait tout cela avec tous les coûts de la Covid qu'on s'est pris en pleine face. Cela ne vous perturbe pas, vous ne le voyez même pas !

Monsieur VANDEWALLE, je vous conseille d'aller voir les contrats de territoire. C'était magnifique ! Je vous l'ai déjà dit, j'en ai gardé un dans mon bureau. Vous nous dites qu'on aurait pu les améliorer, mais vous ne nous dites pas comment vous auriez pu les financer. Or, je pense que c'est ce qui est important. Vous aviez la possibilité d'avoir un plus ou une étoile, deux plus, trois plus ; si on avait trois plus, cela se faisait dans l'année ; si on avait deux plus, cela se faisait au bout de deux ans, au bout de trois ans. À ce moment-là, il fallait mettre des centaines de millions d'euros au niveau de l'aménagement du territoire. Lisez ces documents, cela vaut son pesant d'or !

Le 15 février 2015 – c'est une date que j'ai gardée dans ma mémoire –, vous avez voté 52 M€ de subvention avec rien en face, pas le premier euro, parce que vous étiez allés sans problème à l'emprunt. C'est pour cela que vous étiez à 13 ans d'endettement ! 13 ans, pour un Département comme le nôtre, vous imaginez ! C'est scandaleux ! On le ramène à six ans. Vous voyez le travail qu'on a fait en un mandat, comment on a redressé les choses.

On fait le même investissement que vous. Vous avez fait 287 M€ et on fait même mieux, on fait 315 M€. Cela me scotche quand même. De plus, on fait quand même des investissements importants. On a parlé des collèges, il ne faudrait pas oublier le Forum. Il ne faut pas oublier le désendettement qui va payer le canal Seine-Nord. Vous étiez dans l'incapacité de faire cela.

Voilà ce que je voulais dire. Quand j'entends cela, je me dis que c'est de la politique politicienne. Les Nordistes, ce n'est pas votre problème. Votre problème, c'est de faire de la politique pour essayer d'être réélus. Eh bien non ! Aujourd'hui, l'objectif des Nordistes est d'avoir des gestionnaires qui soient à leurs côtés pour répondre à leurs besoins pour ceux qui sont au bord de la route, comme on vous l'a expliqué dans le premier volet. Nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas et nous n'allons pas à l'emprunt indéfiniment. En fin de compte, sur votre gestion, sur le fonctionnement, vous étiez dans le mur et, en investissement, vous n'étiez pas meilleurs et loin de là !

Voilà, Président, j'avais besoin de dire cela.

M. le Président.- Merci, Christian.

La parole est à Max-André PICK.

M. PICK.- Merci, Monsieur le Président.

Je répondrai aux différentes remarques et en particulier celles de Monsieur DELANNOY.

Il découvre qu'il y a 87 000 demandes de logements sociaux en cours sur le département du Nord. S'il avait écouté notre collègue Madame LUCAS tout à l'heure et la réponse que je lui ai faite qui était en parfaite concordance avec son analyse, je pense que Monsieur DELANNOY n'aurait pas reposé cette question. Il s'agit de conséquences de politiques nationales qui sont menées et mal menées, je peux dire que les bailleurs sociaux sont malmenés et peuvent difficilement aujourd'hui remplir pleinement les missions qui sont les leurs. Je n'y reviendrai pas puisque je l'ai déjà évoqué tout à l'heure.

Sur les politiques urbaines, quand vous dites que les quartiers en contrat de ville ou en politique de la ville ont été délaissés, heureusement que je suis assis, sinon j'aurais dû m'asseoir parce que c'est très exactement le contraire de tout ce que je constate.

Je me permets de rappeler que nous avons signé pour la première fois les contrats de ville, le Département s'est pour la première fois sous notre mandat engagé sur les 13 contrats de ville départementaux. Je l'ai dit à l'occasion des 13 signatures, puisque j'y ai participé à chaque fois et, à chaque fois et j'ai eu l'occasion de m'exprimer publiquement, il ne s'agissait pas d'apporter de l'argent supplémentaire, mais de garantir à ces quartiers que les moyens du Département mis à disposition dans ces quartiers seraient constants et maintenus. Eh bien, je peux le dire à la fin de ce mandat, c'est un pari tenu. Dans un contexte budgétaire qui a été très compliqué en début de mandat – je n'y reviens pas, plusieurs intervenants, dont Christian POIRET et le Président LECERF l'ont largement évoqué –, où nous avons dû trouver des économies, où nous avons dû faire des efforts budgétaires dans tous les domaines, les 13 contrats de ville ont permis à ces 13 intercommunalités pour les quartiers fragiles de maintenir les moyens du Département.

Mieux encore, dans un certain nombre d'endroits, nous avons été plus loin que nos engagements. Je ne peux pas oublier en tant qu'élu roubaisien la création d'une quatrième UTPAS en plein quartier en rénovation urbaine. Ce n'était pas au contrat de ville, cela a été fait en plus. Je ne peux pas oublier les maisons départementales de l'insertion et de l'emploi qui ont été créées sur le territoire et qui se situent toutes dans des villes concernées par le contrat de ville ; nous n'avons pas contractualisé sur ces éléments et nous les avons ajoutés.

Par ailleurs, c'est oublier ce que nous avons voté il y a un an et que nous allons confirmer par des critères complémentaires, le plan départemental d'aide au logement et à l'hébergement des publics en difficulté, le PDALHPD. Cette politique que nous menons va très directement dans les quartiers en politique de la ville que l'on évoquait tout à l'heure.

C'est oublier aussi juste un détail, le nouveau plan national de rénovation urbaine dans lequel Partenord Habitat est pleinement impliqué dans une dizaine de communes, dans les quartiers les plus difficiles, les plus modestes, les plus compliqués où nous intervenons avec force et à des niveaux bien supérieurs à ce que nous avons pensé faire voici trois ou quatre ans. Je pourrais prendre à témoin plusieurs élus concernés par ces politiques, que ce soit sur Lille, sur Maubeuge, sur Loos, sur Fourmies, etc., je pourrais multiplier les exemples, y compris à Caudry chez Guy BRICOUT. Par conséquent, là aussi, nous faisons le travail.

Mieux encore, nous faisons de la rénovation urbaine y compris sans avoir les financements puisque, à Hazebrouck, nous menons une politique extrêmement volontariste avec Partenord, c'est de la rénovation urbaine sans les financements de la rénovation urbaine. Par conséquent, oui, nous sommes dans les quartiers.

D'ailleurs, la convention que Partenord a avec le Département du Nord est déjà remplie à 85 % dans la plupart de ses objectifs alors que nous n'en sommes qu'à la troisième année des quatre années de cette convention. Cela veut dire qu'il est fort probable que, malgré la crise sanitaire de 2020, Partenord dépassera ses objectifs dans les quatre grandes priorités de la convention 2018-2021 que nous avons fixées.

Enfin, je ne peux pas ne pas rappeler, comme l'a fait Michel PLOUY dans son intervention, Nord équipement habitat solidarité. 650 familles sont aidées chaque année pour aller contre la précarité énergétique de leur logement.

Vous dites que les quartiers sont délaissés. Je voudrais plutôt dire que certaines intercommunalités, comme par exemple la Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent, que connaît bien Monsieur DELANNOY, n'utilisent pas pleinement les crédits mis à leur disposition pour mener à bien Nord équipement habitat solidarité. En 2020, sur cette communauté, on a récupéré une partie de l'enveloppe qu'on a pu distribuer sur d'autres intercommunalités beaucoup plus dynamiques dans ces métiers-là. En 2021, c'est l'intercommunalité bonnet d'âne dans ses consommations ! Seulement 6 % des crédits sont consommés, alors que la plupart des autres intercommunalités sont entre 25 et 40 % de leur consommation !

Il ne faut pas dire que les quartiers sont délaissés, il faut plutôt demander aux intercommunalités où les uns et les autres ici ont des responsabilités et à la CCO en particulier de faire son travail et d'utiliser les moyens que l'on met à sa disposition pour mener à bien les missions qui doivent être menées !

Sur l'énergie, Partenord Habitat a déjà rénové plus de 5 000 logements et aura terminé les 8 000 logements qu'il a encore à rénover pour 2025. Si ce n'est pas un programme ambitieux, je ne sais pas ce qu'est un programme ambitieux.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire. Quand même, il y a des moments où il faut savoir rappeler les réalités et non pas simplement rester sur des propos vagues et accusateurs sans éléments de preuve.

M. le Président.- Merci, Max-André.

La parole est à Nicolas SIEGLER.

M. SIEGLER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais prendre tous les mots qui ont été prononcés par mes collègues Vice-présidents. Je voudrais d'abord remercier Michel PLOUY et le groupe Union pour le Nord qui ont compris ce qu'est une politique d'aménagement du territoire, qui ont compris ce qu'est un cap politique, qui ont compris que cette majorité départementale ne distinguait pas les Nordistes qui habitaient dans les villes et les Nordistes qui habitaient dans la ruralité, qui ont compris que cette majorité départementale ne divisait pas, ne discriminait pas, ne voyait que les Nordistes.

Michel, je voulais vraiment te remercier parce que ton propos est la parfaite retranscription de ce que je viens d'indiquer. Tu as également compris, comme tous les collègues du groupe Union pour le Nord que, « nous », nous ne créerions pas de dette sur la tête de nos enfants ! Voilà le sens de ton intervention qui, au-delà de cela, se matérialise dans les engagements politiques majeurs anciens.

Quand je dis « anciens », je ne veux pas remonter à des calendes grecques où je n'étais pas encore élu, mais à ce que peut-être notre collègue aurait dû aller observer : le contournement nord de Valenciennes, le contournement de Caudry, la RN2, le collègue Paul Duez à Cambrai, la caserne de pompiers à Cambrai, j'en passe.

Sur un certain nombre de dossiers, une majorité a beaucoup parlé, a beaucoup écrit, a fait les formidables contrats de territoire où l'on voyait la liste de tous les projets portés par les communes et les intercommunalités, avec des petites croix, et où, par contre, on ne voyait pas apparaître ce qui relevait de la maîtrise d'ouvrage du Conseil général du Nord. Il y avait cette méthode-là et il y a une autre méthode, la méthode où on préfère contractualiser avec des partenaires, l'État, la région, créer des contractualisations, les

impulser, comme la stratégie pour l'avenir du Cambrésis, pour mener derrière des réalisations concrètes, opérationnelles. Ah mon Dieu, elles ne sont pas fléchées dans le budget du renouveau des territoires ! Eh bien, Monsieur DELANNOY, cela ne me pose aucun problème que mon action soit dans le budget de tous les Vice-présidents de l'exécutif de la majorité départementale, parce que cette politique est portée par tout le groupe Union pour le Nord.

M. le Président.- Merci, Nicolas.

Dernier intervenant, qui porte d'ailleurs l'une des politiques les plus importantes, Patrick VALOIS.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Je ferai très rapidement quelques petites remarques en réaction à ce que j'ai pu entendre.

Je dirai d'abord à quel point je partage les regrets qu'a exprimés Catherine DEPELCHIN de ne pouvoir assister au Salon de l'agriculture, bien évidemment parce que c'est un moment extrêmement convivial, mais aussi parce que c'est un moment où on peut rapprocher le monde rural du monde urbain. Je pense que cela a vraiment été un des fondements de notre politique ruralité. Cela a été faire en sorte que ces deux mondes qui se connaissent trop peu, qui se parlent trop peu puissent se rapprocher. Effectivement, c'est important.

Dans les interventions des uns et des autres, j'ai relevé quelques petites choses. Je reste sur l'aspect ruralité. J'ai relevé par exemple que la question de l'approvisionnement local était mise d'une certaine manière en balance par rapport à la question de l'approvisionnement durable. Pour illustrer cela, je dirai que la loi Egalim propose 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurations collectives. Il nous est clairement exprimé par la profession agricole que, dans certaines parties du territoire du département du Nord, il est matériellement impossible de fournir 20 % de produits biologiques. Dans ces cas-là, on va chercher du bio ailleurs. Je suis désolé mais, là, il y a un écart fondamental entre nos positions respectives. Pour moi, aller chercher du bio en Espagne, en Amérique du Sud ou dans les pays de l'Est, ce n'est pas vertueux en terme environnemental comparé avec un approvisionnement local d'une production sérieuse qui, pour autant, n'est pas estampillée « bio ». Sur ce point, je tenais vraiment à préciser les choses.

Et puis, il y a l'éternel sujet du budget ruralité. Je suis désolé, mais je ne partage pas, Madame DENIZON, votre vision des choses en termes de budget. Nous n'avons pas cette vision comptable de ce qu'est la ruralité. Je voudrais en profiter pour vous dire que, parmi les objectifs lors de la création de cette délégation ruralité qui étaient ceux de compenser d'une certaine manière le sentiment de discrimination que pouvaient ressentir les territoires ruraux et qui se traduisait par parfois un vote extrême, j'espère que vous et moi partageons le souhait que cette traduction puisse être atténuée très prochainement. En tout cas, nous dépensons vraiment une énergie sans compter et avec beaucoup de sincérité pour faire en sorte que les territoires ruraux soient vraiment parfaitement conscients de l'attention que nous apportons. Que ce soit dans le budget PTS, dans le budget ruralité ou dans le budget du développement des territoires, je vous le dis franchement, on s'en fiche et je pense que les habitants de ces territoires ruraux s'en fichent aussi.

Sur la question de l'environnement, là aussi, il y a des choses qui m'ont passablement énervé. Lorsque j'ai entendu Monsieur VANDEWALLE nous proposer une politique de rénovation énergétique dans le département du Nord, là aussi, à mon tour, j'ai failli m'asseoir ! Je me permets de rappeler à Monsieur VANDEWALLE que 97 M€ sont prévus pour la rénovation énergétique des collèges jusqu'en 2024. On ne va pas faire de bataille de chiffres.

J'ai entendu également Monsieur DULIEU nous parler de la question de protection des terres. Je rappelle à Monsieur DULIEU que, dans notre stratégie pour les espaces naturels, 1 000 hectares supplémentaires sont prévus en termes de zone de préemption du département. Les démarches sont en cours, je citerai simplement deux ou trois exemples : l'Abbaye de Vaucelles pour donner une cohérence avec la politique culturelle du Département ; le marais d'Aymeries parce que, sur ce secteur d'Aulnoye-Aymeries, territoire qui n'était pas jusque-là considéré comme une zone de préemption, il y a un intérêt à faire en sorte qu'il y ait une protection des pratiques sur cet endroit qui est absolument magnifique.

Pour moi, l'environnement est une affaire trop sérieuse pour s'enfermer dans un mouvement politique. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mettre en place un comité de pilotage qui soit ouvert aux groupes d'opposition. Encore faut-il que ces groupes d'opposition participent à ces comités de pilotage. J'insiste sur ce point. Nous sommes parfaitement en capacité d'entendre un certain nombre de vos propositions à partir du moment où elles sont raisonnables, raisonnées et finançables.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je tenais à dire, en vous remerciant de m'avoir permis de m'exprimer en réponse aux interpellations des uns et des autres.

M. le Président.- Merci, Patrick.

Rassurez-vous, il y est 20 heures 26, je ne vais pas faire une conclusion longue, d'autant que beaucoup de choses que je souhaitais dire ont été dites par les Vice-présidents qui se sont exprimés. Je ferai quelques petites remarques.

La première, c'est de s'interroger sur les raisons pour lesquelles nous ne décidons pas de dépenser sans compter 50 M€, 60 M€ de plus dans des subventions accordées aux collectivités ou aux intercommunalités, les raisons pour lesquelles nous ne lançons pas de nouveaux projets, les raisons pour lesquelles nous ne reculons pas le remboursement des emprunts en renégociant les emprunts pour avoir des délais dans le remboursement du capital. C'est, d'une part, parce que nous sommes pénétrés du sens de l'intérêt général, comme chacun ici, cela va de soi. C'est aussi – une raison peut-être un peu moins noble – parce que nous pensons que la majorité sera renouvelée et que nous nous disons que c'est nous qui allons devoir faire face demain aux problèmes du Département. Ce n'était pas très agréable en 2015 de répondre aux maires : « vous avez eu une subvention, mais je n'ai pas un sou pour vous la payer. Vous prenez un prêt relais et, si on arrive à rétablir les équilibres, on finira bien par assumer les décisions qui ont été prises par le Conseil départemental ». Je comprends aussi que nous sommes en période préélectorale et que ceci explique un peu cela.

Je voudrais répondre sérieusement à mon collègue Michel LEFEBVRE sur le SDIS. Je connais bien le SDIS, j'ai laissé certes la présidence du conseil d'administration du SDIS, mais j'ai tenu cette présidence pendant de nombreuses années. J'ai autant que chacun d'entre vous respect et admiration pour la manière avec laquelle les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires font leur travail. Mon collègue Michel LEFEBVRE dit qu'il ne faut pas mégoter sur les moyens humains et matériels. Eh bien, on ne mégote pas sur les moyens humains et matériels. Je me suis engagé à ce qu'il y ait, non pas 2150, mais 2 146 sapeurs-pompiers professionnels. Ce n'était pas du tout ce que me recommandait la Chambre régionale des comptes, mais je m'y suis engagé parce que j'ai estimé que nous étions un département à part, parce que j'ai estimé que les impératifs de paix sociale valaient également que l'on fasse les efforts nécessaires et cela a été fait. Nous sommes à 2 146 et, 2146, c'est suffisant ; d'après la Chambre régionale des comptes, c'est même beaucoup trop. Je crois que c'est la bonne jauge et le bon niveau.

On ne va pas mégoter non plus en matière financière. Je vous l'ai déjà dit, je vous le répète, le salaire mensuel moyen des sapeurs-pompiers est de 800 € supérieur au salaire mensuel moyen des agents des collectivités territoriales et c'est la moyenne française. Je pense que, dans le département du Nord, c'est plus de 800 € de différence parce que nous sommes l'un des rarissimes départements, peut-être même le seul, à avoir avant 2015 accordé le maximum en termes de prime à nos agents, qu'ils commencent comme sapeurs-pompiers de deuxième classe ou qu'ils finissent comme contrôleur général. On a donc fait le boulot. Ils font un bon travail, ils sont payés pour cela et ils sont bien payés. Je n'ai donc pas de complexe vis-à-vis des sapeurs-pompiers professionnels sur ce point. Ce sont des gens que je respecte parfaitement, qui sont parfaitement respectables et qui sont parfaitement bien traités.

Vous dites qu'il ne faut pas mégoter avec les matériels. Pendant longtemps, c'était Nicolas SIEGLER qui s'occupait des matériels. On ne mégote pas avec les matériels. Je peux vous dire que les matériels du SDIS sont des matériels haut de gamme. Simplement, nous essayons de temps à autre d'avoir une politique de mutualisation, mutualisation entre Départements, mutualisation éventuellement avec les pays limitrophes, de manière à pouvoir parfois faire des économies qui soient gagnant-gagnant pour chacun des partenaires.

Mon collègue souhaiterait que le financement passe du Département à l'État. Moi aussi, je le souhaite, tout le monde le souhaite. C'est déjà l'État qui dirige de manière opérationnelle les sapeurs-pompiers, mais ce n'est pas lui qui finance, c'est le Département, les Communes et les Établissements publics de coopération intercommunale qui financent. Ceci dit, Michel, tu peux perdre toute espérance, l'État ne reprendra pas ce financement, il est trop heureux de la manière dont tout cela a été géré jusqu'à présent.

J'ai apprécié ton coup de chapeau à l'Assemblée des Départements de France qui s'est battue, avec le Président RICHEFOU et avec moi par la même occasion, pour faire en sorte que l'État qui avait décidé d'accorder une augmentation considérable de la prime de feu partage au moins l'effort financier avec les Départements, ce qu'il a fini par faire à 50/50.

J'ajoute que les sapeurs-pompiers, ce ne sont pas seulement les professionnels, ce sont aussi les volontaires. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons multiplié les travaux dans les centres d'incendie et de secours de volontaires. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons développé une politique de communication qui a bien fonctionné pour recruter des volontaires en plus grand nombre, des volontaires masculins et des volontaires féminins, car je pense qu'il y a actuellement au niveau du SDIS une discrimination importante en ce qui concerne le nombre des femmes et qu'il est nécessaire que davantage de femmes exercent ces responsabilités.

Voilà ce que l'on peut dire sur le Service départemental d'incendie et de secours. Ce n'est pas l'estime envers les uns et les autres qui nous sépare, elle est totalement partagée, c'est simplement une appréciation de ce qui est fait qui est un peu différente en fonction des uns et des autres.

Je voudrais dire à mon collègue Bruno VANDEWALLE que j'allais être très désagréable avec lui, mais Christian l'a fait. Ce n'est donc pas la peine que j'en rajoute. Je voudrais simplement dire que, si être du nouveau monde veut dire « claquer le fric » qu'on n'a pas, veut dire voter des subventions qu'on n'a pas les moyens de payer, veut dire mettre le Département au bord de la faillite, eh

bien je suis content d'être de l'ancien monde et on ne me refera pas. Je pense aussi que vous aurez beaucoup de mal à transformer en partisan du nouveau monde mon Premier vice-président qui, sur ce point, me semble avoir les mêmes réflexes que les miens.

Par ailleurs, j'ai vu qu'il y avait une sorte de syndrome, de nostalgie ou d'emballlement pour la Gironde. Mes chers collègues, la Gironde et le département du Nord, ce n'est pas exactement la même chose. Le département est une étiquette qui recouvre des réalités très diverses. Le Département de la Gironde – comme dirait mon petit-fils – est « bourré de thune ». Ce que n'est pas le cas du Département du Nord. Est-ce que vous voulez comparer les DMTO du Département de la Gironde par habitant et les nôtres ? Est-ce que vous voulez comparer les problèmes économiques du Département de la Gironde et les nôtres ? La meilleure preuve, lorsque, comme président de la commission des finances, j'ai fait adopter la réforme sur la péréquation horizontale des droits de mutation à titre onéreux, une personne a voté contre au niveau de l'Assemblée générale, c'était le Président du Conseil général de la Gironde parce qu'il n'était pas content de partager ce qu'il préférerait garder pour lui-même ! Le Président des Hauts-de-Seine, comme il savait qu'il avait perdu, a préféré ne pas venir, mais, s'il était venu, il aurait fait exactement le même choix.

J'évite de me comparer trop aux Hauts-de-Seine, à la Ville de Paris ou au Département de la Gironde. J'essaie d'être aussi bon que possible dans le Département du Nord. Franchement, je pense que, lorsque j'aurai pris une retraite que j'estime bien méritée, je me regarderai dans la glace sereinement et tranquillement en me disant que le Département que l'on a trouvé dans l'état A en 2015, on le rend dans l'état B en 2021, j'espère dans les meilleures mains qui soient, c'est-à-dire celles de mes amis, et qu'il vaut mieux l'état B que l'état A.

Je vous en dirai plus dès demain dans la conclusion générale de notre débat budgétaire.

En attendant, je vous remercie de votre patience, pour ceux qui sont restés jusqu'au bout. Je vous conseille de prendre un repos réconfortant parce que, demain, nous remettons cela et, à mon avis, pour une durée à peu près équivalente.

Merci à tous, bonne soirée et à demain.

(La séance est suspendue à 20 heures 40.)

(La séance est reprise le mardi 16 mars 2021 à 9 heures 04.)

M. le Président.- Nous pouvons démarrer cette séance de ce jour.

Doriane BÉCUE va se livrer à l'appel nominal de l'ensemble des collègues.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)

M. le Président.- Les présents sont très nombreux et le quorum est largement satisfait.

Mes chers collègues, je vous propose de reprendre l'ordre du jour de notre séance.

Nous en sommes arrivés dans l'examen du budget primitif 2021 à un moment particulièrement intéressant, le moment de la discussion générale et du vote sur le projet de budget primitif 2021.

Je vous rappelle que l'ordre de passage des groupes a changé depuis hier et que, aujourd'hui, le groupe qui interviendra le premier sera le Groupe Union pour le Nord, il sera suivi en deuxième position par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, et c'est le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen qui clôturera les discussions.

La parole est au Groupe Union pour le Nord. Les deux co-Présidents se partageront la représentation du groupe dans cette discussion générale et je crois que c'est Olivier HENNO qui commence.

Olivier HENNO, nous t'écoutons.

M. HENNO.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Hier, en rentrant chez moi, j'ai décidé de réécrire mon intervention. En effet, j'ai adoré notre débat d'hier, je crois que je ne suis pas le seul, la presse l'a aussi apprécié, je l'ai trouvé plein d'enseignements sur nous, sur nos politiques, mais aussi sur notre opposition. Plutôt que de revenir sur les chiffres parfaitement exposés par notre Vice-président aux finances, Christian POIRET, tous les Vice-présidents thématiques, ainsi que les intervenants de notre groupe, je préfère, pendant les 8 minutes qui me sont imparties, et avant de passer le relais à mon collègue et ami Luc MONNET, dire combien cette discussion budgétaire est une opportunité inattendue pour notre majorité et qu'elle prend cette opportunité comme un cadeau, en profiter pour tordre le cou aux idées fausses que l'opposition tente de développer depuis maintenant six ans avec peu de succès et, enfin, conclure pour exprimer combien ce budget 2021 est symbolique et porteur de sens.

Mes chers collègues, ce débat budgétaire inattendu est une opportunité parfaitement saisie par notre majorité et le Groupe Union pour le Nord. Effectivement, si les élections avaient eu lieu en mars comme prévu, notre président Jean-René LECERF et notre Premier vice-président Christian POIRET auraient dû s'arrêter au ROB de février dernier. Quel dommage cela aurait été.

C'est Gérard de NERVAL qui disait que l'essentiel et l'inattendu surviennent à la fin. Eh bien, je crois que, hier, nous en avons eu la parfaite démonstration. Ce débat budgétaire permet de démontrer la cohérence et la sincérité de notre politique budgétaire et de nos politiques thématiques. Cette discussion budgétaire nous permet de démontrer qu'il n'y a pas de poussières sous le tapis ou, pire, pas de cadavre dans le placard des finances départementales. En clair, personne ne peut douter de notre sincérité budgétaire. Toutes nos politiques sont financées à la différence de 2015 où nous avons eu connaissance, après les élections et seulement après les élections, du douzième mois de RSA non financé et non payé à la CAF. Ce douzième mois de RSA non financé en 2015, chers collègues, c'est votre sparadrap, le sparadrap du capitaine Haddock. Cela vous colle à la peau. Ce manque de transparence fera toujours douter de votre sincérité et de votre courage politique d'assumer vos choix. C'est une différence entre vous et nous.

Cette discussion est donc pleine d'enseignements sur notre politique – j'y reviendrai. Elle est aussi pleine d'enseignements sur ce que vous proposez.

Je veux donc mettre en lumière quelques idées fausses que vous tentez de distiller depuis six ans, avec peu de succès, il est vrai, et que, hier, vous avez développées jusqu'à la caricature. Peut-être est-ce l'approche des élections. Sincèrement, hier, vous avez donné l'image d'une gauche incapable d'apporter des idées nouvelles, une gauche qui se réfugie dans la critique systématique de nos politiques, une gauche à cours de propositions, dont le projet se résume à une seule proposition, l'augmentation aveugle de la dépense publique et de la dette publique.

Cette critique systématique vous amène à défendre depuis le début du mandat quelques idées fausses auxquelles je veux, au nom du groupe UPN, tordre le cou une fois pour toutes.

Première idée fausse : plutôt que de mener des efforts de gestion, il aurait été préférable pour les Nordistes de laisser filer les déficits publics et les déficits départementaux en se disant que jamais l'État ne mettrait le Département du Nord sous tutelle et, surtout, que laisser filer les déficits était le moyen le plus sûr d'obtenir l'aide de l'État pour financer le reste à charge de nos politiques sociales. Je n'ai jamais cru et aucun élu de l'UPN n'a cru à cette idée souvent défendue par vos deux groupes que la fragilité financière du Département du Nord était un argument fort pour peser auprès de l'État. Nous avons même fait la démonstration inverse. Avec Jean-René LECERF, Christian POIRET et toute la majorité, nous avons refusé l'idée de tutelle, nous avons retroussé nos manches et fait le choix courageux du redressement. Aujourd'hui, nous nous félicitons de la pertinence de ce choix parce qu'il est germe d'une crédibilité retrouvée auprès de l'ADF et de l'État.

Autre idée fausse : nous aurions manqué de vision et d'ambition et manqué l'opportunité d'investir en s'endettant massivement, comme si nous n'avions pas appris à dépenser l'argent du contribuable, comme si la dépense publique était plus vertueuse que la sobriété, comme si La Fontaine rendait hommage à la vertu de la cigale et à l'inconséquence de la fourmi. Quelle inversion de valeurs ! Heureusement, il y a des juges de paix, et ils sont nombreux, pour apprécier la pertinence de notre politique en matière d'investissement – Luc la développera – et de solidarité territoriale. Je prendrai pour exemple les communes et les maires du Nord qui préfèrent les aides concrètes de notre politique d'aménagement du territoire, pour les PTS ou ADVB, que les fausses promesses des contrats de territoire de 2015.

Autre idée fausse à laquelle je veux tordre le cou, le redressement financier du Département du Nord s'est fait au détriment des Nordistes les plus fragiles. C'est faux, c'est totalement faux et c'est même insupportable à entendre ! C'est faux en matière de lutte contre les exclusions. Lequel des allocataires du RSA qui a retrouvé du travail grâce à notre politique de retour à l'emploi se plaint de nos choix ? C'est faux aussi pour les personnes âgées et handicapées dont les familles saluent notre politique innovante en matière d'inclusion. C'est enfin faux pour ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance dont tous les acteurs saluent l'amélioration qualitative de cette politique. Je pourrais dire la même chose en matière de tourisme, de culture, de sport, d'éducation, de gestion de personnel, de logement ou encore de développement durable.

Enfin, dernière idée fausse qui a été exprimée hier lors de la discussion après l'annonce par Doriane BÉCUE de la baisse du nombre d'allocataires du RSA : nous avons eu de la chance, nous avons été servis par les événements. Je suis très critique sur cette remarque parce qu'elle cache un relativisme insupportable. Elle reconnaît implicitement la réussite de nos politiques, mais elle essaye de faire croire que nous n'y sommes pour rien. Oui, mes chers collègues, nous sommes fiers de nos résultats en matière de retour à l'emploi des allocataires du RSA. Oui, nous avons la faiblesse de penser que c'est le résultat de notre politique volontariste. À cette remarque, nous pourrions aussi répondre que la chance sourit aux audacieux, mais nous préférons citer un proverbe anglais : « *Le paresseux appelle chance le succès du travailleur* ».

Mes chers collègues, il me semble que ce proverbe résume parfaitement l'état d'esprit de l'UPN pour ce mandat qui s'achève, mais aussi pour celui que nous comptons bien ouvrir au mois de juin prochain : le travail. Nous croyons à la valeur travail, à la dignité du travail pour les Nordistes, pour les jeunes – peut-être aborderons-nous cette question plus tard. Nous sommes très attachés à cette valeur travail, mais nous croyons aussi à la valeur du travail en politique, nous croyons à la valeur du travail pour nous-mêmes. C'est la raison pour laquelle chaque élu de l'UPN est détenteur de ce bon bilan, de ce bon travail au service des Nordistes, de ce capital d'avenir caractérisé par cet excellent budget.

Ce budget est cohérent, équilibré, généreux pour les Nordistes les plus fragiles. Ce budget préserve l'avenir des Nordistes. La meilleure preuve, c'est l'amélioration de la capacité d'autofinancement. La meilleure preuve, c'est notre capacité de désendettement qui s'est réduite à cinq ans, alors qu'elle était à plus de 13 ans en 2015.

Ce budget est un budget prêt à l'emploi, qui permettra à la future majorité de travailler dès l'installation de l'exécutif. Le Président l'a résumé dans une formule, qui a été reprise par la presse, il n'y aura pas besoin de serrer la vis en 2021. Vous comprendrez que la qualité de ce budget 2021 renforce l'envie de l'exécuter et renforce notre confiance en l'avenir à la veille de solliciter les Nordistes.

Pour conclure au nom du groupe UPN, puisqu'il n'y a pas de suspens sur notre vote et avant de passer la parole à Luc, je veux, vis-à-vis du Président et du Premier vice-président, exprimer une gratitude profonde pour le travail accompli, car, comme le disait Jean-Pierre RAFFARIN, un avenir cela se façonne, un avenir cela se veut. Cette formule résume parfaitement l'action de notre majorité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Olivier HENNO.

Je donne la parole au co-président du Groupe Union pour le Nord, Luc MONNET.

Mon cher Luc, c'est à toi.

M. MONNET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Premier vice-président, mes chers collègues,

Au moment de voter le dernier budget primitif du mandat avant le renouvellement des instances départementales, Olivier HENNO a rappelé sa fierté d'appartenir à une majorité qui a su œuvrer pour l'intérêt des Nordistes. Je tiens, au nom du Groupe Union pour le Nord, à exprimer également notre fierté de laisser une collectivité dans un bien meilleur état que ce que nous avons pu trouver en arrivant aux commandes en 2015. La bonne gestion opérée par la majorité départementale a permis d'assainir les finances de la collectivité, mais aussi de maintenir un haut niveau d'investissement pour le territoire et les Nordistes.

À travers la crise sanitaire, nous avons prouvé que nous étions résilients, une résilience qui a fait ses preuves avec la mise en place de plusieurs dispositifs, notamment en termes d'investissements avec l'aide départementale aux villages et bourgs spéciale relance, 9 M€ mis sur la table pour des travaux dans les communes de moins de 5 000 habitants. C'est une aide à la fois précieuse pour améliorer le cadre de vie de nos petites communes, mais également précieuse pour relancer l'économie et notamment celle des travaux publics et du bâtiment. En tant que conseiller départemental d'un canton rural, je peux vous dire que les maires des communes ainsi que les artisans et les très petites entreprises sont ravis de ce coup de pouce mis en place par le Département du Nord.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 275 M€ au BP 2021 et évoluent de plus de 40 M€ de BP à BP, soit +17 %. Nous pouvons souligner la hausse des recettes du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, une hausse de 8 M€ qui résulte de notre politique volontariste en matière d'investissement puisque ce fonds permet de compenser la TVA qui est acquittée par notre collectivité sur ses dépenses d'investissement de l'année précédente.

Notre Département peut également compter sur la dotation de soutien à l'investissement des Départements. 15 M€ sont inscrits au titre de l'année 2021, une enveloppe plus conséquente que les années précédentes puisqu'un volet sur la rénovation thermique est accordé cette année ainsi qu'en 2022, dans une optique de relance économique. Ce sont 16 M€ sur deux exercices qui permettront au Département de pérenniser sa politique de rénovation thermique des collèges.

Vous le savez, il y a une ligne directrice qui suit notre majorité, c'est la culture de la recette. En ce sens, notre collectivité va également chercher des subventions sur d'autres thématiques et à un niveau européen. Pour la rénovation du collège Chasse Royale de Valenciennes, c'est 2 M€ qui sont attendus de l'ANRU et du FEDER, c'est ainsi 1,6 M€ sur le même projet de la part de l'État dans le cadre du plan de relance internat d'excellence.

Pour l'environnement, le Département du Nord percevra par le FEDER 1 M€ pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels du Nord et 1,5 M€ de financement de l'État pour le déploiement des pistes cyclables.

Les cofinancements de l'État, de la Région et des Communautés d'agglomération pour les opérations de voirie comme le contournement de Maubeuge, le contournement nord de Valenciennes ou encore le doublement de la RD 70 permettent d'inscrire 7,9 M€ de recettes en 2021 concernant ces sujets qui sont essentiels pour notre maillage territorial.

Un Département en bonne santé financière, c'est aussi un Département qui sait gérer et optimiser son patrimoine. Le volume des cessions immobilières représente une hausse de 11 M€. C'est notamment la cession du terrain dans le cadre de l'opération Forum pour 18,4 M€ qui explique cette forte hausse. Pour mémoire, nous avons également le site Transpole à Marcq-en-Barœul qui pourrait se vendre rapidement à un montant de 32 M€, dont 16 M€ pour la MEL. Cette vente nous permettra de diminuer encore notre recours à l'emprunt, ce qui n'est pas anodin. Nous investissons avec de l'argent dont nous disposons, un investissement qui ne présente pas de l'affichage, comme certains ont pu le faire avant les élections de 2015. Nous payons malheureusement encore aujourd'hui certaines de ces dérives.

En 2021, 300 M€ sont inscrits au titre des dépenses d'équipement, un fort niveau d'investissement, plus élevé que les années précédentes, la conséquence de notre bonne gestion financière.

Pour les collèges et nos collégiens, nous mettons 78 M€ afin de développer les collèges numériques, le regroupement à Hautmont, la rénovation durable dans les collèges, ainsi que la poursuite des travaux dans différents collèges comme Jules Ferry à Anzin, Chasse Royale à Valenciennes et Léon Blum à Wavrin. Nous pouvons souligner le démarrage des opérations de réhabilitation des collèges Paul Duez à Cambrai et Rouges Barres à Marcq-en-Barœul, ainsi que le lancement du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux.

Sur les infrastructures et réseaux, 73 M€ sont inscrits en 2021, notamment pour le contournement nord de Valenciennes, celui de Maubeuge et le doublement de la RD 70. La sécurisation des routes départementales continuera également en 2021.

les aides aux territoires sont de 48 M€, dont 15 M€ de crédits de paiement au titre des PTS, 20 M€ au titre de l'ADVB, 6,6 M€ au titre de l'ADVB relance, 4,4 M€ au titre des subventions voirie et 1,4 M€ de crédits de paiement au titre des anciens appels à projet d'aide aux territoires.

Nous continuons également d'entretenir et d'investir pour notre patrimoine, avec 25 M€ pour la restructuration du Forum, les travaux des UTPAS Hazebrouck, Lille-Moulins et Cambrai, des travaux dans les EPDSAE à Aulnoye-Aymeries et à Bauvin, les études de rénovation des bâtiments enfance, des travaux à la maison de l'enfance et de la famille Rosette Demey à Lille-Sud.

Pour l'action sociale, ce sont 18 M€ de subventions en faveur de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour la culture, qui est aujourd'hui bien malmenée par cette crise sanitaire, ce sont 14 M€ dont plus de la moitié pour le cryptoportique du Forum antique de Bavay.

Pour le développement territorial et cadre de vie, ce sont 16 M€ inscrits en 2021 pour les espaces naturels du Nord, l'environnement et l'habitat.

Les projets stratégiques cofinancés représentent pour 2021 une enveloppe de 9 M€, avec le canal Seine-Nord Europe, un projet structurant et créateur d'emplois, un projet qui va permettre de dynamiser le sud du département. Il permettra de relier les Nordistes et nos acteurs économiques locaux au réseau fluvial du nord de l'Europe et à la région parisienne.

Le déploiement de la fibre continue en 2021 et je suis fier de voir, en tant que Vice-président du syndicat de la fibre numérique 59/62, que notre département se situe déjà parmi les plus fibrés de France. Là aussi, c'est d'abord la ruralité qui a été privilégiée. Vous avez aujourd'hui une meilleure connexion à Méteren – n'est-ce pas Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER – que dans le Vieux-Lille – n'est-ce pas Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, que je voyais à l'instant depuis la grand-place de Lille.

Le Département est là plus que jamais pour les Nordistes et pour son territoire.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Union pour le Nord votera ce BP 2021.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup, Président MONNET.

Nous passons à l'intervention du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, intervention qui sera portée par son président, le Président Charles BEAUCHAMP.

Mon cher Charles, c'est à vous.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues.

Lors du débat d'orientations budgétaires il y a tout juste un mois, nous avons exprimé notre satisfaction de voir certaines lignes bouger à travers plusieurs inflexions que nous réclamions depuis longtemps. Je pense par exemple au renforcement de l'investissement réel et à l'accroissement du recours à l'emprunt. Je pense également à l'arrêt de l'hémorragie en matière de ressources humaines avec la relance de recrutements depuis 2019, même si nous regrettons que l'essentiel des recrutements se fasse sous la forme contractuelle – le manque de temps hier m'a d'ailleurs empêché de développer mon propos sur les ressources humaines.

Nous avons également fait part de nos réserves quant à vos choix politiques et budgétaires sur le mandat écoulé, je pense ici à la course au désendettement qui a englouti beaucoup d'argent au détriment de l'investissement réel resté historiquement bas et en dessous de ce qui s'est fait dans tous les autres départements. Je pense aussi à votre politique de réduction de la masse salariale qui est allée beaucoup trop loin dans les suppressions des emplois et dans le gel des postes.

Moi aussi, je rappellerai pour nos collègues élus en 2015 les propos du président du groupe UPN d'avant 2015, aujourd'hui Vice-président aux finances, qui réclamait la diminution de 10 % de la masse salariale. Je rappellerai pour ces collègues notamment de l'opposition, puisque Monsieur le Vice-président aux finances semble avoir la mémoire politique défaillante, d'une part que bon nombre de politiques d'aujourd'hui existaient déjà hier, mais qu'elles ont été modifiées et pas à l'avantage des Nordistes. Vous avez inventé l'austérité départementale.

Je rappellerai encore que le groupe communiste ne votait ni la partie recettes du budget, ni certains budgets thématiques, comme ceux des personnes âgées, de la culture, de l'aménagement du territoire avec les contrats de territoire.

Je fais ces rappels pour demander à Monsieur le Vice-président aux finances de respecter le groupe communiste ! Certes, vous transformez ces débats en campagne électorale, mais respectez l'opposition !

Je pense enfin à des coupes budgétaires substantielles qui ont mis en tension nos partenaires, notamment les établissements accueillant des enfants protégés, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

Lors du débat budgétaire, nous avons formulé nos doutes concernant la continuité de certaines de vos orientations guidées par une matrice financière ; par exemple, autour de votre volonté de contenir les dépenses d'APA, avec le projet – nous le craignons – d'adopter une analyse beaucoup plus restrictive des besoins d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce tableau brossé à grands traits rappelle tout de même une remarque générale sur notre rôle en tant que groupe politique d'opposition dans cette assemblée. Lors du débat d'orientations budgétaires, vous avez, Monsieur le Vice-président aux finances, vivement exprimé votre rejet de nos critiques et encore hier. Et pour cause, nous avons pointé plusieurs renoncements et limites de votre politique.

Nous ne sommes pas dans cette assemblée ni pour fâcher, ni pour faire plaisir, simplement pour exprimer et argumenter nos points de désaccord et nos propositions ! Vous permettrez donc, ne vous en déplaise, que nous nous livrions à cet exercice démocratique sans que le débat prenne des airs de drame théâtral qui desservent le débat politique.

Réduire le débat entre gestion et politique est une vision simplificatrice qui confine à la caricature. Il s'agit au contraire pour nous de dire que vous menez une politique de droite libérale et que cette politique est différente d'une politique de gauche. Cela n'est pas insultant, c'est juste un constat. On ne peut pas dépolitiser tous les débats comme vous le faites en prétextant qu'une seule gouvernance est possible du fait du contexte budgétaire dont vos amis sont pour la plupart à l'origine, ce que vous taisez soigneusement. C'est trop facile.

Objectivement, tous les Départements sont confrontés à la même difficulté : une structure budgétaire qui ne peut que dérailler avec, d'un côté, des dépenses sociales obligatoires qui montent en flèche, d'autant plus en période de crise, et, de l'autre côté, des recettes qu'ils ne maîtrisent plus pour deux raisons : première raison, zéro levier fiscal et, deuxièmement, des dotations et compensations de l'État totalement insuffisantes.

Face à cette réalité commune, les Départements ont engagé des stratégies politiques et budgétaires différentes, j'imagine que vous en convenez.

Certains ont sanctuarisé des budgets, par exemple le budget culturel, certains ont continué à investir fortement, certains ont engagé des démarches collectives et offensives pour réclamer à l'État qu'il paye sa dette ; des choix que vous n'avez pas faits, mais est-ce un outrage que de le dire ici dans cette assemblée ?

Ce préambule étant posé, j'en reviens aux grandes lignes de ce budget primitif pour 2021.

Globalement, il ne reflète plus totalement la politique que vous avez menée durant le mandat. Sur quasiment toutes les politiques publiques, on observe que la ceinture a été serrée, fort, très fort, trop fort entre 2015 et 2019. Puis, en 2020, 2021, plusieurs vannes ont été ouvertes, de manière limitée néanmoins. Elles constituent des tentatives de rattrapage face aux dégâts causés par la ceinture serrée à l'extrême. Elles constituent aussi peut-être une vitrine électorale plus séduisante que la réalité austéritaire imposée jusqu'alors.

Pour le Nord, les recettes de fonctionnement en 2021 progressent de 45 M€ par rapport à 2020. Sur ces recettes de fonctionnement, plusieurs tendances se dégagent.

D'abord, l'autonomie fiscale est désormais complètement fictive. La taxe foncière, première recette du bloc fiscalité directe, ne constitue plus une recette pour nous puisqu'elle a été transférée aux communes à compter de 2021. Nous n'avons donc plus aucun levier fiscal réel puisque notre pouvoir de fixer le taux d'un impôt disparaît avec ce transfert. La conséquence est claire sur 2021, les produits de la fiscalité directe locale diminuent de 58 %. La fiscalité directe, qui représentait jusqu'alors un tiers des recettes totales de fonctionnement, ne représentera plus à l'avenir qu'un dixième de ces recettes, 11 M€ sur le BP 2021 ! Bien sûr, l'État compense cette perte de ressources en versant aux Départements une part de TVA – l'impôt le plus injuste –, mais le passé nous a montré qu'on ne pouvait pas faire confiance à l'État quand il affirme compenser à l'euro près.

Deuxième tendance, la hausse de la fiscalité indirecte. On constate en particulier un fort dynamisme des droits de mutation à titre onéreux qui, rappelons-le, dépend exclusivement du nombre de transactions immobilières sur un territoire donné, un phénomène extérieur sur lequel nous n'avons strictement aucune prise. Nous demeurons très dubitatifs quant à votre analyse selon laquelle cette ressource a – je cite – « démontré toute sa résilience face à la crise ». C'est peut-être vrai cette fois-ci, mais ce n'était pas le cas lors de la crise économique de 2008 où le Nord a connu une chute vertigineuse : -11 % en 2008 et -27 % en 2009.

Par ailleurs, aujourd'hui, certains connaissent un effondrement de leurs DMTO : les Hauts-de-Seine (-18 %), l'Essonne (-10 %). Certes, on peut se réjouir que le Nord tire son épingle du jeu cette fois-ci dans cette loterie, mais on ne peut pas se satisfaire d'asseoir des budgets sur des ressources aussi fluctuantes qui dépendent des aléas du marché immobilier.

La troisième tendance notable est pour 2021 une légère augmentation des dotations et participations de l'État via un fonds d'urgence et un nouveau fonds de TVA, mais ces différents fonds reconduits d'année en année ne font que cacher la misère. Ils représentent une goutte d'eau dans l'océan de dettes que l'État a contractées vis-à-vis de notre collectivité, plus de 3,5 Md€, soit un budget entier du Département. Ce que nous attendons, c'est une compensation claire, juste et pérenne des allocations individuelles de solidarité.

Ces trois tendances dessinent clairement un phénomène, celui de l'étatisation croissante de nos ressources, totalement contraire à l'esprit de la décentralisation. Il est bien sûr possible de faire progresser quelques recettes que nous maîtrisons ou sur lesquelles nous pouvons jouer, mais elles demeurent marginales. Ce n'est pas une attaque à votre égard, c'est malheureusement la simple vérité. Les recettes sociales représentent 7 % des recettes totales et la péréquation horizontale 5 %. On peut jouer sur ces motifs jusqu'à un certain point, mais, si les piliers qui soutiennent l'édifice, la fiscalité locale et les dotations de l'État, ne suivent pas, l'exercice s'avère au final impactant.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, augmentent par rapport à 2020 (+83,7 M€), principalement du fait d'une forte croissance des AIS (+60 M€ par rapport à 2020). C'est en particulier le RSA et l'APA qui portent cette hausse. Dit autrement, les dépenses augmentent en immense majorité de façon mécanique. Les autres motifs expliquant la hausse résident selon nous dans des tentatives de rattrapage totalement indispensables pour combler même partiellement les coupes budgétaires entre 2015 et 2019. Cela concerne le tarif des services d'aide à domicile, la protection de l'enfance et la lutte contre la pauvreté, la masse salariale, les dépenses d'hébergement autonomie.

On regrette de ne pas voir dans les dépenses de fonctionnement un plan de soutien destiné aux Nordistes, aux acteurs associatifs, culturels, sportifs du territoire. On observe seulement la pérennisation d'actions mises en œuvre pendant la crise, mais dont la portée est limitée ; par exemple, la prolongation du fonds d'aide exceptionnel aux Nordistes, seulement 1 M€ pour 2000, seulement 2 000 familles concernées. En Haute-Garonne, 7 M€ ont été fléchés pour les habitants les plus précaires ; en Seine-Saint-Denis, 6 M€ ont été consacrés aux habitants fragilisés. Nous ne voyons même pas dans ce budget 2021 une provision budgétaire supplémentaire sur le fonds de solidarité logement comme nous l'avions demandé lors du DOB.

Il est dommage d'adopter une posture attentiste, comme le gouvernement qui attend que les impayés de loyer explosent au lieu d'anticiper.

Concernant les dépenses d'investissement, nous avons toujours déploré le niveau historiquement bas que vous avez maintenu pendant le mandat. En 2014, l'investissement réel s'élevait à 287 M€. A partir de 2015, vous avez porté un véritable coup de frein. C'est seulement dans les budgets 2020 et 2021 que l'on observe enfin une remontée notable : 291 M€ et 300 M€.

Concrètement, il y a plusieurs domaines sur lesquels l'investissement s'est effondré : par exemple, les collèges, mais aussi l'environnement. Entre 2015 et 2019, les actions en faveur du milieu naturel ont vu un investissement stagner autour de 2 M€ ; c'est seulement entre 2020 et 2021 que l'on observe une montée en charge avec 6,3 M€, puis 7,3 M€. Il faut croire que la rigueur budgétaire passe avant l'urgence écologique.

De façon générale, on observe en 2021 une inflexion favorable à l'investissement réel. Jusqu'à présent, vous aviez systématiquement consacré plus d'argent à la gestion de la dette. Votre proposition en 2021 est donc complètement à rebours de la politique menée jusqu'à présent puisque vous mettez désormais plus d'argent sur l'investissement réel, avec 300 M€, que sur le désendettement avec 246 M€, ce qui est bien, mais arrive bien trop tardivement dans le mandat.

Le budget départemental 2021 peut se résumer en trois idées : machine arrière sur les coupes sombres entre 2015 et 2019, vitrine électorale notamment sur les sujets de l'écologie et de l'investissement, continuité d'une politique de droite qui ne voit les politiques de solidarité que sous l'angle...

Nous voterons donc contre ce budget.

Monsieur le Président, je fais part d'un regret sur nos débats d'hier. 20 minutes par groupe pour la partie solidarité humaine, l'essentiel d'un budget de 3,5 Md€.

M. le Président.- Vous en avez pris 42, mon cher Charles.

M. BEAUCHAMP.- Effectivement, le groupe communiste a dépassé son temps de parole mais nous ne sommes pas le seul groupe à l'avoir dépassé. J'ai même entendu très longuement certains Vice-présidents expliquer beaucoup de choses, la parole n'étant évidemment pas limitée.

Tout cela pose un véritable problème d'organisation de nos débats budgétaires qui nécessitera pour la prochaine assemblée une réflexion afin que la démocratie en soit renforcée.

Merci, Monsieur le Président, merci mes chers collègues de votre attention.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Je passe la parole pour la dernière intervention dans ce débat sur le budget au Groupe Socialiste, Radical et Citoyen. Là aussi, c'est son Président Didier MANIER qui va intervenir.

Président MANIER, vous avez la parole.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis le début de votre mandature en 2015, vos documents budgétaires se suivent et se ressemblent. Vos priorités restent mot pour mot identiques. Il s'agit pour vous de maîtriser coûte que coûte les dépenses de fonctionnement, les crédits dédiés aux politiques publiques et au fonctionnement des services départementaux. Il s'agit également pour vous de poursuivre le désendettement acharné de la collectivité en remboursant les banques.

J'ai bien noté les propos ici ou là des uns et des autres. Tout cela, convenons-en, est fait pour compenser le désendettement de l'État et la non-compensation des allocations par ce même État. Nous le savons, que ce soit nous hier ou vous aujourd'hui, le problème majeur des Départements en général et du Département du Nord en particulier est la non-compensation des allocations en général et du RSA en particulier. Il s'agit donc pour vous de garder le pied sur la pédale de frein malgré les besoins de la population et ceux de nos territoires.

Vous avez fixé le cap dès votre arrivée aux commandes de notre Département et votre trajectoire financière n'a pas dévié d'un iota. Vous l'écrivez vous-même dans votre rapport budgétaire en page 3 – je cite – : « *Le département a décidé de mener une politique en continuité* » et vous surlignez en gras dans le texte « *continuité par rapport au début du mandat* ».

Je me demande parfois si nous vivons les mêmes réalités. Face à la crise, vous souhaitez rester dans la continuité et poursuivre sur les mêmes logiques politiques, économiques et financières. Nous ne sommes pas du tout sur cette ligne car nous ne faisons pas du tout les mêmes constats et, par conséquent, nous n'avons pas les mêmes réponses. En effet, je l'affirme, une autre politique était possible, une autre politique est possible.

L'épidémie de la Covid-19 a accéléré les mutations dans de nombreux secteurs, que ce soit celui de l'entreprise, celui du commerce, mais aussi ceux des services publics et des collectivités. Le Département ne doit pas rester au bord de la route à regarder les trains passer en continuant la même gestion comme si rien n'avait changé. En effet, le Nord doit se mobiliser sur de nouvelles réponses face à la crise. Pour cela, son logiciel politique doit évoluer. La crise sanitaire a d'ailleurs largement rebattu les cartes.

Votre discours sur les bons et les mauvais gestionnaires n'est plus le débat d'aujourd'hui et ne sera pas le débat de demain. Ce débat est caduc, Monsieur POIRET. J'entendais Monsieur HENNO qui s'érige facilement en procureur et nous accuse du péché originel d'avoir mal géré le Département. Monsieur HENNO, dans le péché originel, un peu de modestie. Je vous renverrai à votre engagement à ne pas augmenter les impôts et à la manière dont vous avez matraqué les Nordistes ! Un peu de modestie, s'il vous plaît !

Il ne s'agit pas à l'heure actuelle de savoir qui fera le plus d'économies sur le service public ou qui supprimera le plus grand nombre de postes de fonctionnaires. Votre refrain sur le soi-disant redressement financier du Département n'est plus audible et je crains que le disque ne soit rayé.

Aujourd'hui, personne ne va vous remercier d'avoir augmenté massivement les impôts des Nordistes ou d'avoir exécuté un plan de 100 M€ d'économie sur les politiques départementales, personne ne va vous féliciter d'avoir conclu des CPOM pour limiter les dotations des établissements sociaux et médicosociaux ou d'avoir suspendu si longtemps le recrutement des sapeurs-pompier – vous savez, cette fameuse armée mexicaine.

Cette gestion devrait appartenir au passé. Les débats se jouent désormais entre ceux qui tireront des leçons de la crise et ceux qui poursuivront sur le même chemin sans tenir compte ni de l'urgence actuelle, ni du nouveau paysage qui peut se dessiner plus

favorable aux solidarités et plus soucieux de nos biens communs que sont le climat, l'environnement, la biodiversité ou encore la santé.

Depuis plusieurs mois, le débat d'idées progresse et de nouvelles voix se font entendre.

Le dernier best-seller économique américain est l'ouvrage d'une professeure de l'université de l'État de New-York, son livre « le mythe du déficit » déconstruit une à une les idées reçues sur la dette publique et renoue avec l'idée du new-deal. Pour résumer, nous ne pouvons pas continuer sur le même modèle en restant accroché aux vieux dogmes néolibéraux de la fin du XXe siècle.

Quelles conclusions en tirer pour les élus, qu'ils soient locaux ou départementaux ? Il faut passer d'une logique de l'austérité à une logique de relance keynésienne au niveau de nos collectivités. Si nous voulons que les Départements participent à la reprise économique, si nous voulons sauver des emplois, ancrer nos territoires dans un développement plus vert, conforter nos services publics de proximité, poursuivre la rénovation thermique des bâtiments publics, transformer les transports polluants en mobilités douces et consommer plus local, il faut lâcher du lest par rapport aux critères financiers qui semblent aujourd'hui totalement dépassés. Non, la dette des collectivités territoriales n'est pas une mauvaise dette. Elle relance, elle finance notre pays. Plus de 70 % des investissements publics émanent des collectivités territoriales.

C'est pourquoi nous sommes à nouveau surpris de votre stratégie qui reste, selon vos propres mots – je cite – « centrée sur l'autofinancement et le désendettement ». Le rapport budgétaire indique en effet que le besoin d'emprunts inscrit au BP est de 180 M€, il ne devrait être mobilisé qu'à hauteur de 146 M€ en fin d'année. Je pense que c'est un non-sens historique. Vous êtes loin en effet du « quoi qu'il en coûte ».

Durant tout le mandat, vous n'avez pas souhaité emprunter. Vous avez préféré augmenter massivement les impôts sur le dos des contribuables nordistes à hauteur de 100 M€ chaque année selon les chiffres du dernier rapport de la Chambre régionale des comptes.

Les Départements qui investissent aujourd'hui pour préparer l'avenir de leur territoire, comme la Gironde, le département du Président du groupe de gauche à l'ADF, ne sont pas dans cette stratégie, ils mobilisent évidemment de l'emprunt. Résultat, la Gironde va investir en 2021 271 M€ pour 1,6 million d'habitants. Le Nord va investir 300 M€ pour 2,6 millions d'habitants. En 2021, la Gironde mobilise 167 € par habitant, le Nord mobilise 115 € par habitant. Nous ne jouons pas dans la même catégorie. La réalité est cruelle, mais les chiffres sont là, ils ne mentent pas. En cinq ans, la Gironde a investi 1 Md€ pour 1,6 million d'habitants. En cinq ans, le Nord a investi 1 Md€ mais pour 2,6 millions d'habitants.

Je le sais, quand on se regarde, on se rassure. Malheureusement, aujourd'hui, quand on se compare, on s'inquiète. Je peux écouter tous les beaux discours ou lire dans votre rapport budgétaire de belles tirades sur la relance de l'investissement. D'ailleurs, la plupart des investissements de notre département – vous les citiez tout à l'heure et hier encore –, nous les avons initiés, que cela soit Seine-Nord, que cela soit le contournement nord de Valenciennes, que cela soit le syndicat mixte du haut débit, ce sont des investissements que nous avons initiés et heureusement. Le Nord a aujourd'hui un niveau d'investissement comparable à un département de 1,6 million d'habitants, alors que nous en avons 2,6 millions. C'est la réalité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous présentez dans votre rapport budgétaire des dépenses supplémentaires volontaristes pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap, pour les ressources humaines. C'est très bien et nous nous en félicitons. Mais qu'aurions-nous entendu à l'époque si nous avions développé davantage de moyens à la veille d'échéance électorale ? Vous auriez peut-être parlé de budget électoraliste.

Nous constatons en effet que vous ouvrez les vannes sur un certain nombre de politiques après des années de disettes budgétaires. Quand on cherche, on peut trouver des moyens, vous nous le démontrez, c'est bien.

J'ai également été frappé dans votre rapport budgétaire par le numéro d'autosatisfaction concernant la politique d'insertion et de retour à l'emploi. Le Nord, selon vous, serait en avance sur les autres départements en matière d'accompagnement professionnel. Là encore, il faut sortir de sa bulle et regarder ce qui se passe chez nos voisins, même lointains :

- En Loire-Atlantique, une Job Académie a été créée, elle permet à des allocataires du RSA volontaires d'être coachés par des entreprises et des professionnels membres du réseau Agir contre l'exclusion.
- Dans le Lot-et-Garonne, la plate-forme Job47 a été mise en place avec des partenaires afin de se faire rencontrer les offres et les demandes d'emploi.
- En Haute-Saône, un groupement d'intérêt public Insertion 70 a été monté. Après un diagnostic de la situation du demandeur d'emploi, un plan d'action est validé dans un contrat d'engagement. Deux leviers sont actionnés, un pack mobilité et la formation professionnelle.

Je précise évidemment qu'il s'agit d'initiatives pour l'emploi de Départements de gauche.

Vous le voyez, le Nord, fort heureusement, n'est pas le seul à se préoccuper du retour à l'emploi des allocataires du RSA ; sauf que ces Départements de gauche mettent également l'accent sur l'accompagnement social surtout en période de crise. Ils cherchent à améliorer l'accès aux droits des plus fragiles.

Dans la Nièvre, une complémentaire santé scolaire est proposée à celles et ceux qui ne bénéficient pas de mutuelle et qui disposent de revenus faibles.

Pour lutter contre l'illectronisme, la Gironde – toujours – finance des chèques qui permettent à des personnes éloignées de l'outil numérique de payer totalement ou partiellement des services d'accompagnement.

En Ardèche, l'opération « un permis pour l'emploi » propose aux jeunes de 14 à 25 ans, accompagnés par une mission locale, de bénéficier d'une aide à l'obtention du permis de conduire.

Que faut-il comprendre ? Certains Départements s'engagent pour apporter des solutions innovantes à leur population. Je pourrais évoquer la création en Seine-Saint-Denis de plus de 1 700 places d'accueil en crèche depuis 2015, le financement en Dordogne de sept jours à haute valeur ajoutée en termes d'activités culturelles, sportives et environnementales pour les enfants et les jeunes pris en charge dans le cadre de l'ASE ; la création toujours en Gironde avec Mobalib du premier réseau social pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, ou encore la création dans le département voisin et ami du Pas-de-Calais de l'Aidotec afin de recycler les matériaux médicaux à destination des personnes âgées, si coûteux pour le budget des familles et pourtant si indispensables au maintien à domicile.

Nous aurions, nous aussi, voulu voter dans le Nord un budget engagé, un budget innovant, un budget solidaire qui soit du côté de l'avenir pour notre population et nos territoires. Nous l'avions dit lors du rapport d'orientations budgétaires de février dernier, nous aurions souhaité que notre collectivité se mobilise sur deux enjeux : un plan d'urgence et un plan de relance.

Un plan d'urgence de court terme pour continuer de faire face à la crise sanitaire. Vous parlez beaucoup du coût de la crise, vous n'évoquez jamais les actions de soutien nécessaires. Dans votre document, les nouvelles dépenses supplémentaires sont largement des dépenses contraintes (RSA, APA, hébergement), mais guère de dépenses volontaristes. Vous ne dépassez pas le cadre du plan pauvreté (13 M€ en 2021) qui finance des actions intéressantes, mais limitées. Nous serions allés plus loin face à la casse sociale de la Covid-19. Un plan d'urgence pérenniserait l'aide départementale aux foyers les plus démunis, en partenariat avec les associations caritatives : subventions exceptionnelles à la banque alimentaire et aux épiceries solidaires et sociales, distribution de bons alimentaires pour la prise en charge de dépenses d'alimentation et des produits d'hygiène de première nécessité, reconduction des opérations de paniers frais. Un plan d'urgence débloquerait un fonds d'aide pour les jeunes, les artisans, commerçants et auto-entrepreneurs qui subissent de plein fouet la crise. Il prévoirait aussi un véritable plan Marshall départemental en faveur de la vie associative, de la culture et du sport si malmenés par les deux confinements et le couvre-feu. Un plan d'urgence permettrait également de lancer un appel à projets solidaires pour mobiliser les associations de nos quartiers et de nos villages voulant s'engager dans la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables.

Enfin, un plan de relance permettrait d'envisager autrement la vie du Nord et des Nordistes. Nous pensons que le Département est le bon échelon de proximité pour préparer et enclencher sur nos territoires les transitions écologiques et solidaires. Nous pourrions par exemple investir massivement sur un nouveau plan cyclable pour nos routes départementales. Nous le savons, l'explosion de l'usage du vélo est une réalité, cela ne concerne pas seulement le cœur des agglomérations. En Seine-Saint-Denis, le nombre de kilomètres de voies cyclables a été doublé en cinq ans ; nous en sommes loin. Le Nord pourrait améliorer l'accompagnement des agriculteurs par la création d'un réseau de conseillers agroenvironnement, avec pour objectif d'amplifier la gestion économe de l'eau, de protéger nos sols, de limiter les pesticides et d'inciter au développement de l'agriculture bio. Le Nord pourrait agir davantage sur la reconversion écologique d'anciennes voies ferrées ou le foncier des friches industrielles, urbaines et rurales afin de proposer des projets d'avenir : création de voies vertes, ouverture de tiers lieux et d'espaces de coworking, de recycleries ou ressourceries. Le Nord pourrait utiliser le levier de l'économie sociale et solidaire pour soutenir localement les commerces de proximité, cela se fait dans certains départements qui proposent des aides au démarrage d'activités. Enfin, le Nord pourrait développer des investissements massifs pour la production et la réhabilitation de logements en partenariat avec les bailleurs sociaux de notre département. Ce chantier doit être une priorité, il y a un levier économique et écologique avec à la clef des emplois locaux, utiles, non délocalisables.

Voilà ce que je souhaitais dire sur nos deux priorités, plan d'urgence et plan de relance.

Nous sommes bien conscients que les citoyens attendent un nouveau départ après cette crise sanitaire qui dure depuis trop longtemps. Les espérances du monde d'après ne doivent pas retomber. Nous pouvons sortir par le haut de la période. Le rôle du Département est d'accompagner, favoriser le changement qui se dessine et lancer sur nos territoires de nouvelles initiatives solidaires de nouveaux projets locaux.

Avec votre budget primitif, vous passez malheureusement à côté de l'enjeu, vous restez, selon vos propres termes, dans la continuité de votre mandat, ce qui nous semble être une double hérésie.

Selon nous, votre première erreur – c'est peut-être le péché originel de votre mandat – est d'avoir totalement essoré les politiques départementales et d'avoir augmenté de manière spectaculaire le taux de la taxe foncière payée par les contribuables nordistes (+25 % en 2016). Vous l'avez fait avec dogmatisme et démesure, beaucoup trop d'impôts pour beaucoup moins de solidarité et de services publics.

Vous avez pris des décisions souvent injustes à court terme et souvent inefficaces à moyen et long terme. Je cite :

- la fermeture des points PMI dans les quatre plus grosses maternités nordistes ;
- la suppression de 700 places dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance avec une pénurie organisée de places dans les foyers ;
- la diminution des subventions aux acteurs culturels (-20 % sur les scènes nationales et les grandes structures labellisées métropolitaines, -10 % pour les structures hors métropole et -10 à 25 % sur les festivals) ;
- la suppression du chéquier jeune et du passeport pour les collégiens ;
- la suppression du dictionnaire qui, pour vous, ne représentait – je cite – que « la mousse sur les vagues » ;
- la réduction de moitié de l'enveloppe dédiée aux départs en vacances, les oubliés des vacances sont devenus aussi les oubliés du Département ;
- pour la jeunesse, la fusion à marche forcée des clubs de prévention et l'arrêt des subventions de fonctionnement attribuées aux missions locales – c'est une réalité – ;
- la division par deux des dotations pédagogiques versées aux collèges.

Je ne vais pas plus loin, la liste est longue, trop de désengagements depuis le début du mandat.

Je dois remercier à mon tour les collaborateurs du Département qui assument malgré tout leur mission dans des conditions loin d'être idéales.

Votre deuxième erreur est, selon nous, de rester calé sur une gestion du passé qui ne prépare pas suffisamment la sortie de la crise. Vous vous félicitez des ratios financiers, vous engrangez avec gourmandise des recettes de droit de mutation à titre onéreux (366 M€). Je rappelle tout de même que, à l'époque, Monsieur POIRET, Président de l'opposition, avait voté contre ce principe. Aujourd'hui, Monsieur POIRET, Premier vice-président chargé des finances, est heureux de ce que nous avons voté et qu'il n'avait pas voté.

Vous actez dans votre document un coût de la crise moins élevé que prévu. Pour autant, vous ne dévoilez pas et ne prévoyez pas de véritable stratégie de rebond pour l'année qui vient. Or, vous le savez, l'année qui vient risque d'être terrible pour les personnes qui vont être sans emploi, qui vont donc être au chômage et que nous allons récupérer dans le cadre du RSA. Le Département du Nord reste aujourd'hui sur son train-train, l'œil collé sur la maîtrise aveugle des dépenses de fonctionnement et le désendettement qui ne prépare pas l'avenir. Nous pensons que cette trajectoire est en décalage, elle est en décalage avec les éléments actuels, elle est en décalage avec les besoins sociaux du département et la nécessité de repenser des solidarités nouvelles entre les Nordistes.

Oui, une autre politique était possible. Oui, une autre politique est possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous voterons contre le budget primitif pour 2021.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Président MANIER.

Je suis tenté de dire pour commencer que tout ce qui est excessif est dérisoire et que vous avez été dérisoire.

Je vais donner la parole quelques instants à mon Premier vice-président chargé des finances, Christian POIRET – à condition qu'il ait retrouvé sa mémoire, puisque j'ai appris, Christian, que tu avais une mémoire défaillante –, pour quelques premiers éléments de réponse et vous comprendrez que je ne resterai pas inerte face aux déclarations que j'ai entendues.

M. POIRET.- Merci, Président.

Je vous rassure, pour l'instant, j'ai gardé la mémoire. À ce niveau, tout va bien.

M. BEAUCHAMP.- Je parlais de votre mémoire politique, Monsieur le Vice-président.

M. POIRET.- Vous voulez faire l'intervention, Monsieur BEAUCHAMP ? Dans ce cas, je me tais, si vous voulez dire autre chose !

M. BEAUCHAMP.- Je précisais que je parlais de votre mémoire politique.

M. POIRET.- Ne vous inquiétez pas. Je vais vous parler également de mémoire.

En fin de compte, notre bilan vous gêne. Olivier HENNO et Luc MONNET ont fait deux interventions qui montraient bien tous les coups tordus que vous avez pu dire pendant ces six années et tous les mensonges – j’emploierai le mot – que vous avez pu dire également. Nous sommes dans la cohérence, nous sommes dans la sincérité.

Quand j’entends Monsieur BEAUCHAMP dire « attention, il ne faut pas mélanger le PC et PS », il faudra m’expliquer. Vous êtes peut-être en train de vous désolidariser. Je ne sais pas, mais j’ai en mémoire que vous avez été Vice-président et que vous ne saviez pas que le douzième mois de RSA n’était pas dans le budget. J’ai en mémoire que vous ne saviez pas que les 19 M€ n’avaient pas été payés sur l’année 2014, mais allaient être payés sur l’année 2015. Vous voyez que j’ai quand même encore un peu de mémoire. Il faut nous le dire, Monsieur BEAUCHAMP, est-ce que le PS le PC ne feront pas équipe demain ou est-ce que vous viendrez en accessoire d’une hypothèse d’un groupe ?

S’il vous plaît, assumez vos responsabilités, assumez ce qui a été fait par la majorité PS et la majorité qui vous a mené par le bout du nez ! Vous n’aviez pas les informations, vous ne saviez rien. Vous votiez, point barre ! Soyez raisonnables.

Vous nous dites qu’on a une politique de droite. Oui, on a une politique où on fait attention à dépenser correctement l’argent. On est près des Nordistes, on fait le job. Ce n’est pas « open bar » comme avec vous. Cela peut vous gêner mais, vous, Monsieur BEAUCHAMP, vous avez découvert en 2015 qu’on était à la limite de la tutelle. Tous ensemble avec le groupe Union pour le Nord, on a eu le courage de ne pas rendre les clés, de se battre et de mettre les mains dans le cambouis. Soyez raisonnable, vous ne saviez même pas, Monsieur BEAUCHAMP, qu’il y avait 300 M€ sous le tapis !

Il vaut mieux de temps en temps être gestionnaire, il vaut mieux se poser avec l’ensemble de nos collaborateurs et avoir des indicateurs. À l’époque, vous n’aviez aucun indicateur de gestion, votre directeur des finances ne les avait pas et ne voulait pas les donner. On n’avait pas la même vision.

Je vais vous donner un petit exemple. Monsieur MANIER dit que les collaborateurs doivent souffrir avec notre gestion. Aujourd’hui, les collaborateurs rentrent dans notre bureau, ils travaillent avec nous, et je parle de tous les collaborateurs, pas uniquement les directeurs généraux adjoints, pas uniquement le DGS, et je les respecte. Au début, quand ils arrivaient devant mon bureau, ils restaient à la porte. On ne pouvait pas rentrer dans un bureau de VP, c’était l’image du PS et du PC. Aujourd’hui, je leur dis : « rentrez, on travaille, on se met autour de la table ». C’est une autre époque. Vous allez dire que ce n’est pas vrai. On l’a vécu et on a travaillé comme cela.

Oui, Monsieur BEAUCHAMP, vous êtes de gauche, vous serez toujours de gauche et vous gèrerez toujours comme la gauche aujourd’hui. On en est conscient. Vous avez passé un mandat à subir ce qu’a décidé le PS.

Vous nous dites que, en 2014, vous étiez à 287 M€ d’investissement. Oui, au compte administratif, Monsieur BEAUCHAMP. Je ne comprends pas pourquoi vous n’avez pas fait le siège du bureau de Monsieur MANIER pour dire « j’ai voté 400 M€, il faut donc faire 400 M€ ». Pourquoi n’avez-vous fait que 287 M€ ? On peut se poser la question. Vous étiez donc de connivence tous les deux, vous saviez que vous alliez annoncer 400 M€ et que vous alliez faire 287 M€. Si la situation était aussi belle, pourquoi ne pas l’avoir fait ?

Aujourd’hui, j’entends Monsieur MANIER parler de plan d’urgence, de plan de relance, de plan Marshall, il faut dépenser ! Le catalogue est magnifique, sauf que vous étiez en négatif dans votre fonctionnement et que vous avez laissé 300 M€ sous le tapis ! Comment auriez-vous fait un plan de relance ? La crise Covid, vous étiez incapables de la financer ! Soyez raisonnables. Les grands discours politiques pour dire « on aurait fait cela, regardez ce que fait la Gironde » ! Vous n’auriez pas pu le faire. Vous seriez allés à l’emprunt. Vous n’avez pas l’argent, mais vous voulez faire. Je trouve que vous êtes bons, tous les deux, vous êtes excellents, vous dites : « On va tout promettre, on va dire qu’on va faire plein de choses, mais, en fin de compte, sachez Mesdames Messieurs que, pour l’argent, ce n’est pas un problème, on ira à l’emprunt et on va le filer à ceux qui viendront après nous ». Soyez raisonnables !

Vous dites qu’il ne faut pas rester sur le même modèle. Nous assumons notre modèle, nous assumons ce que nous avons fait, nous assumons la totalité de nos décisions et nous assumons également l’augmentation des impôts. On ne pouvait pas faire autrement. Ce n’est pas nous, c’est vous qui auriez dû le faire. Mais en 2014, juste avant les élections, ce n’était pas beau de le faire, vous ne l’avez donc pas fait ; en 2015, vous ne l’avez fait pas non plus, pour le laisser à ceux qui allaient arriver derrière. On a assumé, ne vous inquiétez pas, on a fait ce qu’il fallait.

On ne peut peut-être pas faire comme la Gironde, parce que la Gironde n’avait pas 300 M€ à aller chercher. Pour nous, les 300 M€, c’est une année d’investissement qu’il a fallu aller récupérer. Évitez de nous donner des leçons.

Maîtriser les dépenses de fonctionnement... On dépense surtout ce que l'on peut dépenser par rapport à nos moyens. Quand votre épargne était négative, vous ne pouviez pas aller plus loin, vous aviez déjà dépensé plus. Je suis surpris quand j'entends cela.

Vous dites qu'une autre politique est possible. Ah oui ! Votre politique de 2013 ? Votre politique de 2014 ? Votre politique de 2015 où on annonce, on dit qu'on va faire, on distribue tout et on ne s'en sort pas ? Par contre, on laisse de côté ce qu'on ne peut pas payer. Soyez raisonnables ! Les Nordistes ne peuvent plus comprendre ce message, c'est terminé.

Le plus beau dans votre intervention, Monsieur MANIER – mais c'est normal, cela vous fait mal –, c'est vraiment le problème du RSA, le problème de la remise au travail des personnes qui souhaitent gagner leur vie. Cela vous fait mal parce que vous n'avez pas su le faire. Je vous rappelle – on ne vous le dira jamais assez – que, avec vous, ceux qui étaient au RSA n'avaient même pas besoin d'aller à Pôle Emploi. C'était « open ». « Vous êtes déclaré, c'est bon. Vous touchez, c'est bien, ne bougez pas, restez chez vous. Vous gagnez votre vie, c'est le PS et le PC qui payent ». Nous, on leur a donné la dignité, on leur a permis de travailler. Les services ont fait un travail énorme, les vice-présidents et l'ensemble des conseillers départementaux se sont investis sur les territoires, on a fait des opérations coups de poing comme l'a fait Doriane BÉCUE. Je comprends que cela puisse vous gêner aujourd'hui et que vous disiez : « Ce n'était pas la peine, ce qu'on faisait était très bien ».

Je reviens sur les impôts. Vous me reprochez de ne pas avoir voté l'augmentation des DMTO. Eh bien, je vous reproche de ne pas avoir assumé qu'il manquait 300 M€ au niveau du Département. Vous n'avez pas voté l'augmentation des impôts de la taxe foncière, cela ne change rien parce qu'on l'a fait ; mais, avec votre gestion, on aurait perdu 50 M€ par an de l'État qui rentrent aujourd'hui. Je pense que, de temps en temps, il faut balayer devant sa porte parce que, aujourd'hui, les 50 M€, on les touche. On a osé le faire et le Président a tenu son engagement de baisser de 50 M€. Certaines communes lui ont dit « Pourquoi baisser ? On a besoin d'aide au niveau des investissements de nos communes », mais on l'a fait pour les entreprises. J'ai eu l'occasion de rencontrer des chefs d'entreprise avant quand on a augmenté et également après ; ils étaient satisfaits de la démarche, les chefs d'entreprise comprennent très bien notre gestion.

Je peux vous dire également que, lorsqu'on est arrivé, les banques ne voulaient plus prêter d'argent au Département du Nord. Vous n'auriez pas pu emprunter si vous aviez continué votre politique. Toutes ces années, j'ai expliqué à l'ensemble des banquiers de la place de Lille et du Nord et également de la BEI comment nous allions fonctionner et c'est ce qui a redonné la confiance. Je vous rappelle – car j'ai encore un peu de mémoire – que, pour les 45 M€ de la BEI, vous n'étiez pas dans les critères pour aller les chercher. Nous sommes allés les chercher, je suis allé les chercher à Bruxelles en précisant ce que nous allions faire et nous les avons obtenus

Vous le voyez, je pense qu'on a la mémoire et on travaille. Vous êtes de gauche, vous êtes pour faire une politique pour dépenser sans compter, mais sachez que, en face, vous avez des Nordistes à qui il ne reste pas 10 € à la fin du mois pour vivre et ceux-là ne peuvent pas dépenser plus, ils ne peuvent pas aller à l'emprunt. Vous, quand vous êtes aux affaires, vous allez à l'emprunt, vous n'en avez rien à faire !

Vous comparez à l'État, mais l'État peut toujours faire du déficit, alors que nous devons équilibrer.

Notre gestion, nous l'assumons. Vous êtes véritablement de gauche et, d'après ce que j'ai pu comprendre, maintenant encore plus à gauche. Nous sommes des élus proches des habitants pour travailler pour les Nordistes. Vous nous classez de droite, nous l'assumons, mais une droite républicaine et c'est ce qui est important.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire ce matin ce matin. J'ai encore gardé la mémoire.

M. le Président. - Merci, Christian. Nous sommes rassurés sur ta mémoire.

Je voudrais à mon tour faire quelques commentaires sur ce budget.

Je le savais bien, nous sommes quand même très proches des échéances, les discussions sont donc un peu polluées par la proximité des échéances électorales.

Mes chers collègues, dans ce débat financier, apparaît un arbitre, qui est un arbitre impartial, c'est la Chambre régionale des comptes. La Chambre régionale des comptes n'est ni de droite, ni de gauche, ni du centre, ni d'ailleurs, c'est un juge financier.

Lors des élections de 2015, nous n'avions pas le rapport de la Chambre régionale des comptes, puisque le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion entre 2010 et 2015 a été publié après l'alternance. Vous avez eu de la chance qu'il ait été publié après l'alternance parce que le moins que l'on puisse dire est que ce rapport n'était pas tendre avec la gestion qui avait été la vôtre. J'en retiendrai un terme, qui a d'ailleurs très largement occupé les interventions des présidents des groupes d'opposition, c'est l'investissement. Votre investissement a été qualifié de totalement déconnecté de la réalité du terrain. Bref, vous aviez une envie d'investissement que vous étiez totalement incapables de financer.

On aurait pu dire que nous n'avions pas de chance. En effet, avec le report des élections au mois de juin lié à la crise sanitaire, les rapports de la Chambre régionale des comptes arrivent avant le grand débat électoral et ils arrivent en pluie : le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la situation financière et le rapport aléatoire de la Chambre régionale des comptes sur les politiques de voirie. Ce n'est pas comme dans la bataille Waterloo où Napoléon croit voir arriver Grouchy et c'est Blücher qui arrive. Pour nous, ce n'est pas Blücher qui est arrivé, c'est Grouchy. Pardonnez-moi, mais les deux rapports de la Chambre régionale des comptes viennent dire que nous avons bien géré les affaires départementales, le rapport financier dit que nous avons sauvé le département du précipice. Ces rapports viennent dire – il suffit de regarder les chiffres, ils sont têtus – que les chiffres de l'épargne brute et les chiffres de l'épargne nette s'étaient totalement effondrés et que vous étiez incapables de mener les politiques que je ne doute pas que vous aviez envie de mener dans vos souhaits à l'égard de la population.

Il y a une phrase qui a été répétée par beaucoup de responsables des gouvernements successifs. Le dernier qui l'a utilisée d'une manière très claire, c'était le Président POMPIDOU : « Donnez-moi de bonnes finances et je vous ferai de bonnes politiques sociales ». Sans bonnes finances, on est incapable de faire de bonnes politiques sociales.

Même si je ne remercierai jamais assez mes trois chevaliers blancs des politiques sociales, politiques qui représentent quand même plus de 75 % de nos dépenses de fonctionnement, même si je ne remercierai jamais assez Geneviève MANNARINO pour les politiques d'autonomie, Doriane BÉCUE pour les politiques d'insertion, Yves DUSART pour politiques d'enfance, jeunesse et famille, les efforts qu'ils ont réalisés et qui sont colossaux n'ont pu l'être que parce que nous avons effectivement remis le Département sur les rails et que nous avons retrouvé les moyens de nos ambitions. Vous aviez des ambitions considérables, mais vous n'aviez aucun des moyens de vos ambitions ou, plus précisément, vous les avez détruits les uns après les autres.

Je me souviens – je suis un vieux conseiller général avant d'être conseiller départemental – de l'époque où un ancien Président, qui n'est plus dans nos rangs, mais qui nous regarde peut-être aujourd'hui et que je salue très cordialement, amassait ce que nous avons appelé une cagnotte, parce qu'il sentait bien que cela ne pourrait pas continuer aussi longtemps que les impôts que de dépenser chaque année beaucoup plus que ce que l'on pouvait engranger.

Ce qui me fait de la peine en ce qui vous concerne – je parle de manière familière parce que j'ai de l'estime pour l'ensemble de mes collègues et quelquefois même davantage, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition –, c'est que, tout au long de ce débat budgétaire, j'ai eu l'impression que les bonnes nouvelles pour le Département, vous les preniez comme des mauvaises nouvelles pour vous.

Les DMTO se maintiennent. Je dirai qu'elles se maintiennent à leur rythme, je vous rappelle que ce n'est pas pléthore, ce ne sont pas les DMTO de la Gironde – mes chers amis qui avez une envie de Gironde –, nous sommes aujourd'hui à 76 % en termes de DMTO par habitant par rapport à la moyenne française ; l'année dernière, nous étions à 74. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ce soit une bonne affaire que l'on soit passé de 74 à 76 parce que, au niveau de la solidarité territoriale, de la solidarité qui est payée par les Départements plus favorisés aux autres Départements qui le sont moins, la limite est 75. Quand on était à 74, on ne payait pas de solidarité territoriale ; on est à 76, on va en payer un peu, on va payer 900 000 € – si mes souvenirs sont bons –, mais quand même. La DMTO de la Gironde vous ferait rêver, comme celle des Hauts-de-Seine vous ferait rêver.

C'est un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec le Président BEAUCHAMP lorsqu'il dit que tous les Départements sont confrontés au même problème. Non, Président, le Département est une étiquette qui recouvre des réalités extrêmement diverses. Les problèmes du Département du Nord ne sont pas les problèmes du Département de la Gironde, ne sont pas les problèmes du Département de Paris, ni les problèmes du Département des Hauts-de-Seine, ni les problèmes du Département de la Haute-Savoie, ni les problèmes du Département de la Charente Maritime. Les problèmes du Nord sont plus près des problèmes du Département du Pas-de-Calais, ils étaient plus près des problèmes de la Seine-Saint-Denis. Heureusement pour nous, ce ne sont plus les problèmes de la Seine-Saint-Denis. Très honnêtement, si je voulais prendre la majorité de la Seine-Saint-Denis aujourd'hui, je me poserais la question. Lorsque le Président de la Seine-Saint-Denis dit que la pandémie lui a coûté 290 M€, je me demande comment il va faire pour équilibrer son budget et je me demande si, demain, on ne va pas discuter et négocier avec le préfet de Seine-Saint-Denis. Mais des élections arrivent, cela permettra peut-être de régler les problèmes.

Je trouve que vous ne manquez pas d'un certain toupet, mes chers collègues, en dépit de l'estime que je vous porte, lorsque vous nous accusez d'avoir serré la ceinture, lorsque vous nous accusez d'avoir augmenté la fiscalité. La faute à qui ? Nous avons serré la ceinture et nous avons augmenté une fiscalité que vous n'aviez pas eu le courage d'augmenter, malgré les sollicitations qui étaient faites non seulement par votre directeur général des services, mais par un certain nombre des membres de votre majorité d'hier. Si vous l'aviez fait, nous n'en aurions pas été là. La responsabilité de l'augmentation de fiscalité, c'est vous qui la portez et qui la portez intégralement.

Je dis même parfois sur le ton de la boutade – mais c'est aussi un peu vrai et Christian y faisait allusion il y a un instant – que c'est peut-être un service que finalement vous nous avez rendu. Nous avons été obligés d'augmenter la fiscalité et je m'étais engagé au bout de deux ans, si les conditions financières se rétablissaient, à baisser de moitié cette augmentation. Ce n'est donc pas tous les ans 100 M€ comme l'a dit Didier MANIER, qui est fâché avec les chiffres – mais on le savait –, ce sont 50 M€ que nous engrangeons de plus désormais avec l'augmentation de fiscalité. Vous savez que, avec la suppression du foncier bâti, c'est

désormais l'État – État qui, depuis toujours, a tous les péchés du monde pour les deux groupes d'opposition – qui sera amené à financer ces 50 M€ supplémentaires et pas le contribuable départemental.

Je dis que l'État a toujours tous les péchés du monde... Je me souviens d'un discours de Charles BEAUCHAMP, discours d'ailleurs fort sympathique, à une foire à l'ail d'Arleux. Il venait d'y avoir l'alternance entre SARKOZY et HOLLANDE et Charles fait un discours incendiaire par rapport au gouvernement de l'époque. Le sous-préfet, qui était resté le même, lui dit : « Vous savez que l'exécutif a changé l'exécutif » et Charles répond, souverain, « peu importe, je dis ce que je pense, c'était mal avant, c'est mal après ». C'est effectivement une façon de voir les choses qui ne présente d'ailleurs pas que des aspects critiquables.

Nous sommes arrivés avec un sacré boulet lorsque nous avons pris le gouvernail du Département. Le boulet, c'était la situation financière, c'était l'incapacité pour le Département de faire face à ses compétences obligatoires. Le paiement du RSA ne se fait pas si on peut, si on en a envie, c'est une dépense obligatoire, dépense obligatoire que vous n'étiez plus capables de financer. C'est tellement vrai et vous en étiez tellement peu fiers que même une partie de votre majorité n'était pas au courant et que l'opposition ne l'était pas du tout.

Lorsque je pense à notre situation en 2015, il me revient en mémoire un dessin humoristique de Jacques FAIZANT après le premier tour des élections de 1974. Pour les plus jeunes d'entre vous, je rappelle que, en 1974, il y avait trois candidats importants à la présidentielle, François MITTERRAND, Valéry GISCARD D'ESTAING et Jacques CHABAN-DELMAS – il se trouve que, à l'époque, je faisais la campagne de Jacques CHABAN-DELMAS. Vous connaissez les résultats du premier tour. Jacques FAIZANT sur ce petit dessin avait mis les trois candidats dans un costume de coureur de sprint et on voyait l'arrivée, une arrivée très serrée entre les deux premiers, François MITTERRAND et Valéry GISCARD D'ESTAING, et, à une dizaine de mètres, il y avait le troisième, Jacques CHABAN-DELMAS, mais, à ses pieds, il y avait un personnage qu'il devait traîner en courant qui s'appelait Jacques CHIRAC. Je vous rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que Jacques CHIRAC à l'époque n'avait pas soutenu le candidat CHABAN-DELMAS, mais avait soutenu le candidat GISCARD D'ESTAING. Et, dans ce dessin de Jacques FAIZANT, Jacques CHABAN-DELMAS disait « D'accord, troisième, mais quand même avec un petit handicap ». Eh bien, pour nous, le handicap était la situation que nous avons récupérée, qui nous a obligés à prendre des décisions de rigueur ; sinon nous étions juridiquement morts. Cela veut dire que c'était le préfet qui assumait en nos lieu et place les responsabilités de la gestion du Département du Nord. Or, le préfet, comme tout préfet, n'aurait pas fait dans la dentelle sur les augmentations de fiscalité et sur les coupes claires – et non plus des coupes sombres – sur les politiques à l'égard des Nordistes. Nous y sommes allés, nous avons mis les mains dans le cambouis et nous avons redressé la situation.

Ce qui me fait de la peine, c'est que, lorsque nous diminuons le nombre des allocataires du RSA d'une manière qui n'est pas comparable – contrairement à ce que vous dites, mais les chiffres sont têtus –, lorsque nous baissions donc en même temps la contribution financière, le reste à charge RSA (moins 5 000 dans les deux derniers mois), nous revenons presque au niveau de l'avant Covid sur le nombre d'allocataires, puisque nous avons eu en février les deuxièmes meilleurs résultats que nous n'ayons jamais eus au niveau du nombre d'allocataires du RSA, mais « nom de Zeus ! », c'est une bonne nouvelle pour tout le monde, c'est une bonne nouvelle pour les allocataires du RSA qui ont retrouvé un boulot, c'est une bonne nouvelle pour le Département, c'est donc une bonne nouvelle pour la droite, la gauche, le centre et ceux qui sont ailleurs. C'est une chance pour notre département ! Vous devriez peut-être être plus présents lors des semaines « Réussir sans attendre ». Il faut que vous veniez voir les allocataires du RSA qui sont une heure et demie avant que cela ouvre à la porte des maisons départementales de l'insertion et de l'emploi ou les agences de Pôle Emploi – j'en ai vu à la porte sous la pluie, alors qu'on n'avait pas encore ouvert et on a fait ouvrir un peu plus tôt –, parce qu'ils ont envie d'aller discuter avec les chefs d'entreprise, avec les coachs, parce qu'ils se disent « j'ai la chance de retrouver un boulot aujourd'hui, je vais la saisir à plein ». Il faut que vous regardiez l'ambiance de ces journées « Réussir sans attendre » où il n'y a pas d'un côté le patron pontifiant et de l'autre côté le petit jeune ou moins jeune qui vient solliciter ou supplier pour un emploi. Pas du tout ! Il y a des hommes et des femmes qui se parlent comme des citoyens et qui cherchent des opérations gagnant-gagnant. « C'est gagnant parce que je vais trouver un boulot », pense l'allocataire du RSA, « c'est gagnant parce que je vais trouver un vecteur supplémentaire pour développer mon entreprise » pense le responsable d'entreprise. Ce sont des moments qu'il faut savoir vivre.

De même, je suis désolé de rentrer sur des propos qui pourront paraître un peu lénifiants, mais j'ai souvenir d'un courrier qui nous a été adressé par une dame d'un certain âge, qui n'avait pas travaillé depuis des années parce qu'elle avait élevé ses enfants et qui avait besoin de retravailler. Elle était très loin du travail. On lui trouve du travail par l'intermédiaire du Club Méditerranée, qui est un de nos pourvoyeurs de propositions de travail, avec Toyota, avec Renault, avec Peugeot, avec la logistique – je n'ai pas honte de le dire – et avec bien d'autres. Elle nous écrivait pour dire : « vous m'avez rendu l'espoir et une vie telle que je souhaitais l'avoir. Figurez-vous que, non seulement je gagne ma vie, non seulement je suis en CDI, mais, en plus, je travaille dans une résidence à la montagne alors que je ne l'avais jamais vue. Aujourd'hui, je peux, après mes heures de travail, profiter également de cet environnement qui m'entoure ».

Il y a des très belles histoires dans ce que réalise Pôle Emploi, dans ce que réalisent les agents du Département, dans ce que réalise Doriane BÉCUE. Il faudrait de temps en temps, mes chers collègues, que vous vous attachiez aussi aux belles histoires et

que vous soyez effectivement heureux lorsqu'il y a des résultats heureux pour le département du Nord. Après tout, que le président du Département du Nord s'appelle Lecerf, Poiret, Manier ou « tartempion », ce n'est quand même pas l'essentiel. L'essentiel, ce sont les politiques qui pourront être mises au profit des habitants de notre département.

Je voudrais dire aussi que « on ne se les est pas roulés » à l'Assemblée des Départements de France depuis six ans !

Je suis le premier à critiquer l'action des gouvernements. Si on ne critique pas et si on ne crie pas très fort, ils ne vont pas faire grand-chose en ce qui nous concerne. Mais quand même, dans le budget 2021, il y a aussi des éléments qui nous ont été également accordés par le gouvernement en place. Je ne suis pas un fanatique du gouvernement en place, mais nous avons obtenu du gouvernement en place aussi des éléments qui sont intéressants, qui nous permettent d'avancer plus vite.

Je rappelle quand même, parce que cela paraît un peu oublié, que le plan de stabilisation – pendant trois ans, on devait avoir 115 M€ du plan de stabilisation, ce qu'on appelait auparavant les aides d'urgence – devait disparaître en 2021. Qu'avons-nous obtenu ? Le Président de la commission des finances de l'ADF y est quand même vaguement pour quelque chose. Nous avons obtenu, non pas 115 M€, mais 200 M€ de plan de stabilisation. Bien évidemment, notre Département y prend largement sa part puisque c'est un Département dont on connaît les difficultés, mais, rassurez-vous, comme le Pas-de-Calais, comme la Seine-Saint-Denis qui prennent aussi largement leur part.

Et puis, en 2022 – parce que cela m'intéresse, ce n'est pas parce que je ne serai plus président que je n'ai rien à faire de la situation qui sera celle de 2022, quel que soit le président de notre Département –, non seulement nous allons nous battre pour conserver ce plan de stabilisation, mais nous aurons à nouveau l'effet base – si je puis m'exprimer ainsi – sur l'ex-taxe sur le foncier bâti qui, désormais, sera un effet base sur l'évolution de la TVA. On estime que, en 2022, d'après les perspectives tracées par la Banque de France, la TVA devrait augmenter de 5 %. Nous aurons donc une augmentation de 5 % de la compensation du foncier bâti par rapport à la compensation que nous aurons eue en 2020 et que nous avons en 2021. Cela veut dire que nous aurons à nouveau cet effet d'augmentation et que nous aurons aussi un plan de stabilisation digne de ce nom.

Je vous rappelle aussi, dans ce que nous avons obtenu, la sacralisation, la sanctuarisation – appelez cela comme vous voudrez – de la péréquation horizontale, cette péréquation horizontale qui permet de limiter les écarts énormes entre les Départements ! La Ville de Paris a baissé en DMTO – cela a été dit tout à l'heure par l'un des intervenants de la gauche, ce qui est vrai –, elle est toujours à 1,2 Md€, pour une population de 400 000 habitants de moins que le département du Nord. Excusez-moi, je ne vais pas sortir mon mouchoir pour pleurer !

Cette envolée des DMTO sur un certain nombre de départements, sur la Gironde chère à votre cœur – qui a d'ailleurs bien profité de la présence de Monsieur JUPPÉ pour se développer – et sur la Ville de Paris, cette richesse désormais profite un peu plus à tout le monde. Je dis un peu plus parce qu'on peut encore faire des progrès sur la péréquation. Entre la péréquation telle qu'elle a été créée à la demande de l'ADF et un fonds unique de péréquation des DMTO qui s'est substitué aux trois fonds qui existaient jusque-là, nous avons vu notre part augmenter dans des conditions considérables. On a plus que doublé la péréquation, elle a dépassé les 100 M€ par rapport à ce qu'elle était il y a quelques années.

Je vous dirai franchement que j'ai un souhait, c'est que, demain, nous ayons moins de péréquation. Si nous avons moins de péréquation, cela voudra dire que nous avons rétabli les véritables équilibres et il est normal que la péréquation aille aux plus pauvres.

Je ne suis pas non plus totalement d'accord avec Charles BEAUCHAMP lorsqu'il dit que, si on a perdu le levier fiscal, ce n'est pas bien. D'accord, Charles, les DMTO ne remplaceront jamais le levier fiscal parce que les DMTO sont trop volatiles. Cela a été vrai, cela l'est de moins en moins, d'une part parce que les DMTO ont montré leur résilience très forte sur cette crise sans précédent qu'est la crise sanitaire et, d'autre part, parce qu'il y a la péréquation. C'est vrai que certains Départements ont baissé de manière relativement importante avec cette crise, mais, nationalement, la baisse a été de 2 %. Or, 2 %, ce n'est pas grand-chose face à une crise telle que la crise sanitaire que nous connaissons. Dans l'ensemble, les DMTO ont magistralement résisté et cela permettra effectivement d'avoir une compensation globale par le biais de la péréquation entre les uns et des autres.

Je voulais vous dire aussi que la remise au travail, la valeur travail est une valeur importante. C'est une valeur importante pour les gens du Nord, une valeur importante qui est partagée bien au-delà des frontières de la droite et du centre. Je pense que le parti communiste par exemple est un parti pour lequel la valeur travail a aussi toujours eu une signification forte. Il n'y a pas de honte à plaider aussi pour la valeur travail. Cela n'empêche pas de se préoccuper de très près de l'accompagnement des personnes en difficulté.

On oublie souvent de dire que, même au niveau du RSA, il y a des personnes pour lesquelles le RSA se résume à l'allocation RSA et à l'accompagnement social. Je me souviens quand même, mes chers collègues – et je le disais hier en réponse à Roger VICOT –, de la période où vous ne connaissiez pas les allocataires du RSA. Il n'est pas facile d'aider des gens que l'on ne connaît

pas. Il nous a fallu du temps, le temps de l'autorisation de la CNIL, pour rapprocher les fichiers, pour retrouver les gens que l'on avait perdus et pour recommencer à les encadrer et à les entourer. Là-dessus, je suis désolé, mais il n'y a pas photo entre la politique vis-à-vis du retour à l'emploi des uns et la politique vis-à-vis du retour à l'emploi des autres. Il n'y a pas photo non plus au niveau des résultats.

J'ajoute que nous avons saisi toutes les occasions pour avoir des moyens supplémentaires de la part de l'État, nous avons utilisé toutes les opportunités. Sur le plan de lutte contre la pauvreté et pour le retour à l'emploi, nous avons été les premiers à signer. Sur le plan Taquet sur la prévention et la protection de l'enfance, nous avons été un des premiers à signer. Ces moyens supplémentaires, nous les avons mis en place notamment dans le cadre des problèmes de l'enfance, de la jeunesse. Je n'ai pas fait venir Anne DEVREESE comme responsable de l'enfance pour lui dire ensuite que je n'avais pas de moyens à y mettre ; sinon, elle serait déjà partie et je tiens beaucoup à la conserver. Là aussi, il y a quand même des gens qui se déploient sur les politiques sociales d'une manière extrêmement utile et volontariste. Ce qui est fait par Monsieur FUCHS, par Monsieur LEMOINE sur le problème de la lutte contre l'exclusion nous a quand même beaucoup aidés les uns et les autres.

Si vous le permettez, je vais maintenant dire quelques mots en réponse à mes deux collègues.

Charles BEAUCHAMP nous dit que nous avons serré la ceinture. Je l'ai déjà dit, la faute à qui ? Excusez-moi de me répéter.

Sur les DMTO, je lui ai répondu.

Au niveau de l'investissement, vous dites que nous n'investissons pas suffisamment et que vous investissiez plus. La déconnexion ! Vous étiez arrivés à la limite dernière puisque, comme l'a dit Christian, vous n'auriez plus trouvé une seule banque pour vous prêter de l'argent. Cela s'arrêtait donc très vite. Il a fallu effectivement, sur la Banque européenne d'investissement, que nous allions, comme les Bourgeois de Calais, dire : « voilà la politique que nous allons mettre en œuvre et nous demandons à bénéficier des emprunts que vous nous aviez promis ».

J'ai répondu largement à Charles BEAUCHAMP dans cette longue introduction.

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse à Didier MANIER.

Nos documents se suivent et se ressemblent... Je pensais entendre Joe Dassin, mais, dans la chanson de Joe Dassin, cela se continue par : « On n'était pas fait pour vivre ensemble ». Je ne suis pas sûr que nous ne soyons pas faits pour vivre ensemble ; en tout cas, il y a des moments où nous y arrivons relativement facilement et ce sera d'ailleurs encore le cas vendredi quand nous réunirons la conférence des présidents pour mettre en place des opérations complémentaires de solidarité, notamment de solidarité alimentaire.

Didier MANIER nous demandait si l'on vivait les mêmes réalités qu'eux. J'ai effectivement l'impression que non, mais pas dans le sens avec lequel il l'entendait. La réalité du chômage, la réalité des allocataires du RSA, nous les avons vécues d'une manière différente et je pense que, globalement, ceux qui ont tendu la main aux allocataires du RSA, c'est nous, ce n'est pas la précédente majorité.

Au départ, je me souviens de temps fort lointains avec le Président DEROSIER, à l'époque où la compétence économique existait et à l'époque où le Président de l'opposition que j'étais lui disait : « pourquoi n'utilise-t-on pas nos moyens en matière de compétence économique pour aider au retour à l'emploi des allocataires du RMI ? » et où il me répondait « il n'en est pas question, notre compétence est d'aider les personnes en difficulté socialement, pas de remettre les gens au travail dans l'entreprise, ce n'est pas notre problème ».

Cette culture avait un peu essaimé au niveau du travail social et il a fallu un certain temps pour que nous arrivions à convaincre les travailleurs sociaux que le fait de rendre un emploi pérenne à une personne qui ne l'avait pas était peut-être le geste de solidarité le plus important qui existe. Aujourd'hui, nous avons non seulement des coachs emploi, mais des travailleurs sociaux qui sont acharnés au travail, dans un partenariat étroit avec Pôle Emploi. Cela aussi, c'est un beau succès. Moi le premier, je n'ai pas toujours dit du bien de Pôle Emploi à une époque où je ne connaissais pas bien ce qu'il s'y passait. Et puis, on a vu une unanimité consensuelle de Pôle Emploi et du Département pour avoir les meilleurs résultats qui soient en termes de retour à l'emploi de nos allocataires du RSA.

Sur les impôts... Vous nous dites : « De quelle manière vous avez matraqué les Nordistes ! » C'est curieux parce que la Gironde a augmenté son foncier bâti de 16,2 % à 17,46 %. Ils n'ont pas écrasé les Girondins ?

Le Département du Pas-de-Calais... Vous ne me trouverez pas pour dire quelque mal que ce soit du Département voisin et ami du Pas-de-Calais et de mon collègue Jean-Claude LEROY. Le taux de foncier bâti du Département du Pas-de-Calais doit être sacrément plus bas que le nôtre. Eh bien non. Le taux de foncier du Pas-de-Calais est plus important que celui du Nord, et aussi celui de l'Aisne, et aussi celui de la Somme, et aussi celui de l'Oise. Le Nord est le plus bas en termes de foncier bâti – il « était », puisqu'il n'y en a plus. Pardonnez-moi !

Pardonnez-moi aussi de trouver que votre pudeur effarouchée convient quand même mal pour des élus – du moins une partie d'entre vous – qui ont allègrement augmenté la fiscalité tous les ans à l'époque où existait la taxe professionnelle. Vous pourriez dire qu'il s'agissait de taxer l'entreprise. Déjà, on peut y réfléchir. Je vois effectivement mon collègue et ami Christian POIRET, quand on parle de taxer l'entreprise, qui a un froncement de sourcil parce qu'il sait bien que l'on a quand même besoin de l'entreprise et que, pour créer l'emploi, l'entreprise est fondamentale. Cela dit, l'État de l'époque n'était pas complètement idiot, il avait procédé à ce qu'on appelait la liaison des taux ; autrement dit, vous ne pouviez augmenter la taxe professionnelle que si vous augmentiez les impôts ménage, c'est-à-dire à l'époque la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Cela n'a jamais gêné beaucoup la majorité socialo-communiste en place d'augmenter la fiscalité tous les ans. La pudeur est arrivée sur un tard, vous me direz qu'il vaut mieux tard que jamais.

Sur les CPOM... Nous sommes des affreux. Nous avons eu une politique de CPOM ! La politique de CPOM a donné à nos principaux partenaires la possibilité de gérer de manière intelligente l'évolution de leurs actions. Elle leur a permis de se positionner sur des années avec une sécurité financière d'année en année et avec des subventions qui arrivaient à l'heure dite ; alors que, auparavant, ils connaissaient le niveau de leur subvention de l'année N au mois de novembre de l'année N. Il est difficile de gérer dans ces conditions.

Les CPOM, qui sont d'ailleurs aujourd'hui généralisés, ont été un des moyens les plus performants pour faire en sorte que l'on puisse avoir une gestion efficace au service des uns et des autres. Il n'était peut-être pas absolument indispensable que l'on ait un directeur des finances, un directeur général dans chacune des associations qui concouraient au même objet. Des regroupements se sont faits, ces regroupements sont utiles et ont été féconds.

On me parle aussi du recrutement des sapeurs-pompiers. Là, il faut arrêter, parce que je vais vraiment sortir mon mouchoir ! Les sapeurs-pompiers professionnels sont aujourd'hui 2146, c'est-à-dire largement assez pour assurer dans des conditions convenables la sécurité de la population avec l'appui des sapeurs-pompiers volontaires qui sont également absolument nécessaires. Si j'avais écouté la Chambre régionale des comptes, nous n'en aurions pas autant. Je déconseille vivement à mes successeurs qu'il y en ait plus.

Comme le dit aussi la Chambre régionale des comptes – décidément, elle va finir par vous paraître antipathique –, « vous payez la sécurité à un prix exorbitant » – rapport de la Chambre régionale des comptes en ce qui concerne les sapeurs-pompiers.

Je suis un peu surpris qu'on ose nous dire, mon cher Didier MANIER, que nous nous sommes montrés particulièrement durs envers les sapeurs-pompiers professionnels. C'est sûr, nous n'aurions pas voté les taux d'indemnité au maximum aux sapeurs-pompiers professionnels. Nous sommes d'ailleurs le seul Département à l'avoir fait ; en 2013, alors que nous étions déjà dans des difficultés colossales, on a voté un taux d'indemnité maximal pour tout le monde. Pour moi, le taux d'indemnité dépend de la qualité de l'engagement des uns et des autres. Il peut évoluer en fonction de cette qualité d'engagement. C'était d'ailleurs parfaitement illégal. Nous ne l'avons pas supprimée pour ceux qui pensaient que cela faisait partie des avantages acquis, nous l'avons simplement supprimée pour les nouveaux entrants à qui nous avons expliqué clairement ce qu'était la situation. Si je restais président de conseil d'administration – ce qui ne sera pas le cas, je rassure tout le monde – lors du prochain mandat, je ne céderais pas aux demandes d'un certain nombre d'organisations syndicales consistant à dire « on rétablit le taux à 8 pour tout le monde » et je veux croire que mes amis n'y céderont pas non plus.

Comme nous sommes accusés d'être des gens d'une gestion par trop rigoureuse, j'ai demandé par curiosité ce qu'étaient les kilomètres parcourus par les véhicules départementaux en 2014 et en 2019. Je n'ai pas pris 2020 qui est une année très particulière où on a beaucoup moins circulé. Savez-vous que, en 2019, il y a eu 3 millions de kilomètres de moins parcourus par les véhicules départementaux qu'en 2013. Peut-être avons-nous été plus regardants, peut-être avons-nous des vice-présidents et des présidents qui savent conduire leur voiture et qui ont donc moins besoin de chauffeur, puisque le nombre de chauffeurs a brutalement diminué ; peut-être aussi sommes-nous plus regardants à l'utilisation de véhicules lorsque l'on peut utiliser les transports en commun. Même dans les petites choses, il y a donc aussi des éléments qui se sont très convenablement passés.

Par ailleurs, j'entends le reproche « vous avez dépensé plus parce qu'il y a des élections ». Je vais prendre un exemple, les actions d'intérêt local. J'avais dit à mes collègues du parti socialiste et du parti communiste qui souhaitaient l'augmentation des AIL que je ne procéderaï à cette augmentation que s'il y avait unanimité des uns et des autres pour décider qu'il fallait les augmenter. Or, il y a eu unanimité des uns et des autres pour décider qu'il fallait augmenter les subventions pour actions d'intérêt local. Vous me permettez donc de ne pas porter seul la croix de cette augmentation et, si vous souhaitez que nous les baissions, nous pouvons parfaitement le faire, il y a encore la séance plénière du mois de mai qui devrait nous y autoriser.

Je terminerai. Ce débat d'aujourd'hui n'est absolument pas représentatif des relations que nous avons pu avoir pendant le mandat. Pendant le mandat et notamment pendant la pandémie, nous nous sommes réunis assez souvent en conférence des présidents, nous avons pris les bonnes idées là où elles étaient sans nous soucier de savoir si elles venaient de la droite, de la gauche, du centre ou d'ailleurs. Lorsque le Président BEAUCHAMP a émis l'idée selon laquelle il faudrait consacrer 2 M€ ou 3 M€ à aider les communes rurales notamment au niveau de l'investissement, nous avons mis en place le plan ADVB relance et nous y avons mis beaucoup plus que 2 ou 3 M€. Hier encore, lorsque notre collègue Madame BRIDOUX nous a proposé d'avoir une action nouvelle sur les paniers solidaires et les actions de solidarité en matière alimentaire, nous avons retenu sa proposition et nous allons la mettre en musique dès vendredi en conférence des présidents. La réalité est quand même beaucoup plus proche d'un partage et d'un consensus lorsque l'intérêt est général que d'un combat de chiffonniers. Je m'honore d'ailleurs d'avoir, je crois, des amis au-delà des frontières des groupes politiques.

J'aurais souhaité que l'on puisse éviter ce genre de chose. Je pense qu'il n'est pas impossible d'arriver à éviter que, à l'approche des élections, la qualité des relations entre les uns et les autres dégénère et peut-être aussi la qualité des débats.

Je m'honore par exemple, aux dernières élections municipales, d'avoir appuyé la candidature de la Maire de Lille. Cela n'a pas été compris par tout le monde, cela n'a pas été compris dans mon groupe par un certain nombre de mes collègues et je suis un peu désaxé par rapport à mon groupe, mais, après tout, comme je le dis souvent, cela fait partie de mon charme. Je ne le regrette pas parce que je pense que c'était l'intérêt général qui le commandait. Je ne le regrette pas parce que j'avais eu l'occasion d'apprécier les qualités de gestion et de sens de l'intérêt général de la Maire de Lille. Aujourd'hui, je travaille avec la Maire de Lille d'une manière totalement confiante chaque fois que l'intérêt général est en cause. J'aimerais pouvoir travailler comme cela globalement et que, demain, nous puissions travailler comme cela globalement entre la majorité et l'opposition du Département. Cela n'empêche pas d'avoir des conceptions différentes sur un certain nombre de dossiers et de problèmes, cela n'empêche pas d'être cohérent sur les idées politiques qui sont celles des uns et des autres, mais je crois que cela facilite terriblement la tâche et que cela la rend aussi terriblement plus agréable, ce qui, pour la fonction de Président de Département, croyez-moi, n'est pas tous les jours un long fleuve tranquille. Je salue amicalement celui ou celle qui sera amené à me succéder – même si j'ai des préférences –, parce que je lui dis tout de suite que cela ne sera pas dimanche tous les jours.

Merci, mes chers collègues.

Nous allons passer au moment du vote.

Dans sa grande bonté, le législateur nous a ajouté quelques complexités supplémentaires.

Préalablement au passage au vote, le Président demande à l'Assemblée de lui donner acte de la transmission aux Conseillers départementaux, préalablement à l'examen du budget du Département, de l'état des indemnités prévu par l'article L.3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cet état a été transmis individuellement à chaque Conseiller départemental par courrier en date du 3 mars 2021.

Ainsi, on sait au centime près ce que vous touchez les uns et les autres en salaire brut, pour le cas où ce serait totalement honteux d'avoir des indemnités aussi considérables.

Je trouve que cette réforme est d'une rare stupidité. Ceci dit, c'est la loi, je suis républicain et j'applique la loi.

Mes chers collègues, il y a donc un premier vote formel pour me donner acte d'avoir répondu à cet impératif législatif.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de la présentation aux Conseillers départementaux des indemnités prévues par l'article L.3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales.
--

Tout le monde est donc d'accord pour m'en donner acte.

Nous pouvons donc passer au vote du budget.

En conférence des présidents, nous avons estimé :

- que le vote formel n° 1, c'est-à-dire le vote sur l'équilibre général du budget, sur le montant maximal d'emprunt, sur la décision de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics et les subventions d'investissement, sur la reconduction des taux 2021 pour les taxes et droits ;
- que le vote n° 2, c'est-à-dire les nouveaux engagements pluriannuels (autorisations d'engagement, autorisations de programme, crédits de paiement) ;
- que la mise à jour du tableau des effectifs, ainsi que la suppression et la création des postes ;
- que l'adoption des propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médicosociaux ;

que tout cela pouvait faire l'objet d'un vote unique avec la délibération adoptant le budget primitif pour 2021 du budget annexe, comme du budget principal.

Si vous en êtes d'accord, nous procéderons donc à un seul vote sur ces premiers points et nous aurons un vote distinct sur la contribution au budget du SDIS et un vote sur le financement départemental du CAUE.

Je vous propose d'englober dans un seul vote le budget principal et le budget annexe du laboratoire départemental qui avait été exposé hier par notre collègue Patrick VALOIS.

S'il y a la moindre demande pour que l'on procède par votes séparés, j'y répondrai favorablement immédiatement.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, nous souhaiterions avoir un vote séparé pour la mise à jour du tableau des effectifs parce que nous allons nous abstenir.

M. le Président.- Très bien.

Si vous voulez, nous pouvons aussi faire un vote séparé sur le laboratoire départemental puisque, après tout, c'est quand même très spécifique.

Nous faisons donc un vote groupé sur le vote du budget, les engagements pluriannuels, les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médicosociaux.

M. BEAUCHAMP.- C'est bien.

M. le Président.- Sur ce premier vote, qui est le vote le plus important puisqu'il y a le budget principal, j'interroge les présidents de groupe.

Je vais commencer par le groupe majoritaire, mais ils nous ont dit qu'ils apportaient leur soutien pour le vote de ce budget. Pas de remords, Olivier HENNO, Luc MONNET ?

M. HENNO.- Non. Nous confirmons notre vote.

M. le Président.- Il y a donc un vote par le groupe majoritaire.

J'interroge le Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Pas de remords non plus, Monsieur le Président, nous votons contre.

M. le Président.- Le Président MANIER ?

M. MANIER.- Ni regret, ni remords, nous votons contre.

M. le Président.- Madame MASQUELIER ?

Mme MASQUELIER.- Je vote contre également.

M. le Président.- Nous pouvons donc considérer que le budget primitif est adopté avec les seules voix du groupe majoritaire et avec l'opposition des deux groupes d'opposition et de Madame MASQUELIER.

Nous restons amplement majoritaires.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 1 relatives au Budget principal, aux Engagements pluriannuels et à l'Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2021 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent contre).

Je porte aux voix la mise à jour du tableau des effectifs, ainsi que la suppression et la création des postes.

Si j'ai bien compris, le groupe communiste s'abstiendra.

M. BEAUCHAMP.- Absolument.

M. le Président.- J'interroge le Président du groupe socialiste.

M. MANIER.- Le groupe socialiste vote contre, Monsieur le Président.

Mme MASQUELIER.- Abstention.

M. HENNO.- Le groupe UPN est favorable.

M. le Président.- Je vous remercie.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 1 relatives à la mise à jour du tableau des effectifs et création de postes sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votent contre. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).

Je passe maintenant à la contribution annuelle du Département au budget du SDIS.

Le groupe majoritaire est d'accord.

J'interroge les présidents des groupes communiste et socialiste, puis Madame MASQUELIER.

M. BEAUCHAMP.- Le groupe communiste vote pour.

M. MANIER.- Le groupe socialiste, radical et citoyen vote pour.

Mme MASQUELIER.- Pour également.

M. le Président.- Nous avons un vote unanime pour nos sapeurs-pompiers.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 1 relatives à la contribution annuelle au SDIS du Nord sont adoptées à l'unanimité.

J'interroge maintenant sur le financement départemental 2021 du CAUE.

Le groupe majoritaire vote pour.

M. BEAUCHAMP.- Le groupe communiste vote pour.

M. MANIER.- Le groupe socialiste vote pour.

Mme MASQUELIER.- Je vote pour.

M. le Président.- Nous avons une deuxième unanimité.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 1 relatives au financement départemental 2021 du CAUE du Nord sont adoptées à l'unanimité.
--

Je vous propose maintenant de voter sur le budget annexe laboratoire départemental, aussi bien sur son équilibre que sur les engagements pluriannuels qui peuvent être pris en autorisations d'engagement ou en crédits de paiement.

Je signale d'ailleurs que nous lui avons donné 200 000 € de plus pour qu'il achète des instruments et que, en fait, il a récupéré 300 000 € de recettes dans le cadre de son travail sur les vaccins.

Sur le laboratoire départemental, le groupe majoritaire vote favorablement.

Le groupe communiste ?

M. BEAUCHAMP.- Le groupe communiste vote pour.

M. le Président.- Le groupe socialiste ?

M. MANIER.- Le groupe socialiste vote pour.

M. le Président.- Elisabeth MASQUELIER ?

Mme MASQUELIER.- Pour.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 2 sont adoptées à l'unanimité.
--

Nous avons donc un budget. Nous avons une unanimité sur le SDIS, sur le CAUE, sur le laboratoire départemental et nous n'avons que la majorité, mais toute la majorité sur le budget principal.

Je vous en remercie.

Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé pour les exercices 2016 et suivants.

La présentation du rapport sera faite par notre collègue en charge des infrastructures, Arnaud DECAGNY.

Mon cher Arnaud, tu as la parole.

PP3. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé pour les exercices 2016 et suivants

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président.

Il convient, suite à la réception du rapport de la Chambre régionale des comptes, de le présenter à l'examen du Conseil départemental suivant, c'est ce que nous faisons ici.

La première partie du rapport de la Chambre régionale des comptes décrit les périmètres de son intervention et également le champ de compétences des voiries départementales et ses caractéristiques.

Sur l'évaluation, le rapport note que, depuis 2015, le Département cherche à faire évoluer ses techniques et sa méthode de notation de ses chaussées en collaboration avec le CEREMA. D'ailleurs, avec sa première recommandation, elle nous encourage à aller plus loin dans ces exercices. Il en est de même sur la gestion des ouvrages d'art.

Sur l'état de notre patrimoine routier et les outils de programmation, la Chambre régionale des comptes qualifie de structurante à plusieurs titres notre politique dénommée « Trajectoire voirie 2016-2020 ».

Je cite toujours la Chambre régionale des comptes : *« Avec la trajectoire voirie 2016-2020, le Département dispose ainsi d'une stratégie complète d'entretien et d'exploitation des voiries qui repose sur un diagnostic initial et sert de base à la programmation annuelle technique et pluriannuelle budgétaire, une stratégie interne clairement définie et intégrée à une démarche qualité. En 2015, la direction de la voirie a développé une démarche qualité certifiée ISO 9001. »*

Elle souligne également – je la cite à nouveau – *« une programmation et une exécution très encadrée des travaux d'entretien des chaussées. Cette programmation prend en compte de nombreux paramètres, notamment les catégories de route, le trafic, l'âge du revêtement, la connaissance de leur patrimoine par les techniciens, les remontées des usagers et élus ».*

La Chambre régionale des comptes note que l'âge moyen des couches de roulement et suivi de manière régulière est en baisse. Pour preuve, en 2017, l'âge moyen était de 9,1 ans, il est passé en 2019 à 7,55 ans. La CRC note la cohérence des opérations de l'entretien des routes départementales en lien avec la fréquentation et la typologie du trafic en hausse.

Même constat pour les ouvrages d'art, puisque l'état des ouvrages d'art s'améliore sur la même période et on note l'augmentation des budgets nécessaires dans les domaines concernant le maintien en bon état général des murs de soutènement et de remblai.

Concernant l'entretien et l'exploitation, toujours selon le même rapport, elle note cependant que, malgré l'importance de la circulation, le Département ne dispose pas de centre de gestion de trafic. Dans notre réponse, nous avons indiqué que, avec le transfert en 2017 du réseau le plus congestionné, à savoir celui de la Métropole européenne de Lille, un tel outil ne se justifie pas. La Chambre régionale des comptes nous invite à définir des indicateurs de performance et présenter régulièrement un bilan au Conseil départemental. Nous l'avons d'ailleurs fait en novembre 2020.

Concernant la sécurité routière, la CRC souligne notre politique mise en place concernant la sécurité routière et les moyens alloués notamment depuis 2019. D'ailleurs, le nombre de tués sur les routes départementales a baissé de 26 % sur la mandature.

Je cite toujours la Chambre régionale des comptes : « *Les dispositifs d'écoute et de réponse fonctionnent efficacement, notamment lors des phases de travaux et de mise en œuvre* ».

Concernant les moyens d'organisation, la Chambre régionale des comptes salue notre nouvelle organisation plus efficace et avec un bon niveau de service. La réorganisation de la direction de la voirie départementale à partir de 2016 et une gestion des ressources humaines active ont permis de rationaliser et d'optimiser les moyens dédiés à l'entretien et l'exploitation des chaussées et des ouvrages d'art. L'efficacité de la mise en œuvre des niveaux de service n'est pas remise en cause.

Concernant le bilan économique, financier et environnemental, pour ses opérations d'entretien et d'exploitation, le Département privilégie le plus possible le recours à ses services plutôt qu'aux prestataires extérieurs. Avec ses difficultés budgétaires, la gestion en régie s'accrut, en particulier pour la viabilité hivernale et le marquage pour lesquels des économies ont été dégagées.

La CRC conclut enfin – je la cite – que « *Les moyens consacrés à l'entretien et l'exploitation du réseau routier couvrent les besoins programmés en investissement et en fonctionnement. La contrainte financière que connaît le Département du Nord depuis quatre ans a épargné ce secteur d'intervention sensible. La commande publique, respectueuse des procédures, ne fait pas apparaître de dysfonctionnements du marché concurrentiel. La politique d'achats recherche la performance économique et environnementale avec des résultats en croissance. Le Département prend en compte ces objectifs de développement durable, dont principalement la protection environnementale. Les actions sont suivies et évaluées au travers de sa démarche qualité.* »

Voilà, Monsieur le Président, la présentation du rapport en synthèse.

Permettez-moi de conclure ce rapport avec une touche personnelle.

La Chambre régionale des comptes valide les décisions courageuses que nous avons prises au cours de ce mandat. Evidemment, le délai qui a été rallongé de notre mandat nous permet de présenter ce rapport.

Nous avons pris des décisions courageuses notamment sur la réorganisation des voiries départementales et la rationalisation des agences, la mise en place de la programmation appelée « trajectoire voirie » comme document stratégique et de planification, l'optimisation des moyens internes avec le recours à la régie, la certification ISO 9001, la qualité de nos services avec l'abaissement de l'âge de nos chaussées, la gestion de nos ouvrages d'art qui a aussi été saluée, la préservation des budgets d'investissement et la recherche de la performance économique dans nos achats, la politique de sécurité routière mise en place, la politique d'initiation et la création des pistes et des bandes cyclables.

Monsieur le Président, dans ce rapport, la Chambre régionale des comptes vient saluer le travail que nous avons réalisé et les décisions que nous avons prises au cours de cette mandature.

Permettez-moi pour conclure de remercier le DGA en charge de cette politique, Pierre ARDILLER, mais aussi le directeur des voiries départementales, Monsieur Éric LEJEUNE. J'associe à travers eux l'ensemble des agents des voiries départementales qui font un travail exceptionnel pour assurer la gestion des voiries et leur sécurité et qui ont, au cours de cette mandature, participé à l'évolution des voiries départementales.

M. le Président.- Merci, Arnaud, pour ces bonnes nouvelles qui sont des bonnes nouvelles pour tout le monde.

Nous allons passer à l'intervention des groupes d'élus.

L'UPN ouvre le débat avec notre collègue Marie CIETERS.

Mme CIETERS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Un mois après l'étude du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant les finances départementales, nous étudions aujourd'hui celui concernant notre politique de voirie. Comme celui du mois dernier, ce rapport est élogieux concernant la politique mise en place par notre majorité, sous l'égide de notre Vice-président Arnaud DECAGNY.

Tout d'abord, comme le rapport de la Chambre sur les finances départementales, il ne contient que peu de recommandations, deux en l'espèce, dont une est déjà partiellement mise en œuvre. L'objectif d'un rapport de la Chambre régionale des comptes est simple à comprendre. Il vise à étudier l'état de nos infrastructures routières, à porter un avis sur notre politique d'entretien et d'exploitation, sur l'organisation de nos services, mais aussi à effectuer un bilan économique, financier et environnemental.

Sur l'ensemble de ces points, la lecture de ce rapport nous conforte dans nos engagements et nous incite à être fiers de l'action menée durant notre mandat. Il fait suite à la trajectoire voirie 2016-2020, un document stratégique sur l'entretien et l'exploitation de notre réseau que nous avons voté en novembre dernier.

Dès le premier chapitre, la Chambre salue l'état de notre réseau et la politique menée par notre Vice-président. Elle indique – je cite – que « *les chaussées sont majoritairement en bon état et que leur âge moyen diminue* » et que « *les ouvrages d'art connaissent également une amélioration de leur état entre 2017 et 2019* ». En effet, l'âge moyen des voiries départementales a diminué de 1,66 année entre 2017 et 2019.

Le renforcement de la politique de sécurité routière mise en place par le Département est aussi salué. C'est un enjeu essentiel sur lequel notre majorité est pleinement mobilisée. Cette politique, comme je l'ai évoqué, nous la menons autour de la délibération cadre « trajectoire 2016-2020 ».

Ce rapport sert de base à notre programmation technique et budgétaire. Ces orientations sont reprises et déclinées dans les objectifs internes de la direction départementale de la voirie. Il permet d'afficher clairement les objectifs du Département du Nord et de suivre notre action sur le long cours.

Concernant l'organisation de nos services, le rapport met en lumière la baisse des accidents du travail et la diminution de leur gravité. C'est un sujet qui tient particulièrement à cœur à notre majorité. Notre collectivité fonctionne grâce à ses agents et à la qualité de leur travail. Il est important de saluer les nouvelles actions préventives et correctives que nous mettons en œuvre et qui participent à renforcer leur sécurité.

Nous travaillons d'ailleurs actuellement sur une grande campagne de sensibilisation à l'égard des usagers de la route pour leur demander de veiller à la sécurité de nos agents au bord des routes.

La Chambre salue aussi l'efficacité de la mise en œuvre des niveaux de service. Le Groupe Union pour le Nord s'en félicite.

Enfin, concernant le bilan économique, financier et environnemental de notre politique voirie, deux points nous semblent particulièrement importants à évoquer, l'aspect financier et l'aspect environnemental.

Nous avons été élus en 2015 sur une promesse, celle de redresser les comptes du Département du Nord et de veiller à une bonne utilisation des deniers publics. Je ne vous cache pas que nous sommes très heureux de voir que le rapport salue les très bons résultats de notre politique d'achats qui – je cite – « *recherche la performance économique et environnementale* ». Le fait que la Chambre régionale des comptes salue dans son étude notre politique de voirie, notre bilan financier et environnemental montre à quel point nous accordons de l'importance à ces questions.

Ce rapport permet donc de clôturer de belle manière notre mandat sur ces thématiques qui touchent au quotidien les Nordistes. Il met en lumière la qualité du travail de notre Vice-président Arnaud DECAGNY, de ses équipes et de l'ensemble de nos services. Nous pouvons en être fiers et nous les en remercions. Ce rapport nous engage et nous encourage pour la suite.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Marie CIETERS.

La parole est maintenant au Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Président BEAUCHAMP, quel sera l'intervenant du groupe ?

M. BEAUCHAMP.- Nous n'intervenons pas sur ce rapport.

M. le Président.- Dans ce cas, je donne la parole au groupe socialiste. C'est Frédéric DELANNOY qui va enchaîner.

Charles nous dira tout à l'heure pourquoi il n'intervient pas.

M. DELANNOY.- Monsieur le Président, chers collègues,

Globalement, le rapport de la Chambre régionale des comptes constate la bonne gestion du réseau routier départemental. Les recommandations sont au nombre de deux :

- actualiser la notation de 2016 sur la totalité du réseau des chaussées,

- définir lors de la prochaine trajectoire voirie des indicateurs de performance et présenter régulièrement un bilan au Conseil départemental, qui est en cours de mise en œuvre.

Le linéaire total du réseau des routes départementales non concédées s'établit à fin 2019 à 4 525 kilomètres, en nette diminution par rapport à 2014 (5 249 kilomètres), en raison du transfert au 1^{er} janvier 2017 de plus de 800 kilomètres de routes à la Métropole européenne de Lille. Il représente 1,2 % du total des routes départementales de France.

Selon les données disponibles datant de janvier 2017, plus de deux tiers des chaussées (68 %) sont en bon état, 16 % nécessitent un entretien et 13 % sont en mauvais état. L'état moyen des couches de roulement qui résulte de la fréquence de renouvellement des chaussées est suivi de manière régulière par le Département. Il a continuellement baissé entre 2017 et 2019, passant en moyenne de 9 à 7,5 ans.

Ces éléments sont très positifs et n'amènent pas de réflexion particulière.

Deux éléments méritent néanmoins des observations.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes déplore en premier le manque de retours des usagers sur la voirie départementale et le degré de satisfaction. Il y a certainement là des mécanismes à inventer. Nous avons par exemple mis en place en 2015 des comités d'usagers de la mobilité qui permettaient une fois par an de faire un point à l'échelle de chaque arrondissement des sujets de transport, de voirie et plus largement de mobilité. Les choses sont à considérer sous un angle différent aujourd'hui avec le transfert de la compétence transport à la Région, mais cela donne éventuellement quelques pistes.

Le second point concerne la réorganisation des services départementaux entreprise au début de votre mandat et qui s'est déclinée par une restructuration profonde de la direction de la voirie départementale. Cela correspond à une adaptation des services et à un volume d'investissements moindre, qui s'est traduit par une priorisation de l'entretien du réseau existant. Pour autant, nous pouvons nous questionner sur les réductions importantes de postes au sein de la direction de la voirie départementale. Au-delà des 90 postes transférés à la Métropole européenne de Lille, nous notons la suppression de 85 équivalents temps plein au cours du mandat. Naturellement, cela a des conséquences sur la charge de travail des agents départementaux, mais aussi sur le niveau d'expertise du Département. Au-delà de la réduction de volume des nouveaux projets, cela a naturellement conduit à une perte de compétence et d'expertise au sein de la direction davantage obligée d'externaliser certaines missions d'ingénierie.

Il y a donc là deux stratégies qui peuvent sembler contradictoires et qui méritent peut-être un éclairage de votre part. Effectivement, pour les effectifs chargés de l'entretien et de l'exploitation, on a fait le choix d'aller vers le renforcement des travaux en régie et la montée en compétences afin de réaliser des économies. Il y a donc deux stratégies qui peuvent sembler contradictoires, qui mériteraient peut-être un éclairage financier ou structurel de votre part.

Je vous remercie de votre attention sur ces différents points.

Monsieur le Président, puisque j'ai été interpellé hier concernant la Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent, si je puis me permettre, je voudrais apporter une petite réponse. Monsieur Max-André PICK nous a décerné un bonnet d'âne, je pense que je vais pouvoir partager mon bonnet d'âne avec Max-André PICK concernant Nord équipement habitat solidarité. Vous le savez, c'est un dispositif qui permet la rénovation de bâtiments pour les foyers modestes ayant des revenus inférieurs à 2,5 RSA. Il a été donné des chiffres qui ne sont pas les chiffres réels – quand on ne sait pas, on ne s'exprime pas. Concernant le taux d'utilisation de l'enveloppe 2020 – ce sont les chiffres du Département et non pas les chiffres à l'interne –, 89,2 % ont été utilisés, c'est-à-dire que, sur une enveloppe de 145 000 €, on a utilisé 130 000 €. Ce n'est pas du tout ce qui a été dit hier. Sur la période de 2015 à 2020, nous avons accompagné 104 foyers sur un total de 171 foyers de l'arrondissement. Nous avons donc utilisé 476 000 € sur une enveloppe de 750 000 € sur l'arrondissement qui comprend Cœur d'Ostrevent et Douaisis agglomération.

Nous avons donc un taux important d'utilisation de cette enveloppe Nord équipement habitat solidarité, tout simplement parce que nous avons une population qui a des revenus modestes avec huit quartiers en site prioritaire.

Je voulais simplement corriger cet état de fait sur des chiffres qui ont été donnés hier et qui ne sont pas la réalité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Frédéric DELANNOY.

Je signale au passage aux collègues, que, chaque fois qu'il y a un problème que l'on qualifie de « fait personnel », vous demandez au Président d'intervenir pour y répondre et la parole vous sera immédiatement donnée. Or, effectivement, vous aviez été cité.

Cela n'empêchera pas Max-André PICK d'apporter éventuellement la réponse à la réponse et vous la réponse à la réponse de la réponse, mais il est tout à fait normal que vous défendiez ce que vous estimez vous avoir été reproché indûment.

Charles BEAUCHAMP souhaite-t-il nous dire un mot ?

M. BEAUCHAMP.- Pour répondre à votre interrogation, nous ne sommes pas intervenus sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes tout simplement parce qu'il ne soulevait pas de problème particulier pour nous et, visiblement, il n'en soulève pour personne. Il ne nous a donc pas semblé important d'intervenir sur ce rapport.

Effectivement, le réseau routier départemental a connu, sous toutes les majorités d'ailleurs, un intérêt important pour toutes ces majorités. Les services s'engagent au quotidien pour assurer la sécurité des usagers, on ne peut que s'en féliciter.

Nous pouvons regretter, comme l'a fait Frédéric DELANNOY, qu'un certain nombre de travaux ont été externalisés, mais ce n'est sans doute pas dans l'objet du rapport de la Chambre régionale des comptes. Par conséquent, nous n'irons pas plus loin dans ce domaine.

M. le Président.- Merci, Charles BEAUCHAMP.

Il était important que l'on sache qu'il n'y avait pas de volonté politique dans le fait de ne pas intervenir. Au moins, les choses sont claires.

Une question a été posée : externalisation ou internalisation. Je me permets de rendre la parole à Arnaud DECAGNY pour répondre à Frédéric DELANNOY et aux quelques remarques de Charles BEAUCHAMP.

M. DECAGNY.- Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de remercier les différents intervenants quels que soient les groupes politiques, car il est rare qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes fasse un consensus aussi large. Encore une fois, c'est saluer le travail des agents des voiries départementales sur la qualité et ce rapport vient aussi saluer un certain nombre de décisions.

Les décisions font aussi partie de vos interrogations. Nous avons effectivement fait le choix du travail en régie, parce que nous avons optimisé le travail des agents du Département du Nord. Les externalisations qui avaient lieu notamment sur les voiries hivernales et sur le fauchage coûtaient extrêmement cher au Département du Nord notamment au titre des astreintes. Il était beaucoup plus efficace d'augmenter l'investissement sur le matériel des agents départementaux – c'est pourquoi, dans le budget, environ 2 M€ par an sont consacrés à l'investissement sur le matériel des agents départementaux – et d'optimiser leur travail. Aujourd'hui, c'est donc eux qui entretiennent et ils répondent de manière optimale.

Concernant l'ingénierie, nous avons externalisé un certain nombre d'ingénieries parce que ce sont des travaux qui font partie de grands investissements. Parfois, nous y avons recours notamment sur des phases initiales et, après, sur les phases travaux. C'est pour adapter les besoins des voiries départementales en termes d'ingénierie. C'est la raison pour laquelle nous préférons externaliser un certain nombre de travaux. Cela ne diminue pas la qualité de la compétence des agents des voiries départementales, bien au contraire. En effet, nous avons aussi fait le choix de réorganiser une partie sur les agences départementales en régie, une autre partie sur les bureaux d'études qui interviennent sur l'ensemble des voiries. C'était donc au contraire pour monter en compétences sur les travaux d'ingénierie.

Concernant la mobilité, vous posez la question sur les comités d'usagers. Vous avez fait la réponse vous-même, Monsieur DELANNOY. C'était très lié à la compétence transports. On rencontrait les personnes qui utilisaient le réseau Arc-en-ciel à l'époque ; maintenant, il n'y a plus d'utilité. Nos principaux interlocuteurs concernant les routes – vous êtes bien placé pour le savoir – sont les maires et les présidents d'intercommunalité qui nous interpellent en fonction des grands projets et de l'entretien de leur voirie. Ce sont essentiellement les interlocuteurs avec lesquels nous discutons sur les voiries départementales.

Concernant, les effectifs, nous avons optimisé l'ensemble des périmètres des agences départementales et nous avons une baisse d'effectifs, ce qui, vous l'avez remarqué, n'a pas remis en cause l'efficacité et les indicateurs des voiries, notamment avec l'abaissement de l'âge de nos routes ou encore une bonne maîtrise de nos ouvrages d'art.

C'est un bon rapport sur les politiques départementales qui vient souligner l'optimisation et la réelle efficacité des voiries départementales dans le département du Nord.

M. le Président.- Merci beaucoup, Arnaud.

Je souhaite m'associer totalement aux remerciements vis-à-vis des services, demander à Pierre ARDILLER, le directeur général adjoint, et à Éric LEJEUNE, le directeur de la voirie, de bien vouloir transmettre nos compliments et félicitations aux agents de la voirie. Je pense en effet que ce rapport est pour eux une forme de consécration de la qualité de leur travail.

J'ai lu également dans ce rapport des choses qui m'ont beaucoup intéressé sur la baisse des accidents du travail et la moindre gravité des accidents du travail. Il nous est expliqué que tout cela n'est pas lié au hasard, mais bien à la mise en place d'actions correctives et préventives. Je crois qu'un travail remarquable est fait dans ce domaine et je pense qu'il faut rendre au service ce qui appartient au service. Merci à eux.

J'en profite pour vous donner une explication sur un sujet qui avait défrayé la chronique pendant quelque temps, le problème des 90 km/heure devenus 80 km/heure. Nous avons fait travailler les services pour revenir éventuellement partiellement à 90 km/heure sur un certain nombre de routes départementales. J'y ai finalement renoncé pour une raison très simple, j'ai interrogé les maires des secteurs concernés et, dans leur immense majorité, ils étaient hostiles à repasser à 90, ils préféraient que l'on reste à 80. J'ai donc suivi l'avis des maires.

De plus, pour que cette décision soit prise, il fallait qu'un kilométrage suffisamment caractéristique puisse être concerné, ce n'était pas le cas.

Nous avons donc choisi de rester à cette limite de vitesse à 80 km/heure comme le souhaitaient la plupart des maires interpellés.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 3 sont adoptées à l'unanimité.
--

Mes chers collègues, il est 11 heures 28. Nous sommes théoriquement au bout de l'emploi du temps de la matinée. Si vous en êtes d'accord, nous allons continuer.

Pas d'objection ? (*Aucune objection n'est exprimée.*)

Dans ce cas, nous poursuivons.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

▪ Rapport 1 - Adoption du vote électronique pour les réunions des instances délibérantes du Département

M. le Président.- Je vous rappelle la nécessité d'être connecté à l'application Nomade et de s'être déclaré présent. La procédure a été rappelée par le mail adressé lundi après-midi à chaque conseiller départemental.

Nos délibérations concernées sont les suivantes :

- 2-1 sur l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale,
- 3-1 sur la SPL de gestion du vélodrome couvert régional,
- 5-1 sur le nouveau projet France Services itinérante dans les Flandres,
- 5-2 sur la mise en place d'une nouvelle convention cadre avec l'ONF.

Ce sont les quatre tests sur le vote électronique des délibérations. Je présume qu'après cette période de test, viendra le temps du vote électronique qui sera totalement passé dans les mœurs.

Je commence par la délibération 1.

Vous savez que le mode de prise de décision par le Conseil départemental et par la Commission permanente laisse une grande part à l'assentiment de l'assemblée. Lorsqu'il est procédé à un vote formel, celui-ci doit intervenir dans les conditions prévues à l'article 56 de notre règlement intérieur, soit à main levée, soit au scrutin public par appel nominal, soit au scrutin secret. Bien évidemment, nous utilisons la plupart du temps le vote à main levée, ce qui va beaucoup plus vite. Nous pourrions être obligés à un scrutin public ou à un scrutin secret lorsqu'il s'agit de désignations de personnes.

Depuis l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, celle qui encadre désormais nos travaux dans le cadre de la crise sanitaire, depuis l'ordonnance qui a été prise pour faciliter le fonctionnement des collectivités territoriales en raison de cette crise, le Conseil

départemental peut se réunir en visioconférence, le mode de votation ne peut alors être que le scrutin public à l'exclusion du scrutin secret. On ne peut évidemment pas procéder au scrutin secret en visioconférence.

Contrairement à l'autorisation de réunir les organes délibérants des collectivités territoriales en visioconférence qui ne semble pas à avoir vocation à être reconduite au-delà de la période d'état d'urgence sanitaire, la possibilité de procéder au scrutin électronique pour l'adoption de leurs délibérations n'est pas limitée par la loi. En revanche, elle n'est pas actuellement prévue par le règlement intérieur de notre Conseil départemental et le recours au scrutin électronique doit donc faire l'objet d'une délibération afin de sécuriser le recours à ce mode de votation.

Je vous propose donc de modifier et de compléter le règlement intérieur dans ce sens. Toutefois, le recours au vote électronique comme mode ordinaire de prise de décision ne doit pas aboutir à le substituer aux modes actuellement prévus mais à en faire un quatrième mode de votation : scrutin public, main levée, scrutin secret et vote électronique.

De même, il est proposé d'exclure le recours au scrutin électronique lorsque le vote doit intervenir au scrutin secret.

La délibération qui vous est proposée autorise le recours au scrutin électronique pour la prise des décisions du Conseil départemental et de la commission permanente dès la présente réunion et pour quatre délibérations pour cette réunion, elle propose également d'adopter les modifications au chapitre XIII « les modes de votation » du règlement intérieur du Conseil départemental dans les termes du projet qui a été joint en annexe au présent rapport. Vous avez d'ailleurs en caractères gras les modifications apportées au règlement intérieur.

Y a-t-il, mes chers collègues, des questions sur cette délibération ? (*Aucune*).

Nous devons vivre avec notre temps et avec les inconvénients liés à ce temps.

Nous pouvons donc considérer que cette délibération est adoptée.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 2 – Liste des marchés publics supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2020**

M. le Président.- Vous savez que, afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte de la liste des marchés et avenants passés au cours de l'année 2020 et d'un montant supérieur à 40 000 € HT, ce qui était le seuil de l'obligation de mise en concurrence jusqu'à présent, nous avons à présenter cette liste.

Nous devons peut-être modifier cette délibération dans les mois à venir puisque vous savez que, désormais, le seuil d'obligation pour les marchés est passé – peut-être provisoirement – jusque 100 000 €.

Vous vous souvenez que, lors de la relance ADVB où nous nous étions arrêtés à 70 000 €, nous avons repris les 70 000 € pour l'ADVB normale de l'exercice 2021, mais peut-être serons-nous amenés un jour à aller au-delà et aller jusqu'aux 100 000 €, ce qui est aujourd'hui le seuil de la législation.

Vous avez donc une liste copieuse des marchés supérieurs à 40 000 € qui ont été notifiés par le Département du Nord. Cela vous permet de surveiller qu'il n'y a pas monopoles, privilèges de-ci de-là sur cet ensemble de marchés qui, certes, représentent des sommes tout à fait importantes. Cela permet le contrôle par les collègues et aussi par les autorités du contrôle de légalité et des autorités financières.

Y a-t-il, mes chers collègues, des questions sur ce point ?

M. MONNET.- Monsieur le Président, je voudrais faire juste un commentaire.

Vous m'avez confié cette lourde responsabilité, Monsieur le Président, d'être président de la commission d'appel d'offres afin d'assurer votre tranquillité juridique pour les raisons que vous venez d'évoquer. Je voulais remercier l'ensemble des collaborateurs du Département qui produisent un travail tout à fait considérable au niveau de la direction des marchés et des différentes directions pour nous présenter en commission d'appel d'offres ou en jury les différents rapports. Nous examinons ces rapports dans une excellente ambiance avec nos collègues du groupe majoritaire – je pense à Annie LEYS, Marie CIETERS et Jean-Marc GOSSET principalement –, tout comme avec nos collègues de l'opposition – Marie-Christine STANIEC et Bernard BAUDOUX. Ce travail

se fait dans un excellent état d'esprit. C'est une commission dans laquelle nous avons plaisir à nous retrouver et à travailler pour le bien des habitants du département du Nord.

Tout se passe bien aussi avec la DIRECCTE, la concurrence et les prix comme on l'appelait par le passé. Je ne pense pas que nous ayons eu des rapports qui soient déferés en préfecture pour le contrôle de la légalité du fait de problèmes particuliers. Cela se passe extrêmement bien, je tenais donc à le signaler.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président du groupe et de la commission d'appel d'offres.

Il y a une grande complexité dans le droit des marchés et on peut toujours s'améliorer. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, tous les ans, l'inspection générale des services fait un peu à l'aveugle le choix d'examiner un certain nombre de marchés pour voir si tout a été totalement et intégralement conforme à la législation et à la réglementation en vigueur. Bien évidemment, nous ne laissons pas ces rapports dans un tiroir, mais nous en faisons profiter tout le monde, à la fois les services et la commission d'appel d'offres, ce qui nous permet d'assurer, au-delà de la bonne volonté des uns et des autres, dont je n'ai jamais douté un seul instant, le respect strict d'une réglementation et d'une législation qui sont terriblement complexes.

Pas d'objections ? (*Aucune*).

Pas d'abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 3 – Modification de la délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental en matière d'exercice du droit de préemption**

M. le Président.- Il s'agit de la délibération qui a été inscrite à l'urgence, la modification de la délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental en matière d'exercice du droit de préemption.

J'avais expliqué que je n'avais pas une boulimie subite et tardive d'un élargissement de mes compétences par délégation de l'assemblée départementale. Il y a un problème précis. Nous risquons d'avoir à intervenir sur une préemption à la mi-avril, la préemption de l'immeuble qui jouxte la maison natale de Charles de Gaulle.

Je crois que l'ensemble des groupes est favorable à cette acquisition.

L'estimation des Domaines est beaucoup plus basse que le prix qui est proposé par un promoteur au propriétaire. Vous savez que nous avons quelques marges avec l'estimation des Domaines (entre 10 et 15 %) mais que nous ne pouvons pas exploser l'estimation des Domaines. Je souhaiterais donc pouvoir prendre une décision de préemption lorsque la Métropole européenne de Lille, d'ailleurs appuyée par la Ville de Lille, aura manifesté son intention de nous transmettre en l'occurrence son droit de préemption sur cette maison. Ainsi, cela permet au Département d'acheter tout de suite et non pas de faire acheter par un autre qu'il faudrait ultérieurement rembourser.

La décision doit tomber le 15 avril au plus tard. Notre séance plénière est le 17 mai. Il serait donc trop tard pour que ce soit l'assemblée départementale qui prenne cette décision de préemption.

Y a-t-il, mes chers collègues, des abstentions ou des votes contre à cette extension très provisoire de mes compétences ? Vous serez amenés au nouveau mandat à donner de nouvelles compétences au nouveau président ou à la nouvelle présidente.

Pas d'observations ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie de votre confiance.

Madame MANNARINO prend la suite des rapports.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

▪ Rapport 2-1 – Actualisation du règlement départemental d'aide sociale

Mme MANNARINO.- Cher Président et chers collègues,

C'est un rapport un peu technique, mais je vais être pédagogue et très brève.

Le fameux RDAS, adopté le 9 octobre 2017, précise toutes les dispositions légales et réglementaires qui concernent les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Lorsque nous nous sommes penchés sur ce RDAS avec les services, nous nous sommes aperçu qu'il y avait beaucoup de rigidité et peu de souplesse et qu'il y avait, pour les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées, des modalités de contribution complexes, surtout quand cela touche les absences de ces résidents.

Vous le savez, plus on simplifie, plus on rend lisible, au plus l'impact est positif pour ces personnes. Nous avons donc clarifié les modalités d'absence. Nous avons aussi fait le constat qu'elles n'étaient plus aussi indispensables compte tenu de la crise sanitaire, puisqu'on a vu beaucoup d'absences dans ces établissements liées aux retours dans les familles pendant le premier confinement.

Pour les personnes bénéficiaires qui vivent avec un handicap, nous avons fait évoluer ces règles d'absence pour préciser les absences hors hospitalisation. Je vous propose donc dans cette délibération d'exclure les absences pour maladie ordinaire du quota des 35 jours d'absence qui sont dues à tout le monde. C'était le souhait des familles auquel nous répondons. Je sais que de nombreux collègues ont souvent reçu des interrogations sur ces 35 jours d'absence. Nous sommes donc beaucoup plus favorables pour la personne elle-même, avec beaucoup plus de souplesse. Il est proposé également des modalités spécifiques aux hébergements temporaires et aux accueils de jour pour que ce soit plus compréhensible.

Pour les personnes âgées qui relèvent aussi de ce RDAS et de l'aide sociale, comme sur le champ du handicap, des absences liées à la maladie sont assimilées à des absences pour hospitalisation et libèrent donc le quota de 35 jours d'absence autorisés. Les établissements peuvent aussi, s'ils le souhaitent, percevoir directement les ressources de la personne âgée qui est admise à l'aide sociale.

C'est une règle qui est prévue par le code de l'action sociale pour les familles et qui est intégrée dans ce RDAS pour plus de lisibilité et de souplesse.

M. le Président.- Merci, Geneviève.

C'est une décision qui va tout à fait dans le sens des souhaits exprimés par les familles, par les personnes en situation de handicap et par les personnes âgées de ne pas comptabiliser ces journées de maladie ordinaire et d'éviter qu'elles ne viennent diminuer ce que je serais tenté d'appeler leurs droits à congés ou à vacances.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Nous avons un vote électronique.

(*Beaucoup de conseillers signalent qu'ils ne peuvent pas voter*)

Pour cette délibération, nous allons utiliser la veille formule.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Geneviève continue avec la délibération 2-2.

▪ **Rapport 2-2 – Assouplissement de l’offre médicosociale sur le champ du handicap**

Mme MANNARINO.- Nous allons là aussi parler de souplesse pour les établissements qui relèvent de la nouvelle nomenclature, comme nous l’avions déjà indiqué puisque nous avons déjà passé cette délibération mais simplement pour un nombre restreint d’établissements pour pouvoir expérimenter.

Un décret de mai 2017 propose en effet d’assouplir l’offre pour les gestionnaires d’établissement du Nord sans avoir à demander de dérogation ou de notification d’orientation supplémentaire pour les personnes elles-mêmes quand elles souhaitent intégrer un accueil spécifique, une sortie vers le milieu ordinaire, la suppression des barrières d’âge, l’accueil temporaire, etc.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, ces nouvelles possibilités ont déjà fait l’objet d’une expérimentation pendant 18 mois avec huit associations gestionnaires, ce qui touche 63 établissements sur la direction territoriale des Flandres maritimes et sur les établissements des APEI de Lille Roubaix-Tourcoing et Valenciennes.

Je crois beaucoup aux expérimentations, surtout quand elles s’avèrent positives, parce que je sais qu’elles peuvent donner des réponses autres aux personnes elles-mêmes.

Ces dispositifs se sont vraiment avérés très positifs, cela favorise le parcours et l’inclusion des personnes vivant avec un handicap. Comme cela s’est bien passé la première fois, nous élargissons aux 229 établissements médicosociaux du département huit de ces neuf assouplissements que je citais tout à l’heure. Nous allons prolonger sous forme d’une expérimentation pour être beaucoup en phase avec l’ARS sur la suppression des barrières d’âge.

Je voulais vraiment insister sur le fait que les gestionnaires de ces établissements ont été très au fait de la mise en place de ces expérimentations. Nous nous sommes vite rendu compte que l’on pouvait donner des réponses beaucoup plus individuelles sans un parcours du combattant pour les personnes en situation du handicap. C’est tout à fait cohérent avec la politique inclusive du Département du Nord.

M. le Président.- Merci, Geneviève.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Pas d’avis contraires ? (*Aucun*).

Pas d’abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l’unanimité.

Je vous remercie.

Mme MANNARINO.- Je voulais vous remercier pour le vote de cette délibération parce qu’il y a vraiment un impact pour les personnes.

▪ **Rapport 2-3 – Engagement du Département du Nord dans la stratégie pauvreté – Rapport d’exécution**

M. le Président.- C’est une délibération importante. Elle a de nombreux parents, Doriane BÉCUE, Yves DUSART, Marie-Annick DEZITTER, Nicolas SIEGLER. Je pense que c’est Doriane BÉCUE qui va nous la présenter.

Mme BÉCUE.- Il s'agit d'un rapport d'exécution sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Je ne vais pas réexpliquer toutes les actions puisque nous sommes très souvent revenus sur ce qui a été fait. Au total, 21 actions sont portées dans le cadre de cette stratégie, 15 actions à l'échelle départementale et 6 actions pour le bassin minier.

Je veux simplement remercier l'État pour ce cofinancement, puisque cela nous permet vraiment de mettre en œuvre notre politique d'insertion, mais aussi la politique qui est menée par Yves DUSART sur jeunesse, enfance et famille.

Pour 2020, le montant financier est de 21 783 000 €, avec un financement 50 % État et 50 % Département.

M. le Président.- Merci.

Je me permets d'apporter une petite rectification. Il y avait un point qui m'était apparu relativement curieux dans ce dossier et notamment dans ce rapport, le rapport sur l'engagement du Département du Nord dans la stratégie pauvreté, rapport d'exécution 2020, sur le point « garantir le parcours de formation de tous les jeunes ».

Je vous lis la phrase : « *En 2020, le Département a proposé un accompagnement renforcé à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (en lien avec l'accompagnement éducatif et individuel développé au sein des clubs de prévention auxquels ils sont rattachés) très éloignés de la formation, de l'emploi et des dispositifs de droit commun au sein des ateliers d'insertion sociale et professionnels portés par les clubs de prévention. Ce sont ainsi 18 jeunes qui ont été accompagnés en atelier d'insertion et 35 jeunes dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion, 303 jeunes.* »

Mes compétences en matière de mathématiques sont immenses et m'ont permis de me rendre compte que 18 et 35 avaient rarement fait 303.

Il faut modifier les chiffres erronés. À la place de 18, c'est 218 qu'il faut indiquer et, à la place de 35, c'est 79 jeunes. Nous en arrivons ainsi à un nombre total de jeunes de 297.

La délibération sera rectifiée avant d'être transmise au contrôle de légalité.

Mes chers collègues, vous avez la parole sur cette délibération.

Charles BEAUCHAMP avait souhaité intervenir.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Une première remarque sur ce rapport d'exécution de la stratégie de lutte contre la pauvreté. 21,7 M€ ont été consommés en 2020. Sauf erreur de ma part, le montant annuel est fixé à 25 M€. Doit-on en conclure que les 3,3 M€ non utilisés sur 2020 vont être reportés en 2021 ?

Sur le contenu de cette contractualisation, on observe un enchevêtrement entre les politiques déjà existantes au Département et les actions réellement nouvelles. Cela aboutit à une certaine confusion où se mêlent les politiques engagées de longue date, les initiatives en expérimentation, les actions ciblées sur certains territoires seulement. Il est assez difficile d'avoir une lecture d'ensemble de ce programme d'actions très hétérogènes.

Il est difficile également de mesurer l'impact réel sur la pauvreté dans le Nord, puisque c'est bien l'objet de ces financements et de cette stratégie que de lutter contre la pauvreté. On voit que les financements peuvent être distingués en deux parties : une première partie utilisée pour renforcer les politiques insertion et enfance du Département, une deuxième partie constituée d'initiatives relativement modestes en termes de financement, d'échelle et d'usagers touchés.

Le premier constat que nous faisons est que quasiment la moitié de l'argent du plan pauvreté est consacrée au volet insertion des allocataires du RSA (9 M€ sur les 21,7 €). Sur ces crédits pour l'insertion, la moitié est fléchée vers le financement des maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (4 M€). Cela s'inscrit dans votre politique habituelle de cadencement plus favorable aux allocataires les plus proches de l'emploi. Certes, l'emploi est une clef majeure de l'insertion, mais on aurait pu imaginer que, pour lutter contre la pauvreté, davantage de crédits soient fléchés en direction des allocataires qui rencontrent d'importants problèmes de santé, de logement, de mobilité, d'illettrisme ou d'illectronisme. Selon nous, les financements du plan pauvreté auraient dû se focaliser sur les racines de la précarité.

Deuxième constat, après le domaine de l'insertion, c'est celui de la protection de l'enfance qui condense les financements les plus importants, à hauteur de 7 M€, un gros tiers pour la prévention des sorties sèches de l'ASE (2,6 M€), un autre gros tiers pour les situations complexes de la protection de l'enfance (2,4 M€) et un dernier petit tiers pour les mineurs non accompagnés (1,7 M€). Dans ce chapitre de la protection de l'enfance, on ne parvient pas toujours à distinguer en quoi les financements de la stratégie contre la pauvreté viennent apporter du plus, par exemple pour les entretiens à 16 et à 17 ans afin de préparer l'autonomie

des jeunes de l'ASE. Cela est censé se faire depuis la loi qui nous y oblige. Faut-il comprendre que ce n'était pas fait systématiquement faute de moyens ?

Par ailleurs, il est évoqué l'accompagnement de 130 majeurs par an pour construire un parcours d'autonomie. Comment comprendre ce chiffre ? En 2020, 1 154 jeunes sont devenus majeurs. Doit-on en déduire que seulement 10 % peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier ?

Pour le logement, on ne recense pas d'actions nouvelles qui seraient à mettre au crédit de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le partenariat avec Partenord est mentionné, il vise un objectif de relogement de 100 jeunes majeurs par an. À vrai dire, cela nous paraît relativement peu. Si on reprend le nombre de jeunes devenus majeurs en 2020, soit plus de 1000, on pourrait s'attendre à ce que le contingent de logements réservés soit plus élevé que 100 pour répondre aux besoins.

Pour ce qui est des actions nouvelles, on apprend que de nouveaux soutiens sont proposés par les services de protection de l'enfance à travers un suivi après les 18 ans, mais ce suivi devrait être la norme. On comprend ici qu'il s'agit plutôt de l'exception qui, en plus, se limite à certains territoires seulement.

Concernant les maraudes mixtes État et Aide sociale à l'enfance qui visent à aller vers les jeunes en errance, nous nous interrogeons sur les moyens alloués trop restreints selon nous (300 000 € seulement). Seul le Denaisis est concerné par l'expérimentation, s'appuyant sur une équipe de trois éducateurs spécialisés. Cette pratique de l'« aller vers » est très intéressante mais pourquoi se limiter à une échelle d'intervention aussi restreinte ? Par ailleurs, quel lien est fait avec l'association ADEPAPE 59 ? Cette association intervient précisément pour repérer et aider les jeunes en errance selon cette pratique de l'« aller vers ». Il serait incongru de ne pas travailler avec eux sur le sujet.

Troisième constat, après l'insertion et la protection de l'enfance, les crédits restants (5,7 M€) sont très largement éparpillés sur différentes thématiques. Ce saupoudrage ne nous semble pas de nature à permettre un vrai pas en avant pour lutter contre la pauvreté. Le morcellement des financements donne l'impression de venir combler partiellement les trous dans la raquette. Ils concernent le plan de soutien aux Nordistes fragilisés en sortie de confinement (2 M€), la lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges avec les postes d'ALSES (1,2 M€), le parcours de formation des jeunes très éloignés de l'emploi par les clubs de prévention (0,9 M€), l'externalisation des agréments des assistants maternels (0,6 M€), les maisons des parents (0,5 M€) et le plan de formation des travailleurs sociaux (0,21 M€). Selon nous, le Département aurait dû faire le choix d'une autre répartition afin de répondre aux objectifs de lutte contre la pauvreté, par exemple en mettant beaucoup plus d'argent sur le plan de soutien aux Nordistes fragilisés – comme l'ont fait d'autres départements –, ou en proposant de nouveaux dispositifs d'accompagnement social des allocataires du RSA, ou encore en fléchissant plus d'argent pour accompagner les jeunes très éloignés de l'emploi via les clubs de prévention. Il aurait pu également décider de consacrer un financement pour la lutte contre la précarité alimentaire comme l'ont fait certaines collectivités. Les idées ne manquent pas en matière de lutte contre la pauvreté.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre*).

Ma chère Doriane, peux-tu apporter des éléments de réponse à notre collègue ?

Mme BÉCUE.- Non. Je peux juste préciser que nous nous félicitons vraiment du partenariat avec l'État. Le Département du Nord a vraiment été le premier à contractualiser avec l'État sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. On se rend bien compte que les résultats sont là, que ce soit sur l'enfance ou sur l'insertion. On l'a encore dit hier. Depuis le début de l'année, 5 000 personnes ont retrouvé le chemin de l'emploi et l'accompagnement est à la fois social et professionnel. Nous nous félicitons donc du travail qui est fourni.

J'en profite pour remercier mes collègues, mais également nos équipes qui sont très mobilisées sur l'accompagnement des jeunes et des allocataires du RSA.

M. le Président.- Yves DUSART.

M. DUSART.- Merci à Doriane BÉCUE d'avoir présenté ce rapport. J'ajouterai juste quelques petits points par rapport à l'intervention de Monsieur BEAUCHAMP.

L'ensemble des dispositions qui ont été prises viennent bien en complément de tout ce que nous faisons. Non, nous ne découvrons pas l'accès au logement, nous ne découvrons pas la préparation à l'autonomie. Je suis d'ailleurs content de savoir que, maintenant, vous êtes pour la préparation à l'autonomie à 16 ans, puisque vous nous le reprochiez il y a encore quelques mois et

Doriane avait évoqué ce point puisque la loi nous demande de préparer les jeunes à l'autonomie avec les premiers entretiens à 17 ans et que le Département s'est positionné pour les mettre à 16 ans. Je suis donc content de savoir que vous trouvez que nous n'allons pas assez loin sur ce sujet, c'est une évolution et c'est bien.

L'ensemble de nos dispositifs vont beaucoup plus loin grâce à cette stratégie de lutte contre la pauvreté. Les effectifs qui vous sont donnés dans le rapport sont bien en complément de ce qui existe. Ces cohortes de jeunes qui sont accompagnés sont quantifiées et suivies.

Sur l'accompagnement des jeunes à l'autonomie, vous n'avez pas le bon chiffre, je l'ai pourtant redonné hier. Ce sont 1 800 jeunes qui sont accompagnés en permanence dans le cadre d'EVA.

Puisque vous semblez dire qu'il y a un très faible volume sur les MNA, je le rappelais aussi hier, à ce jour, nous avons 1 700 MNA dans nos dispositifs et nous parvenons, justement par le biais de ces financements tracés, à les accompagner encore mieux vers l'autonomie à laquelle ils demandent à accéder.

Concernant les maraudes, les expérimentations ne sont pas selon vous à niveau. Si ce n'est pas une expérimentation, c'est un développement. Nous sommes bien dans une expérimentation qui est amenée à être calquée sur d'autres territoires si le dispositif est jugé bon. Cela fait d'ailleurs écho à des travaux que nous avons décidé de mener avec la DEFJ sur un bilan que nous devons faire pour étudier au mieux en particulier le déploiement de ces maraudes.

M. le Président.- Merci, Yves.

Charles posait une question précise sur la répartition des comptes sur les différentes années. Je précise que, sur la stratégie pauvreté, c'est 50 M€ de plus sur trois ans, 25 M€ Département et 25 M€ État. Si l'on fait une division par trois, cela fait 16,7 M€ par année. Quand on est sur 21 M€, cela veut donc dire qu'on a dépassé les limites strictement annuelles. Ce sont d'ailleurs des crédits d'État supplémentaires qui nous ont été accordés et qui nous ont permis de franchir cette limite. Il ne s'agit pas de sommes non dépensées par rapport à ce qui a été convenu, nous sommes en surconsommation de dépenses sur des crédits supplémentaires État.

Y a-t-il d'autres remarques, mes chers collègues ? *(Aucune autre)*.

Y a-t-il des votes contre sur cette délibération ?

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, il y aura une abstention du groupe communiste.

M. le Président.- Il faudrait que l'on songe à préciser davantage l'utilisation qui est faite, parce que vient se mélanger aussi l'ERBM sur des sommes moins importantes et il serait peut-être utile pour les collègues d'avoir une présentation claire sur le montant des financements, les financements Département et les financements État, et la portée de ces financements tant au niveau aide sociale à l'enfance, qu'au niveau ERBM, qu'au niveau retour à l'emploi.

J'interroge le Président MANIER sur le vote du groupe socialiste.

M. MANIER.- Monsieur le Président, nous allons nous abstenir également.

M. le Président.- Abstention des deux groupes d'opposition et – Monsieur HENNO et Monsieur MONNET me rassurent – vote global du groupe majoritaire.

M. MONNET.- Absolument, Président.

Mme MASQUELIER.- Abstention.

M. le Président.- C'est noté.

Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).

Je vous remercie.

Nous passons à Max-André PICK sur le rapport 2-4.

▪ **Rapport 2-4 – Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 : adoption des critères des publics prioritaires au relogement dans le parc social**

M. PICK.- Nous connaissons ce plan départemental puisque nous l'avons déjà adopté l'année dernière et nous l'avons cosigné avec le Préfet du Nord en fin d'année 2019.

Nous étions convenus dans le cadre d'un comité de pilotage qu'il y avait lieu de retravailler sur les critères permettant de fixer les publics prioritaires de ce plan départemental. La loi de 2017 sur l'égalité et la citoyenneté nous amène à élargir les différents publics pouvant bénéficier de cette politique prioritaire.

Quatre publics en plus des dix existants ont été identifiés : les personnes en situation de handicaps logées dans le parc privé, les personnes retrouvant un emploi après une longue période de chômage, les ménages habitant dans un logement non décent du parc privé et les personnes victimes de traite humaine.

Ces quatre publics nouveaux prioritaires s'ajoutent aux dix existants qui sont également indiqués dans la délibération. Je ne ferai pas la liste complète de ces dix publics que vous connaissez déjà. Il vous est donc proposé par cette délibération d'élargir à ces quatre publics.

En même temps, pour gagner en équité et en lisibilité, j'ai souhaité, en accord avec les services de l'État, ne mettre qu'un seul critère de ressources unique, qui est d'ailleurs celui que nous utilisons pour Nord équipement habitat solidarité, c'est-à-dire 2 revenus de RSA ou 2,5 RSA pour les travailleurs isolés précaires, de telle manière que nous puissions appliquer les mêmes règles quelles que soient les politiques de logement que nous menons.

Une évaluation de ces critères d'éligibilité, en particulier sur les nouveaux publics que je viens d'évoquer, est prévue fin 2021 afin d'analyser l'impact et d'envisager si nécessaire un certain nombre d'adaptations.

Je fais d'ailleurs le lien avec une réflexion de Madame LUCAS sur les cotations qui doivent aider les commissions d'attribution de logements dans leurs choix des locataires qui doivent être retenus. Sur la Métropole européenne de Lille, une réflexion est en cours pour que, dans cette cotation, les critères du PDALHPD soient pris en compte, mais soient nuancés selon les personnes prioritaires. Comme vous le constaterez, parmi les 14 publics proposés, je pense que tous n'ont pas le même niveau de priorité et qu'il y a donc probablement lieu de nuancer ce que chaque intercommunalité pourra faire dans le cadre des cotations qu'elle pourra être amenée à décider en son sein.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter sur ce plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

M. le Président.- Merci, Max-André.

Y a-t-il des demandes d'intervention, mes chers collègues ?

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Dans les publics prioritaires, ne sont pas mentionnés les jeunes majeurs issus de l'ASE. Cela pose véritablement un problème. Est-ce que l'on pourrait faire en sorte que ce public soit pris en compte dans le plan départemental d'action ? C'est une première question.

Pour 2020, le contingent préfectoral utilisé est à 68 % seulement, contre 82 % en 2019. Cela pose un certain nombre de questions, d'autant qu'il y a un nombre plus important de ménages qui sont en attente de logement. Cette baisse des attributions pour 2019 nous interpelle. Pourrait-on avoir quelques précisions ?

M. le Président.- Max-André PICK.

M. PICK.- C'est vrai que les jeunes ASE ne sont pas dans le dispositif, parce qu'il y a par ailleurs une convention existante, pour l'instant uniquement avec Partenord, pour accueillir 300 jeunes sortis d'ASE pour qu'ils puissent intégrer le parc social classique.

À la demande de mon collègue Yves DUSART qui me dit que les services départementaux ont des besoins plus importants, nous allons relancer auprès des autres bailleurs sociaux du département des conventions pour que, sur l'ensemble du territoire, on puisse faire beaucoup plus de propositions et que les jeunes de l'ASE aient donc beaucoup plus de possibilités à accéder à un logement social de droit commun.

Cela ne fait effectivement pas partie des publics prioritaires, mais c'est parce que c'est la loi qui nous impose ces publics, ce n'est ni une décision départementale, ni préfectorale. C'est la loi de 2017 qui nous l'impose.

Mme TONNERRE.- Si je peux me permettre, je voudrais compléter. Le public ASE rentre dans les critères de l'État et ce public ASE peut bien évidemment bénéficier des PDALPD. J'en passe régulièrement en commission logement à Neuville-en-Ferrain. Ce sont des jeunes que l'on reçoit au CCAS et nous faisons des dossiers PDALPD pour ces jeunes. Généralement, ils ont des petites ressources, ils sont en recherche d'un logement et ils rentrent dans les critères de l'État.

M. le Président.- C'est très intéressant, mais je constate que Marie triche puisqu'elle ne cite pas le « H ». C'est plus facile à dire.

(Rires)

M. PICK.- Que, dans les commissions d'attribution, à un endroit ou à un autre, on reprenne prioritairement les publics des jeunes ASE, c'est parfait, mais ce n'est pas strictement dans les critères que la loi nous propose et, finalement, cela ne change pas grand-chose. Evidemment, comme l'a dit Madame TONNERRE, cela permet dans certaines CAL d'ajouter éventuellement ce critère et une CALEOL peut parfaitement le faire. Cela ne nous empêche pas de conventionner avec les bailleurs sociaux du Département pour aller plus loin sur ce dispositif.

Je voulais répondre sur la deuxième partie de l'intervention de Monsieur BEAUCHAMP. Effectivement, le contingent préfectoral n'est utilisé qu'à deux tiers et, encore, pas tout à fait. Sur l'ensemble des attributions de logement, en moyenne – d'un endroit à un autre et d'une CALEOL à une autre, il peut y avoir des écarts –, 15 % des logements sont attribués à ces publics prioritaires du PDALHPD. On peut considérer que c'est beaucoup ou considérer que ce n'est pas suffisant, les deux s'entendent. Ce n'est pas suffisant parce qu'il y a beaucoup de publics prioritaires qui attendent. En même temps, si on ajoute à ces critères que, pour les secteurs les plus tendus, il faut reloger les personnes liées à la rénovation urbaine et aux démolitions de logements liées à la rénovation urbaine, on arrive à des proportions de publics prioritaires qui peuvent être de 30 % ou de 40 %, ce qui freine beaucoup la possibilité d'attribution aux publics habituels et classiques du logement social. Dans un contexte où il y a plus de 80 000 demandes en attente, le juste équilibre est toujours difficile à trouver entre le fait de donner l'avantage aux publics prioritaires et, dans ce cas, d'empêcher les publics non prioritaires d'avoir accès à un logement. Il y a une juste proportion à trouver.

Monsieur BEAUCHAMP considère – et je peux le rejoindre – que le contingent préfectoral n'est peut-être pas assez utilisé. En même temps, s'il l'était totalement, dans les secteurs où, en plus, il y a de la rénovation urbaine, je pense que cela bloquerait le dispositif pour toutes les personnes qui ne sont pas prioritaires. C'est un juste milieu à trouver et je ne suis pas sûr que, les uns et les autres, nous soyons d'accord sur le terme « juste milieu » à trouver.

M. le Président.- C'est en tout cas un débat particulièrement intéressant.

Charles BEAUCHAMP ?

M. BEAUCHAMP.- J'ai eu les réponses. Il y a des quotas. Effectivement, on peut déplorer un certain nombre de choses. Il est regrettable que les jeunes majeurs issus de l'ASE ne soient pas repris au titre des publics prioritaires, même si – comme Madame TONNERRE le dit – il y a des possibilités pour les intégrer.

M. le Président.- Il faudrait donc que l'on saisisse nos députés et sénateurs préférés, puisqu'il faut modifier une disposition législative.

M. BEAUCHAMP.- C'est législatif. Il faut effectivement que les législateurs s'emparent de la question. On ne peut pas déplorer les sorties difficiles pour les jeunes de l'ASE et ne pas les intégrer dans le public prioritaire du plan départemental. Ce n'est pas concevable.

M. PICK.- Il faut nuancer. Je ne suis pas sûr qu'il y ait tant de jeunes en sortie d'ASE qui soient en grande difficulté pour trouver un logement social. Il peut y avoir des situations à certains endroits, mais, globalement, je pense que l'on trouve.

Cela dit, j'ai entendu très récemment de la part de la direction solidarité et de son Vice-président Yves DUSART qu'il y avait une accélération du phénomène et qu'il faut donc que les bailleurs sociaux accompagnent cette accélération du phénomène.

Partenord a pris un engagement sur 300 hébergements, nous sommes à peu près à la moitié dans notre convention, il y a encore de la marge. Je vais, à la demande d'Yves, très rapidement relancer les autres bailleurs. Ils étaient d'ailleurs tout à fait partants il y a quatre ou cinq ans lorsque nous avons mené une première action en la matière, mais, à l'époque, notre fonctionnement interne ne nous avait pas permis de proposer beaucoup de jeunes pour qu'ils prennent une relative indépendance dans un logement social de droit commun.

Le système s'accélère, c'est très bien, cela montre bien que nos services s'adaptent, ont compris le système et le développent. À nous, au niveau des bailleurs sociaux, à accompagner ce mouvement dynamique et positif.

M. le Président.- Merci Max-André et merci pour ce débat.

Y a-t-il des votes défavorables à cette délibération, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je vous propose d'arrêter là pour ce matin puisque nous avons ensuite des décisions très importantes à prendre sur les motions, la motion qui avait déjà été déposée à la précédente séance plénière et qui a été renvoyée en commission, et une autre motion que nous pourrions examiner en procédure d'urgence. Je pense qu'il est préférable que nous abordions ces motions à 14 heures.

Pas d'objections ? (*Aucune*).

Nous nous retrouvons donc à 14 heures.

Je suspends la séance.

(*La séance est suspendue à 12 heures 20.*)

(La séance est reprise à 14 heures.)

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

Nous commençons par les motions :

- Une première motion, « Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes », déposée par le groupe socialiste et le groupe communiste voilà un mois, avait été renvoyée pour examen en commission. Cette motion étant passée en commission va être débattue à notre séance plénière.

- Une autre motion, déposée ce matin, également par les groupes socialiste et communiste, concerne le maintien d'un centre hospitalier de spécialité à Fourmies. Cette motion sera examinée selon la procédure d'urgence, puisque nous commençons maintenant à approcher les échéances de notre mandat. Je pense que notre collègue Maire de Fourmies sera présent pour pouvoir donner son avis.

▪ **Rapport 2-5 – Motion « Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes » déposée par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés**

M. le Président.- Je vais demander à nos collègues du groupe socialiste et du groupe communiste de bien vouloir présenter à nouveau cette motion.

M. MANIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Les derniers échanges sur notre motion en commission thématique lundi dernier m'ont convaincu qu'il fallait redoubler de pédagogie sur la question d'un « revenu jeune ». En effet, le sujet suscite beaucoup de controverses et bouscule certaines certitudes sur l'insertion, le travail et la jeunesse en général. L'idée d'un revenu jeune nécessite, je crois, de notre part une petite révolution intellectuelle et culturelle.

Le RMI est entré en vigueur en France en 1989, il y a maintenant 30 ans. Depuis, les jeunes de 18 à 25 ans n'y ont toujours pas accès. Ils ont le droit de voter, mais ils n'ont pas le droit à un revenu minimum.

La situation actuelle va-t-elle pouvoir faire avancer notre débat ? La crise sanitaire a mis un coup de projecteur sur les difficultés des jeunes. Cependant, leur situation se détériore depuis un certain nombre d'années. Entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans a augmenté de 50 %. La Covid n'a fait qu'aggraver les difficultés des jeunes pour deux raisons. Premièrement, les jeunes sont les plus précaires, le taux de précarité se chiffre à 50 % des jeunes actifs ; avec le confinement, des jeunes ont perdu du jour au lendemain leur petit boulot. Deuxièmement, la crise sanitaire a fermé aux jeunes les portes de l'emploi, avec évidemment moins de possibilités d'embauche dans tous les secteurs.

Le Président de la République avait déclaré en octobre dernier lors d'une interview télévisée – je cite – « on fera tout pour nos jeunes ». En réalité, il y a un grand écart entre les discours de compassion et le véritable soutien que la société offre aux jeunes.

Beaucoup n'ont pas eu d'autre choix en pleine crise sanitaire que de revenir chez leurs parents ou demander une aide financière à leurs proches.

Vous me direz, pourquoi la société française continue-t-elle de refuser un revenu aux jeunes ?

Sur le plan purement financier, le coût d'une telle prestation sociale serait largement supportable par les caisses de l'État. Il représentait moins de 5 Md€, soit un quart de l'argent perdu avec la baisse de la taxe d'habitation ou le total de l'argent perdu après la suppression de l'ISF en 2018.

Nous ne demandons pas au Département de le financer. Il doit reposer sur la nécessaire solidarité nationale. Selon une estimation de la DREES, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, en 2016, le dispositif pour un montant de 500 € par mois pourrait bénéficier à 1,4 million de jeunes.

J'entends déjà les arguments adverses. Pour certains, l'instauration d'un minimum social serait une forme de désincitation au travail. Cet argument ne tient pas. À l'instar des allocataires du RSA, les jeunes souhaitent non seulement avoir un emploi, mais ils souhaitent aussi avoir un salaire, ils souhaitent également comme leurs collègues avoir une autonomie, pouvoir faire des projets. Nous savons en outre que l'immense majorité des jeunes aspire non pas aux allocations, mais, une fois diplômés, à l'indépendance, à la possibilité de trouver un logement ou de fonder une famille. Aujourd'hui, malheureusement, pour beaucoup de jeunes, s'ils n'ont pas une aide pérenne, beaucoup décrochent et je crains que nous les retrouvions d'ici quelque temps au niveau des allocataires du RSA.

Nous devons, nous aussi, nous poser la question de la valeur du travail, et, en effet, cette notion a été répétée depuis hier.

Est-il normal lorsqu'on est jeune de devoir mener des études, réussir son diplôme et, en même temps, devoir survivre avec un emploi précaire et mal payé ? Il n'est pas juste que notre société contraigne les jeunes à accepter des petits boulots si mal rémunérés. Un revenu jeune leur permettrait de refuser des conditions d'emploi scandaleusement dégradées.

Enfin, certains disent que les dispositifs existent déjà pour accompagner les jeunes. À l'évidence, ils sont loin de répondre totalement aux besoins. La garantie jeune ne bénéficierait qu'à 150 000 jeunes en 2021, le RSA jeune ne concerne que 90 000 jeunes ménages, souvent parents isolés.

On sait que 10 % des jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents ont des ressources inférieures à 365 € par mois. On sait aussi que 10 % des jeunes qui vivent chez leurs parents ont moins de 180 € par mois. Au total, la prime exceptionnelle a concerné 800 000 jeunes précaires qui sont hors des clous pour bénéficier d'un quelconque accompagnement et d'une quelconque aide financière. Il y a donc un véritable besoin.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous pensons qu'il faut qu'il y ait dans notre pays une véritable révolution culturelle afin que nous ayons une approche de l'octroi de ces aides qui ne soit plus au coup par coup. Comme souvent, on peut prendre référence dans les pays nordiques où il y a un véritable revenu pour les jeunes, non pas un revenu qui transite par leurs parents, mais un revenu qui est versé directement aux jeunes tout le temps de leur scolarité et pour ceux qui sont les plus en difficulté pour leur permettre de mettre la tête hors de l'eau. C'est important.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, chers collègues, nous demandons avec nos collègues du groupe communiste la mise en place d'un filet de sécurité avec la création d'un revenu jeune qui serait inconditionnel. Nous souhaitons donc interpeller le gouvernement pour que ce gouvernement ait le soutien des élus du Département du Nord pour instaurer dans notre pays ce type d'allocation universelle pour les jeunes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Didier MANIER.

Est-ce que le groupe communiste souhaite s'exprimer à son tour ?

M. BEAUCHAMP.- Oui, Monsieur le Président, pour confirmer bien évidemment ce que vient d'énoncer notre collègue Didier MANIER et vous citer quelques chiffres qui sont extraits du rapport parlementaire dont Madame Marie-George BUFFET était la rapporteuse, rapport qui date de décembre 2020 et qui était intitulé « Prévenir les effets de la crise Covid-19 sur les enfants et la jeunesse ».

Nous avons des chiffres qui sont révélateurs. Avant la pandémie, la situation de nombreux jeunes était déjà difficile. La pandémie a aggravé la situation de toute une jeunesse. J'en veux pour preuve ces chiffres :

- Plus de 50 % des jeunes sont inquiets sur leur santé mentale.
- 30 % des jeunes ont renoncé à l'accès aux soins avec le Covid-19, faute de moyens.
- 700 000 jeunes vont faire leur entrée sur le marché du travail et vont rejoindre les 600 000 jeunes déjà au chômage en France. C'est d'ailleurs, il faut le souligner, le plus fort contingent en Europe puisque 21,2 % des jeunes de 18-25 ans sont au chômage dans notre pays.
- 38 % de jeunes qui travaillent dans le cadre d'un contrat précaire, soit en CDD, soit en auto-entrepreneur, sont sans véritable droit au chômage.

La pandémie a donc révélé une grande pauvreté chez les jeunes depuis un certain nombre d'années. Notamment, entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté a déjà progressé de plus de 50 %.

Tout récemment, les étudiants communistes vivent ces difficultés et ont mis en place un après-midi d'aide alimentaire aux étudiants de la faculté de Douai. Je peux vous dire que bon nombre d'étudiants sont venus chercher des colis alimentaires parce qu'ils étaient en grande difficulté. D'ailleurs, l'association des étudiants de cette faculté a continué la démarche puisque, pour quatre samedis, ils vont eux aussi assurer des distributions de colis alimentaires. C'est dire s'il y a une grande pauvreté chez bon nombre d'étudiants.

La pauvreté, les difficultés ne concernent pas que les étudiants, mais l'ensemble de la jeunesse est concernée.

Effectivement, nous avons une responsabilité en tant qu'élus départementaux parce que nous sommes le chef de file des actions de solidarité. Les jeunes de 18 à 25 ans sont exclus de tout dispositif de véritable aide et ils n'ont même pas droit au RSA. Nous ne

voulons pas intituler cela le « RSA jeune » parce qu'on ne veut pas stigmatiser toute une partie de cette jeunesse, mais nous voulons une allocation jeunesse qui a déjà été revendiquée par bon nombre d'associations il y a maintenant plus de 30 ans. Des associations de jeunes, des partis politiques réclament l'instauration de ce revenu minimum jeune.

Je pense que les élus du Conseil départemental du Nord s'honoreraient à exiger du Département la réflexion et la mise en place d'un tel revenu minimum jeune car la situation au sortir de la pandémie va être terrible pour bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens et plus encore pour les jeunes. Il est donc urgent d'agir.

Voilà les éléments de réflexion que je voulais apporter à notre débat, Monsieur le Président, chers collègues.

M. le Président.- Merci, mes chers collègues.

Quelques réflexions de ma part, qui n'engagent que moi, avant de donner la parole à Yves DUSART à qui j'avais confié la responsabilité d'une réflexion sur ce sujet.

Ce débat que nous avons aujourd'hui n'est pas un débat médiocre, ce débat mérite effectivement d'être tenu. Nous pouvons très bien avoir les uns et les autres des convictions qui ne soient pas en total alignement, il n'en reste pas moins que la question des jeunes dans le temps que nous traversons pose effectivement un certain nombre de problèmes. Cela dit, il s'agirait selon moi de sérier ces problèmes.

D'une part, j'entends par Didier MANIER d'un côté et par Charles BEAUCHAMP d'un autre côté des propos qui ne sont pas toujours totalement convergents, ou alors j'ai mal compris. J'ai compris dans la bouche du Président du groupe socialiste que l'exigence de ce revenu universel jeune devait être satisfaite par l'État et non pas par exemple par le Département. J'ai entendu Charles BEAUCHAMP dire qu'il fallait exiger du Département la mise en place d'un revenu minimal jeune.

M. BEAUCHAMP.- Je me permets de vous interrompre, Monsieur le Président. Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. J'ai simplement dit que nous devons exiger du gouvernement la mise en place de ce revenu. Peut-être y a-t-il une confusion, soit de moi, soit de vous, je ne sais pas, mais je confirme, c'est bien du gouvernement que nous exigeons l'instauration de ce revenu.

M. le Président.- Dans ce cas, d'accord pour cette rectification. L'enregistrement nous apportera la réponse, mais je pense que vous avez dit « du Département ».

Or, du Département, 5 Md€, doubler l'effort du RSA, je vous dirais tout de suite que je ne suis pas magicien et que je ne vois pas comment nous pourrions y faire face.

Il y a deux autres éléments qu'il me paraît intéressant d'aborder.

D'une part, il y a le caractère pérenne ou le caractère transitoire de cette aide accordée aux jeunes. En effet, les différents exemples que vous prenez tiennent fondamentalement leurs origines dans la crise sanitaire. Qu'il y ait dans cette crise sanitaire un problème spécifique qui se pose notamment pour les jeunes et qu'il faille porter secours aux jeunes sur ce point, je veux bien l'entendre, mais, sortis de cette crise sanitaire, on retombe dans le débat qu'a esquissé Didier MANIER sur le principe même du revenu universel jeune, pour ne pas parler de RSA jeune, mais cela revient un peu au même.

Je ne suis pas convaincu – je vous le dis très franchement – que ce revenu universel jeune n'entraînera pas un certain désintérêt d'une partie des jeunes vis-à-vis du travail. Je reconnais que, sur ce point, votre position est peut-être plus généreuse que la mienne, mais elle est peut-être aussi un petit peu plus angélique. Je rappelle quand même que, lorsqu'on a repris contact avec les 45 000 personnes qui n'étaient pas inscrites à Pôle Emploi alors qu'elles avaient été dirigées vers l'insertion par l'économique et que ces personnes ont demandé leur réinscription à Pôle Emploi, un certain nombre d'entre elles ont fait de la part de Pôle Emploi l'objet de réponses du style : « Vous revenez ou vous venez à Pôle Emploi » – certains venaient demander une réinscription, d'autres venaient demander leur première inscription – « bienvenue à vous, mais vous êtes jeune, vous avez des diplômes, vous êtes en situation de travailler, passez donc dans le bureau à côté et on va avec vous chercher des solutions ». Ce sont les collaborateurs de Pôle Emploi qui ont fait remonter qu'un bon nombre d'entre eux disaient : « Non. On ne vient pas se réinscrire à Pôle Emploi pour travailler, on vient pour toucher le RSA ». Pour moi, ce n'est pas la règle.

C'est donc un premier point d'éventuelles discussions, pour ne pas dire d'éventuels désaccords.

D'autre part, je suis sur le principe assez réfractaire à une règle de caractère général. Pardonnez-moi d'utiliser sans cesse la référence à cette personne, mais le fait d'imaginer que les petits-enfants de Madame BÉTANCOURT bénéficieront du revenu universel jeune me heurte dans une certaine mesure. Je pense qu'il y a des gens qui en ont besoin et qu'il y a des gens qui n'en ont pas besoin. Je pense que la solidarité familiale, lorsque la famille est parfaitement en capacité d'y faire face, a toute sa place dans notre pays.

Je ferai observer en outre que ces solidarités familiales sont quelquefois encouragées par des dispositifs nationaux. Aussi longtemps que mes gamins étaient en université, j'avais une demi-part d'impôts qui me permettait d'en tirer fiscalement une certaine forme de bénéfice. Si, demain, un revenu individuel est donné à un jeune, je ne vois pas la raison de maintenir ce type de réglementation. De la même manière, il y a toute une série de réglementations sur les aides au logement qui étaient accordées à des familles dans des conditions similaires et qui n'auraient plus réellement des raisons d'être accordées.

Il y a donc aussi à ce moment-là une vaste réforme à mettre en place et qui relève du législateur et pas du conseil départemental ou des conseils municipaux.

Je voulais faire ces quelques remarques rapides, tout en répétant, comme je l'ai dit en introduction, que ce débat n'est pas un débat médiocre et qu'il est particulièrement intéressant dans la période que nous traversons. Je me demande s'il n'y a pas d'abord, avant d'aller totalement sur le fond de ce que vous souhaitez, à bien connaître les dispositifs qui existent aujourd'hui et qui viennent en secours aux jeunes. Je ne veux pas anticiper sur ce que nous dira Yves DUSART, mais il semble que nous soyons dans un véritable maquis d'aides de la Région, de l'État, du Département, des Communes qui font que l'on n'y retrouve pas aisément ce que l'on cherche.

Il y a certainement d'autres initiatives à prendre. J'écoutais avec attention Charles BEAUCHAMP parler des problèmes alimentaires des étudiants de Douai. J'ai eu un écho un peu différent lorsque j'ai pris contact avec le recteur de l'université catholique et avec le président de l'université de Lille – et je serais curieux de connaître l'opinion des autres responsables d'université à Valenciennes, à Dunkerque, à Douai et ailleurs – qui me disaient que les repas à un euro du CROUS fonctionnaient très bien. Vous pouvez d'ailleurs très bien être inscrit à une université à Lille, habiter à Valenciennes, être retourné chez vos parents et aller au CROUS à Valenciennes, cela ne pose aucun problème même si vous êtes inscrit à Lille. Ils me disaient que les vrais problèmes n'étaient pas tellement les problèmes alimentaires, mais plutôt les problèmes de mise à disposition des techniques nécessaires pour que certains étudiants puissent continuer valablement leur cycle d'étude. On en venait à la mise à disposition, de manière définitive ou en prêt, d'outils numériques.

Il y a aussi ce que le Département fait actuellement pour les allocataires du RSA. Je suis de votre avis quand vous dites qu'il y a les étudiants, mais qu'il n'y a pas que les étudiants. Il y a aussi ceux qui cherchent un travail, ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en recherche de travail et que l'on peut aussi aider.

Il y a toute une série d'initiatives qui se mettent en place et j'aimerais bien qu'Yves DUSART prenne le temps de nous détailler un peu le travail himalayen auquel il s'est attelé depuis quelques jours et qu'il nous fasse un peu le point de ce qu'il serait possible d'ores et déjà de faire à d'autres niveaux, sans que ce soit pour rejeter le bébé vers le Parlement, et qui permettrait de faire avancer la situation que vous avez à juste titre montrée du doigt.

Yves, tu peux prendre le relais.

M. MANIER.- Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot avant qu'Yves DUSART n'intervienne.

M. le Président.- Bien sûr, Président MANIER.

M. MANIER.- Je ne voudrais pas que l'on se trompe de débat.

Je parlais de révolution culturelle parce que, par rapport à l'aide qui serait faite demain, nous souhaitons une véritable révolution culturelle. Comme je le disais, cela passe, non pas par les mannes financières du Département, mais par la solidarité nationale.

Vous nous évoquez souvent Madame BÉTANCOURT, j'espère que vous avez les mêmes interrogations sur l'ISF que ne paient plus les héritiers de Madame BÉTANCOURT. J'espère que, là aussi, cela peut vous interpeller.

M. le Président.- Je ne suis pas sûr qu'ils ne paient plus l'ISF. Ils paient ce que l'on appelle l'ISF immobilier.

M. MANIER.- Regardez ce qu'ils ne paient plus et ce qu'ils devraient payer en solidarité légitime.

Le montant de cet ISF que l'on a supprimé en 2018 correspond à cette allocation pour les jeunes. Cela doit nous interpeller.

Ensuite, je vous parlais de révolution culturelle. En effet, nous avons tout un système d'aides qui passent inéluctablement par les parents. Je pense qu'il faut effectivement remettre en cause toutes ces aides qui passent par les parents parce que les jeunes méritent d'être aidés directement. Dans les pays nordiques, au Danemark par exemple ou en Suède, il n'y a pas d'aide pour les enfants majeurs

qui passe par les parents, cette aide est versée directement aux enfants majeurs et c'est ce qui fait qu'il y a une indépendance financière.

C'est vraiment une révolution culturelle qu'il nous faut faire. Toutes les aides qui existent aujourd'hui, c'est très bien ; quand on peut en rajouter, c'est très bien, mais le besoin aujourd'hui va au-delà de la crise sanitaire. Comme je vous le disais, les indicateurs sont ce qu'ils sont et ils datent de plusieurs années. Aujourd'hui, très franchement, on passe à côté d'un rendez-vous historique et de changement culturel lorsqu'on dit que toute une série d'aides sont apportées aujourd'hui aux jeunes. C'est vrai, mais, très franchement, c'est insuffisant. Il faut vraiment que l'on passe à autre chose, c'est important et c'est ce que j'appelle la révolution culturelle absolument nécessaire.

Ensuite, très franchement – et c'est valable pour les allocataires du RSA –, c'est quand même faire injure à notre jeunesse que de penser qu'ils ne souhaitent que s'installer dans la précarité et l'assistanat. C'est faux. Il y a une majorité qui ne demande qu'une chose, c'est qu'on lui donne les moyens de pouvoir vivre et se nourrir au quotidien. Vous citez des exemples ce matin, j'entendais parler de jeunes qui ne pouvaient pas s'alimenter quotidiennement et qui décrochaient. Voilà où en est notre pays vis-à-vis de la jeunesse. Si on veut apporter à cette jeunesse des solutions pour qu'ils se sortent de l'endroit où ils sont aujourd'hui, je ne pense pas que les aides que l'on apporte aujourd'hui soient suffisantes. Je crois qu'il faut cette révolution culturelle. Je crois en la jeunesse et je crois que, en grande partie, ils ont pour souci qu'on puisse les aider afin qu'ils puissent trouver du travail.

M. le Président.- On peut effectivement les aider pour qu'ils trouvent du travail. Je n'y suis absolument pas hostile et c'est d'ailleurs dans les propositions que l'on pourra faire sur le fait de mettre, à tout le moins pendant la crise sanitaire, les outils qui sont aujourd'hui à la disposition des allocataires du RSA également à disposition des jeunes entre 18 et 25 ans.

Sans chercher systématiquement à être d'un avis différent du vôtre, je ne suis pas non plus pour rétablir l'impôt sur la fortune tel qu'il existait avant qu'on l'ait enfin supprimé. En effet, la France était jusqu'alors le seul pays qui maintenait encore cette imposition qui avait plutôt fait fuir les décideurs qu'elle ne les avait amenés à créer des emplois sur le territoire de la république. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de créations d'emplois qui se font – c'est ce que disait l'article de La Voix du Nord que je vous lisais hier –, qui ne sont peut-être pas totalement dénuées de rapport avec le fait que cette législation ait disparu.

D'autre part, chacun voit midi à sa porte. J'ai regardé moi aussi et j'ai écouté les commentaires sur ce qui se passe en Europe du Nord, au Danemark et en Suède, des commentaires qui sont pour le moins mesurés. Certains déclarent que cette aide est appréciée par les jeunes et, parallèlement, il y a au niveau du retour à l'emploi ou de l'accès à l'emploi une particulière lourdeur qui est consécutive à la date de mise en place de ce type d'aide. Il faut regarder l'objet et son contraire.

Si vous en êtes d'accord, j'aimerais qu'Yves DUSART puisse s'exprimer et on en reparlera globalement ensuite. Je ne pense pas qu'on arrivera à convaincre les autres qu'ils ont tort et les autres pas davantage, mais je crois qu'il est intéressant de voir, d'une part, ce qui existe et, d'autre part, ce que nous pouvons faire de manière consensuelle pour faire avancer les choses avant de constater peut-être un désaccord sur le principe.

Yves, je te laisse la parole, sans pour autant avoir l'impression de dégager en touche.

M. DUSART.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons discuté de ce sujet lundi dernier lors de la commission n° 2.

Ce sujet de la jeunesse, et tout particulièrement de la jeunesse dans la crise, est on ne peut plus d'actualité – si vous me passez cette expression. Je ne sais pas si la période est propice mais, en tout cas, il faut bien constater que beaucoup de monde cherche à s'emparer de cette question de la jeunesse. Nous avons entendu parler de revenu universel, de minima social de base, de RSA jeune et on ne sait pas ce que l'on va encore entendre d'ici peu. Il y a quelques jours d'ailleurs, les députés ont rejeté une proposition socialiste qui consistait à vouloir instaurer une aide individuelle à l'émancipation dès l'âge de 18 ans.

Avant d'aller plus loin, je pense qu'il est quand même utile de savoir de quoi on parle.

J'évoquerai d'emblée que les Hauts-de-France comptent plus d'un million de jeunes de 15 à 29 ans et que notre département, qui est le plus peuplé de France, profite d'un véritable atout avec 356 000 de ces jeunes, 252 000 ayant entre 18 et 25 ans – je les cible parce que c'est davantage cette part des jeunes dont nous avons fait état depuis tout à l'heure.

Si nous évoquons maintenant la question de la paupérisation de ces jeunes, des chiffres existent, nous les avons d'ailleurs échangés lors du débat sur la stratégie de lutte contre la pauvreté. Suivant les statistiques, on peut considérer qu'un jeune sur 10 de 18 à 29 ans vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, ce qui veut dire que, si je prends vraiment ceinture et bretelle en prenant le plus possible de volume, sur le département du Nord, 35 000 jeunes peuvent être considérés comme vivant sous le seuil de pauvreté ; cela fait écho à ce que le Président disait il y a quelques instants, une aide universelle n'est pas forcément la réalité parce que beaucoup de jeunes, heureusement, vivent au-dessus de ce seuil de pauvreté.

Premier point de convergence, Monsieur le Président, nous partageons le constat des difficultés rencontrées par notre jeunesse.

Nous pouvons évoquer rapidement les vulnérabilités d'une partie de ces habitants qui se traduit entre autres par un faible niveau de diplôme d'une partie de ces jeunes, puisque 36,4 % n'ont aucun diplôme et environ 20 % ont un diplôme de niveau CAP-BEP. Le corollaire est la difficile insertion sur le marché de l'emploi. 16,2 % des 15-29 ans sont au chômage, alors que, sur le pays, le seuil est à 13,5 %.

Je l'ai dit, la pauvreté impacte sérieusement une partie de ces jeunes et, sans faire de lien systématique entre la pauvreté et la protection de l'enfance, il me faut tout de même évoquer les près de 20 000 mesures sur l'année 2019.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes tellement conscients des complexités et des difficultés rencontrées par notre jeunesse que, ce matin encore, nous débattions de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et que nous avons été le premier département de France à signer ce plan dès 2018, soit bien avant la crise.

Deuxième point de consensus, Monsieur le Président, nous savons que cette crise a accentué certaines difficultés, les problématiques de désocialisation, d'amenuisement d'interactions sociales lié au confinement, les problématiques liées à la scolarisation ou aux études elles-mêmes, notamment les études à distance qui augmentent le risque de décrochage scolaire et qui mettent le doigt sur les difficultés matérielles.

Ensuite, il y a les problématiques économiques, puisque les jeunes sont les principales victimes de la précarité du travail, avec la suppression de bon nombre de jobs étudiants pour simple exemple.

Et puis, il y a les problématiques que je qualifierai de psychologiques ou liées à la santé. Vous les avez abordées aussi. En effet, selon une étude IPSOS, 73 % de ces jeunes déclarent avoir été affectés psychologiquement ou même physiquement lors des différentes phases de confinement. C'est d'ailleurs un point auquel Monsieur le Président faisait écho il y a quelques instants en évoquant une rencontre avec les présidents de certaines universités qui relèvent que ce point de l'accompagnement santé et de l'accompagnement psychologique est largement plus prégnant que le panier-repas qu'il faudrait offrir à ces jeunes, puisque des solutions sur ce point existent.

Troisième point, après le consensus, un point d'éclaircissement est effectivement nécessaire. Même si nous partageons les difficultés rencontrées par notre jeunesse, cela ne pourrait en aucun cas cautionner le fait que le Département soit déclaré inactif sur ce sujet des jeunes. Nous déployons en effet une multitude de dispositifs, depuis la très petite enfance, en passant par les années collège et les années Joëlle COTTENYE, jusqu'aux dispositifs liés à l'emploi.

Je précise, vous l'avez dit, Monsieur le Président, que nous pouvons étendre ce constat sur les aides à la disponibilité, sur les dispositifs relayés par l'État, la Région, les Collectivités et bon nombre de partenaires institutionnels ou associatifs.

Pour notre part, nous appuyons cela par 44 M€ de plus sur le budget jeunesse, enfance, famille, en comparaison à celui de 2015. Nous considérons que, à travers nos dispositifs financiers, nous déployons des solutions pour plus ou moins 40 000 jeunes. Je vous donnais tout à l'heure le chiffre sur les jeunes en situation de difficulté financière, vous voyez que les chiffres ne sont pas très éloignés, même si, comme je l'ai déjà dit, s'il n'y avait qu'un jeune, ce serait un jeune de trop dans la difficulté.

À côté des dispositifs liés à l'enfance, ce n'est pas compter sur la stratégie positive et volontariste sur l'insertion professionnelle de ma collègue Doriane BÉCUE, des dispositifs qui, eux aussi, ont été confortés grâce à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Je peux citer rapidement que 5 900 jeunes de 18 à 25 ans bénéficient du RSA jeune, alors que 20 500 sont âgés de 25 à 29 ans. Je ne vous fais pas l'injure de faire les calculs au fur et à mesure, mais vous comprenez que la manne de jeunes sur lesquels nous avons des dispositifs augmente allègrement.

Je peux également citer les dispositifs mis en place par Doriane BÉCUE et par l'ensemble de l'équipe emploi. Je citerai évidemment Coach initiative emploi qui, avec la Région, met l'accent sur l'accompagnement des jeunes. 75 % des jeunes accompagnés sont sortis en emploi ou en formation dès lors qu'ils étaient accompagnés par les dispositifs du Département, de Pôle Emploi et de la Région.

Les plus en difficulté n'ont pas été oubliés non plus puisque, à travers les dispositifs d'IEJ, des actions spécifiques ont été menées auprès du public issu de l'ASE et même auprès des jeunes les plus en difficulté.

Quatrième point, j'évoquerai rapidement ce que le Département a mis en place durant cette crise sanitaire et dès le printemps dernier. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail des services parce qu'ils avaient mis sur pied ces dispositifs en quelques semaines. Un véritable plan de soutien avait été mis en place, vous le savez. Je citerai :

- Le fonds d'aide exceptionnel qui a permis le versement de plus de 2 800 aides pour un montant de 1 M€ ; en précisant que 20 % de ces aides ont été mises à disposition d'un public de moins de 30 ans.
- Le fonds de soutien aux jeunes d'un montant de 500 000 €, qui a été mis en place pour l'été. Hier, je reprenais l'idée d'aller prendre un bol d'air, qui m'a été donnée par Madame VARLET, c'était le fondement de ce dispositif.

- Les aides d'urgence qui existaient et qui ont été entièrement revisitées pour être mises le plus rapidement possible en face de ceux qui en avaient besoin, je veux parler du FDAJ et des AMASE qui ont été revisités et mis à disposition notamment des jeunes.
- Je peux citer aussi les paniers repas locaux, chers à Patrick VALOIS.

Je terminerai sur ces dispositifs spéciaux dédiés à la crise en vous rappelant que des crédits sont spécifiquement alloués sur notre budget 2021 voté ce matin pour poursuivre ces aides au moins jusqu'à fin juin, preuve que nous sommes toujours présents sur le sujet.

Cinquième point, et c'est un nouveau point de convergence, nous vous rejoignons sur la nécessité de prendre à bras-le-corps le sujet de la jeunesse et de son avenir, le Président vient de le dire, mais par contre, nous nous arrêterons là sur le consensus, car nous ne sommes pas du tout en phase avec les moyens d'action. Je pense que cela n'étonnera personne.

Notre opposition évoque la création d'un minima social jeune qui, en réalité, ne date pas d'aujourd'hui – vous l'avez dit. C'est un dossier vieux de 30 ans, je vous le confirme, qui n'a jamais été suivi d'effet débloqué par n'importe quelle des majorités qui a eu en charge les destinées de l'État, preuve que c'est souvent dans l'opposition qu'on a le plus de propositions.

À notre sens, il faut réfléchir à un objectif unique, celui de la construction de l'avenir de cette jeunesse. La question n'est pas de penser l'instant T, elle consiste en réalité à aborder le futur et donc une insertion globale des jeunes. Tous nos dispositifs doivent tendre à la construction de leur parcours de vie. Nous sommes certains d'une chose, lorsqu'on est jeune et qu'on se projette dans la vie, on veut un travail, on veut un chez-soi, on veut construire sa vie et on ne rêve certainement pas de vivre avec une allocation.

La question qui agite beaucoup – vous l'avez citée tout à l'heure, Monsieur MANIER –, le fait de tomber dans l'assistanat et de se satisfaire de vivre avec des allocations ne doit pas, selon nous, être un tabou. Nous pensons qu'il y a un réel danger, sans pour autant en faire une généralité, mais reconnaissons-le – le Président demandait de ne pas rêver non plus –, comme dans tous les dispositifs, il y aurait inéluctablement de l'abus. Nous sommes convaincus que ces abus proviennent souvent d'une perte de repère et surtout de confiance en l'avenir. Si je ne me projette pas dans l'avenir, si je m'interdis cet avenir, alors je me rabats sur ce qui est à ma portée. À l'inverse, si on ouvre des perspectives à ces jeunes, c'est tout l'avenir qui s'ouvre à eux.

Selon nous, verser une prestation à 18 ans pour solde de tout compte, sans contrepartie et en occultant l'accompagnement, n'est certainement pas la solution. C'est juste au mieux un pansement pour se donner bonne conscience et, au pire, profiter d'une démarche un peu démagogique – vous m'en excuserez. Nous préférons de loin continuer à améliorer nos dispositifs et accompagner cette jeunesse qui compte sur nous. Vous prenez l'allocation comme la solution. Nous lui opposons les notions d'investissement personnel, d'insertion par l'effort et le travail, de coconstruction et d'accompagnement dont parlait Olivier HENNO ce matin en défendant le budget de notre majorité.

Je me permettrai de vous donner l'exemple de la Finlande – puisque vous nous parlez des pays nordiques. En test, ils ont déployé une aide financière de 560 €, pas très loin des sommes dont vous parlez. Cette aide financière a été versée à 2000 jeunes durant deux ans. Le bilan ne laisse pas de place au doute : moins de stress, certes, chez ces jeunes, mais aucune amélioration de l'insertion sur le monde du travail.

Point d'attention également, il n'est pas certain qu'une aide financière ne desserve pas en définitive les familles. Une étude de l'OCDE de 2017 souligne que l'instauration d'un revenu universel, en plus d'augmenter de façon inconsidérée les dépenses publiques, pourrait faire perdre des ressources à des familles puisque, leurs revenus étant augmentés, elles perdraient un certain nombre de prestations.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, notre retour face à cette motion qui, à mon avis, ne surprendra personne, une motion sur laquelle nous ne nous arrêtons pas. En effet, nous avons mis sur pied depuis plusieurs mois – et ce sera mon sixième point – un plan global d'aide pour cette jeunesse.

Je vais essayer de vous le résumer rapidement, il est important.

Premier point, comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsqu'on est jeune, on rêve d'un travail propice à l'autonomisation de chacun. Je commencerai donc par le domaine de l'insertion professionnelle, en vous disant qu'on ne change pas une équipe qui gagne et notamment celle qui a permis d'abaisser le nombre d'allocataires du RSA à 102 104. Il faut en profiter et donner les moyens d'aller plus loin et nous pouvons faire confiance à Doriane BÉCUE et aux services pour en tirer le meilleur comme depuis 2015.

C'est pourquoi le Département souhaite s'engager avec Pôle Emploi pour contribuer au plan national « un jeune, une solution » dédié aux 16-25 ans, et tout particulièrement aux semaines de l'alternance.

Durant la crise, le Département propose donc d'étendre l'ensemble de ses dispositifs dédiés aux allocataires du RSA aux jeunes de moins de 25 ans. En traduction, cela veut dire que nous permettrons à 1 000 jeunes l'accès aux actions de l'appel à projet Insertion. Nous permettrons à 1 000 jeunes de bénéficier de coups de pouce avec Activ'Emploi ou boost qualification.

Afin d'apporter une bonification de 13 % aux CIE pour 1 000 jeunes accompagnés au travers du CIE jeune, nous allons augmenter notre bonification qui s'ajoute aux 40 % de l'État, bonification qui permettra aux employeurs de réduire leur reste à charge et donc de doper les offres pour cette jeunesse.

L'objectif partagé – si vous avez fait le calcul – est de permettre à 3 000 jeunes de bénéficier rapidement de ces mesures pour un budget qui dépasse 1,65 M€.

En parallèle, Doriane renforcera le dispositif « Réussir sans attendre » en nous orientant spécifiquement vers les 25-29 ans et en augmentant le nombre de coachs.

Bref, et Doriane BÉCUE le disait bien mieux que moi hier, il est ici question de donner tous les moyens à cette jeunesse de bénéficier d'un accompagnement individuel, renforcé et adapté.

Deuxième point, toujours concernant le travail, le Département prendra sa charge puisque le Département se mobilisera en tant qu'employeur. Là aussi, je vous fais une liste :

- en déployant des postes de service civique pour en faire de véritables tremplins vers l'emploi, 100 000 € étant déjà dédiés à ces services civiques ;
- en développant les contrats d'apprentissage et de professionnalisation au sein de tous les services départementaux : 1,5 M€ sont dédiés, avec 150 contrats à la clé ;
- en ouvrant l'accès aux stages de tous niveaux et dans tous les services, en passant le nombre de stagiaires de 200 à 500 pour une somme de 900 000 € ;
- en créant des jobs d'été et en ouvrant ces postes à des jeunes en situation de précarité, 600 000 € étant dédiés à ces jobs d'été ;
- en offrant aux étudiants, à l'image des heures civiques, des heures salariées qui prendront la forme d'un tutorat pour venir en aide à des jeunes en situation de précarité ;
- en renforçant le dispositif des bourses départementales pour les étudiants en travail social – depuis 2019, nous avons eu de réelles avancées sur ce point –, en réfléchissant à étendre ce dispositif à d'autres secteurs.

Je citerai aussi – et mon collègue Jacques HOUSSIN, Président du SDIS, en parlait hier – le plan « 10 000 jeunes » du ministère de l'Intérieur sur lequel se positionne le SDIS et qui pourrait rapidement donner l'occasion de créer plusieurs dizaines de services civiques.

Voilà pour le rôle du Département en tant qu'employeur.

Après l'emploi, je vous ciblais tout à l'heure d'autres problématiques, telles que les problématiques matérielles. Là aussi, le Département se mobilisera par exemple en offrant du matériel informatique à la fondation Call & Care, la fondation du Nord – le président l'évoquait hier.

Dans la même logique, le Département ouvrira l'accès de ses services aux étudiants, je pense aux espaces de bureaux qui peuvent être transformés rapidement en espaces de coworking pour les étudiants qui ont du mal à trouver un espace pour travailler.

Un point très important concerne la qualité globale de la santé. Avec Marie-Annick DEZITTER, nous mobiliserons le réseau des services prévention santé pour effectuer et offrir des consultations gratuites. Nous mobiliserons également nos services de PMI pour offrir des services aux jeunes mères isolées.

La question de la santé morale est très prégnante. C'est pourquoi nous mettrons à disposition nos travailleurs sociaux, nos équipes pluridisciplinaires au sein des UT pour orienter au mieux nos étudiants vers les psychologues. Une rencontre va d'ailleurs avoir lieu entre Monsieur le Président et les différents présidents des universités afin de mieux calibrer cette intervention. C'est un point essentiel qui a été relevé par ces personnes.

Point supplémentaire, puisque cela fait aussi partie de la construction de la jeunesse, nous n'oublions pas l'accès à la culture ou même aux espaces naturels sensibles. L'entrée dans les équipements culturels restera gratuite pour les moins de 26 ans et nous y organiserons gratuitement des événements à destination des jeunes, comme des animations ou visites décalées. Béatrice DESCAMPS, ma collègue, mobilisera une aide à la diffusion complémentaire pour les communes ou intercommunalités qui proposeront des gratuités aux spectacles pour les jeunes.

La priorité du Département sera bien d'améliorer l'efficacité de l'existant et de proposer un accompagnement global individualisé aux 18-25 ans.

Mes chers collègues, après cet inventaire, nous pouvons dire que nous sommes véritablement face à un maquis d'aides départementales, amplifié par d'autres aides institutionnelles. Les difficultés de se situer par rapport aux aides nous conduisent à vouloir renforcer l'aide de manière individualisée.

En fonction de ses besoins et de sa situation, le jeune, au travers de la mise en place d'un accompagnement par un référent unique tout au long de son parcours, doit trouver des solutions qui lui conviennent.

C'est pourquoi le Département propose la mise en place d'une prestation d'accompagnement individualisée pour les jeunes, un référent, un guide de parcours jeune qui sera capable de le mener sur un coaching personnalisé, de le soutenir dans l'ensemble de ses démarches, de l'aider à monter ses projets. À partir d'un cahier des charges bien défini, cet accompagnement personnalisé pourra être assuré par tout professionnel en lien avec le jeune, qui sera prêt à le suivre dans son parcours, à le guider dans ses démarches, à le guider vers les bons interlocuteurs, vers l'accès à l'emploi, vers l'accès à la santé, vers l'accès au logement comme aux aides de droit commun.

Miser sur l'accompagnement individualisé unique, c'est aussi augmenter les chances de mobiliser à bon escient les intervenants et les aides adaptées aux problématiques de chaque jeune dans un paysage complexe et peu lisible.

Si j'évoque le maquis des aides, il nous faut améliorer cette information pour permettre au jeune d'être acteur de son propre parcours. Nous recenserons, au travers d'une plate-forme dédiée, les différentes aides que le jeune est susceptible d'obtenir, tant sur le plan matériel que sur le plan éducatif. Ce document inclura toutes les informations sur les services auxquels il se peut avoir recours.

Enfin, forts d'une meilleure lisibilité des offres, nous améliorerons la communication et l'accès à ces informations en ouvrant un numéro vert grâce auquel tout jeune pourra recevoir la bonne information et le premier aiguillage.

Voilà, mes chers collègues, la présentation d'une stratégie dans la période que nous traversons. Je suis désolé d'avoir été un peu long, Monsieur le Président, mais il me semble que le sujet le méritait, vous l'avez dit tout à l'heure.

Pour conclure, je réaffirmerai, Monsieur le Président, mes chers collègues, que nous ne sommes pas en phase avec un minima social systématique.

Il n'y a pas 36 façons d'attaquer la pauvreté et plus particulièrement celle des jeunes. Cela fait appel aussi à ce que nous pensons être l'idéal de notre société. Soit entretenir cette pauvreté – je pèse mes mots – avec une allocation, c'est la vision de celles et ceux qui ont déposé cette motion, soit notre position, celle d'attaquer cette pauvreté de toute part avec notre Président, l'ensemble de mes collègues, de nos services et de nos partenaires. Nous défendrons toujours l'intégration de la jeunesse par la valeur travail et leur autonomie. Nous faisons et ferons tout pour les aider à y parvenir parce que c'est d'abord ce qu'ils veulent et c'est ensuite évidemment ce qu'ils méritent.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Yves.

Je vais bien sûr rendre la parole à nos collègues de l'opposition.

Effectivement, nous ne sommes pas exactement sur la même ligne qu'eux, ils l'ont bien compris, mais, après tout, il n'est pas démocratiquement surprenant, ni stupide que nous ayons de temps à autre des appréhensions différentes par rapport à des problèmes importants. En revanche, nous estimons les uns et les autres qu'il y a un vrai problème. On ne veut pas vous claquer la porte au nez – si je peux m'exprimer ainsi.

Nous proposons – en proposant aussi d'y mettre tout le poids de l'unité des fondations qui vient de se mettre en place autour du projet Call & Care – d'avoir la possibilité au niveau des employeurs et au niveau des forces vives d'offrir des jobs d'été, de répondre aux problèmes qui seront posés individuellement par les jeunes et d'être en quelque sorte par ce numéro vert l'intermédiaire de ces jeunes vis-à-vis de ceux qui peuvent leur apporter une réponse satisfaisante.

Ce n'est pas ce que vous souhaitiez, j'en suis bien conscient, mais, si vous en êtes d'accord, je propose que, lors de notre rencontre de vendredi, une rencontre où nous allons discuter des aides alimentaires, nous ayons deux chapitres : le chapitre des aides alimentaires et le chapitre de l'aide à la jeunesse avec des éléments très concrets dont Yves a déjà donné de très nombreux exemples. La volonté d'y impliquer le Département, les contrats de professionnalisation, les contrats par alternance sont également des types de réponses ; de même que faire en sorte que, sur les stages, il y ait effectivement des réponses globales, y compris sur les stages d'été. Tout cela coûtera de l'argent, tout cela coûtera de l'encadrement, nous sommes prêts à y avoir recours. Au passage, je ferai en sorte que les stages ne soient pas, comme cela arrive de temps en temps dans les collectivités publiques, préemptés par les enfants notamment des cadres de catégorie A.

On vous propose de ne pas vous claquer la porte au nez. On n'est pas prêt à voter la motion que vous avez déposée conjointement. On aimerait ne pas vous claquer la porte au nez parce que le problème que vous posez est un vrai problème qui mérite toute notre attention. On se dit que, issus de sensibilités différentes, ayant des projets parfois différents pour notre société, il n'est peut-être pas mal que l'on arrive ensemble à dégager le consensus même s'il est minimal. Pour le reste, les élections feront leur tâche. Si, demain, vous êtes majoritaires, vous reprendrez ce dossier et vous le gèrerez d'une manière qui vous paraîtra plus ambitieuse.

Président MANIER.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons bien entendu Monsieur DUSART. Ce maquis des aides qu'il a évoqué, nous en convenons et nous pensons que c'est plutôt une bonne chose. Pour autant, cela ne correspond pas à la motion que nous avons présentée.

Je peux entendre que, idéologiquement, nous avons des approches qui divergent. Quand il évoque la valeur travail et la valeur autonomie, c'est justement parce que nous sommes pour cette valeur travail et cette valeur autonomie que nous souhaitons un nouveau système qui ne soit plus celui du maquis. Avec ce maquis, on voit bien comment l'accès aux droits est compliqué.

Monsieur DUSART, vous savez combien les utopies d'hier sont devenues des réalités d'aujourd'hui, si on s'était dit à l'époque que l'on ne pouvait pas toucher à cela, etc.

Je pense que la motion que nous proposons est une révolution culturelle. Cela n'alourdit pas les comptes publics, comme vous dites, ni des Départements, ni de l'État, puisque nous proposons – mais vous êtes contre, dont acte – que cela soit pris sur la restauration de la part de l'ISF qui a été supprimée. Quel beau symbole que de remettre cette part d'ISF pour une allocation pour les jeunes.

Enfin, je conclurai par les propos d'un Nordiste des Etats-Unis, Bob Kennedy qui disait : « Certains regardent la réalité et disent pourquoi ? Moi, je rêve de l'impossible et je dis pourquoi pas ? »

Merci.

M. le Président.- C'était très beau.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- J'ai écouté avec attention le Vice-président DUSART. Nous avons eu un inventaire de toutes les politiques départementales en direction de la jeunesse. Ces politiques ne datent pas d'aujourd'hui, elles sont pour partie d'entre elles d'hier ou même d'avant-hier. C'est une réalité, Monsieur le Président, vous ne direz pas le contraire.

M. le Président.- Si. Je dis le contraire parce que, dans les propositions qui ont été faites par Yves DUSART, il y a aussi des propositions totalement nouvelles qui n'existent pas aujourd'hui.

M. BEAUCHAMP.- Je n'en suis pas aux propositions, Monsieur le Président. Je parle de l'inventaire.

Ces politiques départementales ne sont pas d'aujourd'hui, certaines d'entre elles sont d'hier et même d'avant-hier. Le problème n'est pas là. Le problème est que nous avons un débat qui est plus philosophique qu'autre chose. Les réponses de Monsieur DUSART ne me conviennent pas, même si les propositions qui vont être faites sont intéressantes pour une partie de la jeunesse. On ne va pas rejeter ces propositions, on se dira même que c'est tant mieux ; si le dépôt de cette motion a permis d'améliorer les choses, tant mieux, on va s'en satisfaire. L'objet du débat n'est pas là. L'objet du débat, c'est le progrès social.

Quand Monsieur DUSART dit, si j'ai bien entendu – il va confirmer ou pas –, que ceux qui ont déposé la motion, c'était pour entretenir la pauvreté, je trouve que c'est à la limite de l'insulte ! C'est bien ce que vous avez dit, Monsieur DUSART ?

M. le Président.- Je n'ai pas compris cela.

M. BEAUCHAMP.- Si vous l'avez dit, c'est très grave !

Ces propositions, pourquoi pas, mais le problème est que 18 ans, c'est la majorité pénale, c'est aussi la majorité civique. Le droit de vote à 18 ans a été acquis de haute lutte. Le président GISCARD D'ESTAING a dû décider et accorder avec sa majorité parlementaire le droit de vote à 18 ans parce qu'il y avait eu une forte mobilisation des organisations de jeunesse et des partis politiques pour accéder à cette majorité civique à 18 ans. Or, aujourd'hui, les jeunes n'ont toujours pas la majorité sociale – si on peut appeler cela ainsi – à 18 ans. Aujourd'hui, de 18 ans à 25 ans, ils n'ont aucun revenu, aucune ressource ; à tel point que les Départements doivent mettre en place des politiques dédiées à cette jeunesse. L'ampleur des politiques qui ont été développées et qui sont encore aujourd'hui développées montre bien que le malaise est profond dans la jeunesse. Si nous voulons instaurer une allocation jeunesse, c'est pour aplanir les difficultés d'une jeunesse et non pas pour les aider à se complaire dans l'assistanat. Le débat n'est pas là. C'est pour aplanir des difficultés, c'est pour les aider à entrer dans la société, parce que, aujourd'hui, l'entrée de beaucoup de jeunes dans la société pose beaucoup d'interrogations.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion et que nous la défendons avec acharnement, parce que c'est inévitablement un problème de progrès social et un problème de progrès sociétal.

M. le Président.- Cher collègue BEAUCHAMP, que votre intention ne soit pas de pousser à l'assistanat, on en est tous convaincus. En revanche, que la conséquence perverse de la généralisation d'un revenu minimum dès 18 ans ne mène pas une partie de la jeunesse à se conforter dans une situation d'assistanat est une autre question.

Je pense que, s'il n'avait pas été mis en place au niveau du RSA la politique qui a été considérée au départ comme plus sévère, une foule de gens qui ont aujourd'hui retrouvé de l'emploi parce qu'ils sont entrés dans un cercle vertueux de retour à l'emploi seraient encore à cumuler une allocation de survie et un travail noir. Je suis désolé, mais j'ai l'impression d'être plus pragmatique sur ce point-là, même si vous étiez plus ambitieux dans le projet.

On va voter sur votre motion – je connais déjà les résultats du vote. Je souhaiterais que l'on n'en reste pas au vote négatif ou positif sur la motion – je pense qu'il sera négatif – et que, à partir des propositions qui ont été faites par Yves DUSART, que nous pouvons encore enrichir et que vous pouvez encore enrichir, nous puissions dans notre rencontre de vendredi, qui avait un autre objet, un objet beaucoup plus pragmatique de mise en place de paniers solidaires, aborder ensemble les actions nouvelles en faveur de la jeunesse avec les coûts que cela aura pour la collectivité départementale. On le décidera ensemble, cela évitera que les uns ou les autres puissent être taxés de démarche de caractère électoraliste.

Mes chers collègues, je vous propose de mettre aux voix. Je demande aux collègues présidents de groupe de remplir leur office. Ce vote est à mon avis un vote de conscience et un vote individuel, cela ne peut pas être réellement un vote de groupe. Je vous demande de vous assurer de la position des uns et des autres.

Telle que la motion est rédigée, je ne suis pas capable de la voter.

On fait l'inventaire des présidents de groupe.

Luc MONNET et Olivier HENNO, pouvez-vous donner la position du groupe ? Voulez-vous une suspension de séance ?

M. MONNET.- Il n'est pas utile de demander une suspension de séance, Monsieur le Président. On entend bien les arguments avancés par le groupe communiste et le groupe socialiste. Pour autant, on entend aussi parfaitement bien la stratégie et le plan d'action et d'accompagnement proposés par l'exécutif et les arguments d'Yves DUSART nous convainquent du bien-fondé de ce qui a été présenté.

De ce fait, on propose de rejeter la motion présentée par les groupes socialiste et communiste et nous vous suivons, Monsieur le Président, sur vos propositions, y compris celle d'évoquer le sujet lors de la réunion des présidents qui est prévue vendredi prochain.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

Il est évident que les groupes socialiste et communiste voteront cette motion.

Président MANIER.

M. MANIER.- En effet, Monsieur le Président, on va voter cette motion parce que ce n'est pas parce que nous proposons cette motion que nous sommes en contradiction avec les propositions qui ont été faites par Monsieur DUSART. Nous considérons les propositions faites par Monsieur DUSART – le mot peut paraître incongru – un peu par défaut. Nous pensons qu'aujourd'hui, voire demain, il faut vraiment faire évoluer les lignes en la matière. Je crois très franchement que beaucoup sous-estiment dans quel état

est notre jeunesse et de quelle aide elle a besoin. C'est en cela que je pense qu'il nous faut faire bouger les lignes. Depuis quelques mois, il y a des lignes qui évoluent et je pense qu'elles vont dans le bon sens.

Nous prenons date. Nous voterons évidemment en cohérence pour cette motion et nous vous donnons acte d'un certain nombre de propositions que vous avez faites et que nous évoquerons en conférence des présidents.

M. le Président.- Merci, Président MANIER.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Le groupe communiste votera bien évidemment cette motion pour toutes les raisons que je viens d'expliquer.

M. le Président.- Mes chers collègues, de toute façon, je vous remercie d'avoir posé la question. Elle était plus qu'intéressante et elle a des aspects qui nous touchent les uns et les autres. Nous avons effectivement des appréhensions qui, en termes de principes, peuvent rester différentes. Nous avons des concrétisations qui peuvent être les mêmes. Nous allons essayer d'avancer et de cheminer de manière importante dès vendredi pour que des décisions puissent être prises. Certaines décisions pourront s'appliquer immédiatement, d'autres décisions demanderont la séance du 17 mai pour des concrétisations financières permettant d'avancer davantage.

Je ne serais pas hostile par exemple à ce que nous contactions également l'ordre des médecins, l'ordre des psychanalystes, de manière à voir dans quelle mesure nous pourrions, au-delà de nos collaborateurs qui sont déjà très pris, avoir une collaboration avec des soignants, avec des personnes de compétence en matière sanitaire et en matière psychique qui puissent aussi aider une part de notre jeunesse. Aujourd'hui, les présidents d'université me disaient que, pour trouver un rendez-vous auprès d'un psychanalyste, il fallait des mois et des mois et que la jeunesse ne pouvait pas attendre ce type de délai.

La motion proposée dans le cadre du rapport n° 2.5 est rejetée à la majorité (Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Si vous le voulez bien, nous passons à la motion suivante.

▪ **« Pour le maintien d'un centre hospitalier de spécialité à Fourmies » - Motion commune du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen**

M. le Président.- Cette motion étant là aussi partagée entre le groupe socialiste et le groupe communiste, je leur demande donc de la présenter. Ensuite, le Maire de Fourmies conseiller départemental du canton de Fourmies, qui est présent parmi nous, portera la parole du groupe Union pour le Nord sur cette motion.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Avec le groupe socialiste, nous avons déposé cette deuxième motion commune.

En effet, nous avons été interpellés par la communauté médicale du centre hospitalier de spécialité de Fourmies qui craint le transfert des activités de chirurgie et du bloc opératoire du centre hospitalier vers une structure voisine privée. Cela a été annoncé lors d'un conseil de surveillance en février dernier.

Il faut faire abstraction de la crise sanitaire pour ce sujet, parce que, crise sanitaire ou pas, ce projet est extrêmement grave pour la population de ce secteur du sud Avesnois. Les usagers avaient un hôpital public à proximité de chez eux et ils risquent évidemment de ne plus l'avoir.

Transférer ce bloc opératoire et ces activités chirurgicales à une clinique privée, c'est ni plus ni moins qu'une privatisation de plus. Nous avons une démographie alarmante dans le département et ce secteur du département est concerné. De plus, il y a une

maternité au centre hospitalier de spécialité de Fourmies et, bien évidemment, s'il n'y a plus de bloc opératoire de service chirurgical, il y a malheureusement fort à parier que les jours de la maternité soient comptés.

À partir de là, nous ne pouvons pas accepter cela et c'est pourquoi nous demandons de voter une motion refusant l'abandon du transfert de l'offre de soins de l'hôpital public de Fourmies vers une clinique privée.

M. le Président.- Est-ce que le Président du groupe socialiste souhaite s'exprimer à son tour ?

M. MANIER.- Non.

M. le Président.- Nous avons parmi nos conseillers départementaux le Maire de Fourmies, qui est en outre Président de la Communauté de communes Sud-Avesnois, qui est donc au cœur géographique du dispositif, à qui je cède bien volontiers la parole et dont l'avis pèsera bien évidemment très fortement sur l'avis du groupe majoritaire.

Michaël, si tu veux bien t'exprimer.

M. HIRAUX.- Merci, Jean-René.

Monsieur le Président, chers collègues,

Avant toute chose, je vais recontextualiser. Sur notre territoire, avec son bassin de population de 80 000 habitants, puisque nous drainons aussi la population de la Thiérache de l'Aisne, nous avons deux établissements, un centre hospitalier de spécialité à Fourmies composé entre autres d'un SMUR, d'un service d'urgence, d'une maternité et d'un bloc opératoire composé de trois salles. À 7 kilomètres de là, nous avons une polyclinique privée qui s'est entourée de très nombreux spécialistes, avec un plateau technique de chirurgie de qualité composé de six salles.

En termes d'activités, la polyclinique effectue 7 000 à 8 000 actes chirurgicaux par an, sachant qu'elle n'opère qu'en journée et qu'en semaine. L'hôpital effectue 1 300 actes sur 365 jours, soit trois actes en moyenne sur 24 heures.

Il est donc un fait certain, que personne ne peut nier, toute la chirurgie dite programmée est quasiment et exclusivement faite par la polyclinique privée de Wignehies car c'est, d'une part, un choix des patients eux-mêmes mais, d'autre part, les médecins généralistes y envoient leurs patients. Ce n'est par un problème en soi ; la polyclinique s'est entourée de nombreux spécialistes et c'est très bien pour notre territoire, nous ne pouvons que nous en féliciter. Notre hôpital, quant à lui, joue pleinement son rôle de service public, à savoir traiter toutes les urgences et notamment les urgences vitales, il intervient aussi pour des patients dont les pathologies font qu'aucun hôpital public ou autre clinique privée ne souhaiterait intervenir compte tenu des risques et, bien sûr, notre service chirurgie sécurise notre maternité.

L'agence régionale de santé est à l'initiative du recrutement d'un cabinet d'audit pour un accompagnement d'un transfert éventuel de la chirurgie de l'hôpital vers la polyclinique de Wignehies. Là, on parle de chirurgie transférable et non de chirurgie obstétricale ou vitale qui ne peut se faire exclusivement que sur le site de l'hôpital et, bien évidemment, je parle d'un recrutement d'un cabinet d'audit.

Cet audit n'a qu'un seul but. Au vu d'une activité de chirurgie faible et donc fragile, il est urgent d'organiser la chirurgie sur notre territoire afin de sécuriser le parcours des patients et surtout de sécuriser la maternité.

En ce qui concerne une possible coopération entre la polyclinique de Wignehies et le centre hospitalier de Fourmies, il est à souligner qu'un audit avait déjà été réalisé en 2018 – je l'ai sous les yeux –, daté exactement du 4 octobre 2018, avec un travail sur trois hypothèses : 100 % de la chirurgie à l'hôpital, un transfert de la chirurgie de l'hôpital vers la polyclinique et le transfert de la chirurgie de la polyclinique vers l'hôpital.

Cet audit avait des enjeux clairs : sécuriser notre maternité, renforcer l'offre de soins de proximité et notamment la chirurgie et offrir un meilleur service rendu aux patients.

Vous allez me dire, Monsieur le Président, qu'il s'agit du même audit que proposé aujourd'hui. Pourquoi n'y a-t-il pas eu une telle ébullition en 2018 ? Et vous n'aurez pas tort. En 2018, Monsieur le Président, ce n'était pas une année électorale, contrairement à 2021. Je peux vous assurer que tous les candidats sur la liste de la gauche unie aux élections régionales se sont tous déplacés pour l'occasion et, d'ailleurs, sans prendre la peine de me saluer au passage alors que nous étions au même endroit.

Avec un discours de Fabien ROUSSEL qui n'a rien à envier à Sébastien CHENU – j'ai même cru que c'était lui qui parlait –, je dois vous avouer n'avoir jamais entendu quelqu'un débiter autant d'âneries à la seconde ! MÉLÉNCHON utilise des hologrammes

pour pouvoir en dire autant en même temps à différents endroits, mais je peux vous dire que Sébastien CHENU peut compter sur Fabien ROUSSEL.

Quant à Monsieur le ministre, cher Patrick KANNER, venu ce samedi à la rencontre notamment de mes opposants politiques – et on dira ensuite que c'est pour sauver l'hôpital –, je dois dire que cela m'a fait sourire, si tant est que cela puisse être risible. Venir « soutenir » un hôpital alors que, lorsqu'il était au gouvernement sous Hollande, ce même gouvernement a fermé plus de 100 hôpitaux sur le territoire ! Cherchez l'erreur ou plutôt l'incohérence.

Quoi qu'il en soit, après des échanges avec le directeur de l'agence régionale de santé en fin de semaine dernière et un long échange avec le préfet de région ce week-end, il n'est pas question de fermer quelque service que ce soit à l'hôpital de Fourmies. La couverture maternité et chirurgie est indispensable sur notre territoire et cela n'est remis en cause par personne.

Cet audit actualisé va nous permettre de nous donner une base de travail en vue de travailler sur des collaborations avec Wignehies, Maubeuge ou bien encore Valenciennes qui, eux, sont des hôpitaux publics, et ce, afin de sécuriser la maternité et bien sûr l'activité chirurgie.

Le préfet de région lui-même m'a informé que notre centre hospitalier et notre offre de soins seront, comme je l'ai demandé, bien inscrits au Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache et ce, en détail, pacte qui sera signé entre autres par l'ARS et le Président de la République. Je remercie d'ailleurs vivement notre préfet de région pour son soutien et sa bienveillance vis-à-vis de notre territoire.

La santé de mes administrés a toujours été et restera au cœur de mes priorités quotidiennes et je n'ai pas eu besoin des extrêmes, qu'elles soient de gauche ou de droite, pour préserver ou organiser la santé sur mon territoire et fort heureusement car, compte tenu de leur discours, il n'y aurait déjà plus rien.

J'invite donc tous les membres du groupe Union pour le Nord à rejeter cette motion qui n'est pas justifiée.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Mickaël HIRAUX.

Même s'il y a eu quelques coupures, je pense que l'on a saisi très largement le sens de l'intervention.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, je voudrais simplement dire à notre collègue que je ne peux pas admettre, et les membres de mon groupe non plus, l'amalgame fait entre un responsable du Front National et le Premier secrétaire national du Parti communiste français ! Je vais donc en référer !

Cet après-midi, les membres de votre majorité, Monsieur le Président, me paraissent à la limite de l'insulte. Monsieur DUSART avec ses propos sur la pauvreté entretenue par les signataires de la motion sur l'allocation jeune et, ici, l'amalgame entre le Front National et le responsable national du Parti communiste. C'est inacceptable, Monsieur le Président ! Si nous étions en séance publique, je demanderais une suspension de séance.

M. le Président.- Vous pouvez la demander, même en visio. Cela n'a rien d'interdit.

Mon cher collègue, je pense que vous avez mal compris les propos d'Yves DUSART, d'une part, et je pense que, en ce qui concerne les propos de Mickaël HIRAUX, vous les avez bien entendus effectivement, mais je crois comprendre dans les explications qui étaient données que, sans même avoir la politesse républicaine d'aller saluer le maire, de nombreux politiques se sont rendus dans cette ville pour prendre des décisions en période électorale. Ce n'est peut-être pas non plus une grande confraternité entre élus – si je puis m'exprimer ainsi.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, Monsieur ROUSSEL ne défend pas les hôpitaux, les services publics et l'emploi dans les entreprises privées uniquement au moment des élections. Il fait cela comme beaucoup d'élus communistes à longueur de journée.

M. le Président.- Je n'en doute pas.

Je donne la parole à Françoise MARTIN.

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le 13 mars, Patrick KANNER, en sa qualité de Sénateur, a rencontré l'intersyndicale de l'hôpital de Fourmies et il a assuré son total soutien aux salariés qui refusent le transfert d'activité à une polyclinique privée. Il a saisi l'ARS et le ministre des Solidarités et de la Santé.

Notre Groupe Socialiste, Radical et Citoyen se positionne, tout comme le groupe communiste, fermement contre le transfert des compétences du public vers le privé, d'un secteur à but non lucratif vers un secteur à but lucratif. Cet assèchement de l'hôpital public débouchera à terme sur une fermeture de cet hôpital dans un secteur où les indicateurs sociaux sont au rouge.

La privatisation menace l'ensemble de l'offre de soins du secteur. La crise sanitaire liée au Covid-19 a mis crûment en lumière l'ineptie des politiques de santé et la fragilité de notre système de soins. Pourtant, le gouvernement ne change pas de cap. Tout laisse à penser que le gouvernement continuera sa politique de casse de l'hôpital public au bénéfice du privé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Si je comprends bien, aucune décision n'est prise. L'audit, qui est déjà un audit ancien, se poursuit. La direction générale de la santé est également saisie. La pérennité de la maternité de Fourmies a besoin également du partenariat entre la polyclinique privée et l'hôpital public.

Mickaël, je ne me trompe pas ?

M. HIRAUX.- En fait, on a besoin de conforter notre chirurgie et notre maternité, puisqu'il y a très peu de pédiatres et très peu d'obstétriciens. Pour nous donner les moyens, on doit conforter ce pôle chirurgical qui est très fragile puisque nous n'avons que trois chirurgiens, dont un sur les trois est libéral et exerce déjà à la polyclinique. Si notre chirurgie était trop fragilisée, nous perdriions la maternité. Or, l'ARS a encore dit en 2018 dans le premier audit que la maternité était indispensable sur le territoire. C'est pourquoi on est obligé d'avoir un bloc chirurgical.

Quand on dit qu'on va fermer la chirurgie, c'est impossible puisque nous avons déjà une salle dédiée à l'obstétrique. C'est donc un total mensonge. Quand j'entends dire qu'on va fermer la chirurgie, le SMUR, les urgences et fermer l'hôpital, c'est du n'importe quoi ! On joue encore sur les peurs, comme le fait le Rassemblement national – et je maintiens mes propos.

M. le Président.- Généralement, quand il y a un risque qui pèse sur un équipement de santé, c'est le maire qui est en tête des cortèges et des défilés. Je connais bien par exemple la commune de Le Blanc dans l'Indre qui a beaucoup fait parler d'elle sur sa maternité il n'y a pas si longtemps. Ici, le maire est au contraire convaincu que le problème que vous posez ne se pose pas.

M. HIRAUX.- Monsieur le Président, j'ajoute que, lors du rassemblement de jeudi dernier, c'est la CGT Carrefour qui a organisé la manifestation à l'hôpital et qui m'a interdit de prendre la parole, pour ne laisser la parole qu'à la liste union de gauche. C'est quand même assez hallucinant !

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez bien, nous allons passer au vote.

Je me tourne à nouveau vers les présidents de groupe. Luc MONNET ?

M. MONNET.- Nous suivons la proposition de notre collègue Mickaël HIRAUX, Monsieur le Président, et la vôtre.

M. le Président.- Je présume que les groupes de gauche voteront leur motion.

M. BEAUCHAMP.- Nous votons bien sûr la motion, Monsieur le Président.

La motion « Pour le maintien d'un centre hospitalier de spécialité à Fourmies » est rejetée à la majorité (Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

M. le Président.- Cette motion est donc rejetée à la majorité.

Merci, mes chers collègues.

Je vous propose de continuer nos travaux.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

▪ Rapport 3-1 – Société publique locale (SPL) de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix – Avenant n° 2 au contrat d'exploitation

M. le Président.- Cette délibération va être défendue par Madame ARLABOSSE. Puis, nous aurons une intervention de Françoise MARTIN, avant d'avoir notre deuxième chasse sur le vote électronique.

Martine ARLABOSSE a la parole.

Mme ARLABOSSE.- Je rappelle que le Département est actionnaire de la SPL à hauteur de 25 %. Que la Région Hauts de France participe à hauteur de 55 % et la ville de Roubaix pour 20 %. Pour faire face aux difficultés liées à la Covid et donc à la baisse d'activité due à la fermeture du vélodrome, la Région Hauts-de-France informe les actionnaires (la Ville de Roubaix et le Département du Nord), qu'elle exonère la SPL de payer la redevance d'occupation pour l'année 2020, dont le montant s'élève à 238 095 €. L'annulation proposée ne vaut que pour cette année 2020.

Elle informe également les actionnaires qu'elle supprime à partir du 31 décembre 2019 la redevance d'utilisation des équipements qui s'élève annuellement à 41 666 €.

C'est une information.

M. le Président.- Merci, Martine.

Je redonne quelques explications. Vous connaissez les difficultés de fonctionnement de la Société publique locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix. Cette situation difficile, qui a été rendue encore plus complexe par la crise sanitaire, amène la Région à faire un double effort. La Région renonce effectivement à bénéficier du contrat d'exploitation en cours et donc à cette première somme de 238 095 € qui constituait la redevance annuelle d'occupation du domaine public que lui versait la SPL, elle renonce également à la redevance forfaitaire annuelle d'utilisation des équipements et elle en informe donc les co-membres de la Société publique locale.

Il va de soi que l'on ne va pas s'arrêter là. Le Département du Nord fera aussi preuve de compréhension à l'égard de la SPL locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix en faisant en sorte d'augmenter sa participation, dans des conditions qui demeureront des conditions raisonnables, de façon à passer cette période difficile pour la SPL du vélodrome.

Y a-t-il des interventions ?

Madame MARTIN.

Mme MARTIN.- Bien évidemment, nous voterons pour et nous saluons cette initiative. Ce n'est pas ici une petite somme. Naturellement, les conditions d'exploitation du vélodrome sont dégradées par la crise sanitaire qui touche tous les équipements

sportifs, comme les équipements culturels. Pour autant, il nous semble que nous avons ici un équipement qui souffre d'un déficit structurel conséquent et qui mérite que l'on s'interroge sur l'évolution de son projet et de son portage politique.

Cet équipement, qui a vocation à rayonner à un échelon régional et départemental, n'a en effet pas vocation à se transformer en équipement municipal. Il nous faut y être vigilants collectivement si nous souhaitons que le vélodrome couvert ait un avenir à la hauteur de la qualité de ses équipements.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame MARTIN, je n'ai pas grand-chose à retirer à ce que vous venez de dire. Il faut effectivement constater que cette SPL connaît un déficit structurel depuis de nombreuses années et qu'il est nécessaire d'avoir un tour de table pour redresser la société et pour optimiser son modèle économique. Je crois que nous en sommes d'accord. C'est un point que l'on va aborder avec la Région et la Ville de Roubaix de manière à trouver ensemble les solutions opportunes.

Pas d'objection pour l'adoption de cette délibération, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Nous avons un vote électronique.

Si vous n'y êtes pas hostiles, je serais assez favorable à ce que, à côté du vote électronique, je demande s'il y a des votes contre et des abstentions ? (*Ni vote contre, ni abstention n'est exprimé*).

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante que va nous présenter Arnaud DECAGNY.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

▪ Rapport 4-1 – Modalités d'attribution des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA) au titre de l'année 2021 – Délibération modificative

M. DECAGNY.- Monsieur le Président, cette délibération vient remplacer celle qui a été votée le 14 décembre 2020, pour une bonne et simple raison, c'est que les annexes qui avaient été communiquées lors de la délibération du 14 décembre 2020 n'étaient pas les bonnes. J'ai donc préféré que nous puissions revoter cette délibération.

Elle reste inchangée. Nous avons toujours un budget de 3 M€ comme nous le faisons chaque année. Les critères d'attribution sont les mêmes. Il s'agit bien des aménagements de sécurité sur les routes départementales à l'intérieur des agglomérations afin de favoriser une conduite apaisée, de sécuriser et mettre en accessibilité les traverses piétonnes et sécuriser les circulations en deux-roues.

Cette délibération coïncide avec la politique des amendes de police puisque les critères d'attribution sont les mêmes, sauf que cela ne s'adresse pas tout à fait aux mêmes destinataires.

Nous voulons aussi subventionner au mieux les pistes cyclables et les aménagements de sécurisation pour la circulation en augmentant le plafond de subvention à 25 000 € au lieu de 20 000 € pour le réaménagement ponctuel de la voirie de type d'îlots et de chicanes, la sécurisation des traversées piétonnes en ramenant le taux subventionné à 50 % au lieu de 75 %. Ce sont les grandes modifications que nous avons sur cette délibération, avec une hiérarchisation parce qu'une commune qui a déjà eu des amendes de police ne pourra pas émarger à cette nouvelle politique.

Il n'y a donc pas beaucoup de modifications, c'est simplement une mise à jour pour que cette délibération puisse être utilisée pour nos communes.

M. le Président.- Merci, Arnaud DECAGNY.

Y a-t-il des demandes d'intervention, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec les délibérations suivantes présentées par Patrick VALOIS. Nous aurons à nouveau un vote électronique sur les deux délibérations suivantes.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

▪ Rapport 5-1 - Budget supplémentaire

M. VALOIS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Un quatrième camion bleu va circuler sur les routes du Nord. Après l'Avesnois, le Cambrésis, le Douaisis, ce sont maintenant les Flandres qui pourront bénéficier de ce service très apprécié autant sur les territoires ruraux que dans les quartiers en politique de la ville.

Le dispositif Flandres comportera comme les autres 20 arrêts mensuels, dont 19 dans des communes considérées comme communes rurales, qui ont été choisies à partir d'une grille d'analyse multicritères, et un quartier d'Hazebrouck sera également desservi, le quartier Pasteur à Hazebrouck.

En ce qui concerne les financements, pour la partie investissement, nous disposerons d'une intervention de la Banque des territoires à hauteur de 30 000 €, de l'État dans le cadre de la DSID à hauteur de 30 000 € également. En termes de fonctionnement, une aide annuelle de 30 000 € nous est octroyée pour ce dispositif.

Je ferai un petit rappel, Monsieur le Président et chers collègues, de ce que sont aujourd'hui les dispositifs déjà en place.

Sur les cinq France Services itinérants et non itinérants, l'année 2020 a vu environ 11 000 demandes traitées par nos agents dans les France Services qui dépendent du Département. Je rappelle que 10 opérateurs sont représentés dans ces France Services.

Je donne également quelques chiffres en ce qui concerne les itinérants.

- Dans l'Avesnois, de janvier 2020 à mars 2021, 3 082 personnes ont été accueillies.
- Sur le Cambrésis, du 23 novembre à mars 2021, 798 personnes ont été accueillies.
- Dans le Douaisis, depuis janvier 2021, 578 personnes ont été accueillies. Nicolas SIEGLER nous le rappelait hier.

Je profite de la présentation de cette délibération pour saluer les agents d'accueil. Je passais il n'y a pas très longtemps à Douai, je me suis arrêté pour saluer les personnes du camion bleu du Douaisis. Elles avaient terminé leur journée de travail et l'une des deux agentes en charge d'accueillir les personnes me disait qu'elle avait passé tout son après-midi, plus de trois heures, avec la même personne qui était submergée de problèmes, un retour de prison avec des problèmes sociaux de tous types. Bien évidemment, ce n'était pas son seul rendez-vous et c'est sa collègue qui a pris en charge ses autres rendez-vous. Je voudrais en profiter pour vraiment tirer un coup de chapeau à nos agents. Ils ont un rôle déterminant et ce sont vraiment la clé de voûte de la réussite de ce dispositif qui est particulièrement apprécié. Les chiffres en font état.

M. le Président.- Merci, Patrick.

J'ajoute une information que tu n'avais peut-être pas. Le camion bleu des Flandres arrive aujourd'hui de Tours. Il sera ce soir dans notre département.

Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, le groupe communiste ne participera pas au vote comme sur les autres délibérations du même type, non pas que nous soyons défavorables, hostiles à ce genre de services offerts, mais le problème – je l'ai déjà dit et je le redirai sans doute encore – est qu'on ne peut pas remplacer les véritables services publics par des maisons France Services qu'elles soient fixes ou itinérantes. Les chiffres que Monsieur VALOIS a donnés et ceux que Monsieur SIEGLER a donnés hier confirment bien le besoin de services publics à la fois dans le département et sur l'ensemble des secteurs ruraux des départements de France. Cela veut dire que nous avons besoin de véritables services publics. Je le répète, je ne dis pas que c'est inutile.

Il ne faudrait pas – et j'attire votre attention, Monsieur le Président, chers collègues – que des maisons de services publics fixes ou itinérantes soient le prétexte pour des services publics de fermer leurs structures locales. Nous devons être très attentifs à cela. J'ai des craintes sur certains secteurs. Nous verrons si effectivement le temps nous donne tort ou raison.

M. le Président.- Je pense que c'est d'ailleurs une crainte qu'avait relayée Patrick à diverses reprises.

Patrick VALOIS.

M. VALOIS.- Merci, Président.

Sur cette question, je veux rappeler que la mission de nos agents est une mission de premier accueil. On vient de leur rendre hommage, mais ce ne sont pas des magiciens. Bien évidemment, ils ne peuvent pas être en même temps agents de dix administrations différentes.

Nous avons d'ailleurs rencontré les représentants d'un certain nombre de ces administrations. Cela nous donne l'occasion systématiquement de leur rappeler que, en aucune manière, ce dispositif ne vient se substituer et ne vient leur donner quitus pour réduire leur présence sur les territoires. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Je crois qu'il faut que les choses soient bien claires.

Par ailleurs, je rappelle malgré tout l'utilité de ce service. Le citoyen qui doit préparer par exemple un dossier de retraite, qui a eu une carrière un peu complexe et qui a des difficultés à constituer son dossier, se retrouve grâce au dispositif France Services accompagné dans l'établissement de son dossier. Le dossier est préparé avec cette personne, rendez-vous est pris dans le bon service avec la bonne personne, de la CARSAT par exemple, et, à ce moment-là, les choses sont beaucoup plus simples pour elle. Lorsqu'on interroge les personnes qui bénéficient de nos services camions bleus, c'est ce qu'elles nous disent systématiquement. On retrouve des problèmes liés à l'utilisation de l'électronique, l'ordinateur est parfois un outil épouvantable pour certaines personnes. Etablir un dossier, retrouver des documents, etc., c'est parfois insurmontable pour un certain nombre de personnes.

Ce dispositif est vraiment un dispositif de préparation en amont. Effectivement, plutôt que de multiplier les rendez-vous avec une administration parfois un peu complexe à toucher, le service qui est rendu à ces personnes est vraiment un service qui permet de réduire le stress et de préparer efficacement des rendez-vous. Un rendez-vous dans un France Services ne remplacera jamais la validation par exemple d'un dossier de retraite, en aucune manière.

En revanche – et je le répète régulièrement –, nous sommes toujours en attente sur l'engagement de l'État à fournir un appareillage nous permettant l'édition de documents d'identité. Sur ce point, nous n'avons toujours pas de concrétisation des promesses qui nous ont été faites, en particulier sur le territoire de l'Avesnois. Je rappelais, à travers vous, Monsieur le Président, aux services de l'État à quel point cette attente est importante chez les usagers parce que les demandes sont extrêmement importantes.

M. le Président.- Merci, Patrick.

On joue effectivement la complémentarité et pas la substitution aux services publics existants.

Tu as bien fait de rappeler ce retard pour que l'on puisse rendre les mêmes services en termes de cartes d'identité et de passeports. Je me suis pourtant adressé à celui qui a le pouvoir de décision, qui est le Préfet JACOB, qui était autrefois secrétaire général de la préfecture de Lille, et, pour le moment, cela n'a pas bougé. Si, en s'adressant au saint, on n'a pas de solution, on va s'adresser au bon Dieu. Il se trouve que je le connais un peu, il est de Tourcoing. Cela ira peut-être mieux à ce moment-là.

Je vais essayer de procéder au vote électronique selon les conditions qui viennent de m'être rappelées. J'annonce donc le vote électronique.

M. SIEGLER.- Monsieur le Président, pendant le vote, je peux meubler, puisque j'ai une information par rapport à votre dernière intervention et par rapport à l'observation que formulait Patrick VALOIS sur l'absence de possibilité pour nos bus France Services de délivrer les titres au titre de l'ANTS. Avec l'accord du Préfet de Région LALANDE, nous avons saisi le ministre de l'Intérieur et nous attendons sa réponse.

M. le Président.- Très bien. Je vais appuyer votre saisine.

Sur le vote électronique, il y a 49 votants sur 60. Je présume qu'ils ont voté pour.

Je vous propose également de prendre « ceinture et bretelle ».

Y avait-il des abstentions ou des votes contre sur ce dossier ?

Cinq collègues n'ont pas pris part au vote. Est-ce volontairement ou techniquement ?

Charles, le groupe communiste ne prenait pas part au vote ?

M. BEAUCHAMP.- C'est bien cela. Nous ne prenons pas part au vote.

(Quelques conseillers signalent leur impossibilité de voter de façon électronique)

M. le Président.- Nous considérons donc, mes chers collègues, que, à part le groupe communiste qui ne prend pas part au vote, les autres votes sont favorables.

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ne prennent pas part au vote).

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, présentée également par Patrick VALOIS.

▪ **Rapport 5-2 – Mise en place d'une nouvelle convention cadre avec l'Office national des forêts 2021-2031**

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Cette convention cadre couvrira la période de 2021 à 2031. Cela nous donne une visibilité importante.

À noter que la dernière convention avec l'office national des forêts avait été signée en 2004. Il était temps de « retoiletter » un peu nos relations, qui ne sont d'ailleurs pas mauvaises pour autant, bien au contraire.

Il est prévu dans cette nouvelle convention, qui s'inscrit dans l'engagement 3 de Nord durable, de mettre en place un aménagement multisites sur 14 de nos sites boisés départementaux, ce qui représente une surface totale de 785 hectares, parmi les 860 hectares que le Département possède en espaces naturels sous régime forestier.

Un aménagement multisites est une vision globale de la gestion de la forêt, avec un accompagnement en partenariat entre l'ONF et le Département du Nord. L'objectif est une gestion plus dynamique de la forêt, c'est de créer un lien technique entre le Département et l'ONF.

Il faut savoir que l'organisation des services de garderie départementale a évolué vers la nomination d'un référent boisement. C'est un responsable à l'échelle du département de la gestion de nos boisements départementaux, qui aura pour mission de veiller à la biodiversité. Je rappelle que, lorsqu'une forêt est entretenue, la biodiversité s'en trouve systématiquement bénéficiaire.

L'objectif est également, à chaque fois que ce sera nécessaire, d'exploiter de manière très prudente, très parcimonieuse, les parties de boisement qui devront l'être, avec un usage de nos boisements qui pourront servir par exemple à l'utilisation d'une scierie mobile, qui nous permettront par exemple de produire une partie des boisements dont nous aurons besoin, que ce soit pour le balisage de nos chemins de randonnée, pour des aménagements de platelage sur différents sites naturels, etc.

On rentre dans la logique Nord durable, une logique d'aménagement en circuit court d'une certaine manière et, par la même occasion, on fera des économies. C'est donc une dynamique gagnant-gagnant.

Une autre implication de l'Office national des forêts va concerner l'intervention dans l'entretien de nos chemins du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée. Un certain nombre de linéaires sont entretenus par l'ONF.

Il leur a également été demandé d'assurer un volet éducation environnementale, en partenariat avec les services du Département et avec les personnes en charge de l'animation dans nos espaces naturels. Des groupes de jeunes seront accueillis, toujours dans cette logique d'utilité de nos espaces naturels et d'utilité sociale en particulier. Cela permettra d'accueillir soit des personnes en insertion, soit des personnes vivant avec un handicap pour qui les bienfaits de la nature et en particulier des espaces boisés ne sont plus à démontrer.

À noter également que, lors de la présentation il y a quelques mois de notre stratégie concernant les espaces naturels, un certain nombre de sites étaient destinés à passer en convention avec d'autres organismes. Certains de ces sites, dans le cadre de cette nouvelle convention avec l'ONF, seront gardés et entreront dans cet aménagement multisites.

Je vous indique les chiffres : 8 000 € pour le partenariat technique, 17 000 € pour l'intégration dans les actions d'animation, 40 000 € pour l'aménagement multisites.

M. le Président.- Merci, Patrick.

Y a-t-il des demandes d'expression ?

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, nous allons voter cette délibération. Nous souhaiterions simplement obtenir une précision.

Des bois vont être confiés à la MEL. Je suppose que le bois de Montigny ne va pas être confié à la MEL.

M. le Président.- Les bois confiés en gestion à la MEL sont les bois qui se trouvent sur le territoire de la MEL.

M. BEAUCHAMP.- Justement, à mon sens, le bois de Montigny ne se trouve pas sur le territoire la MEL. Pourquoi est-il repris au titre des sites qui ne seront pas aménagés dans le cadre de l'aménagement multisites ? C'est indiqué en bas de la première page de la délibération.

M. VALOIS.- Le choix des bois qui étaient repris dans l'aménagement multisites s'est fait de concert entre les services du Département et l'Office national des forêts.

Cela signifie – mais je vais me faire confirmer cela et je vous donnerai une réponse écrite par la suite – que les caractéristiques de ce bois de Montigny ne correspondent peut-être pas aux boisements qui relèvent de cet aménagement multisites.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Vice-président, s'il s'agit du bois de Montigny-en-Ostrevent – puisqu'il y a bien un bois à Montigny-en-Ostrevent qui est propriété départementale, je pense qu'il s'agit de celui-là –, il serait bien que l'on puisse savoir pourquoi ce n'est pas intégré dans l'aménagement multisites.

M. VALOIS.- Je vous donnerai précisément l'explication et par écrit.

M. BEAUCHAMP.- Merci.

M. le Président.- De même sur le bois de la Tassonnière, il est noté « non aménagé ». Il faudrait que l'on ait aussi un renseignement. C'est un bois auquel on tient beaucoup, il est d'acquisition très récente, c'est la deuxième forêt ouverte au public dans l'arrondissement de Lille et il est certainement en cours d'aménagement. Il est destiné à être aménagé aussi pour la promenade et l'ouverture au public.

M. VALOIS.- Sur le bois de la Tassonnière, il est attendu que les dernières acquisitions puissent être validées, ce qui ne nous empêche pas d'aménager les circuits.

En fait, le principe de l'aménagement multisites, c'est la recherche d'une cohérence par rapport au boisement, par rapport à la sélection, par rapport aux régénérations naturelles. Dans un certain nombre de massifs boisés, nous ne l'avons pas. Je pense que c'est l'explication pour le bois de Montigny, mais je vérifierai. En tout cas, sur ce qui concerne de bois de la Tassonnière, c'est le cas. À partir du moment où les surfaces seront intégrées au domaine départemental, on partira sur cette gestion multisites.

Ce bois de la Tassonnière est un bois déjà bien connu des services de l'ONF et un certain nombre de projets y sont déjà développés.

M. le Président.- Je vous donne une information supplémentaire qui ne va pas manquer de vous intéresser. Dimanche 21 mars sera la journée internationale des forêts instaurée par l'ONU. N'oubliez pas d'aller embrasser votre arbre préféré, si possible à pied et pas en voiture.

Mes chers collègues, j'annonce le vote électronique sur cette délibération.

M. VANDEWALLE.- Monsieur le Président, je voulais intervenir sur cette délibération. J'avais levé la main...

M. le Président.- Allez-y.

M. VANDEWALLE.- Nous allons voter favorablement la délibération. Je voulais profiter de cette délibération pour souligner la vigilance que le Département doit avoir au niveau des réformes qui sont en cours au sein de l'ONF, réformes qui sont portées par le gouvernement.

Dernièrement dans la presse, on a eu pas mal d'articles où des observateurs et des organisations syndicales s'émouvaient d'une forme de démantèlement où apparaît le passage d'une logique écologique à une logique économique.

Par exemple, l'intersyndicale de l'ONF s'est alarmée des suppressions de postes qui peuvent porter atteinte à la santé des personnels de l'office. 600 suppressions de postes sont envisagées à l'horizon 2025, alors que, dans le même temps, le dérèglement climatique et le dépérissement des forêts nécessitent de plus en plus de travail pour assurer le suivi sanitaire.

D'ailleurs, la députée d'Avesnes-sur-Helpe Anne-Laure CATTELOT, membre de la majorité gouvernementale, dénonce la surexploitation des ressources naturelles des forêts, en particulier celle de la forêt de Mormal ou de la forêt de Fourmies.

Selon nous, il est opportun de veiller à ce que le curseur de l'ONF soit bien situé sur l'écologie avec les moyens adéquats plutôt que sur l'économie.

M. le Président.- J'ai fréquemment Madame CATTELOT au téléphone. Je ne manquerai pas de lui en reparler et d'avoir davantage d'informations là-dessus.

M. VALOIS.- Monsieur le Président, je peux répondre à ce que vient d'évoquer Monsieur VANDEWALLE.

J'assistais la semaine dernière au lancement d'une grande démarche très ouverte et très originale de la part de l'ONF, à l'origine de laquelle est effectivement Madame CATTELOT. C'est une démarche de communication transparente sur la question de la forêt de Mormal.

Un certain nombre de décisions de l'ONF ont été mal comprises par le public, en particulier certaines coupes à blanc. L'ONF a donc souhaité rassembler les représentants des associations environnementales, des collectivités territoriales et les acteurs du terrain que sont le parc ou la communauté de communes pour entamer, autour d'un médiateur financé par l'ONF, une démarche globale de

communication transparente. Cette initiative est à souligner parce qu'elle est originale, elle est ambitieuse. Je pense que les intentions ne sont certainement pas de cacher les choses.

Je voudrais d'ailleurs en profiter pour rappeler que nos investissements importants de réaménagement de la voie verte de l'Avesnois, qui ont vu leur terme aujourd'hui, apportent leurs résultats. Nous avons des retours réguliers de la part de certaines personnes qui ne pouvaient plus fréquenter cette voie verte de par son état, en particulier de personnes à mobilité réduite, qui peuvent aujourd'hui à nouveau utiliser et profiter de ces promenades en forêt.

Je pense que c'est effectivement un sujet sensible et, si c'est un sujet sensible, tant mieux, c'est parce que les habitants de l'Avesnois y sont très attachés.

En tout cas, sachez que les acteurs du territoire sont particulièrement ouverts à la transparence la plus totale sur ce qui s'y passe.

M. le Président.- Merci.

J'ai eu un premier retour des services sur le bois de Montigny. Ceci dit, c'est de nature à donner une explication et à provoquer une autre question. Je serais à la place de Charles BEAUCHAMP, je ne serais pas totalement satisfait de la réponse.

On me dit que le bois de Montigny est bien confié en gestion à l'ONF, mais n'est pas dans la gestion multisites car il est destiné à trouver un autre partenariat. Il n'y a donc pas d'aménagement prévu, il y a juste une gestion.

Ceci dit, je ne sais pas ce qu'est cet autre partenariat qui est prévu. Il faudra quand même que Patrick se renseigne pour apporter le renseignement à Charles BEAUCHAMP et nous en faire profiter.

M. BEAUCHAMP.- Vous avez raison, Monsieur le Président, je ne suis pas satisfait de cette réponse.

M. le Président.- Je m'en doutais.

Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Président, sur la forêt de Mormal, qui est un des plus grands massifs forestiers au nord de Paris, je crois qu'il est important que, dans le cadre de cette délibération et dans le cadre de notre travail, nous ayons une attention très particulière. Je pense que si Anne-Laure CATTELOT est intervenue, c'est parce qu'il y avait eu des réactions extrêmement nombreuses de la part d'habitants du territoire sur des coupes qui nous semblaient particulièrement excessives et peu respectueuses des équilibres que l'on souhaitait voir dans la gestion de cette forêt. Il semblerait que, aujourd'hui, on arrive sur quelque chose où il pourrait y avoir un accord, mais je pense qu'il faut rester extrêmement vigilant. Là aussi, on ne peut pas regarder simplement l'équilibre des comptes. À un moment donné, on travaille pour le climat, on travaille pour l'avenir. Je pense qu'il est important de voir plus loin, de regarder les choses dans leur évolution.

Puisqu'on parle des promenades dans l'Avesnois, etc., je voulais évoquer un autre sujet, dont j'avais parlé à Arnaud DECAGNY, notre Vice-président en charge des voiries. Nous avons un problème, Président. Je ne cherche pas à enfler des polémiques qui m'ont, je dois le dire, un peu fatigué. Cela ne date pas de cette majorité. Depuis pas mal d'années, on voit les haies et les arbres le long des voiries départementales fondre comme neige au soleil. Je pense que c'est en contradiction totale avec ce qui se fait dans cette commission, toutes ces routes de promenade, les voies vertes, tout ce qu'on essaye de mettre en place. C'est un peu dommage que, dans la proximité immédiate, on ait maintenant des routes le long desquelles il n'y a plus d'arbres, il n'y a plus de haies.

Je vous donne un exemple. Sur la route départementale 33 dans ma commune, en agglomération – j'ai donc estimé que c'était à moi de le faire –, sur 800 mètres, j'ai planté 55 arbres d'un côté et, de l'autre côté, 66 arbres, plus les haies qui sont entre les deux. Vous voyez l'importance que cela peut avoir sur le climat. Est-ce qu'on ne pourrait pas, Monsieur le Président et cher Arnaud, mettre en place un programme qui nous permettrait d'aller à la reconquête des haies et des plantations le long des routes départementales, en tenant compte bien sûr des aspects de la sécurité ?

En allant samedi dernier vers Aulnoye - Doullers, je me suis dit que, si cela continuait, le champ allait être labouré même sur la route. On est arrivé à 10 ou 20 centimètres de la route. On enlève tout. C'est vraiment un problème et je crois que l'on devrait y regarder.

Pardonnez-moi d'avoir profité de cette délibération pour évoquer ce sujet qui, je pense, pourrait faire consensus.

M. le Président.- Tu as tout à fait raison, Bernard.

Sur les coupes sombres qui se transforment parfois en coupes claires, j'ai aussi un souvenir désagréable sur ce que l'on appelle le sentier des Nerviens dans la forêt de Mormal, sur lequel j'avais dit à l'ONF ce que j'en pensais. Ils avaient reconnu qu'ils avaient fauté et dit qu'ils ne recommenceraient pas.

Sur le problème de l'alignement le long des routes, il y a une place pour les haies et une place pour les arbres. Je sais que c'est un problème beaucoup plus complexe qu'on ne le pense. Je me souviens qu'un Président de la République s'était énervé à diverses prises sur les abattages systématiques d'arbres le long des routes départementales pour des raisons de sécurité sur lesquelles il faut bien sûr être attentif, mais il ne faut pas non plus sacrifier l'intégralité des arbres à la sécurité. Cela avait amené Monsieur POMPIDOU à s'énerver beaucoup à l'égard de la DDE et à dire que « il fallait arrêter d'emmerder les Français ». Je le cite, je n'ai donc pas peur du vocabulaire.

Je rejoins tout à fait ce que tu viens de dire et je demande à Patrick d'y être extrêmement vigilant, mais je sais qu'il l'est déjà.

M. VALOIS.- On le sera, Monsieur le Président.

J'apporte une petite réponse à ce sujet. Lors de la réunion que j'évoquais tout à l'heure, qui a eu lieu à Maroilles, le directeur régional de l'ONF, Monsieur GOULOUZELLE, s'est engagé à ce qu'il n'y ait plus de coupes à blanc sur la forêt de Mormal. Il l'a annoncé devant toutes les personnes que je citais tout à l'heure.

Je rappelle également que le Département est impliqué à côté de la fédération des chasseurs du Nord et également dans le cadre de l'aide aux agriculteurs, dans le cadre des chartes de bon voisinage, dans l'aide à la plantation de haies, avec fourniture de plants pour les agriculteurs qui s'engagent à planter le long des nouveaux quartiers ou le long des routes communales.

Je rappelle enfin que la forêt de Mormal est à tel point un patrimoine qu'elle a fourni, comme vous le savez sans doute, une centaine de chênes qui seront destinés à constituer la charpente de Notre Dame.

M. BAUDOUX.- Si vous permettez, Président, j'ai une question.

Patrick, est-ce que, le long des routes départementales, on peut avoir un programme de plantation de haies. Je rappelle que, dans l'Avesnois, des routes sont fermées quand il y a un peu de neige parce que le vent souffle la neige, on a des congères et on ne peut plus passer, alors que, avant, il y avait des vraies haies et la neige ne pouvait pas passer. Pourrait-on avoir un programme départemental pour essayer d'avancer sur cette question. ?

M. le Président.- L'Avesnois, pays de bocages, il me paraîtrait tout à fait intéressant que l'on commence par là.

Patrick.

M. VALOIS.- C'est vrai qu'il y a une cohérence parfaite à s'y mettre.

La question foncière est aussi une question importante. En fonction des limites des propriétés départementales, à chaque fois qu'il sera possible de le faire et en cohérence avec les services voirie du Département, bien évidemment, nous déploierons cette politique de plantation. Nous avons des ambitions indéniables en termes de plantations de haies, d'arbustes, etc. Nous irons jusqu'à nos objectifs et même au-delà.

M. BAUDOUX.- Merci.

M. le Président.- Il semble que le vote électronique se soit déroulé à la satisfaction générale.

Le résultat est : 53 votants, 53 pour.

Les propositions du rapport n° 5.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Il nous reste une délibération, la 5-3.

▪ **Rapport 5-3 – Opérations relatives aux espaces, sites et itinéraires**

M. le Président.- Sur cette délibération, il y a un erratum qui est le suivant :

Dans le chapitre 4, qui est intitulé « Interreg V Eurocyclo : substitution de Nord Tourisme par le Département du Nord dans les conventions de groupement de commandes signées par Nord Tourisme et signature d'une nouvelle convention de groupement de commandes », il a été omis de joindre les conventions évoquées dans ce chapitre. Elles sont jointes à l'erratum.

Je présume qu'elles ont dû être transmises à chacun des collègues. Les conventions auxquelles il est fait allusion sont donc désormais disponibles pour chacun d'entre vous.

M. VALOIS.- Monsieur le Président, cette délibération concerne la commission départementale des espaces, sites et itinéraires qui a été mise en place il y a trois ans et qui commence à produire ses effets.

27 conventions relatives aux opérations de gestion des circuits PDIPR sont présentées ici, pour un montant de 150 000 €. Cela concerne l'entretien de chemins de randonnée.

Ensuite, vous avez les premières inscriptions au plan départemental des espaces, sites et itinéraires. Il s'agit d'inscrire 30 sentiers, 28 pédestres et 2 équestres, ainsi que le réseau point-nœuds Vallée de la Lys et Monts de Flandre dans ce PDESI. L'inscription sous-entend une vérification technique, une vérification qualitative, juridique et foncière. Ce PDESI devient un outil très protecteur. L'objectif est vraiment le développement de la maîtrise des sports de nature sur ces espaces, sites et itinéraires.

Un troisième point dans cette délibération consiste à adapter le règlement intérieur de cette commission départementale des espaces, sites et itinéraires. En effet, nous avons une double représentativité du Conseil départemental. Il est proposé ici d'enrichir le collège des institutionnels avec la mission attractivité Hauts-de-France et d'enrichir le collège des gestionnaires avec la mission bassin minier et l'association Nord Trail des Monts de Flandre.

Enfin, un quatrième point consiste en la substitution de Nord Tourisme par le Conseil départemental dans les conventions de groupement de commandes signées par Nord Tourisme. Cela concerne la promotion de l'EuroVelo 3 et de l'EuroVelo 4, l'intervention autour de l'Eurocyclo et de la Chaîne des Monts.

M. le Président.- On a également un nouveau groupement de commandes qui est proposé sur l'itinéraire EuroVelo 3, qui concerne le développement d'un produit innovant, bières et fromages.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il ou des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 5.3 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

La séance plénière voit son ordre du jour épuisé. Je lève la séance.

(*La séance est levée à 16 heures 20.*)

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Budget primitif 2021 du budget principal

Le budget primitif 2021 est avant tout marqué par la crise qui impacte le Département comme l'ensemble du territoire. Les conséquences sur le budget peuvent être résumées en trois idées : incertitude, continuité et résilience.

Incertaince puisque la crise impacte les recettes comme les dépenses de la Collectivité, sans qu'il soit toujours possible d'en anticiper les effets. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) confirme cette analyse lorsqu'elle souligne, dans son rapport sur la situation financière du Nord présenté le 15 février dernier en séance plénière, la difficulté de construire le budget du Département.

Cette incertitude est d'abord sanitaire : l'hypothèse d'un nouveau confinement, la politique vaccinale ou les différents variants modifient mécaniquement les coûts pour le Département de la crise, et donc son budget.

Cette incertitude est par ricochet macroéconomique dans la mesure où un certain nombre de recettes ou de dépenses du Département sont directement liées à une situation économique difficile à anticiper (Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), Taxe d'Aménagement (TAM), Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), Revenu de Solidarité Active (RSA) ...). Les derniers éléments laissent entrevoir une vision bien moins catastrophiste qu'au début de la crise, même s'il conviendra de rester attentif aux évolutions à venir.

C'est aussi l'incertitude du contexte juridique et institutionnel. L'évolution très rapide de la fiscalité des collectivités depuis plusieurs années (disparition de la Taxe d'Habitation (TH), fin de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale, transfert d'une part de CVAE à la Région) est difficile à mesurer et conduit elle-même à une incertitude sur les fonds de péréquation, lesquels étaient assis sur les recettes précédemment citées. C'est enfin l'incertitude liée à l'évolution des compétences des collectivités qui pourraient être impactées par le futur projet de loi dit « 4D » (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification). Si son inscription au calendrier législatif doit être confirmée, ce texte envisage par exemple, s'agissant des Départements, le transfert de nouvelles portions de routes nationales pour les collectivités volontaires, ou la décentralisation de la médecine scolaire. Le rôle de l'Association des Départements de France (ADF), dans ses négociations avec le Gouvernement, qu'il s'agisse de compensations financières pour les Départements, ou du transfert de nouvelles compétences, sera donc essentiel.

Face à ces incertitudes, le Département a décidé de mener une politique en continuité par rapport au début du mandat. Cette continuité se retrouve dans les orientations du budget qui est présenté :

- l'optimisation des recettes qui constitue une priorité du mandat avec, pour 2021, la bonne tenue des fonds de péréquation, le maintien du fonds de stabilisation pour une année supplémentaire, la création d'un fonds d'urgence, la prise en compte des recettes du plan pour la prévention et la protection de l'enfance (plan Taquet), l'intégration des recettes du plan de relance, ou les recettes liées à l'optimisation du patrimoine immobilier ;
- la maîtrise des dépenses, avec une hausse modérée des dépenses départementales. Il convient d'ailleurs de souligner la faible hausse du RSA, dans la droite ligne des efforts réalisés en 2020 qui ont permis au Département d'avoir la plus faible augmentation parmi l'ensemble des Départements de France métropolitaine.

Cette stratégie permet la stabilisation de l'épargne brute et donc de la dette qui peut ainsi se maintenir en-dessous de la moyenne des Départements millionnaires garantissant une situation financière saine pour la Collectivité dans le long terme.

Le « redressement indéniable de la situation financière » (rapport CRC présenté le 15 février dernier) permet de faire du Département un territoire résilient.

Résilience, en pérennisant certaines des actions qui ont prouvé leur pertinence pendant la crise : Fonds d'Aide Exceptionnel (FAE) aux Nordistes les plus en difficulté, cumul RSA pour soutenir les saisonniers affectés par la crise, aide accrue aux familles pour la restauration scolaire, soutien dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes (EHPAD) grâce à l'aide départementale au recrutement de contrats aidés (contrats Parcours emploi compétences - PEC).

Résilience du tissu économique et social ensuite, à la fois par le soutien à l'activité économique fortement touchée par la crise, la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA grâce à des partenariats renforcés avec les entreprises de la région, par un niveau d'investissement historiquement élevé pour soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le Nord, par une aide renforcée aux communes pour appuyer la reprise dans tous les territoires (création d'un volet « relance » au sein du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs - ADVB). Résilience également des DMTO qui ne s'effondrent pas dans cette période de crise, et connaissent même une dynamique notable sur les premiers mois de 2021.

Résilience du territoire enfin pour que cette reprise intègre les enjeux du développement durable. Le Département accentue ainsi cet effort au travers d'opérations ciblées : programmes spécifiques de rénovation développement durable dans les collèges, rénovation thermique des bâtiments, acquisition de véhicules plus propres, accompagnement des grands projets de déplacements doux... Le Département envisage également des actions tournées vers l'administration durable telles que le développement du covoiturage et les équipements nomades, la mise en place d'un tri sélectif des déchets plus développé ou encore la réduction de la consommation de papier.

Ces efforts permettront tout à la fois de défendre les Nordistes aujourd'hui, mais aussi de préparer demain.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2021, autres que la taxe foncière sur les propriétés bâties, à l'identique de ceux existants en 2020 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2021 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	188 160 000,00	17 000 000,00
	Réel	2 756 700 000,00	2 927 860 000,00
Total Fonctionnement		2 944 860 000,00	2 944 860 000,00
Investissement	Ordre	60 920 300,00	232 080 300,00
	Réel	546 000 000,00	374 840 000,00
Total Investissement		606 920 300,00	606 920 300,00
Fonctionnement + investissement	Ordre	249 080 300,00	249 080 300,00
	Réel	3 302 700 000,00	3 302 700 000,00
Total général		3 551 780 300,00	3 551 780 300,00

- d'arrêter le Budget Primitif 2021 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- de fixer à 180 560 000 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;

- POINT PRINCIPAL N°1 -

- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 2 du rapport ;
- de mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire et de créer les postes tels que présentés dans l'annexe 3 ;
- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 de 95 500 000 € et de verser par cette contribution par douzièmes mensuels de 7 750 000 € de janvier à mars, de 8 027 778 € d'avril à novembre et de 8 027 776 € en décembre ;
- de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2021 de 2 000 000 € ;
- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement 2021 pour un montant de 1 500 000 € et de verser cette participation par douzièmes mensuels à hauteur de 125 000 € ;
- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2021, à savoir :
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement », un taux directeur de 1% appliqué aux dépenses nettes reconductibles des établissements habilités à l'aide sociale départementale, et aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux directeur de 1% appliqué aux dépenses nettes reconductibles des unités de soin longue durée (USLD), non concernées par la convergence tarifaire ;
 - pour le secteur du handicap, un taux d'évolution de 0% pour les conventions individuelles en Belgique ;
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) hors CPOM soumis à une tarification départementale, un taux d'évolution de 0 % de leurs charges nettes de reconduction.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

Département du Nord

Budget primitif 2021

15/03/2021

SOMMAIRE

I. L'équilibre général	5
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
II. Des recettes de fonctionnement peu évolutives dans un contexte de bouleversement du panier fiscal et financier	6
A. FISCALITE DIRECTE LOCALE : SUPPRESSION DE LA TFPB DEPARTEMENTALE	7
1. La Cotisation au titre de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	8
2. L'attribution de compensation CVAE	8
3. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	8
4. Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	9
5. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER).....	9
B. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	9
C. LES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX ET LES FONDS DE PEREQUATION	10
1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : une ressource jusque-là résiliente	10
2. Les fonds de péréquation : un volume important pour le Nord	10
D. LES AUTRES RESSOURCES DE FISCALITE INDIRECTE	13
1. La Taxe d'Aménagement (TAM).....	13
2. La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	13
3. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS).....	14
4. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	14
5. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).....	14
E. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS EN PROGRESSION	15
1. Le fonds d'urgence et le fonds de TVA des Départements	15
2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	16
3. La Dotation Globale de Décentralisation (DGD).....	16
4. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) – fonctionnement	16
5. Les allocations compensatrices	16
6. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	16
F. LES RECETTES SOCIALES	17
G. LES AUTRES RECETTES	18
III. Des dépenses de fonctionnement impactées par la crise mais maîtrisées 20	
A. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR LA DYNAMIQUE D'EVOLUTION DES AIS DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE	22
B. LE TASSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)	25
C. LE RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS VOLONTARISTES DU NORD, ARTICULEES AUTOUR DES DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION DE L'ÉTAT	26
D. LA STABILISATION DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE	26

E.	L'AMELIORATION DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	27
F.	LA POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGIENS.....	28
G.	LE RENFORT DES MOYENS ALLOUES AU SDIS	28
H.	LES MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION IMPACTES PAR LA CRISE COVID	28
IV.	L'engagement du Département pour la relance de son territoire	29
A.	UN AUTOFINANCEMENT EN RETRAIT NECESSITANT DE MULTIPLIER LES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	29
B.	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTES POUR REpondre A LA CRISE ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE	32
V.	Une dette toujours maîtrisée.....	34
VI.	Solidarité humaine : présentation détaillée	37
A.	ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	37
B.	INSERTION.....	43
C.	AUTONOMIE.....	49
D.	SANTE.....	56
E.	EDUCATION, COLLEGES	61
VII.	Solidarité territoriale : présentation détaillée	71
A.	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX.....	71
B.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	74
C.	TOURISME	77
D.	RURALITE.....	81
E.	ENVIRONNEMENT	84
F.	HABITAT, POLITIQUES URBAINES ET LOGEMENT.....	88
G.	SPORT	91
H.	CULTURE	94
I.	SDIS	98
VIII.	Finances et moyens généraux : présentation détaillée	100
A.	FINANCES - COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INGENIERIE DES FINANCEMENTS.....	100
B.	AFFAIRES GENERALES	108
1.	Moyens généraux	108
2.	Patrimoine	112
3.	Systèmes d'information et e-administration	115
4.	Assemblée départementale	117
C.	RESSOURCES HUMAINES.....	118

Un budget départemental toujours maîtrisé permettant l'accompagnement du territoire face à la crise

Le budget primitif 2021 est avant tout marqué par la crise qui impacte le Département comme l'ensemble du territoire. Les conséquences sur le budget peuvent être résumées en trois idées : **incertitude, continuité et résilience**.

Incertitude puisque la crise impacte les recettes comme les dépenses de la Collectivité, sans qu'il soit toujours possible d'en anticiper les effets. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) confirme cette analyse lorsqu'elle souligne, dans son rapport sur la situation financière du Nord présenté le 15 février dernier en séance plénière, la difficulté de construire le budget du Département.

Cette incertitude est d'abord sanitaire : l'hypothèse d'un nouveau confinement, la politique vaccinale ou les différents variants modifient mécaniquement les coûts pour le Département de la crise, et donc son budget.

Cette incertitude est par ricochet macroéconomique dans la mesure où un certain nombre de recettes ou de dépenses du Département sont directement liées à une situation économique difficile à anticiper (Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), Taxe d'Aménagement (TAM), Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), Revenu de Solidarité Active (RSA)...). Les derniers éléments laissent entrevoir une vision bien moins catastrophiste qu'au début de la crise, même s'il conviendra de rester attentif aux évolutions à venir.

C'est aussi l'incertitude du contexte juridique et institutionnel. L'évolution très rapide de la fiscalité des collectivités depuis plusieurs années (disparition de la Taxe d'Habitation (TH), fin de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale, transfert d'une part de CVAE à la Région) est difficile à mesurer et conduit elle-même à une incertitude sur les fonds de péréquation, lesquels étaient assis sur les recettes précédemment citées. C'est enfin l'incertitude liée à l'évolution des compétences des collectivités qui pourraient être impactées par le futur projet de loi dit « 4D » (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification). Si son inscription au calendrier législatif doit être confirmée, ce texte envisage par exemple, s'agissant des Départements, le transfert de nouvelles portions de routes nationales pour les collectivités volontaires, ou la décentralisation de la médecine scolaire. Le rôle de l'Association des Départements de France (ADF), dans ses négociations avec le Gouvernement, qu'il s'agisse de compensations financières pour les Départements, ou du transfert de nouvelles compétences, sera donc essentiel.

Face à ces incertitudes, le Département a décidé de mener une politique en **continuité** par rapport au début du mandat. Cette continuité se retrouve dans les orientations du budget qui est présenté :

- l'optimisation des recettes qui constitue une priorité du mandat avec, pour 2021, la bonne tenue des fonds de péréquation, le maintien du fonds de stabilisation pour une année supplémentaire, la création d'un fonds d'urgence, la prise en compte des recettes du plan pour la prévention et la protection de l'enfance (plan Taquet), l'intégration des recettes du plan de relance, ou les recettes liées à l'optimisation du patrimoine immobilier ;
- la maîtrise des dépenses, avec une hausse modérée des dépenses départementales. Il convient d'ailleurs de souligner la faible hausse du RSA, dans la droite ligne des efforts réalisés en 2020 qui ont permis au Département d'avoir la plus faible augmentation parmi l'ensemble des Départements de France métropolitaine.

Cette stratégie permet la stabilisation de l'épargne brute et donc de la dette qui peut ainsi se maintenir en-dessous de la moyenne des Départements millionnaires garantissant une situation financière saine pour la Collectivité dans le long terme.

Le « redressement indéniable de la situation financière » (rapport CRC présenté le 15 février dernier) permet de faire du Département un territoire **résilient**.

Résilience, en pérennisant certaines des actions qui ont prouvé leur pertinence pendant la crise : Fonds d'Aide Exceptionnel (FAE) aux Nordistes les plus en difficulté, cumul RSA pour soutenir les saisonniers affectés par la crise, aide accrue aux familles pour la restauration scolaire, soutien dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes (EHPAD) grâce à l'aide départementale au recrutement de contrats aidés (contrats Parcours emploi compétences (PEC)).

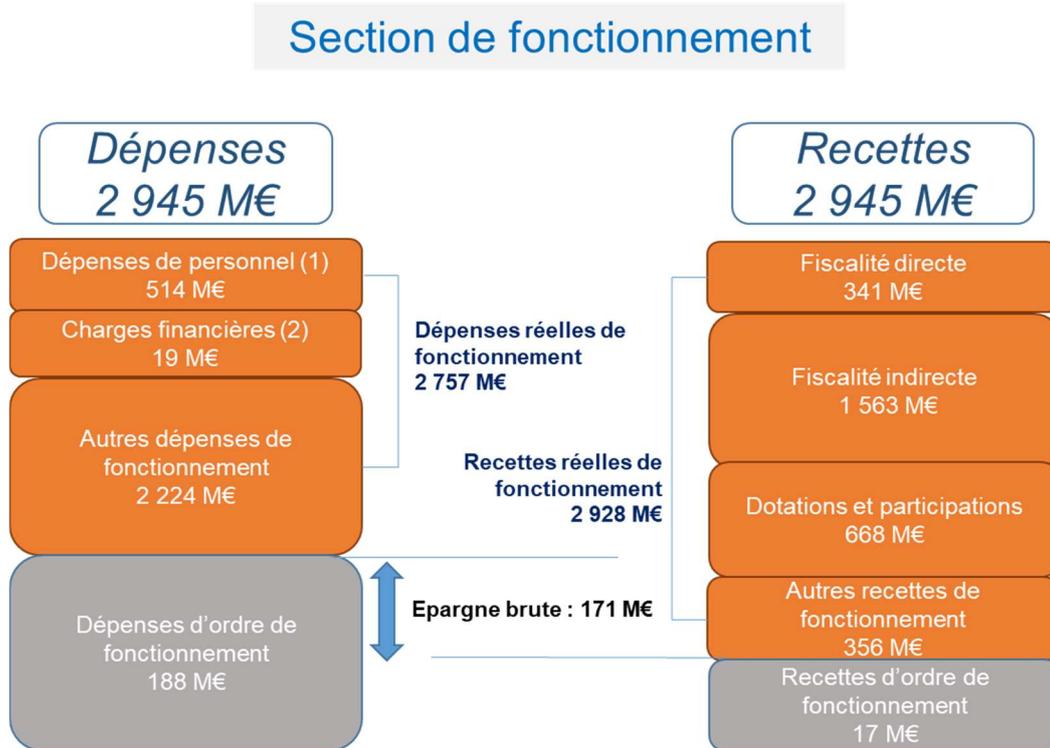
Résilience du tissu économique et social ensuite, à la fois par le soutien à l'activité économique fortement touchée par la crise, la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA grâce à des partenariats renforcés avec les entreprises de la région, par un niveau d'investissement historiquement élevé pour soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le Nord, par une aide renforcée aux communes pour appuyer la reprise dans tous les territoires (création d'un volet « relance » au sein du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADV)). Résilience également des DMTO qui ne s'effondrent pas dans cette période de crise, et connaissent même une dynamique notable sur les premiers mois de 2021.

Résilience du territoire enfin pour que cette reprise intègre les enjeux du développement durable. Le Département accentue ainsi cet effort au travers d'opérations ciblées : programmes spécifiques de rénovation développement durable dans les collèges, rénovation thermique des bâtiments, acquisition de véhicules plus propres, accompagnement des grands projets de déplacements doux.... Le Département envisage également des actions tournées vers l'administration durable telles que le développement du covoiturage et les équipements nomades, la mise en place d'un tri sélectif des déchets plus développé ou encore la réduction de la consommation de papier.

Ces efforts permettront tout à la fois de défendre les Nordistes aujourd'hui, mais aussi de préparer demain.

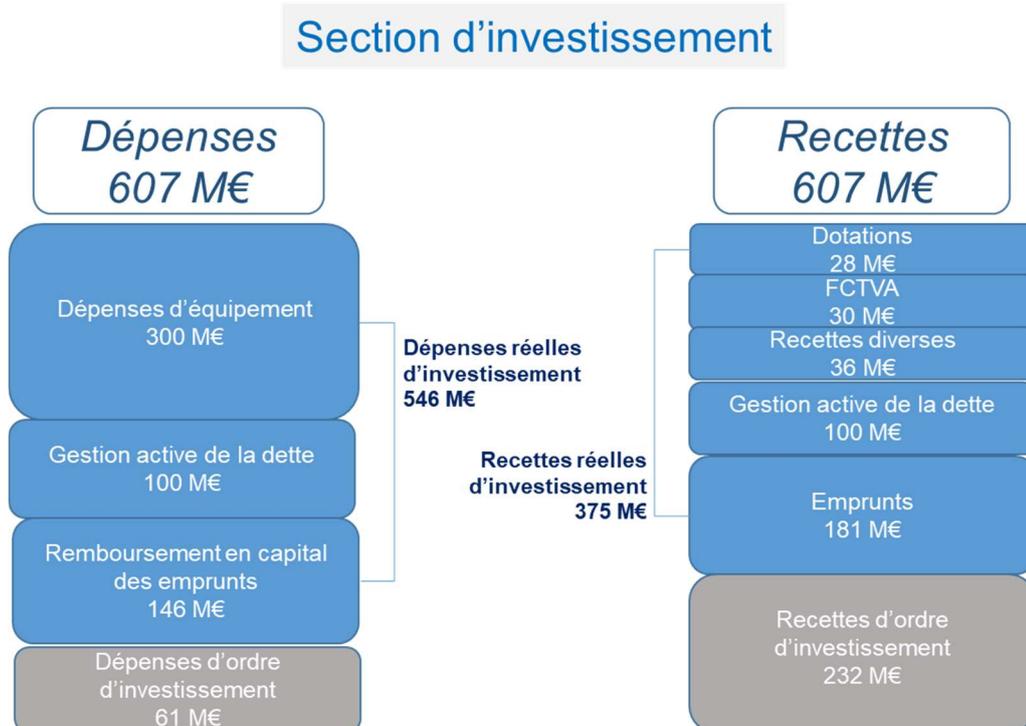
I. L'équilibre général

A. La section de fonctionnement



- (1) Les dépenses de personnel s'entendent y compris les rémunérations des assistants familiaux
 (2) Les charges financières intègrent les intérêts de la dette (18 M€) et d'autres frais financiers annexes (commissions d'engagement, intérêts des lignes de trésorerie ...)

B. La section d'investissement



* les 181M€ d'emprunts inscrits au BP garantissent l'équilibre du budget ; ils n'ont pas vocation à être totalement réalisés, puisque la cession du site Transpole (32M€ de recettes) devrait intervenir en cours d'exercice, réduisant ainsi le recours à l'emprunt.

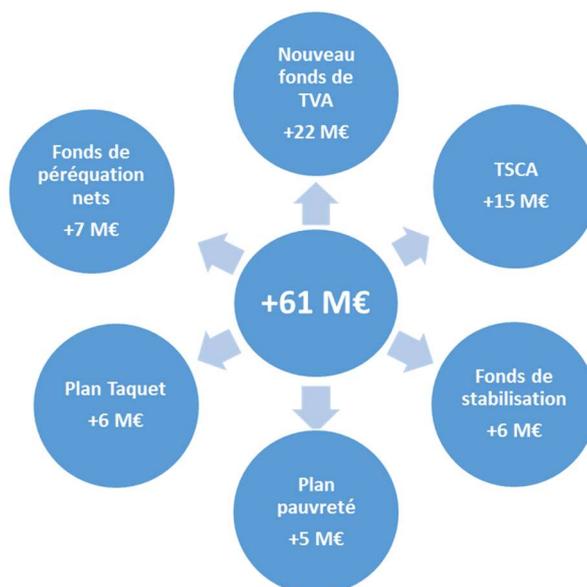
II. Des recettes de fonctionnement peu évolutives dans un contexte de bouleversement du panier fiscal et financier

Les recettes réelles de fonctionnement affichent un montant de 2 927,9 M€ au BP 2021, soit une variation de +45,16 M€ par rapport au BP 2020 (+1,6 %).

Millions d'€	CA prév. 2020	BP 2020	Répartition au BP 2020	BP 2021	Répartition au BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
						M€	%
Fiscalité directe 2020 retraitée (hors TFPB et rôles supp.) : CVAE, dispositif de compensation péréquée (DCP), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	343,30	340,02	11,8%	341,25	11,7%	1,23	0,4%
<i>Fiscalité directe 2020 non retraitée</i>	822,56	818,31		341,25		-477,06	-58,3%
Fiscalité indirecte 2020 retraitée (+ TFPB et rôles supp.) : DMTO, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), taxe d'aménagement (TAM), taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)	1 548,54	1 546,64	53,7%	1 562,50	53,4%	15,86	1,0%
<i>Fiscalité indirecte 2020 non retraitée</i>	1 069,28	1 068,35		1 562,50		494,15	46,3%
Dotations et compensations : dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation générale de décentralisation (DGD), fonds de stabilisation, fraction supplémentaire de TVA, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), allocations compensatrices ...	639,87	642,92	22,3%	667,85	22,8%	24,93	3,9%
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO)	136,03	132,44	4,6%	123,40	4,2%	-9,04	-6,8%
<i>Péréquation nette</i>	110,34	89,84		96,80		6,96	7,7%
Recettes sociales : dotations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), plan pauvreté, plan Taquet, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), conférence des financeurs, indus Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)...	197,91	200,45	7,0%	208,78	7,1%	8,33	4,2%
Autres recettes : Ingénierie financière (dont FSE), Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine, Cessions immobilières et Ressources humaines	41,10	20,23	0,7%	24,08	0,8%	3,85	19,0%
TOTAL	2 906,75	2 882,70	100%	2 927,86	100%	45,16	1,6%
TOTAL périmètre péréquation nette	2 881,06	2 840,10		2 901,26		61,16	2,2%

Pour une meilleure lecture du tableau ci-dessus, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 et la fraction de TVA versée en compensation de la perte de la TFPB en 2021 figurent dans « fiscalité indirecte retraitée ».

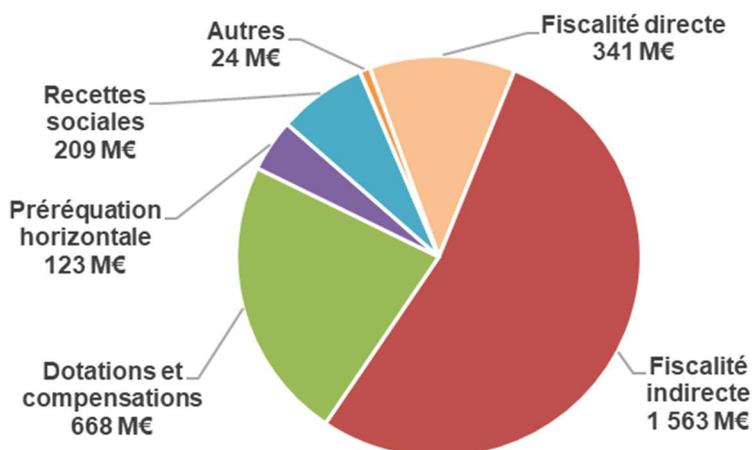
En tenant compte des montants nets de péréquation horizontale, les recettes varient de +61,16 M€ de BP à BP qui se répartissent de la manière suivante.



Si le niveau de recettes est stable, il convient de rappeler que le Département voit, en 2021, la TFPB remplacée par une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sans pouvoir de taux. Le Département se voit ainsi privé de son autonomie fiscale. A cet égard, le Département du Nord, comme la quasi-totalité des Départements, soutient la proposition portée par l'ADF et en partie relayée par la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale et son président, Jean-René Cazeneuve, de rendre aux Départements un levier fiscal, même strictement encadré par le Parlement, sur les DMTO qui ont démontré leur résilience dans cette crise sanitaire. Dans un premier temps, un relèvement de 0,2 point du taux plafond des DMTO portant celui-ci à 4,7 %, marquerait une indispensable solidarité à l'égard des collectivités les plus impliquées dans la défense des populations les plus fragiles. Une hausse de 0,2 point du taux des DMTO pour le Nord générerait une recette supplémentaire d'environ 20 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit au BP 2021 :

Recettes réelles de fonctionnement : 2 928 M€



A. Fiscalité directe locale : suppression de la TFPB Départementale

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	156,78 M€	152,72 M€	152,50 M€	-0,22 M€	-0,1%
Attribution de compensation de CVAE	71,05 M€	71,05 M€	71,05 M€	0,00 M€	0,0%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	44,14 M€	45,52 M€	46,35 M€	0,83 M€	1,8%
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,95 M€	55,95 M€	55,95 M€	0,00 M€	0,0%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	15,38 M€	14,78 M€	15,40 M€	0,62 M€	4,2%
Rôles supplémentaires	1,25 M€	2,00 M€	0,00 M€	-2,00 M€	-100,0%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	478,01 M€	476,29 M€	0,00 M€	-476,29 M€	-100,0%
Fiscalité directe	822,56 M€	818,31 M€	341,25 M€	-477,06 M€	-58,3%
<i>Fiscalité directe 2020 retraitée (hors TFPB et rôles supp.)</i>	<i>822,56 M€</i>	<i>340,02 M€</i>	<i>341,25 M€</i>	<i>1,23 M€</i>	<i>0,4%</i>

Les produits issus de la fiscalité directe locale sont en baisse de 58,3 % car ils tiennent compte de la suppression de la TFPB.

A périmètre constant, ils évoluent de +0,4% de BP à BP.

1. La Cotisation au titre de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est un impôt économique qui taxe la valeur ajoutée des entreprises c'est-à-dire la différence entre leurs ventes et leurs charges externes. Son taux progressif fixé au niveau national varie de 0 % à 1,5 % en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise.

Sur la base de la Valeur Ajoutée (VA) réalisée par les entreprises en année N :

- les entreprises déterminent une estimation de ce montant versé en N+1 ;
- et la réalité de cette VA, connue après la clôture des comptes en N+1, fait l'objet d'un solde en N+2.

Pour 2021, compte tenu d'un premier chiffrage de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), et résultant des données transmises par les entreprises, le montant attendu pour 2021 est de 152,5 M€ (pour 152,7 M€ au BP 2020) soit une baisse de produit de BP à BP de 0,22 M€ (-0,1 %).

2. L'attribution de compensation CVAE

Le transfert de la compétence Transports à la Région Hauts-de-France institué depuis 2017 par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) inclut des flux financiers entre les deux collectivités. Ainsi, le Nord perçoit une attribution représentant 25 points de CVAE transférés à la Région (147,9 M€), diminués du coût net de la compétence transférée de 76,8 M€. Cette ressource, par définition n'évoluant pas depuis 2018, s'élèvera à 71,1 M€ en 2021 comme en 2020.

3. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)

Le DCP permet d'affecter aux Départements les produits nets des frais de gestion de la TFPB (environ 3 % du produit perçu au titre de la TFPB). Issu du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les Départements de 2013, l'objectif est d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

La répartition du fonds se fait en 2 parts :

- une part « compensation » qui est fonction du reste à charge des AIS (70 %) ;
- une part « péréquation » selon des critères de ressources et de charges tels le revenu, le nombre de bénéficiaires des AIS (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH)-Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et Revenu de Solidarité Active (RSA)) rapportée au nombre d'habitants.

Cette ressource bénéficie d'une certaine dynamique compte tenu d'une inscription dans la loi de finances 2021 de l'augmentation des masses nationales à répartir (+5 %). Ainsi, le produit est attendu à 46,4 M€ en 2021 contre 44,1 M€ au CA prévisionnel 2020, soit +5 %. De BP à BP, la hausse s'élève à 1,8 % (45,5 M€ au BP 2020).

Le versement attribué au Département du Nord représente 4,3 % de l'enveloppe nationale.

4. Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Mis en œuvre à compter de 2011, le FNGIR est avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) l'un des deux mécanismes destinés à compenser intégralement le manque à gagner résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Ce fonds est prévu à hauteur de 56 M€ en 2021, soit un montant identique au budget précédent.

5. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)

Instaurée par la loi de finances pour 2010 au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (EPCI), l'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le Nord est concerné par plusieurs installations, comme la centrale nucléaire de Gravelines.

Plusieurs composantes sont attribuées aux Départements :

- les éoliennes terrestres ;
- les centrales électriques ;
- les centrales photovoltaïques ;
- les centrales hydrauliques ;
- les stations radioélectriques ;
- le gaz - stockage et transport.

Une recette de 15,4 M€ est attendue en 2021, stable par rapport au produit perçu en 2020 (+0,62 M€ par rapport au BP 2020).

B. Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'année 2021 voit l'application, pour le Département, de la réforme fiscale. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revient aux communes. A la place, le Département est compensé par une fraction de TVA nationale. Au titre de cette première année, il n'est donc pas prévu de revalorisation : le montant de TVA 2021 est égal au produit de TFPB 2020 (478 M€) avec la prise en compte des allocations compensatrices de TFPB (0,3 M€) et la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TFPB (2,1 M€), soit une recette de 480,4 M€.

Par ailleurs, il convient de souligner que dans le cadre du remplacement de la TFPB par une fraction de TVA, la loi de finances 2020, suite aux négociations menées par l'ADF avec le Gouvernement, a en outre prévu d'accorder une fraction de TVA d'un montant de 250 M€ aux Départements, visant à accompagner les territoires les plus fragiles. Le Département du Nord devrait à ce titre percevoir 22 M€ en 2021 (voir II. E. Les dotations et compensations en progression).

C. Les droits de mutation à titre onéreux et les fonds de péréquation

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
DMTO	366,60 M€	365,00 M€	366,60 M€	1,60 M€	0,4%
Fonds de péréquation CVAE	6,28 M€	5,30 M€	6,20 M€	0,90 M€	17,0%
Fonds de Péréquation des DMTO	129,75 M€	127,14 M€	117,20 M€	-9,94 M€	-7,8%
DMTO et fonds de péréquation	502,62 M€	497,44 M€	490,00 M€	-7,44 M€	-1,5%

1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : une ressource jusque-là résiliente

L'évolution des DMTO est fonction des prix et du nombre des transactions immobilières. Le premier facteur, le prix, n'explique que marginalement l'évolution des DMTO car il reste assez stable. C'est donc le nombre de transactions qui influe majoritairement sur le produit.

Pour 2021, 366,6 M€ sont inscrits au titre des droits de mutation, soit un montant stable par rapport aux produits perçus en 2019 et 2020. Cette ressource, particulièrement importante en volume au sein des recettes départementales, a démontré, jusqu'à présent, toute sa résilience face à la crise.

En effet, au début de la crise sanitaire, les estimations de l'évolution des DMTO étaient très pessimistes pour l'ensemble des spécialistes en finances publiques qui envisageaient, en mai 2020, que le produit des DMTO pourrait chuter de 30 % sur l'année 2020, soit près de 4 Md€ au niveau national, et près de 110 M€ pour le Département du Nord.

Ce pessimisme était lié au fait que lors de la crise de 2008, les DMTO avaient enregistré une baisse de -11 % en 2008 et -27 % en 2009.

Le bilan est aujourd'hui beaucoup moins lourd et la baisse moyenne des DMTO devrait s'élever à -2,2 % au niveau national (Départements métropolitains)¹, notre Département constatant, pour 2020, un niveau de DMTO identique à celui de 2019 qui est pourtant l'année record.

A titre d'illustration de la situation hétérogène des Départements dont la population est supérieure à un million d'habitants, pendant que le Nord stabilisait sa recette de DMTO en 2020, les Hauts-de-Seine voyaient celle-ci évoluer de -18 %, l'Essonne de -10 % ou les Alpes Maritimes de -8 %. D'autres en revanche, ont vu cette recette progresser dans le même temps : +3,5 % pour la Moselle ou +2,4 % pour le Pas-de-Calais.

Pour 2021, et compte tenu de la dynamique soutenue constatée au cours des premières semaines de l'exercice, il est proposé d'inscrire un produit de 366,6 M€, soit le montant perçu en 2020.

2. Les fonds de péréquation : un volume important pour le Nord

Le tableau suivant synthétise les montants attendus pour 2021 sur la péréquation horizontale par rapport à ceux perçus en 2020. Ces projections se veulent pour l'heure très prudentes : en effet, elles ont été estimées, pour les Départements, avant la clôture des exercices 2020. Il est possible

¹ Données RCF

que des modifications soient apportées. Un travail d'actualisation est en cours par l'intermédiaire de l'ADF.

		BP 2020	CA prév. 2020	BP 2021	CA prév. 2021	CA 2021/2020	BP 2021/2020
Dépenses	Fonds de Péréquation des DMTO	42,60 M€	25,69 M€	26,60 M€	26,60 M€	0,91 M€	-16,00 M€
	Total	42,60 M€	25,69 M€	26,60 M€	26,60 M€	0,91 M€	-16,00 M€
Recettes	Fonds de Péréquation des DMTO	127,14 M€	129,75 M€	117,20 M€	117,20 M€	-12,55 M€	-9,94 M€
	Fonds de péréquation CVAE	5,30 M€	6,28 M€	6,20 M€	6,20 M€	-0,08 M€	0,90 M€
	Total	132,44 M€	136,03 M€	123,40 M€	123,40 M€	-12,63 M€	-9,04 M€
Solde		89,84 M€	110,34 M€	96,80 M€	96,80 M€	-13,54 M€	6,96 M€

a) Fonds globalisé de DMTO

Un mécanisme de prélèvement unique alimente le fonds. Il est calculé de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO appliqué à tous les Départements de 0,34 %, soit une contribution totale d'environ 937 M€. Les premières tendances sont estimées à 25,7 M€ pour le Nord, similaire à l'année dernière ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, pour les seuls Départements dont l'assiette de droit commun des DMTO/hab est supérieure à 75 % de la moyenne. Ce prélèvement s'applique de manière progressive en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés, et est plafonné à 12 % des DMTO perçus l'année précédente. Le Nord serait éligible selon les premières projections à hauteur de 0,9 M€ alors qu'il n'était pas éligible en 2020. En effet, la bonne tenue des DMTO dans le Nord conduit à ce que les DMTO/habitants restent stables alors que la légère baisse des DMTO au niveau national a conduit le seuil de prélèvement à baisser².

	2014	2020	2021
DMTO/hab moyen (ou assiette de droit commun à partir de 2020)	105,15	3892	3814
75% DMTO/hab moyen (ou assiette de droit commun à partir de 2020)	78,86	2919	2 861
DMTO/hab CD59 (ou assiette de droit commun à partir de 2020)	84	2 883	2 883
Situation du Nord par rapport au seuil de prélèvement	80 %	74 %	76 %

En 2020, compte tenu de l'ensemble des prélèvements, le fonds s'est élevé à 1,8 Md€ avec l'utilisation de la réserve constituée par le Comité des Finances Locales (120 M€). En 2021, le rendement du fonds est attendu, pour l'heure, légèrement en-dessous de 1,7 Md€.

² Ces chiffres restent toutefois des estimations dans la mesure où les DMTO par habitant ne seront connus qu'une fois publication des CA 2020 à la fin du 2^{ème} trimestre 2021.

M€	CA prév. 2020	BP 2021	Variation
Montant prélevé	1 679	1 659	-1,2%
<i>Part variable</i>	929	909	-2,2%
<i>Part fixe</i>	750	750	
Réserve	120	0	
TOTAL	1 799	1 659	-7,8%

Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs, le reversement devrait baisser de 7,8 % par rapport au CA prévisionnel 2020.

Toutefois, cette masse prélevée est ensuite divisée en enveloppes, dont les règles de calcul sont analogues à celles en vigueur pour les anciens fonds de péréquation assis sur les DMTO (fonds national de péréquation des DMTO (FNPDMTO), fonds de solidarité (FSD) et fonds de soutien interdépartemental (FSID)). Chaque enveloppe est reversée selon des critères qui lui sont propres :

- pour le FNPDMTO, le reversement de ce fonds est lié au revenu moyen, au potentiel financier et au montant de DMTO par habitant ;
- pour le FSD, le reversement du fonds est opéré en deux fractions. La première fraction (30%) est fondée sur le rapport entre le reste à charge des AIS par habitant du département et le reste à charge moyen (sans pondération par la population, ce qui désavantage plutôt les départements les plus peuplés). La deuxième fraction (70%) bénéficie à la première moitié des Départements éligibles classés en fonction décroissante de leur solde par habitant au titre des AIS (cas du Département du Nord) ;
- pour le FSID, les reversements sont répartis en 2 fractions :
 - o la 1ère (60 % du fonds) est à destination des Départements ruraux. Le Nord n'est donc pas éligible à cette part ;
 - o la 2nde (40 % du fonds) est attribuée aux Départements répondant à des critères de DMTO, de revenus par habitant et de taux de pauvreté. Elle est répartie en fonction d'un indice synthétique composé du potentiel financier net et du revenu des habitants, pondéré par la population des Départements éligibles.

Ce système permet de tenir compte des objectifs assignés à chaque dispositif, à savoir :

- pour le FNPDMTO, la correction des écarts de dynamique foncière, des différences de richesse fiscale et des charges des Départements ;
- pour le FSD, l'accompagnement financier aux Départements pour le financement des allocations individuelles de solidarité, notamment les charges induites par les revalorisations exceptionnelles du RSA ;
- pour le FSID, le soutien aux Départements ruraux et connaissant d'importantes fragilités sociales.

En simulant l'évolution de ces différentes conditions de reversement, la baisse du reversement pour le Département du Nord est estimée à ce stade à 9,6 %, légèrement plus importante que la baisse du montant du fonds. En effet, la hausse contenue du RSA et de la PCH du Département du Nord en 2019 relativement aux autres Départements pourrait logiquement conduire à une baisse de l'écart relatif du Nord par rapport au reste à charge des AIS moyen et donc à un niveau de péréquation moins important. Ces éléments sont actuellement en cours de consolidation à l'ADF.

En synthèse, le montant net attendu du fonds devrait être en baisse par rapport au CA prévisionnel 2020 de 13,5 M€. Toutefois, de BP à BP, le solde net du fonds augmentera de 7 M€ dans la mesure où le BP 2020 ne prenait pas en compte la réforme du fonds intégré au sein de la loi de finances 2020 dont a bénéficié le Département du Nord.

b) Le fonds de péréquation au titre de la CVAE

Le fonds de péréquation de la cotisation au titre de la valeur ajoutée des entreprises fait suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009. Le produit pour le Nord de ce fonds reste stable à 6,2 M€ en 2021. Il n'en ira vraisemblablement pas de même en 2022 car l'évolution de la CVAE perçue risque de connaître une diminution significative.

D. Les autres ressources de fiscalité indirecte

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
Taxe Aménagement	11,16 M€	12,00 M€	9,50 M€	-2,50 M€	-20,8%
Taxe sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE)	21,89 M€	22,42 M€	22,50 M€	0,08 M€	0,3%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,59 M€	0,43 M€	0,30 M€	-0,13 M€	-29,4%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	317,79 M€	314,64 M€	330,00 M€	15,36 M€	4,9%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	351,25 M€	353,86 M€	352,20 M€	-1,66 M€	-0,5%
Les autres ressources de Fiscalité Indirecte	318,38 M€	315,06 M€	330,30 M€	15,24 M€	4,8%

1. La Taxe d'Aménagement (TAM)

Elle s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Le produit de cette taxe est affecté au financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et des Espaces naturels du Nord (ENN). S'agissant du CAUE, le Département propose de fixer dorénavant annuellement le taux d'affectation, en garantissant une subvention d'1,5 M€.

Compte tenu de la crise sanitaire, le BP 2021 intègre une inscription prudente de 9,4 M€.

2. La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Depuis le 1er janvier 2016, les taxes locales sont calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur. Le coefficient multiplicateur du Département est de 4,25.

Une inscription de 22,5 M€ est prévue en 2021, soit un montant stable par rapport au BP 2020 (22,4 M€).

3. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

La taxe additionnelle à la taxe de séjour (article L. 3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) est entrée en vigueur en 2013. Le produit de cette taxe est affecté au financement de la politique touristique départementale.

Le produit attendu en 2021 est en diminution : 0,3 M€ contre 0,4 M€ au BP 2020. En effet, la crise sanitaire a eu des conséquences désastreuses pour le secteur touristique. Toutefois, cette baisse est moins forte qu'attendue car dans le même temps, des rattrapages des années antérieures sont attendus dans un contexte d'optimisation de cette ressource départementale.

4. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA comprend trois parts :

- la compensation des transferts de compétences (loi relative aux libertés et responsabilités locales (LRL) du 13 août 2004), également financée par la TICPE ;
- une contribution au titre du remplacement d'une part de la DGF pour le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) (article 53 de la loi de finances pour 2005) ;
- une compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (imposition des contrats d'assurances, principalement les complémentaires maladies, en plus des assurances sur les véhicules terrestres à moteur, sur la navigation et contre les incendies).

Pour 2021, sont inscrits 330 M€ (hausse de 4,9 % par rapport au BP 2020) compte tenu des taux d'évolution inscrits dans la loi de finances 2021, la crise sanitaire ayant un impact très limité sur cette taxe.

5. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE comprend trois parts :

- le financement du RSA (loi LRL) (267,9 M€) ;
- le financement des transferts de compétences de la loi LRL (personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS), voirie...), également financé par la TSCA (18,6 M€) ;
- le financement d'une partie des charges supplémentaires créées par le transfert du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) à savoir l'allocation parent isolé (article 51 de la loi de finances 2009) (65,7 M€).

En 2021, il est prévu un montant en légère baisse par rapport à 2020, soit 352,2 M€ compte tenu des effets de la crise sanitaire sur la demande en carburant. Seule la part liée au financement des transferts de compétences de la loi LRL est concernée. Les deux autres parts concernant la compensation du RSA restent figées à leur niveau historique.

E. Les dotations et compensations en progression

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
Fonds d'urgence/fonds TVA	15,52 M€	18,65 M€	47,00 M€	28,35 M€	152,1%
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	520,07 M€	519,85 M€	517,90 M€	-1,95 M€	-0,4%
Dotations Globales de Décentralisation (DGD)	29,47 M€	29,47 M€	29,50 M€	0,03 M€	0,1%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,73 M€	0,72 M€	0,70 M€	-0,02 M€	-2,5%
Allocations Taxe Foncière (TF)	0,26 M€	0,31 M€	0,00 M€	-0,31 M€	-100,0%
Allocations Taxe Habitation (TH)	8,98 M€	9,14 M€	8,30 M€	-0,84 M€	-9,2%
Allocations Taxe Professionnelle (TP)	1,96 M€	1,96 M€	1,80 M€	-0,16 M€	-8,0%
Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	62,63 M€	62,63 M€	62,41 M€	-0,22 M€	-0,4%
Exonérations compensées CVAE	0,10 M€	0,08 M€	0,10 M€	0,02 M€	19,9%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,14 M€	0,12 M€	0,14 M€	0,02 M€	18,5%
Dotations et compensations	639,87 M€	642,92 M€	667,85 M€	24,93 M€	3,9%

Les dotations et compensations sont en progression de 25,2 M€ (+3,9 %) soit 668,1 M€ inscrits au BP 2021. La hausse est portée par le fonds d'urgence et le nouveau fonds de TVA (+28,4 M€ par rapport au BP 2020).

1. Le fonds d'urgence et le fonds de TVA des Départements

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
Fonds de stabilisation (fonds d'urgence)	15,52 M€	18,65 M€	25,00 M€	6,35 M€	34,1%
Fonds de TVA			22,00 M€	22,00 M€	
	15,52 M€	18,65 M€	47,00 M€	28,35 M€	152,1%

Le fonds de stabilisation a été mis en place par l'Etat en 2019 pour soutenir les Départements ayant un fort dynamisme sur leurs dépenses d'AIS. Il remplace les différents fonds exceptionnels institués depuis 2016. Le fonds aurait dû prendre fin en 2020 compte tenu de la création du fonds de TVA (voir ci-dessous). Néanmoins, compte tenu de la situation sanitaire et dans le cadre des négociations avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), le Gouvernement a prolongé d'une année le fonds de stabilisation, tout en le portant à 200 M€ (au lieu de 115 M€ en 2020) et en élargissant les critères d'attribution. Le produit attendu pour le Nord en 2021 est de 25 M€.

De plus, un fonds issu de la TVA, doté de 250 M€, est mis en place en 2021. Les bénéficiaires sont les Départements dont les DMTO par habitant sont inférieurs à la moyenne nationale et dont le taux de pauvreté³ est supérieur à 12 %. La répartition est effectuée par un indice de fragilité sociale (proportion de bénéficiaires des AIS et revenu/hab). Cet indice peut être majoré de 20 % si le taux de pauvreté atteint 17 % et de 10 % si le taux d'épargne brute⁴ est inférieur à 10 %, ces deux majorations étant cumulables. Ce fonds évoluera chaque année comme l'évolution du produit de TVA et devrait concerner une cinquantaine de Départements. L'estimation pour 2021 est de 22 M€.

Ainsi, en totalité, les fonds d'urgence sont attendus pour 47 M€ pour le Département.

³ Proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté

⁴ Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement

2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2020, la DGF ne sera pas impactée en 2021 par la contribution au titre des finances publiques. Cependant, les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écrêtement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. L'impact global serait de l'ordre de -1,95 M€ par rapport au montant effectivement perçu en 2020 (520,1 M€). La DGF estimée pour le Nord en 2021 est de 517,9 M€ (519,8 M€ au BP 2020).

3. La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) vise à compenser le Département au titre du transfert de compétences de l'Etat. En 2004, 95 % de la DGD a été intégré dans la dotation forfaitaire des Départements. Ainsi, cette dotation est attendue à 29,5 M€ (montant stable par rapport à 2020).

4. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) – fonctionnement

La loi de finances pour 2016 rend éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie de la section de fonctionnement au FCTVA. En 2021, les dépenses d'informatique en nuage sont prises en compte dans le calcul du FCTVA dont la recette sera perçue seulement à partir de 2022. Il est attendu 0,7 M€ de FCTVA fonctionnement en 2021.

5. Les allocations compensatrices

Le Nord perçoit des allocations compensatrices de fiscalité au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle, qui trouvent leur origine dans les mécanismes d'allègements et réductions d'impôts décidés par l'Etat.

Les allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe professionnelle font chaque année l'objet d'une minoration au titre de la variable d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux Collectivités. En 2021, cette réduction est attendue à hauteur de 7 % pour ces allocations.

Ainsi, ces allocations sont attendues en baisse de 1,3 M€ par rapport au BP 2020 soit un montant inscrit de 10,1 M€ pour 2021. Les allocations compensatrices de TFPB sont quant à elles intégrées dans le produit de TVA.

6. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

La loi de finances pour 2017 avait incorporé la DCRTP dans le périmètre des dotations d'ajustement. Pour mémoire, cette dotation créée en 2010, visait à neutraliser la suppression de la taxe professionnelle. En 2021, la loi de finances prévoit une minoration de cette dotation. Aussi, il est attendu un montant en baisse à celui perçu en 2020, soit 62,4 M€ (-0,22 M€ par rapport au BP 2020).

F. Les recettes sociales

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	3,56 M€	2,23 M€	0,93 M€	-1,30 M€	-58,4%
Plan Taquet			5,90 M€	5,90 M€	
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	5,33 M€	6,40 M€	5,20 M€	-1,20 M€	-18,8%
Plan pauvreté prévention (enfance) + bassin minier	5,55 M€	4,00 M€	6,00 M€	2,00 M€	50,0%
Enfance, famille, jeunesse	14,44 M€	12,63 M€	18,03 M€	5,40 M€	42,7%
Plan pauvreté insertion (dont volet bassin minier)	5,54 M€	4,28 M€	7,00 M€	2,72 M€	63,5%
Indus et amendes RSA	4,79 M€	7,30 M€	6,20 M€	-1,10 M€	-15,1%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	33,49 M€	37,74 M€	34,00 M€	-3,74 M€	-9,9%
Insertion	43,82 M€	49,33 M€	47,20 M€	-2,13 M€	-4,3%
Concours CNSA pour le financement APA / PCH	107,58 M€	111,98 M€	112,93 M€	0,95 M€	0,8%
Conférence des financeurs	6,26 M€	6,56 M€	6,70 M€	0,14 M€	2,1%
Recouvrement PA / PH + autres PAPH (dont convention CNSA)	20,34 M€	12,97 M€	17,00 M€	4,03 M€	31,0%
MDPH	3,10 M€	3,18 M€	3,40 M€	0,22 M€	7,1%
Autonomie	137,28 M€	134,69 M€	140,03 M€	5,34 M€	4,0%
Prévention santé	2,37 M€	3,80 M€	3,40 M€	-0,40 M€	-10,5%
Recettes sociales	197,91 M€	200,45 M€	208,66 M€	8,21 M€	4,1%

Les recettes sociales sont en progression de 4,1 % par rapport au BP 2020 et s'établissent à 208,7 M€.

Dans le domaine de l'enfance (+5,4 M€), cette progression est essentiellement portée par l'engagement du Département du Nord dans les dispositifs contractualisés avec l'Etat :

- le Plan Pauvreté : depuis 2019, le Département s'engage aux côtés de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté, pour garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la protection de la famille, et de l'enfance. Le Plan Pauvreté prend fin au 31 décembre 2021. Au titre de l'enfance, les recettes attendues de l'Etat sont en augmentation de 2 M€ en 2021. La mobilisation de ces recettes complémentaires permettra de poursuivre la dynamique enclenchée en matière de prévention et de protection de l'enfance ;
- la Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'Enfance à travers le Plan Taquet : l'Etat apporte un soutien financier au Département de 5,9 M€ en 2021 pour la mise en place de différentes actions visant à agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, pour sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, et pour apporter aux enfants les moyens d'agir pour garantir leurs droits.

La participation financière de l'Etat pour la prise en charge de l'hébergement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) se réduit chaque année. L'arrêté du 27 août 2019 (Journal Officiel n° 203) baisse en effet considérablement la contribution financière allouée au Département pour chaque MNA pris en charge. De plus, un nouveau mode de calcul a modifié le montant de la participation forfaitaire de l'Etat au cours de la période d'évaluation des MNA. Les modalités de cette contribution forfaitaire relative à la mise à l'abri et à l'évaluation des MNA ont été précisées par décret n° 2020-768 du 23 juin 2020. L'ensemble de ces modifications réglementaires conduit le Département à inscrire la seule contribution de mise à l'abri et d'évaluation estimée à 0,9 M€ soit une diminution de -1,3 M€ sur les recettes MNA de BP à BP. La Commission des Finances de l'ADF a relevé, parmi les points de négociation à porter avec le Gouvernement, une meilleure participation financière de l'Etat pour la prise des Mineurs Non Accompagnés.

En matière d'insertion, des recettes supplémentaires sont prévues au titre du plan pauvreté (évoqué ci-dessus), dans son volet insertion (+2,72 M€). Elles permettront la poursuite du déploiement de la nouvelle stratégie adoptée en matière de RSA pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires. Des travaux sont engagés pour permettre le financement, par d'autres moyens,

du plan pauvreté, au-delà de 2021 : rencontre avec les députés européens, négociations avec l'Etat...

Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) est en recul (-3,74 M€ de BP à BP), tenant compte de la moindre dégradation des indicateurs du RSA pour le Département du Nord par rapport aux autres Départements.

Par ailleurs, le Département du Nord poursuit, en 2021, ses efforts en matière de récupération d'amendes et d'indus RSA, initiés depuis 2015 dans le cadre du développement de la culture de la recette, mais demeure prudent dans cette projection (6,2 M€) au regard des impacts de la crise.

Le financement de l'autonomie s'améliore (+5,34 M€ de BP à BP) même s'il n'est toujours pas à la hauteur des enjeux de dépenses.

Le financement principal de l'autonomie par la dotation annuelle de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est quasi-stable (112,9 M€).

Le Département renforce par ailleurs sa politique d'aide à domicile en signant une nouvelle convention avec la CNSA. Des actions dans le cadre du renforcement de l'offre et de la modernisation des services à domicile, de la professionnalisation des acteurs et du soutien aux aidants sont programmées. Au BP 2021, la participation de la CNSA à ce titre est attendue pour 2 M€ représentant 60 % en moyenne du coût global des actions décidées.

L'action volontariste du Département dans le cadre du recouvrement permet d'inscrire au BP 2021 des recettes de recouvrement des indus et des récupérations sur succession au titre de l'autonomie pour un montant de 15 M€, montant supérieur au BP 2020 mais cependant réaliste (inférieur au CA 2020 de 1 M€).

G. Les autres recettes

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
Ingénierie financière (dont FSE)	10,19 M€	5,94 M€	8,40 M€	2,46 M€	41,5%
Collèges	4,80 M€	5,25 M€	5,10 M€	-0,15 M€	-2,9%
Infrastructure et réseaux	1,28 M€	1,20 M€	1,20 M€	0,00 M€	0,0%
Dév. territorial et cadre de vie	0,51 M€	0,15 M€	0,64 M€	0,49 M€	326,4%
Culture	0,71 M€	1,11 M€	0,80 M€	-0,31 M€	-28,1%
Inord	1,19 M€	1,09 M€	0,77 M€	-0,32 M€	-29,5%
Opération comptables	7,54 M€	0,00 M€	0,87 M€	0,87 M€	
Moyens généraux	0,74 M€	0,23 M€	0,20 M€	-0,03 M€	-13,0%
Patrimoine	0,43 M€	0,32 M€	0,30 M€	-0,02 M€	-6,5%
Ressources Humaines	5,55 M€	4,94 M€	5,80 M€	0,86 M€	17,4%
Autres recettes hors cessions	32,95 M€	20,23 M€	24,08 M€	3,85 M€	19,0%
Cessions immobilières	8,15 M€				
Autres recettes	41,10 M€	20,23 M€	24,08 M€	3,85 M€	19,0%

Au titre des autres recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en 2021 sont en augmentation de 19 % par rapport à 2020 pour s'établir à 24,1 M€.

Leur variation (+3,85 M€) est le fruit d'efforts dans la recherche de financement par la mise en place d'une ingénierie financière.

- POINT PRINCIPAL N°1 -

Les recettes d'ingénierie financière regroupent les recettes de coopération transfrontalière et d'ingénierie des financements pour 2,46 M€ :

- 1,46 M€ pour les projets financés au titre du FSE relatifs aux plateformes emploi, aux clauses d'insertion et à la maison départementale de l'insertion et de l'emploi de Lille et pour le projet « Un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi » qui mobilise des financements au titre du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) ;
- 1 M€ en lien avec les projets transfrontaliers menés dans le cadre des programmes Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen et 2 Mers et également en lien avec l'assistance technique et la gestion des programmes européens.

Les recettes d'ingénierie financière intègrent en outre les crédits inscrits dans le cadre du FSE (subventions reversées aux porteurs de projets) pour 6 M€.

Les autres recettes évoluent à la marge.

Les cessions immobilières sont inscrites en recettes d'investissement et sont exécutées en recettes de fonctionnement (au CA).

III. Des dépenses de fonctionnement impactées par la crise mais maîtrisées

Si l'impact de la crise sanitaire n'est pas négligeable pour le Nord, les efforts de gestion engagés par la Collectivité depuis 2015 et salués par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté le 15 février dernier, ont permis au Département de faire face à ses responsabilités. Les dépenses supplémentaires induites par la crise ont ainsi pu être absorbées grâce à un excédent de fonctionnement élevé, sans que sa capacité d'autofinancement ne soit néanmoins dégradée. Dans ce cadre, la stratégie financière du Département, bâtie notamment autour d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, doit être poursuivie.

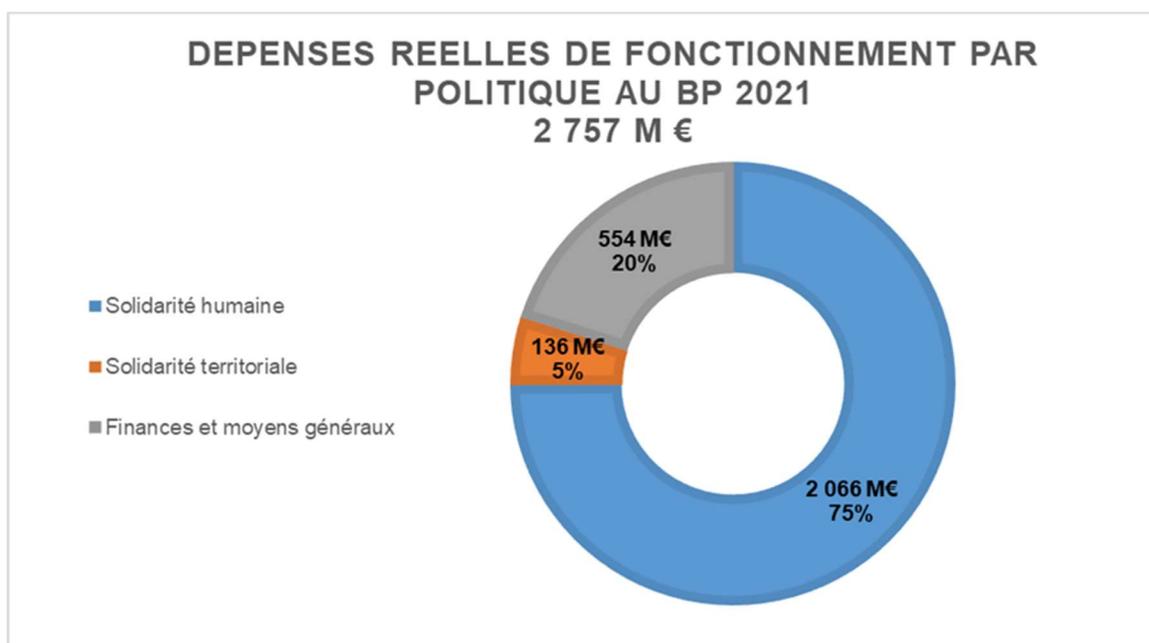
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 83,7 M€ par rapport au BP 2020, pour atteindre 2 756,7 M€ (+3,1%).

Les dépenses de fonctionnement (2 756,7 M€) se composent des dépenses de gestion (2 738,7 M€) et des intérêts de la dette (18 M€).

Les dépenses du Département sont majoritairement fléchées vers la **solidarité humaine**, socle de compétences de la Collectivité. Elles représentent 75 % des dépenses réelles de fonctionnement au BP 2021 (+85,98 M€).

La **solidarité territoriale** se traduisant essentiellement en investissement, son poids dans les dépenses de fonctionnement est de 5 %.

Les **fonctions support** et les dépenses non affectées (ressources humaines, finances et moyens généraux) représentent 20 % du budget de fonctionnement.



Hors dette (2 738,7 M€), l'évolution de chaque politique publique est la suivante :

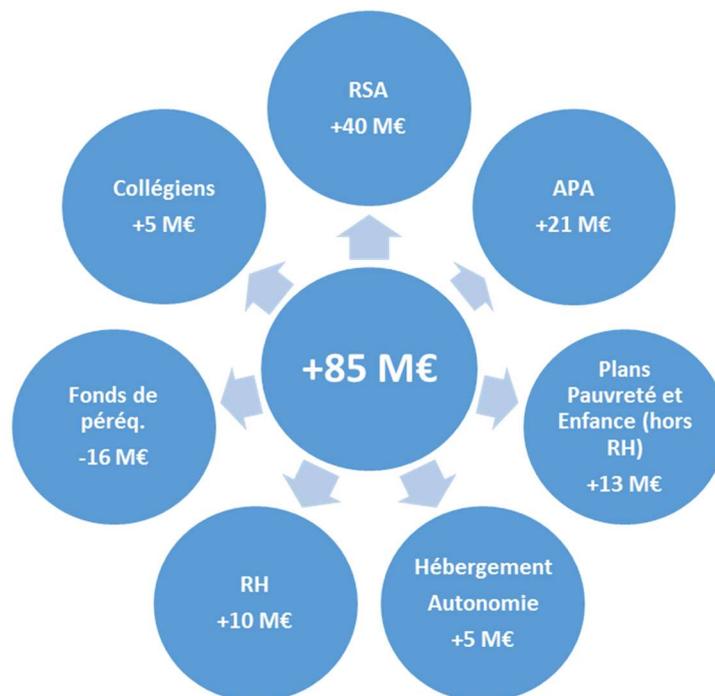
- POINT PRINCIPAL N°1 -

En M€	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
SOLIDARITE HUMAINE	2 009,94	1 980,37	2 066,35	85,98	4,3%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	488,15	486,29	495,64	9,35	1,9%
ACTIONS D'INSERTION	738,14	718,05	759,77	41,72	5,8%
PERSONNES AGEES	330,48	317,88	341,04	23,16	7,3%
PERSONNES HANDICAPEES	369,84	370,16	376,92	6,76	1,8%
ACTIONS DE SANTE	4,53	5,75	5,90	0,15	2,6%
COLLEGIENS	78,80	82,24	87,08	4,84	5,9%
SOLIDARITE TERRITORIALE	130,71	133,54	136,10	2,56	1,9%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,89	9,93	9,90	-0,03	-0,4%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,35	0,41	0,49	0,08	18,9%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,63	13,08	13,70	0,62	4,8%
CULTURE	12,78	14,49	14,24	-0,25	-1,7%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,06	2,64	2,27	-0,37	-13,9%
SDIS	93,00	93,00	95,50	2,50	2,7%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADM.	526,82	540,05	536,25	-3,80	-0,7%
FINANCES	66,68	86,11	69,11	-17,00	-19,7%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	28,12	20,89	23,81	2,92	14,0%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	13,63	16,30	16,30	0,00	0,0%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,25	10,49	10,49	0,00	0,0%
ELUS DEPARTEMENTAUX	7,90	8,65	8,82	0,17	1,9%
MOYENS RH	401,25	397,62	407,72	10,10	2,5%
TOTAL	2 667,48	2 653,97	2 738,70	84,73	3,2%

Plusieurs domaines clefs voient une évolution importante de BP à BP. L'effort se concentre en 2021 sur l'enfance (+9,35 M€), l'insertion (+41,72 M€), les personnes âgées (+23,16 M€), les personnes en situation de handicap (+6,76 M€), les collégiens (+4,84 M€) et les ressources humaines (+10,1 M€).

Si l'on regarde plus finement, les principales hausses de dépenses s'expliquent par :

- l'augmentation du RSA, notamment compte tenu de la crise sanitaire (+21 M€ entre le BP 2020 et le CA 2020 ; + 19 M€ entre le CA 2020 et le BP 2021) ;
- l'augmentation de l'APA, compte tenu de l'évolution de la démographie ainsi que de l'effet année pleine de l'augmentation du tarif des SAAD (+21,1 M€) ;
- la poursuite de l'engagement du Département dans le cadre des Plans Pauvreté et Protection de l'enfance (+12,56 M€) ;
- le renforcement des dépenses d'hébergement au titre de l'autonomie (+4,56 M€) ;
- l'augmentation de la masse salariale (+10 M€), traduisant les recrutements supplémentaires effectués au cours de l'année 2020, notamment dans le champ social ;
- une baisse du prélèvement au titre des fonds de péréquation (-16 M€) (voir supra) ;
- l'augmentation de la ligne « élus départementaux » de 0,17 M€/BP 2020 s'explique par la réinscription en 2021 du solde non consommé de l'enveloppe AIL 2020, conformément à la décision unanime de l'assemblée départementale.



A. Des dépenses de fonctionnement impactées par la dynamique d'évolution des AIS dans un contexte de crise sanitaire

Les dépenses relatives aux AIS, regroupant le RSA, l'APA et la PCH, s'élèvent en 2021 à 1 071 M€, soit 39 % des dépenses de gestion de la Collectivité. Elles évoluent de +6,4 % par rapport au BP 2020 (+64,34 M€).

En M€	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2021 /BP 2020	
RSA	681,03	660,00	700,00	40,00	6,1%
APA	245,67	234,69	255,79	21,10	9,0%
PCH	111,99	112,00	115,24	3,24	2,9%
AIS	1 038,70	1 006,69	1 071,03	64,34	6,4%

En 2021, la hausse est surtout concentrée sur le RSA et l'APA. La PCH est relativement stable grâce au travail de maîtrise de la dépense, la hausse étant moins le reflet d'une évolution de l'allocation en elle-même que de l'impact de la hausse du tarif des SAAD décidée fin 2020.

1. RSA

Le Département a mis en place depuis 2015 une politique ambitieuse de remobilisation et de retour à l'emploi en développant ses politiques d'insertion.

Fin 2018, cet effort a été accentué par la signature d'une convention avec l'Etat, d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

La nouvelle stratégie départementale s'est déclinée via la création de 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE), permettant :

- d'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois maximum tous les bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif. Au 31 décembre 2020, 40 828 allocataires ont été convoqués dans les MDIE depuis leur ouverture ;
- de renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi ;
- de mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coach Emploi). Au 31 décembre 2020, 7 640 allocataires étaient entrés en coaching pour 2 707 sorties en emploi et en formation ;
- de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et d'optimiser la complémentarité des accompagnements. Pour ce faire, le Département du Nord, Pôle Emploi et la Région Hauts de France se mobilisent en faveur des allocataires du RSA en organisant la semaine « Réussir sans attendre » pour mettre en contact direct les allocataires et le monde de l'emploi et de la formation.

Le Département du Nord a engagé des moyens importants pour les politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle : ce sont notamment près de 175 agents en territoire qui travaillent en faveur de cette stratégie (les chargés d'orientation, les coachs emplois présents dans les 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE), les coachs IEJ, les personnels des services orientation et services parcours, les chargés de mission et appui plateformes). Outre les personnels, le coût foncier mobilisé pour cette stratégie ainsi que les moyens informatiques conduisent à un coût supérieur à 7 M€.

En outre, la mise en œuvre de l'appel à projets 2019-2021 « *De l'insertion à l'emploi* » permet de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée. Pour 2021, l'offre se compose de 810 actions pour 56 773 places à destination des allocataires du RSA pour un montant de financement à hauteur de 25,2 M€.

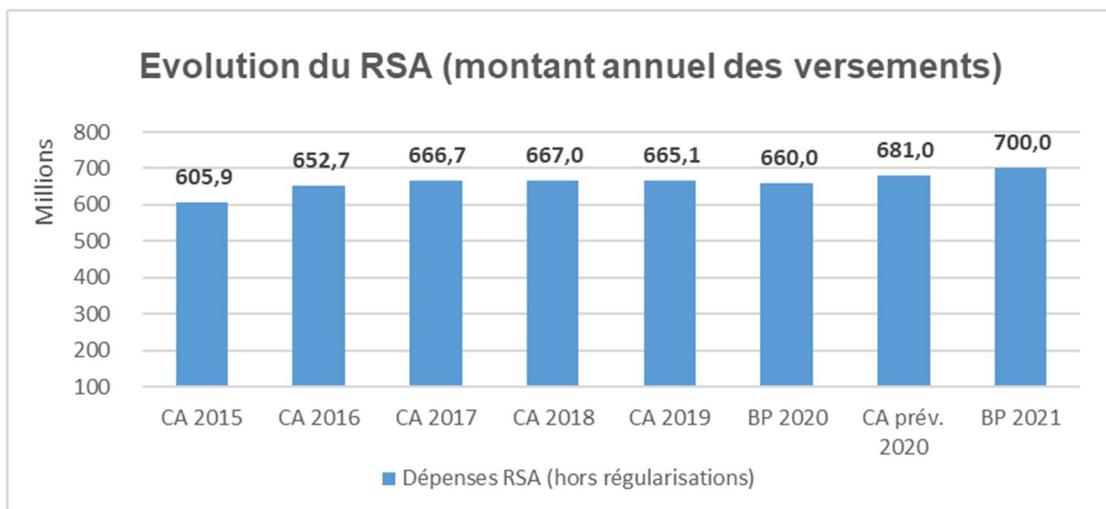
Ces mesures volontaristes en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA ont permis de stabiliser le montant global de l'allocation en 2019, même si celle-ci a logiquement connu une forte augmentation en 2020 en raison de la crise sanitaire, pour atteindre 681 M€ (+21 M€ par rapport au BP 2020). Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une spécificité du Département : fin décembre, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DRESS) a livré des statistiques nationales sur le RSA qui indiquent la forte poussée du nombre d'allocataires.

Toutefois, tous les Départements ne sont pas touchés de manière identique. Les plus fortes hausses sont répertoriées en Haute-Savoie (+21,2 %), en Corse-du-Sud (+18,5 %), dans les Alpes-Maritimes (+18 %) ou à Paris (+12,9 %).

Le Département du Nord est de tous les départements de France métropolitaine celui qui résiste le mieux à la crise. Le nombre moyen de bénéficiaires du RSA entre juin et août 2020 a connu une évolution de seulement 2,5 % par rapport à la même période en 2019 contre une hausse de 7,8 % au niveau national⁵. Ce résultat particulièrement significatif est un signe de l'efficacité de la politique volontariste de retour à l'emploi menée via le coaching déployé dans les Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE), le dynamisme du partenariat avec Pôle Emploi et le réseau des entreprises (Chambres de Commerce, des Métiers, de l'Agriculture, MEDEF, CPME...). Le travail de fond mené en faveur du retour à l'emploi doit être poursuivi et intensifié. Les derniers chiffres connus du nombre d'allocataires du RSA, à fin janvier 2021, illustrent d'ailleurs les effets de cette politique volontariste : 103 497 contre 107 129, fin 2020, soit une baisse de 3632 (-3,4%).

⁵ Etude menée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

Il est dès lors possible d'envisager, pour le Nord, une augmentation annuelle comprise entre 2 et 3 % sur la période 2021-2023. En conséquence, le montant de l'allocation est porté à 700 M€ en 2021.

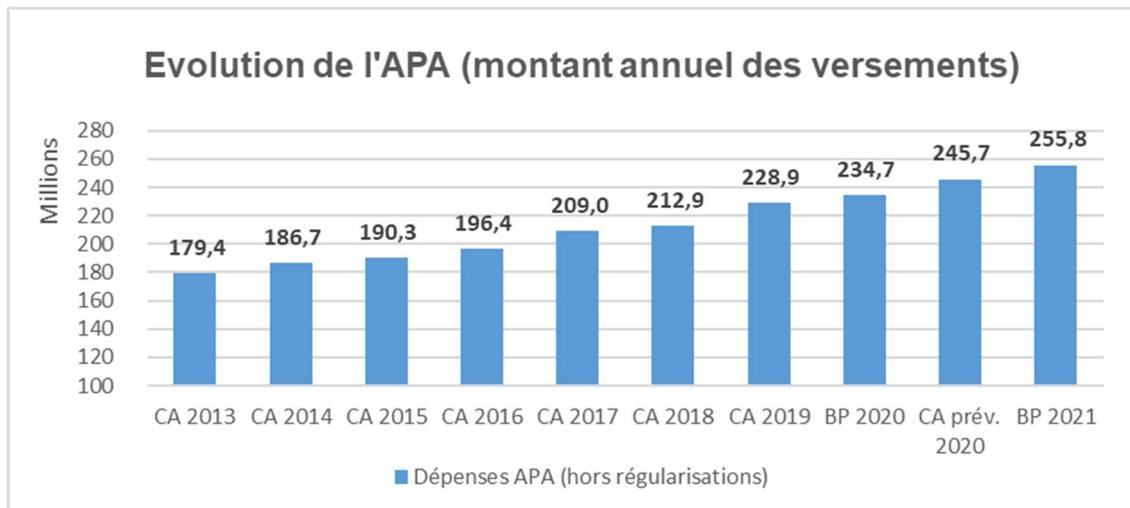


Les premiers appels de fonds reçus en janvier (54,9M€ contre 56,9M€ en décembre 2020) laissent à penser que ces estimations restent aujourd'hui crédibles. Le Département restera particulièrement attentif au montant des appels de fonds au cours des prochains mois et sera plus que jamais mobilisé, auprès de l'ADF pour ouvrir de nouvelles négociations financières avec l'Etat. La position des Départements consiste à exiger de l'Etat la prise en charge, pour moitié, et dès le premier euro, de l'augmentation du RSA liée à la crise sanitaire.

Enfin, relayant l'initiative du Département du Calvados, le Département du Nord a porté un recours gracieux contre l'arrêté ministériel du 2 décembre 2020 fixant le montant des accroissements de charges résultant pour les Départements des revalorisations exceptionnelles du RSA, publié au JORF du 5 décembre 2020.

2. APA

Le Département fait face, depuis plusieurs années, à l'évolution continue de ses dépenses d'APA. S'élevant à 179,4 M€ en 2013, elles ont atteint 245,7 M€ en 2020, soit une progression de 37 % (+66,3 M€).



Le BP 2021 prévoit dans ce cadre une inscription de 255,8 M€ (+21,1 M€ par rapport au BP 2020).

Cet effort financier significatif prend en compte par rapport au BP 2020 :

- +8,6 M€ pour la revalorisation du forfait horaire de 1€ des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- +4 M€ pour l'application de la convention titre IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), conditions d'exercice des SAAD, représentant un montant de 8,5 M€ sur 3 ans (2020 à 2022) ;
- +8,5 M€ au titre de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

De façon plus globale, la forte augmentation de l'APA s'explique :

- d'une part, par la géronto-croissance, c'est-à-dire le vieillissement de la population du Département, le nombre de bénéficiaires de l'APA domicile ayant ainsi progressé de près de 5 % en moyenne par an depuis 2017 ;
- d'autre part, par la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), se traduisant par l'augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires.

L'enjeu de maîtrise de la croissance de l'APA, sur les prochains exercices, est essentiel pour le Département du Nord. Comme pour la PCH, il conviendra d'être particulièrement vigilant à la parfaite adéquation entre les besoins identifiés et le versement de l'allocation, sans pour autant remettre en cause le droit à l'APA.

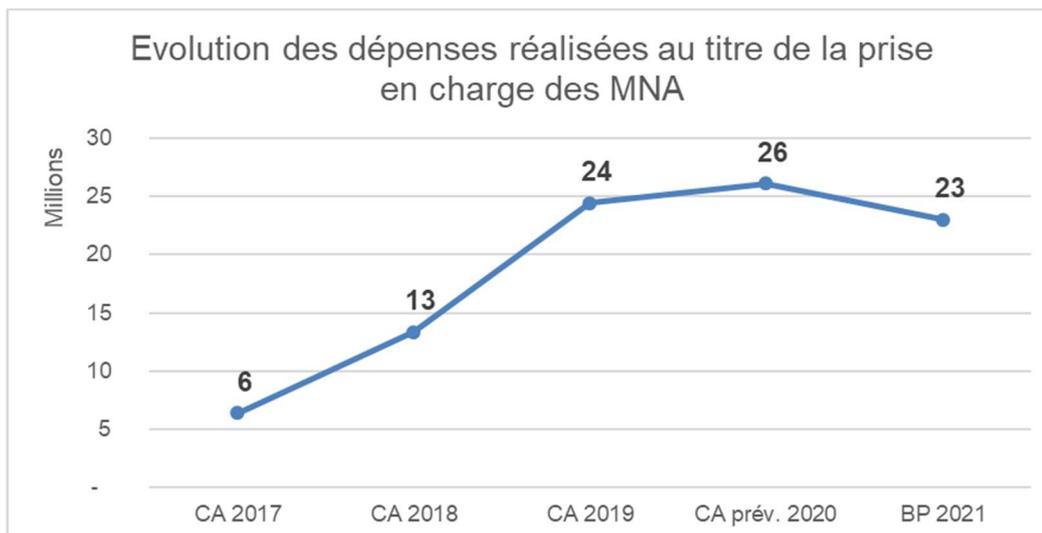
B. Le tassement des dépenses relatives aux Mineurs Non accompagnés (MNA)

Depuis 2017, le Département fait face à une évolution importante de besoins liés à l'accueil, l'évaluation, la mise à l'abri, l'hébergement et l'accompagnement des MNA. Les dépenses inhérentes à ces dispositifs ont donc connu une évolution particulièrement forte (6,4 M€ en 2017, 13,4 M€ en 2018, pour atteindre 24,4 M€ en 2019), laissant un reste à charge très important, étant donné la faible participation financière de l'Etat. Au vu de la dynamique constatée en 2019, le budget primitif 2020 avait été calibré à 26 M€. Ces dépenses ont permis la mise en place de dispositifs spécifiques dédiés à l'hébergement des MNA.

Le début de l'exercice 2020 s'est caractérisé par une stabilité, voire un ralentissement des nouvelles arrivées de MNA sur le territoire du Nord pour deux raisons :

- la réforme de la clé de répartition (obtenue grâce aux efforts du Département du Nord au sein de l'ADF), modifiée de 4,53 % à 3,98 % en 2020, a eu un effet sur les flux ;
- la crise sanitaire a eu tendance à restreindre les mouvements de population et tarir les flux migratoires.

La dépense relative à l'accueil des MNA est portée en 2021 à 23 M€, tenant compte de la diminution du nombre de MNA accueillis en 2020. Cette dépense fait l'objet d'une compensation devenue très faible de la part de l'Etat (0,9 M€), ce que n'a pas manqué d'observer l'ADF qui souhaite également engager de nouvelles négociations sur le sujet avec le Gouvernement, pour une meilleure compensation financière.



C. Le renforcement des interventions volontaristes du Nord, articulées autour des dispositifs de contractualisation de l'Etat

Après la participation à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la période 2019-2021 pour un montant total de 56 M€ (financé à 50 % par l'Etat), le Département s'est engagé en 2020, pour une durée de trois ans, dans le Plan de protection de l'Enfance aux côtés de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Par conséquent, en 2021, et hors dépenses de ressources humaines, près de 13 M€ supplémentaires seront consacrés à ces politiques par rapport au BP 2020.

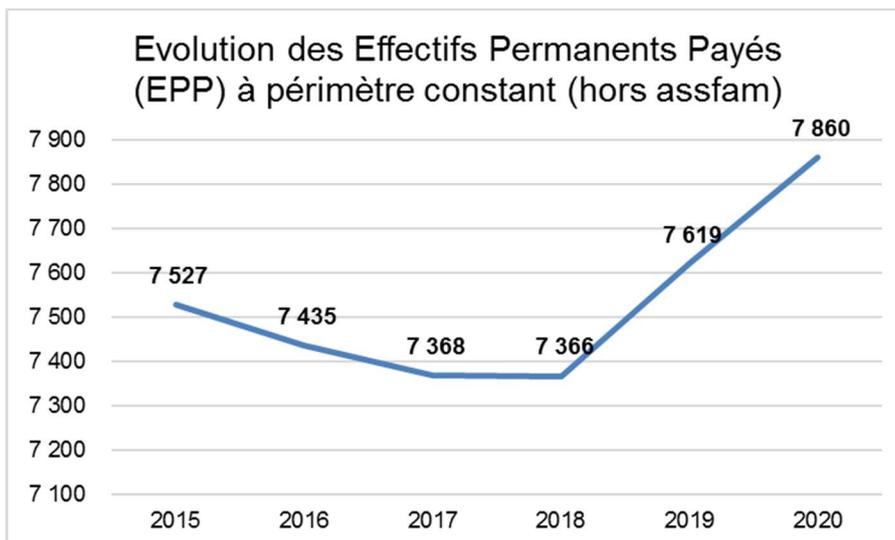
Ces moyens supplémentaires permettront notamment de soutenir la diversification de l'offre dans le domaine de l'enfance, de renforcer les Cellules Départementales de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), d'augmenter le nombre d'enfants suivis à domicile et en consultation infantile de Protection Maternelle et Infantile (PMI), de garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap ou encore de prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (allocations jeunes majeurs, subventions logements jeunes ou postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) dans les collèges).

Le Département souhaite anticiper, dès à présent, la fin de ces contractualisations avec l'Etat, en recherchant de nouvelles modalités de financement de ces dispositifs essentiels (fonds européens, négociations ADF / Etat pour prolonger le plan pauvreté...).

Enfin, au titre de la contractualisation, le Département du Nord est le 3e département de France engagé dans la signature d'un accord départemental de relance visant à mobiliser des moyens supplémentaires, notamment dans les domaines de la rénovation thermique des collèges, de l'inclusion numérique...

D. La stabilisation des effectifs de la Collectivité

Après plusieurs années de renforcement des ressources pour diminuer le nombre de postes vacants et pour accompagner de nouvelles politiques publiques (Coach emploi...), l'objectif de la Collectivité est de tendre vers une stabilisation de ses effectifs.



Le projet de BP des ressources humaines pour 2021 s'élève donc à 407,7 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental) répartis en 403,4 M€ de dépenses de paie et 4,3 M€ de dépenses hors paie (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel : Comité des Œuvres Sociales, Association Sportive du Nord, Nord Sénior).

La masse salariale connaît ainsi une augmentation de 10 M€ par rapport au BP 2020, traduisant les recrutements supplémentaires effectués notamment dans le champ social au cours de 2020, et ceux prévus en 2021 au titre du plan pour la prévention et la protection de l'enfance.

Les dépenses prennent également en compte :

- un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 5,6 M€ ;
- le dernier volet des accords Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) de 2,3 M€ dont la majeure partie concerne le reclassement des assistants socio-éducatifs au sein d'un nouveau cadre d'emplois (nouvelles grilles indiciaires) ;
- l'application de dispositions nationales (indemnisation des fins de contrats de moins d'un an par exemple) ou la mise en œuvre de projets départementaux (versement d'un forfait mobilités durables notamment).

Enfin, le budget des ressources humaines reconduit les dépenses de prestations sociales versées directement aux agents pour 5,2 M€ (chèques déjeuners, chèques vacances, remboursement transport en commun, etc.).

E. L'amélioration de l'hébergement des personnes âgées et handicapées

Le Département continue d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours. Dans le cadre de l'hébergement, la poursuite du renouvellement des CPOM vise à améliorer l'offre d'hébergement des personnes âgées ou handicapées.

De nouvelles mesures avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont aussi prévues afin d'éviter les départs vers des hébergements en Belgique.

Globalement, les dépenses d'hébergement pour personnes âgées et handicapées (y compris l'accueil familial) évoluent de +4,56 M€ entre le BP 2020 et 2021, pour atteindre un montant de 301,4 M€.

F. La poursuite de l'accompagnement des collégiens

L'année 2020 a été l'occasion pour le Département de mettre en place de nombreux dispositifs qui ont contribué à la lutte contre la Covid-19 et au soutien de la population en difficulté économique ou sociale.

Les dépenses de fonctionnement liées aux collèges augmentent de +4,8 M€ par rapport au BP 2020 pour afficher un montant de 87,1 M€ au BP 2021.

Cette hausse est essentiellement liée au déploiement de l'externalisation de l'entretien dans les collèges, ainsi que diverses interventions du Département qui ont été amplifiées pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Dans ce cadre, le budget alloué aux aides à la demi-pension est revalorisé de +0,21 M€ pour prendre en considération un plus grand nombre de bénéficiaires, une aide supplémentaire a été accordée aux établissements dans le cadre de l'aide à la réussite du collégien (aide matérielle ou financière ponctuelle aux élèves se trouvant en difficulté dans leur parcours scolaire) se traduisant par une augmentation de la dépense de +0,82 M€ de BP à BP, et les participations à l'utilisation des salles de sport tiennent compte des protocoles sanitaires renforcés (+0,18 M€).

Les prestations de nettoyage des collèges tiennent aussi compte de ces protocoles renforcés et d'une augmentation des prestations (+2,9 M€ de BP à BP).

G. Le renfort des moyens alloués au SDIS

La subvention de fonctionnement allouée au SDIS est portée à 95,5 M€, soit une augmentation de 2,5 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021. Celle-ci permet de financer :

- l'augmentation de la prime de feu, passée de 19 à 25 % du traitement indiciaire brut au 1er octobre (4 M€, compensés partiellement par la suppression de la surcotisation à la CNRACL (2 M€), soit +2 M€ net) ;
- les dépenses supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire (+0,5 M€).

H. Les moyens généraux de l'administration impactés par la crise Covid

De BP à BP, le budget des moyens généraux (fournitures, matériels, nettoyages des locaux administratifs, ...) augmente de 2,93 M€. Cette hausse est portée par les achats de matériels de protection contre la Covid (+2,5 M€) et par le renforcement des protocoles sanitaires de nettoyage des locaux (+0,18 M€).

IV. L'engagement du Département pour la relance de son territoire

Malgré l'impact de la crise, l'engagement du Département pour le développement de ses investissements est total, grâce aux efforts de gestion en fonctionnement évoqués précédemment, mais aussi grâce au soutien apporté par les financeurs, principalement l'Etat, dont l'aide reste toutefois à ce stade fortement limitée, et l'Union européenne.

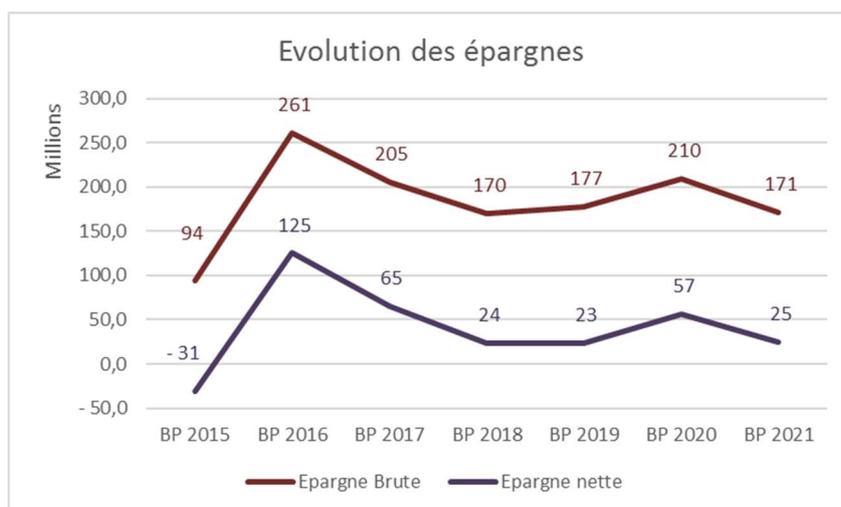
Cet investissement est aujourd'hui crucial, tant à court terme qu'à long terme :

- à court terme, il permet de répondre à la crise économique par la mise en œuvre d'une politique contracyclique notamment auprès du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) ;
- à long terme, il permet de répondre à la crise environnementale en investissant prioritairement dans des domaines liés au développement durable.

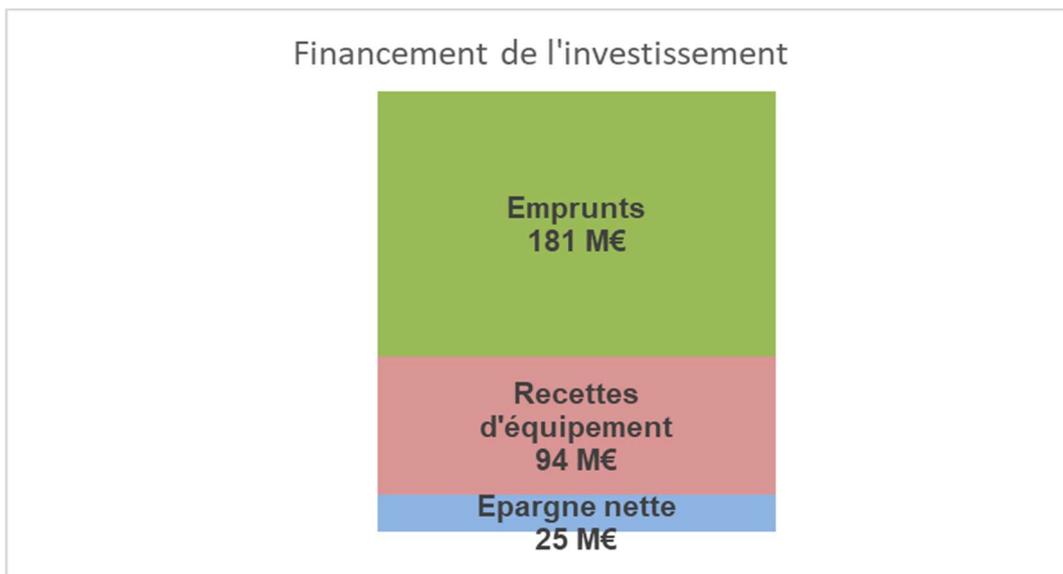
A. Un autofinancement en retrait nécessitant de multiplier les sources de financement de l'investissement

La stratégie budgétaire mise en œuvre durant le mandat a permis l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La Collectivité a pu se désendetter et retrouver ainsi des capacités à investir par le biais de l'emprunt.

Si le contexte actuel de la crise sanitaire conduit les épargnes du Département à connaître une légère baisse entre le BP 2020 et le BP 2021, leur niveau reste équivalent à celui des années 2018 et 2019.



Ainsi, la recherche de recettes d'équipement supplémentaires permet de financer, avec l'épargne nette et l'emprunt, 300 M€ de dépenses d'équipement.



Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 275,1 M€ au BP 2021 et évoluent de +40,7 M€ de BP à BP, soit +17 %. Elles se répartissent comme suit :

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
FCTVA	23,17M€	21,56M€	29,69M€	8,13M€	+37,7%
Dotations de l'Etat	14,18M€	18,16M€	28,20M€	10,04M€	+55,3%
Autres	9,99M€	15,13M€	16,83M€	1,70M€	+11,2%
Cessions	0,00M€	8,52M€	19,56M€	11,04M€	+129,5%
Total hors emprunts	47,34M€	63,37M€	94,28M€	30,91M€	+48,8%
Emprunts	145,00M€	171,00M€	180,56M€	9,56M€	+5,6%
Total	192,34M€	234,37M€	274,84M€	40,47M€	+17,3%

** les 180,56M€ d'emprunts inscrits au BP garantissent l'équilibre du budget ; ils n'ont pas vocation à être totalement réalisés, puisque la cession du site Transpole (32 M€ de recettes) devrait intervenir en cours d'exercice, réduisant ainsi le recours à l'emprunt.*

1. Dotations de compensations versées par l'Etat

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
FCTVA	23,17M€	21,56M€	29,69M€	8,13M€	+37,7%
DDEC	12,96M€	12,96M€	12,96M€	0,00M€	+0,0%
DSID	1,42M€	5,20M€	15,24M€	10,04M€	+193,0%
	37,56M€	39,72M€	57,89M€	18,17M€	+45,7%

a) Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 16,404 %) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'investissement de l'année N-1 et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale. En 2021, le Département percevra 29,7 M€ de FCTVA, contre 21,6 M€ au BP 2020, conséquence de l'augmentation des dépenses d'investissement entre 2019 et 2020.

Il convient de noter que l'automatisation du FCTVA, fixée au 1er janvier 2021, et applicable en 2022 pour les Départements, devrait faire évoluer à la marge les modalités de remboursement. Il prévoit de mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales.

b) La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)

Depuis 2008, le montant de la dotation de chaque Département est forfaitisé. Il s'élève, pour le Département du Nord, à 13 M€.

c) La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

L'Etat a souhaité rénover en 2019 les modalités du soutien qu'il apporte aux investissements des collectivités territoriales. Cette volonté s'est traduite, pour les Départements, par la création de la Dotation de Soutien à l'investissement des Départements (DSID), en remplacement de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Sur les années 2019 et 2020, le Département a ainsi obtenu 9,6 M€ de subventions au titre de la DSID, dont 6 M€ pour les collèges (Chasse Royale à Valenciennes, Jules Ferry à Anzin, Regroupement des collèges à Hautmont et collèges numériques) et 2,7 M€ pour les équipements culturels (cryptoportique du Forum Antique de Bavay et extension du musée Matisse). A ce jour, 2,6 M€ d'acomptes ont déjà été perçus.

Pour 2021, le Département a inscrit au BP 15,2 M€ de DSID.

Cette estimation tient compte :

- de 5,7 M€ de soldes des programmations 2019 et 2020 ;
- de 1,5 M€ d'avances de la programmation 2021 (sur une enveloppe globale prévisionnelle de 5 M€) ;
- de 8 M€ de DSID thermique, d'ores et déjà intégrés au projet d'accord départemental de relance Etat / Département du Nord (8M€ de DSID thermique sont également prévus pour 2022, soit un total de 16M€ de DSID supplémentaires sur 2 exercices).

2. Les subventions et participations

	CA prév. 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
Culture	0,26M€	0,95M€	1,12M€	0,17M€	+17,4%
Infrastructure	4,68M€	7,72M€	9,41M€	1,70M€	+22,0%
Collèges	3,25M€	2,17M€	3,87M€	1,70M€	+78,0%
Autres	1,79M€	4,29M€	2,43M€	-1,86M€	-%
	9,99M€	15,13M€	16,83M€	1,70M€	+11,2%

Le Nord est pleinement mobilisé dans la recherche de ressources complémentaires, car le soutien financier apporté par l'Etat et l'Union européenne, au travers des différents plans de relance et de la programmation 2021-2027, est primordial pour financer les projets structurants du territoire.

Les inscriptions budgétaires prennent en compte différents cofinancements ou subventions :

- 1 M€ au titre de la recette Etat Plan Collège Numérique (ministère de la Ville) dans le cadre du Plan de relance (Plan quartiers d'automne) ;
- 2 M€ de recettes de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) attendues pour la rénovation du Collège

Chasse Royale à Valenciennes, ainsi que 1,6 M€ de la part de l'Etat au titre du plan de relance-Internat d'excellence ;

- 0,46 M€ de recettes de l'Etat au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2014/2020 pour le Cryptoportique du Forum antique de Bavay ;
- 1 M€ de subventions FEDER pour l'aménagement et la gestion des sites des espaces naturels ;
- 7,9 M€ de cofinancements Etat/Région/Communautés d'Agglomération pour les opérations de voirie (Contournement de Maubeuge, Contournement Nord de Valenciennes, Doublement de la RD 70, ...)
- 1,5 M€ de financement de l'Etat pour le déploiement de pistes cyclables.

3. Les cessions immobilières

Les recettes d'investissement prévues au budget primitif 2021 sont portées par une forte progression du volume des cessions immobilières (+ 11 M€ par rapport au BP 2020). Pour rappel, celles-ci sont inscrites en section d'investissement et réalisées en section de fonctionnement.

La cession du terrain dans le périmètre de l'opération de reconstruction du Forum à Lille pour 18,4 M€ explique cette variation.

Par prudence, et même si l'opération est bien engagée, le Département n'a pas, pour l'heure, inscrit la recette liée à la cession du site Transpole à Marcq-en-Barœul, estimée à 32 M€ (dont 16 M€ seront à reverser à la MEL). Cela diminuera d'autant notre appel à l'emprunt.

B. Des dépenses d'investissement volontaristes pour répondre à la crise économique et écologique

La situation financière du Département permet de voter un montant de crédits de 300 M€ de dépenses d'équipement au BP 2021, soit un montant supérieur à ceux investis les années précédentes, fruit des efforts de redressement des équilibres financiers durant le mandat. Ces sommes permettront, outre de soutenir la politique de relance, de lancer et poursuivre des projets d'ores et déjà avancés et importants pour le développement du territoire, mais aussi de valoriser plusieurs actions dans le cadre de la politique Nord durable du Département.

Dépenses réelles d'investissement hors dette : 300 M€



En 2021, le Nord poursuit sa politique d'investissement volontariste qui permet de porter des projets déterminants pour les Nordistes :

- **collèges** : 78 M€ (dont collèges numériques, demi-pension Sin-le-Noble, regroupement Hautmont, rénovation durable dans les collèges, poursuite des travaux dans les collèges Jules Ferry à Anzin, Chasse Royale à Valenciennes, Léon Blum à Wavrin, démarrage des opérations de réhabilitation des collèges Paul Duez à Cambrai et Rouges Barres à Marcq-En-Barœul, lancement des études pour le collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux) ;
- **infrastructures et réseaux** : 73 M€ (dont contournement Nord de Valenciennes, contournement de Maubeuge, doublement de la RD 70) ;
- **aides aux territoires** : 48 M€, dont 15,1 M€ de crédits de paiement au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS), 20,5 M€ au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB)⁶, 6 M€ au titre d'ADVB « Relance », dispositif délibéré en décembre 2020 afin d'accompagner les territoires suite à la crise sanitaire, 4,4 M€ au titre des subventions « voirie », 1,4 M€ de crédits de paiement au titre des anciens appels à projets d'aides aux territoires, et 0,6 M€ au titre de la subvention exceptionnelle accordée au CAUE (CP de février 2021) ;
- **patrimoine** : 25 M€ (dont restructuration du Forum, travaux dans les UTPAS de Hazebrouck, Lille Moulins et Cambrai, travaux dans les EPDSAE à Aulnoye-Aymeries et à Bauvin, études de rénovation des bâtiments enfance, travaux Maison de l'Enfance et de la Famille Rosette de May à Lille sud) ;
- **action sociale** : 18 M€ (subventions en faveur de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap) ;
- **culture** : 14 M€ (dont cryptoportique du Forum Antique de Bavay pour 7,5 M€) ;
- **développement territorial et cadre de vie** : 16 M€ (dont espaces naturels, environnement, habitat) ;
- **projets stratégiques co-financés** : 9 M€ (dont Canal Seine Nord Europe),
- **systèmes d'information** : 13 M€ ;
- **autres** : 7 M€ (SDIS, moyens généraux...).

Le Département du Nord intensifie particulièrement ses actions dans le cadre de la politique Nord durable. Les collèges font l'objet d'un programme de Gros Entretien et de Renouvellement dédié spécifiquement au développement durable.

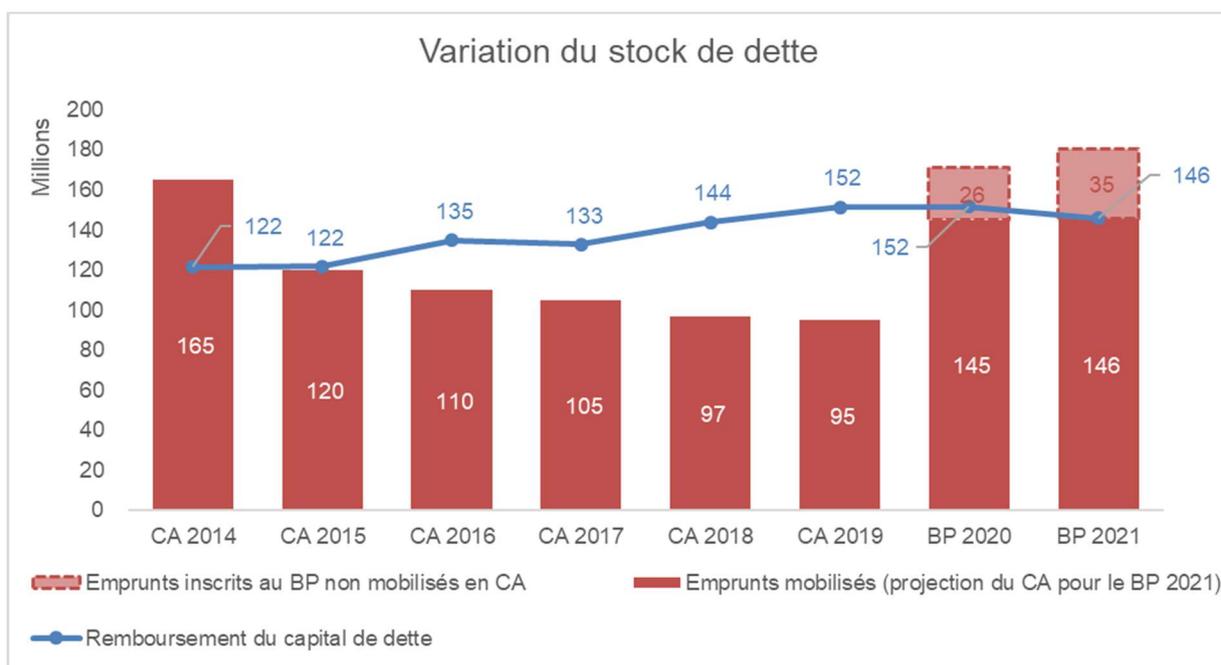
La Collectivité consacrera (en dehors des dépenses de personnel) 38 M€, dont 31 M€ de dépenses d'investissement, à cette politique au BP 2021 (politique de rénovation thermique des bâtiments, acquisition de véhicules plus propres, accompagnement des grands projets de déplacements doux...). Le Département envisage également des actions tournées vers l'administration durable telles que le développement du covoiturage et les équipements nomades, la mise en place d'un tri sélectif des déchets plus développé ou encore la réduction de la consommation de papier.

⁶ Le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) permet d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux. L'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) est destinée aux communes de moins de 5 000 habitants.

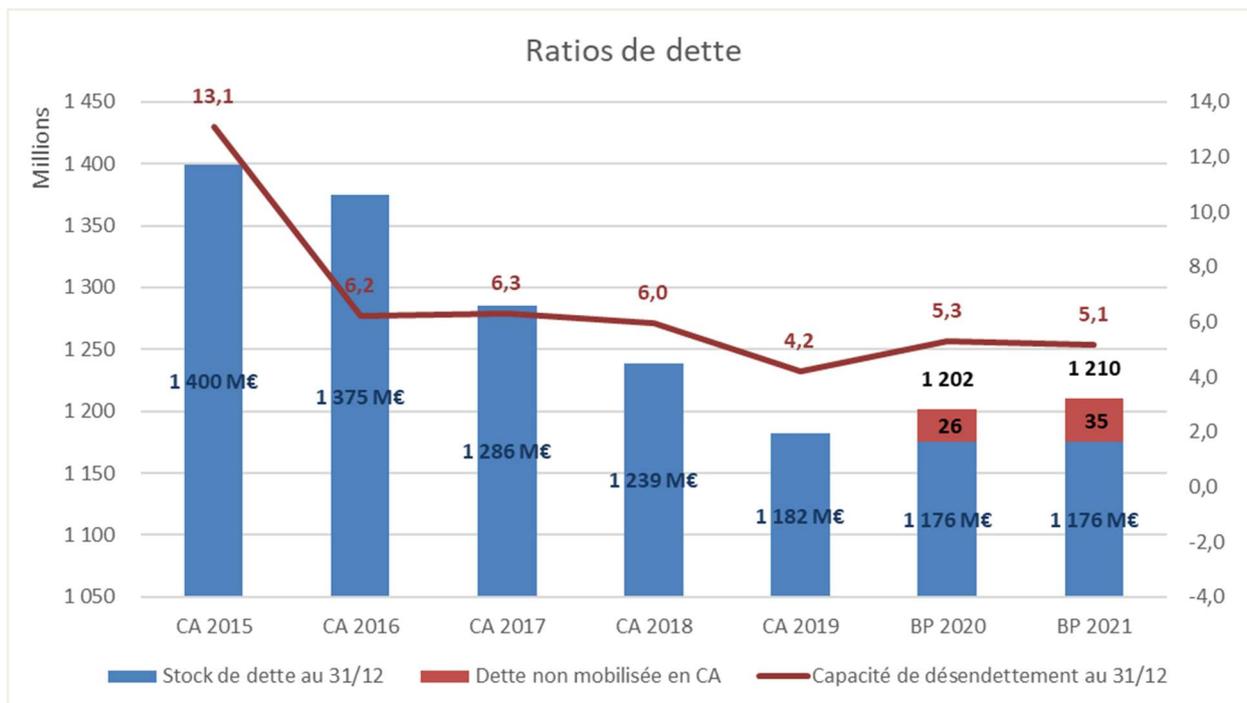
V. Une dette toujours maîtrisée

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette du Département du Nord s'établira à 1 176 M€, soit une baisse de 1 % entre le BP 2020 et le BP 2021. Son encours a diminué de 224 M€ depuis 2015, soit l'équivalent du financement pour le Département du Nord du Canal Seine Nord Europe (217M€).

En 2021, le Département du Nord poursuivra la stratégie de maîtrise du niveau d'endettement initiée depuis 2015, avec 146 M€ de crédits consacrés au remboursement du capital. Le besoin d'emprunt inscrit au BP (181 M€) ne devrait être mobilisé qu'à hauteur de 146 M€ en fin d'année, compte tenu des projections de taux de réalisation, de la potentielle cession du site Transpole en cours d'exercice et de l'intégration du résultat de l'exercice 2020 aux recettes 2021. La dette devrait donc rester stable au 31/12/2021.



La capacité de désendettement du Département du Nord projetée au 31/12/2021 est estimée à 5,1 années soit une baisse de plus de 60 % depuis le 31/12/2015. Le Nord devrait donc se situer parmi les Départements ayant la capacité de désendettement la plus faible de France métropolitaine : pour mémoire, la Cour des Comptes a estimé dans son rapport annuel que les capacités de désendettement des Départements devraient en moyenne s'élever à 6 ans fin 2020 (et plus de 10 ans pour les Départements de la Gironde et de la Seine-Saint-Denis).



Avec un encours de 448 € par habitant en 2019, le Nord se situe sous la moyenne des Départements de même strate (499 € par habitant)⁷.

A. Caractéristiques de la dette

Au 1er janvier 2021, 66 % du stock de dette est indexé sur taux fixe et 34 % sur taux variable, compte tenu des emprunts contractés fin 2020 pour financer l'exercice 2021. Cette répartition équilibrée garantit de sécuriser le montant des frais financiers tout en conservant une certaine flexibilité dans la gestion de l'encours.

L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler.

Le taux moyen de la dette est très compétitif : au 1er janvier 2021, il s'établit à 1,49 % (contre 1,6 % au 1er janvier 2020) pour une moyenne des Départements de 1,86 % et une moyenne toutes collectivités territoriales confondues de 1,89 %⁸.

Les contrats de prêts ont été souscrits auprès de douze établissements bancaires. La SFIL CAFFIL (dont les emprunts ont été commercialisés par La Banque Postale), détenteur de 25 % de l'encours départemental, est le prêteur principal de la Collectivité, en tenant compte des emprunts déjà contractés pour 2021. Il est suivi du groupe BPCE (Caisse d'Epargne et Crédit Foncier) avec 18 % de l'encours.

⁷ Source DGCL, comptes de gestion 2019

⁸ Source Finance Active, année 2020

B. Couverture du besoin d'emprunt de l'exercice 2021

En 2020, malgré quelques soubresauts liés à la crise sanitaire, la courbe des taux est restée continuellement en territoire négatif. Cette tendance devrait se poursuivre en 2021.

La consultation bancaire lancée en octobre 2020 permettra de couvrir une partie des besoins d'emprunt 2021 pour les projets du Département. 80 M€ ont ainsi été empruntés sur 15 ans auprès de La Banque Postale et du Crédit Agricole (respectivement au taux fixe de 0,33 % et à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,24 %). Par ailleurs, 26,7 M€ ont été débloqués dans le cadre d'un emprunt souscrit en 2016 sur une durée de 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (à taux variable indexé sur le livret A + 0,75%) et dont la phase de mobilisation prenait fin en janvier 2021. Une nouvelle consultation pourra être lancée en cours d'année 2021 afin de couvrir le besoin d'emprunt restant.

Parallèlement, un prêt-cadre de 100 M€ pourrait être conclu au second trimestre 2021 avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cet emprunt, pour lequel les tirages peuvent être étalés sur trois ans, permettrait de couvrir d'un côté certaines dépenses liées à la lutte contre la Covid-19 avec effet rétroactif au 1er février 2020 (fonctionnement à hauteur de 100 % et investissement à hauteur de 50 %) et de l'autre les dépenses d'investissement à destination des collégiens à hauteur de 50 % (travaux dans les collèges et collèges numériques notamment). Les conditions financières seront négociées au moment de la signature du contrat mais la BEI propose généralement des taux extrêmement compétitifs (0,16 à 0,22 % sur 15 ans par exemple lors de la dernière cotation indicative datée de novembre 2020).

Enfin, d'autres pistes sont également explorées afin de diversifier les prêteurs et de chercher les meilleures conditions de financement possibles. Des discussions sont actuellement en cours avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) autour d'un emprunt qui permettrait également de financer les projets du Département dans les collèges. Pour la première fois, une demande de financement a été déposée sur la plateforme en ligne Loanbox parallèlement à la consultation bancaire lancée en fin d'année 2020. Par ce biais, le Département pourrait à l'avenir trouver de nouveaux financements en complément des consultations bancaires classiques.

* *

*

Que retenir de ce Budget Primitif 2021 ?

Dans un contexte marqué par la crise, le Département du Nord fait face. Sa situation financière est assainie (rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté le 15 février dernier). Ses recettes se révèlent résilientes, en particulier les DMTO. Surtout, la croissance du Revenu de Solidarité Active est maîtrisée, grâce à une politique volontariste pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires. 2021 voit le plein déploiement de la Stratégie départementale pour la prévention et la protection de l'enfance, votée fin 2020, et la poursuite du Plan pauvreté. Le Département reste particulièrement mobilisé dans l'accompagnement des populations vulnérables.

Grâce à une capacité d'autofinancement préservée, le Département joue totalement son rôle dans la relance économique, en portant le montant total de ses investissements à 300M€. Il le fait dans une démarche durable, en orientant davantage ses dépenses vers les rénovations thermiques notamment. Le Département du Nord continuera de jouer un rôle majeur à l'ADF en soutenant l'ouverture de nouvelles négociations financières avec le Gouvernement, pour mieux compenser les dépenses liées à la crise sanitaire.

VI. Solidarité humaine : présentation détaillée

A. Enfance, famille et jeunesse

1. Présentation générale

Le Département a mobilisé ses services et ses moyens pour garantir la poursuite des actions de prévention et de protection de l'enfance, avec une attention particulière pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables. Des mesures de soutien aux accueillants des enfants confiés et aux intervenants dans les familles ont été prises : mobilisation de volontaires et de renforts, primes, fourniture d'équipements individuels de protection, séjour d'oxygénation...

Si elle a mis à l'épreuve les institutions, la crise sanitaire a aussi favorisé les solidarités et renforcé l'attention portée aux enfants confiés à l'ASE, à la prise en compte de leurs besoins. Le premier confinement a permis d'expérimenter de nouvelles pratiques qu'il s'agit aujourd'hui de capitaliser dans la perspective d'améliorer l'exercice des missions de protection de l'enfance sur le territoire départemental.

Depuis décembre 2018, le Département est engagé aux côtés de l'Etat dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté qui permet notamment de développer de nouvelles réponses en particulier pour lutter contre la pauvreté des jeunes les plus vulnérables. En 2020, plusieurs nouveaux projets en ce sens ont été travaillés et inscrits dans le cadre de cette contractualisation : nouvelles mesures d'accompagnement des jeunes majeurs étrangers non accompagnés sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, développement de nouveaux services de suite (portés par les Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) pour accompagner la sortie des jeunes), soutien aux projets d'accès au logement et à l'insertion professionnelle...

Sur le champ de la jeunesse, une nouvelle délibération adoptée le 28 septembre 2020 fixe les nouvelles orientations dans l'objectif de proposer à chaque jeune accueilli à l'Aide Sociale à l'Enfance un parcours d'autonomie visant à favoriser son insertion sociale et professionnelle.

Au-delà de ces engagements, le 16 novembre 2020, le Département a concrétisé son ambition en adoptant une nouvelle feuille de route pour la protection de l'enfant, véritable guide synthétique et opérationnel de la politique départementale en faveur de l'enfance, la famille et la jeunesse.

Ce plan, construit à partir des priorités identifiées par les services et les élus, comporte 88 mesures nouvelles. Elles s'ajoutent aux réponses existantes ou viennent les consolider, les adapter autour de 2 axes prioritaires complémentaires :

- mieux répondre aux besoins fondamentaux des enfants, soutenir leurs capacités, préparer leur entrée dans la vie adulte : avec une attention forte portée sur la prévention précoce, les tout-petits, les jeunes en grande vulnérabilité, la santé et avec des actions visant à développer la prise en compte de la parole des enfants et la sécurisation de leur parcours ;
- renforcer la gouvernance au service des missions de protection de l'enfance : avec l'intention de clarifier les organisations de travail, de développer les réponses pluri-institutionnelles et de soutenir et accompagner les pratiques professionnelles.

Pour conduire ces réformes attendues, le Département s'est engagé dans la contractualisation avec l'Etat, dans le cadre des Stratégies Nationales de Lutte contre la Pauvreté et de Protection de l'Enfant. Le contrat établi avec l'Etat, sur la Protection de l'Enfant, validé en novembre 2020 vient appuyer la réalisation de la feuille de route et est articulé autour deux objectifs fondamentaux :

- renforcer les interventions précoces pour mieux répondre aux besoins des tout-petits ;

- prévenir les ruptures dans l'accompagnement des enfants protégés.

Ainsi, ce sont au total plus de 25 M€ qui soutiendront chaque année les mesures nouvelles de cette feuille de route, pour moitié financées par l'Etat dans le cadre de ces 2 contractualisations et pour moitié par le Département, notamment par le biais des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) négociés avec les organismes gestionnaires.

L'adéquation de l'offre d'hébergement aux besoins des enfants et de leur famille et sa diversification entamée en 2020 à travers la seconde génération de CPOM sera donc poursuivie en 2021, en cohérence avec les objectifs de cette feuille de route.

L'année 2021 sera ainsi pleinement consacrée à la mise en œuvre des actions prévues par la feuille de route départementale pour la protection de l'enfant.

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, le budget primitif 2021 consacré à la politique Enfance, Famille et Jeunesse s'élève à 498,6 M€, soit une augmentation de 1,9 % (+9,3 M€) par rapport au budget primitif 2020.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	498,6 M€	18 M€
Dont fonctionnement	495,6 M€	18 M€
Dont investissement	3 M€	-

2. Fonctionnement

a) Situation générale

La deuxième génération de CPOM a été négociée pour la période 2020-2022 avec 100 % des organismes gestionnaires, permettant la mise en œuvre de mesures nouvelles et d'actions s'inscrivant dans les orientations de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, de la feuille de route pour la protection de l'enfant et la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance.

L'implication du Département dans ces stratégies a permis d'obtenir l'engagement d'un soutien financier de l'Etat sur une partie de ces projets.

Par ailleurs comme en 2020, le budget, grâce à une enveloppe dédiée de 7,5 M€, permet de mettre en œuvre de nouvelles réponses dans la prise en charge des mineurs comme la préparation à la majorité mais également de poursuivre la création de mesures d'accompagnement à domicile.

L'accueil familial est le premier mode d'accueil en protection de l'enfance dans le Nord. Afin de conforter ce mode d'accueil, la priorité est donnée au recrutement pour compenser les départs en retraite. La mise en œuvre d'un réseau d'Assistants Familiaux Ressources (AFR) sur

l'ensemble du territoire, effective en 2020, offre désormais à l'ensemble des professionnels une guidance, un soutien de la part de leurs pairs dans l'exercice de leur profession.

S'agissant de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), le dispositif d'accueil dédié mis en place par le Département a dû faire face à deux tendances liées à la crise sanitaire : une baisse des flux d'arrivées des jeunes liée à la crise sanitaire et l'obligation de devoir poursuivre l'hébergement et l'accompagnement des jeunes devenus majeurs dans l'année dans le respect des consignes nationales (à date du confinement et jusqu'à la fin de l'année 2020). En 2021, ce dispositif d'accueil et d'accompagnement sera reconfiguré pour tenir compte de la baisse des arrivées et de l'évolution des besoins du public accompagné (situations complexes, mineurs transgresseurs, soutien à l'insertion des jeunes majeurs, etc.).

La délibération relative au soutien de la parentalité a été refondée afin de favoriser l'agilité et les initiatives en territoires. L'appel à initiatives a été renouvelé et lancé en septembre 2020 pour une mise en œuvre des actions en 2021 sur l'ensemble des territoires.

L'évolution de la politique de la prévention jeunesse a permis de rénover le partenariat avec les centres sociaux et le mode de financement. Dans le domaine de la prévention spécialisée, 2021 permettra de finaliser l'installation des dix derniers postes ALSSES (Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire) dans les collèges.

- 1) Une dynamique de contractualisation et de reconfiguration de l'offre de service sur le secteur de l'enfance soucieuse d'adapter, quantitativement et qualitativement, les réponses aux besoins des enfants et de leur famille

Les CPOM 2020-2022 ont été finalisés et mis en œuvre de façon progressive au cours de l'année 2020. En lien notamment avec la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, mais également avec la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, ces contrats mettront notamment l'accent sur les enjeux suivants :

- la prévention des ruptures de parcours et l'accompagnement renforcé des situations dites complexes ;
- l'adaptation de l'offre de service aux besoins territoriaux des publics ;
- le déploiement de nouvelles réponses (pour les plus petits, pour les plus vulnérables, pour les enfants et jeunes présentant des vulnérabilités multiples) ;
- la lutte contre les « sorties sèches » de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- le déploiement de réponses complémentaires et adaptables en matière d'accompagnement à domicile.

Cette adaptation de l'offre est conduite dans une logique de rééquilibrage territorial, en lien avec les besoins territoriaux qui ont pu être identifiés. Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, afin de renforcer la prise en charge des situations complexes, une troisième équipe mobile a été déployée en 2020 dans les Flandres, ainsi que des places d'hébergement dédiées. Elle est venue ainsi compléter les équipes mobiles de la Sambre-Avesnois et de la métropole lilloise. Une quatrième équipe mobile a été déployée et financée par le Plan d'action du bassin minier. En 2021, ces projets feront l'objet d'une évaluation visant à déterminer les suites à donner à ces dispositifs expérimentaux, en lien notamment avec les services de l'Agence Régionale de Santé.

S'appuyant sur la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance, le Département renforce son observation des besoins spécifiques des enfants confiés à l'ASE en situation de handicap et développe des expérimentations pour améliorer leur prise en charge. En concertation

avec l'ARS, des moyens dédiés seront mobilisés au besoin, sous forme de Crédits Non Reconductibles (CNR).

L'état des lieux des besoins en terme d'offre de soins pour les enfants victimes de violences et de négligences graves doit se poursuivre en lien avec l'ARS pour mieux prévenir les troubles du développement et plus largement les difficultés de santé à long terme liées aux maltraitances auxquels de nombreux enfants ont été exposés dans leurs premières années. Le Département renforce dès 2021, dans son champ de compétence (en lien avec la mobilisation du service de protection maternelle et infantile et du service social départemental) les actions de prévention précoce et la lutte contre les violences faites aux enfants

En 2021, les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) hors CPOM soumis à une tarification départementale verront la participation du Département maintenue, sans augmentation (+0 %). Par ailleurs, les conventions pluriannuelles avec les établissements belges feront l'objet de négociations visant à optimiser l'activité réalisée.

Parallèlement à l'adaptation de l'offre des établissements et services, le Département développera ses actions de soutien à l'engagement bénévole auprès des enfants et des familles. Deux projets associatifs de soutien à l'accueil bénévole et durable des enfants seront financés dans le cadre de la Stratégie de Prévention et Protection de l'Enfant, en complément du soutien financier aux associations de parrainage de proximité. Dans cet objectif, le Département autorisera également le versement des allocations d'entretien à toute famille accueillant un enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance, lorsque cet accueil est dans son intérêt et contribue à répondre à ses besoins.

2) Maintenir une offre d'accueil familial de qualité

L'accueil familial a été très impacté en 2020 par la crise sanitaire, les professionnels assistants familiaux sont fortement mobilisés et engagés pendant cette période difficile.

S'agissant des recrutements, l'objectif en 2021 est de renouveler les effectifs en remplaçant systématiquement l'ensemble des départs au regard de la structure de la pyramide des âges des assistants familiaux départementaux.

Dès le premier trimestre 2021, une campagne de recrutement sera relancée. Un nouveau plan de communication annuel et dynamique est travaillé : réactualisation des affiches, des plaquettes, des supports, des médias, des portraits de professionnels... Le partenariat avec Pôle Emploi se poursuit et se formalise avec l'élaboration d'un plan d'action annuel (sessions de recrutements mensuelles, webinaire...). Une évaluation sera conduite de l'impact sur le recrutement des actions de communication menées.

Après une expérimentation très positive, le dispositif d'Assistants Familiaux Ressources (AFR) sera généralisé et consolidé dès le premier trimestre 2021 sur l'ensemble des territoires : ce sont alors 56 AFR qui composeront le dispositif pour le Département du Nord en 2021.

S'agissant de la formation, la préparation du Diplôme d'État des Assistants Familiaux organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été fortement perturbée par les conditions sanitaires et les confinements. Les sessions de formation continue ont dû être reportées. Un plan pluriannuel de formation continue pour les assistants familiaux sera proposé et mis en place pour la période 2021-2023.

Dans la continuité des orientations de la délibération cadre sur l'accueil familial de décembre 2019, la volonté départementale de sécuriser les assistants familiaux et de développer leur intégration dans les collectifs de travail se poursuit : organisation de groupes de travail pluri professionnels, de formations communes, en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violence Sexuelle (URSAVS), développement de prestations de soutien aux assistants familiaux.

3) Renforcer les interventions préventives et l'accompagnement des familles

Les orientations de la délibération cadre et du schéma départemental des solidarités humaines se déclinent sous forme d'actions de soutien à la parentalité reposant sur une logique de gradation des réponses à apporter.

La feuille de route pour la protection de l'enfant vient confirmer l'engagement du Département du Nord d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Le contrat établi avec l'Etat pour la mise en œuvre de la Stratégie de Prévention et la Protection de l'Enfant consacre cette priorité partagée : le 1er engagement du contrat porte sur l'intervention plus précoce auprès des familles et des enfants, en fonction de leurs besoins, en renforçant les interventions existantes du Département et en développant de nouvelles initiatives.

En 2020, 121 structures ont été subventionnées pour mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité pour un budget de 650 K€. En 2021, 134 projets ont été retenus.

Le déploiement des Maisons des Parents sera assorti d'une redéfinition globale des missions et des interactions avec les partenaires, s'appuyant sur deux nouvelles maisons des parents, à Tourcoing et Cambrai (en plus des deux maisons déjà existantes à Douai et Valenciennes).

Par ailleurs, le Département soutiendra le projet d'expérimentation d'ouverture d'une crèche de prévention précoce, porté par la Sauvegarde du Nord en partenariat avec l'ARS, la CAF et la Ville de Lille, à hauteur de 100 K€ en 2021 et en 2022. Le projet, implanté à Lille dans un quartier où la proportion de familles présentant des vulnérabilités est importante, permettra d'accueillir les enfants à risque, dès la sortie de maternité si besoin, en articulation avec une intervention à domicile, et une prise en charge thérapeutique partenariale adaptée à chaque enfant et sa famille.

4) De nouvelles orientations en matière de prévention et d'autonomie des jeunes

La politique jeunesse départementale s'organise autour de deux axes principaux :

- faciliter et accompagner l'accès à l'autonomie et à l'insertion des jeunes, notamment les plus vulnérables ;
- développer et animer les partenariats locaux en matière de prévention.

Concernant l'accès à l'autonomie des jeunes, le Département développe le dispositif « Entrée dans la Vie Adulte » qui a fait l'objet d'une nouvelle délibération le 28 septembre 2020 afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et de renforcer l'accompagnement des jeunes de 18 à 21 ans. Cet accompagnement peut être assorti d'une allocation financière ou d'une poursuite de la prise en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance selon les situations. En 2020, un peu plus de 1 300 jeunes ont bénéficié de ce dispositif. Le Département maintient par ailleurs le soutien aux jeunes de l'ASE qui s'engagent dans des études supérieures par le versement de bourses d'études complémentaires aux bourses de droit commun.

Sur le versant de l'autonomie, la thématique du logement des jeunes demeure une préoccupation majeure.

De nouveaux critères de financement des Résidences Habitat Jeunes ont pour objectif de valoriser les publics accueillis par chaque structure (notamment les plus vulnérables des 18-21 ans comme les jeunes bénéficiant d'un accompagnement de l'ASE) et de mieux prendre en compte les éléments qualitatifs de l'accompagnement éducatif proposé en vue de promouvoir leur autonomie. Le budget proposé est de 4,4 M€.

Par ailleurs, le Département a soutenu 10 actions en 2020 sur le logement de jeunes en difficulté dans leur parcours logement. Les actions relatives au logement des jeunes s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ainsi que dans les priorités relatives à l'autonomie des jeunes majeurs. Elles visent à permettre l'accès des jeunes à un logement autonome. Elles ont pour particularité de prendre en compte les spécificités du public visé telles que le manque de solvabilité, la pérennité des ressources ou les difficultés personnelles.

Le Département et le bailleur social Partenord, dans le cadre de leur convention de partenariat ont défini un axe spécifique en faveur de l'accès au logement des jeunes de l'ASE. Une procédure spécifique via le PDALHPD est mise en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes de l'ASE au parc social. La convention vise également à développer des solutions de logement, alternatives à l'hébergement.

Sur le volet insertion des jeunes, l'adoption du nouveau règlement intérieur du FDAJ le 18 novembre 2019 entré en vigueur au 1er janvier 2020 a permis de verser 1 764 aides pour un montant de 0,4 M€.

Concernant la prévention jeunesse, le Département développe les partenariats avec le secteur associatif : clubs de prévention spécialisée, centres sociaux, maisons des adolescents.

En matière de prévention spécialisée, la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté a permis le déploiement de 30 postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) sur une période de 3 ans (2019-2021) portant à 73 le nombre total de postes dans les collèges du Département. Ces postes, rattachés principalement aux associations de prévention spécialisée bénéficient de la mise en place de groupes d'échanges et d'analyse de pratiques organisés et animés par l'Association de Prévention Spécialisée du Nord (APSN).

Les acteurs de la prévention spécialisée ont vocation également à coordonner leur action avec les centres sociaux, financés au titre de l'animation globale et plus particulièrement au titre de la mise en œuvre d'un projet jeunesse pour 135 centres, pour un budget de 5,5 M€.

Le Département soutient, en outre, deux Maisons des Adolescents (Lille et Hainaut) qui assurent un accueil pluridisciplinaire des jeunes adolescents (11-21 ans), de leurs parents et des professionnels sur l'ensemble des problématiques liées à l'adolescence, notamment celles liées à la santé.

Afin de mailler les interventions de l'ensemble des acteurs locaux en matière de prévention jeunesse, le Département œuvre à la généralisation des Groupes Socio-Educatifs (56 GSE en 2020 contre 26 en 2018), animés par les UTPAS. Les GSE permettent d'analyser et d'apporter des solutions concertées aux situations complexes de jeunes et d'adultes pour lesquelles la coordination des acteurs concernés est nécessaire.

3. Investissement

Le budget 2021 intègre les subventions d'investissement aux établissements sociaux et médico-sociaux sur le champ de l'enfance mais aussi les subventions d'investissement aux collectivités locales, aux structures privées et aux associations pour la création ou l'extension de structures d'accueil petite enfance et pour la création d'équipements sanitaires dédiés aux activités de PMI.

Sur le champ de l'enfance, un budget de 2 M€ est prévu pour 2021. Ce budget permettra de poursuivre le financement de projets déjà en cours et de financer de nouveaux projets prévus dans le cadre des CPOM. Les priorités de soutien définies cibleront les projets permettant d'améliorer le cadre de vie des enfants confiés, de rendre les équipements modulables, plus économes en énergie et en frais de fonctionnement. Ce travail sera parallèle à un vaste diagnostic

du parc immobilier réalisé avec le soutien de la Banque des Territoires, inscrit dans la feuille de route pour la protection de l'enfant.

En matière d'accueil de la petite enfance et d'équipements sanitaires pour les activités de PMI, un budget de 1 M€ est prévu en 2021. Ce budget permettra à la fois de financer les projets selon les critères de la délibération en matière d'investissement petite enfance adoptée en séance plénière du 9 octobre 2017 et de soutenir des actions innovantes comme le projet de crèche de prévention précoce, en partenariat avec la Sauvegarde.

B. Insertion

1. Présentation générale

En 2015, le Département comptait près de 115 000 foyers allocataires du RSA (équivalant à 111 700 foyers allocataires payés). Le nombre de foyers allocataires RSA payés est descendu à un niveau historique de 100 694 foyers en février 2020. Ces résultats ont été obtenus grâce aux politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle en faveur des allocataires du RSA, définies dans la délibération cadre du 17 décembre 2015 mais aussi par la mise en place en 2019 de la nouvelle stratégie départementale en matière d'insertion qui s'appuie sur la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Pour rappel, une convention entre le Département et l'Etat a été signée le 18 décembre 2018 permettant la mobilisation de moyens financiers à l'appui de cette stratégie durant 3 ans.

La crise sanitaire a évidemment eu un impact négatif sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA, même si le nombre moyen de bénéficiaires du RSA dans le Nord, entre juin et août 2020, a connu une évolution de seulement 2,5 % par rapport à la même période en 2019 contre une hausse de 7,8 % au niveau national.

Ainsi au cours de l'année 2020, cette stratégie départementale s'est déclinée via les 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) permettant :

- d'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois maximum tous les bénéficiaires RSA entrant dans le dispositif. Du 1er janvier au 31 décembre 2020, 29 266 allocataires ont été reçus dans les MDIE, dans un délai moyen de 19 jours après l'ouverture des droits au RSA ;
- mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (CoachEmploi). Pour l'année 2020, 4 715 allocataires ont été positionnés sur ce dispositif et 2 042 sont sortis avec un emploi ou une formation, au bout de 3 mois d'accompagnement ;
- renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et organiser une meilleure complémentarité des accompagnements. Du 23 au 27 novembre 2020, le Département et Pôle Emploi se sont mobilisés pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le cadre de la semaine « Réussir Sans Attendre ».

Au total, ce sont plus de 700 actions qui ont été organisées dans toutes les Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE) et les agences Pôle Emploi en partenariat avec 300 entreprises, 150 organismes de formation et 300 partenaires de l'insertion. L'objectif de la semaine : proposer à chaque allocataire du RSA une offre d'emploi, une formation ou un coup de pouce pour favoriser son retour à l'emploi.

Ainsi, 256 actions ont été menées sous la forme de webinaires ou de salons dématérialisés et près de 500 événements ont eu lieu en présentiel, dans les MDIE et les agences Pôle Emploi,

dans le respect strict des mesures sanitaires et de distanciation physique. Au total, 7 955 allocataires ont participé à ces actions. 5 semaines après l'opération, 644 personnes ont retrouvé un travail et 175 sont entrées en formation qualifiante.

Parallèlement, la mise en œuvre de l'appel à projets 2019-2021 « *De l'insertion à l'emploi* » permet de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée. Pour 2021, l'offre se compose de 810 actions pour 56 773 places à destination des allocataires du RSA pour un montant de financement à hauteur de 25,2 M€.

L'année 2020 a permis également de mettre l'accent sur des solutions innovantes pour les jeunes allocataires du RSA de 25 à 30 ans. Dans le cadre du dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), 1 005 allocataires du RSA de moins de 30 ans ont pu être accompagnés dont 75 % des jeunes accompagnés sont sortis en emploi ou en formation. Sur les 514 sortis en 11 mois de ce coaching IEJ, 402 le sont en emploi ou formation et 70 % d'entre eux sont toujours insérés 6 mois après. Fort de ce succès, un avenant a été contractualisé avec la Région dans le cadre de l'appel à projets 2018-2020 Hauts-de-France « *Repérer et accompagner les jeunes NEET (Not in Employment, Education or Training) vers l'emploi – un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi* » qui a étendu l'action à un plus grand nombre d'allocataires du RSA et, à titre expérimental, aux jeunes 16-21 ans, issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou engagés dans le dispositif Entrée dans la Vie Adulte (EVA). 2 929 jeunes allocataires du RSA et 283 jeunes issus de l'ASE seront accompagnés vers une insertion professionnelle durable d'ici février 2022.

Un plan de soutien pour les Nordistes fragilisés en sortie de confinement a été adopté le 29 juin 2020. Ce plan est ainsi venu compléter les dispositifs réglementaires existants par la création d'une aide complémentaire exceptionnelle (besoins de première nécessité, frais liés au logement et à l'hébergement...) octroyée selon un principe de subsidiarité. Compte tenu des enjeux et du contexte de sortie de confinement, l'Etat a accepté de cofinancer ce dispositif volontariste dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. 2 841 aides ont été accordées pour un montant total de près de 1 M€. Ce dispositif a ainsi permis de répondre à des publics non accompagnés jusqu'alors par les services départementaux.

Le budget 2021 de la délégation Insertion s'élève à 759,8 M€ en dépenses de fonctionnement et 53,3 M€ en recettes de fonctionnement.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	759,8 M€	53,3 M€
Dont fonctionnement	759,8 M€	53,3 M€
Dont investissement	-	-

2. Fonctionnement

a) Situation générale

(1) Evolution des dépenses

Le Nord est le Département qui a subi l'évolution des dépenses de RSA la plus basse (+4 %). Un quart des Départements connaissent une évolution supérieure à 13 % et seulement un quart inférieure à 8,5 %.

La politique d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA, via l'action des 8 plateformes Emploi Insertion et la politique de remobilisation des allocataires combinée à l'activité des Maisons Départementales de l'Insertion (MDIE) sur l'ensemble du territoire contribuent activement à la sortie du RSA en proposant l'accès à un emploi, à une formation ou à un accompagnement personnalisé.

Parallèlement, le réseau Entreprises des 8 plateformes Emploi Insertion a continué de se développer en 2020. Au 31 décembre 2020, les plateformes ont répondu aux attentes de 1 274 entreprises du Nord : elles ont permis à 1 933 allocataires de démarrer un emploi et 1 071 allocataires de démarrer une formation.

De même, les actions d'insertion professionnelle et sociale financées dans le cadre du nouvel appel à projets « *de l'insertion à l'emploi* » 2019-2021, doté d'un crédit de 75,98 M€ ont permis d'ouvrir 56 773 places en 2020 dont 58 % dans un parcours social et 42 % en parcours professionnel. Ce dispositif a ainsi permis un total cumulé de 10 984 sorties (en emploi durable, en emploi de transition ou en formation) au 31 décembre 2020.

De plus, la politique de soutien des contrats aidés contribue à actionner les leviers vers l'emploi. Celle-ci s'appuie sur les contrats à durée déterminée d'insertion en Atelier et Chantier Insertion (ACI), les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges et le cofinancement des contrats initiative emploi (CIE) en faveur des allocataires du RSA. Au cours de l'année 2020, 100 PEC ont été ajoutés aux 400 initiaux. Pour l'exercice 2021, ce sont 750 PEC qui sont prévus dont 400 prioritairement pour les métiers en tension et pour les métiers du Grand Âge.

Le 28 novembre 2019 le Département du Nord a lancé sa plateforme numérique Nordemploi afin d'accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Nordemploi permet de mettre en relation les allocataires du RSA avec les entreprises qui recrutent. En quelques clics, l'allocataire du RSA va pouvoir créer et publier son CV, visualiser les offres d'emploi les mieux adaptées et à proximité de chez lui grâce à un système de géolocalisation, d'y répondre et d'être contacté par les employeurs. Au 28 décembre 2020, Nordemploi enregistre 8 555 inscriptions d'allocataires du RSA et plus de 40 000 offres/postes d'emploi.

En 2021, il est proposé d'inscrire 700 M€ au titre du RSA, pour le paiement de 12 mois d'allocation.

(2) Les recettes de la Politique Insertion

Les recettes prévisionnelles 2021 au titre de la politique insertion proviendront essentiellement du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI), pour 34 M€.

Les recettes du Plan Lutte contre la Pauvreté pour le volet Insertion sont estimées pour l'exercice 2021 à hauteur de 7 M€.

Enfin, 6 M€ de recettes devraient être perçues au titre du Fonds Social Européen pour les projets en redistribution dans le cadre de la programmation 2017-2020 pour les dispositifs Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD), les actions d'insertion par l'activité économique et les actions

d'utilité sociale. La prochaine programmation du FSE pourrait se traduire par de nouvelles recettes, à compter de 2022.

b) Présentation détaillée

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

(3) L'offre départementale d'insertion et la lutte contre l'exclusion

La mise en œuvre opérationnelle de ces orientations a pris la forme d'un nouvel appel à projets 2019-2021 ayant pour objectif l'accès et le retour à l'emploi.

Cet appel à projets « *Objectif emploi* » permettra sur l'année 2021 le financement d'environ 810 actions relevant de 6 axes :

- aller directement à l'emploi (axe 1) ;
- se préparer à l'emploi (axe 2) ;
- définir et concrétiser son projet professionnel (axe 3) ;
- se mobiliser vers l'emploi (axe 4) ;
- lever les freins à l'emploi (axe 5) ;
- dynamiser son insertion sociale (axe 6).

Cet appel à projets a engagé **75,98 M€** de crédits sur la période 2019-2021.

(4) Les contrats aidés

Dans le cadre de Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM), il importe de maintenir le cofinancement de contrats aidés pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

A ce titre, sont inscrits 5,8 M€ pour environ 1 000 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI).

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre son soutien pour la mise en œuvre de Contrats Initiatives Emplois (CIE) et de PEC (Parcours Emploi Compétences) au bénéfice des allocataires du RSA.

Le Conseil départemental, qui s'appuie sur un partenariat exceptionnel avec Pôle emploi, a conclu avec l'Etat pour 2021 une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) de 750 PEC à destination des allocataires du RSA, au sein des collèges, des secteurs en tension et les métiers du grand âge. Au sein des collèges, le Département priorise la prescription des PEC sur les missions de restauration et de nettoyage en complément des prestations externalisées. Une convention de partenariat a été établie avec Pôle Emploi afin d'accompagner les collèges employeurs de PEC dans le suivi du parcours d'insertion professionnelle du salarié.

Les Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle proposent les CIE aux entreprises. Une majorité de ces contrats de droit privé débouchent sur une pérennisation de l'emploi en CDI. Le Département participe ainsi, pour un contrat de 20 heures semaine minimum et une durée de 6 à 12 mois, à hauteur de 37,3 % du salaire brut soit 497,01 € par mois.

Ainsi pour le budget 2021, 7,7 M€ sont inscrits et seront répartis sur les différents types de contrats aidés :

- 3,4 M€ pour les Parcours Emploi Compétences (ex CAE) : sur les 750 PEC de la convention d'objectifs et de moyens 2021, 350 sont prévus dans les collèges et 400 sont prévus prioritairement pour les secteurs en tension et les métiers du grand âge ;
- 4,3 M€ pour 2 000 Contrats Initiatives Emplois (CIE) en faveur du secteur marchand.

(5) Autres actions au titre de l'insertion sociale et professionnelle

Par ailleurs, le Département maintiendra son soutien financier aux acteurs de la lutte contre les exclusions de la manière suivante :

- financement de l'animation globale pour environ 152 centres sociaux à la même hauteur que 2020 soit 3,1 M€ ;
- Fonds Social Européen (FSE)-Subvention globale : le Département du Nord sollicite des crédits communautaires en appui de sa politique d'insertion professionnelle. L'inscription de 6 M€ au budget 2021 permettra de financer les projets relatifs à l'Insertion par l'Activité Economique-Activité d'Utilité Sociale (IAE-AUS) et les projets relatifs à la méthode IOD ;
- aides financières Activ'Emploi (0,5 M€), qui permettent de financer des frais de mobilité, de garde d'enfants et d'achat de matériels professionnels pour les allocataires du RSA afin de favoriser leur retour à l'emploi et la formation ;
- subventions au titre de la solidarité et lutte contre l'exclusion : le Département finance dans le cadre de la lutte contre les exclusions, des organismes et des associations qui mènent des actions sociales en direction des personnes en difficulté. Ce soutien financier se traduit par le financement d'actions portées par des structures caritatives pour fournir des aides d'urgence et par le financement d'actions de lutte contre la maltraitance comme les actions d'Interventions Sociales en Gendarmerie (ISG). Il se traduit également par le financement d'actions relevant du domaine de l'accès aux droits. Il est proposé de maintenir les crédits à hauteur de 1,1 M€ pour l'année 2021 ;
- subventions aux Têtes de réseaux : depuis plusieurs années, le Département soutient des organismes qui interviennent en tant que têtes de réseau de l'insertion sociale et professionnelle, de l'insertion par l'activité économique. A ce titre, l'activité de ces associations contribue au bon fonctionnement des dispositifs, à la mobilisation des publics y compris vers l'emploi et facilite l'appropriation par le secteur associatif des délibérations départementales. Ainsi les réponses aux différents appels à projets sont qualitativement en adéquation avec les politiques départementales. Il est proposé d'inscrire un crédit à hauteur de 0,53 M€.

(6) Solidarité au titre du logement et de l'habitat

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a retrouvé un équilibre financier. Depuis le 1^{er} juillet 2017, le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL) partagent la compétence sur le FSL.

Au titre de 2021, il est proposé d'effectuer une inscription de 5,6 M€, qui permettra de délivrer les aides départementales relatives à l'accès et au maintien dans le logement ainsi qu'au financement de l'accompagnement logement.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 a été adopté le 18 novembre 2019 par l'Assemblée Départementale. Institué par la loi Besson de 1990, il est copiloté par l'Etat et le Département et vise à la mise en œuvre du droit au logement. Il permet une vision globale des besoins en hébergement et en logement des personnes défavorisées, adaptée aux particularités du territoire.

Il fixe les mesures et les actions destinées à permettre aux personnes ayant des difficultés financières ou liées à leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier le temps nécessaire si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le PDALHPD 2019-2024 priorise son intervention autour de 4 axes :

- renforcer la gouvernance et l'animation territoriale du plan, pour une meilleure implication des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- adapter et faire évoluer l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement, afin de fluidifier les parcours ;
- renforcer le pilotage et la coordination des acteurs autour de la prévention des expulsions locatives ;
- conforter l'action publique en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Le FSL est un des outils principaux de mise en œuvre du plan.

(7) Plan Pauvreté – volet Insertion

Pour 2021, le Fonds d'aide exceptionnelle (FAE) est prolongé jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021 à hauteur de 0,5 M€. Ces aides permettront de répondre à des « besoins de première nécessité » et des « frais de logement ou d'hébergement ».

Il sera proposé également lors de la commission permanente de février la mise en place du dispositif « *Boost qualification* » permettant aux allocataires RSA qui iraient au bout d'une formation certifiante/diplômante d'obtenir une prime allant de 50 € à 200 € en fonction de la durée de formation. Il est donc proposé de financer ce dispositif à hauteur de 0,4 M€ pour 2021.

2021 sera également l'année de mise en place du dispositif de cumul RSA/salaire. Dans le cadre du plan de soutien aux Nordistes adopté le 29 juin 2020, le montant du RSA sera maintenu et se cumulera au salaire durant 3 mois quel que soit la date d'embauche. L'objectif est aussi de soutenir les métiers en tension. Le Département versera à l'allocataire le différentiel entre le montant versé par la CAF au titre du RSA du trimestre suivant et le montant du RSA perçu au démarrage du contrat. Le versement serait effectué en une fois et il n'y aurait qu'une seule aide par foyer et par an. Le coût pour 2021 est estimé à 0,2 M€.

Enfin, des crédits à hauteur de 1,8 M€ permettront de financer plusieurs actions comme les ateliers d'insertion, les nouveaux postes pour les Interventions Sociales en Gendarmerie et Commissariat (ISG), les centres sociaux connectés et les structures qui viennent en appui auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif d'appui aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Les crédits du Plan Pauvreté-volet Insertion s'élèvent au total à 2,9 M€ pour l'année 2021.

C. Autonomie

1. Présentation générale

Avec une part de 22 % de la population âgée de 60 ans et plus, la géronto-croissance représente un enjeu majeur pour le Département du Nord.

Les indicateurs de croissance de la population prévoient une progression de 88,2 % du nombre de 75 ans ou plus d'ici 2050, et une augmentation de 45 % du nombre de personnes dépendantes.

Le nombre de personnes âgées dépendantes restant à domicile devrait passer de 78 000 personnes en 2015 à près de 120 000 en 2050, soit une augmentation de 53 %. Compte tenu de ces évolutions, plus de 2 500 emplois supplémentaires seront nécessaires pour l'aide à la vie quotidienne à domicile d'ici 2030.

Pour faire face à ces défis, le Département a adopté le 12 février 2018 le Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018-2022, dont l'ambition est de mieux accompagner le vieillissement de la population, de favoriser le choix du maintien à domicile et l'inclusion des personnes en situation de handicap en agissant sur l'environnement de la personne, sur les conditions de vie à domicile et en favorisant la participation des personnes au sein de la cité.

Dans cette perspective, l'accès aux droits, la logique de parcours et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes en perte d'autonomie ont fait l'objet de nouvelles réalisations en 2020 :

- la poursuite des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'information par le biais des relais autonomie (intégration de nouveaux relais au réseau, équipement de ces relais en tables numériques afin d'accompagner les publics dans les démarches numériques), du portail usager et de la ligne téléphonique Nord Autonomie ;
- la poursuite de la démarche « Territoire 100 % inclusif » qui vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap pour lutter contre les ruptures de parcours à l'école, en entreprise ou dans les loisirs, en lui apportant des réponses adaptées, en partenariat avec l'ARS, la DIRECCTE et l'Education Nationale ;
- le soutien au développement de solutions innovantes par le biais d'appel à manifestation d'intérêt ou d'appel à projets, en vue notamment de développer les solutions d'habitat inclusif, l'innovation et l'accès aux aides techniques et à la domotique ;
- la poursuite de la diversification de l'offre d'hébergement au travers des CPOM sur le secteur du handicap et sur le secteur des personnes âgées ;
- une stratégie de promotion et de facilitation d'accès aux solutions de répit pour soutenir les aidants de personnes âgées pour activer et soutenir les solidarités familiales et de proximité qui constituent un levier privilégiant la vie à domicile et au sein de l'environnement familial et social ;
- l'amélioration du dispositif J'amén'Age 59, notamment en permettant aux usagers de démarrer plus rapidement les travaux ;
- la poursuite des actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre des crédits consacrés à la Conférence des financeurs, un appel à projet pluriannuel 2020-2021 innovant « phosphor'âge » avec une boîte à idée numérique à destination des nordistes a permis de financer 159 projets locaux en favorisant l'initiative d'habitants et la collaboration entre porteurs de projets ;
- la lutte contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap par délibération du 29 juin 2020, le Département et la MDPH proposent aux communes la

signature d'une Convention de Partenariat afin de lutter conjointement contre l'isolement des aînés et des personnes en situation de handicap. 171 communes sont aujourd'hui signataires et une communication auprès des bénéficiaires APA et PCH a été réalisée afin d'inciter à l'inscription au « registre communal des personnes vulnérables ».

Par ailleurs, le Département s'est fortement engagé dans une démarche « *le printemps des SAAD* », visant à organiser un dialogue de proximité avec les SAAD. L'ensemble des 40 propositions a été retranscrit dans un livre vert qui constitue un plan d'action volontariste du Département.

Les propositions se sont concrétisées notamment au travers de la signature de la convention CNSA sur la modernisation des SAAD avec la mobilisation d'un budget de 8,6 M€ sur la période 2020-2022, ainsi que par la revalorisation de la prise en charge départementale pour l'ensemble des modes d'intervention d'aides à domicile de 1 €/h. Ce dispositif porte la prise en charge pour les SAAD à 22 €.

L'attractivité des métiers du domicile a également fait l'objet d'une attention particulière notamment en lien avec l'emploi des allocataires du RSA au travers de la semaine « Réussir Sans Attendre ».

En outre, la signature du contrat de branche "génération S" dont l'objet est de promouvoir les métiers de l'autonomie, en soutien du Conseil Régional et de l'ensemble des acteurs de la profession, permet :

- le développement du parcours de formation ;
- le maintien dans l'emploi ;
- les passerelles entre secteurs d'activités ;
- les nouveaux modes d'organisation et de management ;
- l'amélioration de l'attractivité des métiers.

Enfin, durant cette année marquée par la crise sanitaire, le Département a soutenu l'ensemble des secteurs de l'Autonomie pour faire face à cette crise en débloquant notamment des dispositifs d'urgence :

- distribution gratuite d'équipements de protection individuels (7,6 millions de masques, 1,3 millions de gants, etc.) ;
- équipement d'établissements en tablettes numériques pour lutter contre l'isolement (plus de 1 200) ;
- financement de primes pour les salariés (7 M€) ;
- compensation de la perte d'activité des SAAD (6,5 M€).

En 2021, l'engagement pour un Département inclusif et solidaire se poursuivra pour assurer, dans les meilleures conditions, le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de Handicap. Ces actions se traduiront notamment :

- par le développement des aides techniques indispensables pour adapter l'environnement immédiat des personnes, contribuant ainsi au maintien à domicile par une meilleure accessibilité du logement face à la perte d'autonomie, au travers notamment du dispositif d'aide à l'adaptation des logements « J'amén'âge 59 » ;
- par la poursuite de la contractualisation des CPOM EHPAD et la mise en œuvre des CPOM 2ème génération dans le secteur des Personnes en situation de Handicap ;

- par la poursuite du développement de la Maison de l'Autonomie élargie à l'Offre de Service et la poursuite des travaux sur la Relation Usager.

Enfin, l'année 2021 devrait être marquée par les évolutions législatives à venir, telles que le projet de loi Grand Age et Autonomie, suite à la création de la 5ème branche autonomie en 2020.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	732,7 M€	140 M€
Dont fonctionnement	718 M€	140 M€
Dont investissement	14,7 M€	-

2. Fonctionnement

Le budget primitif 2021 consacré à l'autonomie s'élève à 718 M€, soit une augmentation de 4,3 % (+29,9 M€). Cette augmentation intègre notamment la décision départementale d'augmenter de 1€/h la prise en charge relative à la PCH et à l'APA, soit un effort de la Collectivité de près 11M€ en année pleine.

a) Situation générale

(1) Une évolution contenue des allocations PH à +2 % par rapport à 2020

Le budget dédié à la PCH en 2021 est de 115,2 M€, pour près de 15 500 bénéficiaires. Son évolution est contenue (+2,9 %) en raison d'une moindre progression du nombre de bénéficiaires PCH observée sur 2020 (+0,3 % contre +2,6 % en 2019). Au sein de ce budget, le financement de la PCH Enfant représente 11,3 M€.

L'augmentation de la prise en charge des interventions à domicile de 1€/h, mise en place en octobre 2020, impactera le budget à hauteur de 2,1 M€.

Le budget devra par ailleurs intégrer la mise en œuvre progressive de la PCH parentalité, effective au 1^{er} janvier 2021 qui prévoit :

- une aide dite technique (versement de 1 400 € à la naissance, 1 200 € au 3 ans de l'enfant puis 1 000 € au 6 ans de l'enfant) ;
- une aide humaine sous forme d'un montant mensuel forfaitaire (900 € jusqu'aux 3 ans de l'enfant puis 450 € de 3 à 7 ans).

Cette dépense nouvelle devrait être compensée par l'Etat en 2022.

La compensation de la CNSA pour la PCH est limitée depuis plusieurs années à environ 29 M€ soit à peine un quart de la dépense de PCH.

(2) L'évolution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+9 %), un enjeu majeur pour le Département

Les crédits dédiés à l'APA s'élèvent à 255,8 M€ en 2021 (+21,1 M€ par rapport au BP 2020) pour près de 40 000 bénéficiaires. Cette évolution tient compte notamment de l'augmentation de la prise en charge des interventions à domicile d'1€/h à hauteur de 8,6 M€.

Les dépenses d'APA, en constante augmentation, traduisent les effets de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) mise en œuvre depuis 2016 par la revalorisation de l'APA (augmentation des plafonds des plans d'aide et baisse de la participation financière des usagers, prise en charge des solutions de répit, évaluation multidimensionnelle).

Cette évolution se poursuivra en 2021 au travers du développement de l'offre de service « panier de services » à destination des bénéficiaires et de leurs proches. Le Département a choisi d'accentuer la visibilité des offres de répit existantes tant à domicile, qu'en établissement, en accueil familial ou encore hors du champ médico-social via les haltes-répit.

Cette évolution se poursuivra également avec le développement de l'offre de service et du soutien renouvelé aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

L'enveloppe d'APA en établissement évolue de 1 %. Cette augmentation permettra une meilleure allocation des moyens aux établissements dépendance via la convergence tarifaire.

L'enjeu de contenir la croissance de l'APA, sur les prochains exercices, est essentiel pour le Département du Nord. Comme pour la PCH, il conviendra d'être particulièrement vigilant à la parfaite adéquation entre les besoins identifiés et le versement de l'allocation, sans pour autant remettre en cause le droit à l'APA.

(3) Les dépenses d'hébergement : 301,4 M€ (+1,5 %)

Pour le secteur Personnes Agées, les dépenses d'hébergement (incluant l'accueil familial) s'élèvent à hauteur de 72,7 M€ soit une évolution de +1,9 % en 2021 par rapport au BP 2020.

En 2021, le taux directeur appliqué aux dépenses nettes reconductibles des établissements habilités à l'aide sociale départementale et aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités est fixé à 1 %.

L'attractivité des métiers du Grand Age en établissement fait également l'objet d'une attention particulière, notamment en lien avec l'emploi des allocataires du RSA au travers des Parcours Emploi Compétences (PEC). Ainsi, les crédits dédiés à l'hébergement intègrent le financement de 200 PEC Grand Age, à hauteur de 0,9 M€.

Pour le secteur Personnes en situation de Handicap, les dépenses d'hébergement (incluant l'accueil familial) s'élèvent à 228,8 M€ soit une évolution de +1,4 % en 2021 par rapport au BP 2020.

La transformation de l'offre se poursuivra en redéployant des solutions d'hébergement vers le domicile et l'inclusion, et permettra d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

Aussi, il est prévu un Appel à Manifestation d'Intérêts conjoint avec l'ARS portant sur la prévention des départs en Belgique et axé sur des réponses innovantes qui devront permettre de renforcer quantitativement et qualitativement l'offre d'accompagnement diversifiée et graduée :

- accroissement des modalités d'accompagnement déjà existantes mais insuffisantes, facilitant l'inclusion et le parcours des personnes atteintes principalement de handicap psychique et de trouble du spectre autistique ;
- création de solutions nouvelles, innovantes et souples.

La question de l'accompagnement des Nordistes jusque-là en établissements en Belgique sera au cœur des nouveaux engagements du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, en partenariat avec l'Etat et le Département de l'Aisne.

Le taux d'évolution pour les conventions individuelles en Belgique est fixé à 0 %.

(4) Le maintien des dépenses de transport scolaire : 10 M€

Malgré la crise sanitaire, le Département a adapté le transport des élèves et étudiants en situation de handicap lors du déconfinement, et soutenu les transporteurs au travers de la prise en charge des surcoûts liés à la mise en place des forfaits sanitaires.

En 2021, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le Département poursuivra son soutien aux transporteurs en 2021, et adaptera ses modalités de prise en charge des élèves en situation de handicap.

(5) La reconduction des subventions aux têtes de réseau

En 2021, le Département maintiendra son soutien aux têtes de réseau : Union Départementale des CCAS (UDCCAS), Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)...

b) Présentation détaillée

(1) Le virage inclusif, une réalité départementale

Le développement de solutions d'habitat inclusif pour les personnes âgées et en situation de handicap, alternative entre le domicile et l'établissement, sera poursuivi à travers le renouvellement du soutien apporté à plusieurs projets identifiés depuis 2017.

En 2021, les expérimentations initiées dans le département seront poursuivies et étendues sur plusieurs territoires du Nord.

En outre, au titre de la loi de financement de la sécurité sociale 2021, le Gouvernement a créé une nouvelle prestation : l'Aide à la Vie Partagée (AVP). L'AVP sera octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont le bailleur ou l'association partenaire a passé une convention avec le Département. Les conventions d'AVP signées avec les Départements seront cofinancées à hauteur de 80 % par la CNSA.

La nouvelle nomenclature des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes en situation de handicap constitue un levier permettant d'accélérer la transition inclusive. Le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 modifie l'approche des structures sociales et médico-sociales et constitue un levier devant faciliter le parcours de la personne handicapée sur le territoire.

Ces nouvelles dispositions tendent à simplifier et assouplir le régime d'autorisation, à apporter une meilleure adéquation des réponses aux besoins, aider la démarche de parcours et l'accueil de publics diversifiés dans la logique de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).

Le renouvellement des CPOM, vers des contrats transverses de coopérations territoriaux, plus inclusifs, se poursuit en 2021. Ces CPOM permettront une application plus large et immédiate de la nouvelle nomenclature.

Ces CPOM de territoire visent à prévenir les ruptures de parcours, renforcer les solutions inclusives, poursuivre la sortie des amendements Creton, diversifier les solutions d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes et inciter les gestionnaires à entrer dans une démarche d'approvisionnement local.

(2) La stratégie départementale pour l'autonomie se poursuivra en 2021

Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie dans les meilleures conditions se poursuivra en 2021 et se traduira notamment par :

Le soutien à la MDPH

Afin de soutenir la MDPH dans la qualité de son activité et dans ses projets informatiques (SI Tronc commun, portail CRM), le Département a poursuivi son engagement à renforcer, en lien avec les partenaires du Groupement d'Intérêt Public (GIP), les moyens humains affectés et les partenariats. La participation au Fonds de Compensation du Handicap sera maintenue.

La poursuite de la mobilisation de la Conférence des financeurs

Sur 2021 le Département du Nord adressera à la Conférence des financeurs la nouvelle liste des aides techniques, au nombre de 65 au lieu des 15 actuelles. L'objectif étant de mettre en place une aide supplémentaire dans ce cadre pour inciter au recours des aides.

Initié en 2020, l'objectif de faciliter et favoriser l'accès aux aides techniques se poursuit avec l'entrée dans une phase opérationnelle de l'assistance maîtrise d'ouvrage autour du projet de « technicothèque ». Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable en prônant une économie circulaire basée sur le recyclage des aides techniques.

En 2021, dans le cadre de la Conférence des financeurs, le Département poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie de soutien aux acteurs de prévention, en favorisant sa déclinaison territoriale et en renforçant ses dimensions partenariale et évaluative à travers le programme coordonné. Fort de l'incitation à construire des projets sur deux années 2020-2021, cette pluriannualité va permettre de gagner en efficacité. Du point de vue des porteurs de projets, les actions s'inscrivent dans la durée permettant ainsi de travailler des améliorations et des ajustements, et du point de vue du Département l'année 2021 sera mise à profit pour déployer une stratégie d'évaluation.

La Maison Départementale de l'Autonomie

La Maison Départementale de l'Autonomie vise à moderniser la relation à l'utilisateur par le biais d'une organisation unifiée et centrée sur ses besoins et ses attentes.

Elle déploie dans un premier temps un dispositif multicanal d'accueil, d'information et d'orientation des usagers mis au cœur du dispositif :

- un accueil physique de proximité : via un réseau de 43 relais autonomies volontaires maillant le territoire pour apporter un socle commun de réponse aux usagers et à leurs

proches. Ce réseau prend plusieurs formes : après celui de l'Avesnois, deux nouveaux camions bleus labellisés Bus France Services sillonnent depuis peu les villages du Cambrésis et du Douaisis ; en 2021, le Bus France Services des Flandres sera créé ;

- l'amélioration de l'accueil et de l'information des usagers avec l'équipement en tables numériques des relais autonomie à hauteur de 0,3 M€. La labellisation est prévue en 2021 ;
- l'amélioration de l'accueil téléphonique avec le lancement début 2021 d'un marché de débordement téléphonique pour augmenter les capacités de réponse du Département aux sollicitations des usagers. En 2020, 237 085 appels ont été reçus par la plateforme de l'Autonomie avec un taux de réponse de plus de 60 % en moyenne ;
- le développement de l'accueil numérique : avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités au portail usager qui facilitera le dépôt des demandes et le suivi des droits ;
- l'intégration de la stratégie de l'offre : en ayant un lien direct entre la prescription l'orientation (MDPH) et les solutions d'accompagnement (Département).

(3) Le soutien au secteur de l'aide à domicile et aux conditions du maintien à domicile : une priorité départementale

Un soutien à la transformation

En 2020, le Département a renouvelé son partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans une convention de 3 ans (2020-2022) en faveur du maintien à domicile notamment avec un soutien au secteur dans la structuration de l'offre, la professionnalisation et la modernisation. Le Département accompagne les SAAD pour pallier leurs difficultés de recrutement, initier de nouveaux modèles organisationnels et développer plus généralement la qualité de vie au travail.

Un axe fort de cette convention porte sur le soutien à la transformation du secteur de l'aide à domicile et l'amélioration des conditions de travail.

Il s'agit d'accompagner une transformation des organisations pour des modèles d'équipes plus autonomes avec un pouvoir de décision et de responsabilité plus important. Elles seront situées en proximité des lieux de vie des usagers et des salariés.

En 2020 un appel à projet a permis de sélectionner 11 SAAD couvrant l'ensemble du département et impactant 1 902 salariés, soit plus d'un quart du secteur.

En fonction de la maturité des structures, le déploiement des transformations organisationnelles et le soutien financier sont progressifs. Les premières équipes ont été mises en place en octobre 2020 et une seconde phase interviendra en avril 2021. L'ambition est de soutenir le développement des structures qui seront, par la suite, à même d'essaimer auprès de leurs pairs. Cette expérimentation va être accompagnée par une démarche d'évaluation nationale pilotée par la CNSA.

Une priorité à l'emploi

Au regard des difficultés de recrutement du secteur, le Département, avec l'aide constante de Pôle Emploi, poursuit son engagement dans une politique volontariste de mise à l'emploi et de maintien dans l'emploi des allocataires du RSA, notamment par l'intermédiaire des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) et de la semaine « Réussir Sans Attendre ». Dans ce cadre, le Département a notamment lancé une vaste campagne de communications sur les métiers, développe le soutien au SAAD relatif au tutorat et à la formation pour le recrutement

des bénéficiaires du RSA. Enfin le Département soutient le déploiement des Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification dans l'aide à domicile.

3. Investissement

En 2021, le Département confortera la politique de relance de l'investissement engagée en 2017 par l'inscription d'un budget de 14,7 M€ alloués aux structures pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées.

Pour continuer à répondre au contexte sociétal en mutation, les crédits inscrits en 2021 permettront d'accompagner les établissements dans leur transformation en créant un effet levier sur des opérations d'extension ou de rénovation de places prévues dans les CPOM et de soutenir les projets inclusifs et innovants.

Par ailleurs, suite à l'appel à initiatives lancé en 2020 sur les équipements en EHPAD, 461 projets ont été financés afin d'améliorer la qualité de vie au travail, la prise en charge des troubles cognitifs et le développement durable dans les EHPAD. Il est donc proposé de renouveler cet appel à initiatives en 2021.

Le Département poursuit son engagement en faveur de l'habitat inclusif au travers d'un appel à projets départemental visant à l'apport de solutions domotiques, connectées et l'adaptation des lieux de vie partagée pour les personnes en situation de handicap. Cette subvention pour l'adaptation du logement des accueillants familiaux encourage la qualité de l'accueil par la réalisation de travaux favorisant l'autonomie des personnes et l'aménagement de pièces adaptées à l'accueil dans le cadre du répit de l'aidant.

Dans le cadre du PRID (Programme de Recherche et d'Innovation Départementale) l'intégralité du budget investissement 2020, soit 250 K€, a été mobilisé lors de la première crise sanitaire pour permettre l'achat de tablettes Ardoiz destinées aux EHPAD afin de préserver le lien précieux entre les personnes dépendantes et leurs familles. De plus, le PRID Autonomie s'est poursuivi en 2020, notamment avec l'acquisition de 20 robots d'assistances (robots Cutti et robots Buddy) répartis sur une dizaine d'établissements du Nord. Le retour sur l'utilisation de ces robots d'assistances et leurs avantages auprès des personnes dépendantes sera réalisé courant 2021 via un conventionnement avec l'Université de Valenciennes.

Enfin, dans le cadre du Segur de la santé, un soutien est apporté aux résidences autonomie en investissement dans les ESMS Personne âgées (30 M€ dans les Hauts-de-France). Au-delà du soutien financier prévu également par le Département, un travail sur une priorisation conjointe est engagé. Concernant plus précisément les Résidences autonomie, secteur piloté par les départements, un travail de diagnostic du bâti va être réactualisé par les services départementaux. Ces crédits devraient permettre aux Résidences autonomie de notamment atteindre les objectifs attendus dans le cahier des charges national auquel elles doivent répondre.

D. Santé

1. Présentation générale

La mise en œuvre de la politique santé du Département s'appuie sur l'intervention d'environ 900 professionnels (dont la quasi-totalité en territoires), rattachés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), aux Services de Prévention Santé (SPS) et à l'Espace de Promotion de la santé

Informations Conseils et Accompagnements (EPICéA), afin de favoriser l'accès à la prévention et aux soins.

Le service départemental de PMI est un service de santé publique ouvert à tous, qui veille à la santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans, mène des actions de prévention, de dépistage et de soutien de la parentalité dès la période anténatale et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables. Le service départemental de PMI organise l'offre de service territoriale en matière de planification familiale.

Les SPS mènent une politique active d'accompagnement santé des publics les plus vulnérables et par convention avec l'ARS des activités d'offre vaccinale en centre de vaccination, d'offre de prise en charge de la santé sexuelle (CeGIDD), de lutte antituberculose (CLAT), de promotion du dépistage des cancers. Par ailleurs, le Département mène une activité de prévention de toutes les addictions avec Epicéa.

Le Département a redéfini ses orientations en matière de santé par la délibération cadre du 25 mars 2019. Il positionne la santé comme un levier pour l'autonomie à tous les âges de la vie.

Deux axes sont priorisés :

- lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- améliorer le recours à l'offre de prévention et de soins.

Le budget 2021 consacré à la politique Santé s'élève à 5,9 M€, il est en en augmentation de 2,6 % par rapport au budget 2020.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	5,9 M€	3,4 M€
Dont fonctionnement	5,9 M€	3,4 M€
Dont investissement	0,05 M€	-

2. Fonctionnement

a) La Protection Maternelle et Infantile

En matière de PMI, le budget 2021 s'élève à 3 M€ en dépenses (hors charges de personnel) et 2,4 M€ en recettes.

Les services de PMI ont pour mission de veiller au développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant de moins de 6 ans en proposant :

- des consultations médicales infantiles pour les 17 examens de santé prévus dans le Code de la Santé publique entre 0 et 6 ans ainsi que la réalisation des vaccinations prévues au calendrier vaccinal ;
- des consultations de puériculture ;
- un suivi à domicile pour les situations qui le nécessitent ;
- un bilan de santé pour les enfants de 3-4 ans notamment scolarisés en école maternelle (BSEM).

Les consultations infantiles, sont habituellement réalisées dans environ 350 lieux fixes et 20 lieux desservis par 2 cars itinérants. Ainsi, chaque année près de 70 000 actes médicaux, plus de 47 000 visites à domicile d'une puéricultrice et environ 22 000 BSEM sont réalisées. Les services proposent également un bilan de santé à 2 ans pour un repérage précoce des éventuelles difficultés, en amont de la première scolarisation.

Un suivi médicosocial de prévention est proposé aux femmes enceintes en consultation prénatale et à domicile :

- Annuellement, près de 5 000 consultations médicales dans une cinquantaine de lieux de consultation répartis sur le territoire, environ 15 000 visites à domicile, 4 000 séances de préparation à la naissance et à la parentalité dont environ 2 000 entretiens prénataux précoces sont habituellement réalisés.
- En 2020, il a été mis fin par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) au programme de retour à domicile (PRADO) auquel la PMI contribuait. Néanmoins pour maintenir l'intervention précoce de la PMI, en particulier pour les situations de vulnérabilité, le travail de sensibilisation des professionnels de la maternité pour le repérage de celles-ci se poursuit avec l'appui notamment de 6 coordonnateurs maternités.

La politique départementale en matière de planification familiale propose une offre de consultations à la fois diversifiée, de proximité et coordonnée entre les différents acteurs (associations, hôpitaux et centres de planification et d'éducation familiale PMI). Plus de 30 000 consultations médicales de planification familiale sont ainsi annuellement effectuées. L'action volontariste de sensibilisation des jeunes à la vie affective et sexuelle, menée dans les établissements scolaires, permet de réaliser environ 3000 séances par an.

La PMI au cours de la crise sanitaire :

En 2020, le service départemental de PMI, comme chacun des services du Département, a subi les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et a dû adapter son fonctionnement pour continuer de répondre aux besoins des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Il convient de noter qu'environ 24 000 déclarations de grossesse et 29 000 avis de naissances ont été réceptionnées par la PMI au cours de l'année.

Conformément aux directives ministérielles pour le fonctionnement des services départementaux de PMI, les missions de suivi des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de planification familiale ont été maintenues et organisées de façon à respecter les précautions sanitaires.

Lors du premier confinement, 43 à 59 lieux d'accueil, majoritairement situés dans les UTPAS, ont été maintenus en fonctionnement pour des consultations infantiles ciblant les enfants les plus jeunes et les publics les plus vulnérables (la variation du nombre de sites est due à la survenue de cas de contamination parmi les personnels départementaux). 18 de ces sites permettaient de proposer également une activité de suivi prénatal et de planification familiale.

Les suivis à domicile pour les femmes enceintes et pour les très jeunes enfants, en particulier en sortie de maternité, ont été réalisés, ainsi que pour toute situation de vulnérabilités importantes.

Ainsi, entre la 12ème et la 28ème semaine (comprises), dite période d'urgence sanitaire :

- 9 453 consultations médicales infantiles, 194 examens des 2 ans et 636 consultations de puériculture ont été effectuées pour le suivi de l'enfant ;
- 1924 consultations médicales de suivi prénatal et de planification familiale ont été faites. 1 226 entretiens psychologiques ont eu lieu ;
- 2447 visites à domicile d'une sage-femme et 5 263 visites à domicile d'une puéricultrice ont été réalisées.

Une mobilisation très forte a été mise en œuvre pour maintenir le lien avec les familles et assurer un soutien : contacts téléphoniques réguliers, utilisation de visio, télé médecine...

- 17 278 entretiens téléphoniques de soutien dans le cadre du suivi prénatal ou de planification familiale ont été réalisés par une sage-femme, une infirmière, une conseillère conjugale ou un médecin ;
- 58 382 entretiens téléphoniques de soutien ont été réalisés dans le cadre du suivi de prévention de l'enfant par une puéricultrice ou un médecin ;
- 8 846 entretiens psychologiques ont été menés par téléphone.

Il convient enfin de noter que sur la même période, 454 avis médicaux et 185 examens cliniques ont été réalisés dans le cadre d'une information préoccupante. 351 bilans médicaux pour un enfant confié à l'ASE ont été effectués par la PMI.

Les activités ont été réadaptées au cours de l'année : au décours du premier confinement par exemple, réouverture des bilans de santé en école maternelle (bilans habituellement systématiques qui avaient été suspendus lors de la fermeture des écoles), réouverture progressive des lieux de consultation habituels qui permettent le respect de la distanciation.

16 224 BSEM ont pu être réalisés au cours de la campagne 2019 – 2020 (versus 21 233 en 2019).

Par ailleurs, l'engagement du Département dans la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance, conduira à intensifier les activités menées par la PMI en 2021 avec une augmentation du public suivi et un renforcement de l'accompagnement précoce en périnatalité, notamment à l'égard des publics les plus vulnérables.

b) La prévention santé

Les services départementaux mettent en œuvre au sein des 10 services prévention santé les compétences conventionnées avec l'ARS en matière de lutte contre la tuberculose, vaccinations, prévention du cancer et CeGIDD. Depuis 2016 le Département est habilité en tant que CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Ils mènent également des actions de prévention santé en direction des publics prioritaires du Département notamment les allocataires du RSA, les enfants confiés à l'ASE et leurs parents et les personnes en perte d'autonomie.

Le Département soutient également les actions de prévention menées par les partenaires en cohérence avec les priorités de son Plan Santé. En 2018, et pour la première fois depuis sa création, le financement au titre de l'appel à projets santé départemental a été pluriannuel (sur 3 ans de 2018 à 2020) et a donné lieu à une convention d'objectifs prévoyant un financement à hauteur de 80 % l'année N et 20 % en fonction de l'atteinte des objectifs l'année N+1.

Les subventions proposées en matière de santé relèvent de deux priorités :

- privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables ;
- prévenir les conduites à risques liées à la sexualité et l'éducation à la vie affective et sexuelle et celles liées aux conduites de consommation.

Dans le cadre de l'appel à projets santé, 72 actions ont été soutenues pour un montant total de 1,97 M€ pour les trois années.

Dès janvier 2021, l'instruction du nouvel appel à projets sur 3 ans (2021-2023) sera lancée. 1,97 M€ sont prévus sur la durée de la programmation 2021-2023.

Le budget 2021 consacré à la prévention santé s'élève à 2,9 M€, dédiées notamment à la prévention et aux actions de prévention et à 1,4 M€ en recettes au titre des CeGIDD.

Ce budget permettra :

- l'achat de fournitures (produits de santé) et de services (analyses de biologie...) pour les Services de Prévention Santé pour 1,5 M€. L'augmentation des crédits, soit +0,2 M€, devrait permettre la prise en compte des demandes de l'ARS en matière de protocoles VIH et vaccins ;
- le paiement des actes d'imagerie et les vacations en SPS à hauteur de 0,71 M€ ;
de financer à hauteur de 0,65 M€ pour l'année 2020 les actions de prévention (Appel à projets santé) menées par les partenaires en cohérence avec les priorités du Plan santé.

Un crédit de 0,13 M€ est proposé au budget 2021 afin d'améliorer l'accès à l'offre de santé (soins et prévention) en faveur des publics et territoires prioritaires du Département du Nord.

En effet, un plan d'actions prioritaires sera présenté en 2021, concrétisant la volonté du Département d'enrichir ses actions et réflexions sur la question des zones ayant une démographie en professionnels de santé problématique, des difficultés d'accessibilité aux lieux de consultations et des freins à l'accès aux droits.

Une étude a été réalisée en s'appuyant sur un diagnostic territorial au travers d'ateliers menés dans 5 territoires prioritaires, l'Avesnois, le Cambrésis, le Douaisis, les Flandres rurales et le Valenciennois, afin de formuler des propositions.

Cette démarche est menée avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en coopération avec l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie, le Conseil Régional, l'Ordre des médecins et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins.

Plusieurs axes de propositions sont identifiés :

Augmenter les capacités médicales des territoires prioritaires :

- optimiser les ressources par l'amélioration de la coordination de l'offre : entre autres, participation des services du Département et du médico-social aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, poursuite des travaux territoriaux initiés dans les ateliers, organisation de journées territoriales ;
- accompagner les professionnels de santé : les aider à s'installer en prenant en compte leur environnement (Aide au logement, insertion professionnelle du conjoint notamment) ;
- former et Améliorer l'attractivité des territoires : transformation d'une Maison Pluri professionnelle de Santé (MSP) par territoire en MSP-Universitaire pour attirer de jeunes médecins qui souhaitent conserver un lien avec la faculté, mobiliser davantage de maitres de stages et animer leur réseau, développer des projets de recherche.

Accéder via la télémédecine à des compétences médicales : poursuivre le développement de l'usage de PREDICE (espace numérique régional en santé) dans les services du Département et dans les établissements et services médico-sociaux autorisés par le Département.

Faciliter le transport des personnes vers l'offre de santé : mettre en œuvre des solutions permettant aux publics cibles un accès à l'offre.

Organiser la mobilité de l'offre de santé vers les personnes : mettre en œuvre l'e-médecine (outils connectés).

3. Investissement

En 2021, un budget de 50 K€ est prévu en investissement afin de permettre la remise en service du car de la PMI.

E. Education, collèges

1. Présentation générale

La politique éducative est une priorité pour le Département et un enjeu pour l'avenir de sa jeunesse.

Les 202 collèges publics accueillent 95 130 élèves à la rentrée de septembre 2020, alors qu'ils sont 44 390 dans les 81 établissements privés (soit une hausse de 490 élèves dans le public et 370 élèves dans le privé, par rapport à la rentrée précédente).

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 a été l'occasion pour le Département de mettre en place de nombreux dispositifs qui ont contribué à la lutte contre la Covid-19 et à soutenir la population en difficulté économique ou sociale. Plusieurs actions ont concerné plus particulièrement les collèges. Certaines d'entre-elles (décrites ci-après) seront poursuivies en 2021.

La délégation Education est dotée d'un budget de 87,1 M€ en fonctionnement, dont 51,3 M€ sont consacrés au financement des dotations de fonctionnement des collèges publics et privés (incluant les financements accordés pour l'utilisation des salles de sport).

Par ailleurs 73,8 M€ sont inscrits pour les dépenses concernant les agents des collèges (59,7 M€), les personnels sous contrats aidés (1,7 M€), et les personnels sous contrats

d'entretien externalisés (12,4 M€).

Les orientations définies dans le budget 2021 concourent à la réussite des collégiens, à travers leur parcours de formation.

Elles se fondent sur un partenariat affirmé et constant avec l'Education Nationale et se concrétisent par une collaboration entretenue avec les chefs d'établissement et les autorités académiques.

Le Conseil Départemental du Nord met également en œuvre une politique d'entretien, de réhabilitation et de construction destinée à répondre aux besoins de la communauté éducative et à permettre aux jeunes nordistes de préparer leur avenir dans les meilleures conditions possibles.

Cette politique se décompose en 2 volets :

- cibler les opérations de reconstruction et de réhabilitation en fonction des priorités axées sur la sécurité et les conditions de vie et d'apprentissage des élèves ;
- garantir un niveau d'entretien, de maintenance et de mise aux normes.

Au-delà des travaux d'urgence et non planifiables, le Département poursuit un programme ambitieux d'entretien autour des axes suivants : sécurité et mise aux normes, travaux sur le clos et le couvert, remise à niveau des équipements intérieurs et extérieurs, amélioration du cadre de vie et pédagogique.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	164,8 M€	13,6 M€
Dont fonctionnement	87,07 M€	5,1 M€
Dont investissement	77,75 M€	8,5 M€

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse par rapport à 2020, liée essentiellement au déploiement de l'externalisation de l'entretien des collèges, ainsi que diverses interventions du Département qui ont été amplifiées pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

b) Présentation détaillée

(1) Accompagnement des collégiens : 15,9 M€

(a) Aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges : 7,8 M€ de dépenses

Plus de 70 % des élèves déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire des collèges. Parmi ceux-ci, plus de 36 700 collégiens bénéficient d'une aide départementale à la demi-pension en fonction du revenu fiscal des familles. Cette politique vise à permettre au plus grand nombre d'élèves la prise d'un repas équilibré et varié le midi. Elle se traduit par un maintien du barème départemental et la fixation pour 2020/2021 du montant des aides à 0,89 €, 1,44 € ou 1,87 €, selon les revenus des familles, cette aide étant directement déduite du prix des repas à payer par les parents.

Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale liée à la Covid-19, le Département augmente les crédits alloués à cette politique de 210 K€ pour prendre en considération un plus grand nombre de bénéficiaires,

Pour ce poste, 7,8 M€ sont prévus en 2021.

La tarification des repas, levier en faveur de l'approvisionnement local

Au-delà de l'aide apportée aux familles, le Département marque sa volonté d'inscrire les collèges disposant d'une demi-pension dans une démarche d'approvisionnement local, en permettant à ceux qui le souhaitent d'augmenter légèrement le tarif du repas (+ 0,10 €) dans la limite de 2,96 € pour 2021 (soit le tarif départemental moyen d'un repas, majoré de 0,10 €). Cette majoration est compensée par le Département auprès des collèges, de sorte que le prix payé par les familles bénéficiant des aides à la restauration reste inchangé. A ce jour, 51 collèges ont utilisé cette opportunité.

Enfin, le Département verse des vacances de 22,20 € brut/heure aux personnels des collèges qui instruisent les dossiers d'aide à la demi-pension, ainsi qu'une subvention aux collèges pour couvrir les frais liés à la gestion de cette aide. Cette participation aux frais de gestion représentera 0,2 M€ en 2021.

(b) Aide à la Réussite du Collégien (ARC) : 2,5 M€

Par délibération du 1^{er} février 2016, le Conseil Départemental a créé l'aide à la réussite du collégien, destinée à apporter une aide matérielle ou financière ponctuelle aux élèves se trouvant en difficulté dans leur parcours scolaire. Depuis 2017, elle est versée à l'ensemble des collèges (publics et privés) et aux lycées professionnels accueillant des classes prépa-pro. Elle est gérée directement par l'établissement scolaire et fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan de la part de chaque établissement.

Le Conseil Départemental du 24 avril 2020 a reconduit le dispositif de l'ARC sur la base d'un montant de 100 € par élève boursier au taux 3 pour l'année scolaire 2020/2021. Dans le cadre de la crise sanitaire et face aux difficultés financières rencontrées par les familles, le Conseil Départemental, lors de la séance du 16 novembre 2020, a attribué une aide supplémentaire aux établissements. Cette aide exceptionnelle est calculée sur la base d'un montant de 100 € par élève boursier au taux 2, pour l'année scolaire 2020/2021.

Cela représente un coût supplémentaire de 1 187 400 €, dont 40 % ont été versés en 2020. Le versement du solde (60 %) interviendra au début de l'année 2021.

Cette aide permet notamment aux établissements d'acheter des fournitures scolaires, de prendre en charge des dépenses liées à la scolarité ou d'intervenir en cette période de crise sanitaire en fournissant du matériel informatique, des achats alimentaires ou des dépenses médicales pour certains élèves en difficulté.

(c) Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) : 2,1 M€

Par délibération cadre DESC/2019/16 du 4 février 2019, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le PEDC pour trois années scolaires. L'ensemble des collèges publics et privés, ainsi que les 3èmes prépa-Métiers des lycées publics et privés, et les établissements régionaux d'enseignement adapté ont déposé un projet dans la cadre du PEDC 2019/2022. Un projet pluriannuel d'objectifs a été défini, sa mise en œuvre budgétaire est annuelle.

L'ensemble des projets qui n'ont pu être mis en œuvre en 2020 pourront être décalés sur l'année 2021, sans préjudice financier.

(d) Sport pour les collégiens : 3,4 M€

En accord avec l'Education Nationale sur les modalités de calcul, le Département verse une subvention aux collèges afin de financer l'utilisation des salles de sport municipales lorsque les salles situées dans l'enceinte du collège ne sont pas suffisantes.

Par délibération du 14 décembre 2020, le calcul de la subvention d'utilisation des salles de sports municipales se base sur les prévisions d'effectifs réalisées par les services académiques, en prenant en compte les heures d'enseignement de cette discipline, les spécificités des établissements et les équipements couverts existants. La taille des collèges (nombre d'élèves) est également retenue pour le calcul du forfait UNSS. Cette subvention est versée directement aux collèges. Pour l'année scolaire 2020/2021, l'instance délibérante a décidé de revaloriser le taux horaire d'utilisation des salles en le portant de 12 à 13 €, pour tenir compte des dépenses d'entretien supplémentaires liées à la Covid-19, supportées par les communes.

Un budget de 3,4 M€ est prévu en 2021 pour le versement de ces subventions.

(e) Subventions aux partenaires : 0,1 M€

Il est prévu un soutien aux projets réalisés par des associations à rayonnement départemental qui participent à l'action éducative, comme les associations de parents d'élèves, les associations qui organisent des manifestations inter-établissements. Les critères d'attribution seront priorisés conformément aux orientations des politiques éducatives départementales.

(2) Collèges numériques : 3,3 M€

(a) Connexion haut-débit, ENT et projets numériques : 1,9 M€

Le déploiement du Haut Débit (HD) a fait l'objet d'un renouvellement du marché. L'ensemble des collèges du Nord a bénéficié d'une hausse conséquente de leur débit qui passe de 10Mb/s ou 20Mb/s à 40Mb/s voire 100 Mb/s dans la majorité des collèges. Les dépenses inscrites au BP 2021 servent désormais à couvrir les coûts d'abonnement des collèges connectés (1,5 M€).

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est déployé dans la totalité des collèges. Le

marché dédié aux abonnements a été renouvelé en 2019 via un groupement de commandes à l'échelle régionale. Il assure une communication, en mode connecté, via le portail Nord Collèges avec l'ensemble des collègues (budget de 0,24 M€ pour 2021).

L'amélioration des débits ainsi que le déploiement de l'ENT, ont permis aux collègues de faciliter la mise en place de l'enseignement en distanciel pour les élèves, durant la période de confinement.

(b) Maintenance des outils numériques : 1,4 M€

La collectivité gère également la maintenance de l'ensemble de son parc informatique, qui représente plus de 38 000 équipements différents. Des actions de maintenance préventive annuelle sont réalisées qui amènent à des actions curatives rendues nécessaires sur certains équipements défectueux. Des diagnostics réseaux sont également opérés.

(3) Forfait d'externat : 26,9 M€

Le Département du Nord a signé le 4 décembre 2012, un protocole d'accord et une convention d'objectifs avec les Directions diocésaines de l'enseignement catholique. Ainsi, le Département verse un forfait d'externat composé d'une part personnel et d'une part matériel.

La part « personnel », qui représente 15,9 M€ en 2021, est versée à tous les collèges privés ; elle est calculée à partir des dépenses de personnel des agents départementaux (hors restauration scolaire) affectés dans les collèges publics.

La part « matériel » est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges publics et constatées dans les comptes administratifs des collèges des années précédentes. Elle représente 11 M€ pour l'année 2021.

(4) Dotations de fonctionnement aux collèges publics : 21 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes

(a) Dotations aux collèges : 21 M€

Dans le cadre de ses compétences légales, le Conseil Départemental a décidé, lors de la séance plénière du 28 septembre 2020, l'attribution aux collèges publics des moyens financiers permettant d'assurer leur fonctionnement quotidien. La dotation globale de fonctionnement a été revalorisée en 2021 de 0,4 M€ afin de prendre en compte la hausse du coût du gaz (liée au contexte géopolitique international) et permettre aux collèges de faire face aux nouvelles dépenses d'entretien liées à la pandémie Covid-19 (montant supplémentaire de 2,62 € par élève). Par ailleurs, il a été décidé de réduire le montant des prélèvements qui seraient effectués en 2021 sur les fonds de roulement des collèges.

Une enveloppe de 0,2 M€ est par ailleurs réservée au versement de dotations complémentaires aux collèges les plus en difficulté, en cours d'exercice, après analyse de leur situation financière. Une attention particulière est également apportée à la situation des établissements concernant leurs dépenses de viabilisation.

En plus des dotations, le Département mobilise chaque année des crédits importants (sur le budget ressources humaines) pour payer le personnel intervenant dans les établissements publics. A ce titre, en 2021, le Département a inscrit au budget 60 M€ en dépenses de personnel, auxquels il faut ajouter 1,7 M€ pour la prise en charge des contrats aidés dans les collèges (dépense au titre de la politique d'insertion) et 12,4 M€ pour les dépenses liées à l'externalisation de l'entretien général.

- (b) Participations entre Départements : 0,04 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes

En dépenses, le Département finance la participation aux charges de fonctionnement des collèges de l'Aisne et du Pas-de-Calais accueillant au moins 10% d'élèves originaires du Nord. Cette dépense devrait s'élever à 0,04 M€.

En recettes, le Département perçoit le remboursement par les autres Départements (Pas-de-Calais, Aisne) de leur participation à la scolarisation de leurs élèves dans les collèges publics du Nord. Cette contribution devrait apporter une recette estimée à 0,2 M€.

(5) Maintenance, gros entretien des collèges : 7,6 M€

La préservation du patrimoine bâti des collèges nécessite de multiples interventions de maintenance et d'entretien qui visent à maintenir à niveau ces établissements (3,1 M€).

Dans le respect de ses obligations réglementaires, le Département réalise la maintenance des installations techniques par le biais de marchés confiés à des entreprises et portant sur la sécurité incendie, les ascenseurs, les installations thermiques et les portails automatiques. Parallèlement, il assure l'ensemble des prestations de dépannage des installations (3 M€).

Le Département a mis en place en 2018 un marché d'insertion permettant l'entretien des espaces verts des collèges. La mise en œuvre opérationnelle s'est faite en concertation avec les équipes éducatives (1,5 M€).

(6) Entretien général et petit matériel : 12,4 M€

L'évolution des modes de gestion des missions départementales nécessaires au fonctionnement des collèges se poursuit. En complément des 1 450 agents départementaux affectés dans les établissements, le Département dispose d'une externalisation des missions d'entretien général et de plonge, mise en place afin de mieux répondre aux besoins des collèges et d'assurer la continuité du service.

En 2020, les prestations externalisées ont permis de faire face aux besoins de désinfection des collèges pendant la période de confinement. Elles ont permis également de préparer la réouverture progressive des collèges à partir du mois de mai jusqu'aux vacances d'été.

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, les demandes de prestations ponctuelles pour faire face aux absences d'agents fragiles et à la mise en place du protocole sanitaire, ont connu une progression exponentielle. Elles ont doublé par rapport à une année de fonctionnement normale : de 240 en septembre 2020, ces prestations sont passées à un peu plus de 500 en décembre. Ainsi, le budget consacré à cette action a-t-il été bâti sur ces bases pour toute l'année scolaire 2020/2021.

En outre 126 collèges bénéficient de prestations récurrentes d'entretien ou de plonge lorsque des postes vacants n'ont pu être pourvus, suite à des mobilités internes infructueuses, ou pour suppléer des agents absents.

L'enveloppe 2021 est établie sur la base des départs prévisionnels d'agents à la retraite et de l'estimation des besoins de suppléance.

La hausse du budget consacré à l'externalisation est par ailleurs financée par un transfert de crédits consacrés à la masse salariale compte tenu de la diminution des recrutements externes sur ces missions.

Pour information – Contrats aidés dans les collèges (inscrit au budget Insertion sociale et professionnelle) : 1,7 M€

En 2018, l'Etat a programmé une baisse de 44% des contrats aidés dans le Département du Nord et en région et a décidé de faire évoluer les contrats aidés en Parcours Emploi Compétences (PEC). Ainsi, 6 000 PEC ont été calibrés en 2018 pour le territoire départemental (tous employeurs confondus).

Pour faire face à ce désengagement, le Conseil Départemental a conclu en 2018 avec l'Etat une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) de 400 PEC (dont 300 pour les collèges) à destination des allocataires du RSA, au sein des collèges et des établissements médico-sociaux.

Afin d'assurer la continuité de service, en particulier au sein des 176 demi-pensions des collèges du Nord, le Département priorise la prescription des PEC sur les missions de restauration et de plonge en complément des prestations externalisées.

Pour 2021, les besoins des collèges sont en hausse, et s'élèveront à 350 contrats PEC. La rédaction de la CAOM 2021 prendra donc en compte ces nouveaux besoins.

3. Investissement

a) Situation générale

Le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction et de réhabilitation associée à un programme d'entretien, de maintenance régulière et d'équipement. Par ailleurs, les travaux dans les collèges privés font l'objet d'un financement, conformément au protocole d'accord conclu avec l'Enseignement Privé.

b) Présentation détaillée

(1) Collège numérique : 10,8 M€

L'ambition numérique portée par le Département du Nord est d'accompagner tous les collégiens du territoire dans leur accès aux outils numériques et favoriser le développement des usages du numérique dans leurs apprentissages.

Cette ambition se traduit pour 2021 par un maintien des moyens budgétaires importants pour accélérer notamment le renouvellement des équipements numériques éducatifs.

Renouvellement et ajout d'équipements numériques

Les crédits sont prévus pour réaliser le renouvellement d'équipements vétustes et la dotation de nouveaux équipements numériques des collèges, les travaux induits, le câblage et le mobilier (au total 7,4 M€).

Au cours de l'année 2020, le Département a adapté sa stratégie numérique pour faire face à la crise sanitaire : un stock de 500 PC portables et 125 clés 4G a été constitué pour un éventuel prêt aux familles dont les collégiens ne sont pas équipés en numérique.

Par ailleurs, le Département permet aux établissements qui le souhaitent, de récupérer l'ancien matériel renouvelé afin de le donner aux élèves ou aux professeurs qui n'en sont pas dotés à domicile.

Expérimentations – Appel à projets numériques

Pour favoriser le développement de pratiques numériques innovantes et accompagner les collèges, le Département a lancé en septembre 2018 un Appel à Projets en collaboration avec l'Académie de Lille. Ces expérimentations ont fait l'objet de dotations d'équipements spécifiques dont les usages ont permis une première évaluation et une modélisation (classes mobiles avec ordinateurs portables, classe « lab », espace de « co-working » entre autres) qui servira au lancement ciblé d'un nouvel appel à projets début 2021 (2,1 M€).

Reconstructions – Restructurations de collèges

Le renouvellement de toute ou partie de l'équipement numérique est calibré pour accompagner chaque intervention lourde de reconstruction ou de restructuration, en fonction des besoins des collèges concernés (Cobergher à Bergues et Ferry à Anzin en 2021, 0,3 M€).

Pour accompagner la démarche de l'Etat et lutter contre la fracture numérique pour les élèves (des écoles primaires et collèges) issus des quartiers prioritaires, le Département assure le versement d'une subvention de l'Etat, pour permettre aux 117 collèges concernés de faire l'acquisition d'équipements numériques, ou de mettre en place des actions de formation (au total, 1 M€ seront inscrits en dépenses et en recettes).

(2) Dotations aux collèges privés : 1 M€

La convention d'objectifs conclue le 4 décembre 2012 entre le Département et les Directions diocésaines de Lille et Cambrai a défini les modalités de cette subvention d'investissement consacrée aujourd'hui prioritairement à l'accessibilité et à la mise aux normes de sécurité des locaux affectés à l'enseignement (délibération du 8 octobre 2018).

En 2021, 0,9 M€ de crédits de paiement sont prévus pour répondre aux demandes de versement des subventions déjà votées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Une autorisation de programme de 1 M€ est par ailleurs prévue pour engager de nouvelles subventions en 2021, qui seront payées au cours des 4 prochaines années.

(3) Maintenance, gros entretien collèges : 39 M€

Les programmes de remise à niveau des établissements permettront :

- de poursuivre les travaux en cours sur le collège Cobergher à Bergues et de restructuration partielle et d'extension du collège Saint-Exupéry de Hautmont dans le cadre du regroupement Saint-Exupéry – Perrier ;
- de démarrer les travaux d'extension de la demi-pension du collège de Sin-le-Noble ;
- d'avancer sur le contrat de performance énergétique de 4 collèges de l'Avesnois fin 2021 et de poursuivre les études sur le contrat de performance énergétique de 5 collèges du Cambrésis.

Par ailleurs, la gestion courante du patrimoine des collèges implique :

- la maintenance programmée (programmation de travaux, maintenance multi-technique) et les interventions pour travaux d'urgence ;
- l'équipement spécifique (demi-pensions, bureaux administratifs et salles de sports) en mobilier ;

- la poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public), adopté le 6 juillet 2015 par le Conseil Départemental du Nord et validé par le Préfet le 27 novembre 2015 ;
- la mise en place d'un programme de désamiantage des collèges.

Il a été proposé de mettre en œuvre un plan de Gros Entretien Renouvellement (GER) pour les collèges axé « Développement Durable ». Cette action s'inscrit dans le cadre de la délibération cadre « Nord Durable » présentée en séance plénière le 18 novembre 2019 et de la délibération de la Commission Permanente du 17 décembre 2019 relative aux orientations en matière de maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments départementaux et des collèges.

Ce GER vise à améliorer qualitativement l'état du parc des collèges tout en garantissant des économies d'énergies et en améliorant le confort des utilisateurs. 5 axes sont identifiés :

- la réfection des toitures et l'isolation des toitures terrasses de 65 collèges ;
- la remise à niveau et le déploiement des GTB de 195 collèges ;
- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation individuelle de 54 collèges ;
- le remplacement des éclairages des salles de classes par des LED pour 111 collèges ;
- la rénovation des VRD et le traitement paysager des espaces extérieurs de 52 collèges.

(4) Travaux, acquisitions, constructions, reconstructions : 25,4 M€

Les crédits alloués aux constructions neuves prioritaires en fonction de l'état du bâtiment et sa réintégration au cœur de son secteur de recrutement permettront :

- de finaliser le chantier de reconstruction du Collège Jules Ferry à Anzin et de poursuivre le marché global de performance pour le Collège Chasse Royale à Valenciennes ;
- de démarrer les travaux de réhabilitation du collège Rouges Barres à Marcq-en-Baroeul par le biais d'un marché global de performance ;
- de notifier le marché de conception réalisation pour le collège Paul Duez à Cambrai ;
- d'acter une décision de principe sur la reconstruction du collège Pablo Neruda de Wattrelos.

(5) Entretien général et petit matériel : 1,6 M€

Une subvention d'investissement de 2 000 € par collège public est versée chaque année pour l'achat de matériel à destination des élèves ou des personnels administratif et technique des collèges (0,4 M€ prévus en 2021).

Parallèlement, un recensement est réalisé en début d'année civile auprès des établissements pour identifier leurs besoins en équipement nécessaire à l'exercice des missions des agents départementaux dans les collèges, et les dépenses d'investissement liées au projet restauration de qualité. Les commandes sont réalisées par le Département, pour une livraison à la rentrée de septembre.

Une enveloppe de 1,2 M€ est prévue en 2021.

Par ailleurs, en ce qui concerne la politique Collèges, ce sont 8,5 M€ qui sont inscrits en recettes d'investissement au BP 2021 au titre de la DSID pour les projets suivants :

- POINT PRINCIPAL N°1 -

- collège Chasse Royale d'Anzin (0,7 M€) ;
- regroupement des collèges d'Haumont (1,1 M€) ;
- collèges numériques (0,7 M€).

Enfin, des crédits de DSID « thermique » seront dédiés à la rénovation énergétique des collèges en 2021 ; les modalités de versement sont encore en cours de discussion à ce jour.

VII. Solidarité territoriale : présentation détaillée

A. Infrastructures et réseaux

1. Présentation générale

Le réseau routier départemental est composé de 4 413 km de routes départementales.

Conformément à la délibération du Conseil Départemental du 12 avril 2016, l'objectif prioritaire du Département est le maintien en bon état du patrimoine départemental ainsi que la sécurité routière.

Les travaux du Contournement Nord de Valenciennes engagés en 2016 se poursuivent. La dernière phase de travaux de la section Est, a été engagée fin 2019 pour une durée de 2 ans et la section Ouest sera engagée en 2021.

Les travaux de doublement de la RD 70 sur la commune de Petite-Forêt, engagés en 2020, se poursuivront en 2021.

Depuis 2017, le Département a accompagné 61 opérations de développement local dans le cadre de partenariats techniques et financiers avec les Communes et EPCI.

De plus, par délibération du 18 novembre 2019, le Conseil départemental a approuvé un plan d'actions ambitieux en faveur du renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord. Cette délibération prévoit notamment le renforcement des budgets alloués à la sécurité routière.

Ainsi, en 2020, 16 projets d'aménagements de sécurité hors agglomération ont été portés par le Département pour un montant de 4,3 M€.

En parallèle, et au titre de sa politique d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération, le Département du Nord a accordé plus de 3 M€ de subventions au bloc communal pour la réalisation de plus de 260 projets de sécurité (dépenses réalisées au titre de la politique d'aménagement du territoire).

Enfin, lors de sa séance plénière du 29 juin 2018, le Département du Nord a adopté un schéma cyclable départemental visant à développer la pratique du vélo dit « de route » (hors VTT, VTC), à des fins touristiques et de mobilité, intégré aux aménagements cyclistes réalisés et connectés aux réseaux transfrontaliers. Pour répondre aux enjeux de ce schéma et permettre sa concrétisation, le Département a décidé de développer plusieurs dispositifs qui s'inscrivent de manière transversale dans différentes politiques départementales, et notamment l'aménagement cyclable le long des routes départementales.

Entre 2019 et 2020, 5 aménagements cyclables ont pu être réalisés pour un montant de 3 M€. Ces aménagements sont à la fois financés par le Département du Nord et les collectivités locales. Parallèlement, l'Etat a mis en place un appel à projets cyclable. 5 opérations départementales ont, à ce jour, été retenues au titre de cet appel à projets. Ces multiples sources de financement permettent aujourd'hui d'accélérer le développement du cyclable et de consacrer, dès 2021, 3 M€ à cette politique dont les recettes sont estimées pour 2021 à 1,5 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	82,7 M€	11,3 M€
Dont fonctionnement	9,9 M€	1,2 M€
Dont investissement	72,8 M€	10,1 M€

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Le BP 2021 est stable par rapport à 2020 avec 9,9 M€ programmés en dépenses et 1,2 M€ programmés en recettes.

Les recettes sont principalement constituées des redevances d'occupation du domaine public départemental.

b) Présentation détaillée

Les postes de dépenses sont détaillés ci-après :

	Dépenses BP 2021
Total Fonctionnement Voirie	9,9 M€
Entretien et réparation des chaussées et des dépendances (y compris fournitures et location)	5,1 M€
Ouvrages d'art	1,4 M€
Entretien et réparation véhicules lourds	1,7 M€
Viabilité hivernale	1,6 M€
Port de Gravelines	0,1 M€

(1) Entretien et réparation des chaussées : 5,1 M€

Il s'agit principalement de dépenses liées à l'entretien de la chaussée et de ses dépendances, y compris celles liées aux locations de matériels et engins et à l'achat de fournitures pour la régie.

Les travaux d'entretien, de réparation de chaussée et de nettoyage des voies et des dépendances (réparations, collecte et élimination des déchets, élagage, balayage, marquage) représentent près de 70 % des crédits, soit 3,5 M€.

Le Département poursuivra sa politique volontariste en matière de marquage des routes départementales en agglomération. Depuis 2018, ce sont 477 communes qui ont conventionné avec le Département du Nord dans le cadre de ce dispositif, qui a été reconduit. Dès 2021, de nouvelles évolutions seront mises en œuvre afin d'améliorer la sécurité des usagers sur les routes départementales : marquage en VNTP (Visible de Nuit et par Temps de Pluie) sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional et marquage en enduit pour les marques de types stop, cédez le passage et passages piétons. Ce dispositif sera déployé à budget constant.

(2) Ouvrages d'art : 1,4 M€

Ce poste permettra l'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art (1 375 ouvrages) : peintures, petites réparations (régie et entreprises), auscultations.

(3) Entretien et réparation véhicules lourds : 1,7 M€

Ce poste correspond à l'entretien des engins d'exploitation utilisés par les services départementaux.

(4) Viabilité Hivernale : 1,6 M€

La viabilité hivernale est organisée autour de 60 circuits dont 42 en régie et 18 en entreprises.

Le niveau de service de 2019/2020 est maintenu pour l'hiver 2020/2021.

La prévision inscrite au budget primitif correspond, comme chaque année, à un hiver « moyen ». En cas de conditions météorologiques plus défavorables, une augmentation du budget consacré à la VH sera nécessaire.

(5) Port de Gravelines 0,11 M€

Un budget annuel de 38 000 € est nécessaire pour assurer l'entretien courant du Port de Gravelines :

- 13 000 € sont destinés à la maintenance du PI3 ;
- 10 000 € sont provisionnés pour assurer la gestion patrimoniale du Port de Gravelines, dont la principale activité est l'enlèvement des déchets dans le chenal,
- 10 000 € sont nécessaires pour l'entretien des bâtiments ;
- 5 000 € sont provisionnés pour des travaux divers.

Une dépense exceptionnelle est inscrite au BP 2021 à hauteur de 50 000 € pour la mise en décharge d'une épave et 25 000 € pour clôturer les dépenses liées à l'audit du Port de Gravelines.

3. Investissement

a) Situation générale

Le budget primitif 2021 s'établit à 72,8 M€ en dépenses et 10,1 M€ en recettes. Il est en hausse par rapport à 2020 (+6,9 M€) avec notamment la mise en œuvre de nouvelles politiques, comme

l'appel à projets Aide à la Sécurisation des Routes Départementales et l'accélération du déploiement des projets cyclables...

Les recettes sont issues des cofinancements de projets et notamment 5 M€ pour les Grands Projets de Maillage Territorial (dont 1,5 M€ sur le Contournement Nord de Valenciennes – Section Ouest, 0,6 M€ pour le Contournement de Maubeuge et 3 M€ pour le doublement de la RD 70) et 4,3 M€ pour les projets de développement local (dont appel à projets cyclables pour 1,1 M€) et du produit des radars automatiques (0,7 M€).

b) Présentation détaillée

(1) Préservation du patrimoine et projets de développement local : 53,3 M€

Ces 53,3 M€ permettront notamment :

- de renouveler les revêtements des chaussées départementales (25 M€) ;
- de maintenir et réparer les ouvrages d'art (6 M€ qui pourront être abondés en cas de besoin en cours d'exercice) ;
- d'accompagner les territoires dans leurs projets de développement (7,1 M€), avec notamment le démarrage de l'opération de Contournement de Caudry ;
- de réaliser des travaux de sécurité routière en et hors agglomération (5,7 M€), avec un renforcement des crédits alloués à cette politique ;
- d'accélérer le déploiement des projets cyclables (3 M€) ;
- de renouveler et d'adapter le matériel d'exploitation (2 M€).

(2) Grands Projets de Maillage Territorial : 18,7 M€

L'effort financier est principalement porté sur le Contournement Nord de Valenciennes – Section Est et Ouest pour 12,5 M€ et le Doublement de la RD 70 – 1^{ère} phase à Petite-Forêt pour 4 M€.

2,2 M€ sont par ailleurs mobilisés sur la poursuite d'études et des acquisitions foncières (Contournement de Maubeuge, Liaison Lestrem/A.25, amélioration des conditions de circulation autour de Cambrai, doublement de la RD 500...).

(3) Port de Gravelines-Grand Fort-Philippe : 0,7 M€

L'affectation de 0,7 M€ sur le Port Départemental de Gravelines-Grand Fort-Philippe permettra de maintenir le niveau de navigabilité dans la passe d'accès et d'engager les études nécessaires pour le dragage général du Port et la maintenance des ouvrages portuaires dans l'attente des décisions sur le devenir du Port.

B. Aménagement du territoire

La politique départementale d'aménagement du territoire, orientée vers la solidarité territoriale, a été mise en place en 2016 afin de réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires. Elle répond ainsi aux objectifs de la loi NOTRe qui prévoit également pour les Départements une possibilité d'assistance technique dans certains domaines pour les communes à faibles moyens (article L. 3232-1-1 du CGCT).

Le déploiement de cette politique se poursuit avec diverses adaptations techniques des dispositifs et des outils. Le Département a notamment décidé d'élargir le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) au renouvellement et à la réfection des couches de roulement de la voirie communale pour une première programmation en 2020.

Par ailleurs, afin de soutenir l'activité économique des territoires, et plus particulièrement, celle des très petites entreprises locales suite aux conséquences de la crise sanitaire, le Département a lancé un appel à projets exceptionnel « ADVB Relance » dont la programmation a été votée le 14 décembre 2020 et dont les subventions seront, dans leur grande majorité, payées dès 2021.

Au titre du programme « Projets Stratégiques cofinancés », le Département finance des grands projets d'aménagement, tels que le déploiement du Très Haut Débit (THD) et le Canal Seine-Nord Europe.

Le Syndicat Mixte en charge du Très Haut Débit aura déployé la « fibre jusqu'à la maison » (FTTH – « Fiber to the Home ») dans l'ensemble des locaux en dehors des grandes agglomérations d'ici fin 2021. Ce déploiement à une vitesse record dynamise et transforme en profondeur les zones rurales du Département.

Le Canal Seine-Nord Europe offrira aux entreprises du Nord des opportunités de développement en les reliant au réseau fluvial du nord de l'Europe et à la région parisienne. Le chantier du canal permet en outre de développer une politique de formation et d'insertion des allocataires du RSA. Le projet se poursuit selon le calendrier prévu : début des travaux dans les secteurs proches du Nord en 2023, mise en service prévue en 2028.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	59,9 M€	0,8 M€
Dont fonctionnement	2,8 M€	0,8 M€
Dont investissement	57,1 M€	-

1. Fonctionnement

a) Situation générale

Les crédits de fonctionnement en matière d'ingénierie (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord (CAUE) et Agence iNord) sont ajustés en 2021, de même que les crédits relatifs aux projets stratégiques cofinancés.

b) Présentation détaillée

(1) Ingénierie territoriale : 2,3 M€

Les aides en investissement mentionnées ci-dessous sont accompagnées par l'ingénierie, par le biais de l'agence iNord et du CAUE, pour aider les collectivités qui le souhaitent à concevoir leurs projets d'aménagement.

L'agence d'ingénierie iNord, créée en 2017, poursuit son développement. Elle a fortement évolué sur son activité et sa structure. Le nombre d'adhérents a continué à augmenter avec 10 EPCI et près de 430 communes. En 2021, le Département participera à 0,8 M€ du budget de l'agence (ajustement à la situation budgétaire excédentaire de l'agence) mais bénéficie d'un montant quasi-équivalent de recettes pour la mise à disposition de ses agents.

L'appui en ingénierie se traduira également par la fixation annuelle d'un taux d'affectation donnant droit à une subvention d'1,5 M€ au profit du CAUE.

(2) Programme « Projets Stratégiques cofinancés » : 0,5 M€

Pour le déploiement du Très Haut Débit, le Département finance deux postes budgétaires en section de fonctionnement : d'une part, sa contribution statutaire et, d'autre part, le remboursement des intérêts d'emprunt du projet THD contracté par le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59-62.

2. Investissement

a) Situation générale

L'enjeu est de poursuivre l'aide aux territoires en matière de développement de projets d'aménagement. La politique d'aménagement poursuivra son déploiement avec une attention particulière portée sur la prise en compte de « Nord Durable » visant à concrétiser les engagements départementaux inscrits dans la délibération du même nom. Le volet de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs décidé en 2020 relatif aux travaux de réfection et de renouvellement de la couche de roulement des voiries communales gérées par les communes de moins de 2000 habitants sera également maintenu. Le Conseil départemental du 15 février 2021 a, par ailleurs, validé le passage du seuil d'éligibilité de 2000 à 2500 habitants. Enfin, la majorité des crédits seront inscrits afin de payer les subventions prévues dans la programmation exceptionnelle AVB Relance.

Par ailleurs des crédits seront mobilisés pour finaliser les paiements dus à nos partenaires à travers les engagements pris jusqu'en 2015, sur la base des anciens dispositifs d'aides aux territoires.

b) Présentation détaillée

(1) Aide aux territoires (incluant « Anciens dispositifs de subventions d'investissement », « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », « Projets Territoriaux Structurants » et « Voirie ») : 47,5 M€

Concrétisée depuis 2016 par le lancement annuel d'appels à projets commun, la politique d'aménagement mise en œuvre en transversalité a pour but de soutenir les projets innovants et structurants. Elle s'appuie sur des critères de mutualisation, d'efficacité des politiques publiques, de prise en compte des publics prioritaires du Département et de solidarité avec les territoires.

En 2021, compte tenu de la date prévisionnelle de lancement des appels à projets ADVB (dont le volet « voirie communale ») et PTS, 35,6 M€ seront ainsi prévus pour payer les projets PTS et ADVB délibérés depuis 2016, ainsi que les premiers qui seront retenus au titre de la programmation 2021. Une enveloppe pluriannuelle de 44 M€ est prévue pour les appels à projets 2021 (PTS : 20 M€, ADVB : 20 M€, ADVB voirie communale : 4 M€).

Au titre du dispositif « ADVB relance » délibéré le 14 décembre 2020, 6 M€ de crédits de paiement sont inscrits.

Au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT), une inscription de 1,4 M€ sera proposée en 2021, identique à 2020.

3 M€ seront également dédiés, comme en 2020, à la sécurité des routes départementales en agglomération, dans le cadre de la politique volontariste du Département de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord. Cette politique d'accompagnement permet de couvrir les demandes insatisfaites des communes et intercommunalités dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de la circulation routière.

Concernant les anciens dispositifs d'aide aux territoires et les subventions délibérées jusqu'en octobre 2016, une somme de 1,6 M€ est prévue en 2021 pour les payer en tenant compte du rééchelonnement des crédits jusqu'en 2022 en fonction de la réalité des projets (montants payés pour un montant inférieur aux prévisions, projets abandonnés ou recalculés ou encore décalés dans le temps, notamment pour le spectromètre et la friche SASA).

(2) Programme « Projets Stratégiques cofinancés » : 8,9 M€

Plusieurs grands projets d'infrastructures sont soutenus de façon pluriannuelle par le Département, notamment :

- le projet de déploiement du Très Haut Débit, dont le rythme s'accélère en 2021 pour atteindre 1,5 M€ ;
- le Canal Seine-Nord Europe avec l'inscription de 2,1 M€ en lien avec l'accord de financement global conclu avec l'Etat, l'avancement effectif de cette opération et les paiements déjà effectués en 2020.

(3) Ingénierie territoriale : 0,6 M€

Le CAUE effectue des travaux de rénovation du bâtiment qu'il occupe, afin de répondre à la mise aux normes et en particulier son accessibilité au public. Ces travaux permettront au CAUE de se réorganiser au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le Département s'engage pour aider le CAUE à financer ces travaux par une subvention d'investissement à hauteur de 0,63 M€.

C. Tourisme

1. Présentation générale

La délibération cadre stratégique relative à la politique touristique départementale a été adoptée le 22 mai 2017 (DSTD/2017/142). Elle identifiait les axes de développement et d'orientation de

l'action départementale en matière de tourisme pour la période 2017/2020 en s'appuyant, d'une part, sur les territoires d'intervention et, d'autre part, sur les domaines d'intervention.

La déclinaison opérationnelle de cette délibération cadre a conduit à l'adoption d'une convention entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme du Nord le 3 juillet 2017, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

La mise en œuvre de cette convention a conduit à un repositionnement stratégique et une profonde réorganisation du Comité Départemental du Tourisme, opérés à partir de 2019.

Cette évolution s'est inscrite dans un nouveau périmètre d'intervention marqué par la diminution du montant annuel de la subvention départementale de 100 K€ chaque année entre le début de la convention et sa fin : la subvention départementale est ainsi passée de 1,815 M€ en 2017 à 1,515 M€ en 2020. Il a été néanmoins accordé au Comité Départemental du Tourisme du Nord en 2019 une subvention exceptionnelle complémentaire de 290 K€ afin de couvrir une partie des charges spécifiques engendrées par les mutations en termes de ressources humaines.

Le Comité Départemental du Tourisme s'est repositionné en une agence, dénommée à présent « La Tangente », exclusivement dédiée à l'ingénierie touristique. Elle cible désormais les acteurs du tourisme pris au sens large (professionnels du tourisme et des loisirs, porteurs de projets...). De nouvelles expertises ont été recherchées et développées et l'année 2020 a permis d'amorcer le recentrage des activités de cette agence en direction du nouveau positionnement innovation de la politique touristique départementale.

Une nouvelle convention de partenariat entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme du Nord sous son appellation « agence d'innovation touristique du Nord » La Tangente, pour la période 2021 à 2023, a été approuvée par l'assemblée délibérante le 14 décembre 2020.

Les orientations stratégiques de l'agence pour les 3 prochaines années se déclineront autour des axes suivants :

- une agence inspirante : afin de diffuser l'innovation touristique auprès des acteurs publics et privés du tourisme et de rapprocher différents secteurs (institutionnel, innovation, entreprises du tourisme), l'agence met en œuvre une veille partenariale, ciblée innovation tourisme ;
- une agence qui accompagne les projets dans les territoires : l'agence anime et participe à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs touristiques départementaux (« Offices du Tourisme du Futur », « Micro-clusters touristiques ») ;
- une agence qui accompagne la transformation numérique du Nord : il s'agit d'accompagner la transformation numérique des professionnels du tourisme et de créer un environnement « open data tourisme » (ouverture des données touristiques) au service des acteurs du tourisme.

Par ailleurs, l'agence continue à contribuer à l'élaboration de la politique touristique départementale et participe à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs départementaux en mobilisant son expertise technique.

Pendant la durée de cette convention, le Département s'engage à verser à l'agence d'innovation touristique du Nord pour la réalisation de ses activités une subvention globale de 4,545 M€, théoriquement en trois versements annuels égaux.

En 2020, les différents dispositifs d'accompagnement de la politique touristique ont permis de continuer à soutenir également des structures partenariales telles que l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, l'Association APF - France Handicap, l'Association Accueil Paysan Hauts de France, les Offices de Tourisme s'inscrivant dans une démarche de

projet d'Office de Tourisme du Futur et l'Association des Gîtes de France du Nord pour la dernière année.

Afin de développer l'attractivité du site du ValJoly, le Département a confié, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion de la station touristique à la société Vert Marine depuis le 1^{er} janvier 2020. Une participation Départementale est prévue dans le contrat

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	5,9 M€	0,6 M€
Dont fonctionnement	4,4 M€	0,6 M€
Dont investissement	1,5 M€	-

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Le budget 2021 permet de maintenir en 2021 le soutien à La Tangente à son niveau de 2020, augmenté de la prise en charge des mises à disposition d'agents départementaux.

Par ailleurs, il permet également la poursuite du soutien aux diverses structures touristiques (l'Association des Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial, l'association France Handicap du Nord, et l'association Accueil Paysan Hauts de France). Pour ces structures, des avenants aux conventions ont été conclus en 2020 pour prolonger les conventions en 2021 en réajustant les montants des subventions.

L'Association des Gîtes de France du Nord, compte tenu de ses recettes d'exploitation, ne sollicite plus le soutien financier du Département.

Les dépenses relatives au ValJoly sont de 2,4 M€.

Sur le volet recettes, l'effort de récupération de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (rattrapage des recettes depuis 2013) se heurte à la baisse de fréquentation touristique due à la crise sanitaire. Elle est estimée à 0,3 M€ en 2021.

Des recettes sont également prévues dans le cadre des mises à disposition d'agents départementaux à la société Vert Marine, qui exploite le ValJoly (0,5 M€).

b) Présentation détaillée

(1) Développement territorial et cadre de vie

Attractivité touristique (2,1 M€)

En matière de développement et d'animation touristique, 30 K€ sont inscrits au titre du dispositif « Villes et Villages Fleuris ».

Comme le prévoit la nouvelle convention conclue entre le Département et « La Tangente », la participation départementale est maintenue à 1,515 M€ auxquels s'ajoute la prise en charge des mises à dispositions pour 0,26 M€.

0,25 M€ sont inscrits au titre des subventions aux structures touristiques. Ils permettent notamment de faire face aux engagements pluriannuel pris auprès des partenaires (Association des Offices de Tourisme du Nord -Relais Territorial, association APF - France Handicap du Nord et association Accueil Paysan Hauts de France).

ValJoly (2,4 M€)

L'année 2020, première année de gestion du site par Vert Marine, a été marquée par la crise sanitaire. Le site, et notamment l'espace aquatique, n'a pu ouvrir au public que les mois d'été. Le centre d'hébergement collectif a subi de nombreuses annulations (séminaires et scolaires). Les recettes liées à l'activité sont en baisse de plus de 70% par rapport au prévisionnel.

Pour ce qui concerne la station touristique du ValJoly, la subvention forfaitaire d'exploitation allouée à la société Vert Marine et prévue au contrat de délégation de service public est indexée ; elle s'élève en 2021 à 1,837 M€. Une indemnité de 200 K€ sera également versée pour compenser la rupture de l'hébergement de l'opération « Sentinelle » au 1er janvier 2020 (disposition contractuelle de la DSP). Notons que l'opération « Sentinelle » est de nouveau présente, sur site, début 2021.

Les crédits restants seront réservés à des petites réparations bâtiments (0,1 M€), et des études inspections, investigations voirie sur le site (0,1 M€) ainsi que sur le barrage (0,13 M€).

(2) Taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour

Depuis le 1er janvier 2013, le Département a instauré une taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Ce dispositif permet au Département de renforcer ses actions en matière d'accompagnement et de développement touristique des territoires du Nord.

Il est proposé d'inscrire une recette estimée à 0,3 M€ pour la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour.

3. Investissement

a) Situation générale

Le budget investissement 2021 diminue significativement à 1,5 M€ (-0,5 M€ par rapport à 2020) compte tenu de la baisse des crédits prévus pour le ValJoly avec une DSP stabilisée après une remise à niveau des équipements à son lancement.

b) Présentation détaillée

(1) Attractivité touristique : 0,25 M€

53 K€ de crédits sont prévus pour la signalétique touristique (panneaux touristiques A25).

Une inscription de 0,2 M€ est prévue pour les subventions « offices de tourisme du futur » et « micro-cluster touristique » en fonction des engagements de ces dossiers.

(2) ValJoly : 1,3 M€

Délégation de service public (1,1 M€)

Une subvention d'un montant de 0,3 M€ est destinée à la provision annuelle pour contribution aux travaux de Gros Entretien Renouvellement (montant constant sur les 10 années de la DSP). En parallèle, le Département engage 0,76 M€ sur des crédits d'études, travaux et maintenance qui seront délégués pour partie à la Direction des Bâtiments (0,48 M€) et à la Direction de la Voirie (0,29 M€) pour la réfection des parkings notamment.

Barrage du ValJoly (0,23 M€)

Un crédit d'un montant de 0,23 M€ sera par ailleurs inscrit pour les travaux et études liés à l'entretien du barrage du ValJoly.

D. Ruralité

1. Présentation générale

Le Département a inscrit la ruralité dans l'ensemble de ses politiques : agriculture, environnement, éducation, tourisme, mobilité, programmes transfrontaliers, etc.

En application de la loi NOTRe, l'intervention départementale dans le domaine agricole est fixée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France. Les principaux objectifs de la convention en vigueur pour la période 2019-2021 portent sur le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective, le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire, le développement local et la diversification, l'accompagnement et la création d'emplois et le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires.

Les interventions obligatoires du Département portent sur l'aménagement foncier agricole et forestier et sur les compétences du Laboratoire Public Départemental. Les laboratoires départementaux jouent, dans le cadre du décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015, un rôle majeur pour la sécurité sanitaire du pays. La mutualisation engagée en 2016 avec les Départements du Pas-de-Calais et de la Somme a d'abord porté sur les fonctions support. Les procédures générales des systèmes qualité ont été uniformisées. La comptabilité analytique permet de suivre l'efficacité de cette mutualisation grâce à des indicateurs d'activité et budgétaires communs. La mutualisation de certaines recherches est en cours et sera poursuivie.

En 2020, le Laboratoire Départemental a été réquisitionné par le Préfet pour participer au dépistage de la Covid-19 et a réalisé 9 000 analyses RT PCR Sars-Cov-2 qui ont entraîné une augmentation exceptionnelle des recettes de l'ordre de 300 000 € et des charges pour un montant de 200 000 €. Malgré la crise sanitaire, le laboratoire a développé son activité. 90 000 recherches BVD (Diarrhée Virale Bovine) ont été réalisées en 2020, contre 55 000 en 2019. Ce chiffre devrait dépasser les 110 000 en 2021.

Les actions transversales liées au développement de l'approvisionnement local, en particulier dans les équipements médico-sociaux, à la mobilité, au logement et à l'habitat, à l'accueil familial à la ferme et à l'autonomie, seront poursuivies.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	3,9 M€	0,2 M€
Dont fonctionnement	2,1 M€	-
Dont investissement	1,8 M€	0,2 M€

2. Fonctionnement

a) Situation générale

L'action du Département en faveur de la ruralité sera poursuivie sur le volet de la mobilité, du développement d'une agriculture durable et identitaire des territoires, et de l'accompagnement des agriculteurs, en particulier en situation fragile.

b) Présentation détaillée

(1) Subventions en faveur de l'agriculture : 1,1 M€

Le Département poursuit sa politique de soutien au monde agricole par le financement de nombreuses structures agricoles : la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la Fédération des Services de Remplacement du Nord, le Savoir Vert des Agriculteurs, l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH), les organismes de développement de l'agriculture biologique, etc.

Le Département est un partenaire privilégié du monde de l'élevage pour son soutien apporté aux organismes spécialisés, dont la Maison de l'Élevage du Nord et les différentes associations de races, ainsi que pour son engagement pour l'amélioration de la qualité sanitaire des élevages en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire du Nord (garant en matière de santé du bétail) et le Laboratoire Public Départemental (prévention des maladies et gestion des crises sanitaires).

Au regard du contexte sanitaire, le Salon International de l'Agriculture 2021 n'aura pas lieu mais le Département mènera des actions pour valoriser l'élevage du Nord et l'ensemble de ses partenariats.

(2) Le Laboratoire Départemental : 0,75 M€

La mutualisation avec les laboratoires des Départements du Pas-de-Calais et de la Somme ainsi que les efforts de rationalisation budgétaire et l'automatisation de la chaîne d'analyses, permettront de poursuivre la baisse de la subvention d'équilibre.

(3) L'approvisionnement local et les projets autour de la ruralité

L'approvisionnement local dans la restauration collective est un objectif essentiel de la politique agricole du Département du Nord, engagé à développer cette démarche dans les établissements qui lui sont liés : collèges, établissements médico-sociaux (EHPAD, maisons de l'enfance et établissements pour personnes en situation de handicap).

En partenariat avec la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Association des Maires du Nord (AMN) et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, un label « Ici je mange local » a été mis en place.

A ce jour, 172 collèges sont impliqués dans l'approvisionnement local sur 176 demi-pensions. Cela représente 98 % des collèges publics. 123 établissements médico-sociaux sont engagés aujourd'hui dans la démarche par la signature de la charte. 87 collèges sont labellisés dont 1 collège privé (64 à 1 étoile, 21 à 2 étoiles et 2 à 3 étoiles) et 16 établissements médico-sociaux (EHPAD, maisons d'enfance, établissements accueillant des personnes en situation de handicap...) labellisés (7 à 1 étoile et 9 à 2 étoiles) soit un total de 103 établissements labellisés liés au Département.

La promotion de l'accueil familial à la ferme et des autres activités (assistant familial, vacances d'enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance à la ferme...) sera relancée en 2021 dès que le contexte sanitaire le permettra.

De même, de nouveaux projets autour d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et en lien avec Nord durable seront développés.

(4) Transport en zone rurale : 0,23 M€

L'accès au sport et à la culture des jeunes en milieu rural est essentiel. Ainsi, depuis 2015, le Département développe des dispositifs de transport vers les piscines et établissements culturels au bénéfice des collégiens ruraux. Les crédits alloués à ces dispositifs sont pérennisés en 2021.

3. Investissement

a) Situation générale

Le montant des crédits d'investissement dédiés au développement et à l'aménagement rural a été augmenté pour le plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural et ajusté pour les dossiers d'aménagement foncier et de travaux connexes, afin d'être au plus proche de leur consommation effective.

b) Présentation détaillée

(1) Aménagement foncier et études foncières : 0,4 M€

En 2021, les opérations d'aménagement concerneront notamment Obrechies-Ferrière, Zegerscappel, Socx-Bissezeele, Quaëdypre et Merris-Méteren. Les études devraient porter sur Maubeuge, Renescure et Bollezelle.

(2) Subventions en faveur de l'agriculture : 0,38 M€

Les crédits affectés permettront d'accompagner la réalisation de travaux connexes liés aux aménagements fonciers d'Arnèke et Wallers-Haveluy.

(3) Plan d'action départemental en faveur de la mobilité en milieu rural : 0,45 M€

Les crédits affectés permettront de solder les engagements pris en 2019 (0,2 M€) et de réaliser les premiers paiements sur les engagements pris en 2020 (0,25 M€).

(4) Espaces France services : 0,6 M€

Les espaces France Services ont pour mission d'accueillir, accompagner et orienter les citoyens dans leurs démarches administratives, notamment en ligne. Ils proposent a minima un panel de services uniformes de 10 opérateurs.

A ce jour, 6 espaces France services sont portées par le Département, avec comme originalité de l'offre, trois France Services itinérantes, qui sillonnent l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis.

La labellisation d'un nouveau projet de services public itinérant dans les Flandres est prévue mi-2021.

Il est inscrit un budget d'investissement de 600 K€ pour permettre de financer notamment les travaux dans la Maison France Services de Bruay-sur-l'Escaut et de la France Services itinérante des Flandres. Une subvention annuelle de fonctionnement de 30 K€ est perçue au titre du « forfait France Services » par Maison France Services labélisée par le Département.

E. Environnement

1. Présentation générale

Dans le cadre de Nord durable, la politique départementale en faveur de l'environnement s'articule autour de deux priorités :

- les Espaces Naturels du Nord (ENN) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- la politique environnementale : les Commissions Locales d'Information (CLI), le nouveau dispositif « Plantation et Renaturation », le développement durable dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles, la nouvelle stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord a été adoptée en Conseil Départemental à l'unanimité le 1er juillet 2019 sur la base des grands principes suivants :
 - o Une hiérarchisation permettant la valorisation de sites stratégiques en termes de biodiversité et d'accueil du public par des aménagements importants menés en étroite concertation avec les territoires ;
 - o Une utilité des sites ENN répondant aux attentes des territoires, aux solidarités humaines, à la transversalité des politiques départementales (sports de nature, tourisme, culture, agriculture, social en particulier vis-à-vis des publics cibles du Département du Nord : ASE, personnes en situation d'handicap, autisme, etc.) voire aux projets innovants.

Le PDIPR s'inscrit aujourd'hui pleinement dans la mise en œuvre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, instituée à l'unanimité en juillet 2017. Les itinéraires et sites de loisirs de plein air poursuivent leur structuration.

La démarche de qualification des itinéraires de randonnée se poursuit permettant de bénéficier d'un état des lieux technique et en terme d'attractivité pour le public : 353 circuits pédestres, 47 itinéraires équestres et 27 boucles VTT ont été ainsi expertisés.

Suite à l'avis de la Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) du 8 décembre 2020, 28 circuits pédestres, 2 circuits équestres et le Réseau Points-Nœuds Vélo Monts Flandres – Vallée de la Lys seront proposés à l'inscription du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) au premier trimestre 2021.

Parallèlement, le succès du développement du réseau départemental des cafés-rando (73 cafés-rando) se poursuit en particulier en Avesnois et Valenciennois.

Le dispositif départemental permettant de financer les équipements et les travaux des chemins inscrits au PDIPR a permis de soutenir plusieurs projets en 2020. Il est proposé de le reconduire en 2021.

Lors de sa séance du 29 juin 2018, le Conseil départemental a adopté le schéma cyclable départemental destiné à répondre au mieux aux déplacements de la vie quotidienne et aux besoins des cyclotouristes impliquant tous les partenaires susceptibles d'intervenir. Le schéma propose d'établir un maillage cyclable du territoire, des principes de cofinancement et une méthode collaborative large. Le maillage traversant inclut l'ensemble des véloroutes et EuroVélo tandis que le réseau irriguant représente en grande partie les futurs Réseaux Points-Nœuds à vélo.

Après sa mise en œuvre en Flandre, le jalonnement du réseau points-nœuds vélo de l'Avesnois est prévu courant 2021.

Le transfert de la compétence de la politique de l'eau aux intercommunalités, dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, a conduit à l'arrêt en 2018 des aides en faveur de l'hydraulique durable et de l'assainissement. Les crédits 2020 et 2021 permettent de solder les derniers dossiers de demande de subventions en cours.

Dans le cadre de Nord durable, l'intervention départementale au titre des solidarités territoriales se réoriente dans ces domaines sur l'ingénierie en faveur de l'hydraulique durable, la prévention des inondations et la recherche de solutions innovantes dans les usages de l'eau dans les secteurs sensibles à la sécheresse.

De même, un nouveau dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » a été adopté en septembre 2020 : il a été simplifié et revalorisé en tenant compte des nouveaux enjeux actuels et des ambitions Nord durable.

Le soutien aux parcs naturels régionaux s'inscrit également dans cette logique ainsi que dans celle du développement local.

Les actions de développement durable ont permis d'agir au sein de la collectivité (plan de déplacement d'administration, bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport annuel de développement durable, etc.) et en externe (plan de protection de l'atmosphère, convention d'objectifs avec l'Atmo Hauts de France, Convention d'objectifs avec le GIP CERDD (Centre ressource du développement durable), Rev3, projets de territoire et projets transfrontaliers, entre autres.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	11,1 M€	1,4 M€
Dont fonctionnement	3,1 M€	-
Dont investissement	8 M€	1,4 M€

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Une augmentation des crédits de fonctionnement est proposée pour les ENN pour le traitement des dépôts sauvages, la maintenance des éco compteurs et des bâtiments et la gestion des espaces de randonnée dans le cadre du PDIPR.

L'acquisition d'un bâtiment, situé sur la commune d'Avelin et offrant la possibilité d'un stockage du matériel, a permis de réduire les locations immobilières.

b) Présentation détaillée

(1) Les Espaces Naturels du Nord et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : 2,2 M€

Les Espaces Naturels du Nord (1,6 M€)

L'optimisation des dépenses de fonctionnement pour les ENN se poursuivra avec une légère augmentation pour les problèmes de déchets et de dépôts sauvage.

L'information du public, l'éducation à l'environnement et la mise en place de nouveaux partenariats seront renforcées.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (0,6 M€)

Ce budget de fonctionnement est principalement dédié à l'entretien annuel des Voies Vertes, fauchage des abords, élagage ou abattage des arbres via un marché public pour un montant de 230 000 €, aux subventions versées aux associations nordistes pour l'entretien et le balisage des sentiers inscrits au PDIPR et aux actions de communication dans le cadre d'Eurocyclo, pour un montant respectif de 180 000 € et de 98 000 €.

Trois conventions d'expertises permettant la qualification technique et en terme d'attractivité ont également été conclues avec des représentants départementaux ou régionaux afin de faire progresser la connaissance fine des sentiers permettant ensuite d'orienter la politique PDIPR.

40 000 € seront consacrés à l'animation et la promotion du réseau des cafés-rando.

(2) L'environnement : 0,9 M€

Commissions Locales d'Information des Installations nucléaires de base (0,03 M€)

Compétence obligatoire des Départements, le suivi, l'animation et le secrétariat de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines sont assurés par le Département.

L'entretien des haies bocagères (0,16 M€)

Ce dispositif à destination des agriculteurs et porté par les intercommunalités contribue à la qualité paysagère des territoires ruraux, au renforcement de l'environnement et à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols. Ce dispositif a été intégré dans le nouveau dispositif de subventions « Plantation et Renaturation », son taux de subvention a été revalorisé à 50 %.

La participation aux parcs naturels régionaux (0,58 M€)

Le Département est fortement impliqué, à travers ses politiques de droit commun et sa participation financière aux syndicats mixtes des parcs dont il est membre (0,58 M€) dans le développement des territoires de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois.

Le développement durable (0,09 M€)

Les crédits affectés permettront de financer les projets transversaux de développement durable.

Pour l'année 2021, plusieurs partenariats et projets seront maintenus au profit de l'Atmo Hauts de France (qualité de l'air) et du GIP Centre ressource du développement durable (transition énergétique).

(3) Moyens généraux

Des moyens de communication et d'études, notamment liés au programme de lutte contre les moustiques engagés sur la Vallée de la Marque, sont assurés hors délégation.

3. Investissement

a) Situation générale

Les crédits d'investissement de la délégation Environnement demeurent importants, afin de permettre l'aménagement des sites ENN. En contrepartie, des recettes ont été identifiées sur chaque opération d'aménagement.

Un budget important sera consacré aux dispositifs de subventions « Plantation et Renaturation » s'inscrivant pleinement dans la délibération Nord durable.

Les derniers crédits d'investissement dans le domaine de la gestion de l'eau permettront de solder les subventions des anciens dispositifs.

b) Présentation détaillée

(1) Les Espaces Naturels du Nord et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : 6,7 M€

Les Espaces Naturels du Nord (4,6 M€)

Les nouvelles orientations de l'action foncière départementale concernant les ENN conduiront le Département à renforcer son intervention sur les sites majeurs et engager de nouveaux partenariats sur les autres secteurs. Ce nouveau schéma qualitatif des sites majeurs a pour ambition de renforcer la biodiversité et l'accueil du public par des aménagements concertés et partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Les études et travaux d'aménagements de sites stratégiques, tels que Chabaud-Latour – le Terril Sainte Marie, le site ornithologique départemental des Cinq tailles à Thumeries, le Bois de la Tassonnière et les Marais de la Marque se poursuivront en 2021. Le budget sera renforcé pour les études, les plans de gestion écologique des sites et la signalétique.

Une politique active d'acquisition se poursuivra également sur les sites stratégiques comme Chabaud-Latour par exemple. Ces acquisitions sont susceptibles d'être cofinancées par l'Agence de l'eau, à hauteur de 50 % (au titre de la biodiversité), avec cumul possible des fonds FEDER.

Les autres dépenses d'investissement concernent les bâtiments accueillant les gardes départementaux (travaux d'aménagement, etc.) et l'achat de matériel, d'équipements de protection, de véhicules.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) (2,1 M€)

Le budget d'investissement du PDIPR est consacré essentiellement à la réhabilitation des Voies vertes.

En 2020, les travaux de réfection et d'aménagement de la Voie verte de l'Avesnois, support de l'EuroVélo 3 dite Scandibérique (30 km entre Ferrière-la-Grande et Glageon) ont été réalisés pour un montant global de 2,1 M€. Ils ont bénéficié de financements européens et régionaux pour un montant d'environ 0,82 M€. Son revêtement en enrobé a permis le développement de nouveaux usages, tels que le skate-board ou la trottinette électrique, ou de nouveaux services (location de rosalias).

0,1 M€ sont consacrés à l'aide aux communes et EPCI pour l'aménagement des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, tels que la mise en sécurité du cheminement, la réfection des sols ou la pose de platelage et passerelles.

0,1 M€ sont consacrés à la signalétique du PDIPR, soit l'achat et la pose des poteaux et plaques directionnelles et 50 K€ sont mobilisés pour le jalonnement des véloroutes.

Les crédits 2021 consacrés aux subventions d'aménagement des chemins de randonnée pour les collectivités et à l'aménagement des sites augmentent de 0,1 M€ par rapport au BP 2020, représentant un montant total de 2,1 M€.

(2) L'environnement : 1,4 M€

La gestion de l'eau et l'assainissement (0,1 M€)

Le versement des subventions liés aux anciens dispositifs d'aide à la gestion hydraulique durable et d'aide à l'assainissement sera finalisé en 2021.

Jardins familiaux et boisement (0,8 M€)

Un nouveau dispositif global de subventions « Plantation et Renaturation » a été adopté en septembre 2020 permettant d'apporter une réponse plus incitative aux porteurs de projets et aux territoires intéressés. Une large communication a été lancée fin 2020 et de nombreux projets sont prévus en 2021.

Plantation d'arbres dans les EHPAD et les collèges (0,5 M€)

Dès que le contexte sanitaire le permettra, des opérations de plantation seront menées dans les EHPAD et collèges, dans le cadre des engagements de Nord durable.

F. Habitat, politiques urbaines et logement

1. Présentation générale

L'année 2021 est celle de l'aboutissement de la révision du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui met en lumière la politique Habitat du Département et son rôle dans la gouvernance

avec les territoires. Le PDH est destiné à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des programmes locaux de l'habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département.

Dans la mise en œuvre de la politique Habitat, le Département s'appuie sur des partenaires clés comme l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL) et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), et a construit un programme d'investissement pour encourager à la fois la production de logements neufs et améliorer la qualité des logements existants.

Ses principales orientations sont :

- pour la production neuve de logements aidés, le partenariat avec l'office public départemental Partenord Habitat permet d'intervenir sur l'ensemble des territoires. Une politique incitative en direction des publics du Département (public PDALHPD – Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), avec un soutien prioritaire sur les territoires ruraux, sera déployée avec l'aide aux logements communaux, et les appels à projets en appui de la revitalisation des bourgs ruraux et du logement des ménages prioritaires ;
- pour le parc de logements existants : les actions du Département visent à le rendre plus performant et de meilleure qualité. Dans le parc social, un soutien spécifique à la rénovation du parc le plus énergivore de Partenord est apporté. Dans le parc privé, le Département intervient avec le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) qui permet d'intervenir sur un champ d'action élargi au-delà de la précarité énergétique, en visant un habitat de qualité et solidaire. Il permet d'intervenir sur l'habitat indigne, pour des travaux de sécurité ou lié à la santé, en faveur des ménages les plus précaires. Ce dispositif est déployé en lien avec le dispositif J'Amén'Age 59 sur la dimension « autonomie » et maintien à domicile.

L'année 2021 sera animée par la mise en œuvre opérationnelle d'un nouvel appel à projets dédié aux territoires ruraux.

Dans le domaine de l'aménagement et de la politique de la ville, le Département continue de mobiliser ses outils de droit commun en faveur de quartiers prioritaires. Le partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) est renforcé au bénéfice de jeunes allocataires du RSA. En matière d'aménagement du territoire, le partenariat avec la Mission Bassin Minier est également reconduit et complété.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	5 M€	-
Dont fonctionnement	0,9 M€	-
Dont investissement	4,1 M€	-

2. Fonctionnement

a) Evolution des dépenses et des recettes

Le Département maintient son partenariat autour de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL), l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) et l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT). Concernant le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), les crédits nécessaires au fonctionnement des opérateurs sont également prévus selon les dispositions habituelles.

b) Présentation détaillée

Subventions, projets innovants et logements communaux (0,6 M€)

Afin de déployer les dispositifs habitat issus de l'application du Plan Départemental de l'Habitat, le Département s'appuie sur deux partenaires dont le rôle est notamment de contribuer à l'information des ménages :

- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL) : missions d'information gratuite auprès des particuliers sur les questions financières, juridiques, fiscales et techniques touchant au logement et mise en œuvre de la plate-forme d'information et d'orientation du public sur le dispositif NEHS porté par le Département. En 2021, l'ADIL poursuivra son intervention sur la plate-forme NEHS pour une participation départementale de 340 K€ ;
- l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS 59) : missions de mobilisation et gestion de logements décents dans le parc privé à destination d'un public défavorisé n'ayant pas accès aux circuits d'attribution classique, sur l'ensemble du territoire départemental, pour une participation départementale de 260 K€.

Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (0,11 M€)

Il s'agit de financer le fonctionnement du dispositif NEHS (marché opérateur départemental en secteur diffus et primes aux opérateurs habitat des EPCI pour accompagnement des ménages en secteur non diffus). Il est prévu de pouvoir accompagner environ 550 projets en 2021.

Politiques urbaines et d'aménagement territorial (0,19 M€)

- Mission Bassin Minier

Le Département confie notamment à la Mission Bassin Minier (MBM) l'objectif de participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement et de logement en lien avec la programmation de rénovations intégrées de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier). La MBM accompagne les travaux menés par les intercommunalités et les bailleurs sociaux pour s'assurer de la préservation des valeurs portées par l'UNESCO (qualité architecturale, traitement de l'espace public, place du végétal). La MBM se fait le relais auprès des différents acteurs du territoire des politiques départementales, notamment en promouvant le dispositif NEHS. La participation départementale est maintenue à 110 K€.

Par ailleurs, en 2021, une subvention exceptionnelle de 50 K€, relative à l'élaboration d'un schéma stratégique partenarial des espaces naturels et récréatifs dans le bassin minier du Nord sera attribuée à la MBM.

- Politique de la Ville

Le Département soutient l'action de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) qui accompagne par un système de parrainage les jeunes diplômés (BAC+3, moins de 30 ans) issus des quartiers de la politique de la ville ou issus de milieux défavorisés. Par cette action, 70 % d'entre eux trouvent une issue vers l'emploi en CDI. Le conventionnement annuel prévoit que 50 % des jeunes accompagnés soient allocataires du RSA. En 2021, la participation départementale est maintenue à 30 K€.

3. Investissement

a) Situation générale

Les dépenses d'investissement se caractérisent notamment par une montée en puissance du dispositif NEHS et par le maintien des dispositifs habitat liés au PDH, qui évolueront avec la révision de celui-ci.

b) Présentation détaillée

Subventions primes à l'innovation sociale et aménagement (0,2 M€)

Les crédits prévus permettront de financer les derniers projets engagés les années précédentes (fin du dispositif au 1^{er} janvier 2019).

Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) (2,8 M€)

Les crédits inscrits visent à soutenir la montée en puissance du dispositif dont l'autorisation de programme a été portée à 2,8 M€ en 2020 et sera maintenue au même niveau en 2021 afin de permettre la réalisation d'environ 550 projets.

Subventions projets innovants - logements communaux (0,5 M€)

Les crédits inscrits permettront de soutenir les opérations déjà engagées ou à engager au titre des appels à projets :

- appel à candidatures habitat agricole ;
- appel à projets dédié à l'habitat rural de 2017 ;
- appels à projets logements communaux ;
- nouvel appel à projets sur l'habitat rural initié en 2020.

Subventions Partenord Habitat - Conventions 2015-2017 et 2018-2021 (0,5 M€)

0,5 M€ sont prévus pour solder les engagements de la convention 2015-2017 et honorer des engagements sur la convention 2018-2021.

G. Sport

1. Présentation générale

Avec plus d'un million de pratiquants, le Nord est l'un des départements les plus actifs dans le domaine sportif. Qu'ils soient débutants ou confirmés, licenciés dans un club ou pratiquants libres, les Nordistes sont très attachés aux valeurs du sport. Frappé de plein fouet par la crise sanitaire,

le mouvement sportif a dû adapter constamment son activité en fonction des mesures restrictives liées à la Covid-19. Il est prévisible que les conséquences de ces aléas se fassent sentir essentiellement sur 2021 voire 2022.

L'engagement du Département facilite l'accès au sport pour tous, notamment grâce aux axes de développement de la politique sportive. Elle se concrétise par des actions en faveur de la pratique compétitive, de l'activité physique et par un maillage équilibré des équipements sportifs sur le territoire. Plus que jamais le Département devra s'attacher à aider au plus près de leurs besoins les acteurs du mouvement sportif en bonne collaboration avec les autres institutions publiques.

Pour le Département du Nord, le sport est un réel « support éducatif et pédagogique » qui s'appuie sur les bienfaits de l'activité physique. Les partenaires institutionnels (fédérations, ligues ou comités) du Conseil départemental du Nord engagent de nombreux projets qui ont pour vocation d'éduquer l'individu quels que soient son sexe, son âge et sa catégorie socio-professionnelle. Soucieux d'apporter aux Nordistes un « service public sportif » de qualité, le Département du Nord établit, avec près de 90 structures départementales fédérales et scolaires, des contrats d'objectifs où la santé et le bien-être sont prioritaires.

Cette politique volontariste s'appuie sur l'exemplarité en utilisant la sphère du haut niveau pour valoriser les valeurs du sport. Le dispositif de « l'excellence sportive » rend visible l'action citoyenne et sociétale des clubs et athlètes, qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline sportive, auprès du jeune public. La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en 2021 et de Paris en 2024 constituera un fil rouge de la communication sportive valorisant les actions quotidiennes de terrain du mouvement sportif mises en œuvre avec le soutien du Département.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	3,4 M€	-
Dont fonctionnement	3,1 M€	-
Dont investissement	0,3 M€	-

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Le budget permettra de poursuivre le soutien aux événements sportifs majeurs en maintenant des opérations spécifiques en faveur de la jeunesse nordiste. Au-delà de la sphère sportive et dans le cadre des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de 2021 et 2024, le Nord s'engagera aux côtés de la Région Hauts-de-France afin de valoriser son territoire, en s'appuyant notamment sur des événements majeurs comme les jeux nationaux handisport.

b) Présentation détaillée

(1) « Subventions de fonctionnement aux structures sportives » : 2,1 M€

Une aide au profit du sport scolaire (associations sportives des collèges publics comme privés), ainsi qu'une participation aux sections sportives des établissements du second degré sont budgétées en 2021. Au vu de l'enjeu important concernant l'apprentissage de la natation pour les collégiens (« Je nage au ValJoly »), le budget de ce dispositif est maintenu.

La mise en place d'animations territoriales au sein des villages et bourgs du Nord intitulées « Village en sport » sera renforcée par la thématique « sport-santé » durant les vacances (plus de 12 000 jeunes pour 150 communes partenaires). Par ailleurs, des athlètes de haut niveau issus des clubs de « l'excellence sportive » participeront aux animations. La thématique des JO a été retenue pour ces animations sportives (création de rassemblement sous forme d'olympiades).

Le soutien aux fédérations, ligues ou comités départementaux, destiné à favoriser la promotion de leurs disciplines, est conventionné à travers l'établissement, pour chacun des partenaires, de contrats d'objectifs. Un dossier tenant compte des difficultés de fonctionnement et de développement de leur discipline a été adressé aux structures afin de mieux cibler les aides à apporter au mouvement sportif pour faire face à la crise.

Une participation pour l'organisation de manifestations régionales et nationales, en corrélation avec la forte attractivité du Nord et de ses infrastructures sportives, contribue à permettre l'accueil régulier d'évènements de renommée internationale, pour lesquels le Département est partenaire aux côtés de la Métropole Européenne de Lille ou de la Région Hauts-de-France. En 2021, le Nord Accueillera les Jeux nationaux Handisport. Une manifestation valorisant le sport nature et les sites naturels du Département est également à l'étude en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 59).

En partenariat avec la Région Hauts-de-France la promotion des territoires dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques via le Label « Terre de Jeux » sera progressivement mise en œuvre jusqu'en 2024, date des JO de Paris.

(2) Partenariats avec les clubs de haut niveau : l'Excellence Sportive : 0,73 M€

Pour la saison 2020-2021, il est proposé de renouveler l'aide aux clubs de haut niveau en maintenant notamment les cinq clubs en disciplines paralympiques qui évoluent et participent à un Championnat de France handisport. 26 clubs font ainsi partie du dispositif « Excellence sportive acte IV ». Ces clubs sont très largement associés aux actions sociétales développées en marge des manifestations sportives et lors des animations du dispositif « Village en sport ».

(3) « Soutien des athlètes de haut niveau » : 0,12 M€

La politique en faveur des athlètes de haut niveau a fait l'objet d'une modification en la suppression du critère de domiciliation dans le Nord et l'accompagnement des sportifs sur liste ministérielle, licenciés dans un club Nordiste, mais s'entraînant dans des structures (labellisées par le Ministère des Sports) hors du Département.

En 2021, l'effort budgétaire est maintenu pour le soutien aux athlètes de haut niveau.

(4) « Exploitation du Vélodrome couvert de Roubaix » : 0,2 M€

Le Département poursuit sa participation à la SPL Vélodrome. Pour mémoire l'engagement départemental porte sur la période 2018-2022 et sur un montant global de 1 M€. Une réflexion est par ailleurs engagée sur les modalités de poursuite du partenariat au-delà de l'année 2022.

3. Investissement

L'aide départementale en faveur des équipements sportifs est aujourd'hui intégrée dans la politique d'aménagement du territoire et ses deux principaux dispositifs de financement que sont l'aide départementale aux « Villages et Bourgs » et « Projets Territoriaux Structurants ».

Au-delà des aides ainsi dédiées aux collectivités pour la construction ou la réhabilitation d'équipements publics, le Département soutient les associations sportives pour l'acquisition de matériel sportif, pédagogique ou de communication afin de promouvoir leurs sports et le partenariat engagé avec le Nord. Une enveloppe annuelle de 0,3 M€ est consacrée à cette action.

H. Culture

1. Présentation générale

La politique culturelle du Département, approuvée par le Conseil départemental le 22 mai 2017, s'articule autour de 3 axes majeurs :

- réduire les inégalités territoriales, en apportant une attention particulière aux territoires ruraux et « zones blanches » en lien avec les communes et EPCI ;
- agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord grâce aux actions de médiation ;
- soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux.

La mise en œuvre de cette politique s'inscrit dans notre territoire à travers :

- les projets des nombreux acteurs culturels que le Département soutient et accompagne ;
- la programmation culturelle et les projets ambitieux des 10 équipements culturels départementaux.

La mise en œuvre opérationnelle de ces 3 axes de la politique culturelle départementale est à l'œuvre à travers des dispositifs, appels à projets, actions de médiation et programmation portés par les services et équipements culturels départementaux, avec notamment :

- le dispositif « Résidence d'artistes en collègue », visant à soutenir et accompagner les collègues dans leurs projets artistiques et culturels, notamment ceux ayant un accès à la culture plus réduit, qui rencontre un succès grandissant avec 25 projets retenus pour l'année 2021 ;
- l'appel à projet insertion par la culture, par un dispositif axé sur la lutte contre l'illettrisme, qui complète l'accompagnement des réseaux d'insertion par la culture cofinancés par la DGA Solidarité (DGASOL) et la Direction des Sports et de la Culture (DSC) ;

- POINT PRINCIPAL N°1 -

- le développement des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme porté par la médiathèque départementale qui met en place son Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique et se mobilise sur sa labellisation BNR (Bibliothèque Numérique de Référence) ;
- la programmation transversale et les partenariats renforcés entre les équipements culturels départementaux sur des projets et formats variés. Les services et équipements culturels sont également partie prenante sur des projets départementaux tels que la Stratégie Avenir Cambrésis ou le Pacte Sambre Avesnois Thiérache ;
- la création du dispositif innovant, Muséo In & Out, à destination des publics empêchés et en situation de handicap, entre en phase d'expérimentation en 2021.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	27,8 M€	2,8 M€
Dont fonctionnement	14,2 M€	0,8 M€
Dont investissement	13,5 M€	2 M€

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Le maintien du soutien aux acteurs culturels, lourdement impactés par la crise sanitaire, est réaffirmé. Leur accompagnement dans la mise en place d'actions de médiation à destination des publics prioritaires du Département en proposant des actions de qualité permettant la rencontre de publics d'horizons différents dans un souci de cohésion et d'inclusion sociale est réaffirmé à travers le budget 2021.

A cet objectif s'ajoute celui du maintien d'une programmation de qualité et ouverte à tous dans un souci d'accès à la culture pour le plus grand nombre par des actions de médiations variées, dans et hors les murs, réelles ou virtuelles.

Le développement de la présence numérique des équipements culturels départementaux, par une médiation innovante, un accès dématérialisé aux collections, est poursuivi, notamment par le biais de visites virtuelles réalisées en partenariat avec la Direction de la Communication (DIRCOM), et par la créativité des équipes pour donner à voir leurs collections autrement.

L'estimation des recettes est en forte baisse du fait de la crise sanitaire et de l'impact de cette dernière sur la billetterie des équipements culturels. La situation de 2021 étant imprévisible et incertaine, les recettes de billetterie ont été estimées sur la base d'une baisse de fréquentation de 30 %.

En 2020, le mécénat a permis d'apporter une recette de 450 K€, notamment dans la cadre de la rénovation de la Maison Natale Charles de Gaulle. Cette recherche de mécènes sera poursuivie en 2021. Ces recettes ne sont pas réalisées sur le budget Culture mais apparaissent sur le budget Moyens généraux de l'administration.

La redevance versée par l'Etat au titre de l'archéologie préventive dont le service archéologie/patrimoine est opérateur est estimée à 30 K€, les autres recettes de fonctionnement étant liés aux locations d'expositions du Forum des Sciences sur le territoire, et au financement obtenu auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les dispositifs 1ères Pages et le Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) de la médiathèque.

b) Présentation détaillée

(1) Programme « Equipements culturels » : 7,9 M€

La programmation des équipements culturels départementaux demeure variée, ambitieuse et démontre qu'elle a su s'adapter à l'épreuve de la crise sanitaire afin que les expositions annulées ou très peu ouvertes puissent rencontrer leur public. Quelques exemples de programmation sont repris ci-après.

Au Musée de Flandre, l'exposition « La dynastie Francken », initialement programmée à l'automne 2020 est reprogrammée, pour la deuxième fois, du 4 septembre 2021 au 2 janvier 2022, tout comme l'exposition « Tout va bien Monsieur Matisse » qui est prolongée jusqu'au 21 juin 2021.

Au Forum des Sciences, les expositions « Tous sportifs » et « Mon Dodo » dont également prolongées pour la saison 2021/2022, n'ayant pu être ouverte au public avec médiation qu'une semaine en septembre.

La Maison Natale Charles de Gaulle rénovée retrouvera un public plus nombreux et présentera son exposition « Voyage immobile : histoire(s) du 9 rue Princesse » retraçant 200 ans d'histoire de la maison du 9 rue Princesse.

Le Forum Antique de Bavay proposera dès sa réouverture l'exposition « Archéonimaux » 2021 avant sa fermeture à l'été dans le cadre des travaux de couverture du cryptoportique.

Au MusVerre, l'exposition autour de la restitution de la résidence de Jean-Baptiste Sibertin-Blanc, « Lettres de Verre », permettra une approche croisée et pédagogique des 4 techniques majeures du matériau : le verre soufflé, le verre à la flamme, la pâte de verre et le thermoformage. Cette exposition, initialement prévue jusque fin juin 2021 est prolongée jusqu'à la fin août et sera suivie de l'exposition « The Terminal » de Jeremy Maxwell Wintrebert à l'automne.

C'est en 2021 qu'à Vaucelles seront inaugurés les travaux de restauration de l'échauguette, et dans le même temps, cet équipement culturel récemment départementalisé mettra en place ses actions de développement culturels à destination des publics prioritaires notamment. Des projets transversaux avec la médiathèque départementale, le service archéologie patrimoine, avec la Direction Ruralité Environnement (DRE) seront également développés.

La Villa Marguerite Yourcenar accueillera en 2021 davantage d'auteurs, de par la reprogrammation des résidences annulées en 2020.

Enfin, l'exposition « Marguerite Yourcenar, ses lectures, ses lecteurs » proposées par les Archives départementales et initialement prévue au printemps 2020 est reprogrammée au

printemps 2021 dans le cadre de la deuxième édition du Festival Résonances organisé par le Réseau des maisons d'écrivains et patrimoines littéraires des Hauts-de-France.

Malgré la fermeture des équipements culturels départementaux, ces derniers sont restés présents auprès des publics par le biais d'une médiation numérique développée au fil des mois, renouvelée et innovante : visites en lignes sous divers formats, nuits des musées, contes, ateliers créatifs, énigmes, découvertes inédites, etc. ont été proposés sur les sites et réseaux sociaux.

(2) Programme « Mise en valeur du patrimoine et développement culturel » : 6,4 M€

Les budgets dédiés au soutien aux acteurs culturels, aux dispositifs et appels à projets portés par le service développement culturel, à la valorisation du patrimoine, de l'archéologie, des musées thématiques demeurent inchangés avec un développement des actions de médiation menées par le service archéologie/patrimoine.

3. Investissement

a) Situation générale

L'investissement est en augmentation de 4,2 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation substantielle s'explique par le fait que certains grands projets, ayant dû débiter en 2020 leurs phases d'étude et de planification préalables, se mettent opérationnellement en place en 2021. C'est le cas de la couverture du cryptoportique au Forum antique de Bavay (7,5 M€), cofinancé par l'Etat et le CPER.

b) Présentation détaillée

(1) Programme « Equipements culturels » : 13,3 M€

La Médiathèque Départementale développera progressivement la modernisation de ses outils d'inventaire par le biais de la technologie « RFID » dans le cadre du dépôt du dossier BNR auprès du Ministère de la Culture (initialement prévu en 2019 et reporté à 2021). En 2021, 175 K€ de recettes sont attendus.

L'acquisition de la maison du 7 rue Princesse, mitoyenne à la Maison Natale Charles de Gaulle est à l'étude (800 K€), tout comme se poursuivront les étapes préalables aux travaux d'extension du Musée Matisse.

Enfin, les études de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la Villa Marguerite Yourcenar sont également inscrites au budget d'investissement 2021.

Le budget relatif à l'acquisition d'œuvres par les équipements culturels départementaux est inscrit à hauteur de 300 K€ afin de permettre la valorisation des collections et d'assurer la conservation d'œuvres notables.

La poursuite du déploiement des sites internet et la réalisation de visites virtuelles des équipements dans un souci de poursuivre l'accès numérique à la culture par l'innovation représentent un investissement de 137 K€.

La couverture cryptoportique du Forum antique de Bavay emporte l'inscription de 1,4 M€ de recettes (0,9 M€ au titre du CPER et 0,48 M€ au titre de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)).

Enfin, une enveloppe annuelle de 300 K€ de travaux d'investissement est inscrite pour l'Abbaye de Vaucelles.

(2) Programme « Mise en valeur du patrimoine et développement culturel » :
0,2 M€

Le budget 2021 prévoit un maintien du budget prévu pour les aides à l'investissement des équipements de notre territoire n'ayant pas l'appellation « Musées de France » et le soutien à la restauration et la mise en valeur des monuments historiques (objets).

I. SDIS

1. Présentation générale

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels et aux secours d'urgence.

L'article L1424-35 du CGCT rend obligatoire la contribution des Communes, des EPCI et du Département au budget du SDIS. Néanmoins, l'évolution de la contribution des Communes et EPCI est réglementairement limitée par l'indice du coût de la vie (hors tabac). Ce plafonnement pose une limite dans la flexibilité et l'ajustement des recettes du SDIS, et rend de facto la contribution du Département comme unique variable d'ajustement.

Ainsi, en 2020, le financement du fonctionnement du SDIS était composé à 45,5 % de la contribution du Département et à 51,9 % de celle des communes et EPCI. Entre 2010 et 2015, la contribution départementale de fonctionnement a augmenté de 6,6 M€ (+7,5 %) puis entre 2015 et 2020, elle a diminué de 2,1 M€ (-2,2 %). Au cours de la même période, le Département a aussi attribué un montant total de 25,7 M€ de subventions d'investissement.

L'année 2020 du SDIS a été marquée non seulement par la crise sanitaire qui impacte tous les acteurs économiques, mais aussi par le vote du Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Ce document, pour lequel l'exécutif du Département a émis un avis favorable lors de sa séance de juin 2020, se veut la clef de voute de la stratégie et de l'organisation du SDIS. Sa mise en application sous une forme plus opérationnelle se fera en 2021 par la rédaction d'un deuxième document clef, le règlement opérationnel.

L'année 2020 représente également l'atteinte d'un effectif cible de 2146 sapeurs-pompiers professionnel (SPP), ce qui se traduit, pour la première fois en année pleine, par une augmentation de 2 M€ par an de la masse salariale. C'est également l'année de réévaluation de la prime de feu. Cette réévaluation nationale, dont le pourcentage passe de 19 % à 25 % du traitement indiciaire brut, a été mise en œuvre pour le SDIS 59 avec un effet au 1er octobre 2020. Elle représente une dépense supplémentaire nette de 2 M€ (4 M€, compensés partiellement par la suppression de la surcotisation à la CNRACL obtenue de haute lutte par l'ADF (2 M€)).

Pour 2021, les affectations suivantes sont proposées :

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	97,5 M€	-
Dont fonctionnement	95,5 M€	-
Dont investissement	2 M€	-

2. Fonctionnement

Le contexte de pérennisation de la crise sanitaire incite le SDIS à inscrire au BP 2021 des crédits « Covid » à hauteur de 1,13 M€. Il s'agit de financer les équipements de protection du SDIS.

Dans son ROB 2021, sur la section de fonctionnement, le SDIS affiche, pour les raisons évoquées précédemment, une augmentation globale de +8 M€ par rapport à son BP 2020. Le SDIS a étudié les différentes pistes de financement de sa section de fonctionnement pour 2021, première année pleine avec l'effectif cible et la prime de feu augmentée. Une reprise anticipée du résultat lui permet d'escompter 5,41 M€ sur cet exercice.

Dans cette situation, le Président a souhaité une augmentation de la participation financière du Département en fonctionnement de +2,5 M€ par rapport à 2020, soit une contribution à 95,5 M€. Cette hausse permet en particulier de financer :

- l'augmentation de la prime de feu (+2 M€ net) ;
- les dépenses supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire (+0,5 M€).

Il convient de souligner la rigidité des dépenses de la section de fonctionnement, principalement composées de la masse salariale (89 % des charges de gestion en 2020). Afin de réduire le taux de rigidité de ses charges, le SDIS entend poursuivre la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement par un pilotage et un contrôle strict des coûts.

3. Investissement

Les dépenses d'investissement du SDIS pour 2021 se concentrent sur une nouvelle politique immobilière et une actualisation du plan d'équipement reposant sur une refonte du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI).

Le SDIS entend financer l'investissement par l'épargne issue de la section de fonctionnement ainsi que par la contribution du Département. Le Département financera ainsi le SDIS en investissement à hauteur de 2 M€. Les éventuels pics d'investissement seront financés par l'emprunt.

Le SDIS recherche par ailleurs activement des financements de l'Etat, notamment dans le cadre des rénovations énergétiques des casernes de Gravelines, Villeneuve d'Ascq, Lesquin et Denain.

Dans le cadre du projet de reconstruction du Forum, et en dehors même des espaces libérés par le développement du télétravail, un espace suffisant sera réservé au SDIS pour y accueillir les personnels actuellement situés Place Rihour.

VIII. Finances et moyens généraux : présentation détaillée

A. Finances - Coopération transfrontalière et ingénierie des financements

1. Présentation générale

La stratégie départementale en matière financière vise au développement d'une culture de la recette au sein de la collectivité : mobiliser de nouveaux financements, auprès de l'Europe notamment, en renforçant l'expertise autour de la recherche de financements européens, mais également la recherche de financements innovants auprès de l'Etat ou d'autres structures.

Depuis la mise en place de la politique de développement régional en 1994, le Département du Nord est partenaire de la gestion de programmes européens.

Il est également historiquement présent dans la gouvernance des fonds européens et participe aux négociations qui portent la voix du territoire nordiste jusqu'à Bruxelles. Son inclusion dans la gouvernance pour la période 2014-2020 a couvert l'ensemble des programmes européens du territoire pour lesquels il a été partie prenante de la négociation. Cette implication s'est poursuivie dans le cadre des négociations de la politique de cohésion 2021-2027.

Le travail partenarial relatif à la programmation européenne 2021-2027 est enclenché depuis la fin de l'année 2019 et s'est poursuivi durant l'année 2020 malgré le contexte de crise sanitaire. L'année 2021 représentera une année particulière dans la mesure où elle marquera le début de la nouvelle période de programmation 2021-2027. Ainsi, les discussions sont encore en cours et pourraient représenter des enjeux significatifs pour le Département.

Le Département du Nord met en œuvre la stratégie de coopération transfrontalière votée en 2017, qui vise à renforcer son engagement dans la coopération avec ses territoires voisins. Cela se traduit par des collaborations renforcées avec les partenaires institutionnels, français et belges. Le Département poursuivra par ailleurs son soutien aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et Eurométropole Lille - Kortrijk – Tournai. Dans le cadre des nouveaux engagements au titre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, une réflexion est engagée autour de la constitution d'un GECT associant l'arrondissement d'Avesnes, celui de Vervins et la Belgique.

En 2021, le Département du Nord développera de nouvelles coopérations dans le cadre du partenariat multilatéral du Comité du Détroit lancé en 2020 avec le Département du Pas de Calais, le Comté du Kent, les Provinces belges de Flandre occidentale et orientale et la Province de Zélande.

Enfin, il continuera à promouvoir la coopération transfrontalière au sein de réseaux nationaux et européens de l'Assemblée des Départements de France (ADF), de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	0,3 M€	2,4 M€
Dont fonctionnement	0,3 M€	2,4 M€
Dont investissement	-	-

2. Fonctionnement

a) Situation générale

Les dépenses de fonctionnement sur l'année 2021 relatives à la délégation relations européennes et internationales sont stables. Elles s'élèveront à 0,3 M€ et financeront :

- des Groupements européens de coopération transfrontalière : 144 700 euros ;
- la participation aux programme Interreg : 59 500 euros ;
- le partenariat avec la Maison de l'Europe : 17 500 euros ;
- le projet Interreg Flandria Rhei : 37 000 euros ;
- le Comité du Détroit : 35 200 euros ;
- la cotisation annuelle à la Mission Opérationnelle Transfrontalière : 6 500 euros ;
- les frais de contrôleurs 1er niveau des projets Interreg : 2 000 euros ;
- des dépenses diverses (colloques, traduction, expositions) : 21 000 euros.

Les recettes en fonctionnement s'élèveront à 2,4 M€. Elles concerneront pour près de 1,4 M€ les projets financés au titre du FSE relatifs aux plateformes emploi, aux clauses d'insertion et à la maison départementale de l'insertion et de l'emploi de Lille ainsi qu'au projet « Un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi » qui mobilise des financements au titre du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

Les autres recettes, soit 1 M€ sont en lien avec les projets transfrontaliers menés dans le cadre des programmes Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen et 2 Mers et également en lien avec l'assistance technique et la gestion des programmes européens.

b) Présentation détaillée

(1) La gouvernance et l'animation des programmes européens

La participation du Département aux différentes instances de gouvernance des programmes européens lui confère une position privilégiée. Ce positionnement stratégique lui permet de mobiliser des financements pour des projets relevant de la solidarité territoriale et de la solidarité humaine, optimisant ainsi la mise en œuvre des politiques départementales.

C'est ainsi que le Département est associé à l'élaboration, à la gestion et au suivi de quatre programmes européens. Dans ce cadre, il se fait financer 8,2 ETP :

- le programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg V « France-Wallonie-Vlaanderen » pour lequel il bénéficie de financement au titre de l'assistance technique pour 1,8 ETP ;
- le programme de Coopération Interreg V des « 2 Seas Mers Zëeen » ;
- le Programme Opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ pour lequel le Département perçoit une participation pour la mobilisation d'un ETP ;
- le Programme Opérationnel national FSE : le Département est gestionnaire d'une subvention globale de 48 M€ et perçoit un financement FSE au titre de l'assistance technique pour 5,6 ETP.

(2) Les projets générant des recettes de fonctionnement

Les 2,4 M€ de recettes en fonctionnement concerneront les :

- huit projets Interreg « France-Wallonie- Vlaanderen », et de deux projets Interreg des 2 Mers qui ont été validés entre juillet 2016 et novembre 2019. Ils touchent les thématiques :
 - o du social : projets AP Réseau Service (Aide aux aidants de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie), AD IN (Alimentation Durable Inclusive) et En avant (emploi transfrontalier) ;
 - o de l'innovation sociale : Projets HAIRE et Empowercare ;
 - o de la ruralité : projets FLANDRIA RHEI et Partons 2.0 ;
 - o de la biodiversité : projet VEDETTE ;
 - o de l'information géographique : projet TransStat ;
 - o l'assistance technique du programme Interreg « France-Wallonie- Vlaanderen.
- projets financés au titre du FSE relatifs aux plateformes emploi, aux clauses d'insertion et à la maison départementale de l'insertion et de l'emploi de Lille ainsi qu'au projet « Un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi » qui mobilise des financements au titre du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) ;
- projets d'assistance technique et de gestion des programmes européens.

En 2020, le financement européen du projet « Réussis sans attendre » qui prolonge le projet « Un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'emploi » a été validé. Il sera mis en œuvre sur l'année 2022 et mobilise des financements au titre du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) à hauteur de 1 M€ pour un coût total de 1,4 M€ soit un taux de financement européen de 75 %. Ce projet vise à offrir un parcours aux jeunes allocataires du RSA ayant de 25 à moins de 30 ans et aux jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance, âgés de 16 à 21 ans, qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation ou en étude (NEET – « Not in Education, Employment or Training ») et leur permettra une insertion durable. L'accompagnement mené par les coachs et les animateurs-formateurs doit permettre de dessiner le projet professionnel du jeune, s'il n'en a pas, lever les freins à l'emploi et, surtout, autonomiser le jeune sur le marché de l'emploi pour lui assurer une insertion pérenne et durable.

Il est mis en œuvre par une équipe de 31 ETP qui assure un accompagnement spécifique pour la construction de leur projet professionnel et leur entrée en apprentissage.

Les projets portés par le Département dans le cadre des différents programmes européens de la période 2014-2020 ont permis le financement entre 50 et 75 % d'environ 100 agents soit près de 70 ETP.

Les dépenses valorisées concernent le temps de travail d'agents de la collectivité, des actions de communication, des études, la création et l'animation de réseaux professionnels, des équipements, entre autres.

(3) Le programme opérationnel national FSE

Le Département du Nord est gestionnaire d'une subvention globale FSE d'un montant de 48 M€ sur la période 2014-2021. La première tranche 2014-2017 de cette subvention globale FSE, d'un montant de 20,3 M€, a permis de soutenir essentiellement les dispositifs accompagnant le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Entre 2014 et 2017, 163 opérations ont été cofinancées pour un montant total de dépenses de 43 M€. Elles ont permis de mobiliser 20,8 M€ de crédits FSE.

De plus, trois dossiers à maîtrise d'ouvrage départementale relatifs aux plateformes emploi, à la démarche d'achats socialement responsables et à l'assistance technique ont bénéficié d'un financement FSE à hauteur de 60 % soit 1,6 M€. Les dépenses valorisées concernent la prise en charge d'environ 32 ETP sur les années 2015 à 2017.

La seconde tranche 2018-2021 de la subvention globale FSE d'un montant initial de 20,2 M€, dont 1,4 M€ spécifiquement dédié aux territoires du Sud du Département, a été portée à 28,4 M€ grâce à l'obtention de la réserve de performance, à la réaffectation des reliquats FSE de la première tranche 2014-2017 et à la négociation d'une enveloppe FSE complémentaire.

Cette deuxième tranche soutient les mêmes dispositifs que la première tranche.

Depuis 2018, 200 projets visant le retour à l'emploi ont fait l'objet d'un financement FSE à hauteur de 23 M€. Les financements attendus dans ce cadre sont portés par le budget insertion.

Les dossiers à maîtrise d'ouvrage départementale relatifs aux plateformes emploi et à la démarche d'achats socialement responsables ont bénéficié d'un financement FSE à hauteur de 60 % soit 2,5 M€. Les dépenses valorisées concernent la prise en charge d'environ 27 ETP sur les années 2018 et 2020. Ces projets seront reconduits en 2021.

Le dossier relatif à l'assistance technique FSE a bénéficié d'un financement FSE à hauteur de 60 % soit 0,7 M€. Les dépenses valorisées concernent la prise en charge de 5,6 ETP sur les années 2018 à 2021.

(4) Le plan de relance de la Commission européenne : REACT EU

La Commission européenne a mis en place le dispositif REACT EU qui correspond à l'équivalent européen du plan de relance national. Il vise à remédier aux effets de la crise sanitaire et de la crise économique et s'inscrit à la fois dans le programme opérationnel régional FEDER 2014-2020 et le programme opérationnel national FSE 2014-2020. Il s'adresse donc à des projets dont l'achèvement pourra se faire avant le 30 juin 2023.

Le montant REACT EU pour le périmètre FSE Etat pourrait atteindre 1,1 Md€. La répartition finale de cette enveloppe dépendra des arbitrages relatifs à la Facilité de Relance et de Résilience (FRR) et du périmètre d'éligibilité actuel des programmes 2014-2020.

Pour le volet FEDER, ces fonds estimés à près de 270 M€ pour les Hauts-de-France seront gérés par la Région mais concernent principalement des projets en investissement.

Les propositions de projets du Département susceptibles de s'inscrire dans REACT EU font l'objet d'échanges avec la Région et l'Etat. Ils concerneraient entre autre les thématiques de l'inclusion, du numérique, de l'efficacité énergétique ou encore de la mobilité.

La stabilisation des dispositifs éligibles à ces fonds et de leur périmètre financier interviendra durant le premier trimestre 2021. Il s'agira de valoriser des dispositifs permettant une mobilisation rapide des fonds.

Les recettes potentielles relatives à ces projets seront perçues à partir de 2022.

(5) La coopération transfrontalière institutionnelle

Comité du Déroit

En 2021, le Département s'impliquera dans le développement d'actions transfrontalières avec ses partenaires français, anglais, belges et néerlandais du Comité du Déroit, notamment via un dispositif de financement d'actions d'intérêt transfrontalier portées par des opérateurs de petite taille et la participation à l'étude Reeleaf sur la stratégie du Comité du Déroit pour un montant de 35 200 euros (délibération du 14 décembre 2020).

La stratégie du Comité du Déroit finalisée au 1er trimestre 2021 permettra au Département de mettre en œuvre le plan d'actions avec ses partenaires et de développer la communication autour de ce partenariat multilatéral original.

Participation financière aux deux Groupements Européens de Coopération Territoriale et adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière :

En 2021, la participation financière du Département au GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai sera maintenue. Concernant le GECT West-Vlaanderen/ Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, après 10 ans d'existence, son action fait actuellement l'objet d'une évaluation. La participation financière du Département sera éventuellement ajustée en fonction des nouvelles orientations retenues.

Le Département poursuit également sa cotisation à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Portefeuille de projets Flandria Rhei :

Avec l'ajout en 2019 du projet Interreg Qualicanes, le portefeuille réunit désormais 7 projets et s'étend jusqu'au 31 décembre 2022. En 2020, la crise sanitaire a contraint le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale à reporter plusieurs actions prévues en présentiel (« Traverse des Flandres transfrontalières » ou journée d'étude sur l'évolution des paysages et de l'architecture, atelier, réunions avec visites de sites, tournage d'un documentaire...).

Néanmoins, des efforts ont pu être portés sur l'élaboration d'outils de communication et de travail en commun : 2 vidéos pour les réseaux sociaux ; mise en ligne du site internet ; formations à l'usage de la plateforme numérique S'Pass comme espace de travail et de capitalisation ; préparation du documentaire, ainsi que sur l'organisation début 2021 en mode virtuel d'un atelier partenarial sur le thème de l'observation transfrontalière, en partenariat avec l'INSEE. En 2021 également, le tournage du documentaire devrait pouvoir se poursuivre, ainsi que la réalisation de bandes annonces à l'appui de ce dernier. Il est probable qu'un nouvel atelier soit organisé, sur le thème de l'accès aux services au public.

Partenariat avec la Maison de l'Europe de Dunkerque :

La première démarche initiée dans la perspective de remise à l'emploi des allocataires du RSA sous l'angle des opportunités d'employabilité frontalière, s'est déroulée sous forme d'expérimentation menée à petite échelle sur un territoire bien défini, celui du Dunkerquois.

Cette expérimentation, encadrée par le biais d'une convention de partenariat, consistait à identifier dix allocataires du RSA, mobiles et motivés à réintégrer le marché de l'emploi et à leur proposer notamment une formation linguistique intensive destinée à leur permettre de retrouver un emploi en Belgique.

Compte tenu de la réussite de l'expérimentation menée avec la Maison de l'Europe de Dunkerque en 2018, qui a permis un retour à l'emploi de 70 % des allocataires RSA bénéficiaires de l'action, le Département du Nord a renouvelé son partenariat avec la structure durant les 3 années du projet « En Avant » (2019-2021) et bénéficiera ainsi d'un cofinancement FEDER à hauteur de 50 %. Ainsi, depuis 2020, une session supplémentaire de coaching culturo-linguistique est mise en place annuellement par la Maison de l'Europe, via un financement complémentaire du Département de 10 000 €.

(6) La programmation européenne 2021-2027

L'année 2020 a permis au Département de poursuivre son implication tant au niveau politique que technique dans les négociations de la programmation européenne 2021-2027. Un important travail a été mené en interdépartemental permettant de porter des contributions techniques et des positionnements politiques au niveau régional et national. Les discussions sont encore en cours et la stabilisation des dispositifs éligibles à cette programmation ainsi que leur périmètre financier seront finalisés durant le premier semestre 2021.

Le Fonds de Transition Juste (FTJ)

La mise en place du Fonds de Transition Juste (FTJ) a été annoncée par la Commission européenne en début d'année 2020, soit avant la crise sanitaire. Ce fonds vise à permettre à l'Union européenne de devenir d'ici à 2050 le « premier bloc régional climatiquement neutre ». Il s'agit de permettre de sortir l'économie de l'approvisionnement en énergie carbonée en accompagnant les régions qui sont le plus dépendantes des énergies fossiles, principalement le charbon. Le fonds servira à financer le volet social de cette transition.

10 territoires départementaux seraient éligibles au FTJ dont le Nord et le Pas-de-Calais pour les Hauts-de-France. L'enveloppe FTJ représenterait 228 M€ sur la période 2021-2027 pour le Nord et le Pas-de-Calais, tous acteurs confondus (Région, DGEFP, Pôle emploi, OI...). Leur mobilisation se fera sur la base d'un « plan de transition territoriale juste » qui sera à élaborer par l'Etat en partenariat avec les Régions et auquel les Départements seront associés pour une soumission à la Commission européenne en 2021. Parmi les domaines d'intervention prévus l'inclusion active des demandeurs d'emploi concerne le Département et dans une moindre mesure les investissements dans la numérisation et la connectivité numérique.

Les recettes potentiellement mobilisables par le Département seront perçues à partir de 2022/2023.

Le Programme Opérationnel National (PON) FSE+

Les négociations sont actuellement en cours avec les services de l'Etat pour l'élaboration du Programme Opérationnel National FSE+ 2021-2027.

Les politiques publiques portées par le Département intégrées dans la dernière version du programme opérationnel concernent plus particulièrement :

- l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus ;

- le renforcement de l'employabilité des jeunes afin de favoriser leur accès à l'emploi.

La possibilité est offerte pour le Département de mobiliser du FSE + sur de nouvelles politiques et de nouveaux publics (les jeunes de l'aide sociale à l'enfance ou encore les mineurs non accompagnés) dans un contexte qui demeure encore incertain car le montant des enveloppes déléguées aux organismes intermédiaires n'est pas encore connu.

A ce stade, un des enjeux fort pour le Département demeure l'architecture de gestion territoriale du FSE+ qui sera validée par l'Etat.

Dans ce contexte, il gèrerait pour le territoire départemental une subvention globale FSE qui pourrait atteindre 92 M€. Cela contribuerait à mieux faire levier sur ses politiques et se repositionner en tant que chef de file de l'inclusion.

Le Programme Opérationnel régional FEDER FSE+

Une nouvelle phase de consultation sur le programme opérationnel régional a été organisée par la Région en janvier 2021 avec des réunions territoriales par département et des réunions thématiques.

La version finale du programme opérationnel devrait être soumise à la Commission européenne au plus tôt en mars 2021. L'enveloppe financière de ce futur programme opérationnel Hauts-de-France comprendra :

- 894 M€ de FEDER ;
- 231 M€ de FSE ;
- et 228 M€ de FTJ pour les territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Les politiques publiques du Département éligibles à cette programmation concerneraient :

- la biodiversité ;
- le renforcement des infrastructures vertes en milieu urbain ;
- l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et le logement social ;
- l'amélioration de l'offre de services publics dans le domaine de la santé et de la solidarité ;
- l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes ;
- l'inclusion active des demandeurs d'emploi.

Les recettes potentiellement mobilisables sur cette nouvelle programmation interviendraient à partir de 2023/2024.

(7) Les programmes de coopération territoriale européenne

Le programme de coopération territoriale européenne transfrontalier Interreg VI France/Wallonie/Vlaanderen devrait se poursuivre sur diverses politiques (environnement, mobilité, emploi transfrontalier, social, culture et tourisme).

Il est désormais acquis que le programme Interreg des 2 Mers prenne fin, compte tenu du Brexit, et soit redéployé au travers d'un programme transnational ou transfrontalier existant.

Les recettes potentiellement mobilisables sur cette nouvelle programmation interviendraient à partir de 2023/2024.

3. Investissement

Les recettes d'investissement sont intégrées aux budgets opérationnels concernés, permettant ainsi une vision du coût net des opérations pour le Département.

Sont donc présentés ci-dessous, les différents types de financement spécifiques mobilisables.

a) Plan de relance

Le gouvernement a lancé le 3 septembre 2020 un plan de relance de 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes. Il s'articule autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Deux volets concernent plus particulièrement le Département :

- le volet Écologie est au cœur du plan de relance avec 30 milliards d'euros destinés au financement de la transition écologique ;
- le volet Cohésion.

Une mobilisation des Préfets de département est en cours afin d'enclencher une contractualisation avec les Départements qui le souhaitent. Il convient donc de travailler, en lien avec les Préfet à maximiser le nombre de projet pour lequel le Département pourrait percevoir des financements.

Cependant, une vigilance est à avoir sur l'articulation entre le plan de relance de la Commission européenne et le plan de relance national. En effet, le plan de relance national étant cofinancé à 40% par l'Europe, il n'est pas possible de le cumuler avec des financements REACT EU.

b) Contrat de plan Etat Région 2014-2020 (CPER)

Le Contrat de plan Etat Région 2014-2020 a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2022.

Projets départementaux financés au titre du CPER 2014-2020

Projet	Coût total	Financement Etat	Financement Région
Contournement de Maubeuge	40 M€	10 M€	4,5 M€
Forum antique de Bavay : couverture du cryptoportique	7,2 M€	0,5 M€	3,6 M€

Le Département du Nord a été associé à l'élaboration des premiers éléments du CPER 2021-2027 dans le contexte d'avant la crise. Ses objectifs doivent désormais tenir compte d'un certain nombre de constats qui ont pu être faits à l'occasion de la crise sanitaire et répondre aux enjeux de la situation économique qui en découle. Il doit permettre de déterminer et financer sur la durée des actions pour répondre à ces deux enjeux sanitaires et économiques.

Les négociations sont en cours et devraient aboutir pour une signature à l'automne 2021.

c) Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Depuis 2019, la dotation globale d'équipement attribuée par l'Etat au Département a été remplacée par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID). Cette enveloppe de l'ordre de 5 millions d'euros par an a permis de financer plusieurs projets de rénovation de collèges, le Forum antique de Bavay, le musée Matisse, les collèges numériques, la maison France services de Bruay-sur-l'Escaut ou encore le bus France services du Cambrésis.

Pour 2021, une enveloppe complémentaire de DSID thermique a été prise en compte dans le cadre du plan de relance (8 M€).

La recette attendue en 2021 s'élèvera à 15,2 M€.

B. Affaires générales

1. Moyens généraux

a) Présentation générale

Les moyens généraux collaborent au bon fonctionnement des services départementaux dans la mise en œuvre des services publics auprès des Nordistes. Pour exercer leurs missions, les directions départementales disposent ainsi de moyens gérés par plusieurs directions dites « supports », dédiées à la mise en œuvre des prestations aux services.

Le contexte budgétaire et financier départemental nécessite des efforts constants de recherche d'optimisation des ressources et d'efficience dans la fourniture des moyens utiles au fonctionnement de l'administration.

Ainsi, la Direction des Moyens Généraux est engagée dans une démarche continue d'offre de services pour mettre à disposition de la Collectivité les moyens nécessaires et adaptés à l'exercice de ses missions tout en recherchant une optimisation permanente.

Le nouveau cadre de gestion budgétaire conduit à un partenariat plus étroit avec l'ensemble des services départementaux, les impliquant davantage dans le suivi de leurs consommations, dans l'objectif d'un dialogue de gestion renforcé et d'une optimisation des moyens.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	26 M€	0,2 M€
Dont fonctionnement	23,8 M€	0,2 M€
Dont investissement	2,2 M€	-

b) Fonctionnement

(1) Situation générale

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 sont évaluées pour les moyens généraux à hauteur de 23,8 M€, en augmentation par rapport au BP précédent de 2,9 M€.

En cours d'année 2020, le budget de fonctionnement a dû faire l'objet d'une augmentation importante de 15 M€ pour acquérir des Equipements de Protection Individuelle (EPI) dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. En 2021, les conditions d'achat des protections pour les agents se révèlent plus favorables qu'en 2020 (davantage de disponibilités des produits, prix unitaires en forte diminution). En parallèle, la vaccination des populations les plus fragiles permet d'espérer une année 2021 moins impactée par l'épidémie. Dans ce contexte, en 2021, le budget prévu aux achats d'EPI pour lutter contre la Covid-19 est proposé à hauteur de 2,5 M€ permettant de couvrir ces dépenses jusque fin juin 2021.

Le budget de fonctionnement des Moyens Généraux se décompose de la manière suivante :

- les déplacements : 3,5 M€ (3,5 M€ en 2020) ;
- les fournitures et services généraux : 8,4 M€ (5,3 M€ en 2020) ;
- la gestion des locaux (nettoyage et gardiennage) : 4,7 M€ (4,3 M€ en 2020) ;
- les affaires juridiques : 2,1 M€ (2,6 M€ en 2020) ;
- la communication : 2,1 M€ (2,1 M€ en 2020) ;
- la gestion des véhicules : 3 M€ (3,1 M€ en 2020).

En 2021, le budget consacré aux déplacements professionnels est stable à 3,5 M€ par rapport à celui du BP 2020, tout en intégrant une revalorisation des indices d'indemnité kilométrique. A noter qu'en 2020, une forte baisse des déplacements a été constatée du fait des confinements liés à l'épidémie.

Les moyens alloués pour les fournitures et les services généraux augmentent de 5,3 M€ en 2020 à 8,4 M€ pour 2021, du fait de dépenses supplémentaires de protection des agents contre la Covid-19, et malgré une démarche conséquente d'optimisation des autres dépenses.

La progression de 4,3 M€ en 2020 à 4,7 M€ en 2021 du budget consacré à la gestion des locaux s'explique par des dépenses supplémentaires de nettoyage des locaux dues à la crise sanitaire, ainsi que par l'augmentation du coût de l'externalisation de l'entretien à la suite du départ d'agents d'entretien. Les dépenses de gardiennage se stabilisent à 1,2 M€ en 2021 en tenant compte de la suppression du gardiennage du Forum, en raison du commencement des travaux de restructuration, et du nombre de sites à prendre en charge.

Dans les années à venir, l'objectif d'une administration « zéro papier », avec la dématérialisation, devrait induire une diminution de la consommation du papier (environ -8 % par an) et des frais d'envois postaux.

(2) Présentation détaillée

Rénovation du support des commandes de fournitures

La vétusté des outils actuels, et la mise en place du nouveau cadre budgétaire sont l'occasion de revoir le processus de commande des fournitures par les services. Le support actuel « Cyber Marché » n'est plus adapté au nouveau mode de livraison à mettre en place. L'acquisition d'un nouveau support de type « Market Place » est en cours, il permettra la dématérialisation et l'optimisation du traitement des demandes des services ainsi qu'un lien direct entre les fournisseurs et les services. Le processus est engagé et les premiers marchés y seront accessibles en 2021.

Externalisation du nettoyage des locaux départementaux

En 2021, le déploiement de l'externalisation de l'entretien des locaux se poursuivra au fil des départs des agents d'entretien propreté, induisant ainsi une augmentation du coût de cette prestation contrebalancée par une diminution de la masse salariale.

Les dépenses de nettoyage liées à la crise sanitaire

En 2020, la crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires de nettoyage des locaux s'élevant à 0,3 M€.

Celles allouées au BP 2021 prévoient la poursuite des prestations engagées en 2020 (désinfection, nettoyage approfondi...).

Mise en place d'un marché de stockage, de livraison, de gestion informatique des stocks et de suivi des livraisons de produits liés à l'activité du Département du Nord

La pandémie liée à la Covid-19 a mis en lumière un besoin de stockage et de livraison d'équipements de protection en « masse » (masques chirurgicaux, alternatifs, FFP2, gels hydro-alcooliques, sprays désinfectants, visières, gants, blouses, charlottes, etc.). En ce sens, un marché a été passé avec un logisticien prenant en charge ces prestations pour un montant annuel de 85 K€ HT.

Les dépenses et recettes juridiques

Le montant de 2,1 M€ inscrit en dépenses de fonctionnement (et de 0,2 M€ en investissement) au titre des moyens généraux sous la responsabilité de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public (DAJAP) correspond à l'activité juridique et contentieuse du Département (honoraires d'avocats et autres auxiliaires de justice, ainsi que les frais de justice, frais d'expertise résultant d'une décision de justice, frais irrépétibles et astreintes, à l'exclusion des dépenses indemnitaires réglées sur les crédits gérés par les directions opérationnelles) et à des assurances.

Ces dépenses résultent :

- soit du recours à un avocat lorsque le ministère d'avocat est obligatoire ou à un auxiliaire de justice (à l'exclusion des frais de notaire qui sont acquittés sur les crédits des opérations immobilières) ;

- soit d'un choix d'externalisation pour certains contentieux spécifiques, ou pour des consultations juridiques lorsqu'une spécialisation particulière est requise, afin de sécuriser les politiques et projets départementaux et prévenir d'éventuels contentieux ;
- soit du règlement des primes d'assurances sur les garanties dommages aux biens, dommages-ouvrage, tous risques expositions et responsabilités départementales (Responsabilité Civile) ;
- soit de frais d'expertise mis à la charge de la Collectivité par le juge.

Le volume budgétaire ainsi défini correspond à une trajectoire relativement stable, et pourrait être ajusté en cours d'année si certains contentieux, tels que le contentieux Mineurs Non Accompagnés (MNA), structurellement de masse, reprenaient la tendance inflationniste des précédentes années (2017-2019).

A ces 2,1 M€ s'ajoutent 0,3 M€ de crédits en fonctionnement et de 0,2 M€ en investissement, rattachés aux dépenses de fournitures et services généraux, au titre des dépenses d'insertion pour les procédures d'achat au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou dans les journaux locaux ou spécialisés.

Il convient également de relever que les primes d'assurances pour la flotte automobile (0,4 M€) sont rattachées au programme « Gestion des véhicules » évoqué ci-dessous

La prévision de recettes liées à la mission « administrateur ad hoc », s'établit à 0,1 M€, en stabilité par rapport aux budgets prévisionnels depuis 2018. Il s'agit de recettes liées à l'action volontariste du Département dans le cadre de la protection de l'enfance, consistant à faire représenter en justice les mineurs victimes lorsque les personnes investies de l'autorité parentale, ou la famille, ne sont pas en capacité de porter une affaire en justice pour leurs enfants mineurs, ou lorsque leurs intérêts sont en opposition. Ces recettes correspondent à des frais de justice que les condamnés doivent verser au Département quand ce dernier gagne un procès pénal. En 2020, et malgré l'arrêt des procédures judiciaires lié au contexte sanitaire, le nombre de désignations reste constant par rapport à 2019.

Il pourrait néanmoins connaître une croissance exponentielle au titre de l'année 2021, compte tenu des retards pris par les juridictions et de certaines situations familiales délicates exacerbées en période de confinement. Des difficultés de recouvrement à l'encontre des débiteurs parfois insolvables ont amené une réflexion au sein de la Collectivité et sont actuellement en train d'être surmontées. Les recettes liées à cette mission pourraient donc connaître une progression au cours de l'année 2021.

Il convient de relever qu'au titre de l'année 2020, d'autres recettes d'un montant de 1,5 M€, correspondant à des dommages et intérêts et des frais irrépétibles décidés par le juge au profit de la Collectivité ou à des indemnisations d'assurance, ont été encaissées. 0,1M€ ont été inscrits avec prudence au BP 2021 compte tenu de leur caractère incertain.

Les dépenses dédiées aux véhicules

Pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé un budget global de 3 M€, en légère baisse par rapport à 2020 (-0,05 M€), malgré une hausse prévisible du poste assurances des véhicules (+0,05 M€, soit 0,4 M€).

Cette baisse est principalement portée par le poste carburant (-0,1 M€, soit 1,95 M€). En effet, le projet Nord durable doit permettre de développer le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture et inciter à limiter les déplacements.

La communication

Ces crédits, stables par rapport à 2020 (2,1 M€), sont pour la moitié destinés au magazine le Nord. Ils sont aussi dédiés à d'autres supports de communication, à la présence du Département à différents événements, aux déplacements du Conseil Départemental Jeunes ou aux réceptions. Pour l'exercice 2021, des crédits seront encore dédiés spécifiquement au déploiement de la communication digitale (agent virtuel d'information, amélioration de la visibilité des informations sur internet, Design système numérique...).

c) Investissement

Les dépenses d'investissement pour les moyens généraux en 2021 intègrent :

- 0,7 M€ pour du matériel, de l'outillage et de la signalétique ;
- 0,2 M€ pour les annonces et insertions en matière d'achat public ;
- 0,1 M€ pour le développement de la communication digitale.

Il est en outre prévu un budget de 1,1 M€ pour le renouvellement de la flotte départementale de véhicules légers. Aujourd'hui, la flotte départementale est composée de 999 véhicules légers et 140 vélos. L'acquisition de véhicules émettant moins de 110g de CO2 se poursuit avec notamment la poursuite d'achat de VL électriques et hybrides.

2. Patrimoine

a) Présentation générale

Afin de remplir ses missions de service public, le Département dispose d'un patrimoine important. Il mène une politique visant à assurer l'accessibilité aux services du Département, garantir une qualité d'accueil des usagers, en particulier dans le cadre de compétences sociales et offrir aux agents des bonnes conditions d'exercice de leurs missions.

Il assure l'entretien et la maintenance des bâtiments en complément d'un programme de reconstruction et rénovation. On peut citer notamment la réception des travaux de construction de l'UTPAS d'Hazebrouck acquise en l'état futur d'achèvement prévue fin du 1^{er} trimestre 2021.

La politique patrimoniale permet une gestion active du patrimoine bâti et non bâti permettant de limiter les dépenses locatives et de céder le patrimoine non utilisé.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	41,1 M€	20,1 M€
Dont fonctionnement	16,3 M€	0,3 M€
Dont investissement	24,8 M€	19,8 M€

b) Fonctionnement

Il est proposé un budget de 16,3 M€ en dépenses et de 0,3 M€ en recettes, stable par rapport à 2020.

La gestion du parc immobilier départemental nécessite de multiples interventions de maintenance et d'entretien qui visent à maintenir à niveau les immeubles, la prise en charge des dépenses liées à la consommation des fluides, le paiement des loyers, charges et impôts ainsi que la mise en œuvre de déménagements.

Le Département a recours au parc locatif privé pour le logement de certains de ses services et loue à des tiers une partie du patrimoine dont il est propriétaire.

Locations immobilières – Dépenses (6,3 M€)

L'enveloppe prévue en 2021 est en légère baisse par rapport à 2020, suite à la résiliation de la location de l'immeuble Centrale Gare (186 K€).

Locations immobilières – Recettes (0,3 M€)

Le montant des recettes 2020, à hauteur de 0,3 M€, est reconduit en 2021 :

- Revenus des Locations immobilières : 265 K€ ;
- Fermages/Servitudes : 29 K€ ;
- Récupération TF et TEOM : 11 K€.

Forum – locations immobilières (2,7 M€)

En complément des dépenses évoquées ci-dessus, s'ajoutent les locations immobilières liées au projet de restructuration du Forum pour un montant de 2,7 M€ (correspondant aux locations des bureaux aux Arcuriales et rue Paul Duez).

Maintenance Gros Entretien et Renouvellement (7,3 M€)

Dans le respect de ses obligations réglementaires, le Département réalise la maintenance des installations techniques par le biais de marchés de maintenance confiés à des entreprises qui portent sur la sécurité incendie, les ascenseurs, les installations thermiques et les portails automatiques.

Parallèlement, il assure à travers les marchés à bons de commandes l'ensemble des prestations de dépannage des installations.

A travers la mise en place des contrats de maintenance des installations thermiques et techniques, le Département maîtrise la consommation énergétique des bâtiments.

Les évolutions de l'organisation départementale doivent être traduites spatialement. Dans ce cadre, il est fait appel en plus des prestations en régie à un prestataire extérieur en charge des déménagements.

c) Investissement

Le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction et de réhabilitation associée à un programme d'entretien et de maintenance régulière et d'équipement.

(1) Dépenses d'investissement : 24,8 M€

Maintenance Gros Entretien et Renouvellement (8,9 M€)

Le Département continue sa politique de pérennisation du parc :

- l'entretien – maintenance comprenant la maintenance programmée (programmation de travaux dont la création d'abris à sels pour les services de la voirie, maintenance multi-technique) et les interventions pour travaux d'urgence ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, adopté le 6 juillet 2015 par le Conseil Départemental du Nord et validé par le préfet le 27 novembre 2015.

Travaux, acquisitions, reconstruction, construction (5,1 M€)

Les crédits alloués permettront :

- de poursuivre les travaux d'aménagement en vue de la livraison de l'UTPAS d'Hazebrouck acquise en l'état futur d'achèvement prévue fin du 1er trimestre 2021 ;
- de démarrer les études sur la rénovation partielle de l'EPDSAE de Bauvin, le regroupement des services de Cambrai et la relocalisation de l'UTPAS de Lille Moulin ;
- d'accompagner Partenord dans les missions qui lui sont confiées de Maitrise d'ouvrage de l'UTPAS de Condé-sur-Escaut et de la MEF d'Aulnoye-Aymeries.

Regroupement des services départementaux au Forum (10,9 M€)

Les travaux dans le cadre du regroupement des services départementaux au Forum se poursuivent en 2021. Les crédits alloués à cette opération sont de 10,9 M€

(2) Recettes d'investissement : 19,8 M€

L'exercice 2021 sera marqué par une recette d'un montant important : La vente d'une parcelle sur le site du Forum départemental pour un montant de 18,4 M€.

Par ailleurs, d'autres cessions sont également prévues en 2021 pour un montant cumulé de 1,4 M€ :

- Hazebrouck – UTPAS 19 rue Warein (0,38 M€) ;
- Hazebrouck – DTPAS 22 rue de la sous-préfecture (0,48 M€) ;
- Valenciennes – EPDSAE 102 bis rue de Condé (0,18 M€) ;
- Caudry - 228 Rue de Saint Quentin (0,32 M€).

3. Systèmes d'information et e-administration

a) Présentation générale

En 2020, pour répondre aux besoins de travail à distance engendré par la crise sanitaire, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a mis en place de nouvelles infrastructures et solutions techniques et déployé de nombreux PC portables et téléphones mobiles.

La sécurité de l'architecture technique a également été renforcée par la mise en place d'un centre d'opérations de sécurité (SOC), le déploiement d'une technologie de détection de menaces sur les ordinateurs et serveurs (Endpoint Detection and Response – EDR2) et d'un antivirus nouvelle génération plus performant.

Quelques chiffres :

- 90 kits de visio conférence installés sur le territoire en 2020 ;
- 6 766 PC portables actifs au 10 octobre 2020 ;
- 2 847 téléphones voix et 3 433 Smartphones actifs au 10 novembre 2020.

De nombreux projets fonctionnels ont été également mis en production en 2020 tels que :

- pour la DGA Solidarité (DGASOL) : évolutions de la Plate-forme Emploi des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la solution Esabora pour les appels à projets enfance et insertion, mise en œuvre de l'application « Réussir Sans Attendre » et des consultations en ligne...
- pour la DGA Partenaire et Ressources (DGAPAR) : mise en œuvre du E-recrutement, de la gestion de la masse salariale, de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), de la gestion de courrier, de la Gestion Electronique du Document (GED) Marchés Publics et des évolutions de l'application frais de déplacement.
- pour la DGA Solidarité Territoriale (DGAST) : évolution de la billetterie des musées, de la restauration et de l'approvisionnement local des collèges.

Pour l'année 2021, la DSI accompagne 196 projets tous domaines confondus.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	23,4 M€	-
Dont fonctionnement	10,5 M€	-
Dont investissement	12,9 M€	-

b) Fonctionnement

Les crédits de fonctionnement ont évolué et participent notamment au renforcement des investissements (contrats de maintenance sur les outils métier), au développement des nouveaux modes de travail (avec notamment la mise en place de la généralisation du télétravail), et à la mise en place des projets des « directions métiers » et de modernisation du Système d'Information Départemental.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2021 intègrent en outre l'utilisation du SOC (centre d'opérations de sécurité) et l'hébergement de l'application Parcours RSA.

c) Investissement

S'agissant du socle technique, le BP 2021 finance à hauteur de 8,5 M€ :

- les centres de services applicatifs et techniques ;
- le déploiement des équipements réseaux ;
- le déploiement des outils collaboratifs ;
- le développement de la sécurité ;
- les évolutions de l'infrastructure technique ;
- le déploiement de postes de travail et des équipements de mobilité ;
- la poursuite de l'équipement des salles de réunion en KIT visio.

La Direction des Systèmes d'Information accompagne sur le BP 2021 :

- la DGASOL, à hauteur de 1,4 M€, sur les projets (migration Phileas/Iodas, rénovation financière, développement de la carte usager, Portail autonomie (PCRM), Business Document...);
- la DGAST, à hauteur de 1,5 M€, sur les projets (mise en œuvre de la plateforme des subventions, du Système d'Information Patrimonial, et de la plateforme de réservation animation sportive, les évolutions fonctionnelles pour les musées, la voirie et le Système d'Information Géographique...);

- la DGAPAR, à hauteur de 1,4 M€, sur les projets (mise en œuvre de la nouvelle version de Pléiades, de la solution Market Place, de Nord Data, du Système d'Information Achat Public, du management du document...).

4. Assemblée départementale

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	8,7 M€	-
Dont fonctionnement	8,7 M€	-
Dont investissement	0,03 M€	-

Les dépenses liées à l'Assemblée départementale sont consacrées :

- à la volonté de donner une place importante à l'initiative des élus, dans le cadre des politiques en direction des acteurs associatifs et publics qui participent à l'animation des territoires au travers du dispositif des Actions d'Intérêt Local (AIL). Ce dispositif est maintenu dans le cadre du BP 2021 sur la base des conditions définies à l'exercice 2020. Son montant est porté à 2,4 M€ (+0,18 M€/BP 2020, correspond à la réinscription du solde non consommé de 0,18 M€ de l'enveloppe 2020 compte tenu de la crise sanitaire) ;
- aux activités d'organismes qui rayonnent sur l'ensemble du territoire du Département du Nord, ou à des manifestations au caractère départemental ou national (Fonds Départemental d'Intervention (FDI) avec 0,4 M€ en fonctionnement et 0,03 M€ en investissement) ;
- aux cotisations volontaires et participations statutaires dont le Département s'acquitte pour sa participation à des organismes de regroupement facilitant l'exercice de ses compétences, l'Assemblée des Départements de France (ADF) notamment, ou l'adaptation de ses méthodes de gestion. Le volume de ces dépenses est égal à 0,3 M€ dans une trajectoire stable depuis 2018 ;
- aux dépenses concernant directement les élus, dans les conditions définies par la loi et par les délibérations du Conseil départemental : indemnités de mandat, remboursement de frais de déplacement, formation des élus selon le régime institué par la loi en 1992.

Outre les dépenses concernant les élus en cours de mandat, ces crédits intègrent la subvention à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN), qui verse les pensions de retraites aux anciens conseillers généraux ayant cotisé à ce régime associatif avant 1992.

Cette subvention d'équilibre est accordée chaque année dans les conditions définies par la loi qui a supprimé ce régime de pension mais l'a maintenu jusqu'à extinction des bénéficiaires. Les rapports financiers entre le Département et l'ARCGN sont régis par une convention triennale (actuellement 2019-2021) qui définit une trajectoire financière sur la même durée. Elle fait l'objet

d'un avenant annuel reprenant le montant de la subvention décidée par le Conseil départemental ou sa Commission permanente.

Le volume total des dépenses liées aux élus est égal à 5,7 M€ avec une trajectoire stable.

C. Ressources humaines

1. Présentation générale

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif s'élèvent à 407,7 M€. Elles sont en augmentation de 10,1 M€, soit +2,5 %, par rapport au BP 2020 (397,6 M€). Le BP 2021 a été construit sur la base de la réalisation budgétaire, et non des crédits ouverts, de l'exercice 2020. Dans ce cadre, l'augmentation du BP 2021 rapportée au CA prévisionnel 2020 est de 6,5 M€. L'objectif ainsi recherché est d'effectuer une inscription au plus proche des prévisions de réalisation pour 2021.

Ce budget se compose à 98,9 % de dépenses de paye et à 1,1 % de dépenses hors paye (formation, frais d'accident de travail, médecine professionnelle, etc.).

En 2021, les recettes (restaurant administratif, chèques déjeuner, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), etc.) sont estimées à 5,8 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2021	408 M€	5,8 M€
Dont fonctionnement	407,7 M€	5,8 M€
Dont investissement	0,3 M€	-

2. Fonctionnement

a) Situation générale

(1) Effectifs des agents permanents

S'agissant des agents permanents, le projet du BP 2021 prévoit une stabilisation des effectifs pour l'ensemble de la Collectivité.

Le coût de l'effet Glissement Vieillesse Technicité est estimé à 5,6 M€, auquel il convient d'ajouter le dernier volet des accords Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), représentant une dépense supplémentaire de 2,3 M€.

La politique d'externalisation des fonctions d'agent d'entretien sera poursuivie en 2021.

(2) Evolution des autres effectifs et nouveaux dispositifs

L'enveloppe annuelle de CDD définie les années précédentes est renouvelée en 2021 dans les proportions suivantes : 3 400 mois CDD.

Sont renouvelés en 2021 les dispositifs de ressources humaines suivants :

- service civique volontaire : le Département accueille et accompagne une soixantaine de jeunes en service civique volontaire mobilisés sur l'accompagnement numérique au sein des services départementaux. Le coût de cette mesure est estimé à environ 77 K€.
- boursiers : le Département du Nord octroie depuis 2019 une bourse aux élèves assistants sociaux en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année d'étude, et depuis 2020 aux Educateurs Spécialisés. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse. Le coût de cette mesure est estimé à environ 176 K€.
- immersion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : le Département du Nord continuera à développer l'immersion professionnelle des allocataires du RSA afin de faire découvrir les métiers de la Collectivité, voire de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment.
- stage et apprentissage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis afin de dynamiser les ressources humaines, faire connaître les projets du Département, transmettre les savoir-faire, créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers dont le Département a besoin et auxquels il proposera chaque fois que nécessaire un recrutement au terme de l'accueil proposé.

Les nouveaux dispositifs de ressources humaines qui seront mis en place en 2021 sont les suivants :

- bourses : dans une dynamique de recrutements de nouveaux potentiels sur des postes ouverts, et plus particulièrement s'agissant de la politique de recrutements des médecins territoriaux, le Département du Nord lancera un dispositif permettant aux étudiants en médecine l'octroi d'une bourse. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de médecin, pendant une durée de 3 ans. Le coût de cette mesure est estimé à environ 20 K€.
- événements : le Département organisera des événements à destination des écoles d'ingénieurs et de techniciens afin de communiquer sur les projets départementaux et favoriser l'attractivité de la Collectivité auprès de ces étudiants. Le coût de cette mesure est estimé à environ 10 K€.
- mobilités durables : dans le cadre de la politique de transition écologique et solidaire, le Département du Nord versera un forfait mobilités durables aux agents pour des déplacements domicile-travail en cycle ou cycle à pédalage assisté personnel dont ils assurent l'entretien. Le coût de cette mesure est estimé à environ 25 K€ en 2021.
- Travaux d'intérêt Général (TIG) : le Département du Nord est inscrit dans une démarche d'accueil des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général en leur offrant une structure d'accueil et de réinsertion par le travail en collectivité. Le coût de cette mesure est estimé à environ 6 K€.
- fin de contrat dans la fonction publique : le Décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 prévoit le versement d'une indemnité de fin de contrat à compter de 2021. Cette indemnité est versée aux contrats de moins d'un an sous certaines conditions. Le coût de cette mesure est estimé à environ 0,32 M€.

(3) Recettes

En 2021, les recettes du budget des Ressources humaines sont estimées à 5,8 M€ et se répartissent ainsi :

- remboursements sur les rémunérations et les chèques déjeuners : 5,2 M€ ;
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) : 0,3 M€ ;
- recettes diverses : 0,3 M€.

b) Présentation détaillée

(1) Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le Département a mis en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018. Il a été déployé progressivement depuis 2018, au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels permettant son application aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Depuis 2020, l'ensemble des cadres d'emplois a intégré le dispositif.

La part variable du dispositif, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), a pour objet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Le CIA est versé en décembre de chaque année, en fonction de la valeur professionnelle obtenue à l'issue de l'entretien professionnel annuel.

La somme de 2,7 M€ a été allouée à ce complément de rémunération en 2018 et 2019. Ce montant a été revalorisé de 0,61 M€ en 2020 afin d'intégrer les cadres d'emplois exclus du dispositif avant 2020⁹. Le montant total accordé au CIA en 2020 est de 3,31 M€. Ces crédits sont reconduits en 2021.

(2) Développement de l'offre de formation

En 2021, la politique de formation sera renforcée afin d'être plus attractive, multimodale et adaptée aux défis présents et futurs du Département : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, nouvelle convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion, professionnalisation des équipes Ressources Humaines (RH), développement de la formation à distance...

La formation interne sera également redynamisée dans le cadre de la création d'une « Nord académie » en développant de nouveaux contenus selon des modes diversifiés, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents.

Le budget consacré à la formation des agents départementaux s'élève à 1,7 M€ en 2021.

⁹ Cadres d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement, des sages-femmes, des cadres de santé paramédicaux, des puéricultrices cadre de santé, des cadres de santé (infirmiers et techniciens paramédicaux), des puéricultrices (décret 2014), des puéricultrices (décret 1992), des infirmiers en soins généraux, des infirmiers, des techniciens paramédicaux, des auxiliaires de puériculture et des conseillers des activités physiques et sportives.

(3) Evolution de l'état du personnel

Un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions) sont à prendre en compte.

Il est ainsi proposé :

- la création de 169 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire ;
- la suppression de 169 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire.

(4) Fonctionnement des groupes d'élus – dépenses du personnel

Les dépenses de paie intègrent une enveloppe de 0,9 M€ au titre des dépenses de personnel consacrées au fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 944), respectant la limite de 30 % du montant total des indemnités des élus fixée par l'article 15 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

(5) Montant de l'allocation sociale de fin d'année versée aux agents départementaux

Par délibération du 20 octobre 2008, le Conseil départemental a précisé le principe d'indexation des montants de l'allocation sociale sur « l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires ».

Le traitement minimum mensuel des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé en 2020, les montants nets de l'allocation sociale de l'année 2020 sont donc reconduits pour l'année 2021 avec notamment :

- 1 700,25 € pour les agents de catégorie A,
- 1 567,97 € pour les agents de catégorie B,
- 1 428,41 € pour les agents de catégorie C.

(6) Contribution en faveur du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les employeurs publics sont tenus de verser une contribution au FIPHFP s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6 % de l'effectif.

Le Département du Nord maintient un taux d'emploi qui s'élève à 10,27 % en juin 2020, supérieur de 4 points au taux légal de 6 %.

Une nouvelle convention de partenariat avec le FIPHFP a été signée en novembre 2020 pour la période 2020-2023. Le budget total du programme d'actions financé par le FIPHFP s'élève, sur cette période, à 995 092 €.

(7) Subvention aux associations du personnel

Pour 2021, il est proposé d'inscrire 1,1 M€ correspondant à la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales.

Une subvention de 8 000 € est aussi proposée pour l'Association Sportive Du Nord (ASDN) dont l'objectif consiste à valoriser l'image du Département du Nord par la pratique sportive compétitive de ses agents.

Il est également proposé d'inscrire une subvention de 2 000 € à l'association Nord Sénior pour son action en faveur des agents retraités du Département du Nord.

3. Investissement

L'accent est mis pour l'investissement sur le matériel spécifique en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi que sur le matériel innovant pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi et lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques.

Comme en 2020, les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du déploiement du télétravail seront renforcées.

Pour 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,28 M€ (+70 K€ par rapport au BP 2020) afin de pouvoir poursuivre ces achats tant par l'accord-cadre de 2018 que dans la démarche transverse avec les directions acheteuses du Département.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021**

OBJET : Budget primitif 2021 du budget annexe Laboratoire départemental

Le budget primitif 2021 du budget annexe du Laboratoire départemental retrace les dépenses du Laboratoire départemental public qui prend en charge deux grands domaines d'activité : les secteurs Santé animale et Hygiène alimentaire.

En 2020, le Laboratoire départemental a été réquisitionné par le Préfet pour participer au dépistage de la Covid-19 et a réalisé 9 000 analyses RT PCR Sars-Cov-2 qui ont entraîné une augmentation exceptionnelle des recettes de l'ordre de 300 000 € et des charges pour un montant de 200 000 €. Le gain net obtenu participera donc au résultat qui sera intégré lors du budget supplémentaire.

Par rapport au budget primitif 2020, les crédits 2021 sont en légère augmentation (+51 950 € dont +45 450 € sur les mouvements réels) :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020
Dépense	2 585 456,00	2 637 406,00	51 950,00
Ordre	179 000,00	185 500,00	6 500,00
Fonctionnement	153 000,00	159 500,00	6 500,00
Investissement	26 000,00	26 000,00	0,00
Réel	2 406 456,00	2 451 906,00	45 450,00
Fonctionnement	2 253 456,00	2 292 406,00	38 950,00
Investissement	153 000,00	159 500,00	6 500,00
Recette	2 585 456,00	2 637 406,00	51 950,00
Ordre	179 000,00	185 500,00	6 500,00
Fonctionnement	-	-	-
Investissement	179 000,00	185 500,00	6 500,00
Réel	2 406 456,00	2 451 906,00	45 450,00
Fonctionnement	2 406 456,00	2 451 906,00	45 450,00
Investissement	-	-	-

Les dépenses de fonctionnement sont affectées aux dépenses de personnel (1,47 M€), à l'entretien et la gestion des bâtiments (0,17 M€), à la gestion courante du laboratoire (0,65 M€), et à la dotation aux amortissements (0,16 M€ en mouvements d'ordre).

- POINT PRINCIPAL N°2 -

Ces dépenses sont couvertes par :

- le produit des facturations d'analyses (1,7 M€, en hausse de +0,2 M€ du fait de l'augmentation du nombre d'analyses BVD - Diarrhée Virale Bovine). Par ailleurs, le Laboratoire départemental n'effectue plus depuis fin 2020 de tests PCR dans le cadre du Covid. Aucune recette n'est ainsi prévue dans ce cadre au BP 2021 ;
- la subvention d'équilibre du budget principal (0,74 M€, en baisse de -0,15 M€ par rapport au BP 2020).

Les dépenses réelles d'investissement (0,19 M€) sont affectées à des acquisitions de matériels. Elles sont financées par la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement (mouvement d'ordre).

Les différentes inscriptions budgétaires entraînent la mise à jour des autorisations d'engagement et de programme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe laboratoire départemental pour l'exercice 2021, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant annexée au rapport (annexe 1) :

		BP 2021
Section de fonctionnement		
Dépenses		2 451 906,00
Ordre		159 500,00
Réel		2 292 406,00
Recettes		2 451 906,00
Ordre		-
Réel		2 451 906,00
Section d'investissement		
Dépenses		185 500,00
Ordre		26 000,00
Réel		159 500,00
Recettes		185 500,00
Ordre		185 500,00
Réel		-

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;

- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;

- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;

- POINT PRINCIPAL N°2 -

- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe Laboratoire public départemental, selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2021	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM2 2020	181 343,88
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	181 343,88
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	181 343,88

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe Laboratoire public départemental, selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2021	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2020	1 079 439,32
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	51 295,83
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 130 735,15
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 130 735,15

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé pour les exercices 2016 et suivants.

Le 19 février 2021, le Président du Conseil départemental a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France, les observations définitives de sa juridiction sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé par le Département du Nord pour les exercices 2016 et suivants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Il convient de donner acte de la communication de ce rapport au Conseil départemental.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner acte à Monsieur le Président de la communication au Conseil départemental, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France, sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé pour les exercices 2016 et suivants.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Adoption du vote électronique pour les réunions des instances délibérantes du Département

Le mode de prise de décision par le Conseil départemental et par la Commission permanente laisse une grande part à l'assentiment de l'Assemblée. Lorsqu'il est procédé à un vote formel, celui-ci doit intervenir dans les conditions prévues à l'article 56 du règlement intérieur du Conseil départemental, soit à main levée, soit au scrutin public par appel nominal, soit au scrutin secret.

Depuis l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prise pour faciliter le fonctionnement des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut se réunir en visioconférence. Le mode de votation ne peut alors être que le scrutin public, à l'exclusion du scrutin secret. En application de l'article 6 de cette ordonnance, le scrutin public peut se dérouler soit dans la forme usuelle de l'appel nominal, soit « par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité ».

Contrairement à l'autorisation de réunir les organes délibérants des collectivités territoriales en visioconférence, qui ne semble pas avoir vocation à être reconduite au-delà de la période d'état d'urgence sanitaire, la possibilité de procéder au scrutin électronique pour l'adoption de leurs délibérations n'est pas limitée par la loi. En revanche, elle n'est pas actuellement prévue par le règlement intérieur du Conseil départemental et le recours au scrutin électronique doit donc faire l'objet d'une délibération afin de sécuriser le recours à ce mode de votation.

Je propose donc de modifier et compléter le règlement intérieur dans ce sens. Toutefois, le recours au vote électronique comme mode ordinaire de prise de décision ne doit pas aboutir à le substituer aux modes actuellement prévus, mais à en faire un quatrième mode de votation. De même, il est proposé d'exclure le recours au scrutin électronique lorsque le vote doit intervenir au scrutin secret, soit qu'il soit obligatoire en vertu de la loi, soit qu'il soit demandé par les membres de l'Assemblée dans les conditions prévues à l'article 59 du règlement intérieur.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le recours au scrutin électronique pour la prise des décisions du Conseil départemental et de la Commission permanente dès la présente réunion ;
- d'adopter les modifications au chapitre XIII « Les modes de votation » du règlement intérieur du Conseil départemental dans les termes du projet ci-joint en annexe du présent rapport.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Liste des marchés publics supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2020

L'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental, peut-être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, l'Assemblée départementale, par délibération du 12 octobre 2015, a donné délégation à son Président pour prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et des avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte, les listes des marchés et avenants passés au cours de l'année 2020 et d'un montant supérieur à 40 000 € HT, nouveau seuil de l'obligation de mise en concurrence, sont produites en annexes 1 et 2.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation des listes des marchés et avenants passés en 2020 figurant dans les annexes 1 et 2, en application de la délibération DA/2015/582 du 12 octobre 2015.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Modification de la délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental en matière d'exercice du droit de préemption

Le Conseil départemental a, lors de sa réunion du 2 avril 2015, délégué au Président du Conseil départemental une partie de ses pouvoirs dans les conditions prévues aux articles L.3211-2 et L.3221-10 à L.3221-13 du code général des collectivités territoriales.

Ces délégations ont été complétées par plusieurs délibérations du Conseil départemental du 24 avril 2015, du 12 octobre 2015 et du 29 juin 2020.

Ainsi que le prévoit la loi, le Conseil départemental a fixé des limites à l'exercice de ces pouvoirs et les délégations n'ont pas toujours été consenties dans leur expression maximale.

Il en va ainsi de la délégation prévue par l'article L.3221-12 du code général des collectivités territoriales. Celui-ci dispose :

« Le président du conseil départemental peut, par délégation du conseil départemental, être chargé d'exercer, au nom du département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme. Il peut également déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions que fixe le conseil départemental. Il rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence. »

La délibération N°DA/2015/239 du 2 avril 2015 décide, entre autres délégations :

4) Délégation en matière d'exercice des droits de préemption dont le Département est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme (article L.3221-12 CGCT).

Le Conseil Départemental délègue au Président, pour la durée de son mandat, la compétence pour exercer au nom du Département le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles et sur toute aliénation de biens situés dans une zone de préemption instaurée à ce titre au profit du Département qui lui serait soumise au moyen d'une déclaration d'intention d'aliéner.

La limitation de cette délégation au seul cas des Espaces Naturels Sensibles s'avère trop réductrice au regard des nécessités de certains dossiers immobiliers particuliers. La réussite de ceux-ci peut être conditionnée à une coopération entre le Département et des collectivités détentrices du droit de préemption urbain et susceptible d'en déléguer l'exercice au Département dans ces affaires.

En conséquence, il s'avère nécessaire d'élargir la délégation consentie au Président pour autoriser ces cas, ainsi que le cas symétrique où le Département délègue son droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles.

Je propose au Conseil départemental :

- de charger le président du conseil départemental d'exercer, au nom du département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, y compris décider la préemption sur toute délégation du droit de préemption urbain qui serait décidée par la collectivité compétente au profit du Département afin de permettre la réalisation d'une opération sous maîtrise d'ouvrage départementale ou concernant le Département ;
- le président du conseil départemental peut également déléguer l'exercice du droit de préemption du Département à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé en zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) a été adopté le 9 octobre 2017 (DOSAA/2017/137) en application de l'article L121-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le RDAS est un document opposable à tous. Il précise les dispositions légales et réglementaires applicables aux bénéficiaires. Il peut être complété par des dispositions plus favorables pour le bénéficiaire.

Concernant les aides destinées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, le RDAS précise notamment les modalités de contribution des usagers et les modalités de paiement des établissements en cas d'absences des résidents (périodes d'hospitalisation et périodes hors hospitalisation).

Les dispositions indiquées dans le RDAS n'étant pas suffisamment explicites et lisibles, tant pour les usagers que pour les partenaires, il est proposé de préciser les modalités de reversement des ressources des usagers et les modalités de paiement des établissements selon la nature des absences (distinction entre les absences pour hospitalisation et les absences hors hospitalisation) et selon la nature de l'hébergement (hébergement permanent, temporaire et en accueil de jour).

Cette clarification des modalités d'absences selon le type d'absence, leur durée et selon les natures d'hébergement (permanent, temporaire et accueil de jour), s'avère d'autant plus indispensable que les absences hors hospitalisation se sont accrues pendant cette période de crise sanitaire, engendrant des difficultés d'interprétation des règles actuelles.

1) Volet « Personnes en situation de Handicap » : évolution des règles d'absences de l'aide sociale en établissement (annexe 1)

Le Code de l'Action Sociale et des Familles distingue les absences pour hospitalisation des autres absences. Il précise que les modalités de contribution des personnes aux frais d'hébergement pendant leur absence doivent être indiquées dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Si la définition des absences pour hospitalisation est claire, les autres types d'absences recouvrent aussi bien les absences pour maladie ordinaire que celles relevant du souhait des usagers.

Il est proposé d'exclure les absences pour maladie ordinaire du quota des 35 jours d'absences autorisées et ce dans le but de ne pas entraver les souhaits de retours en famille. Par ailleurs, le RDAS précisera que l'absence se décompte à partir de la 1^{ère} journée sans présence dans l'établissement. Ces nouvelles dispositions s'avèreront plus favorables aux usagers dans la mesure où les absences pour maladie ordinaire n'impacteront pas leur droit à congés.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire clairement les modalités spécifiques aux hébergements temporaires et aux accueils de jour, afin d'apporter la meilleure compréhension possible pour les bénéficiaires.

Les règles d'absence dans le RDAS actuel et celles proposées en modification sont reprises en annexe du présent rapport.

Hébergement temporaire

Le bénéficiaire verse une contribution à l'établissement correspondant au forfait hospitalier. En cas d'absence, le montant de cette contribution n'est pas dû.

Accueil de jour

Le bénéficiaire participe aux frais de repas fixés par l'établissement. En cas d'absences, le bénéficiaire n'est pas tenu de régler sa contribution.

2) Volet « Personnes Agées » : évolution des règles d'absences de l'aide sociale en établissement (annexe 2)

Le Code de l'Action Sociale et des Familles distingue les absences pour hospitalisation et les autres absences, la durée (inférieure et supérieure à 72 heures) et précise que les modalités de contribution des personnes aux frais d'hébergement pendant leur absence doivent être indiquées dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

En cas d'absence, de quelque nature que ce soit, le montant du tarif GIR5/6 n'est pas facturé au résident dès le 1^{er} jour d'absence. L'absence se décompte à partir de la 1^{ère} journée sans présence dans l'établissement.

Ces dispositions sont applicables aux personnes accueillies dans des établissements assurant un hébergement et un entretien complet : USLD (Unité de Soins de Longue Durée) et EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Concernant la participation du bénéficiaire à ses frais d'hébergement, ce dernier est tenu de reverser 90% de ses ressources à l'établissement (assurant un hébergement et un entretien complet) et peut autoriser l'établissement à les percevoir. Aussi, il est proposé d'indiquer les modalités de perception des ressources par les établissements comme suit :

Dès l'entrée dans la structure, l'établissement a la possibilité de demander aux bénéficiaires une provision correspondant au reversement des ressources selon les règles de l'aide sociale. Dès que la décision d'admission à l'aide sociale est notifiée, la provision est régularisée.

La personne hébergée au titre de l'aide sociale (ou son représentant légal) perçoit ses revenus et doit s'acquitter elle-même de sa contribution aux frais de séjour. Toutefois, la perception de ses revenus, y compris l'allocation de logement, peut être assurée par l'établissement :

- soit à la demande de l'intéressé ou de son représentant légal, par courrier avec accusé de réception du responsable de l'établissement,
- soit à la demande de l'établissement, lorsque l'intéressé ou son représentant légal ne s'est pas acquitté de sa contribution pendant trois mois minimum.

La perception des revenus par l'établissement ne peut intervenir que si le Département donne son autorisation, pour une durée maximum de 4 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement doit être sollicité.

Dans ce cas, la personne concernée doit fournir toutes les informations et tous les pouvoirs nécessaires

à l'encaissement des revenus par le comptable de l'établissement ou par le responsable de l'établissement. Ce dernier reverse mensuellement à l'intéressé ou à son représentant légal le montant du reste à vivre auquel il a droit.

Les règles d'absence dans le RDAS actuel et celles proposées en modification sont reprises en annexe du présent rapport.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les modifications du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) prévues dans le présent rapport et reprises dans les annexes ci-jointes.

Les modifications du RDAS seront effectuées sur le document mis en ligne sur le site lenord.fr.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Assouplissement de l'offre médico-sociale sur le champ du handicap

Lancée dans le cadre de la mise œuvre du schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022, l'expérimentation de la « nouvelle nomenclature » traduit l'ambition inclusive et solidaire en faveur des Nordistes en situation de handicap que le département du Nord a souhaité engager sur l'ensemble de son territoire. L'Assemblée départementale, par délibération du 1^{er} juillet 2019 (DOSAA/2019/257) a autorisé une phase d'expérimentation.

Cette « nouvelle nomenclature » apporte de la souplesse administrative dans les parcours des usagers. Elle vise à atténuer le cloisonnement entre les différents types d'accompagnement des personnes en situation de handicap et supprime les limites d'âge fixé pour la prise en charge par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) adultes.

Ces nouvelles possibilités ont fait l'objet d'une expérimentation menée à partir du 1^{er} septembre 2019 pendant 18 mois avec 8 associations gestionnaires de 63 établissements. Au regard de cette expérimentation qui s'est révélée positive et après concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS), il est proposé de généraliser aux 229 ESSMS du département, 8 des 9 assouplissements de la « nouvelle nomenclature » et de prolonger, pendant deux ans, l'expérimentation sur la suppression des barrières d'âge, afin d'en étoffer l'évaluation.

I/ Présentation de la « nouvelle nomenclature », une démarche départementale ambitieuse

Prévue par le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, la « nouvelle nomenclature » simplifie la typologie des ESSMS du secteur du handicap (foyer de vie, foyer d'hébergement, etc.), fixée à l'article L.312 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le dispositif de la « nouvelle nomenclature » permet également d'apporter une réponse individualisée à chaque personne en situation de handicap et de construire des solutions d'accompagnement conformes au projet de vie de la personne.

La démarche du Département est plus ambitieuse. La « nouvelle nomenclature » regroupe 9 assouplissements, décrits dans le cahier des charges annexé au présent rapport, dont les gestionnaires d'établissement du territoire peuvent se saisir sans avoir à demander de dérogation ou de notification d'orientation supplémentaire et sur la base d'un circuit d'aide sociale simplifié :

- la modularité de l'accueil ;
- le sureffectif ;
- la sortie vers le milieu ordinaire ;
- le droit à l'essai ;
- l'accompagnement partagé ;

- l'offre de recours territorial ;
- la suppression des barrières d'âge ;
- l'accueil temporaire sur des places vacantes ;
- la prolongation de l'accueil temporaire.

II/ Le bilan favorable de l'expérimentation départementale de la « nouvelle nomenclature »

Afin de mettre au point le dispositif et de sécuriser son déploiement, une phase d'expérimentation autour d'un nombre réduit d'associations volontaires a été décidée par une délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2019 (DOSAA/2019/257). Dans ce cadre, huit gestionnaires volontaires, regroupant l'ensemble des ESSMS de l'ex-Direction Territoriale de Flandre Maritime ainsi que les Associations de parents d'enfants inadaptés (APEI) des territoires de Lille Roubaix-Tourcoing et Valenciennes et représentant 63 établissements et services, ont testé les neuf assouplissements de la nouvelle nomenclature.

L'expérimentation a débuté le 1^{er} septembre 2019 et s'est déroulée sur un peu plus d'un an, perturbée cependant par la gestion de la pandémie de la covid-19.

Sur le plan qualitatif, l'ensemble des associations expérimentatrices ont exprimé leur satisfaction quant aux opportunités que la démarche offrait pour les personnes en situation de handicap. Au niveau quantitatif, 43 usagers ont mobilisé la « nouvelle nomenclature » et tous les assouplissements ont été mobilisés. La majorité des assouplissements a été utilisée à plusieurs reprises par les expérimentateurs. Ces dispositifs, favorisant pour les uns le parcours et l'inclusion des personnes en situation de handicap (modularité de l'accueil, sortie vers le milieu ordinaire et droit à l'essai) et, pour d'autres, l'accompagnement des cas complexes (accompagnement partagé), répondent donc à des besoins du territoire.

Pendant la pandémie de covid-19, l'ordonnance du 25 mars 2020 a proposé aux gestionnaires des assouplissements correspondant à ceux de la nouvelle nomenclature. La majorité des gestionnaires du département ont ainsi eu recours à la nouvelle nomenclature. L'ordonnance a donc été un tremplin pour la généralisation du dispositif en termes de simplification administrative et de solution en période de crise sanitaire.

L'évaluation de la suppression des barrières d'âge nécessite d'en prolonger l'expérimentation sur le même échantillon d'associations, afin de disposer d'éléments d'analyse suffisants en matière de satisfaction des besoins et d'associer étroitement l'ARS à cette démarche. Il est proposé de prolonger de deux ans cette expérimentation en raison du contexte sanitaire. Le résultat de celle-ci sera évalué en 2023, en vue d'une possible généralisation.

La généralisation de huit assouplissements de la « nouvelle nomenclature » et la prolongation de l'expérimentation de la suppression des barrières d'âge s'appuieront sur le cahier des charges qui a fait l'objet d'ajustements lors de l'expérimentation, en concertation avec les gestionnaires (Cf. annexe 1).

Afin d'optimiser la mise en œuvre du dispositif, un suivi semestriel sera réalisé avec les gestionnaires. L'objectif est de suivre le parcours des personnes en situation de handicap et de mesurer la mobilisation des assouplissements proposés. Une communication destinée à l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'aux personnes en situation de handicap sera réalisée.

Je propose au conseil départemental :

- 2/2 -

- de m'autoriser à généraliser, dans le cadre du décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, huit des neuf assouplissements de la « nouvelle nomenclature » dès le 1^{er} avril 2021 sur l'ensemble du territoire départemental, sur la base du cahier des charges annexé au présent rapport ;
- de m'autoriser à prolonger de deux ans, jusqu'au 31 mars 2023, l'expérimentation de la suppression des barrières d'âge par les huit associations de la première expérimentation (sur le territoire des Flandres maritimes l'APEI de Dunkerque, l'Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI), l'Aide aux Personnes Agées ou à Handicap Moteur (APAHM), l'APF France handicap, et Trisomie 21, ainsi que l'APEI de Lille, l'APEI de Roubaix-Tourcoing et l'APEI de Valenciennes), sur la base du cahier des charges annexé au présent rapport.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie pauvreté - Rapport d'exécution 2020.

Par délibération du 17 décembre 2018 (DGASOL/2018/428), le Département du Nord a été le 1er Département à s'engager résolument dans la lutte contre la pauvreté aux côtés de l'Etat par la signature d'une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

En cohérence avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les enfants, les jeunes, leur famille et les personnes les plus éloignées de l'emploi sont au cœur de cette mobilisation départementale. Les signataires se sont ainsi engagés à développer, promouvoir et soutenir des actions pour mieux répondre aux attentes des parents et des familles en développant de nouvelles réponses territoriales diversifiées et l'accès à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), facteur clé de lutte contre la pauvreté.

Cette Convention, déployée sur trois ans pour 50 millions d'euros, à part égale entre l'Etat et le Département du Nord, permet depuis sa mise en oeuvre le financement de 12 actions. En 2020, trois nouvelles actions, dites « d'initiative départementale », sont venues renforcer la programmation originelle en étayant le soutien aux Nordistes les plus fragilisés en sortie de confinement, en développant la formation des travailleurs sociaux et en permettant à des jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement renforcé via les ateliers d'insertion.

Dans le cadre de cette même Stratégie nationale, l'Etat, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont engagés sur une convention commune concernant le Bassin minier. Cette convention d'appui engage l'Etat et le Département du Nord depuis le mois de juillet 2019 sur 6 actions pour un budget de 2,5 millions sur trois ans.

La mise en œuvre de ces 21 actions est présentée dans le rapport d'exécution 2020 annexé.

I. LES ENGAGEMENTS DU SOCLE DE LA CONVENTION : LES AVANCEES POUR L'ANNEE 2020

1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

La préparation des jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté s'anticipe et doit être impulsée dès l'âge de 16 ans. Des moyens sont mobilisés pour leur accompagnement vers l'autonomie et favoriser leur insertion professionnelle, d'une part en renforçant les politiques existantes et d'autre part en développant de nouveaux projets en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Le repérage le plus en amont possible des facteurs de risque de « sortie sèche » est désormais permis par la mise en place d'entretiens à 16 et à 17 ans et la définition d'un projet d'accès à l'autonomie.

Par ailleurs, le Département renforce ses partenariats et soutient des projets innovants afin de diversifier la palette de solutions possibles en matière d'accès au logement des jeunes en :

- facilitant l'accès au logement : projets d'accès au logement, de préparation à l'autonomie et d'accompagnement dans le logement (aide à l'installation, mise en œuvre d'une banque de l'équipement avec Emmaüs) ; un accompagnement dans et vers le logement, via les services d'aide à domicile (Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) Métropole) ; ou encore un travail étroit avec les bailleurs sociaux, notamment Partenord Habitat, dans le cadre de la convention 2018-2021 où un objectif de relogement de 100 jeunes majeurs par an est fixé (jeunes issus de l'ASE, Mineurs Non Accompagnés (MNA), jeunes en structures (Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), hébergement d'urgences) ;
- préparant et soutenant les jeunes sortant de l'ASE dans leur parcours d'accès à l'autonomie : prévention de la rupture des parcours par l'ajustement du dispositif « Entrée dans la vie adulte » (EVA), l'octroi d'une bourse de soutien aux études supérieures ou encore le développement de l'insertion des jeunes par l'extension du coaching « IEJ » (Initiative emploi jeune). Enfin, des formations-actions sont mises en place par l'association « Laisse Ton Empreinte » dans le Douaisis, le Valenciennois, l'Avesnois et le Cambrésis afin de développer les pratiques professionnelles de repérage et d'accompagnement des jeunes en risque de rupture ;
- maintenant le lien et le soutien apporté aux jeunes après leur sortie des hébergements de l'ASE : nouveaux accompagnements et soutiens proposés par les services de protection de l'enfance pour les jeunes majeurs ;
- accompagnant et sécurisant l'accès à l'autonomie des MNA (Mineurs non accompagnés) : nouvelle offre d'accompagnement portée notamment par les dispositifs TRAJET et GME.

2. Expérimenter des maraudes mixtes Etat-ASE

Les maraudes ont pour principal but d'aller vers les jeunes en errance, qui ne recourent pas aux services sociaux et échappent de fait à l'ensemble des dispositifs d'inclusion sociale. L'expérimentation a été lancée en 2019 dans le Denaisis par la constitution d'une équipe de 3 éducateurs spécialisés. Ce sont ainsi près de 470 jeunes et leurs familles qui ont été rencontrés sur le terrain, avec près de 140 accompagnements éducatifs accomplis, dont 105 concernant des mineurs. Afin d'assurer une réponse et la scolarisation des enfants vivant dans des squats ou des campements identifiés, une action est conduite par La Sauvegarde du Nord afin de repérer les enfants sur 4 communes de la Direction Territoriale Métropole Roubaix-Tourcoing (DTMRT) et 3 communes de la Direction Territoriale Métropole Lille (DTML). Ce dispositif a permis en 2020 le suivi de 16 familles et de près de 40 enfants.

3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité et référent de parcours

Pour garantir à tous un accueil social et familial en généralisant le 1^{er} accueil inconditionnel de proximité, le Département du Nord a favorisé les démarches « d'aller vers » par la mise en place d'un accueil inconditionnel global multicanal (téléphonique, physique et numérique) : mise en place de la plateforme téléphonique initiée dans un premier temps sur la DTMRT, déploiement progressif de 45 médiateurs numériques en service civique dans les Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) et les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) notamment. Une charte du 1^{er} accueil a aussi été élaborée avec les partenaires et adoptée en Conseil départemental du 29 juin 2020.

La démarche de référent de parcours est engagée au travers de formations des professionnels et permettra d'associer plus fortement les personnes accompagnées et de mieux coordonner les acteurs.

Le Département a ainsi permis, en territoire, de ^{2/3}faciliter l'exercice pour chacun de ses droits. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Département du Nord propose 6 Maisons France Services (MFS) labellisées par l'État : à Hondschoote, au Cateau-Cambrésis (anciennes Maisons de services au public), à Bruay-sur l'Escaut et via trois structures itinérantes dans l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis. Les « Bus France Services » desservent ainsi 60 communes réparties dans l'ensemble des territoires, à raison d'une journée par mois dans chaque commune. Ils permettent d'améliorer l'accès aux services publics pour tous en milieu rural, en toute confidentialité, avec accès aux personnes à mobilité réduite. Ces services sont développés en lien avec 6 opérateurs (Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Pôle emploi, La Poste), 3 partenaires institutionnels (Ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances publiques) et des partenaires locaux (Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) Nord – Pas-de-Calais ou encore l'Espace Info Energie au Cateau-Cambrésis).

4. Favoriser l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active

Des moyens ont été fortement mobilisés pour renforcer l'accompagnement et le 1^{er} accueil des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi. Ce sont ainsi 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) qui ont été ouvertes, en proximité dans les territoires. En 2020, près de 29 300 allocataires du RSA ont été invités dans les MDIE, dans un délai moyen de 22 jours (19 jours depuis septembre 2020) : 4 711 ont été pris en charge par un coach, dont 49 % ont retrouvé un emploi ou sont entrés en formation qualifiante au bout de 3 mois.

Organisée du 23 au 27 novembre 2020 par le Département, Pôle emploi et la Région, en partenariat avec les acteurs de l'insertion, la semaine « Réussir sans attendre » a aidé plus de 6 000 allocataires du RSA (sur 8 000 allocataires mobilisés). En cinq jours, plus de 730 actions ont été programmées autour de cinq domaines : les secteurs en tension, les services aux particuliers et les services à domicile, les jeunes, l'insertion par l'activité économique et le transfrontalier. Près de 500 événements ont eu lieu en présentiel, dans les agences Pôle emploi et au sein des MDIE (dans le respect des mesures sanitaires). 256 actions se sont déroulées à distance (dont 93 webinaire et 50@salon), les allocataires ayant été préparés en amont par leurs coaches. 300 entreprises étaient présentes, ainsi que 150 organismes de formation et 300 partenaires dans le cadre des opérations « Coup de pouce ».

A la mi-janvier 2021, 644 allocataires ont retrouvé un emploi, 3 302 participants ont pu passer au moins un entretien d'embauche, 1 023 ont bénéficié d'un « coup de pouce » et 175 se sont engagés dans une formation qualifiante. Cette opération fera l'objet d'une troisième édition en 2021.

Fin 2019, le Département a lancé son site Nordemploi.fr qui, parmi les nombreux services apportés, mutualise les offres d'emploi captées par Pôle emploi et les Plateformes emploi du Département au bénéfice de l'emploi des allocataires du RSA. Le site Nord emploi permet un rapprochement automatique entre les allocataires du RSA et les offres d'emploi sur la base des compétences attendues pour le poste et les capacités de mobilité des allocataires. Mi-décembre 2020, le site internet recense 8 219 inscrits (allocataires en parcours professionnel hors Pôle emploi), sur la plateforme.

Enfin, sur le Bassin minier, le Département est fortement mobilisé pour l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi. Les travaux d'investissement qui font l'objet des opérations intégrées de rénovation des cités minières, mais également toutes les actions de gestion quotidienne des cités et d'utilisation des équipements créés ou rénovés, doivent permettre de construire des parcours vers l'emploi pour les habitants du territoire. Pour cela, le Département entend mobiliser la clause d'insertion pour les allocataires du RSA par l'engagement, premièrement, d'une mission d'accompagnement pour l'identification des dispositifs d'insertion et des conditions de leur mise en œuvre dans le cadre des chantiers de l'engagement pour le renouveau du Bassin minier, deuxièmement, par le recrutement de deux chargés d'appui clauses sociales au sein des Plateformes territoriales de l'emploi et de l'insertion professionnelle et troisièmement, en développant une Plateforme mobilité, consolidant ainsi une offre pérenne et durable de solutions de mobilité, via l'attribution de subventions à l'association Wimoov.

II. LES ENGAGEMENTS A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT DU NORD

1. Egalité des chances dès les premiers pas de la vie

Le Département du Nord s'engage dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles, autour d'actions de soutien à la parentalité, de médiation familiale, d'accueil d'éveil et de prévention. Ainsi, le Département a ouvert 2 Maisons Des Parents (MDP) en 2019, l'une sur Valenciennes, avec une antenne à Denain, et la seconde à Douai. Pour 2020, ce sont plus de 371 sollicitations faites aux MDP, avec 686 rencontres individualisées auprès des parents, 325 participants aux actions collectives et près de 170 rencontres partenariales (juridique, médiation familiale), grâce à la mise en place de ces deux équipements en territoire. La mise en place de ces MDP se poursuivra sur d'autres territoires en 2021, avec l'ouverture de 2 MDP : Cambrai et Tourcoing avec une antenne à Roubaix.

Enfin, le Département s'engage à développer les places d'accueil d'éveil sur le territoire du Bassin minier et à mettre en œuvre, coordonner et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage.

2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux de l'enfant en libérant du temps pour les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le Département du Nord s'engage à accompagner, dans le respect de leurs parcours de vie, les enfants et leurs familles et souhaite développer des actions de prévention. Comme le prévoit la Stratégie nationale, des propositions d'allègement des tâches techniques confiées aux services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sur l'évaluation des agréments des assistants maternels, sont engagées à travers une externalisation, afin de dégager du temps pour les professionnels, notamment des puéricultrices, pour développer des actions de prévention dès le plus jeune âge. Un marché pour l'externalisation a été confié à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) sur les territoires du Valenciennois, du Douaisis et de la Sambre-Avesnois. Cette externalisation a été déployée au cours du second semestre 2020, pour l'ensemble du Département. Afin de prévenir les inégalités sociales de santé, installées avant six ans, voire trois ans, le Département propose, en cohérence avec la politique de prévention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le Bassin minier, un parcours de santé, à l'issue notamment des examens de 2 ans et 4 ans réalisés par la PMI.

3. Garantir le parcours de formation de tous les jeunes

En 2020, le Département a proposé un accompagnement renforcé à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (en lien avec l'accompagnement éducatif et individuel développé au sein des clubs de prévention auxquels ils sont rattachés) très éloignés de la formation, de l'emploi et des dispositifs de droit commun, au sein des ateliers d'insertion sociale et professionnelle portés par les clubs de prévention. Ce sont ainsi 18 jeunes qui ont été accompagnés en atelier d'insertion et 35 jeunes dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), soit 303 jeunes.

Le Département du Nord s'engage sur l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes, en personnalisant les interventions et en facilitant les logiques de parcours. Pour ce faire, il agit en prévention sur l'évitement du décrochage scolaire par le renforcement de 10 postes d'Agents de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSSES) depuis le 1^{er} janvier 2021 (soit 30 postes supplémentaires au total depuis le lancement de la Stratégie pauvreté). Le Département est aussi particulièrement attentif à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, notamment vers l'apprentissage. Plus spécifiquement sur le Bassin minier, le Département reconnaît le rôle positif de l'internat comme outil de prévention et de socialisation et apporte son soutien aux familles en participant financièrement aux frais, dans le cadre de son Règlement départemental d'aide sociale.

Par ailleurs, afin de répondre aux situations particulièrement complexes des jeunes confiés à l'ASE auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux du Département, des moyens importants sont mobilisés, qui ont permis de créer sur le Département quatre équipes mobiles qui viennent appuyer les

interventions des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux et les assistants familiaux. Deux équipes mobiles ont été mises en place en 2019 : une sur la Métropole – La Sauvegarde du Nord, une sur le Bassin minier avec l'Association des Flandres pour l'Education, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) ; et deux autres en 2020 : une seconde équipe sur le Hainaut (AFEJI) et une autre sur les Flandres (AFEJI). Plus de 130 enfants ont été accompagnés en 2020. Au-delà de l'intervention de ces équipes mobiles, des places de repli sont progressivement créées afin de permettre, dans les situations de crise, une prise en charge spécifique répondant aux besoins des enfants et de leurs familles. Ce projet sera mené en concertation avec l'Agence Régionale de Santé afin de pouvoir articuler les réponses dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Par ailleurs, une dynamique autour des groupes socio-éducatifs (GSE), instance de coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et éducatifs intervenant principalement et collectivement sur des situations difficiles, est en cours de réalisation afin de définir un cadre commun d'intervention et d'harmoniser les pratiques territoriales. Depuis le début de la Stratégie pauvreté, le nombre de GSE est passé de 22 à 52 sur le Département.

Pour soutenir les jeunes et les enfants les plus vulnérables, fragilisés par la crise sanitaire, le Département a mis en place des mesures de soutien aux organismes de colonies de vacances à destination des jeunes accueillis à l'ASE en accueil familial, aux centres sociaux, pour des séjours d'oxygénation notamment.

Enfin, concernant la formation, le Département apporte des moyens avec l'Etat sur la formation des bénévoles des espaces de vie sociale (EVS), notamment ceux du Bassin minier, afin de favoriser une implication des habitants et de consolider les projets associatifs. Le Département et l'Etat propose également de développer un plan de formation des travailleurs sociaux autour de six thématiques : la participation des personnes, « aller vers », le développement social et travail social collectif, le travail social et les territoires, l'insertion socio-professionnelle, le travail social et le numérique.

En raison de la crise sanitaire, une nouvelle action a été portée au sein de la Stratégie pauvreté afin de soutenir les Nordistes fragilisés en sortie de confinement. Ce fonds d'aide exceptionnel (FAE) a permis de juillet à décembre 2020 d'attribuer 2 638 aides, à 35 % pour des personnes isolées et à 60 % liées à des besoins de première nécessité. Le FAE est reconduit pour 6 mois en 2021.

L'ensemble des actions de la Stratégie pauvreté est décliné dans le rapport d'exécution annexé, pour un montant de 21 783 931 € en 2020, à égalité Etat-Département du Nord.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le rapport d'exécution 2020 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, ci-joint ;
- de m'autoriser à le transmettre à Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 : adoption des critères des publics prioritaires au relogement dans le parc social

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 a été cosigné le 19 décembre 2019 par le Préfet du Nord et le Président du Conseil départemental. Il définit les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins (publics prioritaires au logement social) et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Le Plan est co-piloté par l'État, le Conseil départemental et la Métropole Européenne de Lille (MEL) sur l'arrondissement de Lille.

I. Un travail partenarial

L'année 2020 a été consacrée à la définition des critères d'éligibilité des publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024, comme indiqué lors de son adoption par le Conseil départemental du 18 novembre 2019 (DIPLE/2019/345).

Ainsi, les Comités Techniques Territoriaux (CTT) ont travaillé avec leurs partenaires locaux, et notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dotés d'une convention intercommunale du logement (CIL) pour intégrer les nouvelles catégories de publics prioritaires, et préciser les critères d'éligibilité au Plan.

En parallèle, un comité technique restreint Etat/Département/MEL a été organisé en septembre 2020 pour harmoniser les travaux des différents CTT.

Enfin, le 26 novembre 2020, s'est tenu le comité de pilotage du PDALHPD complété par une phase de consultation de ses membres sur la définition des publics prioritaires du plan du 4 au 18 décembre 2020.

II. Les publics prioritaires du Plan 2019-2024

Les travaux menés s'inscrivent dans le cadre de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 qui a redéfini les catégories de ménages victimes du mal logement dans l'article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) en prévoyant de nouveaux publics prioritaires.

Ainsi, le nouveau PDALHPD détermine 14 catégories de publics prioritaires :

- les personnes en **situation de handicap** dans le parc privé,
- les ménages confrontés à un **taux d'effort excessif du loyer** dans le parc privé,
- les **sortants de détention**,
- les hébergés en **dispositif institutionnel**,
- les sortants de **logement adapté, accompagné** ou de **transition**,
- les personnes **retrouvant un emploi après une longue période de chômage**,

- les ménages en **logement insalubre**,
- les ménages en **logement non décent** dans le parc privé,
- les personnes **victimes de violences**,
- les personnes **victimes de traite humaine**,
- les ménages en situation de **sur-occupation** dans le parc privé,
- les personnes **dépourvues de logements**,
- les personnes **hébergées chez un tiers**,
- les **menacés d'expulsion**.

Ces publics peuvent bénéficier de logements réservés relevant du contingent préfectoral aux conditions suivantes :

- un critère de ressource unique : 2 Revenus de Solidarité Active (RSA) ou 2,5 RSA pour les personnes isolées précaires de moins de 30 ans,
- une demande en cours de logement social,
- des dérogations au critère de ressources sont possibles, après étude et au cas par cas, pour les publics suivants :
 - les victimes de violences,
 - les victimes de traite humaine,
 - les sortants d'hébergement,
 - les sortants de détention,
 - les sortants de logement adapté, accompagné ou de transition,
 - les ménages logés en habitat insalubre.

L'annexe 1 jointe au présent rapport définit, pour chaque catégorie de public, leurs critères d'éligibilité.

Une évaluation des critères d'éligibilité des publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024 est prévue fin 2021 afin de mesurer les impacts de ces évolutions.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les nouveaux critères d'éligibilité des publics prioritaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024, selon le tableau de l'annexe 1 jointe au présent rapport.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Motion "Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes" déposée par le groupe Socialiste, Radical et Citoyen et le groupe Communiste, Républicain Citoyen et apparentés.

Lors de la réunion du Conseil départemental du 15 février 2021, dans le respect de l'article 41 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, le groupe Socialiste, Radical et Citoyen ainsi que le groupe Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés ont déposé conjointement, par la voix de leur président de groupe d'élus respectif, une motion ayant pour objet l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes.

Considérant que le sujet de la motion, au-delà de ses implications départementales, relève avant tout de domaines régaliens, et en application du même article du règlement intérieur, celle-ci a été renvoyée à la commission thématique de référence « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Prévention Santé, personnes âgées, Personnes en situation de handicap » afin qu'elle émette un avis préalable à l'examen de la motion par le Conseil départemental lors de sa réunion du 15 mars 2021.

La motion "Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes" est jointe au rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de se prononcer sur la motion déposée par les deux groupes d'élus Socialiste, Radical et Citoyen et Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés, intitulée "Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes".

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

« Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes. »

Motion commune du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Citoyen et Apparentés

Conseil départemental du Nord

Séance Plénière du 15 février 2021

Les jeunes représentent la moitié des pauvres en France. Et pourtant les 18-25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux comme le RSA. Ils ont les mêmes devoirs mais moins de droits que les autres générations.

Eux-aussi ont été frappés de plein fouet par la crise sanitaire. Moins contaminés par l'épidémie, ils se sont retrouvés isolés, privés de loisirs, désocialisés, en détresse psychique, dans des universités fermées, écartés du marché de l'emploi ou obligés de se brader.

Mais surtout, les jeunes ont basculé massivement dans la précarité qui s'est largement aggravée. Nous sommes devant le spectre d'une génération sacrifiée.

30% des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins pendant la Covid-19 faute de moyens. 55 % des étudiants ont éprouvé des difficultés pour boucler leur budget alimentaire. 1 jeune sur 6 a interrompu ses études avec la crise.

Les chiffres sont catastrophiques. Les associations caritatives, le Secours Catholique, ATD Quart Monde ou le Secours populaire n'ont pas cessé de sonner l'alerte. Les Restos du Cœur soulignent que la moitié des personnes aidées par l'association ont moins de 25 ans.

Nous savons aussi que les perspectives ne sont guère positives. Le taux de chômage des jeunes actifs est jusqu'à 3 fois plus élevé. Plus de 35 % des jeunes actifs occupent un emploi précaire. L'âge moyen d'accès au premier CDI est proche de 29 ans et va encore reculer.

Les jeunes ont payé, payent et vont continuer à payer un lourd tribut à la crise. Y a-t-il une raison valable pour leur infliger de telles conditions de vie ou plutôt de survie ?

Face à l'urgence sociale, le Gouvernement bricole et étudie la création de mesurètes comme un prêt de 10 000 euros : pousser les jeunes à s'endetter, une annonce révélatrice de son décalage et de son inaction depuis le début de la crise comme depuis le début du quinquennat.

Nous devons stopper le sacrifice social de la jeunesse et proposer un véritable plan d'accompagnement notamment des plus fragiles qui ne sont pas toujours boursiers et qui n'ont pas ou peu d'aides familiales. Les inégalités concernent aussi et fracturent en premier les jeunes. La crise n'est qu'un miroir grossissant des dégâts humains du système capitaliste.

Plusieurs initiatives parlementaires ont essayé afin d'apporter un véritable filet de sécurité aux jeunes.

Conseillers départementaux du Nord, nous soutenons la création en urgence d'un minimum social inconditionnel ouvert aux 18-25 ans. Il pourrait être mis en place directement dans tous les départements.

Ce revenu de base permettrait aux jeunes concernés d'être plus sereins et d'envisager autrement leurs études, leur apprentissage ou leur insertion professionnelle. Comment poursuivre un projet

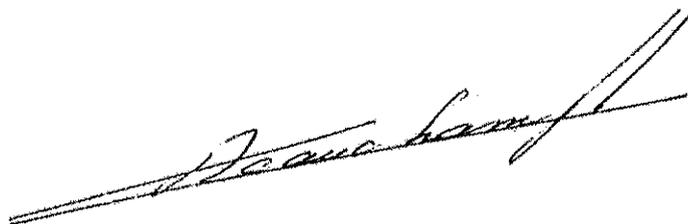
personnel lorsque vous êtes dans l'angoisse pour gérer un budget de misère à l'euro près constamment obligé d'arbitrer entre loyer, factures, dépenses alimentaires, d'hygiène ou de santé ?

Certains réfléchissent sur notre destin collectif dans le « monde d'après ». Pour qu'il soit plus digne et plus juste, il s'agit, dès aujourd'hui, de ne pas oublier celles et ceux qui auront vu leur jeunesse et leur avenir durablement marqués par l'épidémie de la Covid-19.



Didier MANIER

Groupe Socialiste, Radical et Citoyen



Charles BEAUCHAMP

Groupe Communiste, Citoyen et Apparentés

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Société Publique Locale (SPL) de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix - Avenant n° 2 au contrat d'exploitation

La Région Hauts-de-France a décidé de construire un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste, situé à Roubaix.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, une Société Publique Locale (SPL) a été créée, conformément aux dispositions de la loi du 28 mai 2010, pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département du Nord, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital social de 500 K€ réparti comme suit :

- Région Nord-Pas de Calais : 55 %, soit 275 000 €,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 €,
- Ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 €.

Pour les périodes 2012-2017 puis 2018-2022, les trois collectivités actionnaires ont confié à la "SPL de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix », par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du vélodrome couvert régional à Roubaix, la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

La SPL connaît un déficit structurel depuis 2014. Les actionnaires de la SPL, la direction générale (renouvelée en fin d'année 2019) et la commission de contrôle analogue recherchent des solutions pour la pérennité de la société et pour l'optimisation de son modèle économique.

Actionnaire principale de la SPL, la Région Hauts-de-France a souhaité prendre part à cet effort collectif et partagé pour assainir la situation à court, moyen et long terme. A ce titre, la Commission permanente du Conseil régional des Hauts-de-France, réunie le 9 février 2021, a décidé les mesures suivantes :

1/ L'exonération totale de la redevance d'occupation par le propriétaire au titre de l'exercice 2020

La crise sanitaire mondiale sans précédent que nous traversons est d'une ampleur inédite. Les confinements successifs ont engendré la fermeture du vélodrome couvert régional « Jean STABLINSKI » à Roubaix, avec des conséquences économiques très lourdes.

Cette mise à l'arrêt total répété de son activité en 2020 a eu un impact important pour la Société Publique Locale (SPL) de gestion du vélodrome, notamment par l'impossibilité de générer un quelconque chiffre d'affaires pendant ces périodes, d'habitude propices à ses activités de service public

en direction du cyclisme sur piste, plus largement du sport pour tous mais aussi de ses activités évènementielles.

Dans le cadre de l'article 16 du contrat d'exploitation en cours, la SPL s'acquitte auprès de la Région, propriétaire du vélodrome couvert régional, d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public fixée à 238 095 € H.T.

La seule suspension de la redevance domaniale, mise en œuvre pendant la période de l'état d'urgence, conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-319, ne permet pas pour autant à la SPL de s'acquitter du loyer prévu, à la clôture de l'exercice comptable 2020. Une mesure appropriée d'exonération totale de la redevance d'occupation par la Région au titre de l'exercice 2020 apparaissait donc nécessaire et raisonnable, pour la continuité de ses activités.

Cette décision est présentée aux instances départementales à titre informatif.

2/ La suppression par avenant au contrat d'exploitation de la redevance forfaitaire annuelle d'utilisation des équipements

D'un montant fixe de 41 666 €, cette redevance forfaitaire d'utilisation des équipements était destinée à amortir, au moins partiellement, les dépenses de premiers équipements mobiliers. Au regard de la mise en service du vélodrome en 2012, de la durée de vie comptable de ces amortissements et du renouvellement des matériels et équipements déjà supporté par la SPL, sa suppression constitue aussi, pour le court terme, une réponse appropriée à la situation financière de la structure.

Cette deuxième mesure, qui ne modifie pas l'objet ou les éléments substantiels du contrat d'exploitation initial et qui ne bouleverse pas son économie générale, nécessite la passation d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des actionnaires de la SPL.

L'avenant n° 2 au contrat d'exploitation est joint au présent rapport en annexe 1.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'avenant n° 2 au contrat initial d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix, signé entre la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Ville de Roubaix et la Société Publique Locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix, dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n° 2 au contrat d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Modalités d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) au titre de l'année 2021 - Délibération modificative.

Par délibération n° 4.1 DV/2020/515 du 14 décembre 2020, le Conseil départemental a approuvé les modalités d'attribution de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2021, conformément au dispositif décrit dans le rapport et dans le tableau annexé à celui-ci. Cette délibération étant en fait incomplète, le présent rapport a pour objet d'annuler et remplacer cette délibération.

Par délibération n° 4.1 DV/2019/430 du 18 novembre 2019, le Conseil départemental a approuvé un plan d'actions ambitieux en faveur du renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord.

Dans ce cadre, depuis 2020, a été mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement des communes pour la réalisation d'aménagements de sécurisation des routes départementales en agglomération. Ce dispositif complète et s'inspire de celui de la répartition du produit des amendes de police.

Un budget de 3 000 000 € est alloué chaque année à ces Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA).

Le présent rapport a pour objectif de définir, pour 2021, les critères d'attribution de ces aides. Ils sont directement inspirés des critères de répartition du produit des amendes de police mais concernent les aménagements de sécurité **sur les seules routes départementales à l'intérieur des agglomérations**.

En 2020, deux répartitions ont permis d'attribuer 2 956 759,65 € à 251 communes du Nord pour financer des opérations de sécurisation sur RD en agglomération.

1/ Projets éligibles

Il est proposé d'accorder une participation financière pour les travaux de maîtrise des vitesses en traversée d'agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d'utilisateurs qui ont pour objectif de :

- favoriser une conduite apaisée ;
- sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes ;
- sécuriser la circulation en deux roues légers.

Il est proposé de reconduire en 2021, avec quelques adaptations détaillées ci-après, le dispositif approuvé par délibération n° 30 DV/2020/171 du Conseil départemental du 24 avril 2020 pour la 2^{ème} répartition 2020 des ASRDA.

Le tableau, annexé au rapport, intègre les modifications proposées. Elles permettent :

- de mieux subventionner les actions en faveur des cyclistes, en augmentant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 50 %) pour la « création d'aménagements cyclables ou de sas (incluant la signalisation de police requise) ou la pose d'équipements de jalonnement cyclable en agglomération » et en relevant le plafond de participation à 20 000 € (au lieu de 10 000 €) ;
- d'harmoniser le dispositif ASRDA avec les subventions issues de la répartition du produit des amendes de police pour ce qui concerne :
 - les aménagements de sécurisation de la circulation, en augmentant le plafond de subvention à 25 000 € (au lieu de 20 000 €) pour le réaménagement ponctuel de la voirie de type création d'îlots ou de chicanes ;
 - la sécurisation des traversées piétonnes en ramenant le taux de subvention à 50 % (au lieu de 75 %) pour la réalisation de passages piétons.

Par ailleurs, il est proposé de ne plus subventionner pour le moment les feux comportementaux : en effet, la réglementation actuelle sur la sécurité routière (arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes) est claire et comme l'a rappelé très récemment le Ministre de l'Intérieur (Réponse publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 10/09/2020 - page 4128), elle ne permet pas l'usage de feux asservis à la vitesse des véhicules. En effet, ces dispositifs peuvent induire des comportements dangereux (hausse des infractions de franchissement de feu rouge) et inappropriés car ils encouragent les usagers à accélérer lorsque le vert vient d'apparaître. Une expérimentation menée par l'Etat sur ce type de dispositif est en cours, notamment dans le département du Nord. Dans l'attente de l'évolution de la réglementation, il est proposé de retirer ces dispositifs de l'appel à projets.

2/ Hiérarchisation

Les travaux doivent pouvoir être engagés avant le 30 juin 2022 pour les dossiers qui seront retenus en 2021.

Si le nombre de demandes excède la dotation, les règles de hiérarchisation proposées sont de :

- favoriser les communes qui n'ont pas été aidées en 2020,
- plafonner à 60 000 € la subvention accordée à une commune au titre du présent dispositif,
- diminuer globalement la subvention théorique de chaque commune dans des proportions raisonnables (au maximum de 15 %) si cela est possible, afin de satisfaire au plus grand nombre,
- dans le cas contraire, retenir le potentiel financier des communes.

3/ Cumul avec d'autres subventions

Cette nouvelle aide **ne sera pas cumulable avec une subvention accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police.**

Elle sera cependant cumulable avec l'aide départementale accordée au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales. Dans le cadre des opérations de développement local cofinancées par le Département et la commune, elle peut aussi diminuer le reste à charge pour la commune et le taux théorique de subvention est calculé sur la base de ce reste à charge.

Il est néanmoins rappelé que, lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet (III de l'article L. 1111-10 du CGCT).

Lors du dépôt des demandes, chaque dossier devra comporter le plan de financement global du projet concerné.

Les dossiers devront être déposés avant le 31 mai 2021.

Il est à noter que le dispositif de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour 2020 sera déployé selon un même calendrier, ce qui permettra une instruction concomitante par les services.

Je propose au Conseil départemental :

- d'abroger la décision de la délibération DV/2020/515 du 14 décembre 2020 et de considérer en conséquence tout dossier de demande d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération déposé sur la base de cette délibération comme formulée au titre de la délibération DV/2021/146 du 15 mars 2021 ;
- de déterminer les modalités d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour 2021, conformément au dispositif décrit dans le rapport et dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Nouveau projet France Services itinérante dans les Flandres

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics du Nord (SDAASP) adopté le 18 décembre 2017 par le Conseil départemental et rendu exécutoire le 26 décembre 2017 par arrêté préfectoral, a identifié les Flandres rurales comme un des territoires prioritaires du Nord. Les France Services constituent une réponse innovante permettant d'améliorer l'accès aux services publics.

Le réseau France Services poursuit trois objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics, au travers des accueils physiques polyvalents ou des services publics itinérants,
- une plus grande simplicité des démarches administratives, avec les regroupements en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales,
- une qualité de services substantiellement renforcée, avec la mise en place d'un plan de formation (via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Préfecture et les différents opérateurs), d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogènes dans l'ensemble du réseau France Services.

Les France Services ont en effet pour missions d'accueillir, accompagner et orienter les citoyens dans leurs démarches administratives, notamment en ligne. Ils proposent a minima un panel de services uniformes de 10 opérateurs (Pôle Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), La Poste, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), la Caisse de retraite complémentaire (AGIRC ARRCO), ainsi que le Ministère de l'Intérieur, de la Justice et des Finances).

A ce jour, 19 France Services ont été labellisées dans le Nord, dont 6 portées par le Département du Nord¹. En leur sein sont proposés, au-delà de l'offre classique France Services, des services liés aux Points Relais Autonomie, à la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi ou à l'information logement (ADIL et Espace Infos Energie). En 2020, les 5 France Services² départementales ont traité 10 928 demandes, soit plus de 2/3 des demandes effectuées dans les France Services dans le Nord.

Originalité de l'offre départementale, trois France Services itinérantes sillonnent l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis. Nées de la volonté que les services publics aillent vers les habitants des territoires ruraux et en quartier de la politique de la ville, elles rencontrent depuis leur création un véritable succès. Ainsi, ouverte depuis le 13 janvier 2020, la France Services itinérante de l'Avesnois a

¹ A Hondschoote, à Le Cateau-Cambrésis, à Bruay-sur-l'Escaut et en itinérance dans l'Avesnois, le Cambrésis et le Douaisis

² La France Services du Douaisis étant opérationnelle depuis le 11 janvier 2021

traité plus de 2 300 demandes durant l'année ^{5/L} 2020 et celle du Cambrésis a réalisé 329 accompagnements pour la période 23 novembre 2020 au 12 janvier 2021.

Fort du succès rencontré par ces offres itinérantes, le Département souhaite développer un projet similaire dans les Flandres. En effet, ce territoire prioritaire du SDAASP, est aujourd'hui peu couvert en France Services³ et présente un caractère très rural et des difficultés de mobilité pour les habitants. En janvier 2021, le projet a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au titre du soutien aux France Services itinérantes de la Banque des Territoires.

La France Services itinérante des Flandres desservira chaque mois 20 communes.

Le choix des communes sera effectué en croisant un certain nombre de critères objectifs (petites centralités, vie locale (marché notamment), fragilité sociale, vieillissement de la population, complémentarité avec les opérateurs de services publics, accessibilité transports en commun) et en concertation avec la Préfecture, les conseillers départementaux, les maires concernés et les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la création d'un projet de services publics itinérant dans les Flandres ;
- de m'autoriser à solliciter auprès de la Préfecture la labellisation de cet équipement structurant, au titre des France Services ;
- de m'autoriser à solliciter les aides en investissement auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements 2021, auprès de la Banque des Territoires ;
- de m'autoriser à solliciter les aides en fonctionnement, notamment le forfait annuel France Services ;
- de m'autoriser à signer au nom et pour compte du Département, tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP005	23003E22	1 354 500 €	666 496 €	35 000 €
32006OP001	32006E06	10 469 268 €	5 014 237 €	40 000 €
34001OP003	34001E06	51 420 523 €	41 622 109 €	9 000 €
36002OP006	36002E01	80 540 648 €	6 453 041,88 €	100 000 €

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

³ La Maison France Services départementale à Hondschoote, une autre à Bourbourg (Andyvie) et une récemment ouverte à Bailleul.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Mise en place d'une nouvelle convention cadre avec l'Office National des Forêts 2021-2031.

Une nouvelle convention cadre 2021-2031 a été élaborée avec l'Office National des Forêts (ONF) pour prendre en compte les orientations définies par la nouvelle stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord du 1^{er} juillet 2019 (délibération DSTDL/2019/217) et la politique Nord durable du 18 novembre 2019 (délibération SEPPT/2019/224), en particulier son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone.

Le projet de convention, annexé au présent rapport (annexe 1) se substitue à la précédente convention cadre du 1^{er} mars 2004 (délibération DSTEN-ENS/03-53) et fixe les modalités du partenariat entre le Département et l'ONF autour de :

- la gestion du patrimoine forestier du Département,
- la valorisation locale de la ressource en bois,
- la randonnée et les sports de nature,
- la mobilité douce,
- l'aménagement et la mise en valeur des forêts domaniales,
- la concertation locale et la gouvernance des forêts domaniales,
- l'éducation à l'environnement,
- la communication concertée.

1) LA GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER DÉPARTEMENTAL

Le partenariat avec l'ONF est lié à l'obligation réglementaire, pour toute collectivité, de demander l'application du régime forestier sur ses boisements et la nouvelle convention cadre permet de fixer les modalités de cette gestion forestière.

Elle vise également à simplifier les aspects organisationnels entre l'ONF et le Département et prévoit la rédaction d'un aménagement multisites, qui permettra de faciliter la programmation et le suivi des opérations sylvicoles.

Pour cela, le Département souhaite que la plus grande partie des boisements sous régime forestier, fassent l'objet d'un document de gestion unique appelé « aménagement multisites ». La rédaction de celui-ci nécessite une demande formelle du Département. Cette décision est clairement inscrite dans la convention cadre sur la base du foncier actuellement en régime forestier. Des ajustements mineurs ont d'ores et déjà été identifiés et feront l'objet de délibérations ultérieures.

La surface concernée par cet aménagement multisites est de 785,22 ha sur les 860,46 ha de bois, en propriété du Département actuellement en régime forestier.

Les bois d'Infière et de la Noyelle, confiés en gestion à la MEL ainsi que le bois de Montigny, ne sont pas repris dans cet aménagement multisites.

Pour initier la rédaction de l'aménagement multisites, le Département doit formellement demander la révision anticipée des 5 aménagements suivants :

Libellé	Aménagement forestier	
	Année début	Année fin applicabilité
BOIS DE BOUVIGNIES	2016	2035
BOIS DE FLINES –LEZ-RÂCHES	2016	2035
GRAND MARAIS	2017	2036
BOIS DE LÉCLUSE	2011	2025
BOIS DE THIVENCELLE	2017	2031

Tous les autres aménagements sont considérés comme arrivant à échéance en 2021, 2022 ou 2023 ou nécessitent un renouvellement dans le cadre normal d'application du régime forestier (Chabaud Latour).

Libellé	Aménagement forestier	
	Année début	Année fin applicabilité
BOIS DE L'AUMÔNE	2008	2022
BOIS DE L'EMOLIERE NORD	2005	2019
BOIS DE NOSTRIMONT	2006	2020
	2006	2020
BOIS DE LA PETITE VILLETTE	2007	2022
BOIS DES CINQ TAILLES	2005	2019
BOIS DU MONT NOIR	2009	2023
BOIS DU COURT DIGEAU	2009	2023
BOIS CHABAUD-LATOURE	2011	2025
BOIS DE LA TASSONNIERE	Non aménagé	

La rédaction des aménagements forestiers est habituellement due par l'ONF dans ses missions au titre du régime forestier (l'ONF se rémunérant sur les recettes des bois), pour les premiers documents ou les renouvellements à échéance.

Il est estimé que l'aménagement multisites nécessite la révision anticipée de 5 aménagements, une telle démarche n'est pas comprise dans la rémunération ordinaire de l'ONF. Une rémunération spécifique de 40 000 € est donc prévue et fait l'objet d'une convention d'application financière, jointe en annexe 2 du rapport. Le paiement de cette somme sera étalé sur 2 années, correspondant à la période de rédaction, estimée à 18 mois.

La nouvelle convention cadre instaure également un partenariat avec l'ONF sur la mise en place de circuits courts pour les bois exploités et la fourniture de bois pour le Département.

2) LES AUTRES AXES D'INTERVENTION

La nouvelle convention cadre regroupe également les différents champs de l'intervention départementale jusqu'alors traités dans des délibérations distinctes : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), réseau cyclable, mobilités douces, éducation à l'environnement, culture... Elle renforce le partenariat existant sur ces différentes thématiques.

Concernant le PDIPR, le Département s'appuie sur l'expertise de l'ONF pour la mise en œuvre des sentiers en forêt domaniale et ainsi permettre aux usagers de cheminer sur des itinéraires de qualité et sécurisés.

L'entretien des 562 km de sentiers traversant les forêts domaniales est donc confié à l'ONF qui le réalise, soit en régie ou via des entreprises et des associations d'insertion. La convention prévoit une subvention forfaitaire annuelle de 17 000 € pour cet entretien.

L'ONF pourra également apporter un appui technique au Département sur l'ensemble des axes de la convention. Cette intervention fera l'objet d'une subvention forfaitaire annuelle de 8 000 €.

Les forêts domaniales jouent également un rôle important dans le développement de liaisons douces et cyclables, dans l'attractivité touristique des territoires, dans les connexions avec les Espaces Naturels du Nord, dans les domaines de l'éducation à l'environnement et de la culture.

La mise en œuvre de cette convention cadre passe par un renforcement et une structuration plus importante des relations entre les 2 partenaires sur l'ensemble de ces sujets.

Une rencontre annuelle permettra d'élaborer le programme d'actions opérationnel et des conventions d'applications financières pourront être rédigées pour permettre le financement et la mise en œuvre d'actions spécifiques sur les différents axes de la convention.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la nouvelle convention cadre de partenariat entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts 2021-2031, telle que présentée dans le présent rapport et son annexe 1;
- de demander à l'Office National des Forêts :
 - de rédiger un aménagement multisites regroupant les bois de l'Aumône, de Bouvignies, de Chabaud Latour, du Court Digeau, de l'Emolière (Nord), de Flines-lez-Râches, du Grand Marais, de Lécluse, du Mont Noir, de Nostrimont, de la Tassonnière, de Thivencelle, de la Petite Villette et des Cinq Tailles ;
 - de procéder à la révision anticipée des aménagements des bois de Bouvignies, de Flines-lez-Râches, du Grand Marais, de Lécluse et de Thivencelle ;
- de m'autoriser à signer la convention d'application financière entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts, relative à la prise en charge financière de l'aménagement multisites, dans les termes du projet joint en annexe 2 du présent rapport ;
- d'attribuer à l'Office National des Forêts une subvention de 40 000 € dans le cadre de la prise en charge financière de l'aménagement multisites ;
- d'imputer la dépense correspondante soit 40 000 €, sur l'opération 23005OP004 ;
- d'attribuer à l'Office National des Forêts une subvention de 17 000 € pour l'entretien des chemins de randonnée ;
- d'attribuer à l'Office National des Forêts une subvention de 8 000 € destinée à l'appui technique au Département hors cadre du régime forestier ;

- 5/2 -
- d'imputer les dépenses annuelles correspondantes respectivement sur les opérations 23005OP010 et 23005OP008.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP010	23005E28	427 200	157 207,38	17 000
23005OP008	23005E15	280 000	119 980	8 000
23005OP004	23005E31	40 000	0	40 000

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mars 2021

OBJET : Opérations relatives aux Espaces, Sites et Itinéraires.

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 3.4, visant à mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) et pour améliorer les continuités écologiques et valoriser le patrimoine naturel des territoires à destination des habitants et des touristes, le présent rapport a pour objet :

- le renouvellement des conventions relatives aux opérations de gestion des circuits et réseaux, inscrits au PDIPR pour l'année 2021,
- l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de 30 sentiers et d'un Réseau Points-Nœuds (RPN) inscrits au PDIPR,
- l'adaptation du règlement intérieur de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires à destination des sports de nature (CDESI),
- la substitution de Nord Tourisme par le Département du Nord dans les conventions de groupement de commandes signées par Nord Tourisme et signature d'une nouvelle convention de groupement de commandes dans le cadre du projet Interreg V Eurocyclo.

1) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE GESTION RELATIVES AUX OPERATIONS LIEES AU PLAN DEPARTEMENT DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Les partenaires institutionnels possèdent une expertise et un savoir-faire relatifs à la qualification des sentiers. Ils participent à la sécurisation des cheminements par leur action de balisage, d'entretien et de surveillance des chemins inscrits au PDIPR.

Il est proposé de renouveler 27 conventions annuelles nécessaires à cette mise en œuvre, en permettant l'octroi de subventions de fonctionnement aux différents partenaires institutionnels ayant sollicité le Département pour la gestion de ces circuits de randonnée.

La subvention départementale proposée se décompose comme suit :

- 10 €/km pour le balisage des sentiers de Petite Randonnée (PR),
- 17,50 €/km pour le balisage des sentiers de Grande Randonnée ou Randonnée de Pays (GR-GRP),
- 21 €/km pour l'entretien des sentiers (fauchage et élagage du cheminement),
- 41€/km pour la surveillance des Réseaux Points-Nœuds pédestres (3 passages par an),
- 40 € pour la surveillance de chaque boucle cyclo touristique (2 passages par an),
- forfait de 500 € ou 2 500 € pour la gestion différenciée,
- 10 €/km pour la surveillance des Réseaux Points-Nœuds (RPN) cyclo touristiques (830 km).

La liste des partenaires, la nature, le montant des subventions proposées pour un total de 99 257,38 € sont récapitulés dans le tableau, repris en annexe 1, du présent rapport.

La convention type de partenariat pour la gestion des chemins inscrits au PDIPR est proposée en annexe 2.

La convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord, pour le balisage des PR et GR-GRP inscrits au PDIPR, est proposée pour un montant total de 46 650 € (cf. annexe 3).

La convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de Cyclotourisme du Nord (CDC), pour la surveillance des Réseaux Points-Nœuds cyclo touristiques Vallée de la Lys et Monts de Flandre, est proposée pour un montant total de 8 300 € (cf. annexe 4).

2) INSCRIPTION AU PDESI DE CIRCUITS ET RPN INSCRITS AU PDIPR

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires vise au développement maîtrisé des sports de nature et doit garantir l'accessibilité aux lieux, supports de pratiques sportives de nature, sans compromettre les objectifs de protection environnementale, l'exercice des autres usages ou le droit de propriété. Il est un outil de planification, de développement des territoires et d'aide à l'aménagement qui à terme, doit inclure tout ou partie du PDIPR.

Un travail de requalification du PDIPR concernant les différentes disciplines a ainsi été mené par les services départementaux en étroite collaboration avec les partenaires sportifs et territoriaux sur tout le territoire départemental. Les itinéraires proposés ont fait l'objet d'une vérification technique, qualitative, juridique et foncière.

Lors de sa séance plénière du 8 décembre 2020, la Commission Départementale Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) a proposé l'inscription de 30 circuits pédestres et équestres et d'un RPN vélo au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires constitués de :

- 28 circuits pédestres :

Dunkerquois

Nom du Circuit	Départ	E.P.C.I	Longueur
Circuit Bocage au Marais	Buysseure	Flandre Intérieure	16 km
Circuit Yourcenar	St Jans Cappel	Flandre Intérieure	7,8 km
Circuit Par rues et ruelles	Cassel	Flandre Intérieure	3,5 km
Circuit Dune du Perroquet	Bray Dunes	DK Gd Littoral	6 km
Circuit Dune Dewulf	Leffrinckoucke	DK Gd Littoral	6,5 km
Circuit Dune Fossile	Ghyvelde	DK Gd Littoral	7,7 km
Circuit Dune Marchand	Zuydcoote	DK Gd Littoral	9,3 km
Circuit Dunkerque à bon port	Dunkerque	DK Gd Littoral	6,2 km
Circuit de Booneghem	Nieurlet	Hauts de Flandre	8,5 km

Métropole

Nom du Circuit	Départ	Territoire	Longueur
Circuit du Bois de Rive	Santes	MEL	7 km
Circuit de Phalempin	Phalempin	Pévèle Carembault	10 km
Circuit du Fourneau	Ennevelin	Pévèle Carembault	9,5 km

Douaisis

Nom du Circuit	Départ	Territoire	Longueur
Circuit Cité Gayant	Douai	Douaisis Agglo	6,3 km
Circuit des Aulx	Arleux	Douaisis Agglo	9,3 km
Circuit Croix au Pile	Marchiennes	Cœur d'Ostrevent	3,7 km

Valenciennois

Nom du Circuit	Départ	EPCI	Longueur
Les Anciennes Carrières	Escaudain	Porte du Hainaut	10,1 km
Circuit de la Mare à Goriaux	Wallers	Porte du Hainaut	6,9 km
Circuit de la Canarderie	Condé s l'Escaut	Porte du Hainaut	9,3 km
Circuit de Sabatier	Raismes	Porte du Hainaut	3,7 km
Valenciennes ville d'art	Valenciennes	Porte du Hainaut	11,2 km
Circuit des Sensées	Bouchain	Porte du Hainaut	6,8 km

Cambrésis

Nom du Circuit	Départ	EPCI	Longueur
Harpies à la Motte Féodale	Vertain	Pays Solesmois	16 km

Avesnois

Nom du Circuit	Départ	EPCI	Longueur
Circuit des Remparts	Le Quesnoy	Pays de Mormal	4 km
Circuit Abbaye de Liessies	Liessies	Cœur de l'Avesnois	3,8 km
Circuit Helpe à Bois l'abbé	Liessies	Cœur de l'Avesnois	11,4 km
Circuit Pierre Bleue	Wallers en Fagne	Sud Avesnois	3,7 km
Circuit des Oiseaux	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	4 km
Autour du Val Joly	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	26 km

- 2 circuits équestres

Nom du Circuit	Départ	EPCI	Longueur
Sur les traces du PP	Thumeries	Pévèle Carembault	23 km
Au temps des marbriers	Cousolre	Maubeuge Agglo	16 km

- 1 RPN vélo

Vallée de la Lys et Monts de Flandre	830 km
--------------------------------------	--------

3) ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES À DESTINATION DES SPORTS DE NATURE (CDESI)

Le Conseil départemental a délibéré le 3 juillet 2017 (DSTDL/2017/182) afin de créer sa CDESI, installée le 14 décembre 2018.

Cette commission se réunit chaque année afin d'exposer les avancées des travaux effectués dans les groupes de travail thématiques.

Le règlement intérieur présenté lors de la mise en place de cette instance prévoit dans son article 3 : « le Conseil départemental désigne par délibération les instances appelées à siéger. Des représentants (titulaires et suppléants) sont nommés par ces instances pour une période de 6 ans maximum, dans la

-5/3-

limite de la durée de leurs mandats respectifs. Le Président de la CDESI fixe la composition nominative des membres de la commission après réception de ces désignations. Le Président de la CDESI peut proposer un renouvellement par une instance de même appartenance si un siège s'avère régulièrement vacant, si l'instance décline l'invitation à siéger ou démissionne et ce pour la durée restant à courir du mandat.

Deux adaptations sont nécessaires sur ce dernier point :

- la première concerne le collège des institutionnels : la Tangente, agence d'innovation touristique du Nord, est représentée à la CDESI par sa Présidente, également Vice-Présidente du Conseil départemental en charge du Tourisme, siégeant à ce titre au sein de ce collège institutionnel.

En raison de cette double représentativité, il est envisagé de proposer ce siège au Président de la Mission Attractivité Hauts-de-France, afin de conforter la thématique tourisme.

- la seconde concerne le collège des gestionnaires, propriétaires et autres acteurs socioprofessionnels. Un siège était destiné potentiellement à deux instances : le Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais d'une part, et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord - Pas-de-Calais, d'autre part. Le premier a été dissout, le second n'a jamais été présent. Selon l'article 3 cité ci-dessus, le siège devrait être proposé à une autre instance environnementale. La thématique Environnement est déjà représentée dans les différents collèges et une nouvelle thématique semble pertinente à créer au sein de cette commission : l'ingénierie territoriale.

Il est donc proposé à la Mission Bassin Minier d'occuper le siège dédié à l'ingénierie territoriale. De ce fait, elle laisse le siège vacant précédemment occupé au titre d'organisateur d'événements de sports de nature. Il est proposé de le dédier à l'organisateur de la manifestation Nord Trail Monts de Flandre, dont la renommée et l'impact vont au-delà de notre territoire.

4) INTERREG V EUROCYCLO : SUBSTITUTION DE NORD TOURISME PAR LE DÉPARTEMENT DU NORD DANS LES CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES SIGNÉES PAR NORD TOURISME ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Dans le cadre du projet Interreg V Eurocyclo, Nord Tourisme a passé plusieurs conventions de groupement de commandes afin de développer la communication et la promotion des actions réalisées dans les projets avec différents partenaires, selon les itinéraires et les cibles de clientèles concernées.

Le 28 septembre dernier, le Département a voté (SIDF/2020/336) le transfert des actions de communication et promotion de l'Agence de développement et de réservation touristiques du Nord vers le Département du Nord. Le Comité d'Accompagnement (COMAC) du projet Interreg V Eurocyclo qui rassemble des partenaires a validé ce transfert.

Il est nécessaire de substituer Nord Tourisme par le Département du Nord en 4 conventions de groupement de commandes, concernant respectivement :

- les actions promo sur l'Eurovélo EV 3 ou Scandibérique sur le marché allemand,
- les actions promo sur l'EV4 dite « Vélo Maritime »,
- les actions du projet commun « Chaîne des Monts »,
- les actions promo 1 % du projet Eurocyclo.

Par ailleurs, un nouveau groupement de commandes est proposé sur l'itinéraire Eurovélo 3. En effet, la mise en tourisme et en marché de l'EV3 repose sur la création de différents produits touristiques, dont chacun correspond à une proposition de tracé, une cible de clientèle, un plan d'action marketing et des actions de promotion spécifiques à mettre en œuvre, pour répondre aux attentes des cibles visées. Cette démarche permettra de structurer et de qualifier des offres touristiques cohérentes. Parmi les thématiques retenues, il est décidé de développer un produit innovant « Bières & Fromages », dédié prioritairement au marché francilien.

Il est proposé de constituer un groupement momentané de commandes afin de viser la réalisation d'actions et de supports marketing et de mise en tourisme du produit innovant « Bières et Fromages » dans le cadre du projet « EUROCYCLO ».

Les partenaires de ce groupement sont :

- Maison du tourisme Pays des Lacs	Belgique
- Conseil départemental du Nord	France
- ADT Aisne	France
- ADRT/ADT Oise (coordinateur du groupement)	France

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer les subventions aux partenaires pour la gestion des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), récapitulées dans le tableau, joint en annexe 1 du présent rapport, pour un montant total de 99 257,38 € ;
- de m'autoriser à signer une convention de partenariat entre ces associations et structures publiques et le Département du Nord, relative à la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée conforme au modèle, joint en annexe 2 du présent rapport ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 46 650 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord ;
- de m'autoriser à signer une convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord relative au balisage de 253 circuits et 17 GR-GRP inscrits au PDIPR, jointe en annexe 3 du présent rapport ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 300 € au Comité Départemental de Cyclotourisme du Nord, pour la surveillance du Réseau Points-Nœuds 2021 ;
- de m'autoriser à signer une convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de Cyclotourisme, relative à la surveillance des Réseaux Points-Nœuds cyclotouristiques, jointe en annexe 4 du présent rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes soit 154 207,38 € sur l'opération 23005OP010 ;
- d'approuver l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature du Nord (PDESI) des 28 circuits pédestres, 2 circuits équestres et du Réseau Points-Nœuds vélo repris dans le présent rapport ;
- d'approuver les adaptations de la composition des collèges des institutionnels et des gestionnaires, propriétaires et autres acteurs socioprofessionnels de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires reprises dans le présent rapport ;
- d'approuver la substitution de Nord Tourisme par le Département du Nord, dans les conventions de groupement de commandes signées par Nord Tourisme, dans le cadre du projet Interreg V Eurocyclo ;
- d'approuver la convention de groupement de commandes concernant le projet produit innovant « Bières et Fromages » ;

- 5/3 -
- de m'autoriser à signer une nouvelle convention de groupement de commandes concernant le projet de produit innovant « Bières et Fromages » ;
 - de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP010	23005E28	427 200	0	154 207,38

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 15 ET 16 MARS 2021**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021

Doriane BECUE,
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord